

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN
SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2024**



PROCÈS-VERBAL

Sommaire

I. Séance.....	03
II. Ordre du jour.....	11
III. Délibérations.....	16
IV. Débats.....	122
V. Déports en séance.....	219
VI. Annexe.....	224
• tableau des subventions (délibération n° 37)	
• vote électronique	

I – Séance

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 4 OCTOBRE 2024

Salle 300 – Cité des congrès

Date de la convocation : 27 septembre 2024

Présidents de séance :

- Madame Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole
- Monsieur Bertrand AFFILE – Vice Président de Nantes Métropole (points 19 à 23 et 50 à 54)
- Monsieur Jean-Sébastien GUITTON – Vice-Président de Nantes Métropole (points 3.3 et 37)

Secrétaire de séance : Madame Liliane NGENDAHAYO

Quorum :

- délibérations n°20 et 29 : 39
- délibération n°30: 43
- délibération n° 31: 44
- délibérations n° 16, 32 et 53 : 46
- délibérations n°12, 40 et 54: 47
- délibération n° 52: 48
- autres délibérations : 50

Points 01 à 3.1 (9h05 à 9h44)

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE-FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, Mme GRELAUD Carole, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON-GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 12

M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à M. ANNÉREAU Matthieu), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. COUVEZ Eric), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. TRICHET Franckie), M. GRACIA Fabien (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. GROLIER Patrick (pouvoir à Mme BESLIER Laure), M. MARTIN Nicolas (pouvoir à M. PROCHASSON François), M. PASCOUAT Yves (pouvoir à M. QUERO Thomas), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à Mme BENATRE Marie-Annick), M. TALLEDEC Denis (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. THIRIET Richard (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme VITOUX Marie (pouvoir à M. RIOM Tristan)

Absents : 3

Mme EL HAIRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie

Point 3.2 (9h45)

Présents : 73, Absents et représentés : 11, Absents : 14

Sortie de salle de BERTHELOT Anthony, OGER Martine, DESCLOZIERS Anthony, LEBLANC Nathalie, SEASSAU Aymeric, GOUEZ Aziliz, BASSAL Aïcha, HAKEM Abbassia, PIAU Catherine

Point 3.3 (9h46)

Présents : 50, Absents et représentés : 7, Absents : 41

retour en salle de M. Aymeric SEASSAU

sortie de salle de AFFILE Bertrand, AMAILLAND Rodolphe, ASSEH Bassem, BIR Cécile, BOLO Pascal, COLLINEAU Marlène, COPPEY Mahel, DUBETTIER-GRENIER Véronique, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, LANGLOIS Pauline, LE COULM Juliette, LEMASSON Jean-Claude, LE TEUFF Florian, QUENEA Pierre, RICHARD Guillaume, ROLLAND Johanna, ROUSSEL Fabrice, SALECROIX Robin, VIALARD Louise ET BONNET Michèle

Sortie de salle de M. TRICHET Franckie qui annule le pouvoir laissé par M. FOURNIER Hervé

Sortie de salle de Mme BONAMY Delphine qui annule le pouvoir laissé par M. GRACIA Fabien

Sortie de salle de Mme BESLIER Laure qui annule le pouvoir laissé par M. Patrick GROLIER

Sortie de salle de M. PROCHASSON François qui annule le pouvoir laissé par M. Nicolas MARTIN

Sortie de salle de M. RIOM Tristan qui annule le pouvoir laissé par Mme Marie VITOUX

Point 04 (9h47 à 10h28)

Présents : 84, Absents et représentés : 11, Absents : 3

retour en salle de AFFILE Bertrand, AMAILLAND Rodolphe, ASSEH Bassem, BASSAL Aïcha ? BERTHELOT Anthony, BIR Cécile, BOLO Pascal, COLLINEAU Marlène, COPPEY Mahel, DESCLOZIERS Anthony, DUBETTIER-GRENIER Véronique, GOUEZ Aziliz, HAKEM Abbassia, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, LANGLOIS Pauline, LE COULM Juliette, LEBLANC Nathalie, LEMASSON Jean-Claude, LE TEUFF Florian, OGER Martine, PIAU Catherine, QUENEA Pierre, RICHARD Guillaume, ROLLAND Johanna, ROUSSEL Fabrice, SALECROIX Robin, VIALARD Louise et BONNET Michèle

retour en salle de M. TRICHET Franckie qui récupère le pouvoir donné par M. FOURNIER Hervé

retour en salle de Mme BONAMY Delphine qui récupère le pouvoir donné par M. GRACIA Fabien

retour en salle de Mme BESLIER Laure qui récupère le pouvoir donné par M. Patrick GROLIER

retour en salle de M. PROCHASSON François qui récupère le pouvoir donné par M. Nicolas MARTIN

retour en salle de M. RIOM Tristan qui récupère le pouvoir donné par Mme Marie VITOUX

Arrivée de M. Denis TALLEDEC qui annule le pouvoir donné à Mme Mahaut BERTU

Point 05 (10h29 à 10h41)

Présents : 85, Absents et représentés : 10, Absents : 3

Arrivée de M. Nicolas MARTIN qui annule le pouvoir laissé à M. François PROCHASSON

Points 06 et 07 (10h42 à 11h32)

Présents : 83, Absents et représentés : 12, Absents : 3

Départ de Mme Marlène COLLINEAU qui donne pouvoir à Mme Pauline LANGLOIS

Départ de M. Primaël PETIT qui donne pouvoir à Mme Catherine BASSANI

Point 08 (11h33 à 12h38)

Présents : 83, Absents et représentés : 12, Absents : 3

Arrivée de M. Primaël PETIT qui annule le pouvoir laissé à Mme Catherine BASSANI

Départ de Mme Abbassia HAKEM qui donne pouvoir à Mme Mahaut BERTU

Départ de Mme Marie-Annick BENATRE qui annule le pouvoir laissé par Mme Pascale ROBERT et qui donne pouvoir à M. Robin SALECROIX

Arrivée de Mme Pascale ROBERT

Point 09 (12h39 à 12h40)

Présents : 79, Absents et représentés : 13, Absents : 6

Sortie de salle de AMAILLAND Rodolphe, PRAS Pascal, PROCHASSON François
Départ de Mme Laurence GARNIER qui donne pouvoir à Mme Sophie VAN GOETHEM
Départ de M. Guillaume RICHARD qui donne pouvoir à Mme Anne-Sophie LAMBERTHON-GUERRA
Arrivée de Mme Marlène COLLINEAU qui annule le pouvoir laissé à Mme Pauline LANGLOIS

Point 10 (12h41 à 12h45)

Présents : 82, Absents et représentés : 13, Absents : 3

retour en salle de AMAILLAND Rodolphe, PRAS Pascal, PROCHASSON François

Point 11 (12h46 à 12h57)

Présents : 78, Absents et représentés : 10, Absents : 10

sortie de salle de IMPERIALE Sandra
sortie de salle de BERTU Mahaut, qui annule le pouvoir donné par M. Richard THIRIET
sortie de salle de BAINVEL Julien qui annule le pouvoir donné par Mme Abbassia HAKEM
sortie de salle de LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie qui annule le pouvoir donné par M. Guillaume RICHARD

Point 12 (12h58 à 13h37)

Présents : 76, Absents et représentés : 14, Absents : 8

retour de salle de IMPERIALE Sandra
retour de salle de BERTU Mahaut, qui récupère le pouvoir donné par M. Richard THIRIET
retour de salle de BAINVEL Julien qui récupère le pouvoir donné par Mme Abbassia HAKEM
retour de salle de LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie qui récupère le pouvoir donné par M. Guillaume RICHARD
sortie de salle de BASSANI Catherine, BUREAU Jocelyn, DESCLOZIERS Anthony, METAYER Martine, PRAS Pascal, VOUZELLAUD François
Arrivée de M. Mounir BELHAMITI qui annule le pouvoir donné à M. Matthieu ANNEREAU
Mme Valérie OPPELT donne pouvoir à M. Matthieu ANNEREAU
Mme Sarah EL HAIRY donne pouvoir à M. Mounir BELHAMITI
Départ de Mme Catherine PIAU

Point 13 (15h03 à 15h08)

Présents : 75

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON-GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stephane, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 11

Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. COUVEZ Eric), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), Mme EL HAIRY Sarah (pouvoir à M. BELHAMITI Mounir), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. TRICHET Franckie), M. GRACIA Fabien (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNÉREAU Matthieu), M. PASCOUAV Yves (pouvoir à M. QUERO Thomas), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. THIRIET Richard (pouvoir à M. BAINVEL Julien)

Absents : 12

M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BERTHELOT Anthony, M. BOULE-FOURNIER Aurélien, Mme GUERRIAU Christine, M. LE TEUFF Florian, M. LEMASSON Jean-Claude, M. MARTIN Nicolas, M. NICOLAS François, M. RIOM Tristan, M. TALLEDEC Denis, Mme VITOUX Marie

Point 14 (15h09 à 15h21)

Présents : 79, Absents et représentés : 13, Absents : 6

M. Jean-Claude LEMASSON donne pouvoir à M. Jacques GARREAU
Arrivée de M. Tristan RIOM qui récupère le pouvoir laissé par Mme Marie VITOUX
Arrivée de M. François NICOLAS
Arrivée de M. Aurélien BOULE-FOURNIER
Arrivée de M. Denis TALLEDEC

Point 15 (15h22 à 15h35)

Présents : 80, Absents et représentés : 14, Absents : 4

Arrivée de Mme Aïcha BASSAL
Départ de Mme Sandra IMPERIALE qui donne pouvoir à M. Philippe LE CORRE
Arrivée de M. Anthony BERTHELOT

Point 16 (15h36 à 15h37)

Présents : 75, Absents et représentés : 12, Absents : 11

Arrivée de M. Guillaume RICHARD qui annule le pouvoir laissé à Mme Sophie VAN GOETHEM
Sortie de salle de ASSEH Bassem, BASSANI Catherine, HAKEM Abbassia, PIAU Catherine, PRAS Pascal
Sortie de salle de M. Thomas QUERO qui annule le pouvoir laissé par M. Yves PASCOUAV

Point 17 (15h38 à 15h45)**Présents : 75, Absents et représentés : 13, Absents : 10**

retour en salle de ASSEH Bassem, BASSANI Catherine, HAKEM Abbassia, PIAU Catherine, PRAS Pascal,
retour en salle de M. Thomas QUERO qui récupère le pouvoir donné par M. Yves PASCOU
sortie de salle de AMAILLAND Rodolphe, BIR Cécile, BOLO Pascal, DUBETTIER-GRENIER Véronique,
GRELAUD Carole, REBOUH Ali, TURQUOIS Laurent
Arrivée de M. Nicolas MARTIN

Point 18 (15h46 à 15h57)**Présents : 82, Absents et représentés : 15, Absent : 1**

retour en salle de AMAILLAND Rodolphe, BIR Cécile, BOLO Pascal, BOUVAIS Erwan, DUBETTIER-
GRENIER Véronique, GRELAUD Carole, REBOUH Ali, TURQUOIS Laurent
Départ de Mme Catherine PIAU, donne pouvoir à Mme Liliane NGENDAHAYO
Arrivée de M. Florian LE TEUFF qui récupère le pouvoir donné par M. Elhadi AZZI

Point 19 (15h58 à 16h17)**Présents : 81, Absents et représentés : 16, Absent : 1**

Départ de Mme Johanna ROLLAND qui donne pouvoir à M. Bertrand AFFILE

Point 20 (16h18 à 16h34)**Présents : 62, Absents et représentés : 12, Absents : 24**

sortie de salle de ASSEH Bassem, BESLIER Laure, BOILEAU Vincent, BUREAU Jocelyn, COPPEY Mahel,
DESCLOZIERS Anthony, GESSANT Marie-Cécile, GUERRIAU Christine, IMPERIALE Sandra, LUCAS
Michel, METAYER Martine, PRAS Pascal, QUENEA Pierre, SCUOTTO Christelle, VAN GOETHEM Sophie,
VOUZELLAUD François
sortie de salle de BONAMY Delphine qui annule le pouvoir laissé par Fabien GRACIA
sortie de salle de LE CORRE Philippe qui annule le pouvoir laissé par Sandra IMPERIALE
sortie de salle de QUERO Thomas qui annule le pouvoir laissé par Yves PASCOU

Points 21 à 23 (16h35 à 16h51)**Présents : 78, Absents et représentés : 17, Absents : 3**

retour en salle de ASSEH Bassem, BESLIER Laure, BOILEAU Vincent, BUREAU Jocelyn, COPPEY Mahel,
DESCLOZIERS Anthony, GESSANT Marie-Cécile, GUERRIAU Christine, IMPERIALE Sandra, LUCAS
Michel, METAYER Martine, PRAS Pascal, QUENEA Pierre, SCUOTTO Christelle, VAN GOETHEM Sophie,
VOUZELLAUD François
retour en salle de BONAMY Delphine qui récupère le pouvoir donné par Fabien GRACIA
retour en salle de LE CORRE Philippe qui récupère le pouvoir donné par Sandra IMPERIALE
retour en salle de QUERO Thomas qui récupère le pouvoir donné par Yves PASCOU
Mme Laurence GARNIER donne pouvoir à Mme Sophie VAN GOETHEM
Départ de M. Fabrice ROUSSEL qui donne pouvoir à M. Denis TALLEDEC

Points 24 et 25 (16h52 à 17h19)**Présents : 78, Absents et représentés : 16, Absents : 4**

Départ de Mme Marie-Cécile GESSANT
Arrivée de Mme Johanna ROLLAND qui annule le pouvoir laissé à M. Bertrand AFFILE

Point 26 (17h20)**Présents : 67, Absents et représentés : 15, Absents : 16**

Sortie de salle de FIGULS Séverine, AFFILE Bertrand, BERTU Mahaut, GOUEZ Aziliz, JOUIN Christophe,
LANGLOIS Pauline, MARTIN Nicolas, RODRIGUEZ Ghislaine
sortie de salle de BONAMY Delphine, qui annule le pouvoir laissé par M. Fabien GRACIA
Sortie de salle de TRICHET Frankie, qui annule le pouvoir laissé par M. Hervé FOURNIER
Départ de M. Michel LUCAS qui donne pouvoir à Mme Carole GRELAUD

Point 27 (17h21 à 17h44)

Présents : 66, Absents et représentés : 16, Absents : 16

retour en salle de FIGULS Séverine, AFFILE Bertrand, GOUEZ Aziliz, JOUIN Christophe, LANGLOIS Pauline, MARTIN Nicolas, RODRIGUEZ Ghislaine

retour en salle de BONAMY Delphine, qui récupère le pouvoir donné par M. Fabien GRACIA

retour en salle de TRICHET Franckie qui récupère le pouvoir donné par M. Hervé FOURNIER

sortie de salle de AMAILLAND Rodolphe, BIR Cécile, BOLO Pascal, DUBETTIER-GRENIER Véronique, REBOUH Ali, TURQUOIS Laurent, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie,

sortie de salle de BAINVEL Julien annule le pouvoir laissé par M. Richard THIRIET

sortie de salle de Mme Carole GRELAUD qui annule le pouvoir laissé par M. Michel LUCAS

Départ de Mme Pauline LANGLOIS qui donne pouvoir à Mme Marlène COLLINEAU

Point 28 (17h45)

Présents : 72, Absents et représentés : 17, Absents : 9

Départ de M. Turquois Laurent

retour en salle de AMAILLAND Rodolphe, BIR Cécile, BOLO Pascal, DUBETTIER-GRENIER Véronique, REBOUH Ali,

retour en salle de Mme Carole GRELAUD qui récupère le pouvoir donné par M. Michel LUCAS

Point 29 (17h46 à 17h49)

Présents : 59, Absents et représentés : 14, Absents : 25

retour en salle de Mme Mahaut BERTU et Mme Anne-Sophie LAMBERTHON- GUERRA

retour en salle de M. Julien BAINVEL qui récupère le pouvoir donné par M. Richard THIRIET

sortie de salle de ASSEH Bassem, BESLIER Laure, BOILEAU Vincent, BUREAU Jocelyn, COPPEY Mahel, DESCLOZIERS Anthony, METAYER Martine, PRAS Pascal, QUENEA Pierre, SCUOTTO Christelle, VOUZELLAUD François

sortie de salle de Delphine BONAMY qui annule le pouvoir laissé par Fabien GRACIA

sortie de salle de Philippe LE CORRE qui annule le pouvoir laissé par Sandra IMPERIALE

Sortie de salle de Thomas QUERO qui annule le pouvoir laissé par Yves PASCOU AU

sortie de salle de Sophie VAN GOETHEM qui annule le pouvoir laissé par Laurence GARNIER

Départ de M. Franckie TRICHET qui annule le pouvoir laissé par Hervé FOURNIER et donne pouvoir à M. Ali REBOUH

Point 30 (17h50 à 17h52)

Présents : 64, Absents et représentés : 17, Absents : 17

retour en salle BOILEAU Vincent, BUREAU Jocelyn, COPPEY Mahel, DESCLOZIERS Anthony, METAYER Martine, PRAS Pascal, QUENEA Pierre, SCUOTTO Christelle, VOUZELLAUD François

retour en salle de Delphine BONAMY qui récupère le pouvoir donné par Fabien GRACIA

retour en salle de Philippe LE CORRE qui récupère le pouvoir donné par Sandra IMPERIALE

retour en salle de Thomas QUERO qui récupère le pouvoir donné par Yves PASCOU AU

retour en salle de Sophie VAN GOETHEM qui récupère le pouvoir donné par Laurence GARNIER

sortie de salle de BERTHELOT Anthony, DUBETTIER-GRENIER Véronique, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, OGER Martine, RICHARD Guillaume, SOTTER Jeanne, VIALARD Louise

BERTHELOT Anthony, BESLIER Laure, ROUSSEL Fabrice

sortie de salle de M. Alain VEY qui annule le pouvoir laissé par M. François BRILLAUD DE LAUJARDIERE

Point 31 (17h53 à 17h54)

Présents : 65, Absents et représentés : 16, Absents : 17

retour en salle de ASSEH Bassem, BESLIER Laure, DUBETTIER-GRENIER Véronique, OGER Martine, RICHARD Guillaume, SOTTER Jeanne, VIALARD Louise, BERTHELOT Anthony, BESLIER Laure, ROUSSEL Fabrice

retour en salle de M. Alain VEY qui récupère le pouvoir donné par M. François BRILLAUD DE LAUJARDIERE

sortie de salle de DESCLOZIERS Anthony, KABBAJ Anas, LEBLANC Nathalie, SEASSAU Aymeric TERRIEN Emmanuel

sortie de salle de M. Florian LE TEUFF qui annule le pouvoir laissé par Elhadi AZZI

Points 32 et 33 (17h55 à 17h58)

Présents : 72, Absents et représentés : 17, Absents : 9

retour en salle de BERTHELOT Anthony, DESCLOZIERS Anthony, KABBAJ Anas, LAMBERTHON-GUERRA Anne-Sophie, LEBLANC Nathalie, SEASSAU Aymeric TERRIEN Emmanuel
retour en salle de M. Florian LE TEUFF qui récupère le pouvoir donné par Elhadi AZZI
sortie de salle de GOUEZ Aziliz

Points 34 et 35 (17h59 à 18h03)

Présents : 73, Absents et représentés : 17, Absents : 8

retour en salle de GOUEZ Aziliz

Point 36 (18h04 à 18h07)

Présents : 72, Absents et représentés : 18, Absents : 8

Départ de M. Guillaume RICHARD qui donne pouvoir à Mme Anne-Sophie LAMBERTHON GUERRA

Point 37 (18h08 à 18h14)

Présents : 48, Absents et représentés : 15, Absents : 35

sortie de salle de AFFILE Bertrand, ASSEH Bassem, BERTHELOT Anthony, BERTU Mahaut, BESLIER Laure, BONNET Michèle, COPPEY Mahel, DESCLOZIERS Anthony, DUBETTIER-GRENIER Véronique, GOUEZ Aziliz, JOUIN Christophe, LEBLANC Nathalie, MARTIN Nicolas, METAYER Martine, OGER Martine, PROCHASSON François, QUENEA Pierre, ROLLAND Johanna, SOTTER Jeanne, VIALARD Louise, VOUZELLAUD François

sortie de salle de LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie qui annule le pouvoir laissé par M. Guillaume RICHARD

sortie de salle de RIOM Tristan qui annule le pouvoir laissé par Mme Marie VITOUX

sortie de salle de VEY Alain qui annule le pouvoir laissé par M. François BRILLAUD DE LAUJARDIERE

Points 38 et 39 (18h09 à 18h16)

Présents : 70, Absents et représentés : 19, Absents : 9

Départ de M. Bassem ASSEH

retour en salle de AFFILE Bertrand, ASSEH Bassem, BERTHELOT Anthony, BERTU Mahaut, BESLIER Laure, BONNET Michèle, COPPEY Mahel, DESCLOZIERS Anthony, DUBETTIER-GRENIER Véronique, GOUEZ Aziliz, JOUIN Christophe, LEBLANC Nathalie, MARTIN Nicolas, METAYER Martine, OGER Martine, PROCHASSON François, QUENEA Pierre, ROLLAND Johanna, SOTTER Jeanne, VIALARD Louise, VOUZELLAUD François

retour en salle de LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie qui annule le pouvoir laissé par M. Guillaume RICHARD

retour en salle de RIOM Tristan qui annule le pouvoir laissé par Mme Marie VITOUX

retour en salle de VEY Alain qui annule le pouvoir laissé par M. François BRILLAUD DE LAUJARDIERE

Départ de Mme Stéphanie GUILLON qui donne pouvoir à M. François VOUZELLAUD

Point 40 (18h17 à 18h18)

Présents : 64, Absents et représentés : 17, Absents : 17

sortie de salle de BONNET Michèle, LEBLANC Nathalie, QUENEA Pierre

sortie de salle de RIOM Tristan qui annule le pouvoir laissé par Mme Marie VITOUX

sortie de salle de VOUZELLAUD François qui annule le pouvoir laissé par Mme Stéphanie GUILLON

Départ de M. Thomas QUERO qui annule le pouvoir laissé par M. Yves PASCOUAT et qui donne pouvoir à Mme Françoise DELABY

Point 41 (18h19)

retour en salle de BONNET Michèle, LEBLANC Nathalie, QUENEA Pierre

retour en salle de RIOM Tristan qui récupère le pouvoir donné par Mme Marie VITOUX

retour en salle de VOUZELLAUD François qui récupère le pouvoir donné par Mme Stéphanie GUILLON

Points 42 à 49 (18h20 à 18h48)

Présents : 68, Absents et représentés : 20, Absents : 10

Départ de Mme Michèle BONNET qui donne pouvoir à M. André SALAUN

Points 50 et 51 (18h49 à 18h58)

Présents : 67, Absents et représentés : 21, Absents : 10

Départ de Mme Johanna ROLLAND qui donne pouvoir à M. Bertrand AFFILE

Point 52 (18h59)

Présents : 63, Absents et représentés : 20, Absents : 15

Départ de Mme Pascale ROBERT

sortie de salle de GOUEZ Aziliz et METAYER Martine

sortie de salle de VOUZELLAUD François qui annule le pouvoir laissé par Mme Stéphanie GUILLON

Point 53 (19h00)

Présents : 61, Absents et représentés : 20, Absents : 17

retour en salle de GOUEZ Aziliz et METAYER Martine

sortie de salle de BASSANI Catherine, BUREAU Jocelyn, DESCLOZIERS Anthony, PRAS Pascal

Point 54 (19h01 à 19h02)

Présents : 60, Absents et représentés : 20, Absents : 18

sortie de salle de Martine METAYER

II - Ordre du jour

	Rapporteurs	Numéro De Page	
		Délibérations	Débats
Désignation du secrétaire de séance		-	122
Procès-verbal de la séance des 27 et 28 juin 2024		-	122
1 Compte-rendu des délégations	Mme ROLLAND	16	122
2 Élections d'un nouveau premier Vice-président et d'un membre du bureau et de celles qui pourraient en découler	Mme ROLLAND	16	123
3.1 Désignations – Organismes publics et instances internes – Approbation	Mme ROLLAND	17	126
3.2 Désignations – SPL – SEM – SAEM – Atlanpôle – Université de Nantes – ESBANSN – Approbation	Mme ROLLAND	20	127
3.3 Désignations – Associations et autres organismes – Approbation	M. GUITTON	22	128
4 Fabrique de nos villes - Création d'une gouvernance ouverte « forum des acteurs de la fabrique de la ville »	M. PRAS / M. RIOM	24	128
5 Fabrique de nos villes – Vertou – Saint-Sébastien-sur-Loire – Basse-Goulaine – Nantes – Entrées d'agglomération – Route de Clisson – Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable à l'aménagement et au renouvellement urbains du secteur	M. PRAS	26	136
6 Fabrique de nos villes – Engagement Loire – Nantes – Aménagement des espaces publics quai de la Fosse – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle	M. QUERO	28	139
7 Fabrique de nos villes – Transition écologique - Engagement Loire – Nantes – Saint-Herblain - Rezé - Bouguenais - Développement des Nouvelles Lignes de Transports et Transformation du Pont Anne de Bretagne - Déclaration de projet au titre de l'article L.126-1 du Code de l'environnement - Demande d'ouverture d'une enquête parcellaire – Approbations	M. AFFILE	31	143
8 Plan de relance du logement social : amplification du dispositif exceptionnel de soutien en faveur de la construction neuve – Modification du règlement d'intervention en faveur de la production du logement social, du logement abordable et du logement en accession intermédiaire – Approbation	M. PROCHASSON	38	149

9	Organisme de Foncier Solidaire – Apport en capital pour les opérations en Bail Réel Solidaire avec les promoteurs immobiliers privés - Approbation	M. AFFILE	42	160
10	Règlement d'attribution de subvention pour l'adaptation des biens aux risques d'inondation – Extension du financement des diagnostics d'adaptation aux inondations aux 24 communes de Nantes Métropole – Engagement financier de Nantes Métropole dans le cadre du PAPI Loire Aval 2023 – 2029	M. RIOM	43	161
11	Fonds métropolitain d'appui aux innovations de réemploi – Convention entre la Région et Nantes Métropole sur la période 2024 / 2026 – Approbation	M. TRICHET	45	162
12	Ressourcerie métropolitaine provisoire - Rezé – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Approbation du mandat confié à Loire Océan Métropole Aménagement	Mme COPPEY	46	164
13	Pacte métropolitain – Tourisme de proximité – Fonds de concours en fonctionnement – Fonds de concours en investissement	M. TERRIEN	49	171
14	Rapport annuel 2023 d'accessibilité universelle – Présentation	Mme OGER	51	172
15	Rapport annuel 2023 Égalité femmes - hommes – Présentation	Mme LEBLANC	54	175
16	Protocole d'indemnisation avec Nantes Métropole Habitat dans le cadre de la résiliation des baux commerciaux des commerçants de la Place de la Bottière dans le cadre du Projet Global Bottière Pin Sec	M. QUENEA	56	177
17	Cité éducative du Grand Bellevue Nantes / Saint-Herblain – Approbation de la nouvelle convention-cadre 2024 – 2026	M. QUENEA	57	178
18	Vœu du conseil de Nantes Métropole : ouverture des commerces le dimanche en 2025	M. DESCLOZIERS	58	179
19	Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) - Procédure de modification simplifiée n°5 - Décision relative à l'évaluation environnementale - Recours à l'auto-évaluation et à l'examen au cas par cas – Approbation	M. PRAS	59	181
20	Nantes – Rezé – Zone d'aménagement concerté (ZAC) Pirmil - Les Isles – Modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics – Avenant n°4 à la concession d'aménagement – Approbation	M. AFFILE	60	185

21	Nantes – Rezé – Zone d'aménagement concerté (ZAC) Pirmil - Les Isles – Délégation de la gestion de la subvention France 2030 à Nantes Métropole Aménagement – Approbation	M. PRAS	63	188
22	Bouaye - Extension de la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles – Avis	M. GUITTON	65	189
23	Nantes – Opération de rénovation du pont Aristide Briand – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux	M. LUCAS	67	190
24	Carquefou – Aménagement de l'allée des Sapins et sécurisation du carrefour VM37 – Modification de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée	M. LUCAS	68	191
25	Rezé – Secteur Hôtel de Ville – Aménagement de voirie – Modification du programme – Lancement d'une procédure adaptée	M. LUCAS	69	195
26	Contrat de Plan Etat-Région 2021/2027 – Volet Immobilier – Conventions financières par projet - Approbation	M. BOLO	70	196
27	Contrat de plan Etat-Région 2021/2027 – Avenant relatif au volet « Mobilités » - Conventions de financement	M. AFFILE	73	196
28	Convention multipartenariale relative à la participation de Nantes Métropole au système d'information Multimodale Régional Destineo – Approbation	M. AFFILE	78	200
29	Gestion et animation du patrimoine immobilier économique métropolitain – Délégation de service public – Approbation du principe	M. BOLO	80	201
30	Délégation de service public pour l'exploitation du Parc des expositions de La Beaujoire et de la Cité des Congrès - Approbation du principe - Avenant n°17 au contrat de DSP Cité des Congrès de Nantes – Promesse de cession et d'acquisition des salons d'Exponantes – Approbation	M. BOLO	82	202
31	Délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'Île – Prolongation de la durée du contrat - Avenant n°17	M. BOLO	85	202
32	CENTRALE NANTES – Convention de partenariat pour le développement du projet LIGEROB au sein du Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes – Subvention – Approbation	M. AFFILE	86	203

33	Fondation de Nantes Université – Protocole d'accord sur la période 2024 / 2026 – Contribution annuelle – Approbation	M. AFFILE	88	203
34	Pôle métropolitain Loire-Bretagne – Modifications des statuts	Mme GOUEZ	90	204
35	Adhésion à la convention des entreprises pour le climat – Approbation	Mme VIALARD	92	204
36	Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation	Mme BASSAL	93	205
37	Attribution de subventions aux tiers	M. BOLO	98	206
38	Décision modificative n°3 - Budget principal et budgets annexes – Autorisations de programme et crédits de paiement	M. BOLO	99	207
39	Pacte financier de solidarité : fixation du montant d'attribution de compensation 2024 de la ville de Nantes	M. BOLO	100	207
40	Dispositions financières diverses - Approbation	M. BOLO	101	208
41	Equipements culturels métropolitains – Dispositions financières	M. DESCLOZIERS	103	208
42	La Chapelle-sur-Erdre – Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Métairie Rouge - Dossier de réalisation – Programme des équipements publics – Participation des constructeurs – Modalités d'application – Approbation	M. PRAS	104	209
43	Nantes – Exploitation de parcs publics de stationnement de Gare – Délégation de service public – Approbation du contrat	M. AFFILE	107	211
44	Stationnement dans les parcs publics de Nantes Métropole – Tarifs 2025	M. AFFILE	109	211
45	Nantes – Gare fluviale de l'Erdre – Comptes définitifs 2023 – Redevance 2023 – Approbation	M. DESCLOZIERS	111	211
46	Exploitation des ports de l'Erdre à Nantes et de la Loire à Couëron, Nantes et Rezé - Délégation de service public - Tarifs 2025	M. DESCLOZIERS	112	212
47	Exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement – Lancement d'un appel d'offres ouvert	M. SALECROIX	112	212

48	Nantes – Modernisation des installations de production d'eau potable - Rénovation du traitement des boues de l'usine de production d'eau potable de Nantes Métropole - Modification de l'enveloppe financière prévisionnelle et lancement d'une procédure adaptée	M. SALECROIX	115	213
49	Services publics de distribution d'électricité, de distribution de gaz et service public de réseaux de chaleur – Rapports annuels des délégataires	M. RIOM	116	213
50	Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Nantes Métropole au titre des années 2012 et suivantes et au contrôle des comptes et de la gestion de LOMA et de la SEMMINN pour les années 2016 et suivantes, portant sur le transfert du MIN de Nantes à Rezé - Information	M. AFFILE	118	215
51	Nantes – Rue de la Laïcité, square Mathurin Méheut : acquisition auprès de Nantes Métropole Aménagement de l'ensemble immobilier dit « Petites Écuries » cadastré CD 457 pour 2 151 m ²	M. BOLO	118	217
52	Opérations d'aménagement d'habitat et à vocation économique - Compte rendu d'activité 2023 de Loire Atlantique Développement - SELA - Avenants aux concessions d'aménagement – Approbation	M. BOLO	119	217
53	Couëron – Zone d'aménagement concerté Hauts de Couëron 3 – Avenant à la concession d'aménagement – Approbation	M. BOLO	120	218
54	Opérations d'aménagement d'habitat et à vocation économique - Compte rendus d'activités 2023 de Loire Océan Métropole Aménagement - Avenants aux concessions d'aménagement – Approbation	M. BOLO	121	218

III – Délibérations

Direction du Secrétariat Général
Pôle Assemblées Nantes Métropole

01 - Compte-rendu des délégations

Exposé

En vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte lors de chaque réunion du conseil métropolitain des délibérations du bureau.

Il est également rendu compte des décisions prises par Madame la Présidente ou son représentant, dans le cadre des délégations accordées par le conseil métropolitain à la suite de la délibération 2020-32 du 17 juillet 2020.

Le Conseil délibère et,

1. prend acte des décisions prises par délégation du Conseil métropolitain, listées en annexe.

Direction générale des services
Direction du Secrétariat Général

02 - Élections d'un nouveau premier Vice- président et d'un membre du bureau et de celles qui pourraient en découler

Exposé

Par délibération en date du 10 juillet 2020, le Conseil métropolitain a fixé à 20 le nombre de Vice-président(e)s de Nantes Métropole, et à 43 le nombre d'autres membres du bureau.

A la suite de la démission, d'une part, de M. Fabrice ROUSSEL de son mandat de 1er Vice-président, et d'autre part, de Mme Elisabeth LEFRANC de son mandat de conseillère métropolitaine (ce qui laisse vacant un poste de membre du bureau), il convient de procéder à l'élection d'un nouveau 1er Vice-président, ainsi que d'un autre membre du bureau, et à toutes les élections qui pourraient en découler.

Ces élections sont organisées dans les conditions définies par les articles L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, à savoir :

- le Conseil métropolitain élit chaque Vice-président ou membre du bureau en son sein, au scrutin secret et à la majorité absolue,
- si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Le vote par procuration peut être valablement utilisé pour l'élection de Vice-présidents et de membres du bureau.

Le Conseil délibère et,

élit comme suit 2 Vice-président(s) et 2 membre(s) du bureau de Nantes Métropole :

M. Bertrand AFFILE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (69 voix) au 1^{er} tour de scrutin, est déclaré élu en tant que 1^{er} Vice-président de Nantes Métropole, ce qui laisse vacant le siège de 2^{ème} Vice-président et nécessite l'élection d'un nouveau 2^{ème} Vice-président,

M. Anthony DESCLOZIERS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (67 voix) au 1^{er} tour de scrutin, est déclaré élu en tant que 2^{ème} Vice-président de Nantes Métropole, ce qui laisse vacant un siège de membre du bureau et nécessite l'élection d'un nouveau membre du bureau,

M. Fabrice ROUSSEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (69 voix) au 1^{er} tour de scrutin, est déclaré élu en tant que membre du Bureau de Nantes Métropole,

M. Thomas QUERO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (70 voix) au 1^{er} tour de scrutin, est déclaré élu en tant que membre du Bureau de Nantes Métropole.

Direction générale des services
Direction du Secrétariat général

3.1 - Désignations – Organismes publics et instances internes – Approbation

Exposé

A la demande de M. Fabrice ROUSSEL, il convient de procéder à son remplacement au sein des organismes suivants :

ORGANISME	FONCTION
Pôle Métropolitain Nantes-Saint-Nazaire	Représentant
Pôle Métropolitain Loire Bretagne	Membre titulaire du comité syndical
Pôle Métropolitain Loire Bretagne	Suppléant du Président
Entente pour le développement de l'Erdre navigable et naturelle	Membre suppléant du comité syndical
Syndicat mixte Angers – Nantes Opéra (SMANO)	Membre titulaire du comité syndical
Syndicat mixte Orchestre national des Pays de la Loire (ONPL)	Membre suppléant
Comité Régional du tourisme Pays de la Loire	Membre
Aéroport de Nantes Atlantique	Membre titulaire de la commission consultative de l'environnement
Aéroport de Nantes Atlantique	Membre titulaire du comité permanent de la commission consultative
Aéroport de Nantes Atlantique (COCOECO)	Membre titulaire de la commission consultative économique
Comité portuaire du bien-être des gens de la mer du grand port maritime Nantes-Saint-Nazaire	Membre suppléant
Groupe de travail sur le Pacte de gouvernance	Président(e)
Groupe de travail sur le Pacte de gouvernance	Membre
Groupe de travail sur la Charte locale de déontologie et du règlement intérieur du Conseil métropolitain	Membre
Commission éthique et transparence	Membre

ORGANISME	FONCTION
Pacte de citoyenneté métropolitaine	Membre du groupe de travail

Il convient également de modifier la représentation de Nantes Métropole au sein des conseils d'administration des collèges Le Grand Beauregard et La Coutancière de La Chapelle-sur-Erdre (membres titulaires et suppléants).

D'autre part, à la suite de la démission de Mme Élisabeth LEFRANC de son mandat de conseillère métropolitaine, il convient de procéder à son remplacement au sein des organismes suivants :

ORGANISME	FONCTION
Syndicat mixte Angers – Nantes Opéra	Membre suppléant du comité syndical
Collège La Colinière - Nantes	Membre titulaire du conseil d'administration
Lycée professionnel François ARAGO - Nantes	Membre suppléant du conseil d'administration

Par ailleurs, il convient de procéder au renouvellement des représentants de Nantes Métropole (2 titulaires et 2 suppléants) au sein de la commission de suivi de site de la société ALVA, une usine de fonte et de raffinage de corps gras animaux et végétaux située à Rezé, 3 rue des Chevaliers.

De plus, à sa demande, il convient de désigner Mme Catherine PIAU, nouvelle conseillère métropolitaine, comme membre de la commission métropolitaine Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité.

De même, il convient de désigner M. Anthony DESCLOZIERS pour siéger au sein de la commission Économie, emploi, développement équilibré et alliance des territoires, au lieu de la commission Transition écologique, métropole nature et résilience.

Enfin, il convient de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du nouveau collège du centre-ville de Nantes.

**Le Conseil délibère et,
par 71 voix pour et 24 abstentions**

1 – décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations et les élections au sein des syndicats mixtes,

2 – désigne les élus suivants au sein des organismes listés ci-dessous, en remplacement de M. Fabrice ROUSSEL :

ÉLUS DÉSIGNÉS	ORGANISME	FONCTION
M. Anthony BERTHELOT	Pôle Métropolitain Nantes-Saint-Nazaire	Représentant
M. Bertrand AFFILE	Pôle Métropolitain Loire Bretagne	Membre titulaire du comité syndical
M. Bertrand AFFILE	Pôle Métropolitain Loire Bretagne	Suppléant du Président
M. Anthony DESCLOZIERS	Comité Régional du tourisme Pays de la Loire	Membre
M. Anthony DESCLOZIERS	Aéroport de Nantes Atlantique	Membre titulaire de la commission consultative de l'environnement
M. Anthony DESCLOZIERS	Aéroport de Nantes Atlantique	Membre titulaire du comité permanent de la commission consultative

ÉLUS DÉSIGNÉS	ORGANISME	FONCTION
M. Anthony DESCLOZIERS	Aéroport de Nantes Atlantique (COCOECO)	Membre titulaire de la commission consultative économique
M. Anthony DESCLOZIERS	Comité portuaire du bien-être des gens de la mer du grand port maritime Nantes-Saint-Nazaire	Membre suppléant
M. Bertrand AFFILE	Groupe de travail sur le Pacte de gouvernance	Président
M. Anthony DESCLOZIERS	Groupe de travail sur le Pacte de gouvernance	Membre
M. Anthony DESCLOZIERS	Groupe de travail sur la Charte locale de déontologie et du règlement intérieur du Conseil métropolitain	Membre
M. Bertrand AFFILE	Commission éthique et transparence	Membre
M. Bertrand AFFILE	Pacte de citoyenneté métropolitaine	Membre du groupe de travail

3 - désigne les élus suivants pour siéger au sein des conseils d'administration de collèges de La Chapelle-sur-Erdre :

ÉLUS DÉSIGNÉS	ORGANISME	FONCTION
Mme Nathalie LEBLANC	Collège Le Grand Beauregard - La Chapelle-sur-Erdre	Membre titulaire du conseil d'administration
M. Fabrice ROUSSEL	Collège Le Grand Beauregard - La Chapelle-sur-Erdre	Membre suppléant du conseil d'administration
Mme Nathalie LEBLANC	Collège La Coutancière - La Chapelle-sur-Erdre	Membre titulaire du conseil d'administration
M. Fabrice ROUSSEL	Collège La Coutancière - La Chapelle-sur-Erdre	Membre suppléant du conseil d'administration

4 – désigne les élus suivants au sein des organismes listés ci-dessous, en remplacement de Mme Elisabeth LEFRANC :

ÉLUS DÉSIGNÉS	ORGANISME	FONCTION
M. Florian LE TEUFF	Collège La Colinière - Nantes	Membre titulaire du conseil d'administration
Mme Cécile BIR	Lycée professionnel François ARAGO - Nantes	Membre suppléant du conseil d'administration

5 – élit les élus suivants pour siéger au sein des syndicats mixtes listés ci-dessous :

- M. Anthony DESCLOZIERS pour siéger en tant que membre suppléant du comité syndical du Syndicat mixte Entente pour le développement de l'Erdre navigable et naturelle, en remplacement de M. Fabrice ROUSSEL,
- M. Anthony DESCLOZIERS pour siéger en tant que membre suppléant au sein du Syndicat mixte Orchestre national des Pays de la Loire (ONPL), en remplacement de M. Fabrice ROUSSEL,
- M. Anthony DESCLOZIERS. pour siéger en tant que membre titulaire du comité syndical du Syndicat mixte Angers – Nantes Opéra, en remplacement de M. Fabrice ROUSSEL,
- Mme Nathalie LEBLANC pour siéger en tant que membre suppléant du comité syndical du Syndicat mixte Angers – Nantes Opéra, en remplacement de Mme Elisabeth LEFRANC,

6 - désigne Mme Cécile BIR et M. Tristan RIOM pour siéger, respectivement, en tant que titulaire et suppléant, au sein du conseil d'administration du nouveau collège du centre-ville de Nantes,

7 - désigne les élus suivants pour siéger au sein de la commission de suivi de site de la société ALVA :

- membres titulaires : Mme Martine METAYER et Mme Isabelle LERAY
- membres suppléants : M. Anas KABBAJ et M. Jacques PINEAU

8 - désigne Mme Catherine PIAU comme membre de la commission métropolitaine Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité,

9 – désigne M. Anthony DESCLOZIERS comme membre de la commission Économie, emploi, développement équilibré et alliance des territoires, au lieu de la commission Transition écologique, métropole nature et résilience,

10 - autorise les représentants ainsi désignés à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées au sein desdits organismes,

11 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale des services
Direction du Secrétariat général

3.2 - Désignations – SPL – SEM – SAEM – Atlanpôle – Université de Nantes – ESBANSN – Approbation

Exposé

A la demande de M. Fabrice ROUSSEL, il convient de procéder à son remplacement au sein des organismes suivants :

ORGANISME	FONCTION
SPL Cité Centre des Congrès de Nantes	Membre titulaire du conseil d'administration
SAEM SEMMINN	Membre titulaire du conseil d'administration
SPL Régionale des Pays de la Loire	Membre titulaire de l'assemblée générale et de l'assemblée générale spéciale des actionnaires
SPL Régionale des Pays de la Loire	Membre titulaire du conseil d'administration
Voyage à Nantes	Membre titulaire du conseil d'administration
Voyage à Nantes	Membre titulaire de l'assemblée générale
Nantes Saint-Nazaire Agglomération Tourisme	Censeur au sein du conseil d'administration
ATLANPOLE	Membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration
Nantes Université	Membre du conseil d'administration
École Supérieure des Beaux-Arts de Nantes-Saint-Nazaire (ESBANSN)	Membre titulaire du conseil d'administration

D'autre part, à la suite de la démission de Mme Élisabeth LEFRANC de son mandat de conseillère métropolitaine, il convient de procéder à son remplacement au sein des organismes suivants :

ORGANISME	FONCTION
SEMITAN	Membre titulaire du conseil d'administration
Nantes Métropole Habitat	Membre du conseil d'administration

De plus, il convient de procéder au remplacement de M. Anthony DESCLOZIERS en tant que membre titulaire du conseil d'administration de la société publique locale Le Voyage à Nantes.

Enfin, il convient de remplacer M. Bassem ASSEH en tant que membre du conseil d'administration de Nantes Métropole Habitat, et de remplacer Mme Catherine PIAU en tant que personnalité qualifiée non membre du conseil métropolitain.

**Le Conseil délibère et,
par 60 voix pour et 24 abstentions**

1 – décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations,

2 – désigne les élus suivants au sein des organismes listés ci-dessous, en remplacement de M. Fabrice ROUSSEL :

ELUS DÉSIGNÉS	ORGANISME	FONCTION
M. Anthony BERTHELOT	SPL Cité Centre des Congrès de Nantes	Membre titulaire du conseil d'administration
M. Anthony DESCLOZIERS	SAEM SEMMINN	Membre titulaire du conseil d'administration
M. Anthony DESCLOZIERS	SPL Régionale des Pays de la Loire	Membre titulaire de l'assemblée générale et de l'assemblée générale spéciale des actionnaires
M. Anthony DESCLOZIERS	SPL Régionale des Pays de la Loire	Membre titulaire du conseil d'administration
Mme Nathalie LEBLANC	Voyage à Nantes	Membre titulaire du conseil d'administration
M. Aymeric SEASSAU	Voyage à Nantes	Membre titulaire de l'assemblée générale
M. Anthony DESCLOZIERS	Nantes Saint-Nazaire Agglomération Tourisme	Censeur au sein du conseil d'administration
M. Anthony DESCLOZIERS	ATLANPOLE	Membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration
Mme Aziliz GOUEZ	Nantes Université	Membre du conseil d'administration
M. Anthony DESCLOZIERS	École Supérieure des Beaux-Arts de Nantes-Saint-Nazaire (ESBANSN)	Membre titulaire du conseil d'administration

et autorise les représentants ainsi désignés au sein de la SAEM SEMMINN et la SPL Régionale Pays de la Loire, à percevoir à titre individuel des indemnités résultant de l'exercice de la fonction d'administrateur dans la limite de 230 € par réunion du conseil d'administration,

2 – désigne, en remplacement de Mme Elisabeth LEFRANC, Mme Aïcha BASSAL pour siéger en tant que membre titulaire au sein du conseil d'administration de la SEMITAN et l'autorise à percevoir, à titre individuel, des indemnités résultant du mandat qui lui a été confié, dans la limite d'un montant total de rémunération et d'indemnités de fonctions (tout mandat électif confondus et de représentations au sein d'une SEM/SPL confondus) inférieur à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire, conformément à l'article L.5211-12 du CGCT,

3 – désigne Mme Catherine PIAU et Mme Abbassia HAKEM en tant que membres du conseil d'administration de Nantes Métropole Habitat, en remplacement, respectivement, de Mme Elisabeth LEFRANC et de M. Bassem ASSEH,

4 – désigne Mme Valérie COUSSINET pour siéger en tant que personnalité qualifiée non membre du conseil métropolitain au sein du conseil d'administration de Nantes Métropole Habitat, en remplacement de Mme Catherine PIAU,

5 – désigne M. Anthony BERTHELOT pour siéger en tant que membre titulaire au sein du conseil d'administration de la SPL Le Voyage à Nantes, en remplacement de M. Anthony DESCLOZIERS,

6 - autorise les représentants ainsi désignés à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées au sein desdites sociétés et organismes,

7 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale des services
Direction du Secrétariat général

3.3 - Désignations – Associations et autres organismes – Approbation

Exposé

A la demande de M. Fabrice ROUSSEL, il convient de procéder à son remplacement au sein des organismes suivants :

ORGANISME	FONCTION
Fonds de compensation Nantes Atlantique	Membre suppléant à l'assemblée générale
Association Club Croisières	Membre
Association Saint Seb Entreprises	Membre titulaire
École de la deuxième chance de l'Estuaire (E2C)	Membre suppléant
Association Les Ecosolies	Membre
France active	Membre suppléant
Maison des chercheurs étrangers à Nantes	Membre titulaire
Maison de l'Europe	Membre suppléant de l'assemblée générale
Maison de l'Europe	Membre titulaire du conseil d'administration
France urbaine	Membre
Société du Parc des Expositions de la Beaujoire (EXPONANTES)	Observateur au sein de l'assemblée générale
Fondation de l'Université de Nantes	Membre du conseil d'administration
École centrale de Nantes	Membre du conseil d'administration
École de l'IMT-A (école des Mines)	Membre titulaire du conseil d'école
Établissement d'Enseignement Supérieur Consulaire (EESC) Audencia	Censeur
École supérieure du bois	Membre suppléant du conseil d'administration

De plus, il est proposé de remplacer M. Fabrice ROUSSEL et M. Richard THIRIET au sein de l'assemblée générale de l'Agence Nantes – Saint-Nazaire Développement.

D'autre part, à la suite de la démission de Mme Élisabeth LEFRANC de son mandat de conseillère métropolitaine, il convient de procéder à son remplacement au sein des organismes suivants :

ORGANISME	FONCTION
Villes amies des aînés	Membre titulaire de l'assemblée générale
Groupement de Coordination Sociale et Médico-Sociale « Métropole Nantaise : Territoire de Longévité »	Membre titulaire de l'assemblée générale

Enfin, il est également proposé de remplacer Mme Aïcha BASSAL en tant que titulaire à l'assemblée générale du Gérontopole autonomie longévité des Pays de la Loire.

**Le Conseil délibère et,
38 voix pour et 17 abstentions,**

1 – décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations,

2 – désigne les élus suivants au sein des organismes listés ci-dessous, en remplacement de M. Fabrice ROUSSEL :

ELUS DÉSIGNÉS	ORGANISME	FONCTION
M. Anthony DESCLOZIERS	Fonds de compensation Nantes Atlantique	Membre suppléant à l'assemblée générale
M. Anthony DESCLOZIERS	Association Club Croisières	Membre
M. Anthony DESCLOZIERS	Association Saint Seb Entreprises	Membre titulaire
M. Anthony DESCLOZIERS	École de la deuxième chance de l'Estuaire (E2C)	Membre suppléant
M. Anthony DESCLOZIERS	Association Les Ecosolies	Membre
M. Anthony DESCLOZIERS	France active	Membre suppléant
Mme Aziliz GOUEZ	Maison des chercheurs étrangers à Nantes	Membre titulaire
Mme Aziliz GOUEZ	Maison de l'Europe	Membre suppléant de l'assemblée générale
Mme Aziliz GOUEZ	Maison de l'Europe	Membre titulaire du conseil d'administration
M. Anthony DESCLOZIERS	France urbaine	Membre
M. Anthony BERTHELOT	Société du Parc des Expositions de la Beaujoire (EXPONANTES)	Observateur au sein de l'assemblée générale
Mme Aziliz GOUEZ	Fondation de l'Université de Nantes	Membre du conseil d'administration
Mme Aziliz GOUEZ	École centrale de Nantes	Membre du conseil d'administration
Mme Aziliz GOUEZ	École de l'IMT-A (école des Mines)	Membre titulaire du conseil d'école
Mme Aziliz GOUEZ	Établissement d'Enseignement Supérieur Consulaire (EESC) Audencia	Censeur
Mme Aziliz GOUEZ	École supérieure du bois	Membre suppléant du conseil d'administration

3 - désigne les élus suivants pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'Agence Nantes – Saint-Nazaire Développement :

- M. Anthony DESCLOZIERS, en remplacement de M. Fabrice ROUSSEL,
- M. Guillaume RICHARD, en remplacement de M. Richard THIRIET,

4 – désigne les élus suivants au sein des organismes listés ci-dessous, en remplacement de Mme Elisabeth LEFRANC :

	ORGANISME	FONCTION
Mme Nathalie LEBLANC	Villes amies des aînés	Membre titulaire de l'assemblée générale
Mme Nathalie LEBLANC	Groupement de Coordination Sociale et Médico-Sociale « Métropole Nantaise : Territoire de Longévité »	Membre titulaire de l'assemblée générale

5 - désigne Mme Nathalie LEBLANC pour siéger en tant que titulaire à l'assemblée générale du Gérontopole autonomie longévité des Pays de la Loire, en remplacement de Mme Aïcha BASSAL,

6 - autorise les représentants ainsi désignés à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées au sein des dites sociétés et organismes,

7 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Richard THIRIET et M. Yves PASCOUUAU ne prennent pas part au vote.

Direction Générale Délégée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département Urbanisme et Habitat
Direction Ville en Transition et Centralité

04 - Fabrique de nos villes - Création d'une gouvernance ouverte « forum des acteurs de la fabrique de la ville »

Exposé

Par délibération du 12 avril 2024, le Conseil métropolitain a adopté à une large majorité la feuille de route collective à la suite du Grand Débat « Fabrique de nos villes : Ensemble, inventons la vie de demain ».

Nantes Métropole agit et investit pour aménager le territoire, avec ses 24 communes et dans une dynamique d'alliance des territoires, selon une trajectoire soutenable tant pour l'environnement que pour garantir les équilibres sociaux. En proposant ce Grand Débat, la Métropole a souhaité « préparer en responsabilité un maximum de citoyens, citoyennes, habitantes, habitants, et professionnels à être acteur des métamorphoses, petites et grandes de notre métropole » (délibération du Conseil métropolitain du 10 février 2023).

Ce débat citoyen avec 30 000 participants et 152 cahiers d'acteurs a confirmé que le cap d'une trajectoire soutenable est partagé et souhaité. La feuille de route issue du débat, qui se structure autour de 5 balises et de 97 actions concrètes, vise à outiller les citoyens, les professionnels et les pouvoirs publics pour mettre en œuvre collectivement la bifurcation écologique et l'accès à de nouveaux droits à la ville. La feuille de route fait ainsi le pari de l'Intelligence collective, de la coopération, et de la confiance. La capacité à faire « dialogue » (citoyen, social, interdisciplinaire, entre les générations...) apparaît comme une clef de voûte de sa bonne mise en œuvre. Il nous faut ainsi continuer à échanger, traverser nos désaccords, négocier, prendre des risques, se tromper et recommencer, renoncer, inventer, s'ouvrir.

Dans le prolongement de la délibération du Conseil métropolitain du 12 avril et conformément aux principes fixés par le Pacte de citoyenneté métropolitaine (adopté par le Conseil métropolitain le 8 octobre 2021), l'installation d'une gouvernance ouverte des acteurs de la fabrique de la ville doit **permettre une hybridation et un approfondissement tant des connaissances que des pratiques entre acteurs.**

Le forum des acteurs de la fabrique de la ville, qui sera installée à l'automne 2024, permettra de pérenniser les espaces d'échanges transversaux dans la durée, en mobilisant un écosystème local élargi et enrichi dans ses disciplines et compétences, en veillant à l'intégration des enjeux relatifs à la fois aux modes de vie et aux modes de faire. Cette instance viendra s'articuler avec le travail déjà engagé par les autres gouvernances ouvertes existantes (exemple : comité des partenaires de la mobilité, Conseil métropolitain de l'accessibilité universelle...). Elle n'a donc pas vocation à traiter l'ensemble des sujets de la feuille de route, et interviendra selon un principe de subsidiarité, régulateur de son champ d'action.

Concrètement, cette instance assurera deux missions principales qui pourront s'ajuster dans le temps, dans une dynamique de transformation de court et long terme :

- D'une part, **assurer un suivi de l'état d'avancement de la feuille de route, ainsi qu'un regard évaluatif, dans une dynamique de « droit de suite »**. Cette communauté sera ainsi régulièrement informée de l'avancée de la feuille de route dans une logique de transparence et pour continuer à nourrir la réflexion. Les éléments produits par la gouvernance ouverte pourront conduire à approfondir et prioriser certaines actions, dans une dynamique d'amélioration continue et de montée en compétence collective.
- D'autre part, **nourrir la réflexion, formuler des propositions sur quelques actions transversales, novatrices et à forte teneur partenariale**, dont le pilotage sera assuré par Nantes Métropole. Pour mener à bien cette production, la gouvernance ouverte devra garantir que toute action travaillée dans ce cadre, **associe systématiquement la maîtrise d'usage** (prise en compte des usagers et citoyens). Il s'agira ainsi d'organiser et assurer une **lecture citoyenne sous l'angle des « modes de vie »**.

Enfin, pour **poursuivre la dynamique d'interconnaissance et d'hybridation des compétences** entre des acteurs qui n'ont pas toujours l'habitude de travailler ensemble, un programme d'inspirations, sous la forme de visites, de retours d'expériences et de partage d'expertises sera proposé par Nantes Métropole et pourra être co-élaboré avec les membres de l'instance, dans une logique **d'apprentissage collectif**.

Concernant la composition de l'instance, il convient de rappeler que le Grand Débat a permis d'identifier **un écosystème de plus de 400 acteurs** qui ont souhaité se mobiliser sur les enjeux de la fabrique de nos villes. Forte de cette mobilisation des acteurs, la gouvernance ouverte sera ainsi nourrie par **l'écosystème local de la fabrique de la ville, élargi et enrichi**, avec la volonté de mobiliser non pas des professionnels isolés mais des **structures en mesure d'avoir une assise opérationnelle et de réflexion à l'échelle de leur organisation ou fédération d'acteurs**.

L'instance sera ainsi composée d'acteurs qui, grâce à leur activités et expertises :

- soit porteront un regard global et systémique sur la feuille de route,
- soit porteront un regard plus spécifique sur l'une des 5 balises de la feuille de route*

Sa composition sera guidée par la **recherche de la diversité des acteurs représentés** – au regard du caractère transversal de la feuille de route (cf principe de composition en annexe 1). La diversité sera recherchée en particulier du point de vue territorial, des secteurs d'activité et d'expertise, de la typologie des structures et de la parité. Une attention sera portée sur l'ouverture à de « nouvelles » expertises et métiers émergents.

Les membres seront désignés par Nantes Métropole cet automne et s'engageront, à titre bénévole, pour un mandat de trois ans, renouvelable. Après le lancement de l'instance et à l'issue d'un premier travail collectif, la composition du forum des acteurs de la fabrique de la ville pourrait être enrichie sur proposition des membres, pour mobiliser de nouvelles formes d'expertises, de nouveaux regards ou de nouvelles approches de la fabrique de la ville. L'instance sera composée à terme d'un groupe d'une cinquantaine d'acteurs.

En termes de fonctionnement, l'instance travaillera de manière ouverte et associera à ses travaux des invités ponctuels, qui en raison de leur expertise très ciblée ou registre d'intervention pourront éclairer plus particulièrement un sujet. Dans cet esprit, les membres de l'instance pourront par exemple solliciter l'expertise d'une autre gouvernance ouverte. Elle produira de manière régulière un support présentant « son regard sur » l'avancement des actions de la feuille de route (droit de suite), qu'elle rendra public, ainsi qu'une formalisation des productions sur les actions travaillées par l'instance.

Le fonctionnement de la gouvernance des acteurs de la fabrique sera guidé par le respect des 12 principes d'actions et engagements du pacte de citoyenneté métropolitaine : opportunité, clarté des règles du jeu, pluralité et diversité, inclusion, expertise d'usages, expériences sensibles et capacité d'agir, délibératif, responsabilité, instruction, transparence et¹ traçabilité, évaluation, droit de suite). L'ensemble des règles de fonctionnement sera formalisé dans un mandat de participation signé par les membres de la gouvernance ouverte pour garantir le respect des principes et objectifs définis par la présente délibération. Les principes de transparence, de confidentialité, de déontologie et d'éthique devront être strictement respectés pour éviter tout conflit d'intérêt. Le contenu du mandat pourra être adapté ultérieurement sur la base d'un bilan à réaliser à l'issue de la première année de fonctionnement.

Enfin, après l'installation de l'instance à l'automne 2024, des groupes de travail seront mis en place dès le premier semestre 2025, dans la perspective d'une réunion plénière de l'instance au printemps 2025, réunissant l'écosystème large (citoyens et acteurs) pour rendre compte des travaux de la gouvernance ouverte et de l'avancement des engagements de la feuille de route métropolitaine.

Le Conseil délibère et, par 85 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions

- 1 - crée une gouvernance ouverte « forum des acteurs de la fabrique de la ville »,
- 2 - délègue à Madame la Présidente le soin d'arrêter la liste des membres de l'instance et de procéder à toute modification ultérieure de sa composition,
- 3 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures et dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à sa mise en œuvre.

Direction générale déléguée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département Urbanisme et Habitat
Direction Aménagement Urbanisme Agglomération

05 - Fabrique de nos villes - Vertou – Saint-Sébastien-sur-Loire – Basse-Goulaine – Nantes – Entrées d'agglomération – Route de Clisson – Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable à l'aménagement et au renouvellement urbains du secteur

Exposé

Par délibération du Conseil métropolitain du 16 décembre 2022, 7 entrées d'agglomération - dont la route de Clisson - ont été déclarées d'intérêt métropolitain. Les projets initiés sur ces entrées d'agglomérations ont vocation à intégrer la requalification des espaces publics, à compléter une offre de mobilité renouvelée, à programmer les équipements publics nécessaires, à définir une stratégie foncière et des outils opérationnels adaptés, à accompagner les opérateurs mobilisés notamment et particulièrement sur les polarités et centralités et à poursuivre ou initier les échanges avec les acteurs du territoire et les citoyens en vue de leur mise en œuvre.

¹ * les 5 balises : Métropole de la nature et du vivant, Métropole sobre et circulaire, La Métropole facile : les modes de vie du ¼ d'heure, Métropole pour tous, qui loge et qui protège, Métropole impliquante et conviviale

Afin de donner corps à ce projet intercommunal, de dépasser la frontière administrative que constitue la route de Clisson sur la quasi-totalité de son linéaire (7,5 km) et de concevoir un plan de transformation urbaine ambitieux, cohérent et phasé, le Bureau métropolitain a acté par délibération du 24 mars 2023 de la nécessité de concevoir un plan-guide d'aménagement et de renouvellement urbains à fortes dimensions programmatique et pré-opérationnelle et a attribué le marché d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afférent au groupement constitué de Ville Ouverte (mandataire), Tribu, Atelier Georges, Ville en œuvre, Tugec et Transitec.

En déclinaison des objectifs transversaux définis et approuvés par le Conseil métropolitain du 16 décembre 2022 portant déclaration d'intérêt métropolitain, les objectifs poursuivis sur la route de Clisson et ses abords (350 ha) sont les suivants :

- transformation de l'axe, à forte dominante routière aujourd'hui, en un boulevard urbain renaturé, porteur d'aménités et permettant un partage modal apaisé ;
- traitement, en relation avec le tissu urbain hérité et l'identité des quartiers traversés, de l'entrée d'agglomération en séquences urbaines et paysagères distinctes ;
- ponctuation de l'axe par des lieux de vie offrant une réelle mixité fonctionnelle : les centralités et polarités, secteurs prioritaires de l'intensification urbaine et des usages ;
- développement ou confortement de ces polarités dans l'épaisseur du tissu urbain et dans une logique de perméabilité Nord – Sud renforcée ;
- organisation d'une offre de mobilités renouvelée vers et à partir de ces polarités et centralités dans la logique de la ville des courtes distances, et vers la centralité métropolitaine ;
- prise en compte des acquis et héritages patrimoniaux (naturels et bâtis) pour les valoriser ;
- inscription dans la feuille de route de la transition écologique du territoire notamment par l'optimisation de l'utilisation de la ressource foncière, la mutualisation des services urbains, le développement des alternatives aux mobilités motorisées individuelles, la gestion intégrée des eaux pluviales et la prise en compte d'un urbanisme favorable à la santé.

Lors du comité de pilotage du 24 mai 2024, les élus métropolitains, vertaviens, sébastiennais, goulainais et nantais, ont par ailleurs énoncé et validé les enjeux suivants pour le secteur d'aménagement et de renouvellement urbains de la route de Clisson :

- **Un projet pilote en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique :**
 - réduire l'impact carbone des mobilités en adaptant l'offre aux densités urbaines retenues ;
 - renaturer à toutes les échelles ;
 - déclencher les filières de l'éco-construction et de l'énergie renouvelable locale ;
- **Rompre avec un urbanisme générique et favoriser l'adaptation au contexte :**
 - s'appuyer sur les 3 séquences urbaines (intra-périphérique, porte et hinterland) pour décliner des paysages, des programmes et des formes urbaines différenciés ;
 - aller chercher les liens et complémentarités avec le tissu urbain en profondeur de part et d'autre de la route de Clisson ;
 - intégrer les patrimoines existants pour un projet de renouvellement urbain qui ménage et transforme le déjà-là ;
- **Permettre l'accueil de nouveaux habitants et le développement des emplois :**
 - s'appuyer sur la mutabilité des tissus urbains pour accueillir, de manière phasée et anticipée, de nouveaux programmes de logements ;
 - affirmer des polarités commerciales et servicielles « relais », de proximité, le long de l'axe ;
 - optimiser le foncier pour densifier en activités économiques sur les zones existantes (commerciales, productives,...)
- **Proposer un projet soutenable dans sa mise en œuvre :**
 - adapter les processus de mise en œuvre des projets et le positionnement des collectivités en fonction des enjeux stratégiques, temporels et financiers ;
 - engager rapidement des premières actions structurantes ;
 - définir un projet financièrement soutenable pour les collectivités.

Compte tenu de ses caractéristiques, de son emprise et de sa dimension multi-thématique, ce projet de transformation urbaine doit, en application des articles L. 103-2 à L. 103-4 et R. 103-1 du code de l'urbanisme, faire l'objet d'une concertation préalable réglementaire. Celle-ci a pour finalités d'informer sur le projet et sur son état d'avancement, de recueillir l'avis de l'ensemble des personnes souhaitant s'exprimer sur le projet afin d'enrichir et d'améliorer la qualité de la décision publique qui sera prise à son issue. Elle permettra également d'échanger avec les habitants, usagers et acteurs du territoire sur les secteurs dont l'aménagement est envisagé à courte échéance.

Aussi, il est proposé de définir les modalités de concertation préalable au projet de renouvellement urbain de la route de Clisson sous la forme de la mise à disposition de quelques panneaux de présentation des éléments de projet préfigurés à date, d'un temps fort autour du projet, sous la forme d'un forum public dont la forme sera précisée en lien avec l'AMO et en accord avec les collectivités, ainsi que de la mise à disposition d'un dossier et d'un registre dématérialisés accessibles depuis le site internet de Nantes Métropole et en format papier à la mairie de quartier Nantes Sud, dans les mairies de Nantes, Vertou, Saint-Sébastien-sur-Loire et Basse-Goulaine, au siège de Nantes Métropole et au pôle Loire, Sèvre et Vignoble.

À l'issue de la concertation réglementaire préalable, un bilan sera arrêté par délibération du Conseil métropolitain. Le cas échéant, la concertation pourra être prolongée, sous une forme qui sera définie par la collectivité avec l'appui d'un groupement d'AMO dédié, en accord avec les communes concernées.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement et de renouvellement urbains de la route de Clisson et de ses abords,

2 - décide des modalités de concertation, conformément aux articles L. 103-2 à L. 103-4 du code de l'urbanisme, sous la forme de la mise à disposition de quelques panneaux de présentation des éléments de projet, d'une mise à disposition de registres d'observation en formats dématérialisé et papier, de l'organisation d'un temps fort autour du projet, sous la forme d'un forum public dont la forme sera précisée en lien avec l'AMO et en accord avec les collectivités concernées,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale de la Fabrique de la Ville Ecologique et solidaire
Direction de l'Espace Public

06 - Fabrique de nos villes – Engagement Loire - Nantes – Aménagement des espaces publics quai de la Fosse – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle

Exposé

Le projet urbain, Loire au Cœur, développé par l'agence TER à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif en 2017, reliant la gare à la Loire depuis le Bas Chantenay jusqu'au canal St- Félix, répond à l'enjeu majeur de la qualité et de la cohérence des espaces publics de la centralité métropolitaine, mis en avant dans les conclusions de la commission du débat « Nantes, la Loire et Nous », incluant une mise en scène amplifiée de la nature en ville et du fleuve.

Pour poursuivre et accompagner les aménagements urbains en cours de transformation du pont Anne de Bretagne, des nouvelles lignes de tramway 6 et 7, une nouvelle étape du projet Loire au Cœur doit être activée au niveau opérationnel sur le Quai de la Fosse. Aujourd'hui pièce manquante de la centralité, le quai devra constituer demain une trame verte urbaine entre le centre-ville, la place de la Petite Hollande, l'île de Nantes et le Bas Chantenay, permettant ainsi de se promener sur les quais, de jardins en jardins, le long de la Loire, branche principale de l'Étoile Verte.

Le programme de l'opération proposée consiste à requalifier le Quai de la Fosse depuis le Quai Ernest Renaud jusqu'à la Maison de la Mer. Le périmètre de projet, d'environ 4ha, se décompose en plusieurs espaces :

- le double giratoire Jacksonville
- le trottoir Nord tout le long des façades du Quai de la Fosse
- l'actuel Quai des Plantes
- la place du Commandant Jean L'Herminier et l'amorce des rues adjacentes (Brunellière, Mazagran, Bâtonnier Guinaudeau, Verrerie)
- l'amorce du boulevard Salvador Allende jusqu'à la station de tramway Gare Maritime
- la voirie et trottoirs du quai Ernest Renaud jusqu'à la rue Bisson
- la voirie et piste cyclable du quai de la Fosse situées entre la plate-forme de tramway et le Mémorial de l'abolition de l'esclavage

Le périmètre projet n'intègre pas :

- le Mémorial pour l'abolition de l'esclavage
- l'accroche du Pont Anne de Bretagne, prévue dans le cadre du nouveau projet
- la plate-forme et stations de tramway ainsi que les voiries adjacentes traitées par la SEMITAN dans le cadre des projets de développement des nouvelles lignes de transport et rénovation Gare Maritime-Médiathèque.

Le programme s'articule autour des 4 objectifs principaux suivants :

Aménager la ville-nature : les jardins maritimes

- Donner une place à la nature le long des promenades en bord de Loire pour donner du confort aux nouveaux usages et participer à la création d'un chapelet de parcs de la centralité métropolitaine
- Viser un objectif de 30% de surface de canopée en plantant des arbres et en conservant le patrimoine arboré existant, conformément à la charte de l'Arbre
- Désimperméabiliser les sols et infiltrer les eaux pluviales pour lutter contre les îlots de chaleur urbains
- Prévoir des espaces verts sobres en arrosage

Mettre les usages au cœur de l'espace public

- Accueillir les nouveaux usages nautiques de Loire : touristiques (excursions fluviales, plaisance, bateaux musées,...), événementiels (Débord de Loire,...) et de mobilité (Navibus, ...)
- Jalonner les promenades de salons urbains et d'accroches ville-fleuve : pavillon Chézine, pavillon billetterie du Maillé Brézé
- Créer des itinéraires ombragés par la nature, un mail animé en bord de Loire préfiguré par l'aménagement provisoire du Quai des Plantes en déployant une offre de services de première nécessité : assises, toilettes, points d'eau,...
- Assurer les conditions d'un maintien de la tranquillité et de la sécurité publique
- Accueillir les usages de la vie nocturne dans de bonnes conditions de sécurité
- Renforcer la vocation commerciale des pieds de façades le long du quai de la Fosse en prolongeant l'aménagement de qualité de la promenade nantaise
- Fabriquer une ville non sexiste, à hauteur d'enfants, amie des aînées

Mettre en valeur le patrimoine fluvial, architectural et paysager

- Mettre en valeur l'histoire et le patrimoine portuaire de la ville haute et des façades du Quai de la Fosse
- Mettre en valeur le paysage fluvial : le fleuve, l'estuaire, des vues sur l'autre rive, les pontons et bateaux amarrés, révéler la confluence de la Chézine
- Réaménager la place du Commandant L'Herminier pour l'ouvrir vers l'espace public environnant et créer un espace paysager et ombragé qui accompagne les futurs usages

Pacifier et intégrer les nouvelles mobilités

- Poursuivre la promenade nantaise de la Gare à la Loire
- Redonner la place aux piétons et aux mobilités actives
- Assurer l'accessibilité universelle pour toutes et tous dans la chaîne des déplacements selon les standards de la charte d'aménagement de Nantes Métropole
- Favoriser l'intermodalité (tramway, navibus, cycles, piétons).

Compte tenu de ses caractéristiques, le projet nécessite l'organisation d'une concertation réglementaire préalable, conformément aux articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'urbanisme.

Le dialogue citoyen engagé en 2017 autour du projet Loire au Coeur se poursuivra par ailleurs sur le secteur Quai de la Fosse avec des ateliers de concertation citoyenne sur les lieux spécifiques du projet, en particulier la place du Commandant L'Herminier et le quai des plantes, lequel s'inscrit en complément de la concertation réglementaire.

Dans ce cadre, il convient de définir les modalités de la concertation préalable, qui portera sur les objectifs décrits ci-dessus.

Ainsi, il est proposé d'organiser la concertation réglementaire sous la forme d'une exposition et de la mise à disposition d'un registre papier au siège de Nantes Métropole et d'un registre en format dématérialisé accessible depuis le site internet de Nantes Métropole.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est fixée à 32 805 833 € HT soit 39 367 000 € TTC.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe.

Conformément aux dispositions de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre n°2018-35890 conclu avec l'agence TER et notifié le 19/02/2018 pour une durée de 8 ans, une consultation a été lancée auprès du titulaire, pour la passation d'un marché subséquent relatif à la réalisation de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du quai de la Fosse. Le marché a été attribué pour un montant de 2 516 483 € HT, soit 3 019 779,60 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 1055, libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité », opération 2023-10299, libellée « Nantes- Quai de la Fosse – Aménagement des espaces publics ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe centrale de la PPI.

**Le Conseil délibère et,
par 71 voix pour, 8 voix contre et 16 abstentions**

- 1 – approuve les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement des espaces publics du quai de la Fosse,
- 2 – décide des modalités de la concertation préalable consistant en une exposition et un registre papier au siège de Nantes Métropole et d'un registre en format dématérialisé accessible depuis le site internet de Nantes Métropole,
- 3 - approuve le programme de l'opération d'aménagement des espaces publics du quai de la Fosse sur la commune de Nantes,
- 4 - fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 32 805 833 € HT soit 39 367 000 € TTC,
- 5 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

07 - Fabrique de nos villes - Transition écologique - Engagement Loire – Nantes – Saint-Herblain - Rezé - Bouguenais - Développement des Nouvelles Lignes de Transports et Transformation du Pont Anne de Bretagne - Déclaration de projet au titre de l'article L.126-1 du Code de l'environnement - Demande d'ouverture d'une enquête parcellaire – Approbations

Exposé

Le projet de Développement des Nouvelles Lignes de Transports et Transformation du Pont Anne de Bretagne, ancré au cœur d'un territoire en complète recomposition urbaine, répond à plusieurs objectifs :

- **Densifier l'offre de transport** pour mieux desservir les communes de la métropole, en adaptant les dessertes : augmentation des fréquences, évolution de l'exploitation par la création de prolongement des nouvelles lignes de tramway répondant aux futurs besoins de déplacement ;
- **Favoriser la complémentarité des modes** de transports en contribuant au développement des modes de déplacement actifs (vélos, piétons, ...), en maintenant des capacités de circulation automobiles et en développant de nouvelles capacités de stationnement (P+R) ;
- **Répondre aux engagements du Grand Débat « la Loire et nous » de 2014-2015**, en améliorant le franchissement de la Loire au droit du pont Anne de Bretagne et en redonnant accès à la Loire ;
- **Respecter les orientations du Grand Débat sur la transition énergétique de Nantes Métropole (2016-2017)**, tant du point de vue de la qualité de vie des usagers et des riverains, que de la maîtrise de l'empreinte environnementale du projet et des dépenses publiques.

Le projet global consiste (cf. annexe 1a) :

- **à développer de Nouvelles Lignes de Transports (DNLT)**, par la création de :
 - La **ligne 6** de tramway circulant entre le nouveau terminus de **Hôtel de Ville de Rezé** (Rezé) et **Babinière** (La Chapelle sur Erdre), en passant par le secteur « Commerce » et la gare de Nantes, et en utilisant une partie de la ligne 1 existante. Elle circulera sur 12,1 km ;
 - La **ligne 7** de tramway circulant entre le nouveau terminus de **Hôtel de Ville de Rezé** (Rezé) et **François Mitterrand** (Saint Herblain), en passant par la station Jamet et en utilisant une partie de la ligne 1 existante. Elle circulera sur 9,1 km ;
 - La **ligne 8** de bus circulant entre **Boulevard de Doulon** (Nantes) et **Ville-au-Denis** (Bouguenais) soit presque 14 km (avec une première phase entre le bourg de Bouguenais et l'Est de l'île de Nantes), et du prolongement de la ligne Chronobus C9 de Pirmil à Basse-Ile.
- **à transformer le pont Anne de Bretagne**, pour augmenter les capacités de franchissements de la Loire pour tous les modes de transport, dont les futures lignes de tramway, et créer un espace public majeur pour la Métropole en fort lien avec la Loire, offrant:
 - **Un pont nature – jardin belvédère** avec une grande qualité urbaine et paysagère, végétalisé et support de Nature en ville, et écoconçu ;
 - **Un pont ligérien – reconnectant la ville à son fleuve ;**
 - **Un pont place – espace public de dimension métropolitaine**, au-dessus de la Loire, de lien entre les projets de la centralité, mais aussi un lieu festif, support de manifestations et des nombreux usages actuels et futurs ;
 - **Un pont apaisé – valorisant les modes actifs** avec un espace apaisé et partagé entre tous les modes de déplacement, répondant aux engagements en faveur de l'accessibilité universelle. Il développera des espaces généreux dédiés aux piétons, adaptés aux fréquentations et aux nombreux usages.

Le projet est composé des éléments suivants (cf. annexe 1b) :

- La création de nouvelles infrastructures tramway à Nantes et Rezé sur un axe Nord/Sud (Quai de la Fosse, pont Anne de Bretagne, boulevard Léon Bureau, boulevard Simone Veil, pont des Trois Continents, boulevard Victor Schoelcher), et sur une section du boulevard Général De Gaulle à Rezé (entre le giratoire Marguyonnes et le croisement avec le boulevard De Lattre de Tassigny);
- La transformation du Pont Anne de Bretagne qui franchit la Loire au niveau du bras de la Madeleine
- L'aménagement du Pont des Trois-Continents sur l'ensemble de l'assiette actuelle dont la réalisation des infrastructures tramway, ainsi que la création d'un encorbellement dédié aux modes actifs et le renforcement structurel du pont ;
- La création d'un pôle de correspondance rue du Seil à Rezé ;
- La création d'aménagements pour la circulation des bus (L8 Busway électrique, Chronobus C9) sur un axe Est/Ouest sur les communes de Nantes, Rezé et Bouguenais ;
- La création de nouvelles infrastructures tramway afin de raccorder les stations tramway « Jamet » et « Romanet » et une voie de retournement associée (Voie Z) sur les communes de Nantes et Saint-Herblain ;
- L'adaptation du terminus tramway existant sur la ligne 1 « François Mitterrand » sur la commune de Saint-Herblain ;
- La création d'un P+R au niveau de l'échangeur routier de la Ville au Denis à Bouguenais.

Suite à la concertation préalable "De nouveaux horizons pour le tramway" qui s'est tenue du 26 octobre 2020 au 24 janvier 2021, et qui a conduit à une évolution du projet initial pour tenir compte du souhait de nombreux usagers et habitants d'aller plus vite dans les prolongements envisagés, Nantes Métropole a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation des nouvelles lignes de transports en juin 2022.

Concernant la Transformation du pont Anne de Bretagne, le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle ont été validés lors du conseil métropolitain d'octobre 2020.

Le conseil métropolitain est invité à se prononcer sur l'intérêt général de l'opération Développement de Nouvelles Lignes de Transports et la transformation du pont Anne de Bretagne conformément à l'article L. 126-1 du code de l'environnement par une déclaration de projet.

Cette déclaration de projet est un préalable à l'obtention des autorisations de travaux pour cette opération globale.

Cette opération a fait l'objet de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), ainsi que d'une enquête publique (article L.123-2 du code de l'environnement) qui s'est tenue du 13 mai au 14 juin 2024. Cette enquête publique portait également sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain de Nantes Métropole et sur les permis d'aménager sur Nantes et Rezé.

Considérant :

- L'avis de la MRAe n°PDL-2024-7551 du 25 mars 2024 mis à disposition du public pendant l'enquête (pièce « avis administratifs du dossier d'enquête publique »).
- Le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'avis de la MRAe mis à disposition du public pendant l'enquête (pièce K du dossier d'enquête publique).
- L'absence d'avis des collectivités territoriales et leurs groupements consultés en application du V de l'article L122-1 du code de l'environnement dans les conditions de l'article L181-10 du code de l'environnement (cf. article 7 de l'arrêté d'enquête publique).
- L'enquête publique unique, prescrite par arrêté préfectoral n°2024/BPEF/053, et **les avis ci-après de la commission d'enquête** dans le rapport E24000043/44 transmis par le Préfet aux porteurs de projet par courrier daté du 23 juillet 2024 concluent à :

➤ **Sur la procédure d'autorisation environnementale, un avis favorable, sans réserve.**

Il est précisé que cette demande d'autorisation environnementale, appelée phase 1 (cf annexe 1b), porte principalement sur le périmètre de réalisation des lignes 6 et 7 en tramways et de la transformation du pont Anne de Bretagne.

A noter que la ligne 8 a fait l'objet d'une délibération de demande d'ouverture d'enquête publique unique valant enquête publique préalable à l'autorisation environnementale, appelée phase 2 (cf annexe 1b), approuvée en bureau métropolitain du 05 juillet 2024. Cette enquête publique est prévue au printemps 2025.

- **sur la déclaration d'utilité publique, un avis favorable avec 1 réserve et 1 recommandation détaillées ci-après :**
- « **sous réserve** de continuer les concertations avec le conseil départemental de Loire-Atlantique et la DIRO pour permettre une bonne articulation des projets portés par les différents opérateurs »
 - **Nantes Métropole répond à la réserve** en confirmant qu'elle continuera à travailler avec le conseil départemental de Loire-Atlantique (qui porte le projet de création d'une voie de covoiturage dans le sens entrant sur la RD 723 à l'extérieur du périphérique) et la Direction Interdépartementale des Routes Ouest (qui porte la création d'une voie d'entrecroisement et de voies réservés aux Transports Collectifs sur le périphérique entre les portes de Bouguenais et de GrandLieu – jusqu'à porte de Retz pour la voie d'entrecroisement), au travers de comités techniques et de pilotage, sur la base de modélisations et d'observations des pratiques de mobilité sur l'axe de la route de Pornic, pour s'assurer de la complémentarité des projets portés respectivement par les 3 acteurs. En tout état de cause, la performance de la future ligne 8 est un entrant au fonctionnement de cette future ligne en mode Busway.
 - « **avec la recommandation** d'afficher sur les grands axes routiers entrants dans la métropole nantaise la localisation des parking relais avec le nombre de places disponibles »
 - **Nantes Métropole répond à la recommandation** en précisant que pour assurer une meilleure visibilité et une meilleure promotion de l'intermodalité, elle engage un travail de remise à plat du jalonnement de ses P+R afin de reposer une cohérence d'ensemble sur la Métropole. Ce travail vise à réadapter la signalisation traditionnelle mais aussi de se doter de nouveaux outils comme la signalisation des P+R depuis le périphérique et les grands axes de pénétration sur le périphérique via du jalonnement statique et/ou dynamique. Ce sujet est par ailleurs inscrit dans le cadre conventionnel du Schéma Directeur d'Agglomération de Gestion de Trafic (SDAGT) de Nantes signé en 2021 qui retient dans son programme opérationnel une action en faveur du développement de l'intermodalité par « l'amélioration et l'homogénéisation du jalonnement de parkings relais depuis le réseau routier national non concédé, en particulier depuis le périphérique ».
- **sur la mise en compatibilité du PLUm de Nantes Métropole sur les communes de Nantes et Bouguenais, un avis favorable avec 1 réserve et 1 recommandation détaillées ci-après :**
- « une **réserve** concernant la place Mangin : prolonger la concertation avec les riverains touchés par le projet avec pour objectif de limiter les impacts du projet »
 - **Nantes Métropole répond à la réserve** en s'engageant à prolonger la concertation via de nouvelles rencontres qui seront organisées, par Nantes Métropole et la Samoa, avec les riverains et les commerçants de la place, afin de finaliser le projet à réaliser avec l'objectif d'en limiter ses impacts.
 - « une **recommandation** concernant le hameau de la Ville au Denis : veiller à ce que la signalisation routière continue de protéger le bourg de la Ville au Denis d'une circulation routière incompatible avec la tranquillité de ses habitants »
 - **Nantes Métropole répond à la recommandation** en confirmant que le projet prévoit l'accès au parking relais de la ligne 8 directement depuis le rond-point de la Ville au Denis. La sortie du parking relais se fera en tourne à gauche sur la rue de la Ville au Denis, en direction du même giratoire, avec une signalisation verticale et un jalonnement adaptés. Ainsi l'accès et la sortie du parking seront parfaitement organisés et le jalonnement spécifique permettra d'empêcher que les usagers du P+R puissent malencontreusement s'engager en direction du village de la Ville au Denis.
- **sur les projets des permis d'aménager :**
- **à Nantes, un avis favorable assorti d'une recommandation détaillée ci-après :**
 - « veiller à la sécurisation des déplacements piétons et cyclistes sur le boulevard Léon Bureau et sur la jonction entre le quai de la fosse et le pont Anne de Bretagne »
 - **Nantes Métropole répond à la recommandation** en précisant que pour sécuriser les déplacements piétons et cyclistes sur le boulevard Léon Bureau et la jonction entre le quai de la Fosse et le pont Anne de Bretagne, les principes d'aménagement suivants seront mis en œuvre :
 - des espaces piétons et cycles séparés et limitant au maximum les croisements afin d'éviter les conflits d'usage
 - la mise en place de revêtements différents pour les piétons et les cycles.
 - Par ailleurs, depuis 2019 et tout au long de la phase de conception du pont Anne de Bretagne, ont été associés des membres de l'Association des Paralysés de France et de l'association Valentin Haüy pour la commission métropolitaine accessibilité universelle, des membres des associations « 60 millions de piétons » et « Place au vélo » pour le comité des partenaires de la mobilité, des membres de la Conférence Permanente Loire, des membres du Conseil Nantais du Patrimoine, des membres de l'atelier citoyen 2021-2022.

Le plan de circulation des différents flux a fait l'objet de nombreuses études et échanges, avec comme donnée d'entrée la lisibilité et la sécurité pour les modes actifs. L'organisation proposée est celle qui répond le mieux aux usages actuels et futurs ainsi qu'aux enjeux de sécurité et de minimisation des conflits, notamment piétons/vélos. Une présentation des principes de circulation des différents modes, sur la base du plan général des travaux soumis à l'enquête publique, a été faite au comité des partenaires de la mobilité en 2023.

- **à Rezé, un avis favorable assorti d'une recommandation détaillée ci-après :**

« Veiller à la sécurisation des traversées piétonnes au droit du pôle d'échange multimodal du Seil ainsi que l'accès piétons aux stations situées sur le boulevard Schoelcher ».

→ **Nantes Métropole répond à la recommandation** en précisant que les 6 quais du pôle de la rue du Seil accueilleront uniquement des bus de la métropole et des cars régionaux, sur un grand plateau à niveau.

L'accès à ces derniers se fera dans le pôle de correspondance via des traversées piétonnes marquées au sol de 2,5 m de largeur, et situées à 4 m devant la position d'arrêt des bus permettant de garantir une bonne visibilité piétons/conducteur du bus.

Par ailleurs, le réaménagement du boulevard Schoelcher pour l'insertion du tramway amène la modification du carrefour entre la rue de l'abbé Grégoire et le boulevard Schoelcher, à l'intersection avec la rue du Seil et du mail (nouvelle voie aménagée dans le cadre de la ZAC Pirmil les Isles).

La création de ce carrefour instaure une traversée supplémentaire au droit de la future station de tramway et réduit la potentielle prise de vitesse des véhicules le long du boulevard.

A la différence des aménagements actuels le long du boulevard Schoelcher (carrefours giratoire), les nouveaux carrefours seront à feux ce qui permet d'arrêter les véhicules et garantit des phases de traversées piétonnes sécurisées.

1 - Nature et motifs des principales modifications apportées au projet de Développement des Nouvelles Lignes de Transports et de la transformation du pont Anne de Bretagne, au vu des résultats de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique unique, réalisée au titre des articles L 181-10, L123-6 et R123-7 du code de l'environnement, qui s'est tenue du 13 mai au 14 juin 2024, le registre dématérialisé a enregistré 8 715 visites et 3 094 consultations de documents. Sur l'ensemble des registres, 171 observations ont été enregistrées.

Les observations du public, les avis de la commission d'enquête avec réponses aux réserves et recommandations par Nantes Métropole ne sont pas de nature à justifier des modifications au projet Développement des Nouvelles Lignes de Transports et de la transformation du pont Anne de Bretagne.

2 - Autres modifications et précisions apportées au projet dans le cadre des études

Lors de l'approbation du programme de l'opération de la ligne 8 en juin 2022, le Conseil Métropolitain avait prévu sa réalisation en deux phases (entre le centre de Bouguenais et l'est de l'île de Nantes dans un premier temps puis dans un second temps, un prolongement vers l'échangeur de la Ville au Denis d'un côté et vers le boulevard de Doulon de l'autre). L'avancée des études techniques d'insertion et d'exploitation de la ligne conduisent aujourd'hui à proposer une réalisation de l'ensemble de la ligne 8 (de l'échangeur de la Ville au Denis au boulevard de Doulon) en une seule phase.

Le programme des lignes 6 et 7 approuvé par ce même Conseil Métropolitain en juin 2022 prévoyait la création d'une station tramway au niveau du secteur de « Marguyonnes » ; comme indiqué dans l'étude d'impact soumise à l'enquête publique (page 111), le scénario retenu se fera sans station Marguyonnes, car les stations « Hôtel de Ville de Rezé » et « Basse-Ile » desservent déjà le secteur ; conformément à la demande de la ville de Rezé.

Le programme des lignes 6, 7 et 8 toujours approuvé par le Conseil Métropolitain de juin 2022 indiquait la création d'un encorbellement dédié aux modes actifs sur le pont des 3 Continents; le dossier d'enquête publique a fait apparaître une largeur de l'ordre de 4 mètres pour cet encorbellement. La poursuite des études a conduit à limiter la largeur de cette extension à 2,5 mètres, car cette solution répond au mieux à l'ensemble des enjeux : mobilités tous modes, sécurité, insertion paysagère, technique et sobriété.

Concernant le secteur de la Ville au Denis, en complément du P+R, un cheminement piétons sécurisé sera réalisé pour relier le hameau aux arrêts de transport en commun (terminus de la ligne ligne 8 et arrêts de la ligne 78).

En terme de calendrier, il est confirmé l'objectif de livraison du projet global (lignes 6, 7 et 8 et pont Anne de Bretagne) à l'horizon fin 2027.

Par ailleurs, il était annoncé, parmi les mesures d'accompagnement de la période des travaux des lignes 6, 7 et 8, le prolongement provisoire de la ligne C9 entre Pirmil et le centre de Bouguenais. Après analyses plus précises, il ressort que le prolongement de la C9 n'est pas forcément la solution la plus intéressante à mettre en œuvre pour maintenir, d'une part, la performance de la ligne C9 actuelle et, d'autre part, renforcer l'offre de transport entre Pirmil et le centre de Bouguenais. Les études se poursuivent sur les alternatives envisageables (création d'une ligne spécifique, renforcement de l'offre existante...) et une proposition sera élaborée en lien avec les communes concernées dans le cadre de l'évolution de l'offre de transport de la rentrée 2025.

A noter qu'à la livraison du projet global, la ligne C9 sera bien prolongée jusqu'au futur pôle de correspondance de Basse-Ile.

Enfin, indépendamment du projet DNLTL, il est précisé que le prolongement de la ligne de Chronobus C7 jusqu'au terminus de boulevard de Doulon est prévu en lien avec la réalisation de la L8.

3 - Motifs et considérations justifiant l'intérêt général de l'opération de Développement des Nouvelles Lignes de Transports et de la transformation du pont Anne de Bretagne, y compris au regard de ses incidences sur l'environnement.

Nécessité et cohérence du projet

L'opération de Développement des Nouvelles Lignes de Transports et Transformation du pont Anne de Bretagne, s'inscrit dans une démarche générale de renforcement du maillage du réseau de transports en commun de la métropole nantaise, de désaturation du réseau, ainsi que de développement des itinéraires cyclables, conformément au Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui vise notamment à développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière. Il s'inscrit également dans la suite du Grand Débat Loire de 2015 avec la mise en œuvre des engagements 20 «Élargir / doubler le pont Anne de Bretagne » et 21 «Passer d'un réseau de transports collectifs centralisé à un réseau maillé » .

La réalisation du projet de Développement des Nouvelles Lignes de Transports porte ainsi une ambition qui va au-delà de la centralité métropolitaine. Les nouvelles lignes de transports proposeront de nouvelles origines / destinations permettant, depuis l'extérieur du périphérique, le franchissement de la Loire par une nouvelle ligne de ponts et l'accès direct à de nombreux équipements de la Métropole, dont le futur CHU sur l'île de Nantes. De plus, les 3 lignes proposeront un maillage du réseau armature en transports en commun indispensable à la désaturation du réseau actuel, amélioreront sa performance et serviront à l'ensemble des usagers. Le projet permettra de passer d'un réseau en étoile à un réseau en toile d'araignée, maillé, qui reliera entre eux les quartiers et les communes du territoire, sans passer systématiquement par le nœud «Commerce». Sur l'ensemble des nouveaux tronçons créés, des aménagements vélos magistraux lisibles et sécurisés seront créés conformément au Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables. La place de la voiture y est maîtrisée. Les nouveaux tronçons tramways créés accompagnent le développement de projets urbains, d'espaces publics, et d'équipements majeurs.

En l'absence de réalisation du projet, la forte augmentation de fréquentation des transports en commun conduirait à la saturation d'une part significative du réseau de transport principalement sur des sections des lignes 1, 2, 3 et 4. Les principales zones saturées du réseau de transport en commun (tramways, Busways, Chronobus et bus confondus) seraient situées dans le secteur du centre ville de Nantes et en traversée de l'île de Nantes, avec de fortes difficultés d'accès aux rames sur les lignes 1, 2, 3 de tramway, et donc des difficultés à assurer la desserte des différentes origines / destinations sur la métropole.

En outre, la non réalisation du projet irait à l'encontre de la nécessité de renforcer la desserte du nouveau CHU en tramway.

La transformation du pont assurera son accessibilité universelle, permettant de traverser en toute sécurité et de manière confortable la Loire au niveau du bras de la Madeleine pour tous les modes et favorisera les mobilités alternatives à la voiture : il sera support d'une infrastructure de tramway accueillant les lignes 6 et 7, de deux pistes cyclables composant un axe magistral, de larges espaces piétons avec notamment une place centrale à l'est et un belvédère en bois à l'ouest ainsi qu'un vaste jardin suspendu, offrant des espaces de pause et de rencontre pour tous dans la continuité des espaces publics du centre-ville et de l'île de Nantes avec des assises confortables et ombragées; le nouveau pont offrira un rafraîchissement de l'espace public à travers de larges espaces végétalisés de rive à rive, favorables à la biodiversité.

Sans cette transformation du Pont Anne de Bretagne, celui-ci resterait sous-dimensionné pour les flux piétons qui continueraient de franchir la Loire en débordant régulièrement sur les bandes cyclables et ne permettrait pas la réalisation d'infrastructure de transport collectif en site propre.

Intérêt économique du projet

L'évaluation socio-économique du projet global, objet de la pièce F du dossier d'enquête publique, présente un bénéfice actualisé net (Valeur Actualisée Nette socio-économique / VAN-SE) positif traduisant sa rentabilité pour la collectivité.

Acceptabilité sociale du projet

Environ 75 % des observations du public exprimant un avis, est favorable au projet de Développement des Nouvelles Lignes de Transports et Transformation du pont Anne de Bretagne.

Qualité et cadre de vie

Les nuisances pour les populations locales (bruit, vibrations...), engendrées par l'opération de Développement des Nouvelles Lignes de Transports et Transformation du pont Anne de Bretagne sont prises en compte par le projet, conformément à la réglementation en vigueur. Les modélisations acoustiques montrent que le projet ne produira pas de dépassement des seuils réglementaires sur l'ensemble du projet. Globalement le projet et la réfection des itinéraires piétons et vélos engendrent une baisse des niveaux sonores diurnes et nocturnes.

L'organisation et les impacts des chantiers sont également pris en compte.

L'opération de Développement des Nouvelles Lignes de Transports et Transformation du pont Anne de Bretagne propose des aménagements urbains de qualité sur tout le linéaire des nouvelles infrastructures, favorisant le développement de la multimodalité (passage d'un mode de déplacement à un autre) et incitera à la pratique des modes actifs, que ce soient le vélo ou la marche à pied, modes ayant un impact bénéfique sur la santé des usagers.

Enfin, le projet de Transformation du pont Anne de Bretagne proposera des espaces écoconçus, avec des aménagements de haute qualité urbaine et paysagère et des espaces végétalisés pour les piétons et la biodiversité.

Effets sur l'environnement

- Les impacts de l'opération sur le volet eau :

Le projet s'inscrit dans des secteurs urbanisés présentant actuellement un système d'assainissement des eaux pluviales qui sera majoritairement conservé. Les opérations projetées permettront pour certains secteurs de désimpermeabiliser et de favoriser l'infiltration d'une partie des eaux pluviales dans les sols. De manière générale le projet en phase exploitation n'augmentera pas le risque d'inondation et sera compatible avec les zonages du PPRi. L'aménagement du Pont Anne de Bretagne, cumulé à celui du tramway, n'a pas d'incidence majeure sur les niveaux d'eau de la Loire en crue.

Le projet évite l'ensemble des zones humides, et est compatible avec l'ensemble des dispositions du SDAGE Loire - Bretagne 2022-2027 et du SAGE Estuaire de la Loire.

- Les impacts de l'opération sur la biodiversité :

L'impact de l'opération sur la biodiversité est limité et maîtrisé. La conception du projet DNLT et transformation du Pont Anne de Bretagne a intégré la présence d'enjeux liés à la biodiversité dans ses évolutions et conception, et les méthodes de construction ont pleinement intégré ces enjeux ; comme par exemple avec les modes de construction du pont Anne de Bretagne, la préservation de zones humides et des espèces faune/flore à fort enjeu et sur la prise en compte d'alignements d'arbres à conserver.

Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) mises en place pour limiter au maximum les impacts du projet correspondent aux besoins et aux enjeux relevés. Elles s'inscrivent dans la démarche ERC métropolitaine pour le développement et l'aménagement de la métropole

Des impacts bruts sur certaines espèces ont, malgré cela, été considérés comme allant jusqu'à modéré, ce qui signifie que les populations de certaines espèces pourraient être impactées de façon suffisante pour affecter leur cycle de vie, notamment par des modifications des espaces verts qui sont actuellement utilisés par ces espèces.

Des mesures ont alors été élaborées et le maître d'ouvrage s'engage à les mettre en œuvre afin de réduire au maximum les impacts sur la biodiversité.

Après mise en place de ces mesures, des impacts résiduels subsistent . Des mesures de compensation sont donc prévues par l'opération pour les espèces suivantes : Chardonneret élégant, Serin Cini, Verdier d'Europe, Hérisson d'Europe, Pipistrelle commune et Pipistrelle de Kuhl. Elles ont pour objectif de rendre aux espèces impactées des habitats leur permettant d'accomplir leur cycle de vie ; leur seront donc fournis des ressources nutritives, des abris et arbres leur permettant de mener à bien leurs cycles reproductifs dans des espaces suffisants.

Les parcelles prévues pour la mise en place de ces compensations (0.65 hectare) sont situées au sein du projet des Jardins de l'estuaire, situé à proximité du projet.

Raison impérative d'intérêt public majeur

Ainsi, le projet dans sa déclinaison est nécessaire pour répondre aux obligations en matière :

- **de transition écologique**, avec notamment :

- La neutralité carbone à l'horizon 2050 dans un contexte de fort dynamisme du territoire, nécessitant le développement d'alternatives fortes et efficaces en termes de mobilités.
- La préservation des espaces non urbanisés par la concentration des déplacements sur des corridors de mobilités alternatives (transports en commun en site propre et magistrales vélos).
- La végétalisation des espaces publics, favorable à la rétention et à l'infiltration des eaux pluviales, à l'ombrage et au rafraîchissement des espaces publics, à la biodiversité.

- **de santé publique**,

Ce projet contribue à l'atteinte des objectifs de parts modales du PDU, il réduit l'usage de la voiture individuelle et contribue ainsi à l'amélioration de la qualité de l'air et donc de la santé publique. Il fait partie du plan d'actions du PCAET de la métropole.

- **d'égalité et la justice sociale**,

notamment en reliant tous les territoires entre eux, en renforçant le lien entre centre et périphérie, et entre périphérie et périphérie.

En résumé, l'efficacité du projet pour le développement des transports collectifs, sa contribution aux politiques publiques de déplacement urbains (PDU), ses incidences limitées sur l'environnement et son bilan global très positif pour la collectivité au sens large, justifient son intérêt public majeur. La contribution du projet au report modal, indispensable à la réalisation effective de la transition écologique et donc à la diminution de l'impact des déplacements sur le climat, explique le caractère impératif du projet.

Pour conclure, étant donné les motifs et considérations évoquées ci-avant, et suite aux avis de la commission d'enquête (avec réponses aux réserves et recommandations par Nantes Métropole), qui considèrent que la balance du projet est positive et que l'opération est bien d'utilité publique, Nantes Métropole affirme que l'opération de Développement des Nouvelles Lignes de Transports et Transformation du pont Anne de Bretagne est d'intérêt général et répond à une raison impérative d'intérêt public majeur.

4 - Prescriptions, mesures et caractéristiques de l'opération destinées à éviter ses incidences sur l'environnement, à réduire celles qui ne peuvent être évitées et compenser celles qui ne peuvent être évitées ni réduites. Modalités du suivi des incidences de l'opération sur l'environnement ou la santé humaine.

Le tableau fourni en annexe 2 liste les mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi mises en place par l'opération.

5 - Demande d'ouverture d'une enquête parcellaire

Malgré les optimisations d'emprises réalisées en phase amont du projet de développement de nouvelles lignes de transports et de transformation du Pont Anne de Bretagne, il n'a pas été possible de concevoir un projet sur le seul patrimoine de la Métropole. Aussi des acquisitions foncières seront nécessaires pour réaliser le projet.

Il est demandé l'ouverture d'une enquête parcellaire pour le projet DNLT qui a pour but de déterminer avec précision les biens situés dans l'emprise du projet déclaré d'utilité publique et d'identifier exactement leurs propriétaires, les ayants droit et titulaires de droits réels et de prendre connaissance d'éventuels locataires et exploitants.

Les propriétaires institutionnels et aménageurs ont été tenus informés des conditions du projet. Pour ces acteurs, seront prévus, en fonction des situations, des acquisitions mais également des échanges de fonciers et des conventions.

Le dossier d'enquête parcellaire est consultable à la direction stratégie foncière de Nantes Métropole.

**Le Conseil délibère et,
par 87 voix pour et 8 voix contre**

1 – prend en considération l'étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale (MRAe), et des collectivités territoriales et de leurs groupements consultés, ainsi que le résultat de la consultation du public, conformément à l'article L126-1, du code de l'environnement,

2 – affirme, par la présente déclaration de projet, l'intérêt général de l'opération Développement des Nouvelles Lignes de Transports et transformation du pont Anne de Bretagne, y compris au regard de ses incidences sur l'environnement, en application de l'article 126-1 du code de l'environnement,

3 – s'engage à mettre en œuvre les mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi prévues pour l'opération Développement des Nouvelles Lignes de Transports et transformation du pont Anne de Bretagne ainsi que les modalités de suivi des incidences de l'opération sur l'environnement et la santé humaine,

4 - donne un avis favorable au dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain, au rapport et aux conclusions de la commission d'enquête, ainsi qu'au procès verbal de la réunion d'examen conjoint du 04 avril 2024,

5 - approuve le contenu du dossier d'enquête parcellaire relatif à l'emprise du projet de Développement des Nouvelles Lignes de Transports et de transformation du pont Anne de Bretagne et autorise Madame la Présidente à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique l'ouverture et l'organisation d'une enquête parcellaire,

6 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département Urbanisme et Habitat
Direction Habitat

08 – Plan de relance du logement social : amplification du dispositif exceptionnel de soutien en faveur de la construction neuve – Modification du règlement d'intervention en faveur de la production du logement social, du logement abordable et du logement en accession intermédiaire – Approbation

Exposé

Proposer un logement adapté aux besoins et aux ressources de chacun, et permettre des parcours résidentiels dans l'ensemble du territoire métropolitain constituent des priorités pour Nantes Métropole. Quels que soient ses revenus, chaque citoyen de l'agglomération doit pouvoir accéder à un logement répondant à son attente et à ses besoins.

La politique menée par la Métropole à travers son Programme Local de l'Habitat (PLH), positionne l'habitat comme l'un des principaux vecteurs du développement et de l'ambition de solidarité territoriale à l'égard de tous les habitants. Le PLH pose les orientations et les actions prioritaires pour apporter des solutions concrètes aux besoins en logements de l'ensemble des habitants tout en assurant un développement équilibré du territoire.

Le troisième Programme Local de l'Habitat, pour la période 2019-2025, adopté par le Conseil métropolitain le 7 décembre 2018, est venu réaffirmer la volonté d'accompagner l'amélioration notamment énergétique du parc de logements existants, mais aussi son adaptation à l'évolution des besoins à hauteur de 5 000 logements (privés et sociaux). Il vise également à développer l'offre de logements neufs pour répondre aux besoins qui ne seraient pas couverts par le parc existant à travers un objectif de production d'au moins 6 000 logements neufs par an, dont 2 000 logements sociaux. Il s'agit par cette offre nouvelle de conforter la diversification de l'offre de logements pour mieux répondre aux besoins, faciliter les parcours résidentiels et l'équilibre territorial en développant :

- 2 000 logements sociaux PLUS et PLA I, dont 25 % de logements à loyer accessible au sein de la production de logements familiaux ;
- 700 à 800 logements en accession abordable (PSLA ou BRS) ;
- 250 logements en accession intermédiaire ;
- 500 logements locatifs abordables PLS (250 familiaux et 250 destinés aux publics spécifiques).

L'évaluation à mi-parcours du PLH conduite en 2022 montre que, malgré un bilan positif des actions en faveur des parcours résidentiels et les réponses apportées aux besoins spécifiques, les besoins en logements et en matière d'accessibilité financière à l'offre sont de plus en plus prégnants dans notre territoire concerné par une baisse de la production de logements libres, abordables et sociaux depuis 2019. Cela se traduit par un durcissement des conditions d'accès et de mobilité dans le parc de logement métropolitain, dont les signes de tensions touchent tant l'hébergement que la location et l'accession.

Différents facteurs conjoncturels ou structurels concourent au ralentissement de la production, notamment :

- l'augmentation des coûts de la construction (augmentation des coûts des matières premières, difficultés à recourir à de la main d'œuvre, plan de charge des entreprises du BTP) ;
- le durcissement des conditions d'accès aux prêts bancaires (limitation plus stricte du taux d'endettement et de la durée des prêts, augmentation des taux des crédits immobiliers...);
- le contexte spécifique du logement social marqué par l'impact conjugué de la réduction du loyer de solidarité (RLS) et des hausses de taux du livret A.

Face à cette situation, Nantes Métropole a réaffirmé son soutien auprès des acteurs du logement dans le cadre de la production de logements abordables, intermédiaires et sociaux et dans le cadre de l'amélioration du parc locatif social par délibération du Conseil métropolitain en date des 22 et 23 juin 2023, en approuvant :

- un nouveau règlement d'intervention des dispositifs de droit commun ;
- une aide exceptionnelle complémentaire pour relancer la production de logements sociaux et permettre la sortie et le lancement des opérations de logements sociaux qui rencontrent des difficultés de montage.

Le plan de relance adopté en juin 2023 par le Conseil métropolitain a produit des résultats tangibles : plus de 1 600 logements ont été « débloqués ». Pour autant, les perspectives de production des prochaines années demeurent insuffisantes par rapport aux objectifs du PLH. Il est donc proposé d'amplifier le dispositif exceptionnel de soutien en faveur de la construction de logements sociaux.

Par ailleurs, l'État fait évoluer ses dispositifs, ce qui appelle une modification du règlement d'intervention sur plusieurs aspects :

- les modalités d'accompagnement de la Métropole et de l'État en faveur de la rénovation du parc social ;
- les modalités d'accompagnement de l'État pour la construction neuve de logements sociaux ;
- les loyers du logement locatif abordable (PLS) ;
- la mise en place d'une aide métropolitaine complémentaire pour la conversion de logements libres en logements sociaux.

Les aides en faveur de la rénovation du parc social

Nantes Métropole s'est engagée dans une transition énergétique au bénéfice de tous les habitants. Elle s'est donné comme ambition dans sa feuille de route transition énergétique de devenir un territoire « zéro passoire énergétique », avec une attention particulière portée aux logements sociaux anciens. Cette ambition se traduit dans le PLH, lequel fixe un objectif de rénovation annuelle de 1 500 logements sociaux pour la période 2019-2025.

Nantes Métropole accompagne depuis 2019 les bailleurs sociaux du territoire dans leur programme de réhabilitation énergétique avec un objectif volontariste basé sur l'atteinte d'une étiquette de consommation et l'obtention d'un label après travaux.

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 modifie les Diagnostics de Performance Énergétique avec l'intégration de l'impact en termes d'émission de gaz à effet de serre. L'arrêté ministériel du 3 octobre 2023 modifie le contenu et les conditions d'attributions du label prévu à l'article R. 171-7 du code de la construction et l'habitation. Ces deux évolutions remettent en cause le dispositif d'aide actuel de Nantes Métropole.

Il est donc proposé une évolution du dispositif d'accompagnement dont l'objectif reste d'inciter les bailleurs à amplifier leur ambition en matière de rénovation énergétique tout en maintenant un niveau atteignable.

Il est proposé d'intégrer 3 niveaux d'aide allant de 5 000 € à 15 000 € par logement sous réserve :

- de l'atteinte d'un niveau de performance après travaux selon les nouvelles modalités de calculs des consommations,
- d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- d'une sensibilisation des occupants dans l'usage des équipements du bâtiment.

Il est proposé de reconduire l'aide spécifique de 11 000 € par logement pour les opérations inscrites dans la démarche EnergieSprong ne bénéficiant pas de l'aide État au titre de l'appel à projet Massireno.

Il est également proposé de reconduire l'aide de **3 000 € par logement ayant fait l'objet de travaux d'adaptation aux personnes à mobilité réduite (PMR)**.

L'État, pour sa part, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, a confié pour 2024 une enveloppe de 945 000 € à Nantes Métropole pour la réalisation des objectifs relatifs aux dispositifs de soutien à la rénovation énergétique et d'aides au changement de vecteurs des logements sociaux. Il est proposé d'intégrer les modalités d'octroi des aides de l'État dans le règlement d'intervention.

Les aides et les dispositifs d'encadrement en faveur de la production de logements sociaux

Dans le cadre du PLH 2019-2025, Nantes Métropole s'est fixé un objectif de production de 2 000 logements sociaux PLUS et PLAI par an afin de répondre aux besoins du territoire identifiés à travers la demande locative et pour permettre l'atteinte des objectifs de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU).

Pour que le parc social puisse loger les habitants dans leur diversité et répondre à leurs aspirations en adéquation avec leurs besoins et leurs capacités financières, la Métropole a fixé des objectifs qualitatifs.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Métropole propose un dispositif de financement et d'encadrement de la production de logements sociaux en tant que financeur, mais également au titre des crédits délégués par l'État à travers la Convention de Délégations des aides à la pierre de l'État signée pour 2019-2024.

Les aides forfaitaires de Nantes Métropole sont confirmées.

Dans le cadre de l'avenant de début de programmation approuvé par le Conseil métropolitain du 12 avril 2024, l'État met à disposition une enveloppe déléguée. Il est proposé d'intégrer les modalités d'octroi de l'aide de l'État dans le règlement d'intervention avec un forfait qui évolue pour apporter un financement plus important pour les résidences sociales.

Les aides et les dispositifs d'encadrement en faveur de la production de logements abordables et de logements en accession intermédiaire

Dans le cadre du PLH 2019-2025, Nantes Métropole s'est fixé un objectif annuel de production de 700 à 800 logements en accession abordable, 500 logements locatifs abordables PLS et 250 logements en accession intermédiaire afin de répondre aux besoins du territoire.

Nantes Métropole encadre donc les prix de vente des logements en accession abordable et intermédiaire avec un référentiel de prix de vente des logements, cible les ménages sous plafond de ressources et encadre les reventes et les mises en location hors Bail Réel Solidaire (BRS).

Nantes Métropole soutient financièrement l'ensemble des opérations BRS à hauteur de 5 500 € par logement.

Par décision n° 2024-651 en date du 4 juillet 2024, Nantes Métropole a modifié le règlement d'intervention pour intégrer :

- les nouveaux plafonds de ressources des ménages pour l'accèsion abordable – plafonds de ressources « PLS locatif » pour les opérations hors QPV (Quartiers Politique de la Ville) hors NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) - plafonds de ressources « PLS accèsion » pour les opérations réalisées en QPV et /ou réalisées dans le cadre d'un projet NPNRU ;
- les nouveaux plafonds de ressources des ménages pour l'accèsion intermédiaire – plafonds de ressources LLI (Logement Locatif Intermédiaire) pour l'ensemble des opérations ;
- l'évolution du référentiel de prix de vente des logements en accèsion abordable et intermédiaire ;
- une subvention complémentaire pour les opérations en BRS dans les QPV et / ou dans le cadre d'un projet NPNRU, dans le cadre de l'amplification du plan de relance métropolitain pour le logement.

Pour les logements locatifs abordables PLS, Nantes Métropole encadre les loyers pour les logements familiaux portés par les bailleurs sociaux.

Afin de tenir compte de l'évolution des loyers et des revenus sur le territoire, il est proposé d'appliquer les loyers plafonds fixés par l'État : loyers de la zone B1 y compris pour Nantes.

Un dispositif d'aide exceptionnelle de soutien en faveur de la production de logements sociaux

Dans le contexte actuel de blocage de la production de logements et de difficultés du modèle économique du logement social, le Conseil métropolitain des 22 et 23 juin 2023 a approuvé une aide exceptionnelle de 10 millions d'euros complémentaire aux aides de droit commun pour les opérations financées dans le cadre du PLH 2019-2025, aide dédiée aux opérations en maîtrise d'ouvrage directe des bailleurs sociaux et présentant des complexités particulières objectivées et aux projets de structures sociales dédiées (résidences habitat jeunes, résidences autonomes, pensions de familles...).

La mise en œuvre combinée des cinq engagements a d'ores et déjà permis de débloquer 26 opérations comprenant 1 616 logements dont 542 logements sociaux (PLUS, PLAI), 301 locatifs abordables (PLS), 174 logements en accèsion abordable (BRS / PSLA) et 440 locatifs intermédiaires (LLI). 9 autres opérations sont en voie de déblocage (sous réserve des retours des appels d'offres) pour un total de 569 logements.

Dans un souci de réactivité, il est proposé de déléguer à la Présidente la compétence pour modifier le règlement d'intervention, notamment pour tenir compte des éventuels impacts liés à une évolution des dispositifs d'aides d'autres acteurs comme l'État ou encore des retours d'expériences des partenaires.

Ce nouveau règlement remplace le règlement approuvé par la délibération n°2023-67 du Conseil métropolitain des 22 et 23 juin 2023 .

Cette délibération complète les délibérations cadres du Conseil métropolitain relatives à la mise en place de nouveaux produits :

- délibération n°2019-68 du 28 juin 2019 approuvant l'entrée au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif de l'Organisme Foncier Solidaire, la désignation des représentants de Nantes Métropole et le dispositif d'aide à l'accèsion abordable à la propriété ;
- délibération n°2022-131 du 7 octobre 2022 approuvant le dispositif en faveur de la production de logements en accèsion intermédiaire.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve le nouveau règlement d'intervention, ci-annexé, en faveur de la production du logement social, du logement abordable et du logement en accèsion intermédiaire, dont le dispositif exceptionnel de soutien en faveur de la production de logements sociaux,

2 – décide, en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, de déléguer à la Présidente toute décision pour modifier le règlement d'intervention visé à l'article 1^{er}, y compris les montants d'aides,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

09 – Organisme de Foncier Solidaire – Apport en capital pour les opérations en Bail Réel Solidaire avec les promoteurs immobiliers privés - Approbation

Exposé

Par délibération du 28 juin 2019 et conformément à la fiche action n°23 du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025, le Conseil métropolitain a approuvé la création d'un Organisme de Foncier Solidaire (OFS) dénommé « Atlantique Accession Solidaire » (AAS).

Cet organisme à but non lucratif, tel que défini à l'article L.329-1 du code de l'urbanisme, a pour objet d'acquérir et de gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs pour le compte de ses membres, dont Nantes Métropole. Restant propriétaire des terrains, l'OFS consent aux preneurs, dans le cadre de baux réels solidaires (BRS), des droits réels en vue de la location ou de l'accession à la propriété des logements à usage d'habitation principale. Ainsi, l'Organisme de Foncier Solidaire permet de produire une offre de logements en accession abordable au bénéfice de ménages modestes avec une pérennité de cette offre, au fur et à mesure des reventes successives.

Le PLH 2019-2025, approuvé par le conseil métropolitain du 7 décembre 2018, cible le portage de la production en accession abordable aux opérateurs sociaux exclusivement (fiche action n°21). La production de logements en accession abordable est principalement réalisée sur les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) ou sur des fonciers publics, une partie de cette production peut aussi être réalisée en diffus en lien avec les règles de mixité sociale définies par la Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) dans le cadre des obligations de mixité sociale. Une partie de la production de logements en BRS peut donc être déclenchée dans des opérations portées par des promoteurs immobiliers privés. La question du montage juridique des opérations portées par des promoteurs privés et comportant une part de BRS est posée depuis la création de l'OFS.

Dans le cadre d'une opération privée, un opérateur social peut acquérir en VEFA (Vente en État Futur d'Achèvement) un logement auprès d'un promoteur privé pour le recéder à un ménage avec un Prêt Social Location Accession (PSLA). Dans le cadre d'un BRS, le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) ne permet pas ce montage.

La production de logements en accession abordable, requise au titre du PLH et au titre du PLUm, se fait depuis 2022 exclusivement en BRS (permis de construire déposé à partir du 1^{er} janvier 2022). Pour pouvoir réaliser des logements BRS sur les opérations privées, l'opérateur privé doit recourir à des montages partenariaux comme le groupement de commandes, la cession de droits à construire, la création d'une SCCV (société civile de construction vente)... Ces montages partenariaux ne peuvent pas toujours être mis en œuvre pour des raisons techniques et / ou juridiques, c'est pourquoi un dispositif d'acquisition en VEFA par le biais d'AAS a été mis en place en 2023. Ce dispositif a été approuvé par le Conseil métropolitain des 22 et 23 juin 2023 avec l'apport en capital social de la SCIC Atlantique Accession Solidaire de 5 500 € par logement BRS.

Au vu de la multiplication des demandes de recours au montage en VEFA par les promoteurs et de l'évolution du contexte conjoncturel (baisse de la commercialisation, hausse des taux d'intérêt), les membres d'AAS ont considéré que ce montage VEFA présentait, sur le volume, un risque trop fort pour l'OFS. Le conseil d'administration de l'OFS du 15 mars 2024 a ainsi décidé de revenir à un montage plus classique avec l'acquisition auprès du promoteur immobilier des droits à construire uniquement (« BRS promoteur ») et avec la signature d'un BRS pour la construction et la commercialisation des logements.

Comme c'était le cas dans le montage VEFA, le modèle économique du montage « BRS promoteur » s'appuie sur un apport en capital des collectivités locales (Département et EPCI à parité), pour chaque opération agréée, d'un niveau équivalent à la subvention versée aux opérateurs sociaux pour les opérations portées par ceux-ci.

Cet apport en capital vise à permettre à l'OFS de financer l'acquisition foncière et les frais concourant à la réalisation de l'opération. Il se justifie par :

- un **principe d'équité entre les opérations**, quel que soit leur montage, étant donné qu'elles répondent toutes aux règles fixées par Nantes Métropole en matière d'encadrement des prix de vente des logements et des redevances foncières ;
- la nécessité pour l'OFS de maintenir un **niveau de fonds propres pour le financement du foncier suffisant** pour répondre aux exigences de la Banque des Territoires, son principal prêteur ;
- la nécessité de conserver un **niveau d'emprunt limité afin de maintenir la redevance foncière** payée par les ménages au même niveau pour l'ensemble des opérations, soit 0,82 € / m² de surface habitable ;
- la nécessité de proposer un **niveau de redevance facturée aux promoteurs « raisonnable »** au regard des contraintes du montage pour ceux-ci (portage du risque commercial sans maîtrise de la commercialisation qui est confiée à l'opérateur social).

Ainsi, il est proposé d'approuver le principe d'une participation de Nantes Métropole, en tant que membre fondateur, au capital de la société coopérative Atlantique Accession Solidaire, à hauteur de 5 500 € par logement agréé en montage « BRS promoteur » correspondant à l'achat de 550 parts sociales au prix unitaire de 10 €.

Pour faciliter la gestion et permettre d'apporter une réponse rapide pour la sortie des BRS avec un montage « BRS promoteur », il est proposé de déléguer à la Présidente l'octroi de cet apport en capital par la signature d'une décision pour chaque nouvelle opération.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°105, libellée « Urbanisme durable, habitat, politique ville, proximité », opérations 3938 libellées « Organisme Foncier Solidaire – Aide accession logt abordable ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve l'apport en capital social de la SCIC Atlantique Accession Solidaire à hauteur de 5 500 € pour chaque logement BRS agréé dans le cadre d'une opération privée,

2 - délègue à Madame la Présidente le soin de signer les décisions d'apport en capital,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Territoires, Proximité, Déchets et Sécurité
Direction Risques et Protection des Populations
Service Risques et Crises

10 - Règlement d'attribution de subvention pour l'adaptation des biens aux risques d'inondation – Extension du financement des diagnostics d'adaptation aux inondations aux 24 communes de Nantes Métropole – Engagement financier de Nantes Métropole dans le cadre du PAPI Loire Aval 2023 – 2029

Exposé

Depuis 2018, Nantes Métropole s'est engagée dans une démarche active de prévention et de gestion des risques inondation sur son territoire en réponse locale de la directive européenne 2007/60/CE dite « Directive Inondation ». Les objectifs de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI), copilotée avec l'État, s'est ainsi traduite opérationnellement au travers d'un premier Programme d'Actions de Préventions des Inondations – PAPI – Loire Aval 2018-2023.

Lors des 5 années de mise en œuvre du PAPI Loire Aval 2018-2023, les besoins de sensibilisation, de poursuite de la gestion de crise et d'amélioration de l'adaptation du territoire ont été confirmés.

En juin 2023, Nantes Métropole a donc réaffirmé sa volonté de poursuivre cette démarche en renouvelant le PAPI Loire Aval qui est entré dans sa deuxième phase le 7 novembre 2023, pour 6 ans, suite à sa labellisation en Commission Inondation Plan Loire.

Le conseil métropolitain du 9 février 2024 a approuvé la mise en œuvre du programme opérationnel (43 actions) du PAPI Loire Aval 2023-2029, ainsi que l'engagement financier de Nantes Métropole, en tant que maîtrise d'ouvrage, pour un montant de 4 703 000 € TTC. La charge nette pour Nantes Métropole, après les subventions de l'État au travers du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) et de l'Union européenne au travers du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), sera de 1 193 400 € TTC.

Dans cette seconde phase PAPI Loire Aval 2023-2029, Nantes Métropole a souhaité prioriser certains axes stratégiques dont l'axe 5 du cahier des charges national PAPI : **La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.**

Parmi les actions permettant ainsi de réduire les impacts des inondations futures sur le territoire, il est notamment programmé la réalisation de diagnostics d'adaptation aux inondations, dispositif initié dans la première phase du PAPI Loire Aval en 2019. L'ensemble des zones inondables sur les 24 communes est concerné par ce dispositif, mais la priorisation sera portée sur les secteurs sensibles identifiés, particulièrement en zone de ruissellement et de débordement de petits cours d'eau.

Il permet aux particuliers et aux entreprises de moins de 20 salariés situés en zone inondable de réaliser un diagnostic gratuit de leur bien et d'obtenir une série de mesures d'adaptation préconisées en fonction de l'aléa auquel ils sont exposés. Ce diagnostic leur ouvre droit à des subventions de l'État pour réaliser les travaux adéquats.

En complément, le 24 mars 2022, le conseil métropolitain approuvait la mise en place d'un fonds de subvention métropolitain pour couvrir, au même titre que l'État, des travaux non subventionnés mais préconisés afin de répondre à l'objectif de réduire significativement la vulnérabilité des bâtis expertisés. Ce fonds de subvention métropolitain couvre les cas suivants :

1. La réalisation de travaux pertinents non listés dans l'arrêté ministériel du 23 septembre 2021 en application de l'article D561-12-7 du code de l'environnement (cf. annexe),
2. La réalisation de travaux sur des biens ayant été inondés, sans diagnostic de vulnérabilité pré-existant,
3. La réalisation de travaux sur des biens hors zonage réglementaires inondables mais ayant déjà subi une inondation avérée.

Il est proposé dans la présente délibération de reconduire ce fonds de subvention métropolitain suivant le règlement annexé détaillant les conditions d'éligibilité et les modalités de financement sur la durée de mise en œuvre du PAPI Loire Aval 2023-2029.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve la reconduction du dispositif de subvention de Nantes Métropole pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité mis en œuvre dans le cadre du PAPI Loire Aval 2023-2029 et le règlement de subvention annexé à la présente délibération,

2 – délègue au Vice-Président délégué l'attribution des subventions correspondantes et la signature des conventions associées,

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11 - Fonds métropolitain d'appui aux innovations de réemploi – Convention entre la Région et Nantes Métropole sur la période 2024 / 2026 - Approbation

Exposé

Face aux enjeux du dérèglement climatique, il est urgent de préserver les ressources (matières, énergie, eau...) en favorisant toutes les initiatives d'économie circulaire, par nature plus durable pour le territoire. A ce titre, le réemploi des matières en fin de vie ou des chutes de production est une alternative à la production de déchets et à leur enfouissement ou incinération. Le réemploi est également complémentaire du recyclage, qui implique généralement des procédés plus consommateurs d'énergie.

Face à ce constat, Nantes Métropole porte l'ambition de devenir un territoire pionnier et exemplaire sur le réemploi, avec une double impulsion à l'échelle des particuliers et des industriels, mais également en mobilisant la commande publique. L'enjeu est ainsi de positionner le réemploi comme un marqueur fort d'un développement économique responsable.

La métropole offre ainsi la possibilité à toute entreprise d'adhérer à une charte dite *Nantes Terre de réemploi* qui a pour but de fédérer toutes les initiatives en la matière et de créer un réseau d'entrepreneurs de tous les secteurs économiques y compris de l'économie social et solidaire.

La métropole soutient le réemploi solidaire à destination des citoyens à travers le réseau des ressourceries de proximité, et porte la création d'une ressourcerie métropolitaine, en coopération avec la ville de Rezé, dont le projet est présenté dans une autre délibération de cette séance du Conseil métropolitain.

Pour la dimension industrielle du réemploi, Nantes Métropole encourage et soutient les initiatives qui visent à valoriser les chutes de matériaux issues de production, à utiliser des matériaux issus du réemploi dans des procédés de fabrication, etc.. C'est pourquoi, en partenariat avec des structures reconnues de l'écosystème, Nantes Métropole soutient l'animation de collectifs et des projets pour quatre filières prioritaires : le BTP et les matériaux de construction, l'industrie manufacturière et les matériaux composites carbone, la mode durable et le textile, le numérique responsable et les équipements électroniques / informatiques.

Afin d'accompagner les acteurs économiques et notamment les entreprises et collectifs d'entreprises (startups, petites et moyennes entreprises industrielles traditionnelles du territoire, entreprises de taille intermédiaire – ETI - innovantes ...), issus prioritairement des filières ci-dessus, à innover et s'engager en faveur du réemploi, il est proposé de créer un dispositif financier dit « fonds métropolitain de réemploi ».

Ce fonds métropolitain de réemploi vise à accompagner l'émergence et le développement d'innovations - de produit, de procédé, d'usage ou même de portage (regroupements / consortium d'acteurs) - liées au réemploi industriel et/ou productif et à accompagner le territoire et tous ses acteurs à développer de nouvelles pratiques, contribuer au développement de nouvelles filières et ainsi passer d'une activité marginale à une organisation structurante.

L'aide financière apportée par Nantes Métropole prendra la forme d'une subvention d'investissement, en soutien à des projets d'innovation intégrant une forte dimension de réemploi, démontrant un fort potentiel industriel et/ou productif et le cas échéant une vocation de sensibilisation aux pratiques du réemploi. L'aide sera plafonnée à 100 000 € par projet sans dépasser 50 % du coût total du projet. Les projets éligibles pourront concerner des travaux de recherche, développement et innovation, consister en la réalisation d'une preuve de concept, d'un prototype, d'un démonstrateur, d'une expérimentation en milieu industriel ...

Le fonds métropolitain d'appui aux innovations de réemploi sera abondé d'un montant total de 1 000 000€ en investissement pour les années 2024 à 2026.

Outre la qualité et la pertinence de l'innovation de réemploi proposée, la sélection des projets portera également sur les impacts et opportunités attendues pour le territoire et les filières concernées, sur le potentiel de répliquabilité et d'industrialisation durable ainsi que sur l'effet levier de l'aide financière de Nantes Métropole. Les projets retenus dans le cadre du fonds métropolitain de réemploi seront approuvés par le conseil ou le bureau métropolitain selon leur montant et conformément aux délégations en vigueur et donneront lieu à la passation et la signature d'une convention avec chacun des porteurs de projets.

Pour mettre en place ce fonds métropolitain d'appui aux innovations de réemploi, il convient d'approuver la convention, ci-annexée, avec la Région pour la période 2024-2026 et autorisant Nantes Métropole à attribuer des aides économiques aux entreprises de son territoire dans le cadre du fonds. Le règlement d'intervention du fonds métropolitain, détaillant notamment les conditions d'éligibilité et les modalités du dispositif, est annexé à la convention.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2024, opération n°10366 libellée "Fonds métropolitain de réemploi".

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve la convention, ci-joint, entre la Région Pays de la Loire et Nantes Métropole, pour la création du « Fonds métropolitain de réemploi » sur la période 2024-2026, ainsi que le règlement d'intervention dudit fonds qui lui est annexé,

2 - approuve la dotation au fonds métropolitain d'appui aux innovations de réemploi à hauteur de 1 000 000 € sur 2024-2026,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Ressources
Département B.A.T.I.I.
Pôle projets d'équipements

12 - Ressourcerie métropolitaine provisoire - Rezé – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Approbation du mandat confié à Loire Océan Métropole Aménagement

Exposé

« *Nantes, terre de réemploi* » est une stratégie de Nantes Métropole qui porte l'ambition de faire du réemploi un marqueur du territoire, afin d'accompagner la transformation des modes de production et de consommation, en réponse aux enjeux de transition écologique et sociale.

Cette ambition passe tout d'abord par un soutien volontariste et réaffirmé au réemploi solidaire et aux acteurs de l'économie sociale et solidaire qui portent au quotidien ces enjeux sur le territoire depuis de nombreuses années. L'objectif est de continuer à développer le réseau de ressourceries de proximité afin que chacune et chacun, y compris dans les quartiers prioritaires de la métropole, puisse avoir accès aux objets issus du réemploi.

Ces structures de l'économie circulaire contribuent pleinement à l'objectif de réduction des déchets grâce au réemploi, à la réutilisation, à la réparation et à la prolongation de la durée de vie des objets ou des matériaux, tout en constituant d'excellents vecteurs de sensibilisation pour une consommation plus responsable.

De plus, afin d'assurer une valorisation performante des 300 tonnes d'objets du réemploi collectés en déchetteries et de traiter les apports volontaires des habitants aux fins de réemploi, Nantes Métropole, en collaboration avec la ville de Rezé, souhaite assurer le portage d'une ressourcerie métropolitaine. Celle-ci viendra compléter, aux côtés des déchetteries métropolitaines, la démarche de valorisation des déchets initiée par la collectivité.

En effet, la commune de Rezé bénéficiait encore récemment de la présence de la Ressourcerie de l'Île, qui représentait une vitrine métropolitaine du réemploi sur le territoire. Plébiscitée par les habitants avec ses quelques 200 000 visiteurs par an, celle-ci répondait à un réel besoin métropolitain. C'est pour ces raisons que depuis sa fermeture, la Ville de Rezé et la Métropole coopèrent activement à la reconstruction d'un projet de ressourcerie pour le territoire.

Il est donc proposé d'installer un nouvel équipement, la ressourcerie métropolitaine, afin d'assurer les activités de réception/ tri/ valorisation/ vente des objets du réemploi, au sein de locaux mis à disposition par Nantes Métropole.

L'opération prévoit à terme la construction d'une ressourcerie envisagée dans la polarité Océane, renouvelée en lien avec le projet Route de La Rochelle. La future Ressourcerie pérenne s'intégrera dans un programme d'ensemble, dont la nature sera définie dans le cadre des travaux prospectifs menés via la démarche « Entrée d'agglomération » (Route de la Rochelle).

Dans l'attente de cette réalisation et afin d'assurer la valorisation des objets du réemploi collectés notamment dans les déchetteries, un emplacement transitoire et temporaire est identifié au sein de la Zone d'Aménagement Concertée de la Brosse (zone d'activités à vocation économique), sur les lots 5.3 et 5.4. Ces emprises, d'une superficie de 10 500 m², sont propriétés de la Société d'Economie Mixte Loire Océan Développement, à qui Nantes Métropole a confié l'aménagement de cette ZAC. Elles seront mises à disposition de Nantes Métropole dans le cadre d'une convention.

Le programme de cette ressourcerie transitoire est constitué de plusieurs ensembles fonctionnels recevant du public et d'autres exclusivement dédiés au travail, sur une surface bâtie d'environ 2200 m² (SU) et sur une surface d'environ 5000 m² en extérieur.

D'un point de vue technique, la ressourcerie sera édifiée en éléments modulaires ou préfabriqués et comprendra :

- un espace couvert non chauffé de 1000 m² pour la surface de vente ERP (Établissement Recevant du Public)
- un espace d'atelier dévolu à la valorisation des objets du réemploi, d'une surface de 1000 m²
- un espace chauffé dédié aux locaux sociaux/ vestiaires/ salles de réunion, de 120 m²
- une aire de stationnement pour les véhicules (personnel et visiteurs).

Le projet prévoit la délimitation de l'emprise et sa sécurisation, les travaux préparatoires du terrain, l'acquisition de structures préfabriquées, les travaux d'installation sur le site, ainsi que les travaux de réseaux/voirie, de raccordement et d'aménagement de l'aire de stationnement.

Sur le volet environnemental, le programme prend en compte les obligations du décret tertiaire pour les espaces chauffés et valorise notamment les axes suivants :

- la conception bioclimatique ;
- la performance énergétique pour les espaces chauffés et l'utilisation des énergies renouvelables ;
- le réemploi dans la construction et la future déconstruction du bâtiment ;
- une démarche de chantier exemplaire, à faibles nuisances et à faible impact environnemental avec l'expérimentation de la « charte chantier durable ».

Au stade du programme, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 2 416 667 € HT soit 2 900 000 € TTC.

Cette enveloppe englobe les coûts de travaux ainsi que les études, honoraires divers, la rémunération du mandataire, les actualisations et révisions à hauteur de 3 % par an.

Pour la réalisation de ce projet dont la réception est prévue à l'été 2026, il est proposé de confier un mandat de maîtrise d'ouvrage à la société publique locale Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA).

Par ce mandat, LOMA agira au nom et pour le compte de Nantes Métropole, pour passer le contrat de maîtrise d'œuvre dans le cadre défini aux articles L. 2422-5 et suivants du code de la commande publique, ainsi que les marchés de travaux, nécessaires à la mise en place et à l'ouverture d'une ressourcerie métropolitaine.

Conformément à l'article L.2422-6 du code de la commande publique, LOMA assurera les missions suivantes :

- définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et réalisés ;
- préparation du choix du maître d'œuvre, signature du contrat de maîtrise d'œuvre, après approbation du choix du maître d'œuvre par la maîtrise d'ouvrage, et gestion des contrats de maîtrise d'œuvre ;
- préparation du choix des entrepreneurs, signature des contrats de travaux après approbation dudit choix par le maître d'ouvrage et gestion des contrats de travaux et gestion des contrats de travaux, y compris sous-traitance ;
- versement de la rémunération du maître d'œuvre et des entreprises de travaux et de tout autre prestataire nécessaire à la finalisation de l'opération ;
- suivi de la réalisation des ouvrages et représentation du maître d'ouvrage au cours de la réalisation ;
- réception des ouvrages après accord du maître d'ouvrage ;
- exercice de la garantie de parfait achèvement ;
- pré-contentieux et assistance en cas de contentieux et/ou d'expertise amiable ou judiciaire.

Ce mandat sera conclu sans mise en concurrence en raison de la relation de quasi régie entre Nantes Métropole et LOMA. La rémunération de LOMA au titre de ce mandat est fixée à 95 000 € HT soit 114 000 € TTC.

L'enveloppe financière confiée est égale à 2 262 166,67€ HT soit 2 714 000 € TTC.

Une maîtrise d'œuvre externe étant nécessaire pour mener à bien ces travaux, il est donc proposé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre par le mandataire, à savoir LOMA, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique. Le montant de la maîtrise d'œuvre est estimé à 180 000 € HT.

L'exploitation de cet équipement sera confiée via un contrat de commande publique (marché, concession de service ou de service public) à une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE). L'approbation de ce contrat donnera lieu à une délibération qui sera présentée ultérieurement.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP103 libellée « Économie, emploi, développement équilibré et alliances des territoires », opération n°10341 libellée « Ressourcerie métropolitaine - création »

Le Conseil délibère et, par 65 voix pour, 8 voix contre et 17 abstentions

Par dérogation à la délégation accordée par le conseil métropolitain au bureau :

1 - approuve le programme de l'opération relatif aux travaux de construction de la ressourcerie Métropolitaine provisoire au sein de la Zone d'Aménagement Concertée de la Brosse à Rezé,

2 - fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 2 416 667 € HT soit 2 900 000 € TTC,

3 - approuve la conclusion avec la société Loire Océan Métropole Aménagement d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du programme de l'opération.

4 - autorise le lancement par LOMA d'une procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre pour la conception du projet et la réalisation de ces travaux,

5 - autorise Madame la Présidente à solliciter des participations financières auprès de l'État, de la Région, du Département, et tous autres partenaires éventuels,

6 – autorise Madame la Présidente, à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à notamment à signer la convention de mandat, et à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre,

7 - autorise le mandataire, LOMA, à signer le marché de maîtrise d'œuvre,

8 - autorise Madame la Présidente, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13 – Pacte métropolitain – Tourisme de proximité – Fonds de concours en fonctionnement – Fonds de concours en investissement

Exposé

Le tourisme de proximité est un des volets d'une stratégie de tourisme dite d'agrément (déplacement du visiteur à des fins de loisirs, à distinguer du tourisme d'affaires). Tout en conservant la définition première du tourisme (c'est-à-dire un visiteur qui passe au moins une nuit à l'extérieur de chez lui), le tourisme de proximité tend à valoriser les richesses culturelles, naturelles et patrimoniales locales, et invite à voyager dans un périmètre plus proche de chez soi.

Dans le cadre de la feuille de route du mandat, et en complémentarité d'une offre touristique adaptée à la clientèle nationale, européenne et internationale, cette dimension de tourisme de proximité se voit renforcée à travers plusieurs actions, comme la mise en tourisme autour du Lac de Grand-Lieu, la valorisation des parcours à vélo (Vélodyssée, Loire à vélo...), le développement d'hébergements de type campings et aires d'accueil de camping cars, le développement du tourisme participatif avec les Greeters et l'association Les Hérons, etc...

Le développement et la valorisation des sites de tourisme de proximité dans les communes est une des actions de cette politique publique. Si la dynamique touristique se concentre, comme sur tous les territoires, en majorité sur la ville centre, la valorisation d'un site par commune permet d'inciter les voyageurs à découvrir le territoire de façon plus large, et permet de mieux partager les flux touristiques.

Le dispositif des fonds de concours est un outil permettant le soutien de ces sites de tourisme de proximité. Ce dispositif comporte trois volets :

- un fonds de concours en fonctionnement, permettant une aide financière à l'entretien du site retenu en favorisant un entretien écologique ;
- un fonds de concours en investissement, accompagnant l'aménagement d'un site en favorisant un aménagement écologique ;
- une valorisation de ce site via une communication dédiée par le Voyage à Nantes.

Le principe des fonds de concours aux sites de tourisme de proximité a été adopté au début du précédent mandat. A l'occasion du mandat en cours, et suite à un diagnostic du territoire, il a été proposé, par délibération approuvée par le conseil métropolitain du 8 octobre 2021, de faire évoluer le dispositif des fonds de concours, afin de le rendre plus lisible.

Le dispositif des fonds de concours est reconductible annuellement ; le montant du fonds de concours est revu chaque année, sur la base d'une transmission par les communes, des indicateurs et relevés de dépenses relatifs à l'année N-1, ainsi que d'une délibération en conseil municipal sollicitant un tel versement.

Le renouvellement de l'attribution du fonds de concours au titre de l'année 2024 donne lieu à l'établissement d'une convention annuelle entre la commune bénéficiaire et Nantes Métropole (cf. conventions en annexe), fondée sur les conditions d'éligibilité suivantes :

- équipement à vocation touristique et rayonnement métropolitain ;
- gestion en régie par la commune ;
- ouverture au public ;
- existence d'un budget de fonctionnement ;
- connexion à une branche touristique et/ou à un patrimoine remarquable.

Attribution de Fonds de concours en fonctionnement

Les fonds de concours en fonctionnement sont calculés en appliquant un taux d'aide fixe aux dépenses TTC éligibles de 40 %, avec un plafond d'aide maximum de 20 000 €.

Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles ici ; seules les dépenses de fonctionnement liées à l'exploitation du lieu (personnel d'entretien, fluides...) peuvent être prises en compte. Les frais liés à l'événementiel et au personnel d'animation en sont exclus.

Par ailleurs, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours (soit un montant plafonné à 50 % des charges éligibles).

L'analyse des données 2023 transmises par les communes pour l'attribution d'un fonds de concours 2024, au regard des critères ci-dessus, permet d'établir les propositions de fonds de concours en fonctionnement suivantes :

Bouaye, Parc de la Mévellière : 4 540 €
Carquefou, Port Jean : 11 225 €
Couëron, La Gerbetière - Maison Audubon : 3 225 €
Indre, Les Quais de Basse-Indre : 16 325 €
La Chapelle-sur-Erdre, Ports Grimaudière-Gandonnière : 16 000 €
Le Pellerin, La Martinière : 7 815 €
Mauves sur Loire, Mauves Balnéaire : 11 995 €
Orvault, Parc de la Gobinière : 20 000 €
Rezé, La Maison Radieuse : 13 375 €
Saint-Aignan de Grand Lieu, Le Grand Lieu du Conte : 11 260 €
Saint-Herblain, La Carrière : 20 000 €
Saint-Jean-de-Boiseau, Le Château du Pé : 12 865 €
Saint-Sébastien-sur-Loire, Iles Forget & Pinette : 20 000 €
Sainte-Luce-sur-Loire, La Sablière : 9 725 €
Sautron, La Chapelle de Bongarant : 415 €
Thouaré-sur-Loire, Thouaré F'estival : 6 595 €
Vertou, Chaussée des Moines et son Parc de la Sèvre : 20 000 €

Les modalités de calcul des montants précités sont détaillées dans l'annexe 1 jointe.

Les crédits correspondants sont prévus en section de fonctionnement sur l'opération n° 636 libellée « actions de promotion touristique ».

Attribution de Fonds de concours en investissement

Le dispositif adopté lors du Conseil métropolitain du 8 octobre 2021 prévoit que deux fonds de concours en investissement puissent être attribués par an, à hauteur de 25 000 euros chacun, et ne pouvant excéder 50 % des dépenses H.T éligibles du projet soutenu.

Pour 2024, un seul projet a été soumis et retenu, celui de Indre pour son site « Les Quais de Basse-Indre », et pour lequel la commune bénéficie du fonds de concours en fonctionnement depuis 2021.

Les rives des bords de Loire d'Indre participent au rayonnement de la commune et de la métropole, notamment le dimanche, avec l'organisation d'un marché de plein air réunissant jusqu'à 8 000 visiteurs en période de forte affluence.

Soucieuse de renforcer l'attractivité et la sécurité de ses quais, la commune a engagé cette année, la première phase de rénovation des barrières des quais de Loire. Ainsi, la ville prévoit le remplacement de barrières sur une longueur de 33 mètres sur l'année 2024.

A ce titre, la commune de Indre a sollicité l'attribution d'un fonds de concours en investissement, pour la réalisation de ces rénovations dont le coût total HT s'élève en 2024 à 20 460 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 10 230 €, financée en section d'investissement sur l'opération 2022-10257 libellée « Tourisme de proximité – Fonds de dotation aux communes ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve l'attribution des fonds de concours en fonctionnement 2024 qui s'élèvent à **205 360 €** au total, pour le développement et la gestion des sites communaux à vocation touristique suivants :

Bouaye, Parc de la Mévellière : 4 540 €
Carquefou, Port Jean : 11 225 €
Couëron, La Gerbetière - Maison Audubon : 3 225 €
Indre, Les Quais de Basse-Indre : 16 325 €
La Chapelle-sur-Erdre, Ports Grimaudière-Gandonnière : 16 000 €
Le Pellerin, La Martinière : 7 815 €
Mauves sur Loire, Mauves Balnéaire : 11 995 €
Orvault, Parc de la Gobinière : 20 000 €
Rezé, La Maison Radieuse : 13 375 €
Saint-Aignan de Grand Lieu, Le Grand Lieu du Conte : 11 260 €
Saint-Herblain, La Carrière : 20 000 €
Saint-Jean-de-Boiseau, Le Château du Pé : 12 865 €
Saint-Sébastien-sur-Loire, Iles Forget & Pinette : 20 000 €
Sainte-Luce-sur-Loire, La Sablière : 9 725 €
Sautron, La Chapelle de Bongarant : 415 €
Thouaré-sur-Loire, Thouaré F'estival : 6 595 €
Vertou, Chaussée des Moines et son Parc de la Sèvre : 20 000 €

2 - approuve l'attribution d'un fonds de concours en investissement de **10 230 €** à la commune de Indre, pour le remplacement de barrières en 2024 sur le site à vocation touristique « Les Quais de Basse-Indre »,

3 - approuve les conventions à conclure avec les 17 communes, présentées en annexes 2 à 19,

4 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions.

Direction général déléguée cohésion sociale
Direction égalité

14 - Rapport annuel 2023 d'accessibilité universelle – Présentation

Exposé

Nantes Métropole agit en faveur des personnes en situation de handicap en menant historiquement une politique d'inclusion et d'accessibilité universelle, enjeu majeur de cohésion sociale et d'égalité pour le territoire.

Cet engagement, qui vise à lutter contre les inégalités et les discriminations dont peuvent être victimes ces citoyens et citoyennes sur le plan de leurs droits et de leur situation, mobilise de manière transversale toutes les politiques publiques métropolitaines.

L'action volontariste de Nantes Métropole s'inscrit dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », qui prévoit également un rapport annuel en matière d'accessibilité de la voirie, de l'espace public, du cadre bâti et des transports.

Les actions engagées dans le cadre de la prise en compte de l'accessibilité universelle dans différents domaines d'actions de la Métropole (la chaîne des déplacements, la mise en accessibilité des grands projets urbains, l'accessibilité du cadre bâti, l'accessibilité des transports en commun et la mobilité de ses usagers) sont restituées dans le rapport joint à la présente délibération.

Vous trouverez ci-après une synthèse de certaines de ces actions.

Nantes Métropole, dans l'objectif d'une métropole inclusive et d'une intégration de l'égalité dans tous les domaines de la vie des citoyennes et citoyens, s'appuie sur les expertises d'usage, sur les associations et partenaires de terrain, et anime l'ensemble du territoire.

La Commission métropolitaine de l'accessibilité universelle (CMAU) est composée à la fois d'usagers et usagères, d'associations, d'élues et élus, et de services ou personnes qualifiées. L'associer aux principaux projets, aux réflexions, ou la solliciter pour les évaluer et les ajuster est essentiel à la recherche d'une accessibilité universelle réelle, vécue, au-delà des normes réglementaires. En 2023, elle s'est réunie deux fois en plénière et huit fois en ateliers.

Des référents accessibilité sont par ailleurs présents au sein des directions : ils sont autant de ressources et de relais pour que l'accessibilité irrigue toute l'action de la collectivité.

Nantes Métropole, en concertation avec la Commission métropolitaine de l'accessibilité universelle (CMAU), agit pour améliorer l'accessibilité des transports en commun et la mobilité de ses usagers.

Poursuivre l'accessibilité dans l'ensemble des services et infrastructures des mobilités

Dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité programmée des transports collectifs (SDAPTC) de Nantes Métropole, la CMAU participe depuis plusieurs années au projet d'amélioration du service Proxibus. Dans cette logique, afin d'offrir des alternatives à Proxibus, très sollicité sur certains horaires et trajets, l'expérimentation « Mon Copilote » initiée en 2022, s'est poursuivie en 2023. Cette expérimentation comprenant un dispositif d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap avec des copilotes accompagnateurs pour réaliser des trajets en transports en commun, ainsi qu'un parcours découverte pour les seniors, a comptabilisé 1 414 trajets en 2023, à destination de 178 personnes. 35% de ces trajets concernent les communes hors Nantes.

Un premier travail sur l'accessibilité des pictogrammes Naolib a également été engagé en 2023. Un atelier s'est tenu, portant sur 15 pictogrammes testés avec des membres de la CMAU. Suite à cet échange, il a été décidé en réunion plénière de poursuivre le travail et l'amélioration des pictogrammes, en associant aux futurs tests des travailleurs en ESAT (Établissements et services d'aide par le travail).

Enfin, le Centre de ressources et d'expertise en aides techniques (CréaT) a organisé plusieurs ateliers de formation à destination des chauffeurs bénévoles des transports solidaires de l'association « Rezé seniors ateliers liens croisés ». Au programme : mises en situation pratiques et gestes à adopter avec les personnes en situation de handicap.

Nantes Métropole, en concertation avec la Commission métropolitaine de l'accessibilité universelle favorise la mobilité par la continuité de la chaîne des déplacements.

Veiller à l'accessibilité des cheminements dans l'espace public et dans les grands projets urbains

En 2023, Nantes Métropole a consacré 2 millions d'euros à la mise en accessibilité des cheminements piétons, dont 68% pour les communes hors Nantes.

Dans le cadre du Schéma directeur d'accessibilité de l'espace public (SDA), un diagnostic a démarré en 2023 afin de mieux connaître l'état d'accessibilité de ces cheminements piétons et faciliter la programmation pluriannuelle des travaux. Il se poursuit en 2024.

La CMAU a participé en 2023 à deux réunions du groupe de suivi sur le futur Pont Anne de Bretagne. Un avis a été remis aux élus et élues avant finalisation des études. Cet avis fait notamment mention des évolutions positives du projet (contrastes, bandes podotactiles, lignes courbes dessinées sur le sol), comme des points d'attention sur le confort des assises (hauteur, inclinaison, matériaux utilisés).

La CMAU a par ailleurs contribué au grand débat lancé par Nantes Métropole en 2023 sur la « Fabrique de nos villes ». Elle a produit un cahier d'acteurs intitulé « L'accessibilité universelle, composante essentielle pour une fabrique de la ville inclusive et émancipatrice », portant sur deux axes : concilier accessibilité universelle et nature en ville et sensibiliser les acteurs de la fabrique de la métropole.

Nantes Métropole, en concertation avec la Commission métropolitaine de l'accessibilité universelle favorise l'accessibilité à l'ensemble des logements sur son territoire.

Adapter les logements existants

Dans cet objectif d'amélioration du cadre de vie des habitants et de prolongation de leur autonomie dans le logement, le CreAT (Centre de ressources et expertise en aides techniques), constitue une ressource experte. L'établissement a enregistré 956 visites en 2023 (contre 583 en 2022) et a pu sensibiliser plus de 700 personnes lors de forums, ateliers ou salons.

Développer l'habitat inclusif sur le territoire métropolitain

En 2023, plusieurs habitats inclusifs ont été livrés sur le territoire : entre la maison partagée du Petit Chantilly à Orvault et la résidence intergénérationnelle Saint-Rogatien à Nantes, ce sont 42 logements destinés notamment aux seniors et aux personnes vulnérables qui ont été créés.

Nantes Métropole travaille à l'accessibilité des établissements recevant du public.

En 2023, le Musée du Chronographe situé à Rezé a réalisé un audit, confirmant la conformité de l'établissement aux normes d'accueil des personnes en situation de handicap. Dans une volonté de dépasser le cadre réglementaire, le musée a lancé la création de nouveaux supports adaptés (livrets en braille et en gros caractère) et a organisé des visites pour des publics spécifiques (adultes déficients visuels, IME, hôpitaux de jours, ...). Il a sollicité le CréaT pour obtenir des recommandations matérielles.

Nantes Métropole s'engage pour un sport accessible partout et tout le temps.

Lors de la coupe du monde masculine de rugby 2023, Nantes Métropole a ouvert un village rugby accessible destiné aux supporters et supportrices. Au niveau de l'accueil, dans la zone de palpation, un couloir d'accès spécifique était réservé aux personnes en situation de handicap. Des pictogrammes accessibles ont également été prévus sur le village, tout comme une zone apaisée au milieu du site, permettant une meilleure visibilité de l'écran géant. C'est d'ailleurs dans cette zone que pour la première fois, deux matchs ont été retransmis en audio-description permettant aux personnes aveugles et malvoyantes de pleinement vivre l'expérience. Le discours d'ouverture du village rugby a également été interprété en langue des signes françaises (LSF).

Enfin, 7 athlètes para-sportifs de haut-niveau ont été soutenus à hauteur de 3 000 € par Nantes Métropole dans le cadre de leur préparation aux Jeux paralympiques de Paris 2024.

Nantes Métropole sensibilise et forme ses personnels pour intégrer l'accessibilité universelle à leurs postures professionnelles, et veille à l'exemplarité de ses services, via sa démarche interne.

Pour une égalité à 360° et une véritable intégration de l'accessibilité universelle à toutes les politiques publiques de Nantes Métropole, la sensibilisation des personnels est une priorité. Dans ce cadre, ce sont 118 agents et agentes qui ont pu bénéficier de la formation « ERP » en 2023, délivrée par la direction égalité et la direction du BATII. Une formation originale mêlant théorie et pratique avec des mises en situation concrètes.

En 2023, des événements internes à la collectivité comme la semaine des agents « *Allez viens !* » furent aussi l'occasion de sensibiliser le personnel par des mises en situation (« *Vis ma vie de PMR* »), ou de l'initier à la langue des signes française (LSF). Un parcours de difficulté a également été installé au sein du Centre des expositions pour sensibiliser aux problématiques de déplacements rencontrés par les personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, plusieurs sensibilisations au handicap ont été réalisées par des ergothérapeutes au sein de différents ERP de la métropole.

En 2023, la mission handicap de la direction des ressources humaines de Nantes Métropole a par ailleurs réalisé 230 rendez-vous d'accueil et de suivi. 96 accompagnements ont été effectués.

L'engagement de Nantes Métropole se mesure ainsi par des actions concrètes en faveur de l'accessibilité universelle, en s'appuyant sur la Commission métropolitaine de l'accessibilité universelle, les actrices et les acteurs du territoire.

Le Conseil délibère et,

1 - prend acte du rapport 2023 sur la situation en matière d'accessibilité universelle intéressant le fonctionnement de Nantes Métropole qui lui a été présenté en application de l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Direction générale déléguée cohésion sociale
Direction égalité

15 - Rapport annuel 2023 Égalité femmes - hommes – Présentation

Exposé

Nantes Métropole agit en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Agir concrètement pour l'égalité réelle représente un enjeu majeur de cohésion sociale pour le territoire. Il se traduit par une approche intégrée et transversale de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, tant en interne, en direction des agentes et agents, qu'en externe, dans le cadre de ses politiques publiques.

Les actions engagées, présentées dans le rapport joint à la présente délibération, ont principalement porté sur la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les différents domaines d'actions de Nantes Métropole : la lutte contre les violences faites aux femmes, la culture et le sport, l'égalité face à l'emploi et aux salaires, l'espace public, mais aussi en matière de responsabilité sociétale interne.

Nantes Métropole soutient la lutte contre le fléau des violences sexistes et sexuelles et participe à l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Le soutien de Nantes Métropole au financement de Citad'elles, lieu d'accueil des femmes victimes de violences et de leurs enfants, s'est accentué en 2023. Nantes Métropole a ainsi participé au financement de la structure à hauteur de 425 311 € : 230 000 € pour le fonctionnement et 195 311 € pour les locaux. L'activité du centre a également connu une hausse notable : 1 180 femmes ont en effet fait appel à Citad'elles pour la première fois en 2023 (soit 30% de plus qu'en 2022), en plus des femmes suivies par le centre. Il est à noter que 77% des femmes accueillies viennent de la métropole nantaise.

En 2023, Nantes Métropole a mis gratuitement à disposition de Citad'elles un logement sur la commune de Couëron. Cette maison indépendante a la capacité d'accueillir 3 femmes et leurs enfants de moins de 2 ans pour une durée maximale d'un an. Cette offre de transition vient compléter les dispositifs existants du territoire.

Centre ressources, Citad'elles développe également une offre pour le territoire à travers des temps de rencontres des professionnelles et professionnels, la production de podcasts d'information et de sensibilisation. L'offre s'étoffe peu à peu à destination de l'ensemble du territoire métropolitain.

Nantes Métropole soutient également la lutte contre les violences faites aux femmes aux côtés des structures d'écoute et d'accompagnement des victimes et à la responsabilisation des auteurs. Grâce à ces associations, des centaines de femmes peuvent sortir du cycle de la violence, de la peur et de la culpabilité. L'engagement de ces actrices et acteurs envers le grand public, les professionnels et les institutions, permet de sensibiliser chaque année des milliers de citoyennes et de citoyens. En 2023, Nantes Métropole a poursuivi pour la 3^e année consécutive l'augmentation du soutien aux associations, pour faire face aux demandes de plus en plus nombreuses d'accompagnement et d'écoute des victimes.

Nantes Métropole a également coordonné l'édition d'un programme métropolitain d'événements de mobilisation contre les violences sexistes et sexuelles dans le cadre du 25 novembre, journée internationale de l'élimination des violences à l'égard des femmes. Une quarantaine d'événements y ont été répertoriés dont une dizaine en dehors de Nantes.

Nantes Métropole soutient le sport féminin.

Nantes Métropole soutient notamment 8 sportives de haut niveau à titre individuel, leur permettant de concilier au mieux études, vie professionnelle, et vie sportive.

Nantes Métropole valorise la place des femmes dans la culture.

Invisibilisée pendant des siècles, la place des femmes dans l'histoire, la musique, l'art en général, est remise en valeur par les grands équipements métropolitains. A l'exemple du Musée d'arts, qui a mis à l'honneur en 2023 l'artiste Suzanne Valadon lors d'une grande exposition, mais aussi l'artiste nantaise Julie Maquet.

Nantes Métropole lutte contre les discriminations et les violences sexistes dans l'emploi.

En 2023, Nantes Métropole a soutenu les initiatives qui interpellent la responsabilité sociétale des entreprises et aident les femmes à faire entendre leur voix dans le monde du travail. Pour faire progresser l'égalité professionnelle, elle soutient par exemple, dans le cadre de la plateforme responsabilité sociale des entreprises (RSE) de la métropole nantaise, le projet « NégoTraining » piloté par Audencia qui donne aux femmes les clefs d'une négociation salariale réussie pour réduire les inégalités de salaire. En 2023, 12 ateliers #NégoTraining ont pu se tenir dans la métropole.

La plateforme RSE de la métropole nantaise s'est également engagée sur l'organisation d'ateliers de prévention des violences sexistes et sexuelles au travail à destination d'entreprises et d'association du territoire. Au programme, sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, temps de partage et temps de recueil des besoins.

La collectivité soutient également des initiatives telles que le programme Rayo'Nantes proposé par la Team ELLES, et contribuant, par l'apprentissage et la pratique du vélo, à l'autonomisation de femmes en recherche d'emploi.

Nantes Métropole agit en faveur d'un espace public pour toutes et tous.

Si certaines femmes n'ont pas le plein usage des équipements et espaces publics, ou bien qu'elles mettent en place des stratégies d'évitement de certains lieux, c'est qu'il y a rupture d'égalité. C'est un des constats relayé dans le cahier d'acteurs et d'actrices produit à l'occasion du grand débat « Fabrique de nos villes » organisé en 2023.

Nantes Métropole a amorcé en 2023 une démarche « genre et espace public » qui s'est notamment traduite par un partenariat avec l'École de Design afin d'imaginer des solutions concrètes pour prendre en compte l'égalité dans la fabrique de la ville.

Nantes Métropole intègre l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de ses enjeux d'exemplarité employeur

En 2023, Nantes Métropole a vu sa labellisation « égalité professionnelle femmes-hommes » renouvelée par l'AFNOR. L'engagement dans la charte de l'Autre Cercle a été ensuite réaffirmé afin de promouvoir l'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans le monde du travail au travers d'actions concrètes et d'une politique proactive de lutte contre les discriminations.

La formation et la sensibilisation ont également été au cœur de l'action de Nantes Métropole puisque ce sont près de 400 professionnelles et professionnels qui ont suivi des ateliers sur des sujets aussi divers que la relation multicanale sur la posture d'accueil égalitaire ou sur la prévention et la lutte contre les discriminations.

Nantes Métropole anime le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

Le groupe des 24 communes (G24) sur l'égalité entre les femmes et les hommes s'est réuni deux fois en 2023. Rassemblant élues et élus des 24 communes de la métropole avec pour objectif un partage d'expérience et une montée en compétence collective, le G24 a pu travailler sur deux sujets principaux : la budgétisation sensible au genre et les cours d'écoles non-genrées.

Pour faire avancer l'égalité entre toutes et tous, Nantes Métropole met en œuvre ses engagements par des actions concrètes, le partage et l'échange entre communes, et par le soutien aux actrices et aux acteurs du territoire mobilisés sur ces enjeux.

Le Conseil délibère et,

1 - prend acte du rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de Nantes Métropole qui lui a été présenté en application de l'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Direction Générale au Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe & International
Direction Économie et Emploi Responsables

16 - Protocole d'indemnisation avec Nantes Métropole Habitat dans le cadre de la résiliation des baux commerciaux des commerçants de la Place de la Bottière dans le cadre du Projet Global Bottière Pin Sec

Exposé

Le projet global de renouvellement urbain Bottière Pin Sec est conduit à l'initiative de Nantes Métropole avec l'appui financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. Ce projet, reconnu d'intérêt national, concerne un territoire de 5 600 habitants dont divers secteurs sont concernés par une intervention urbaine.

Dans le cadre de sa réalisation, un nouveau pôle d'équipement public regroupant la mairie de quartier, l'équipe de quartier et l'agence de Nantes Métropole Habitat, sera construit sur la place de la Bottière en 2028. Aujourd'hui, trois commerces (boulangerie, boucherie et salon de coiffure) sont installés sur cette place dans des locaux appartenant à Nantes Métropole Habitat.

La construction en 2028 du pôle d'équipement public implique une réelle perte de visibilité pour ces trois commerçants puisqu'il sera placé juste devant leurs façades.

Avec l'objectif d'engager le changement d'image de la centralité à travers son renouvellement urbain et sa dynamisation, Nantes Métropole a retenu comme principe d'aménagement le transfert de la polarité commerciale de Bottière Pin Sec vers le futur cœur de quartier, situé à l'angle de la rue Nicole-Reine Lepaute et de la rue de la Bottière. Ce cœur de quartier sera composé :

- de 6 nouvelles cellules en rez-de-chaussée d'un programme mixte (Agora) livrées début 2025, pouvant accueillir des commerces de proximité,
- d'un supermarché de produits du monde, Worldmarket, présent depuis de nombreuses années,
- et d'un foncier prévu pour la construction en 2029 d'un tiers-lieu, destiné à accueillir plusieurs activités de l'économie sociale et solidaire.

La priorité est donnée aux trois commerçants de la place de la Bottière pour intégrer les cellules du programme Agora dans le futur cœur de quartier, offrant une meilleure commercialité.

Ces trois commerçants sont informés depuis de nombreuses années par Nantes Métropole de la construction d'un pôle d'équipement public devant leurs commerces. En 2023, Nantes Métropole a évalué les indemnités de départ auxquelles pourraient prétendre chaque commerce, et a engagé les négociations avec les commerçants. Ces entretiens ont permis de connaître leurs projets respectifs. Il leur a été proposé :

- soit un transfert dans les nouvelles cellules Agora au sein du futur cœur de quartier de Bottière Pin Sec ;
- soit un transfert sur un autre site,
- soit une résiliation amiable du bail avec Nantes Métropole Habitat sans relogement.

Il appartient à Nantes Métropole Habitat, en tant que bailleur, de négocier la résiliation des baux commerciaux et de verser les indemnités d'éviction aux commerçants.

Compte tenu de ce contexte particulier, afin de ne pas faire supporter à Nantes Métropole Habitat des coûts conséquents directement causés par la réalisation du projet global de Bottière Pin Sec, Nantes Métropole indemniserait Nantes Métropole Habitat de son préjudice lié au montant des indemnités versées aux commerçants concernés.

Il vous est proposé de conclure un protocole d'indemnisation à cet effet.

Ce protocole d'indemnisation a pour objet de décrire les conditions et les modalités de négociation avec les commerçants, et d'indemnisation par Nantes Métropole à Nantes Métropole Habitat correspondant au coût des indemnités d'éviction et des frais juridiques afférents aux procédures de résiliation des baux commerciaux.

L'indemnisation sera versée annuellement à Nantes Métropole Habitat à hauteur des sommes versées dans l'année civile écoulée et après signature d'un avenant arrêtant le montant à rembourser.

Les crédits correspondants sont prévus sur le budget au chapitre 204, opération n°39123 libellée NPNRU - Bottière Pin Sec - indemnité éviction commerçants.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve le protocole joint à la présente délibération, relative à l'engagement de Nantes Métropole vis-à-vis de Nantes Métropole Habitat pour l'indemniser du préjudice subi en raison des coûts de résiliation des baux des commerçants de la place de la Bottière à Nantes.,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame Marie-Annick BENATRE ne prend pas part au vote

**Direction générale citoyennetés et territoires solidaires
Mission Politique de la ville et Renouvellement urbain**

17 - Cité éducative du Grand Bellevue Nantes / Saint-Herblain – Approbation de la nouvelle convention-cadre 2024 – 2026

Exposé

Mise en place en 2020 sur proposition de l'État, la Cité éducative du Grand Bellevue Nantes / Saint Herblain constitue un levier important pour renforcer l'accompagnement des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, en s'appuyant sur la mobilisation collective des acteurs de l'éducation, en faveur de la réussite des enfants, des adolescents et des jeunes. Elle réunit les écoles maternelles et élémentaires Lucie Aubrac, Jean Zay, Alain-Fournier, Le Plessis Cellier (Nantes), La Bernardière, La Rabotière, La Sensive (Saint-Herblain), ainsi que les trois collèges Debussy, La Durantière (Nantes) et Ernest Renan (Saint-Herblain), ce dernier étant « chef de file » de la Cité éducative.

Elle a permis d'améliorer la complémentarité au sein de la chaîne éducative et de soutenir plus d'une quarantaine de projets par an depuis sa création. Les dispositifs existants ont pu être renforcés sur le champ de l'apprentissage du français, de la lecture, de la lutte contre le décrochage scolaire, ou encore de la parentalité avec notamment la tenue de cafés des parents ou d'actions culturelles inter-écoles associant largement les familles. C'est également dans ce cadre qu'ont pu être testés des accompagnements tels que la mise à disposition d'ordinateurs pour les enfants de CM2 non-équipés avec un accompagnement en médiation, la mise en place d'un référent de parcours santé pour accompagner les élèves et leur famille, la découverte de la pratique sportive en club, ou encore la proposition de « kits maternelle » aux familles d'enfants de maternelle. La plupart de ces expérimentations ont pu donner lieu à une pérennisation, voire une généralisation sur d'autres quartiers Politique de la ville.

Au vu de cette expérience positive, le renouvellement de la Cité éducative du Grand Bellevue pour trois années, de 2024 à 2026, a été demandé et accepté par courrier ministériel en date du 23 avril 2024. Dans cette optique, deux nouveaux enjeux prioritaires ont été retenus par les partenaires pilotes de la démarche (Villes de Nantes et Saint-Herblain, Département de Loire-Atlantique, Nantes Métropole, Préfecture de Loire-Atlantique et le ministère de l'Éducation nationale) :

1. Améliorer les trajectoires scolaires et éducatives des 0 – 25 ans dans une perspective émancipatrice
2. Accompagner les familles dans la réussite éducative de leur enfant.

L'ambition est de construire collectivement une démarche attentive aux déterminismes qui viennent très tôt restreindre le champ des possibles pour les enfants et les jeunes issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et de concevoir des actions et formations visant à lutter contre ces déterminismes, et à jeter les bases d'une culture professionnelle partagée, attentive à cette dimension chez tous les acteurs de l'éducation sur le territoire du grand Bellevue.

Pour Nantes Métropole, il s'agit ainsi, dans le cadre du projet global du grand Bellevue, aux côtés des villes de Nantes et Saint-Herblain, d'accompagner et de soutenir une démarche qui a vocation à favoriser la réussite et l'émancipation des enfants et des jeunes, au même titre par exemple que l'accompagnement de la démarche mixité sociale dans les collèges conduite avec ces mêmes partenaires.

Le renouvellement de la Cité éducative du Grand Bellevue ouvre droit à l'attribution de financements alloués à chaque Cité éducative. Cette enveloppe budgétaire pluriannuelle prévisionnelle du budget politique de la ville de l'État s'élève à 1 050 000 € pour 3 ans, soit 350 000 € par an. Il est à noter que, en complément du financement de l'État, est demandé un co-financement par les collectivités engagées dans la démarche, à hauteur d'un montant correspondant à 30 % minimum du budget alloué par l'État. Pour Nantes Métropole, le co-financement s'établit à 20 000 € par an.

Cet engagement est également conditionné par la signature d'une convention-cadre triennale qui fixe les orientations stratégiques de la Cité éducative ainsi que ses modalités d'organisation, de financement et d'évaluation entre les différents partenaires (les villes de Nantes et Saint-Herblain, Nantes Métropole, le Département et la Préfecture de Loire-Atlantique et l'Éducation nationale).

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

- 1 - approuve la convention-cadre triennale de la Cité Éducative du Grand Bellevue Nantes / Saint-Herblain pour la période 2024 – 2026, ci-annexée,
- 2 - autorise Mme la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer la convention.

M. Erwan BOUVAIS ne prend pas part au vote

**Direction Générale au Développement Économique Responsable,
Emploi, Innovation, Europe & international**
Direction de l'Économie et de l'Emploi Responsables

18 - Vœu du conseil de Nantes Métropole : ouverture des commerces le dimanche en 2025

Exposé

Depuis 2014, le conseil métropolitain émet chaque année le vœu que les Maires autorisent des ouvertures dominicales de commerces en s'appuyant sur trois principes : une opposition à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, une attention particulière aux commerces de proximité et un attachement au dialogue social territorial.

C'est donc sur la base des accords passés entre les partenaires sociaux du territoire que les commerces de la métropole nantaise ont été autorisés, ces dernières années, à ouvrir exceptionnellement certains dimanches.

Le dialogue territorial a abouti à un accord entre partenaires sociaux et acteurs du commerce pour l'année 2025.

Les signataires de l'accord sont favorables à l'ouverture des commerces à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² de Nantes Métropole sous réserve expresse de l'application stricte de l'accord signé l'année précédente.

Pour 2025, conformément à l'accord signé le 23 septembre 2024 par les partenaires sociaux et les acteurs du commerce, les ouvertures dominicales devront respecter les strictes conditions suivantes :

- ouverture possible des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² situés sur le territoire de Nantes Métropole, uniquement dans les périmètres de polarités commerciales de proximité et le centre-ville de Nantes tels que définis par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce du PLU métropolitain, le dimanche 7 décembre 2025 de 12h à 19h,
- ouverture possible des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² situés sur le territoire de Nantes Métropole, le dimanche 14 décembre 2025 de 12h à 19h,
- ouverture possible des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² situés sur le territoire de Nantes Métropole, le dimanche 21 décembre 2025 de 12h à 19h.

Le Conseil délibère et après vote électronique par 60 voix pour, 33 voix contre et une abstention

1 - pour l'année 2024, émet le vœu que, l'ensemble des enseignes commerciales concernées respectent l'accord territorial signé le 8 novembre 2023,

2 - pour l'année 2025, émet le vœu que les 24 Maires puissent autoriser l'ouverture :

- des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² situés sur le territoire de Nantes Métropole, uniquement dans les périmètres de polarités commerciales de proximité et le centre-ville de Nantes tels que définis par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce du PLU métropolitain, le dimanche 7 décembre 2025 de 12h à 19h,
- des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² situés sur le territoire de Nantes Métropole, le dimanche 14 décembre 2025 de 12h à 19h,
- des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² situés sur le territoire de Nantes Métropole, le dimanche 21 décembre 2025 de 12h à 19h,

3 - dit que la présente décision de principe sera portée à la connaissance des Maires de la métropole,

4 - mandate la Présidente pour porter ce cadre de principe à la connaissance des chambres consulaires, organisations patronales et syndicales.

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département Urbanisme et Habitat
Direction stratégie et Territoires

19 - Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) - Procédure de modification simplifiée n°5 - Décision relative à l'évaluation environnementale - Recours à l'auto-évaluation et à l'examen au cas par cas – Approbation

Exposé

Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), approuvé par le Conseil métropolitain le 5 avril 2019, a fait l'objet de plusieurs procédures d'évolution destinées à prendre en compte dans le document d'urbanisme les projets nouveaux ou à ajuster et actualiser les règles au regard des enjeux du territoire.

La Métropole engage une procédure de modification simplifiée n°5 qui consiste à procéder à des ajustements locaux de zonage pour permettre la réalisation de deux projets publics destinés à l'accueil et à l'habitation de ménages en sortie de bidonvilles : l'un à Saint-Herblain, site de *l'Ormelière*, et l'autre à Orvault, site du *Haut Cormier*. Ces projets s'intègrent dans la stratégie métropolitaine de résorption des bidonvilles.

Dans la mesure où cette procédure de modification n'a pas pour effet d'autoriser des travaux ou des aménagements susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, elle relève du champ d'application de l'évaluation environnementale au cas par cas, en application de l'article R.104-12 3° du code de l'urbanisme, et plus particulièrement de l'examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable, au sens des dispositions de l'article R. 104-33 du code précité.

Dans ce cadre, Nantes Métropole, en sa qualité de personne publique responsable de la procédure, a procédé à cette analyse et conclut à l'absence d'incidence notable de la procédure sur l'environnement. Les évolutions projetées concernent des ajustements réglementaires limités en surface et en contenu.

Le code de l'urbanisme prévoit une délibération de la personne publique responsable de la procédure sur l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) afin de prendre une décision relative à la réalisation ou non d'une évaluation environnementale.

Conformément à ces dispositions, Nantes Métropole a saisi officiellement la MRAe le 4 juillet 2024, laquelle disposait de deux mois pour rendre son avis conforme, c'est-à-dire jusqu'au 4 septembre 2024. La MRAe n'ayant pas rendu réponse à cette date, l'avis est réputé favorable à la dispense d'évaluation environnementale du projet de modification simplifiée n°5 du PLUm.

Le dossier de la modification simplifiée n°5 sera notifié aux personnes publiques associées et aux communes au cours de l'automne 2024, puis mis à disposition du public à l'hiver 2024-25. Le dossier sera soumis au vote du conseil métropolitain en vue d'une approbation au printemps 2025.

Considérant :

- qu'en sa qualité de personne publique responsable du projet de modification simplifiée n°5 du PLUm, Nantes Métropole a réalisé un examen au cas par cas et conclut à l'absence d'incidences notables de la procédure sur l'environnement,
- que la MRAe a donné un avis favorable à la dispense d'évaluation environnementale de la procédure.

Il est proposé au Conseil métropolitain de décider de ne pas réaliser d'évaluation environnementale de la procédure de modification simplifiée n°5 du PLUm.

Le Conseil délibère et, par 79 voix pour, 12 voix contre et 6 abstentions

1 - décide de ne pas réaliser d'évaluation environnementale de la procédure de modification simplifiée n°5 du PLUm au regard de l'avis conforme de l'Autorité Environnementale,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département Urbanisme et Habitat
Direction Aménagement Urbanisme Agglomération

20 – Nantes – Rezé – Zone d'aménagement concerté (ZAC) Pirmil - Les Isles – Modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics – Avenant n°4 à la concession d'aménagement – Approbation

Exposé

Créée par délibération du Conseil métropolitain du 22 juin 2018 et confiée à la société publique locale Nantes Métropole Aménagement dans le cadre d'une concession d'aménagement signée le 12 juillet 2018, la zone d'aménagement concerté (ZAC) Pirmil - Les Isles se développe sur deux secteurs opérationnels : Pirmil à Nantes et Basse Île à Rezé.

Elle est l'un des laboratoires de la transition écologique sur le territoire métropolitain en développant à grande échelle de nouveaux modes de fabrique de la ville, notamment :

- mieux associer en amont les acteurs ;
- laisser davantage de place à l'eau, à la biodiversité et à l'arbre régulateur climatique ;
- concevoir des aménagements et constructions plus économes en énergie et bas carbone, issus d'un travail dès la phase de conception avec les filières de l'économie circulaire et des matériaux alternatifs au béton.

De plus, cette ZAC répond à la dynamique de développement de l'agglomération en renforçant le cœur métropolitain et en permettant d'accueillir davantage d'habitants, d'activités et de services sur ce territoire bénéficiant des opportunités de la centralité et de la qualité de vie des berges de la Loire.

Elle se développera sur 20 ans autour des cinq axes programmatiques suivants :

- requalification des espaces et équipements publics en préservant et développant le caractère naturel et ligérien (création d'un parc fluvial métropolitain, restructuration du pôle d'échanges de Pirmil à Nantes et accompagnement des nouvelles infrastructures de tramway et busway à Rezé...) ;
- création de 3 300 logements libres, abordables et sociaux ;
- création de 80 000 m² de surface de plancher tertiaire (bureaux, services...) ;
- restructuration des polarités commerciales de la rue de Lattre de Tassigny à Rezé et de la rue Esnoul des Châtelets à Nantes ;
- accueil des nouvelles infrastructures tramway et busway à Rezé permettant de relier directement le nouveau quartier à La Chapelle sur Erdre et Saint-Herblain via le pont des 3 continents.

Le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC ont été approuvés par délibération du Conseil métropolitain le 13 décembre 2019, permettant le lancement de la première phase opérationnelle de la ZAC sur le secteur de Basse Île à Rezé avec un programme d'environ 950 logements, 30 000 m² d'activités et un groupe scolaire, pour des travaux prévus de 2024 à 2028.

Dans la perspective d'une fabrique de la ville donnant plus de place à la nature et plus économe en énergie et en carbone, l'organisation de la mobilité est l'un des enjeux majeurs, conduisant à proposer une évolution de la conception et des usages projetée autour de trois axes :

- le développement du transport collectif et des mobilités actives couplé à un aménagement des espaces publics plus favorable à ces modes de déplacement alternatifs ;
- une meilleure intégration des besoins des cyclistes d'une part dans la programmation des immeubles, d'autre part dans la programmation des services du quartier ;
- une évolution de l'usage et de l'insertion du stationnement voiture avec la mutualisation et le foisonnement du stationnement public et privé dans un parking de secteur en silo : cette solution accompagne l'évolution des modes de vie, libère le sol de la ville pour développer davantage de nature en pleine terre, libère les immeubles des contraintes spatiales et constructives des parkings pour davantage de confort d'habiter, et diminue le volume global de béton nécessaire au stationnement.

Cette organisation de la mobilité dans le nouveau quartier se concrétise donc notamment par la réalisation d'un nouvel équipement non prévu initialement à la ZAC : un Pôle Mobilités & Services, comprenant un parc de stationnement mutualisé en silo aérien d'environ 620 places combiné à un ensemble d'espaces serviciels de quartier et un parc de stationnement en surface d'environ 230 places.

Cet équipement proposera d'une part des solutions de stationnement mutualisé à l'échelle de la ZAC répondant aux besoins des logements, des activités et des équipements, d'autre part des services multimodaux pour réduire le recours à la voiture individuelle faute d'alternative, par exemple des solutions d'auto partage, de vélo partage, de covoiturage ou de colivraison. Le bouquet de services et les modalités de gestion et d'accès seront définies dans le cadre de la programmation en associant les acteurs de la fabrique de ville. La gouvernance des espaces serviciels mobilisera un dispositif associant les habitants et les usagers du quartier réunis en association.

Comme tous les immeubles de la ZAC, l'équipement sera construit avec des objectifs élevés de recours aux matériaux biosourcés, géosourcés et recyclés.

Par sa contribution à la libération des sols de la ville pour davantage de nature, à la diminution des volumes de béton nécessaires aux immeubles, et à l'évolution des mobilités vers les modes les plus économes en carbone, ce nouvel équipement améliore les objectifs environnementaux de la ZAC. Il est également indispensable aux premières opérations immobilières. Aussi, afin d'assurer la maîtrise de son programme, de son calendrier et de son coût, il est proposé de l'intégrer au programme d'équipements publics de la ZAC et d'en confier la réalisation à l'aménageur, avec un objectif de livraison corrélé aux besoins de la ZAC : en 2027 pour le parking de surface, en 2028 pour le parking silo et les espaces serviciels.

Son dimensionnement répond aux besoins de stationnement projetés pour les opérations immobilières de la phase 1 de la ZAC (stationnement réglementaire et stationnement visiteurs des programmes de logements et d'activités) ainsi qu'aux besoins de stationnement des visiteurs du quartier, dont le public de la Piscine Olympique Métropolitaine prévue et à réaliser par Nantes Métropole, en intégrant des principes de mutualisation et de foisonnement comparables aux parkings publics du centre-ville : selon l'horaire, une place physique pourrait accueillir successivement différents types d'usagers habitants et visiteurs du quartier et personnes y ayant une activité.

Après réalisation par l'aménageur, l'équipement sera remis à Nantes Métropole, qui en assurera la mise en exploitation selon des modalités qui seront précisées ultérieurement.

Sa conception intégrera les prescriptions de Nantes Métropole en matière de parking ouvert au public, et visera les mêmes objectifs constructifs bas carbone que l'ensemble des îlots de la ZAC avec un recours étendu aux matériaux bio sourcés.

Son coût prévisionnel de construction est de 15 300 000 € HT financé à hauteur de 7 500 000 € HT par Nantes Métropole via une participation aux équipements publics de la ZAC, et à hauteur de 7 800 000 € HT par la ZAC (participations des opérations immobilières, subventions...).

Il résulte de ce qui précède que cet équipement vient conforter les objectifs initiaux poursuivis par la ZAC en termes de mobilité. Aussi, cette évolution, qui n'impacte ni la vocation principale de la ZAC, ni son périmètre, n'a pas de caractère substantiel.

Une modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics est néanmoins nécessaire, pour y inclure la réalisation du pôle mobilité et services.

Il convient également de conclure un avenant n°4 à la concession d'aménagement, afin de prévoir spécifiquement la réalisation de l'équipement dans les missions de l'aménageur.

1 – Modification du dossier de réalisation de la ZAC

Dans les conditions prévues à l'article R. 311-7 du code de l'urbanisme, il est proposé au Conseil métropolitain d'approuver la modification du dossier de réalisation portant sur l'intégration du Pôle Mobilités & Services, comprenant un parc de stationnement en silo aérien d'environ 620 places combiné à un ensemble d'espaces serviciels de quartier et un parc de stationnement en surface d'environ 230 places.

L'annexe n°1 « Dossier de réalisation modificatif » jointe, détaille les exposés du projet, précise le programme global des constructions, détaille les modalités prévisionnelles de financement et reprend le tableau actualisé des équipements publics.

2 – Modification du programme des équipements publics de la ZAC

La présente modification concerne l'intégration dans le programme des équipements public du Pôle Mobilités & Services, afin qu'il soit réalisé dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC, ce qui permet d'assurer la maîtrise de son programme, de son calendrier et de son coût, avec un objectif de livraison corrélé aux besoins de la ZAC : en 2027 pour le parking de surface, en 2028 pour le parking silo et les espaces serviciels.

L'annexe n°2 « Programme des Équipements Publics modificatif » jointe, reprend le tableau actualisé des équipements publics.

Dans les conditions prévues à l'article R. 311-8 du code de l'urbanisme, il est donc proposé au Conseil métropolitain d'approuver la modification du programme des équipements publics de la ZAC Pirmil – Les Isles.

3 – Avenant n°4 au traité de concession d'aménagement de la ZAC

Compte tenu de l'intégration du Pôle Mobilités & Services au Programme des Équipements Publics de la ZAC, il apparaît nécessaire de conclure un avenant n°4 à la concession d'aménagement conclue avec NMA, qui prévoit notamment :

- d'en confier la réalisation à Nantes Métropole Aménagement ;
- de modifier en conséquence la participation financière du concédant et son calendrier de versement à hauteur de 7 500 000 € HT ainsi que sa rémunération au titre de la réalisation du Pôle Mobilité & Services.

Le bilan prévisionnel est à l'équilibre avec une participation financière du concédant pour remise d'équipements publics de 57 500 000 € HT soit 69 000 000 € TTC dont 25 900 000 € HT soit 31 080 000 € TTC restant à verser, à laquelle s'ajoute un apport foncier en nature estimé à 7 948 934 €.

Le Conseil délibère et, par 65 voix pour et 6 abstentions,

- 1 – approuve la modification du dossier de réalisation de la ZAC Pirmil - Les Isles, détaillée dans l'annexe n°1 ;
- 2 – approuve la modification du programme des équipements publics de la ZAC Pirmil - Les Isles, détaillée dans l'annexe n°2 ;
- 3 – approuve l'avenant n°4 au traité de concession joint en annexe n°3 à la présente délibération ;
- 4 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant.

Mme Marie-Annick BENATRE, M. François BRILLAUD DE LAUJARDIERE et M. Jean-Claude LEMASSON ne prennent pas part au vote

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département Urbanisme et Habitat
Direction Aménagement Urbanisme Agglomération

21 – Nantes – Rezé – Zone d'aménagement concerté (ZAC) Pirmil - Les Isles – Délégation de la gestion de la subvention France 2030 à Nantes Métropole Aménagement – Approbation

Exposé

La ZAC Pirmil - Les Isles est un des laboratoires de la transition écologique sur le territoire métropolitain en développant à grande échelle de nouveaux modes de fabrique de la ville : davantage de place laissée à l'eau et la biodiversité, très forte présence de l'arbre régulateur climatique, aménagement et construction économes en énergie et bas carbone en travaillant dès la phase de conception avec les filières de l'économie circulaire et des matériaux alternatifs au béton, pratiques renouvelées pour mieux associer les acteurs de la fabrique de la ville...

Créée par délibération du Conseil métropolitain du 22 juin 2018 et confiée à la société publique locale Nantes Métropole Aménagement dans le cadre d'une concession d'aménagement signée le 12 juillet 2018, la ZAC se développe sur deux secteurs opérationnels, Pirmil à Nantes et Basse Île à Rezé.

La première phase de réalisation de la ZAC est lancée sur le secteur de Basse Ile à Rezé avec un programme d'environ 950 logements, 30 000 m² d'activités et un groupe scolaire, pour des travaux prévus de 2024 à 2028.

Cette première phase de la ZAC Pirmil - Les Isles est la réponse de la métropole nantaise à l'appel à manifestation d'intérêt du programme France 2030 « Démonstrateurs de la ville durable » lancé en 2021 par l'État et la Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations. Initié dans le cadre de la stratégie nationale « solutions pour la ville et le bâtiment innovants » du quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA4) visant à accélérer, par l'innovation, la transition des espaces urbanisés, de toute nature et de toute taille, ce programme soutient des territoires pouvant faire la démonstration d'une fabrique de la ville écologique et durable, capable de relever le défi de l'adaptation au dérèglement climatique.

Le « démonstrateur Basse Île » programmé sur le secteur des anciens abattoirs à Rezé a été déclaré lauréat de cet appel à manifestation d'intérêt en 2022. Ce « démonstrateur » comprend plusieurs axes d'innovation autour des mobilités, de la mise en œuvre de matériaux bio-sourcés, la fabrique des paysages autour d'une filière locale de l'arbre et du végétal... Il vise à faire la preuve qu'une conception destinée à limiter radicalement l'impact carbone des quartiers urbains permet de fabriquer des villes à la fois désirables, responsables et résilientes, et de générer des co-bénéfices en matière de santé, de bien-être et de biodiversité notamment. Sa conception et sa méthodologie pré-opérationnelle mobilisent les leviers de l'économie circulaire et du réemploi, de la nature en ville, des matériaux, des services et des usages bas carbone, sans renoncer à l'accessibilité sociale du quartier pour tous les ménages.

L'objectif est de diviser par 1,3 l'impact carbone de la construction des bâtiments (descendre à 2 800 teCO2/an pour les matériaux de construction) ; diviser par 2 l'impact de la production d'énergie (descendre à 1 300 teCO2/an) ; diviser par 3,5 l'impact de la mobilité (descendre à 3 600 teCO2/an).

S'agissant des modes constructifs, Pirmil - Les Isles vise à étendre les domaines d'emploi des matériaux recyclés et biosourcés au-delà des limites techniques et réglementaires usuelles : en contribuant à généraliser et massifier ces modes productifs, c'est une opération incubatrice qui fait progresser les filières locales de l'écoconstruction.

Nantes Métropole, avec Nantes Métropole Aménagement, était déjà lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs de la ville durable » pour la phase incubation, et à ce titre 500 000 € de subvention ont été octroyés par le programme France 2030, opéré par la Banque des Territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations, à Nantes Métropole. Depuis, le projet porté par la collectivité et Nantes Métropole Aménagement a été sélectionné pour la phase réalisation du programme, avec une subvention d'investissement de 8 223 000 €. Le dossier a été retenu en raison de ses 4 axes d'innovation ambitieux :

- **renforcer les filières locales de la construction bas carbone** ;
- **décarboner la mobilité** ;
- **fabriquer les paysages de la transition** ;
- **organiser le « passage à l'échelle »**.

Cette subvention a été répartie par la Banque des Territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations, opérateur du programme France 2030, entre les partenaires maîtres d'ouvrage des actions constituant le projet lauréat, comme détaillé en annexe 1. Ces partenaires, signataires de l'accord de consortium (annexe n°2), sont :

> *des bailleurs sociaux et des opérateurs du logement abordable* :

- NANTES MÉTROPOLE HABITAT associé à MFLA-GHT, lauréat du lot A2B (façades ossature bois et isolation paille hachée ; immeuble 100 % vélo-cargo compatible) ;
- ATLANTIQUE HABITATIONS associé au CIF, lauréat de l'îlot B10 (façades ossature bois et isolation paille hachée et fibre de chanvre ; immeuble 100 % vélo-cargo compatible) ;
- CIF, lauréat de l'îlot A4 (structures bois, isolation botte de paille et chanvre, circuit court -schiste de Nozay, bois de la forêt du Gâvre ; immeuble 100 % vélo-cargo compatible) ;
- CISN, lauréat du lot A5 (structures bois, isolation paille hachée et ouate de cellulose, revêtements bois) ;

> *des opérateurs immobiliers* :

- AETHICA, lauréat du lot A2A (extension à des immeubles de logements R+6 et R+11 du domaine d'emploi de la façade ossature bois avec isolant biosourcé -paille hachée, fibre de chanvre- et bardage de réemploi) ;
- QUARTUS, lauréat du lot A3 (extension à des immeubles de logements jusqu'à R+8 du domaine d'emploi de la façade ossature bois avec isolation paille enduite ou botte de paille et béton de chanvre, socle en pierre massive ; immeuble 100 % vélos compatibles) ;
- GALEO, lauréat du lot B8 (extension à des immeubles de logements jusqu'à R+8 du domaine d'emploi de la façade ossature bois avec isolation ouate de cellulose et revêtements de réemploi) ;

> *des acteurs publics* :

- Nantes Métropole : système de réutilisation circulaire des eaux de la future piscine olympique métropolitaine (action 3), massification du paysage en transition (action 13 : transfert méthodologique de la fabrique des terres fertiles et de la production de plantes locales, en lien avec la Ville de Nantes et la Ville de Rezé) ;
- Nantes Métropole Aménagement : réalisation du Pôle Mobilité & Services (action 1), fabrique des terres fertiles (action 2), production de standards partagés (action 14), conduite de projet (action 15).
- Ville de Rezé (construction d'un groupe scolaire – programme en cours d'élaboration avec objectif de matériaux bio sourcés) ;
- Nantes Université (évaluation du démonstrateur).

Toutes ces innovations ne pourraient pas être mises en œuvre sans la subvention France 2030, qui permet l'ambition du démonstrateur tout en garantissant des prix de sortie abordables et conformes aux attentes de la collectivité.

Nantes Métropole Aménagement, en tant que porteur de l'action « conduite d'opération », percevra la subvention France 2030 et aura la charge d'en assurer le reversement aux autres partenaires (dont Nantes Métropole, qui percevra les sommes prévisionnelles de 200 000 € au titre de l'action 3, et 100 000 € au titre de l'action 13), après les vérifications et contrôles nécessaires, conformément à la convention qu'elle va signer avec la Banque des Territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations pour cette phase réalisation.

Les termes de la collaboration entre les partenaires sont réglés par un accord de consortium (annexe 2). Il précise notamment les modalités de contrôle du bon déroulement des actions bénéficiant de la subvention France 2030 et de reversement de la subvention. Il ne remplace pas les instances de pilotage du projet Pirmil les Isles. La gouvernance de l'accord de consortium s'organise autour de Nantes Métropole, en tant que concédant de l'opération d'aménagement, de Nantes Métropole Aménagement, coordinateur du consortium, d'un comité de suivi composé des dix autres partenaires du projet (annexe 1) et de comités techniques thématiques. L'organe de régulation du consortium est le comité de suivi dans lequel Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement ont une place prépondérante, avec un droit de veto.

Le Conseil délibère et, 87 voix pour et 8 abstentions,

1 – délègue à Nantes Métropole Aménagement la gestion de la subvention de 8 223 000 € versée par France 2030 dans le cadre de la convention liant Nantes Métropole Aménagement à la Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations, opérateur du programme France 2030 ;

2 – approuve l'accord de consortium joint en annexe 2 ;

3 – désigne le vice-président délégué à l'urbanisme durable comme membre du comité de suivi de cet accord de consortium ;

4 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Déléguée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Direction Nature et Jardins

22 - Bouaye - Extension de la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles – Avis

Exposé

Le Département, en lien avec le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, la commune de Bouaye et Nantes Métropole, a entrepris la révision en extension de la zone de préemption située aux abords du lac de Grand-Lieu. La zone de préemption actuelle a été créée par une délibération de l'assemblée départementale du 19 octobre 2009 et le droit de préemption a été délégué au Conservatoire du littoral par une délibération de l'assemblée départementale en date du 4 mars 2010.

Actuellement, cette zone d'une superficie d'environ 110 ha est composée principalement de prairies de fauche et de pâturage mais aussi de quelques parcelles boisées et de haies. La zone s'étale de la source de l'Acheneau au village de La Ville en bois, le long de la maison Guerlain. Cette zone coïncide avec le périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral lui permettant d'acquérir le foncier à l'amiable ou par usage du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles.

Le Conservatoire du littoral est aujourd'hui propriétaire de 36 ha à l'intérieur de l'actuelle zone de préemption de Bouaye. Ses parcelles sont principalement situées le long du cheminement pédagogique de la Maison du lac et sont ainsi utilisées comme support pédagogique.

Le projet d'extension de la zone de préemption porte sur 15 ha classés en zone Ns (Naturel remarquable) dans le PLUm. Ces parcelles situées d'une part au cœur de l'actuelle zone de préemption et d'autre part sur la partie Est, se composent de prairies, de cultures et de boisements.

Conformément aux articles du code de l'urbanisme qui régissent la politique des espaces naturels sensibles (articles L 101-1 et suivants, L 113-8 et suivants, L 215-1 et suivants, R 113-15 et suivants, R 215-1 et suivants), la création d'une zone de préemption a pour objectif principal de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels en vue de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces.

L'extension de la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur la commune de Bouaye vise à conforter l'action du Département et du Conservatoire du littoral pour assurer la protection et la mise en valeur de la périphérie immédiate du Lac de Grand-Lieu.

Le Lac de Grand-lieu et les espaces naturels périphériques qui l'entourent constituent en effet un ensemble d'écosystèmes d'intérêt environnemental majeur, d'importance nationale et internationale, tant par la richesse faunistique et floristique que pour les paysages, comme en témoignent les multiples mesures de protection ou inventaires :

- Réserve naturelle nationale du lac de Grand-Lieu (décret du 10 septembre 1980) ;
- Le lac de Grand-Lieu et ses abords, site classé (décret du 24 août 1982) ;
- Les 32 ensembles bordant le lac de Grand-Lieu, site inscrit (arrêté ministériel du 31 août 1989) ;
- Zone de Protection spéciale « Lac de Grand-Lieu » (FR 5210008) ;
- Site d'Intérêt Communautaire « Lac de Grand-Lieu » (FR 5200625) ;
- Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) « Lac de Grand-Lieu » ;
- Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique de type 1 et 2 « Lac de Grand-Lieu » ;
- Zone désignée au titre de la convention RAMSAR pour la conservation des zones humides ;
- Zonage naturel remarquable (Ns) du Plan Local d'Urbanisme métropolitain approuvé en date du 5 avril 2019.

En conséquence, la révision de cette zone de préemption permettra de :

- Conforter les zones de préemption déjà établies sur les rives nord du Lac de Grand-Lieu ;
- Compléter les acquisitions foncières déjà réalisées sur ce secteur ;
- Protéger les prairies et bois ainsi que conserver la diversité des différents milieux naturels ;
- Améliorer la qualité du patrimoine naturel (recréation du maillage bocager, gestion propice au retour à des prairies sèches, restauration de zones humides...). Les nouvelles acquisitions sur ce secteur seront intégrées à la notice de gestion déjà à l'œuvre ;
- Poursuivre le travail de mise en place des points de découverte et de supports pédagogiques pour le public en lien avec la maison du lac (l'accès au public au Lac étant interdit ou autorisé de manière très limitée et encadrée). Enfin, le Département est, selon l'article L215-1 du Code de l'urbanisme, compétent pour créer des zones de préemption. Nantes Métropole, étant compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanismes, est sollicitée à ce titre afin de donner son accord sur le projet de révision de la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur la commune de Bouaye.

Le droit de préemption sur ce nouveau secteur sera également délégué par le Département au Conservatoire du littoral.

La gestion des terrains qui seront acquis par le Conservatoire du littoral a vocation à être effectuée par le Département, gestionnaire de l'ensemble des parcelles du conservatoire sur les abords du lac de Grand-lieu, en étroite collaboration avec la commune de Bouaye.

Compte-tenu de ces enjeux environnementaux et de la richesse de ce territoire, le Département propose donc la révision de cette zone de préemption, selon les plans annexés à la présente délibération.

En outre, Nantes Métropole, dans sa délibération 2024-39 du 12 avril 2024 « Fabrique de nos villes : ensemble, inventons la vie de demain » a approuvé la feuille de route collective dont l'engagement 2 « Reconquérir la biodiversité, en régénérant les systèmes et les milieux » prévoit une augmentation sensible des aires de protection forte de la biodiversité. Les espaces naturels sensibles sont listés dans le décret 2022-527 du 12 avril 2022, comme des zones susceptibles d'être reconnues comme telles au cas par cas.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - donne son accord pour le projet d'extension de la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles située sur la commune de Bouaye, selon le périmètre indiqué sur les cartes jointes en annexes de la présente délibération,

2 - émet un avis favorable à l'intervention du Conservatoire du littoral, délégataire du droit de préemption sur ce secteur,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale de la Fabrique de la Ville Ecologique et solidaire
Direction de l'Espace Public

23 - Nantes – Opération de rénovation du pont Aristide Briand – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux

Exposé

Le pont Aristide Briand est un ouvrage de franchissement de Loire sur le bras de la Madeleine à Nantes qui relie les quartiers Champ de Mars et Beaulieu. C'est un pont à poutres métalliques surmonté d'une dalle en béton, prolongé sur chaque rive de deux ouvrages en béton surplombant les voies sur berges. D'une longueur totale de 221 m pour une largeur de 21 m, il a été construit en 1967 pour le compte de l'État, et transféré à Nantes Métropole en 2005 dans le cadre du DVA (Dossier de voiries d'agglomération).

L'ouvrage a aujourd'hui 57 ans et des travaux d'entretien spécialisé sont nécessaires pour le maintenir en bon état de service.

Les travaux portent principalement sur la rénovation de la protection anticorrosion des structures métalliques - la dernière date de 1992 par les services de l'État – pour 10 300 m² avec la présence singulière d'amiante dans les revêtements anticorrosion en place. En complément de ceux-ci, des travaux connexes de remise en état ou remplacement d'équipements de l'ouvrage (passerelle de visite, drainage des eaux pluviales, garde-corps et bétons...) sont prévus. Leur réalisation est envisagée à partir de mi 2025 pour une durée de 1 an environ.

Pour la réalisation de cette opération, la maîtrise d'œuvre est assurée par les services de Nantes Métropole, accompagnée par un assistant maître d'ouvrage spécialisé dans le domaine de la rénovation des protections anticorrosion de structure, pour le contrôle des travaux.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est fixée à 4 858 333 € HT soit 5 830 000 € TTC.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Du fait de la nature homogène des travaux, la consultation ne prévoit pas d'allotissement. Le montant des travaux est estimé à 4 525 000 € HT soit 5 430 000 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 1055, libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité », opération 2021-10158, libellée « Nantes - Travaux de rénovation pont Aristide Briand ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe centrale de la PPI.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

- 1 - approuve le programme de l'opération de rénovation du pont Aristide Briand à Nantes,
- 2 - fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 4 858 333 € HT soit 5 830 000 € TTC,
- 3 - autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux,
- 4 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer, le marché et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale territoires, proximité, déchets et sécurité
Pôle Erdre et Loire

24 – Carquefou – Aménagement de l'allée des Sapins et sécurisation du carrefour VM37 – Modification de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée

Exposé

Par délibération du 1^{er} juillet 2022, le Bureau Métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des aménagements de voirie visant à sécuriser le carrefour au niveau de la VM37 et de requalifier l'allée des Sapins à Carquefou, pour un montant de 1 250 000 € HT soit 1 500 000 € TTC.

Les études préliminaires puis d'avant-projet menées par le maître d'œuvre CERAMIDE ont permis de confirmer les principes d'aménagement pour le carrefour de la VM 37 (réalisation d'un giratoire) et pour l'allée des Sapins (portion de voie mise en sens unique) en lien avec les enjeux de desserte et de circulation de la zone.

L'estimation des travaux a aussi pu être confirmée et est cohérente avec le budget travaux initialement établi lors des faisabilités réalisées par l'aménageur en 2022 (2 435 000 € TTC – valeur février 2022).

Par ailleurs, l'opération doit également prendre en charge les extensions des réseaux électriques (y compris transformateur) et télécom sur le domaine public pour les futurs besoins de desserte.

Au vu de ces éléments, il convient de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 2 500 000 € HT soit 3 000 000 € TTC.

Le maître d'œuvre, ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

La consultation comprend trois lots distincts.

Le montant des travaux est estimé à 2 250 000 € HT soit 2 700 000 € TTC.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 103, libellée « Economie, emploi, développement équilibré », opération 2021-10162, libellée « Sites d'activités-Création et aménagement ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe non territorialisée de la PPI 2021-2026.

**Le Conseil délibère et,
par 73 voix pour, 19 voix contre et 2 abstentions**

1 - fixe la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement de l'allée des Sapins et de sécurisation du carrefour VM37 sur la commune de Carquefou, à 2 500 000 € HT soit 3 000 000 € TTC,

2 - autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux correspondants,

3 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer et signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale territoires, proximité, déchets et sécurité
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

25 - Rezé – Secteur Hôtel de Ville – Aménagement de voirie – Modification du programme – Lancement d'une procédure adaptée

Exposé

Par délibération du 10 février 2023, le Conseil Métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement du secteur Hôtel de Ville (phases 1 et 2) située sur la commune de Rezé pour un montant de 1 674 166,67 € HT soit 2 009 000 € TTC.

L'équipe de maîtrise d'œuvre de l'opération, constituée de l'agence IdUp et de la société EGIS, a remis son projet, lequel met en évidence que la coordination des différents chantiers serait largement optimisée si les travaux de la phase 1 (parking Saint Lupien) étaient menés avec ceux de la phase 3 (rues Morandeu / Monnier) et de la phase 6 (avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny), au lieu de ceux de la phase 2 (place Daviais, parvis de l'Hôtel de Ville, parvis église), prévue initialement, ce qui constitue donc une modification du programme, néanmoins sans qu'il soit nécessaire de modifier l'enveloppe financière prévisionnelle déjà votée.

Il convient donc d'une part, de modifier le programme de l'opération, et d'autre part, de lancer la consultation pour la réalisation des travaux des phases 1, 3 et 6 sur le secteur Hôtel de Ville de Rezé.

La consultation comprend 3 lots distincts.

Le montant des travaux est estimé à 1 266 666,67 € HT soit 1 520 000 € TTC pour l'ensemble des lots.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants aux phases 1, 3 et 6 sont prévus au budget sur l'AP 105, libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, solidarité, santé longévité, dialogue citoyen », opération n°2021-10033, libellée « Nouveaux aménagements de voirie - Rezé ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve la modification du programme de l'opération d'aménagement du secteur Hôtel de Ville située sur la commune de Rezé, en substituant la réalisation de la phase 3 (rues Morandeau / Monnier) et de la phase 6 (avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny), à celle de la phase 2 (place Daviais et parvis de l'Hôtel de Ville),

2 - autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux des phases 1, 3 et 6,

3 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International
Direction Recherche Innovation et Enseignement Supérieur

26 – Contrat de Plan Etat-Région 2021/2027 – Volet Immobilier – Conventions financières par projet - Approbation

Exposé

Le contrat de plan État-Région 2021/2027 (CPER) des Pays de Loire a été signé le 25 février 2022. Le volet Enseignement Supérieur et Recherche (ESR) du CPER constitue l'un des principaux leviers de financement de l'investissement au profit des établissements d'enseignement supérieur et recherche pour les 7 prochaines années.

La convention d'application, concernant le financement et le suivi de ce volet ESR pour le département de Loire-Atlantique a été votée lors du conseil métropolitain du 30 juin 2022 et a approuvé l'enveloppe de l'intervention financière de Nantes Métropole s'élevant à la somme de 36,508 M€ sur un montant global de 156,125 M€ sur le territoire du département dont 140,218 M€ sur le territoire métropolitain et répartie de la manière suivante :

- 21,48 M€ sur les opérations immobilières d'enseignement supérieur et de recherche
- 10,748 M€ sur les programmes d'équipements de recherche
- 3,475 M€ sur le volet numérique (immobilier : 2,885M€ et équipements numériques : 0,590M€)
- 0,805 M€ sur le volet innovation

soit un total de 36,508 M€ réparti en 24,365M€ sur le volet immobilier et 12,143M€ sur le volet équipements de recherche, numérique et innovation.

Comme indiqué dans la délibération du 30 juin 2022, la convention d'application doit être suivie par l'approbation des conventions financières entre Nantes Métropole et chaque établissement responsable des programmes, bénéficiaires des contributions des partenaires du CPER.

La diversité des programmes immobiliers conduira à contractualiser à terme avec sept établissements bénéficiaires en déclinant ces différents programmes dans des conventions financières dédiées.

Au regard du degré de maturité des projets, il est proposé, dans le cadre de cette délibération, d'approuver les conventions financières pour 5 établissements, pour un montant à hauteur de 9,025 M€ (sur les 21,48 M€ prévus sur le volet immobilier), dont les opérations immobilières sont détaillées ci-dessous :

1/ Le projet de réhabilitation et d'extension du Laboratoire d'Étude des Résidus et Contaminants dans les Aliments (LABERCA) d'ONIRIS, école nationale VetAgroBio.

Unité mixte de recherche ONIRIS - INRAE labellisée par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture, le laboratoire étudie les principales classes de résidus et contaminants chimiques dans une démarche globale et intégrée d'appréciation du risque, depuis l'agrofourmiture jusqu'à la denrée (sécurité chimique de l'aliment) et au-delà en s'intéressant aux effets sur la santé chez l'Homme (santé environnementale). Le LABERCA est également laboratoire national de référence auprès de la Direction Générale de l'Alimentation pour différentes classes de substances (promoteurs de croissances, dioxines, PolyChloroBiphényles (PCB), hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)...).

Des travaux de réhabilitation et d'agrandissement du LABERCA sont nécessaires sur 2000m² pour avoir un bâtiment spécifique cohérent avec la stratégie du projet d'établissement :

- Renforcer la politique de l'établissement autour de la "santé environnementale et humaine"
- Déploiement d'un espace spécifique pour les activités de recherche du LABERCA pour développer les capacités de caractérisation de l'Exposome Humain (concept englobant la totalité des expositions à des facteurs environnementaux, c'est-à-dire non génétiques, que subit un organisme humain depuis sa conception jusqu'à sa fin de vie, en passant par le développement *in utero*, complétant l'effet du génome)
- Aménagement d'un secteur dédié aux deux plateformes de mesure labellisées (MELISA & HBM), permettant de consolider leur montée en puissance notamment dans le cadre de leurs partenariats avec deux infrastructures de recherche nationales (METABOHUB & FRANCE EXPOSOME) et une infrastructure de recherche européenne (EIRENE)
- Favoriser l'ouverture d'Oniris, école nationale VetAgroBio, sur la société.

Le projet a un coût global de 3,4 M€, et sera cofinancé selon la répartition suivante : FEDER React-UE : 1,3 M€ ; Etat : 0,425 M€, Région : 0,413 M€, ONIRIS : 0,850 M€, **Nantes Métropole apporte un soutien de 0,412 M€ à ONIRIS.**

2/ Le projet de construction d'un Datacenter pour les 3 universités régionales sur le site de Polytech à la Chantrerie

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) s'est donné pour objectif dès 2017 de déployer un réseau de datacenters régionaux interconnectés par des réseaux performants et capacitifs au service des établissements du supérieur. Il a pour cela mené une démarche de labellisation de projets régionaux d'infrastructures et services numériques mutualisés et la Région des Pays de La Loire a obtenu la labellisation de son projet Datacenter, Centre de Calcul scientifique et Réseau Très Haut Débit (DACAS-RRTHD) le 11 décembre 2020.

Les trois universités ligériennes (Nantes Université, Le Mans Université et l'université d'Angers) ont souhaité créer un service mutualisé sous la forme d'un service général commun de type service interuniversitaire, portant ce projet de datacenter ainsi que les projets de réseau à très haut débit et d'applicatifs mutualisés pour les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en région Pays de la Loire.

Le projet vise la création d'un bâtiment neuf sur le campus de la Chantrerie, sur le site de l'école Polytech de Nantes Université. Dimensionné pour accueillir une puissance d'équipement informatique de 574kW, le datacenter régional se matérialisera par une construction d'une surface d'environ 790 m². Nantes Université assurera la maîtrise d'ouvrage du projet.

Le projet a un coût global de 10 M€ et sera cofinancé selon la répartition suivante : Etat : 3M€, Région : 2,54 M€, Angers Loire Métropole : 1,05 M€, Le Mans Métropole : 0,525 M€, **Nantes Métropole apporte un soutien de 2,885 M€ à Nantes Université.**

3/ Le projet de rénovation et réhabilitation de 2 bâtiments de recherche et du restaurant de l'Université Gustave Eiffel sur le campus de Bouguenais

Ce campus situé sur la commune de Bouguenais est composé de 21 bâtiments réalisés entre 1975 à 1985. La surface hors norme du site (150 hectares) répond aussi aux exigences d'installation de très grands équipements expérimentaux, dont la plupart sont encore en activité. Ce patrimoine atypique s'inscrit dans une démarche de refonte en profondeur de l'implantation des activités de recherche de l'établissement. L'opération de réaménagement globale du site envisage, dans une première phase, la réhabilitation de deux bâtiments de recherche (bâtiment Bouguer et bâtiment Darcy) et la chaufferie pour une surface de plancher de 6500 m².

Le projet a un coût global de 4 M€, et sera cofinancé selon la répartition suivante :

Etat : 1 M€, Région : 1 M€, **Nantes Métropole apporte un soutien de 2 M€ à l'Université Gustave Eiffel.**

4/ Le projet de Campus du futur pour l'Institut Mines Telecom Atlantique sur le campus de la Chantrerie

Le projet Campus du futur vise à faciliter les transformations pédagogiques en œuvre par la transformation des espaces physiques d'apprentissages formels et informels et par la transformation numérique. Ce projet s'inscrit plus spécifiquement dans l'objectif du CPER d'accompagner en termes immobiliers les nouvelles pratiques d'enseignement et d'apprentissage par la transformation d'espaces adaptés à la pédagogie collaborative et à l'enseignement à distance. Il est particulièrement adapté à une école localisée sur 3 campus (Nantes, Brest et Rennes).

Le projet a un coût global de 1,979 M€, et sera cofinancé selon la répartition suivante :

Etat : 1,239 M€, Région : 0,235 M€, **Nantes Métropole apporte un soutien de 0,505 M€ à IMTA.**

5/ Le projet SEEMER, réhabilitation et restructuration du bâtiment S de l'IFREMER

Il consiste en la rénovation du plus important bâtiment scientifique du site de l'IFREMER à Nantes, élément structurant du schéma directeur immobilier du centre Atlantique de l'IFREMER avec l'opération BATIMER (construction d'un bâtiment neuf financée dans le cadre du précédent CPER des Pays de la Loire 2015-2020). Les opérations BATIMER et SEEMER s'inscrivent en effet dans la stratégie de développement du site nantais de l'IFREMER qui est identifié comme l'un des trois sites majeurs de l'Institut à l'horizon 2030.

Dans la continuité du projet BATIMER, les investissements structurants de SEEMER permettront de consolider la reconfiguration des laboratoires de l'ensemble des unités du site nantais, et d'accroître la visibilité, la structuration et le rayonnement européen et international des sciences marines environnementales sur notre territoire.

L'ensemble de ces infrastructures modernes permettra ainsi au centre Atlantique de l'IFREMER de se positionner comme un acteur majeur de l'écosystème de recherche et d'innovation du territoire dans le domaine des sciences de l'environnement, tout particulièrement sur le thème de « la santé des écosystèmes marins pour une santé unique », cette notion de santé unique intégrant la santé des ressources biologiques marines, la santé de l'environnement et la santé humaine.

Le projet a un coût global de 14 M€, et sera cofinancé selon la répartition suivante :

IFREMER : 4,7 M€, Région : 3,25 M€, FEDER : 2,8 M€, **Nantes Métropole apporte un soutien de 3,25 M€ à IFREMER .**

Les subventions d'investissements sont prévues au budget sur l'AP 102 opération 2024-10340 libellée *CPER volet ESR 2021-2027 - volet immobilier.*

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve les conventions financières portant sur le financement des opérations immobilières avec les établissements suivants et les montants des subventions respectivement allouées par Nantes Métropole :

- ONIRIS, pour son projet de réhabilitation et d'extension du Laboratoire d'Étude des Résidus et Contaminants dans les Aliments (LABERCA) : 0,412 M€
- Nantes Université, pour son projet de construction d'un Datacenter pour les 3 universités régionales sur le site de Polytech à la Chantrerie : 2,885 M€
- l'Université Gustave Eiffel, pour son projet de rénovation et réhabilitation de 2 bâtiments de recherche et du restaurant sur le campus de Bouguenais : 2 M€
- l'Institut Mines Télécom Atlantique, pour son projet de Campus du Futur sur le campus de la Chantrerie : 0,505 M€
- l'IFREMER, pour son projet de réhabilitation et restructuration SEEMER : 3,25 M€

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Yves PASCOUUAU, M. Fabrice ROUSSEL et M. Richard THIRIET ne prennent pas part au vote.

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département des mobilités
Direction des investissements et de la circulation

27 - Contrat de plan Etat-Region 2021/2027 – Avenant relatif au volet « Mobilités » - Conventions de financement

Exposé

Le volet mobilité 2023-2027 du Contrat de Plan Etat-Région a été arrêté en novembre 2023. Dans ce document cadre, l'Etat, la Région Pays de la Loire, Nantes Métropole et les autres partenaires (EPCI, départements, Grand Port Maritime...) fixent leurs ambitions et leurs contributions financières pour les mobilités en Pays de la Loire. Le CPER identifie 4 grandes priorités qui vont concentrer 1 milliard d'euros d'investissement pour la période :

- favoriser les mobilités du quotidien notamment grâce au Service Express Métropolitain (SERM) nantais (le premier projet de cette délibération concernant le nœud ferroviaire de Nantes),
- renforcer l'accessibilité des Pays de la Loire, notamment les liaisons vers la Bretagne et la fluidification des axes routiers stratégiques (aménagement du complexe de Bellevue et de la RN 165, également objet de cette délibération),
- poursuivre les engagements du Contrat d'Avenir et notamment l'amélioration de la liaison ferroviaire Nantes-Paris et l'amélioration de la desserte de l'aéroport Nantes-Atlantique,
- accélérer la transition écologique des transports et des mobilités (développement des axes cyclables notamment).

Le rôle du territoire métropolitain est central dans le CPER : il concentre les investissements des partenaires (413M€), et Nantes métropole prend aussi toute sa part pour cofinancer des projets, en apportant 38M€, dont 13M€ dans les opérations ferroviaires du SERM et 14M€ pour des aménagements d'axes cyclables.

Nœud ferroviaire de Nantes

L'opération de modernisation du nœud ferroviaire de Nantes est inscrite à l'avenant relatif au volet « mobilités » du Contrat Plan Etat Région 2021-2027 signé par l'État et la Région des Pays de la Loire le 16 novembre 2023 dans le cadre du Service Express Régional Métropolitain pour un montant total de 45,56 M€ dont 2,966 M€ à financer par Nantes Métropole.

Les études d'exploitation réalisées sur l'ensemble du périmètre régional et restituées en 2024 ont visé à identifier les aménagements à réaliser pour répondre aux besoins d'offre ferroviaire à moyen et long terme. Il a notamment été tenu compte de l'expression de besoin de l'Autorité Organisatrice des Mobilités régionales aux horizons 2030 (offre continue, élargissement des heures de pointes, activation plus importante de la desserte du week-end notamment) et 2050 (intensification des sillons et élargissement des heures de pointes horaires notamment) ainsi que les perspectives des autres autorités organisatrices.

La modernisation des postes de signalisation du secteur de circulation Loire fait partie intégrante de cette ambition pour faire évoluer les circulations sur le nœud ferroviaire de Nantes et sur l'Axe Nantes-Angers-Sablé. Il s'agit d'une première étape de modernisation des postes de l'étoile ferroviaire de Nantes (notamment les postes de Nantes Blottereau, Couëron et Vertou sur le territoire de la métropole). Cette modernisation des postes de l'étoile nantaise est notamment un préalable pour pouvoir mettre en place, dans de futures opérations, l'ERTMS (système de signalisation ferroviaire qui contribuera à répondre aux ambitions 2050 sur l'axe Nantes-Angers-Sablé).

Suite à la convention relative au financement des études préliminaires de la première phase d'aménagement du Nœud de Nantes signée le 7 septembre 2022 sur la partie relative à l'étude de modernisation des postes du nœud de Nantes et l'étude de modernisation des postes Loire, il convient aujourd'hui de conclure une nouvelle convention relative aux études d'avant projet de modernisation des postes de signalisation avec l'État, la Région des Pays de la Loire et SNCF Réseau.

Le programme de l'opération est le suivant :

- Régénération en technologie ARGOS des postes de signalisation d'Ingrandes, Montrelais, Varades, Ancenis, Sainte-Luce-sur-Loire, Couëron et Vertou ;
- Mise en commande centralisée du réseau (CCR) à Nantes, des postes régénérés d'Ingrandes, Montrelais, Varades, Ancenis, Sainte-Luce-sur-Loire, Couëron et Nantes Blottereau ;
- Mise en télécommande des installations du poste de Vertou à Clisson
- Réalisation des travaux de télécommunication nécessaires pour permettre les communications entre les différents équipements de signalisation et les interfaces de contrôle et commande ;
- Création d'une boucle Haute Tension 20kV pour alimenter les installations de signalisation sur ce segment Haute Performance ;
- Simplification de voies de services à Vertou et Oudon.

Ainsi, les études d'avant-projet ont pour objectifs de préciser la consistance de l'opération, de fiabiliser et optimiser l'estimation de son coût et de confirmer les modalités et le calendrier prévisionnel de réalisation. Elles se concluront par l'établissement d'un dossier de synthèse comportant notamment les éléments suivants :

- Le programme de l'opération,
- L'estimation prévisionnelle des coûts sur un intervalle de confiance [-20% ; 0],
- La planification et conditions de réalisation des travaux,
- La prise en compte des projets en interface,
- Les procédures administratives et environnementales,
- Le dossier technique.

La durée prévisionnelle de réalisation des études d'avant-projet est de 16 mois, à compter de l'ordre de lancement des études par SNCF RÉSEAU. Les études de phase PRO sont envisagées en 2027, les travaux de 2029 à mi-2031 pour une mise en exploitation, à suivre, des nouveaux postes.

Le montant de ces études est évalué à 5 305 740 € courants HT par SNCF Réseau.

Le plan de financement est le suivant, sachant que les engagements financiers pris par Nantes Métropole dans le cadre CPER 2021 – 2027 s'entendent en montant global maximum de sa participation :

Financeurs	Taux de participation	Montant de participation en € courants HT
État	60 %	3 183 444 €
Région des Pays de la Loire	15 %	795 861 €
Nantes Métropole	10 %	530 574 €
SNCF Réseau	15 %	795 861 €

Il est proposé au conseil métropolitain d'approuver les modalités financières précitées et d'autoriser la convention de financement des études d'avant projet.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 101 libellée « Mobilités » sur l'opération 2024-10361 libellée Nœud Ferroviaire de Nantes.

Périphérique de Nantes – Aménagement du complexe de Bellevue

L'opération d'aménagement du complexe de Bellevue est inscrite au Contrat Plan Etat Région 2021-2027 (volet mobilités) pour un montant de 3 000 000 € correspondant au coût estimatif des études préalables et constitution des dossiers réglementaires jusqu'à la déclaration d'utilité publique.

Ce projet englobe l'aménagement des portes de Carquefou, Sainte-Luce, Anjou et Vignoble avec notamment le franchissement de la Loire. Le projet d'aménagement du complexe de Bellevue a été identifié comme l'une des priorités du parti d'aménagement du périphérique de Nantes (PAPN), et vise à augmenter la capacité du périphérique intérieur, fluidifier le trafic et sécuriser les déplacements.

Suite à la commande ministérielle du 18 octobre 2016, des études d'opportunité ont été engagées en 2017, et cinq variantes d'aménagement ont été présentées à la concertation publique qui s'est tenue du 15 novembre au 22 décembre 2021 sous l'égide d'un garant de la Commission Nationale du Débat Public.

Par délibération 2022-08 du 4 février 2022, le conseil métropolitain a émis un avis favorable au projet, car il est conforme au Plan de Déplacements Urbains 2018-2027 et contribue au souhait d'améliorer le fonctionnement du périphérique en complémentarité avec les autres modes de déplacements. Cet avis était conditionné à la prise en compte de plusieurs demandes d'évolution dans le cadre de la poursuite des études, principalement axées sur :

- la prise en compte des enjeux environnementaux,
- l'extension du périmètre d'étude pour rendre possible une évolution de l'offre de mobilité,
- la mise en conformité au référentiel des aménagements cyclables,
- et l'amélioration de l'accessibilité et des échanges avec les territoires du sud-est du département via la RN249.

Depuis, des compléments à la variante d'aménagement retenue ont été proposés pour améliorer la prise en compte des modes actifs, préserver l'avenir pour les transports collectifs et le covoiturage, et améliorer le lien entre le périphérique sud et les communes du sud-est de la métropole. Ils ont été modélisés pour vérifier leur intérêt afin de les intégrer le cas échéant.

Ainsi, l'aménagement qui fera l'objet des études à venir comprend :

- un nouvel ouvrage de franchissement de la Loire, côté aval, parallèle aux ouvrages existants, à 3 voies de circulation, et comprenant également une voie pour les modes actifs de 4m de large (ouest de l'ouvrage actuel) ;
- le passage à 2 voies de la bretelle existante de l'A811 (Paris, Angers) vers le périphérique intérieur (sens nord-est vers sud) ;
- la création d'une voie d'entrecroisement sur le périphérique intérieur entre les portes de Carquefou et de Sainte Luce (sens nord vers sud) ;
- la création d'une voie d'entrecroisement sur le périphérique intérieur entre les portes de Sainte Luce et d'Anjou (sens nord vers sud) ;
- le passage à 2 voies de la bretelle existante du périphérique intérieur vers la RN249 (Cholet, sens nord vers sud) ;
- le raccordement du périphérique sud depuis le nouvel ouvrage et le réaménagement de l'insertion actuelle depuis le giratoire sud de la porte du Vignoble (sens nord vers sud-ouest) ;
- le passage à 2 voies de la bretelle existante de la RN249 vers le périphérique extérieur (sens sud vers nord) ;
- l'agrandissement du giratoire sud de la porte du Vignoble et l'élargissement de la bretelle pour créer une deuxième voie depuis le périphérique, en approche de ce giratoire ;
- une bande d'arrêt d'urgence en périphérique extérieur sur l'ouvrage amont de franchissement de la Loire, actuellement occupée par la piste cyclable. Cette bande pourrait alors être affectée à une voie réservée aux transports en commun (VRTC) ;
- une nouvelle voie pour les modes actifs (cycles et piétons) de 4 m de large depuis la Porte du Vignoble jusqu'à la Porte d'Anjou, assurant la connexion avec l'itinéraire Loire à vélo et permettant la continuité avec le futur quartier des Gohards depuis la prairie de Mauves.

S'agissant des enjeux environnementaux et des impacts bruits, identifiés dans l'avis de Nantes Métropole, ils seront traités dans le cadre des études à venir, qui permettront notamment de réaliser l'étude d'impact et de constituer le dossier d'autorisation environnementale.

Le planning prévisionnel du projet est le suivant :

- x 2024-2025 : études préalables
- x 2025-2026 : dossiers réglementaires pour la déclaration d'utilité publique et l'autorisation environnementale
- x 2026-2027 : enquête publique commune pour l'obtention de la déclaration d'utilité publique et de l'autorisation environnementale
- x 2028-2029 : études de projet, procédures foncières (ordonnance d'expropriation, acquisitions foncières), et sécurisation des mesures compensatoires environnementales
- x 2029 : appels d'offres travaux
- x 2030 : démarrage des travaux pour la première tranche

Le coût de l'opération est estimé aujourd'hui à 115 000 000 € TTC aux conditions économiques de 2018. L'enveloppe prévisionnelle plafond sera fixée après réalisation des études préalables. Les études préalables et la constitution des dossiers réglementaires sont évaluées à 3 000 000 € TTC courants.

Le plan de financement des études préalables et constitution des dossiers réglementaires, contractualisé dans le protocole d'accord du CPER 2021-2027, est le suivant :

Financeurs	Taux de participation	Montant de participation en € TTC
Etat	62,50 %	1 875 000,00 €
Région des Pays de la Loire	12,50 %	375 000,00 €
Nantes Métropole	25,00 %	750 000,00 €

La participation de Nantes Métropole est non révisable et non actualisable.

Il est proposé au conseil métropolitain d'approuver les modalités financières précitées et d'autoriser la signature de la convention de financement des études préalables et constitution des dossiers réglementaires.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 101 opération 2024-10360 libellée Etudes complexe échangeur Bellevue participation.

Mise à 2x3 voies de la Route Nationale 165

La mise à 2x3 voies de la route nationale (RN) n°165 est inscrite au Contrat Plan Etat Région 2021-2027 (volet mobilités) pour un montant de 60 000 000 € TTC correspondant au coût estimatif des études opérationnelles et travaux sur les sections 1b, 2 et 3a.

Le projet de mise à 2x3 voies entre Nantes et Savenay sur la RN n°165 a été initié dans les années 1990. Il a obtenu une déclaration d'utilité publique le 2 janvier 1998, prorogée le 10 décembre 2002 et a fait l'objet de travaux à chacune de ses extrémités sur les sections suivantes :

- Système d'échanges de Savenay mis en service en 2004
- Section Savenay – Malville mise en service en 2008
- Bifurcation RN444-RN165 dans le sens Nantes vers Vannes mise en service en 2012
- Bifurcation RN444-RN165 dans le sens Vannes vers Nantes mise en service en 2021.

Nantes Métropole demande à ce que ces 3ème voies soient dédiées au co-voiturage et aux transports collectifs.

Il reste donc à ce jour 16 km à aménager entre les communes de Sautron et de Malville. Ces 16 km sont découpés en 6 sections opérationnelles (1b, 2, 3a, 3b, 4 et 5).

L'aménagement comprend :

- la mise à 2x3 voies de la RN165 dans les deux sens de circulation sur l'ensemble de l'itinéraire Sautron - Savenay (vitesse limitée à 110km/h sur 16,5 km) ;
- la réalisation de mesures en faveur des modes doux et du report modal : pistes cyclables sur les nouveaux passages supérieurs à Vigneux-de-Bretagne et Malville, création ou agrandissement d'aires de covoiturage sur trois échangeurs (Tournebride, 4 Nations, Croix Blanche) avec une augmentation de la capacité de +75% ;
- la remise en état des chaussées existantes ;
- la suppression des carrefours plans et des accès riverains et la restructuration des quatre principaux échangeurs : Tournebride, Quatre Nations, Le Temple, la Croix Blanche ;

- le rétablissement des voies suivantes : RD965, RD93, RD381, RD15, RD90, voies communales (VC) la Merlerie, La Biliais Deniaud et Le Pont de Pierre ;
- la prolongation en tracé neuf de la RD965 (dont l'insertion actuelle sur la RN est supprimée) pour la relier à l'échangeur des Quatre Nations ;
- la construction, la réhabilitation ou l'allongement de 5 ouvrages d'art (OA) routiers (OA15, OA16, OA17, OA24, OA26) ;
- la réalisation d'un réseau d'assainissement de la plateforme routière ainsi que la création des bassins associés ;
- si nécessaire, la remise en état de fonctionnement et/ou le redimensionnement des ouvrages hydrauliques du tracé ;
- la réalisation de mesures en faveur de l'environnement (aménagements paysagers sur l'ensemble du projet, protections phoniques de type merlons ou écrans, mesures spécifiques pour la faune/flore : création ou réhabilitation de passages grande faune et/ou petite faune).

La convention, ci-annexée, a pour objet de préciser les modalités de participation et engagements mutuels de l'État, la Région des Pays de la Loire, du Département de la Loire Atlantique, de Nantes Métropole, de Saint Nazaire agglomération, et de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, pour le financement des études opérationnelles et des travaux de la mise à 2x3 voies de la Route Nationale n°165 entre Sautron et Le Temple de Bretagne sur les sections 1b, 2 et 3a.

Ce financement permettra de :

- finaliser les études opérationnelles en phase projet et préparer les appels d'offres travaux ;
- finaliser les procédures réglementaires environnementales ;
- finaliser les procédures foncières ;
- réaliser les travaux.

Le calendrier prévisionnel de l'opération, sous réserve de la disponibilité financière et de l'obtention de l'autorisation environnementale est le suivant :

- x 2024-2025 : études opérationnelles (dossier projet, appels d'offres travaux), procédures réglementaires environnementales (dépôt puis instruction du dossier d'autorisation environnementale, obtention), procédures foncières (acquisitions foncières à l'amiable pour les mesures compensatoires et passages à faune), et sécurisation des mesures compensatoires environnementales.
- x 2026 : démarrage des travaux
- x 2028 : mise en service.

Le plan de financement de l'opération contractualisé dans le CPER 2021-2027 est le suivant :

Financiers	Taux de participation	Montant de participation
Etat (dont 8,4M€ de contribution exceptionnelle au titre du contrat d'avenir)	84,34 %	50 600 000,00 €
Région des Pays de la Loire	6,00 %	3 600 000,00 €
Département de Loire Atlantique	6,66 %	4 000 000,00 €
Nantes Métropole	1,00 %	600 000,00 €
Saint Nazaire agglo	1,00 %	600 000,00 €
Communauté de Communes Estuaire et Sillon	1,00 %	600 000,00 €
TOTAL CPER 2021 - 2027		60 000 000,00 €

La participation de Nantes Métropole est non révisable et non actualisable.

Il est proposé au conseil métropolitain d'approuver les modalités financières précitées et la signature de la convention de financement, ci-annexée, de la mise à 2x3 voies de la Route Nationale n°165 sur les sections 1b, 2 et 3a.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 101 libellée « Mobilités », opération 2024 /10371 libellée « RN165 – Mise en 2*3 voies entre Sautron et Le Temple de Bretagne »

Le Conseil délibère et,

à l'unanimité,

1 - approuve les modalités de financement des études d'avant projet du projet de modernisation des postes de signalisation du nœud de Nantes,

2 – approuve la convention de financement des études d'avant projet du projet de modernisation des postes de signalisation du nœud de Nantes avec l'État, la Région des Pays de la Loire et SNCF Réseau, ci-annexée,

par 63 voix pour et 19 voix contre,

3 - approuve les modalités de financement des études préalables et de constitution des dossiers réglementaires du projet d'aménagement du complexe de Bellevue,

4 - approuve la convention de financement des études préalables et de constitution des dossiers réglementaires du projet d'aménagement du complexe de Bellevue avec l'État et la Région des Pays de la Loire, ci-annexée,

par 63 voix pour et 19 voix contre,

5 - approuve les modalités de financement de la mise à 2x3 voies de la Route Nationale n°165 sur les sections 1b, 2 et 3a,

6 - approuve la convention, ci-annexée, de financement de la mise à 2x3 voies de la Route Nationale n°165 sur les sections 1b, 2 et 3a, avec l'État, la Région des Pays de la Loire, le Département de Loire-Atlantique, la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire et la Communauté de communes Estuaire et Sillon,

7 - autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à solliciter des subventions pour ces opérations.

Mme Sandra IMPERIALE et M. Erwan BOUVAIS ne prennent pas part au vote.

Direction générale déléguée à la cohérence territoriale
Département déplacements
Direction des services de mobilité

28 - Convention multipartenariale relative à la participation de Nantes Métropole au système d'information Multimodale Régional Destineo – Approbation

Exposé

La création de Destineo a été initiée par la région des Pays de la Loire en 2004 en vue d'offrir aux ligériens un service d'informations multimodales qui permette de calculer des itinéraires en transports collectifs (avions, TGV, trains, cars, tram, bus, bateaux) sur l'ensemble du territoire régional. Nantes Métropole a fait partie des 9 premières autorités organisatrices de mobilités (AOM) à y avoir adhéré.

Le partenariat est actuellement composé de 13 AOM : La Région des Pays de la Loire, Nantes Métropole, La Communauté Urbaine Angers Loire Métropole, La Communauté Urbaine Le Mans Métropole, La Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire, La Communauté d'Agglomération de Laval, La Communauté d'Agglomération La Roche-sur-Yon Agglomération, L'Agglomération du Choletais, La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, Le Syndicat Mixte des Transports de la Presqu'île de Guérande, Les Sables d'Olonne Agglomération, La Ville de Sablé-sur-Sarthe et La Société Concessionnaire Aéroports du Grand Ouest.

Ce périmètre territorial n'est pas figé et pourra intégrer d'autres AOM volontaires.

Au fil des années et des versions, Destineo s'est enrichi pour intégrer ou faire du lien avec d'autres modes de transports alternatifs. Néanmoins, le service ne permettait que de préparer son voyage à l'avance.

Afin d'améliorer le service rendu à l'internaute et la qualité des réponses fournies, Destineo 5 intègre désormais les évolutions suivantes :

- **Nouvelles données :**
 - **itinéraires en temps réel** pour les réseaux où cela est disponible,
 - **données routières temps réel,**
 - **amélioration des calculs d'itinéraires vélo avec choix du vélo classique ou VAE et intégration de Géovélo sur le territoire de Nantes Métropole,**
 - **lien vers les solutions nationales de covoiturage,**
- **amélioration de la qualité des données** en fiabilisant la chaîne d'alimentation, en normalisant les données et en les enrichissant.

Depuis décembre 2023, une cinquième version de Destineo est en ligne, uniquement sous forme d'une application mobile.

Les 3 principes fondamentaux de répartition financière de l'article 9.3 de la convention Destineo 5 restent inchangés. La contribution est répartie avec une prise en charge des 2/3 par la Région, 1/3 pour les autres AOM et 2 % par la Société Concessionnaire des Aéroports du Grand Ouest ; au sein du tiers des AOM, la répartition est calculée en pourcentage proportionnel du poids de population de chacune et une règle spécifique pour les réseaux dont le ratio du nombre de kilomètres sur le nombre d'habitants est inférieur à 4 permet de diviser par 2 le pourcentage de participation résultant du calcul proportionnel du poids de population.

Afin de **faciliter l'intégration de nouveaux partenaires disposant d'un réseau moins dense, il est ajouté une règle de financement plus incitative.** Si le réseau opère moins de 6 lignes, alors le partenaire prend en charge la réalisation de la nouvelle interface et de la saisie de ses données et est exempté des frais d'exploitation annuels de Destineo qui seront répartis selon les principes précédents au sein du tiers des autres AOM du partenariat.

Compte tenu de l'augmentation du coût de ce service, 2 solutions de lissage ont été proposées en annexe 10 de la convention multi-partenariale ci-annexée. **Nantes Métropole a retenu celle sur 5 ans de 2023 à 2027,** afin d'atténuer annuellement l'augmentation de sa contribution.

Cette augmentation est due à plusieurs facteurs :

- Les exigences techniques et la complexité accrue des flux entrant dans Destineo nécessitent une expertise plus fine et de nombreux traitements. L'évolution des formats de données et l'ajout d'interfaces avec des services de temps réel, ou des services tiers, a entraîné une modification du périmètre technique
- L'utilisation du calculateur d'itinéraires a connu une très forte augmentation : nous sommes passés d'environ 27 000 000 de recherches d'itinéraires en 2017, à plus de 43 000 000 en 2022. Nous assistons également à une très forte hausse des recherches d'horaires, passant d'environ 8 800 000 en 2019 à plus de 60 000 000 en 2022.

Ces hausses très fortes contraignent les prestataires à adapter les ressources techniques pour faire face à la demande et éviter des indisponibilités.

Enfin, la Région a constaté une augmentation globale des coûts, les chiffrages des différents candidats aux appels d'offre Destineo 5 ayant été très similaires. Les différents lots ont été attribués aux offres les plus avantageuses financièrement.

Sur 5 ans, l'estimation prévisionnelle en fonctionnement et en investissement pour le nouveau Système d'Information Multimodale est estimée à un montant total de 2 751 900 € TTC, contre 1 470 500 € TTC pour Destineo 4. Le pourcentage de participation de Nantes Métropole à Destineo se maintient à 11,70 % du coût global hors coût de restructuration majeure de réseau ou d'évolution pour son propre compte. Ainsi le montant de la participation annuelle estimée s'élève à 75 000 € TTC contre 45 000 € TTC pour Destineo 4.

La participation de Nantes Métropole, à verser en 2024, pour les investissements et l'exploitation de 2023 s'élèvera à un montant total estimé de 48 600 € TTC dont la part pour le début du lissage des investissements à verser au titre de Destineo 5, qui s'ajoute au montant à verser au titre de Destineo 4 pour sa fin d'exploitation.

Les crédits annuels correspondants sont inscrits au budget principal sur l'opération 2643 centrale de mobilité – chapitre 65.

L'ensemble des collectivités sont signataires d'une convention multi-partenariale qui fixe les engagements de chacun des partenaires. La convention actuelle avec la Région arrivant à échéance au 31 décembre 2024, il est nécessaire de formaliser l'engagement de Nantes Métropole dans Destineo 5 par la signature de la nouvelle convention. Comme prévu à l'article 10, l'échéance de la nouvelle convention interviendra un an après la date de fin des marchés en cours, soit le 7 novembre 2028.

La convention ainsi que ses annexes sont jointes à la présente délibération

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve la convention multi-partenariale, ci-annexée, avec la Région des Pays de la Loire et les autorités organisatrices de mobilités (AOM) partenaires, ses annexes relatives à l'exploitation et au financement du système d'information multimodale Destineo, ainsi que ses modalités de mise en œuvre,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.

Mme Sandra IMPERIALE ne prend pas part au vote

**Direction générale Développement économique responsable,
emploi, innovation, Europe et international**
Direction Économie et emploi responsables

29 - Gestion et animation du patrimoine immobilier économique métropolitain – Délégation de service public – Approbation du principe

Exposé

Nantes Métropole a confié la gestion et l'animation du patrimoine immobilier économique métropolitain à la Société Publique Locale (SPL) Nantes Métropole Aménagement par une convention de délégation de service public conclue le 1er janvier 2021 et qui prendra fin le 31 décembre 2025.

Actuellement, 207 entreprises sont hébergées au sein de ce parc immobilier, ce qui représente 705 emplois. Depuis le démarrage du contrat actuel en 2021, 136 nouvelles entreprises, dont 63 créations d'entreprises, ont ainsi été accueillies. Cette offre confirme son rôle essentiel dans l'appui au parcours résidentiel des entreprises du territoire. Au global, depuis 2003, près de 1 000 entreprises nouvelles ont ainsi été hébergées.

Compte-tenu de l'échéance de la convention, il est proposé de mettre en œuvre une nouvelle procédure de délégation de service public portant sur un périmètre identique de 7 bâtiments spécifiquement dédiés à l'accueil d'entreprises en création et en primo-développement. Ce patrimoine est constitué de pépinières d'entreprises et d'hôtels d'entreprises représentant une surface globale de 15 800 m² de surface de plancher

Il est précisé qu'au cours de l'exécution du futur contrat de DSP, le périmètre est susceptible d'évoluer. Une étude est actuellement menée concernant la déconstruction/reconstruction de la pépinière Nantes Créatic, en raison de sa vétusté et de la faible densité du bâtiment sur son foncier. L'objectif est d'aboutir à une programmation répondant aux besoins des entreprises et d'accompagner le développement des activités de réemploi, de réparation, des start-up industrielles, de petites productions. Si cette étude est concluante, ce bâtiment sera alors fermé à compter de 2029 et sa reconstruction sera lancée.

En termes d'objectifs, l'exploitation de ce patrimoine immobilier économique vise à accompagner la création et le primo-développement d'entreprises sur le territoire de la Métropole et l'appui à certaines filières stratégiques. Or, l'initiative publique est nécessaire compte tenu du niveau des loyers observés dans le parc locatif privé sur le segment des petites surfaces. La gestion locative de ce parc immobilier se caractérise par une action spécifique visant à garantir une rotation forte des locataires, en faisant sortir les locataires régulièrement mais également un effort pour re-commercialiser les locaux rendus disponibles. Cette situation, qui définit le service délégué, présente un coût et un risque, et justifie le recours à la délégation de service public. Ce travail nécessite des compétences spécifiques, pour cibler les entrées des locataires en fonction des priorités de la politique publique de développement économique (priorisation des activités à impact, artisanales et de services de proximité) et pour dynamiser leurs sorties, afin que ce patrimoine public et les prestations associées bénéficient au plus grand nombre possible d'entreprises métropolitaines.

De plus, en transférant la responsabilité commerciale de la gestion immobilière au délégataire, la gestion déléguée permet de réserver les moyens humains métropolitains aux fonctions de pilotage, de coordination et de suivi des interventions économiques sur l'ensemble de la métropole nantaise.

Pour atteindre ces objectifs, Nantes Métropole entend conserver la maîtrise :

- des conditions de commercialisation, c'est-à-dire la recherche ciblée de nouveaux locataires, le rythme des rotations locatives ;
- de la gestion du patrimoine immobilier public à vocation économique, à savoir les décisions portant sur les niveaux de loyers et sur l'opportunité de conduire des travaux d'entretien, de maintenance et de politique de développement durable ;
- de la nature de l'accompagnement fourni aux entreprises en pépinières.

C'est pourquoi, il est proposé de confier cette délégation de service public, après une phase de négociation permettant d'aboutir à un contrat optimisé, à la société publique locale Nantes Métropole Aménagement (NMA), sur laquelle Nantes Métropole exerce un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services.

Dans ces conditions, cette convention de délégation de service public pourra être conclue sans publicité, ni mise en concurrence, conformément à l'article L.3211-1 du code de la commande publique.

Le conseil métropolitain sera ainsi invité à se prononcer, lors d'une prochaine séance, sur le contenu de la nouvelle convention qui sera établie au terme des discussions et négociations engagées avec NMA.

Les missions du délégataire consisteront notamment en :

- l'accompagnement des entreprises hébergées en pépinières
- la gestion commerciale du patrimoine (Nantes Créatic, Rezé Créatic, Couëron Créatic, Hub Créatic, Mallève I, Mallève II et Nantes Biouest)
- l'animation des sites et la mise en relation des entreprises
- la communication et la promotion de l'offre de services
- la gestion patrimoniale et technique de l'équipement et la politique de développement durable.

Cette nouvelle convention prendra effet le 1er janvier 2026 pour une durée de 5 ans.

En application de l'article L.1411-19 du code général des collectivités territoriales, le conseil métropolitain doit se prononcer sur le principe de toute délégation de service public à une société publique locale, le cas échéant après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et au vu d'un rapport qui présente le document contenant les caractéristiques des prestations déléguées.

La CCSPL a rendu un avis favorable lors de sa séance du 23 septembre 2023.

**Le Conseil délibère et,
par 61 voix pour et 8 abstentions**

1 - approuve le principe d'une délégation de service public sans mise en concurrence avec la société publique locale Nantes Métropole Aménagement, pour la gestion du patrimoine immobilier économique métropolitain, conformément aux caractéristiques fixées dans le rapport de présentation joint en annexe,

2 - autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président Délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Marie-Annick BENATRE, M. François BRILLAUD DE LAUJARDIERE, M. Jean-Claude LEMASSON et M. Michel LUCAS ne prennent pas part au vote

**Direction Générale Développement Économique Responsable,
Emploi, Innovation, Europe et International
Mission Tourisme**

30 – Délégation de service public pour l'exploitation du Parc des expositions de La Beaujoire et de la Cité des Congrès - Approbation du principe - Avenant n°17 au contrat de DSP Cité des Congrès de Nantes – Promesse de cession et d'acquisition des salons d'Exponantes - Approbation

Exposé

En cohérence avec la volonté partagée d'une coopération renforcée au titre du développement et du rayonnement du territoire, il a été souhaité un rapprochement de la Cité des Congrès et du Parc des Expositions afin que ces deux équipements puissent être gérés par le même exploitant, au 1^{er} janvier 2026.

A cet effet, le conseil métropolitain du 14 décembre 2023 a approuvé le protocole de fin anticipée du contrat de délégation de service public (DSP) du Parc des expositions de la Beaujoire, à effet au 31 décembre 2025.

Celui-ci prévoit également la signature d'un contrat de cession à Nantes Métropole de 8 salons propriétés d'ExpoNantes au plus tard le 30 juillet 2024, condition suspensive à l'entrée en vigueur du protocole. Une prolongation de la mise en œuvre de ladite condition suspensive au 31 octobre 2024 a été adoptée lors du conseil métropolitain des 27 et 28 juin 2024.

C'est dans ce contexte qu'il convient d'approuver les trois sujets suivants :

1. l'approbation du principe d'une délégation de service public pour la gestion de la Cité des Congrès de Nantes et le Parc des expositions de la Beaujoire, à compter du 1^{er} janvier 2026
2. l'approbation de l'avenant n°17 au contrat de DSP en vigueur de la Cité des congrès
3. l'approbation d'une promesse de vente de 8 salons, propriétés d'Exponantes, à Nantes Métropole

1. Approbation du principe d'une nouvelle délégation de service public

Rapprocher la Cité des congrès et le Parc des expositions de la Beaujoire présente plusieurs atouts stratégiques qui renforcent le rayonnement de la Métropole avec des événements professionnels, culturels, scientifiques, économiques et sportifs, organisés de manière fluide, efficace et durable.

En ne faisant plus qu'un, ces deux grands équipements, très complémentaires et aujourd'hui gérés par des entités différentes, ont l'ambition d'accroître leur performance de manière significative, en alliant leurs forces et leurs offres, créant ainsi un pôle d'accueil d'exception pour la destination.

Depuis dix ans, la Cité des congrès s'est affirmée comme une structure incontournable de par son plan d'actions innovant, sa programmation avec des marqueurs identitaires forts et singuliers de la destination nantaise comme La Folle Journée ou Les Utopiales, sa situation en centre-ville, ses travaux de rénovation (dont sa digitalisation depuis 2020) et les derniers résultats d'activité en hausse.

Le Parc des expositions de la Beaujoire se distingue par ses grands espaces de location vastes et flexibles, permettant de répondre aux diverses exigences des événements comme Serbotel ou Seanergy. Le Hall XXL est adapté à l'accueil d'événements sportifs de grande envergure. Ce lieu dispose d'un emplacement unique au bord de l'Erdre, de possibilités de stationnement facilitées et d'une ligne de tramway directe qui le relie au centre-ville.

Ensemble, la Cité des congrès et le Parc des expositions de la Beaujoire affichent des avantages significatifs et indéniables afin de disposer d'un seul outil identifié et légitimé.

Il est donc proposé que ces deux équipements soit gérés par la société publique locale (SPL) La Cité des Congrès dans le cadre d'un contrat de délégation de service public régi par le code de la commande publique et les articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Il revient au conseil métropolitain de se prononcer sur le principe de la délégation de service public au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations déléguées.

Les missions confiées à la Société Publique Locale seront les suivantes :

- l'accueil, la production et le développement de manifestations et salons en lien avec les filières prioritaires de Nantes Métropole, s'inscrivant dans une démarche durable et éco-responsable ;
- l'accueil, la production et le développement d'événements culturels, de spectacles, et de manifestations sportives ;
- l'entretien, la gestion, l'exploitation administrative, technique et financière des deux équipements
- le développement d'une offre de services adaptée et évolutives en fonction des attentes des usagers ;
- le développement de l'activité par des actions commerciales et une communication commune plus efficace.

La SPL la Cité des congrès de Nantes a prouvé son savoir-faire et son agilité pour assurer ces missions au service de Nantes Métropole, avec un personnel qualifié. Compte tenu des caractéristiques des missions confiées au délégataire et des investissements requis, le contrat sera établi sur une durée de 5 ans . Il prendra effet le 1^{er} janvier 2026 et s'achèvera au 31 décembre 2030.

Ce contrat ne fera pas l'objet d'une mise en concurrence s'agissant d'une société publique locale. Pour autant, Nantes Métropole mènera une phase de négociation pour la mise au point du contrat et exercera par ailleurs, sa procédure de contrôle analogue sur la Cité, comme elle l'exerce sur toutes ses sociétés publiques locales.

Le Conseil métropolitain sera invité à se prononcer, lors d'une prochaine séance, sur l'approbation du contrat de DSP négocié avec la SPL.

Un rapport de présentation a été soumis pour avis au comité social territorial (CST) lors de sa séance du 3 juin 2024, ainsi qu'à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) lors des séances du 19 juin 2024 et du 23 septembre 2024.

2. Avenant n° 17 au contrat de DSP Cité des Congrès

Compte tenu du principe d'une nouvelle délégation de service public au 1^{er} janvier 2026, il est nécessaire de résilier de manière anticipée le contrat en vigueur de la DSP Cité des congrès au 31 décembre 2025, celui-ci devant initialement se terminer au 31 décembre 2026. Il est convenu entre les parties qu'une telle résiliation n'entraînera aucune indemnisation pour le délégataire.

Cet avenant 17 prévoit également la modification de l'annexe 3 de la convention de DSP avec son nouveau plan général qui précise l'emprise foncière, suite aux derniers travaux de la Cité des congrès engagés par Nantes Métropole en 2023 : Café de la Cité et sa terrasse, hôtel d'entreprises, showroom.

Enfin, il est également nécessaire de prolonger le plan stratégique pluri-annuel 2021-2024 de la Cité des congrès sur l'année 2025.

Cet avenant est conclu sur le fondement de l'article R.3135-7 du code de la commande publique qui autorise des modifications, quel qu'en soit le montant, lorsqu'elles ne sont pas substantielles.

3. Approbation d'une promesse de cession et d'acquisition de 8 salons

Le protocole de fin anticipée du contrat de DSP du Parc des Expositions de la Beaujoire a été approuvé en Conseil métropolitain le 14 décembre 2023 et signé le 21 février 2024. Au terme de celui-ci, Nantes Métropole devait acquérir 8 salons, propriété d'ExpoNantes, compte tenu de leur forte valeur ajoutée pour le territoire.

Conformément au protocole, la présente délibération a pour objet l'approbation de la promesse de cession par ExpoNantes à Nantes Métropole des 8 salons suivants :

- Serbotel ;
- Industrie Grand Ouest ;
- Foire internationale de Nantes ;
- Art to Play;
- Forum des Seniors Atlantique;
- Pêche en mer;
- Habitat déco ;
- Créativa.

Cette vente est qualifiée de cession d'un fonds de commerce qui comprend les enseignes, la clientèle, les listes des supports numériques des exposants et les marques déposées. La cession ne comporte aucun droit au bail.

Cette cession est conclue au prix de 4,7 Millions d'euros. Conformément aux articles 1042 du code général des impôts et L2251-1 à L2251-4 du code général des collectivités territoriales, cette acquisition de fonds de commerce ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor.

Cette promesse de cession et d'acquisition sera suivie d'un acte de cession qui interviendra au plus tard fin 2025.

Nantes Métropole sera propriétaire du fonds de commerce cédé et en aura la jouissance à compter du 1^{er} janvier 2026 sous réserve de la réalisation des conditions suspensives (transfert d'un prêt bancaire de la SPEB à Nantes Métropole, absence d'inscriptions du Tribunal de commerce susceptible d'entraver la cession et absence de survenance d'un événement significatif). D'ici cette date, ExpoNantes continuera à exploiter ces salons.

Ces 8 salons seront ensuite mis à disposition de la SPL Cité des Congrès, dans le cadre du futur contrat de DSP précité, afin qu'elle puisse les exploiter.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve le principe d'une délégation de service public confiée à la société publique locale la Cité des Congrès de Nantes pour la gestion et l'exploitation de la Cité des congrès de Nantes et le Parc des Expositions de la Beaujoire, dont les caractéristiques figurent dans le rapport de présentation joint à la présente délibération

2 - approuve l'avenant n°17, joint en annexe, du contrat de délégation de service public avec la SPL La Cité des Congrès de Nantes ;

3 – approuve la signature d'une promesse de cession et d'acquisition des fonds de commerce des 8 salons, à conclure avec Exponantes

4 - autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'acte de cession des fonds de commerce des 8 salons précités.

M. Elhadi AZZI, M. Fabrice ROUSSEL, M. Richard THIRIET et M. Franckie TRICHET ne prennent pas part au vote.

**Direction Générale Développement Économique Responsable,
Emploi, Innovation, Europe et International
Mission Tourisme**

31 - Délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'Île – Prolongation de la durée du contrat - Avenant n°17

Exposé

Par délibération du Conseil Communautaire du 25 juin 2010, Nantes Métropole a approuvé la convention de délégation de service public (DSP) relative à la construction du Carrousel des Mondes Marins et à l'exploitation de l'ensemble des Machines de l'Île. Le contrat de DSP a été conclu avec la Société d'Économie Mixte (SEM) Nantes Culture et Patrimoine, à laquelle s'est substituée depuis la Société Publique Locale (SPL) Le Voyage à Nantes. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2011, avec une échéance fixée au 31 décembre 2025.

Par délibération du Conseil Métropolitain du 10 décembre 2021, Nantes Métropole a approuvé le nouveau contrat de délégation de service public confiant à la SPL Le Voyage à Nantes la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine. Ce contrat a pris effet le 1er janvier 2022 pour une durée de 5 ans, soit une échéance fixée au 31 décembre 2026.

Par délibération du Conseil Métropolitain du 10 décembre 2021, Nantes Métropole a également approuvé le nouveau contrat de délégation de service public confiant à la SPL Le Voyage à Nantes la gestion du Château des Ducs de Bretagne et du Mémorial de l'abolition de l'esclavage. Ce contrat a pris effet le 1er janvier 2022 pour une durée de 5 ans, soit une échéance fixée au 31 décembre 2026.

Étant entendu qu'une procédure de négociation d'un nouveau contrat de DSP avec une SPL nécessite au moins une année, le calendrier de renouvellement de la DSP des Machines de l'Île se percuterait avec le calendrier de changement de direction de la SPL, avec le départ annoncé fin 2024 du directeur de la SPL et l'arrivée d'une nouvelle direction attendue début 2025.

Par ailleurs, il apparaît opportun d'engager le renouvellement de la DSP des Machines de l'Île concomitamment aux renouvellements des DSP Tourisme et Château, considérant l'opportunité d'avoir une vision globale et d'optimiser les nouveaux contrats par une négociation transversale avec la SPL (négociation sur la complémentarité des activités et des projets, sur les charges et frais répartis entre les différents contrats tels que la masse salariale...).

Pour faire coïncider la date d'échéance de la DSP des Machines de l'Île avec celles des DSP Château et Tourisme, il est proposé une prolongation d'un an du contrat actuel de la DSP Machines, pour porter son échéance au 31 décembre 2026. Cette prolongation permettra une négociation optimisée du futur contrat, dans un calendrier plus cohérent.

Cette disposition conduit à modifier l'article 3 relatif à la durée du contrat, l'article 22 relatif à l'équilibre financier ainsi que l'annexe n°14 relative au compte d'exploitation prévisionnel, et fait l'objet d'un avenant n°17 au contrat de délégation de service public.

Cet avenant est conclu sur le fondement de l'article R.3135-7 du code de la commande publique qui autorise des modifications, quel qu'en soit le montant, lorsqu'elles ne sont pas substantielles. Cet avenant entraîne une augmentation de 3,1 % du montant du contrat de concession initial.

La commission de délégation de service public a été consultée pour avis sur ce projet.

**Le Conseil délibère et,
par 61 voix pour, 7 voix contre et 11 abstentions**

1 - approuve l'avenant n°17 à la convention de délégation de service public conclue avec la SPL le Voyage à Nantes pour l'exploitation des Machines de l'Île, joint en annexe ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant.

Mme Sandra IMPERIALE et M. Fabrice ROUSSEL ne prennent pas part au vote

Direction Générale Développement économique responsable, Emploi, Innovation, Europe & International
Direction Recherche Innovation Enseignement Supérieur

32 – CENTRALE NANTES – Convention de partenariat pour le développement du projet LIGEROB au sein du Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes – Subvention – Approbation

Exposé

En 2015, la Région Pays de Loire a lancé un appel à candidature international dénommé "CONNECT TALENT", en lien avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire et en partenariat avec Nantes Métropole, pour conforter l'attractivité et le rayonnement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le territoire.

Cet appel à candidature vise des opérations d'attractivité de chercheurs ou enseignants-chercheurs, leaders scientifiques internationaux arrivant seuls ou avec une équipe, afin d'accélérer le développement d'une thématique de recherche existante, considérée comme stratégique sur le territoire.

Dans ce cadre, Centrale Nantes a identifié et déposé la candidature d'Andrea CHERUBINI, enseignant chercheur au sein du Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Microélectronique de Montpellier (LIRMM), unité mixte de recherche, dépendant conjointement de l'Université Montpellier (UM) et du Centre National de la Recherche Scientifique.

Andrea CHERUBINI est spécialisé dans l'interaction physique homme-robot et se concentre sur les méthodes multimodales (basées sur la vision et la force) pour permettre une interaction sûre entre les robots et les humains ; il est reconnu au niveau national et international dans son domaine.

Centrale Nantes souhaite intégrer Andrea CHERUBINI et son projet « Large Industry Great Scale Ergo Robot (LIGEROB) » ou « Robots collaboratifs dans les environnements à grande échelle de l'industrie manufacturière » au sein du Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes (LS2N) qui met en commun les forces de recherche dans le domaine du numérique de cinq établissements d'enseignement supérieur et de recherche (Nantes Université, Centrale Nantes, l'IMT Atlantique, le CNRS et l'INRIA). Le LS2N est la plus grosse unité de recherche publique sur le site de Nantes et en région Pays de la Loire.

Dans le cadre du projet LIGEROB, Andrea CHERUBINI et son équipe proposent d'améliorer les conditions de travail des opérateurs de l'industrie manufacturière et de la construction, en réduisant la pénibilité des tâches manuelles, tout en conservant leurs aspects gratifiants et satisfaisants. Le but ultime sera d'attirer les travailleurs – en particulier les plus jeunes - vers ces tâches manuelles.

Pour atteindre ces objectifs, il est proposé de pousser plus loin l'utilisation et les fonctionnalités des robots collaboratifs, dans les environnements à grande échelle de l'industrie manufacturière.. À cette fin, une nouvelle classe de manipulateurs mobiles collaboratifs et versatiles, capables d'effectuer des manipulations mobiles en intérieur et à l'extérieur, sera développée.

Pour doter le robot de ces caractéristiques (polyvalence, collaboration, mobilité, dextérité), les quatre défis suivants devront être relevés :

- le cobot (collaborative robot) devra être capable d'interagir avec les humains, de les aider plutôt que de les remplacer sur le lieu de travail ;
- le cobot devra être capable de manipuler et de déplacer des pièces non conventionnelles, y compris des pièces de grande taille, lourdes et non rigides (par exemple, des polymères composites, des tissus, etc.)
- malgré sa grande redondance, l'ensemble du cobot (c'est-à-dire ses bras, ses mécanismes de préhension et de locomotion) devra être contrôlé simultanément, de manière fluide et efficace, en utilisant à la fois la vision et le retour d'effort.

Dans le cadre de LIGEROB, l'équipe scientifique validera ses techniques dans des applications réelles de fabrication et de construction, impliquant les principaux acteurs des Pays de la Loire : industriels (Airbus, Naval Group, Daher, Chantiers de l'Atlantique...), laboratoires de recherche (principalement le LS2N, mais aussi le GeM et le laboratoire Mouvements Interactions Performances) et les structures de transfert.

L'écosystème local de recherche et d'innovation de la métropole est reconnu à l'échelle nationale voire européenne sur les technologies avancées de fabrication / production et sur les technologies numériques. Il contribue ainsi activement au développement sur le territoire d'une industrie durable et écoresponsable. Plus particulièrement, la robotique innovante (agile, flexible, coopérante, aidante ...) en est un domaine remarquable qui s'illustre par la présence de grands acteurs et de projets de recherche, par l'accueil de grands événements, par ses startups ... Elle permet de répondre aux enjeux des usines de demain des filières industrielles - aéronautique, maritime, éolienne mais aussi du bâtiment - très présentes sur la métropole et la région.

Enfin, elle contribue à l'amélioration des conditions de travail de l'opérateur du futur et à l'attractivité des métiers de l'industrie.

Le projet « Robots collaboratifs dans des environnements difficiles et de grande taille » viendrait donc conforter et renforcer l'excellence locale en matière de robotique/cobotique.

Un soutien à hauteur de 674 000 € (sur un montant global du projet de 914 000 €) est sollicité auprès des collectivités territoriales. Le projet déposé a été expertisé par l'Agence nationale de la Recherche (ANR) et noté B+. Après audition conjointe par la Région et Nantes Métropole le 13/09/2024, le projet a été retenu. La Région cofinancera le projet à hauteur de 464 000 €.

Le contribution de ce projet à l'innovation s'inscrit dans les objectifs de la politique publique Enseignement supérieur, recherche, innovation de Nantes Métropole.

Les enjeux de cette dernière étant notamment d'accompagner et soutenir les acteurs académiques et de consolider le continuum Recherche-Innovation-Développement économique du territoire (de la production des connaissances à leur traduction en innovations), il vous est donc proposé d'approuver le soutien de Nantes Métropole à l'accueil d'Andrea CHERUBINI et le développement de son projet LIGEROB, au sein du Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes (LS2N).

Nantes Métropole cofinancera ce projet à hauteur de 210 000 € sur 2024 sur un montant de dépenses éligibles de 914 000 €, via le versement d'une subvention à Centrale Nantes, selon les modalités précisées dans la convention ci-annexée.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2024, chapitre 65 opération n°3521 libellé Connect Talent.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve la convention, ci-annexée, entre Centrale Nantes et Nantes Métropole pour l'accueil d'Andrea CHERUBINI au sein du Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes (LS2N)
2. approuve le versement d'une subvention de 210 000 € à Centrale Nantes sur l'exercice 2024,
3. autorise Madame la Présidente prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer la convention.

M. Fabrice ROUSSEL ne prend pas part au vote.

33 - Fondation de Nantes Université – Protocole d'accord sur la période 2024 / 2026 – Contribution annuelle - Approbation

Exposé

Structure d'intérêt général, créée en 2011, la Fondation Nantes Université initie et accompagne des projets interdisciplinaires à impacts positifs pour la société, sur son territoire. Forte de son identité universitaire, la Fondation porte les valeurs de Nantes Université, actrice des transitions qui se positionne comme une université excellente, ouverte et durable.

Outil de mécénat de l'Université, la Fondation accompagne les dynamiques du territoire, en s'appuyant sur ses membres fondateurs que sont Nantes Métropole (depuis 2017), la Région des Pays de la Loire (depuis 2018) et Saint-Nazaire agglomération (depuis 2021).

La Fondation a collecté plus de 12 millions d'euros depuis sa création. Elle contribue ainsi aux actions de Nantes Université en apportant de nouveaux moyens, au profit de la réussite de ses étudiants et de ses campus. Facilitatrice et agile, la Fondation est un acteur singulier, en proximité avec le monde académique, les acteurs socio-économiques et les territoires.

- Elle s'appuie sur un vivier de talents en recherche, innovation et formation issus des 42 laboratoires de recherche et des 19 facultés d'enseignement.
- Elle porte des approches innovantes et des compétences nouvelles dans les projets qu'elle déploie.
- Elle inscrit ses travaux en cohérence avec les principes de science ouverte.
- Elle s'attache à renforcer les liens entre la science et la société.

En valorisant les trois piliers de Nantes Université - la recherche, l'innovation et la formation – la Fondation accompagne le développement et la mise en œuvre de projets en partenariat avec les acteurs publics et privés sur des sujets-clés : transitions environnementales, transitions sociétales, santé globale, industrie du futur, citoyenneté, bien-être étudiant et vie de campus.

La Fondation a pour objet, dans le respect des missions de Nantes Université et conformément à l'article L.123-3 du code de l'éducation, de soutenir, valoriser, financer et promouvoir :

- l'image de marque et le rayonnement de Nantes Université,
- la transmission des savoirs,
- la formation tout au long de la vie, l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle,
- l'innovation, la recherche et l'enseignement,
- les sciences ouvertes, la culture scientifique et technique de Nantes Université,
- le patrimoine scientifique, technique, culturel et immobilier de Nantes Université,
- le développement de partenariats ou de coopérations en France et à l'international,
- l'entrepreneuriat au sein de la communauté universitaire,
- les diplômés issus de Nantes Université, notamment en créant et animant le réseau des amis et anciens de Nantes Université.

La Fondation a également vocation, conformément aux dispositions de l'article L.719-13 du code de l'éducation à recevoir, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources, sans que soit créée à cet effet une personne morale nouvelle. Cette affectation peut être dénommée Fondation ou fondation abritée.

La Fondation Nantes Université est engagée sur son territoire **depuis plus de 12 ans** :

- **44 projets et chaires soutenus** depuis 2021
- **82 entreprises mécènes** depuis 2021
- **12,6 millions d'euros** collectés depuis 2011, date de création de la Fondation

En prise directe avec les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux, une équipe scientifique déploie un projet en co-construction avec les entreprises et/ou les décideurs publics. Tout au long du projet, qui s'inscrit entre 3 et 5 ans, les parties prenantes interagissent en agilité autour d'objectifs partagés. Ces projets bénéficient du regard critique et de la capacité prospective propres aux fondements académiques.

Les projets portés par la Fondation par thématique, en cours et à venir

- Transitions environnementales
 - Chaire Maritime
 - Projets ODySéYeu /ODySéïles

- Transitions sociétales
 - Projet Le logement et les jeunes
 - Projet Sobriété énergétique des organisations
 - Projet Logement à Mayotte en impression 3D
 - Chaire UNESCO RELIA (Ressources éducatives Libres et IA)
 - Chaire Le don au travail
 - Chaire Gestion de patrimoine

- Santé globale
 - Chaire Ville de tous les âges (en cours de montage)
 - Projet Activités Physiques et Sportives des âgés
 - Projet Fertilité et parentalité
 - Fonds Big Data en santé / Clinique des données
 - Fonds Cancers de l'enfant
 - Fonds École de Chirurgie
 - Fonds Thérapie Génique

- Industrie du futur
 - Chaire Logistique durable, Territoires et IA (en cours de montage)
 - Fonds Supply chain, Transport et Logistique
 - Fonds Diffusion durable et responsable des contenus vidéo

- Citoyenneté
 - Chaire UNESCO Pratiques de la philosophie avec les enfants
 - Projet Autisme et habitat participatif

- Bien-être étudiant et vie de campus
 - Fonds Mission Entrepreneuriat
 - Fonds Tous solidaires
 - Fonds Soutien aux étudiants en situation de handicap
 - Fonds Solidarité Internationale
 - Projet Passerelles, un programme universitaire pour les étudiants en exil

Avec plus de 65 000 étudiants inscrits dans les différents établissements d'enseignement supérieur de la métropole, Nantes figure parmi les villes étudiantes les plus attractives et dynamiques. La capacité d'attraction des étudiants et chercheurs envers une ville dépend d'abord du niveau académique des établissements. Nantes est une métropole universitaire qui compte à l'échelle nationale de part la reconnaissance de ses établissements dans les classements nationaux et Internationaux (IMTA, Centrale, Ecole de Design et l'Université qui se positionne aujourd'hui parmi les meilleurs établissements européens et mondiaux sur des indicateurs liés à l'évaluation de la recherche et de l'innovation).

Nantes Métropole place l'enseignement supérieur et la recherche comme une priorité et un levier pour renforcer son rayonnement, consolider ses filières stratégiques et garantir un développement durable de son territoire. L'ambition de Nantes Métropole est aujourd'hui de devenir un pôle majeur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) aux niveaux national et européen à l'horizon 2030 afin de faire de Nantes une ville attractive pour les étudiants, les chercheurs et les entreprises.

Dans cette optique, au travers de la démarche Campus Nantes, son schéma de développement de l'ESRI, Nantes Métropole agit, aux côtés des acteurs du territoire, pour :

- soutenir les acteurs de l'ESRI en favorisant les développements transfilières et interdisciplinaires à l'échelle de la métropole dans le cadre d'une réelle politique de site impliquant l'ensemble des établissements quels que soient leurs statuts
- prendre en compte des enjeux d'aménagement du campus en favorisant les démarches collaboratives entre les établissements, structurer une véritable politique d'aménagement universitaires et renforcer la qualité urbaine et l'animation des sites ESRI
- améliorer les conditions de vie des étudiants, en lien avec la Ville de Nantes

L'objet de la Fondation de l'Université de Nantes rencontre donc les axes de la politique publique ESRI en ce qu'elle nourrit les projets du territoire.

Soucieuse de soutenir les activités de la Fondation sur le territoire et de favoriser le développement de la Fondation dans le cadre d'un partenariat privilégié et durable, Nantes Métropole souhaite poursuivre et renforcer son action au sein de la Fondation dans la catégorie des membres fondateurs.

Les membres fondateurs s'engagent ainsi sur un nouveau programme d'action pluriannuel d'une durée de 3 ans. Nantes Métropole s'engage à soutenir la Fondation à hauteur de 300 000€ pour ce nouveau programme soit 100 000 € par an pendant 3 ans, cet accord faisant l'objet d'un protocole soumis à délibération.

Nantes Métropole souhaite par ailleurs financer des projets spécifiques (amorçage de nouvelles chaires notamment) à hauteur de 25 000€ maximum annuel pendant 3 ans. A cet effet, et après études des projets, une convention annuelle spécifique d'attribution d'une subvention complémentaire sera élaborée et présentée à l'organe délibérant compétent de Nantes Métropole.

Il convient à cet effet d'approuver le nouveau protocole d'accord conclue avec la Fondation de Nantes Université pour la période 2024/2026 et autorisant Nantes Métropole à apporter une contribution annuelle en sa qualité de membre fondateur.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2024, chapitre 65 opération n°3814 libellé Fondation de Nantes Université

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le protocole d'accord entre la Fondation de Nantes Université et Nantes Métropole pour la période 2024/2026, annexé à la présente délibération,
2. s'engage à participer au programme d'actions pluriannuel impliquant un versement annuel de 100 000 € pendant 3 ans,
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer le protocole.

M. Fabrice ROUSSEL ne prend pas part au vote.

Direction générale des services

Mission alliance des territoires et contractualisations

34 - Pôle métropolitain Loire-Bretagne – Modifications des statuts

Exposé

Aux côtés d'Angers Loire Métropole, Brest Métropole et Rennes Métropole, Nantes Métropole affirme au sein du Pôle métropolitain Loire-Bretagne (PLMB) l'ambition de conforter le modèle de métropoles coopératives dans l'espace Loire-Bretagne, en alliance étroite avec les villes moyennes et les territoires ruraux, pour faire rayonner l'Ouest et être un accélérateur de transitions territoriales.

Depuis plusieurs années, au sein d'un réseau rassemblant des collectivités, des acteurs privés de toute la chaîne de l'aménagement urbain et la communauté scientifique, sont partagées des réflexions et des pratiques concernant la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP).

La GIEP propose des alternatives au « tout tuyau » respectueuses du cycle naturel de l'eau. Elle permet de rendre les villes perméables et résilientes face au changement climatique, de lutter contre les inondations, et favorise la reconquête du bon état des masses d'eau. La végétalisation des environnements urbains, qui en est un axe majeur, contribue à améliorer le bien-être et la santé des habitants.

Ce réseau, aujourd'hui appelé Rédagieo (Réseau des Acteurs de la Gestion Intégrée des Eaux pluviales du Grand Ouest), se donne pour vocation de soutenir le développement des pratiques de GIEP.

Ce changement de pratiques nécessite le transfert de savoir-faire et le partage de connaissances, d'outils et de méthodes entre les collectivités en charge de la gestion des eaux pluviales, de la voirie, du paysage, de l'urbanisme ainsi qu'avec les aménageurs, les architectes, les bureaux d'études, les entreprises de travaux publics, afin de construire une culture commune de la GIEP dans les projets d'aménagements urbains.

Des journées techniques de partages d'expériences ont permis de commencer à donner corps à ce réseau (65 personnes présentes sur chacun des événements) et de préciser les attendus des différents acteurs. À la suite des journées techniques organisées entre 2021 et 2023, d'autres actions ont eu lieu : webinaires, webcafés, journée de retours d'expériences. Les agents des collectivités et bureaux d'études impliqués dans cette dynamique partagent informations et ressources pour monter en compétence collectivement sur la question de la gestion intégrée des eaux pluviales.

Fin 2022, une douzaine de collectivités du grand Ouest² s'étaient déclarées favorables à la poursuite de la structuration du réseau et à la soutenir financièrement. Depuis, de plus en plus de structures de tous types se sont déclarées intéressées pour s'impliquer au sein du réseau Rédagieo : collectivités, acteurs privés et structures partenaires associatives, scientifiques et institutionnelles désireuses de créer des échanges vertueux.

En parallèle, le réseau s'est doté d'une charte, qui a pour objectif de :

- Formaliser les objectifs du réseau REDAGIEO ;
- Concevoir une gouvernance partagée et équilibrée ;
- Convenir des modes d'actions du réseau ;
- Convenir de grands principes de financement.

Le portage du réseau (assuré jusqu'à présent par l'Institut Agro Rennes-Angers) par le Pôle métropolitain Loire Bretagne (PMLB) est apparu pertinent eu égard :

- à l'objet du PMLB qui vise notamment à favoriser les coopérations territoriales sur les enjeux saillants pour l'Ouest et promouvoir un modèle de développement spécifique et durable par la prise en compte des questions environnementales ;
- au fait que les métropoles membres du PMLB sont concernées directement par les problématiques de GIEP et que trois d'entre elles sont déjà membres du réseau REDAGIEO ;
- au souhait des membres du réseau de ne pas créer de nouvelle structure et de conserver un fonctionnement léger, avec la mutualisation des fonctions support.

Il est donc proposé de déclarer la participation et le portage du réseau Rédagieo comme action d'intérêt métropolitain, par délibérations concordantes des membres du Pôle Métropolitain Loire Bretagne, conformément à l'article 5 des statuts.

Afin d'asseoir juridiquement la compétence du PMLB pour porter le réseau Rédagieo, il convient d'inscrire expressément dans les statuts du pôle la possibilité d'intervenir au profit de collectivités, groupements et établissements publics qui ne sont pas membres du pôle. De même, l'intervention au profit de personnes privées doit être prévue dans les statuts et doit, en tout état de cause, conserver un caractère accessoire.

Par ailleurs, dans la mesure où les contributions des participants au réseau Rédagieo sont définies selon des modalités de calcul spécifiques qui diffèrent de celles prévues à l'article 11 des statuts, il convient de modifier les statuts afin de prévoir une dérogation au mode de calcul fixé par les statuts, dans des cas et selon des modalités fixées par le comité syndical.

A cet effet, Nantes Métropole versera une contribution financière annuelle de 12 000 euros au Pôle Métropolitain Loire Bretagne.

Par délibération du 12 septembre 2024, le comité syndical du Pôle Métropolitain Loire Bretagne a approuvé les modifications statutaires proposées.

² Brest métropole, Communauté d'agglomération de la Rochelle, Dinan agglomération, Douarnenez communauté, Golfe du Morbihan Vannes agglomération, Lannion Trégor Communauté, Le Mans métropole, Lorient agglomération, Morlaix communauté, Nantes métropole, Quimper Bretagne Occidentale, Rennes métropole.

Conformément aux dispositions des articles L. 5731-1 et L. 5211-20 du code général des collectivités locales, l'adoption de ces modifications statutaires est subordonnée à des délibérations concordantes de l'ensemble des métropoles membres du Pôle Métropolitain Loire Bretagne.

La participation des collectivités non membres (cf. ci-dessus) fera l'objet d'une convention bilatérale avec le PMLB, jointe pour information à la présente délibération.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – déclare la participation et le portage du réseau Rédagieo comme action d'intérêt métropolitain du Pôle Métropolitain Loire Bretagne au sens de l'article L. 5731-1 du CGCT,

2 – approuve les statuts du Pôle métropolitain Loire Bretagne modifiés joints en annexe,

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Direction générale adjointe Développement économique responsable,
emploi, innovation, Europe et international**
Mission Appui et coordination

35 - Adhésion à la convention des entreprises pour le climat – Approbation

Exposé

La convention des entreprises pour le climat (CEC) est une association loi 1901 qui a pour objet de contribuer à la mutation écologique du monde économique et à la bascule de l'économie extractive vers l'économie régénérative. Elle organise à l'échelle nationale des parcours de prise de conscience et de transformation à destination des décideurs économiques. Ces parcours ont pour objectifs de :

- prendre conscience des transformations climatiques et sociales ;
- préparer les entreprises à ces changements en adaptant leurs modèles d'affaire et leurs stratégies d'entreprise pour en faire des pionniers ;
- construire une feuille de route à visée régénérative entre dirigeants.

Ce parcours est également ouvert aux collectivités territoriales. Nantes Métropole s'est ainsi engagée à suivre le parcours Ouest de la CEC pour la session 2024/2025 au titre de sa politique publique Économie et emploi responsables mais également en tant qu'employeur au titre de sa démarche de responsabilité sociale interne (RSI).

Il est donc proposé d'approuver l'adhésion de Nantes Métropole à la CEC et le paiement de la cotisation, d'un montant de 20 000€ pour la participation au parcours CEC Ouest 2024/2025.

Les crédits sont inscrits au budget sur l'opération 3068.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve l'adhésion de Nantes Métropole à la convention des entreprises pour le climat et le versement de la cotisation pour le parcours Ouest 2024/2025,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

36 - Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation

Exposé

I - ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe n°1.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en comité social territorial et se déclinent comme suit :

1.1 Budget principal

- 8 créations de postes pour répondre aux besoins du service public :
 - 3 postes sont créés à la direction nature et jardins : un gestionnaire marchés publics (cadre d'emplois des rédacteurs), un chargé de projet paysages métropolitains (cadre d'emplois des ingénieurs) et un gestionnaire espaces verts paysage et environnement (cadre d'emplois des agents de maîtrise)
 - 1 poste de chargé de mission éco-construction (cadre d'emplois des attachés) est créé à la direction de l'économie et de l'emploi responsable
 - 1 poste de chargé de médiation énergie (cadre d'emplois des techniciens) est créé au service insertion par le logement – logement accompagné pour une durée de deux ans
 - 2 postes sont créés à la direction de la stratégie patrimoniale : un chef de projet (cadre d'emplois des ingénieurs) et un conducteur d'opérations (cadre d'emplois des techniciens)
 - 1 poste est créé en surnombre pour permettre de répondre à une situation individuelle

De plus :

- 1 poste de technicien transition écologique créé à l'origine pour une durée temporaire à la direction nature et jardins est pérennisé
- 1 poste de chargé de mission (cadre d'emplois des attachés) créé à l'origine pour une durée temporaire au service ingénierie ressources – logement d'abord est pérennisé
- 1 poste de chargé de mission inondation (cadre d'emplois des ingénieurs) créé à l'origine pour une durée temporaire à la direction risques et protection des populations est prolongé de quatre ans.

- 10 suppressions de postes :
 - 1 poste de conservateur du patrimoine créé à la direction du patrimoine et de l'archéologie pour une durée déterminée et arrivé à échéance est supprimé
 - 9 postes en surnombre, devenus vacants, sont supprimés
- 29 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.2 Budget annexe de l'eau

- 1 suppression de poste :
 - 1 poste en surnombre, devenu vacant, est supprimé
- 2 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.3 Budget annexe de l'assainissement

- 2 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.4 Budget annexe des déchets

- 2 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

II - AJUSTEMENT DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - RÉGIME INDEMNITAIRE EMPLOI D'ÉLECTRICIEN ET DE MÉTALLIER

Le régime indemnitaire emploi repose sur la cotation des postes définie par quatre critères que sont la technicité (niveau de qualification du poste), la dangerosité, l'insalubrité et la pénibilité selon les principes prévus par le protocole d'accord relatif aux compléments de rémunération liés aux fonctions des agents de catégorie C, signé le 31 mai 2013 par quatre organisations syndicales de Nantes Métropole et soumis à l'avis du comité technique paritaire du 4 juin 2013. Ces cotations permettent de classer les métiers en quatre groupes correspondant à quatre niveaux prenant en compte ces critères de manière croissante (de 1 à 4, du moins élevé au plus élevé).

Pour information, lors de la refonte du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) par délibération du 30 juin 2022 et particulièrement concernant le régime indemnitaire emploi, les agents de catégorie C étaient répartis de la manière suivante : 18 % des agents étaient au niveau 1, 58 % au niveau 2, 12 % au niveau 3 et enfin 12 % au niveau 4.

L'ajustement du régime indemnitaire s'inscrit dans le cadre d'une analyse initiée sur les emplois d'électriciens et de métalliers au BATII et menée plus globalement sur l'ensemble de la collectivité. Ces emplois sont actuellement positionnés sur le niveau 2 en raison de la technicité et de la pénibilité qu'ils impliquent.

L'actualisation du document unique sur les risques professionnels et une mise à jour des fiches de poste de ces emplois ont été réalisées.

La direction emploi et développement des compétences a étudié le contenu des fiches de postes des emplois d'électriciens et de métalliers.

Ainsi, il est acté une évolution des emplois et de leur environnement qui nécessite une revalorisation de niveau.

L'étude a permis de mettre en exergue le 3^{ème} critère lié à la dangerosité de ces postes en plus des critères préexistants de technicité et de pénibilité car de nouveaux risques ont été identifiés.

A noter que l'emploi spécifique de métallier de mobilier urbain remplissait déjà l'ensemble des 3 critères précités aussi il est supprimé au profit du terme générique de métallier. En effet, tous les métalliers ayant vocation à relever du niveau 3, l'emploi d'une dénomination spécifique pour les métalliers de mobilier urbain ne se justifie plus.

Les emplois d'électriciens et de métalliers sont de ce fait positionnés en niveau 3 afin de tenir compte de l'ensemble des critères définis dans la délibération - cadre du RIFSEEP du 30 juin 2022. L'annexe 4 de la délibération cadre intitulée « référentiel indemnités emploi » est modifiée pour intégrer cette évolution qui sera mise en œuvre à compter du 1^{er} novembre 2024.

Les autres dispositions de la délibération-cadre restent inchangées.

III – CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE (CIFRE)

Dès 2013, Nantes Métropole a conclu des conventions CIFRE avec l'Association Nationale pour la Recherche et la Technologie (ANRT) afin de pouvoir accueillir des doctorants au sein de ses services. Le dispositif CIFRE vise à favoriser l'insertion professionnelle des doctorants en les plaçant dans des conditions d'emploi au sein des collectivités. Les conventions CIFRE sont d'une durée de 3 ans et font l'objet d'une aide financière de l'État.

Dans la continuité de l'application du dispositif, il est proposé la création d'une nouvelle possibilité d'accueil au sein de la direction nature et jardins.

Le thème et l'objet de la recherche :

Le thème de l'étude à réaliser sera « l'ajustement spatial et temporel de l'activité de la faune sauvage au sein de la ville et de la métropole de Nantes. »

L'objet de la recherche sera l'identification des reconfigurations spatiales et temporelles de l'occupation des paysages anthropisés de la métropole de Nantes par les mammifères et les oiseaux.

Missions du doctorant :

- Poser et relever des pièges photographiques
- Annoter des fichiers vidéo
- Compiler et calculer des indices de pressions anthropiques
- Analyser des statistiques (liens entre pressions et présence/rythme d'activité de la faune)
- Interpréter des résultats à des fins de conservation
- Rédiger des rapports
- Rencontrer et échanger avec les agents de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole

IV – ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE SERVICES COMMUNS ENTRE NANTES METROPOLE ET LA VILLE DE NANTES

La convention de services communs et ses annexes approuvées par délibérations des conseils municipal et métropolitain de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, respectivement les 8 décembre 2023 et 14 et 15 décembre 2023, nécessitent d'être actualisées afin de prendre en compte les évolutions organisationnelles des services communs :

- l'évolution de l'organisation et des missions du secteur contrôle de l'espace public du service réglementation des usages de l'espace public

- la création du service commun du service stationnement et ports fluviaux en lien avec le rattachement de la stratégie nantaise stationnement payant sur voirie à la politique publique métropolitaine des mobilités, gérée au sein du département mobilités. Les postes de la chaîne hiérarchique du département mobilités (directrice du département des mobilités, directeur des services mobilités), ainsi qu'une partie de la cellule de gestion sont également mutualisés.

- l'évolution de la clé de refacturation du département ressources numériques entre la ville et la métropole en lien avec le développement du fait métropolitain.

La convention de services communs entre la ville de Nantes et Nantes Métropole, telle que jointe en annexe n°3 à la présente délibération, intègre ces modifications.

V – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL - FOND D'AIDE AUX JEUNES

En application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), des compétences du champ social ont été transférées du département de Loire-Atlantique vers Nantes Métropole.

Il s'agit plus particulièrement de la compétence du Fonds d' Aide aux Jeunes (FAJ).

Le FAJ est un secours temporaire pour les jeunes âgés de 16 à 24 ans en difficulté, mis en place afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. L'objectif de ce dispositif est d'éviter l'exclusion des jeunes à travers des aides financières ponctuelles (subsistance, logement, formation, permis de conduire).

Dans le cadre du développement de synergies entre les services de Nantes Métropole et du CCAS de la Ville de Nantes, il est proposé de faire appel, à compter du 1^{er} novembre 2024, aux compétences du département prévention et solidarités du CCAS en mettant à disposition de Nantes Métropole, pour une partie de leur temps de travail, cinq agents du cadre d'emplois des attachés territoriaux : le directeur de l'inclusion sociale, la responsable du pôle relation usagers et accès aux droits et son adjointe, la responsable du service prestations et proximité et la responsable du service accompagnement social.

Les conditions de mise à disposition de personnel et les modalités financières sont définies dans une convention conclue pour une durée de trois ans (annexe n°4).

Le Conseil délibère et, par 70 voix pour et 20 abstentions

1. approuve les modifications du tableau des emplois permanents (annexe n°1) ;
2. approuve la revalorisation du régime indemnitaire des emplois d'électriciens et de métalliers en niveau 3 à compter du 1^{er} novembre 2024
 - supprime l'emploi de métallier·mobilier urbain à compter du 1^{er} novembre 2024 au profit du terme générique de métallier
 - approuve la modification de l'annexe 4 intitulée « référentiel indemnités emploi» de la délibération-cadre refonte du régime indemnitaire du 30 juin 2022 (annexe n°2) ;
3. approuve la création d'une nouvelle possibilité d'accueil de doctorant dans le cadre d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) au sein de la direction nature et jardins ;
4. approuve la modification de la convention de services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes (annexe n°3) ;
5. approuve la convention de mise à disposition de cinq agents du département prévention et solidarités du CCAS auprès de Nantes Métropole, dans le cadre de la compétence du Fonds d'Aide aux Jeunes (annexe n°4) ;
6. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
7. autorise Mme la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à exécution de la présente délibération.

Tableau des emplois permanents

Sous total (1)	EMPLOIS PERMANENTS au 28 juin 2024	DÉLIBÉRÉ DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 4 OCTOBRE 2024						EMPLOIS PERMANENTS au 4 octobre 2024
		CREATIONS	CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS NM et les communes	CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS NM et Ville de Nantes	CREATIONS SUITE A TRANSFORMATIONS	SUPPRESSIONS SUITE A TRANSFORMATIONS	SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CST	
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION								
Directeur général des Services	1							1
Directeur général adjoint des services	10							10
Directeur général des Services Techniques	0							0
Sous total (1)	11	0	0	0	0	0	0	11
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Administrateur	29							29
Attaché	554	1			5	-5	-2	553
Rédacteur	369	1			7	-6		371
Adjoint administratif	615	1			3	-6	-1	612
Sous total (2)	1567	3	0	0	15	-17	-3	1565
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur en chef	33					-2		31
Ingénieur	486	2			9	-2		495
Technicien	592	2			10	-5	-1	598
Agent de maîtrise	305	1			1	-4		303
Adjoint technique	1442					-5	-5	1432
Sous total (3)	2858	5	0	0	20	-18	-6	2859
FILIERE MEDICO - SOCIALE								
SECTEUR MEDICO - SOCIAL								
Médecin	7							7
Infirmier	1							1
Psychologue	5							5
Sous total (4)	13	0	0	0	0	0	0	13
SECTEUR MEDICO TECHNIQUE								
Diététicien / Ergothérapeute / Psychomotricien	5							5
								0
Sous total (5)	5	0	0	0	0	0	0	5
SECTEUR SOCIAL								
Assistant socio-éducatif	8							8
Sous total (6)	8	0	0	0	0	0	0	8
FILIERE CULTURELLE								
Conservateur du patrimoine	14						-2	12
Attaché de conservation du patrimoine	27							27
Bibliothécaire	1							1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	48							48
Adjoint territorial du patrimoine	46							46
Sous total (7)	136	0	0	0	0	0	-2	134
FILIERE ANIMATION								
Animateur territorial	1							1
Adjoint territorial d'animation	0							0
Sous total (8)	1	0	0	0	0	0	0	1
FILIERE POLICE								
Directeur de police municipale	1							1
Chef de service de police	3							3
Agent de police	31							31
Sous total (9)	35	0	0	0	0	0	0	35
TOTAL GENERAL	4634	8	0	0	35	-35	-11	4631

37 - Attribution de subventions aux tiers

Exposé

Nantes Métropole attribue des subventions dans le cadre de ses politiques publiques et notamment pour tout ce qui concerne :

- l'économie et l'emploi responsables
- les solidarités métropolitaines
- la mission territoire de longévité
- le fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme
- le rayonnement et l'ouverture au monde
- le soutien aux grands événements métropolitains
- énergie et climat
- les sports
- l'égalité
- les mobilités

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **4 510 820 €** tel que décrit dans le tableau joint en annexe 1.

Par ailleurs, le 31 juillet 2024, le Tribunal de Nantes a prononcé la liquidation judiciaire de la SAS Neptunes de Nantes handball. L'équipe féminine devait évoluer, pour la saison 2024/2025, en Ligue Féminine de Handball et en coupe d'Europe. Il convient donc d'abroger les dispositions de la délibération n°2024-103 du Conseil Métropolitain des 27 et 28 juin 2024 leur attribuant une subvention de 278 250 €.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve l'attribution des subventions mentionnées dans le tableau joint en annexe 1 et autorise le cas échéant la signature des conventions et avenants correspondants,

2 - abroge les dispositions de la délibération n°2024-103 du Conseil Métropolitain des 27 et 28 juin 2024 attribuant une subvention de 278 250 € à la SAS Neptunes de Nantes handball,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Elhadi AZZI, Mme Pauline LANGLOIS, M. Yves PASCOUAU, Mme Catherine PIAU, M. Fabrice ROUSSEL, M. Richard THIRIET et M. Franckie TRICHET ne prennent pas part au vote.

Tableau des subventions joint en annexe à la fin de ce document

38 - Décision modificative n°3 - Budget principal et budgets annexes – Autorisations de programme et crédits de paiement

Exposé

Cette délibération présente le contenu de la décision modificative n°3 pour le budget principal et les budgets annexes eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux, élimination et traitement des déchets, transports et stationnement.

Décision modificative n°3

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée de la décision modificative n°3 2024 de Nantes Métropole :

- le rapport de présentation budgétaire (annexe 1) ;
- les maquettes réglementaires de la décision modificative n°3 2024 du budget principal et des budgets annexes eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux, élimination et traitement des déchets, transports et stationnement (annexe 2) ;
- la situation des autorisations de programme et des crédits de paiement pour le budget principal et les budgets annexes eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux, élimination et traitement des déchets, transports et stationnement (annexe 3).

Provisions pour litiges et contentieux :

Budget principal : Suite à une procédure de mise en sécurité d'un immeuble à Nantes, le propriétaire conteste au tribunal administratif les recouvrements des travaux exécutés d'office pour un total de 29 487€. Il est proposé de provisionner cette somme de 29 487€.

Budget annexe assainissement : Suite au recours contentieux engagé par une société civile de construction vente (SCCV) pour un titre de participation pour le financement de l'assainissement collectif, il est proposé de provisionner la somme de 13 522 €.

Budget annexe élimination et traitement des déchets : Suite au recours contentieux engagé par une société dans le cadre de la résiliation d'un marché public par Nantes Métropole, il est proposé de provisionner la somme de 75 000 €.

Le Conseil délibère et par 69 voix pour, 8 voix contre et 12 abstentions

1 - approuve par chapitre la décision modificative n° 3 du budget principal, des budgets annexes eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux, élimination et traitement des déchets, transports et stationnement jointe à la délibération (annexe 2),

2 - adopte les autorisations de programme, la variation des autorisations de programmes et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du budget principal et des budgets annexes eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux, élimination et traitement des déchets, transports et stationnement selon l'état joint (annexe 3),

3 – approuve l'ajustement des provisions pour risques et contentieux pour les montants suivants :
29 487 € au budget principal
13 522 € au budget annexe assainissement
75 000 € au budget annexe élimination et traitement des déchets

4 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

39 – Pacte financier de solidarité : fixation du montant d’attribution de compensation 2024 de la ville de Nantes

Exposé

Le Conseil Métropolitain du 9 février 2024 a voté la reconnaissance de l’intérêt métropolitain des équipements culturels du Théâtre Graslin et de l’Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL) qui se traduit par leurs transferts de la ville de Nantes à Nantes Métropole à compter du 1er mars 2024.

La Commission d’Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s’est réunie le 17 avril 2024 pour évaluer les charges liées à ces transferts sur la base d’un rapport qu’elle a approuvé. Les conseils municipaux ont également approuvé ce rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requise à l’article L.5211-5 du Code général des collectivités territoriales.

Il vous est désormais demandé de fixer le nouveau montant de l’attribution de compensation (AC) 2024 de la Ville de Nantes résultant du rapport de la CLECT du 17 avril 2024 selon les modalités de calcul suivantes :

Synthèse des montants des charges transférées :

	Transfert Graslin fonctionnement	Transfert Graslin investissement	Transfert ONPL fonctionnement (50%)	Total année pleine
Ville de Nantes	99 714,00 €	204 245,00 €	1 117 728,00 €	1 421 687,00 €

L’évaluation des charges réalisée par la CLECT aboutit à la modifications d’AC suivante étant donné que les transferts sont effectifs au 1^{er} mars 2024 :

	Montant d'AC au 01/01/2024	Montant d'AC à déduire au titre des transferts Graslin et ONPL	Montant d'AC à déduire au prorata temporis 2024 (10/12e)	Montant d'AC 2024 (prorata temporis)
Ville de Nantes	28 697 428,46 €	1 421 687,00 €	1 184 739,17 €	27 512 689,29 €

Le Conseil délibère et, après vote électronique par 88 voix pour,

1 - approuve le montant de l’attribution de compensation allouée à la Ville de Nantes à 27 512 689,29 € pour l’année 2024, conformément au rapport de la CLECT du 17 avril 2024,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

40 – Dispositions financières diverses - Approbation

Exposé

01 - Nantes - Travaux Chantiers Centralité - Mesures de soutien aux commerçants

Dans le cadre des chantiers de la centralité et du développement des nouvelles lignes de transport, les travaux de réseaux d'assainissement ont commencé en mars 2024 sur le Boulevard Léon Bureau avec fin avril la fermeture du boulevard à la circulation automobile, suivi de quelques semaines par la fermeture partielle du quai de la Fosse. L'accès aux commerces et services est donc fortement contraint sur cette période. Dans ce cadre, la collectivité s'est engagée à soutenir les commerçants, entreprises, services et acteurs du quartier et du centre-ville par des mesures d'accompagnement exceptionnelles pour faire face à cette période importante de travaux dans la centralité nantaise.

Afin d'accompagner les professionnels durant ces mois de grands travaux, il a été décidé de mettre en place une **Commission de Règlement Amiable (CRA) sur un périmètre** incluant **250 commerçants**. De nombreuses demandes de soutien ont été formulées par le collectif représentant les syndicats, acteurs territoriaux et associations de commerçants (Plein Centre, UNACOD, UMIH, GHR, Collectif Culture Bar-Bars, Lieux Communs, Associations des commerçants PAD Est République, PADNefs, Nouveau Quai de la Fosse) auprès de la collectivité, pour pouvoir dynamiser le quartier et limiter l'impact de la baisse de fréquentation potentielle de clients dans ce contexte de chantier exceptionnel.

Ce soutien nécessitera notamment l'organisation d'**animations régulières et/ou exceptionnelles** permettant ainsi de maintenir un flux de clientèle significatif sur le périmètre de la CRA Boulevard Léon Bureau/Quai de la Fosse mais également de soutenir plus fortement l'attractivité commerciale de la centralité.

Par conséquent, des mesures de soutien humain et financier seront apportées dès cette année 2024 au démarrage des travaux sous la forme **d'une exonération exceptionnelle** des redevances d'occupation commerciales du domaine public :

- Il s'agira d'exonérer, pour la totalité de l'année 2024, les commerçants situés dans le périmètre de la CRA Boulevard Léon Bureau/Quai de la Fosse (carte en annexe 1) des redevances d'occupation du domaine public dues dans le cadre de leur activité (chevalets et autres dispositifs au sol, enseignes et terrasses). Cet soutien direct aux commerçants correspond à un montant estimé de 121 000 € (non perçu pour la collectivité).
- Cette mesure est accordée à titre exceptionnel, compte tenu de l'ampleur exceptionnelle du chantier d'intérêt général mené par la Métropole, des contraintes importantes que connaîtra ce secteur géographique en pleine croissance, et de l'intérêt local à y maintenir une dynamique humaine et économique.

02 - Engagement Loire - Nantes – Travaux de reconstruction et de réhabilitation du réseau pluvial et travaux d'aménagement de la ligne 8 (projet Développement des Nouvelles Lignes de Transport), place Mangin et boulevards Victor Hugo et Bénoni Goullin - Mise en place d'une procédure d'indemnisation des professionnels riverains – Saisine de la commission de règlement amiable

Le projet de Développement des Nouvelles Lignes de Transport (DNLT), prévoit, à horizon fin 2027, la mise en service de deux nouvelles lignes de tramway L6 (entre Rezé et La Chapelle-sur-Erdre) et L7 (entre Rezé et Saint-Herblain) et d'une nouvelle ligne de Busway L8 (entre Bouguenais et Nantes).

Ce projet, qui inclut la transformation du pont Anne-de-Bretagne, permettra :

- de désaturer le réseau actuel, en évitant le passage par le pôle d'échanges « Commerce » pour les lignes 7 et 8,
- d'offrir des opportunités nouvelles de franchissement ouest de la Loire pour tous les modes et plus particulièrement à pied, à vélo et en transports en commun grâce à la création d'une nouvelle ligne de ponts,
- de renforcer le maillage du réseau de transport métropolitain et la connexion avec des polarités majeures (gare, CHU, pôle santé, etc.) entre les communes métropolitaines, en passant d'un réseau armature en étoile à un réseau en toile d'araignée, accessible depuis l'extra-périphérique,
- de développer les interconnexions et la multimodalité, avec des pôles d'échanges (bus, tramway, Chronobus, Busway, navibus, vélo, tram-train, car) et P+R offrant une plus large accessibilité aux habitants de la Métropole et du bassin de vie.

Les travaux de la ligne 8 du projet DNLTL débuteront courant 2025 sur l'île de Nantes, pour une mise en service à horizon 2027. Ils seront précédés (à partir de début 2025) par des travaux de renouvellement du réseau d'eaux pluviales, qui seront réalisés boulevards Victor Hugo et Benoni Goullin et Place Mangin.

L'ensemble de ces travaux conséquents, réalisés pendant une durée importante, sont susceptibles d'impacter l'activité des professionnels riverains et d'engendrer des préjudices commerciaux. C'est pourquoi, afin d'accompagner au mieux les professionnels durant ces phases de travaux, il est proposé de mettre en place une procédure d'indemnisation amiable à l'intention des professionnels riverains, telle que définie par délibération du conseil métropolitain du 15 décembre 2023.

Cette procédure a pour objectif de faciliter l'instruction des éventuelles demandes d'indemnisation à venir et doit permettre aux professionnels riverains d'éviter des coûts et des délais de procédure contentieuse.

A cet effet, il est proposé que la Commission de Règlement Amiable mise en place par la délibération du 15 décembre 2023 soit saisie, afin d'instruire les demandes d'indemnisation qui seront déposées par les professionnels riverains situés dans le périmètre défini sur le plan joint en annexe, en raison des travaux précités.

La commission instruira les demandes à partir des rapports techniques établis par l'expert qui sera désigné par le Tribunal Administratif, et des documents comptables justificatifs présentés par les professionnels. Elle donnera un avis sur les dossiers de réclamation dans le respect des principes arrêtés par la jurisprudence administrative en matière d'indemnisation des professionnels riverains en raison de dommages de travaux publics.

Sur la base de cet avis, Nantes Métropole décidera de l'attribution d'une indemnisation aux professionnels concernés.

03 - ATDEC – Ajustement de la subvention 2024

Par délibération en date du 12 avril 2024, le conseil métropolitain a accordé une subvention de fonctionnement global 2024 à l'ATDEC de 3 815 300 €. En application des conventions de subventionnement conclues entre Nantes Métropole et l'ATDEC, et en accord avec cette dernière, il est proposé d'ajuster le montant de cette subvention au regard des excédents constatés lors des exercices antérieurs. Le montant global 2024 de la subvention de fonctionnement à l'ATDEC est ainsi ajusté à 3 315 300 € pour la seule année 2024. Il est proposé d'approuver à cet effet l'avenant n°1 à la convention de financement 2024 entre Nantes Métropole et l'ATDEC.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve, dans le périmètre de la Commission de Règlement amiable Boulevard Léon Bureau/Quai de la Fosse à Nantes (joint en annexe 1), l'exonération exceptionnelle des droits d'occupation commerciale de l'espace public, au titre de l'année 2024,

2 - décide de saisir la commission de règlement amiable pour l'instruction des demandes d'indemnisation des professionnels riverains situés dans le périmètre joint en annexe 2, en raison des travaux d'aménagement de la ligne 8 de transport (projet Développement des Nouvelles Lignes de Transport), ainsi que de ses travaux préalables de renouvellement des réseaux d'eaux pluviales, place Mangin, et boulevards Victor Hugo et Benoni Goullin à Nantes,

3 – approuve l'ajustement du montant global 2024 de la subvention de fonctionnement à l'ATDEC à 3 315 300 €, et approuve à cet effet l'avenant n°1 à la convention de financement 2024 entre Nantes Métropole et l'ATDEC (joint en annexe 3),

4 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

41 - Équipements culturels métropolitains – Dispositions financières

Exposé

Depuis le 15 décembre 2014, le Conseil métropolitain a renforcé l'ambition métropolitaine dans le champ de la culture, en approuvant le transfert de compétences et d'équipements d'intérêt communautaire.

Une politique culturelle métropolitaine s'est ainsi mise en œuvre, à la fois tournée vers le patrimoine et les mémoires du territoire, et résolument ouverte sur le monde. Elle participe ainsi pleinement au rayonnement de la métropole ainsi qu'à sa reconnaissance sur la scène nationale et internationale.

Dans ce cadre, il vous est proposé l'approbation des dispositions financières suivantes.

Chronographe – Gratuité des actions « hors les murs » pendant la fermeture

Du 23 septembre 2024 à septembre 2025, le Chronographe ferme ses portes pour des travaux, présentés lors du bureau métropolitain du 26 janvier 2024, destinés à répondre aux enjeux de sécurisation des œuvres exposées, à des problématiques d'inconfort thermique, d'amélioration des conditions de travail des équipes du Chronographe et de conservation des œuvres.

Pendant cette durée de fermeture, le Chronographe ira directement à la rencontre des publics en proposant expositions et animations sur le territoire métropolitain à l'occasion d'une saison hors les murs, qui se construit autour de trois axes :

- **Des interventions en partenariats**, à l'occasion d'évènements ou en lien avec la programmation des partenaires toute l'année et dès cet automne. Chez Cosmopolis puis à l'occasion de la fête de la Science en octobre, lors des Utopiales en novembre, avec l'exposition *Strates, un dialogue art/archéologie*, du 12 décembre 2024 au 8 mars 2025 au Passage Sainte-Croix
- **Le prêt et l'animation d'une exposition itinérante, le Chronomobile**, à partir de mars 2025. Elle pourra circuler dans les bibliothèques et médiathèques, les écoles et centres de loisirs, ainsi que tout espace accueillant du public au sein de l'agglomération.
- **Des ateliers dans les établissements scolaires et le prêt d'outils pédagogiques** (l'ArchéoLabo » et des caisses à outils) pour les enseignants.

Afin de permettre le maintien du lien avec ces publics métropolitains, il est proposé d'adopter une gratuité des prêts et prestations d'animation proposées par l'équipe du Chronographe pendant la durée de cette saison mobile. Les tarifications proposées par les lieux d'accueil partenaires s'appliqueront indépendamment. La grille tarifaire courante entrera à nouveau en vigueur au 1^{er} septembre 2025.

Musée d'arts

→ **Renouvellement du partenariat avec La Société des Amis du Louvre (SAL)**

Le Musée d'arts souhaite poursuivre son partenariat avec La Société des Amis du Louvre (SAL) afin d'assurer la promotion des collections permanentes et des expositions temporaires présentées au Musée.

La Société des Amis du Louvre relaie auprès de ses adhérents toutes les informations relatives à la vie du Musée d'arts de Nantes au minimum à un rythme trimestriel, par voie postale ou par voie électronique, directement ou en s'appuyant sur tous les partenaires appropriés qu'elle sollicitera.

En contrepartie, le Musée accordera un droit d'entrée à tarif réduit, à ce jour de 4 €/personne, à tous les membres de la SAL, sur présentation de leur carte de membre. Par ailleurs, le Musée d'arts s'engage à accorder une ou deux journées gratuites par an, pour tous les membres de la SAL, sur présentation de leur carte de membre.

Il vous est proposé d'approuver la convention (en annexe) définissant les modalités de ce partenariat ainsi que les tarifs spécifiques accordés.

Planétarium et Musée Jules Verne – Gratuités pour le festival « la Butte en bulles »

Le Planétarium et le Musée Jules Verne sont sollicités par la Librairie Ludique Portails et l'association d'animation du quartier de la Butte Sainte-Anne pour collaborer au festival de bande dessinée "La Butte en bulles" qui se tiendra les 12 et 13 octobre prochains.

Les deux établissements souhaitent s'associer à cette manifestation à laquelle ils ont déjà participé l'année dernière, dans un souci de créer des liens avec les acteurs locaux et de s'intégrer à la vie du quartier.

A cette occasion, il est proposé la gratuité d'accès au Planétarium les samedi 12 et dimanche 13 octobre 2024 et au Musée Jules Verne le dimanche 13 octobre 2024.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve la gratuité des prêts et prestations d'animation proposées par l'équipe du Chronographe pendant la fermeture du bâtiment du 23 septembre 2024 à septembre 2025,

2 – approuve la convention (annexe) définissant les modalités du partenariat avec La Société des Amis du Louvre ainsi que les tarifs spécifiques accordés,

3 – approuve les gratuités d'entrées au Planétarium, les samedi 12 et dimanche 13 octobre 2024 et au Musée Jules Verne, le dimanche 13 octobre 2024, dans le cadre du festival annuel «La Butte en Bulles»,

4 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département Urbanisme et Habitat
Direction Aménagement Urbanisme Agglomération

42 - La Chapelle-sur-Erdre – Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Métairie Rouge - Dossier de réalisation – Programme des équipements publics – Participation des constructeurs – Modalités d'application – Approbation

Exposé

Par délibération du 13 décembre 2013, le Conseil communautaire a approuvé le bilan de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact, la création de la ZAC de la Métairie Rouge à La Chapelle-sur-Erdre, et a concédé sa réalisation à la société publique locale Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA).

Dans le cadre de son schéma de développement économique traduit dans le projet d'aménagement et de développement durable du Plan Local de l'Urbanisme métropolitain (PLUm), Nantes Métropole souhaite constituer un véritable pôle économique cohérent dans le secteur Nord de l'agglomération. Avec le succès des zones d'activités telles que le parc d'entreprises « Erdre active » et « la Gesvrine », Nantes Métropole est aujourd'hui confrontée à une insuffisance de foncier disponible pour répondre aux demandes d'implantation des entreprises productives, industrielles et artisanales.

Située à La Chapelle-sur-Erdre, le long du boulevard Becquerel et de la voie SNCF Nantes-Châteaubriant, entre l'autoroute A11 et le boulevard périphérique (porte de La Chapelle), la ZAC de la Métairie Rouge vise la création d'environ 700 emplois à l'horizon 2030 sur 13 hectares cessibles, afin de conforter le tissu économique, notamment dans le domaine de l'artisanat, présent au nord et au sud du site.

Bénéficiant d'une desserte optimale et située dans le site inscrit de la vallée de l'Erdre, cette zone d'activités de 15 hectares a vocation à accueillir principalement des PME/PMI (Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries) à vocation artisanale, industrielle et productive. Les activités logistiques ne sont pas autorisées, excepté si l'activité est déjà présente sur site. En complément de l'offre de terrains à bâtir, deux grands villages ont été intégrés depuis 2020 pour diversifier l'offre aux entreprises :

- un village « d'entreprises » sur un terrain de 1,6 ha proposant des cellules de 500 à 2 000 m² ;
- un village « artisanal » sur une surface de 1,2 ha extensible à 1,9 ha, proposant des cellules plus petites de 100 à 500 m².

Le projet Métairie Rouge s'inscrit dans les orientations globales de la Métropole tout en tenant compte de la spécificité du lieu. La démarche de projet intègre « la nature au cœur de la ville rapprochée et productive », en cohérence avec les ambitions du PLUm.

Les grands objectifs poursuivis par la ZAC Métairie Rouge sont les suivants:

- contribuer au développement économique de la Métropole, tant productif (industrie), que présentiel (artisanat) ;
- proposer une offre complémentaire pour recevoir des activités principalement orientées vers les PME-PMI à l'échelle du quadrant nord-ouest de l'agglomération nantaise ;
- prendre en compte les enjeux paysagers, environnementaux et de développement durable : respect des vues depuis la vallée de l'Erdre et depuis le boulevard Becquerel, renforcement de la trame bocagère existante, préservation et mise en relation des réservoirs de biodiversité (haies, zones humides, prairies), urbanisation résiliente prenant en compte le cycle de l'eau dans son ensemble ;
- conforter la vocation économique sur le territoire chapelain le long du boulevard Becquerel, en complétant les zones d'activités existantes ; organiser la métropole rapprochée le long des axes structurants de transports collectifs (ligne Express E5, voie verte, ligne SNCF Nantes – Chateaubriand et proximité du Pôle d'échanges multimodal de la Babinière).

Le Bureau métropolitain a approuvé par délibération la déclaration de projet de la ZAC de la Métairie Rouge à La Chapelle-sur-Erdre le 29 septembre 2023 conformément aux articles L.122-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et L.126-1 du code de l'environnement. Nantes Métropole a ainsi confirmé l'intérêt général de cette opération suite à la procédure d'enquête publique menée du 5 juin au vendredi 7 juillet 2023. Cette délibération comprenait notamment le dossier d'étude d'impact et le dossier loi sur l'eau établis en 2020 pour remplacer dossier initial de 2012. Ce dernier était devenu caduc depuis la réforme des études d'impacts intervenue en 2016.

A l'appui de la déclaration de projet, le Préfet a délivré l'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale le 7 décembre 2023 et l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique le 25 mars 2024.

Pour rappel, les mesures de compensation environnementale inscrites dans cet arrêté consistent à :

- renforcer le corridor écologique entre mare et ruisseau temporaire (plantations de taillis de jeunes arbres : 2 510 m de haies et bosquets sur domaine public et 750 m de haies sur domaine privé)
- créer 2,35 hectares d'espaces verts sur le parc d'activités (corridor, prairies, gazon, massifs d'ornement).
- Re-méandrer le cours d'eau temporaire pour restituer un linéaire au moins équivalent à l'existant.
- constituer un réseau de noues avec des crapauducs (strate végétale variée, continuité petite faune).

L'objectif est de maintenir une continuité écologique et hydraulique dans la partie nord de la ZAC, mais également vers l'est (boisement du château de La Desnerie et vallée de l'Erdre). Elles apporteront une meilleure intégration dans le grand paysage et seront favorables aux oiseaux.

Pour information, la dernière exploitation agricole du site de la Métairie Rouge a cessé en 2021. Une étude de compensation agricole collective prévue par le code rural et de la pêche maritime (CRPM) dans les articles L. 112-1-3 et D. 112-1-18 et suivants sera menée conformément aux procédures requises.

Il est désormais proposé d'engager la phase opérationnelle en approuvant le dossier de réalisation, puis le programme des équipements publics de cette ZAC.

1. Le dossier de réalisation

Conformément à l'article R311-7 du code de l'urbanisme, le dossier de réalisation de la ZAC de la Métairie Rouge (annexe n°1) comprend :

- le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone ;
- le programme global des constructions à réaliser dans la zone ;
- les modalités prévisionnelles de financement échelonnées dans le temps ;
- les compléments à l'étude d'impact (valant notice d'incidences sur l'eau et les milieux aquatiques).

2- Le programme des équipements publics à réaliser dans la zone

L'annexe 1 comprend la liste des équipements publics à réaliser dans le cadre de l'opération, leur montant et le ratio de prise en charge financière par l'opération d'aménagement ou par Nantes Métropole. Cette répartition correspond à la part d'usage de chaque équipement (futurs utilisateurs de la zone d'activités ou usagers extérieurs).

Le projet prévoit la création des :

- voiries inscrites à l'intérieur de la ZAC, y compris signalisation horizontale et verticale ;
- cheminements piétons et cycles y compris cheminement piéton à l'intérieur du boisement au sud ;
- aménagements paysagers associés aux voiries et cheminements (hors carrefour à feux) ;
- aménagements paysagers hors voiries et cheminements (haie et boisement préservés, haie à créer) ;
- aménagement du carrefour à feux sur le boulevard Becquerel (y compris mobilier et espaces verts) ;
- ouvrages d'assainissement eaux pluviales y compris noues et bassins de rétention ;
- ouvrages d'assainissement eaux usées ;
- éclairage public le long des voiries internes de la zone d'activité ;
- régulation de trafic le long des voiries internes de la zone d'activité (génie civil uniquement) ;
- réseau gaz ;
- génie civil des réseaux de télécommunications y compris fibre ;
- pose des câbles pour l'exploitation des réseaux de télécommunications dont la fibre ;
- réseaux d'eau potable y compris défense incendie.

Cette liste comprend des équipements dont la maîtrise d'ouvrage incombe normalement à la commune. Ainsi, conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, le Conseil municipal de La Chapelle-sur-Erdre du 5 février 2024 a approuvé le principe de réalisation desdits équipements et leur incorporation future dans le patrimoine communal (annexe n°2).

3- Le programme global des constructions à réaliser dans la ZAC

Le programme global prévisionnel des constructions du dossier de création prévoyait 13 hectares de surface cessible. Celle-ci demeure équivalente au présent dossier de réalisation.

Le programme global des constructions à réaliser dans la zone prévoit la constitution d'environ 70 000 m² de surface de plancher à destination d'activités économiques, telles que les activités artisanales, industrielles, productives de proximité et généralistes.

Seules les activités logistiques déjà présentes pourront s'installer dans la ZAC.

4- Les modalités prévisionnelles de financement de la ZAC de la Métairie Rouge

Conformément au dossier de création de la ZAC approuvé par la délibération du 13 décembre 2013, les constructions situées à l'intérieur de son périmètre sont exclues du champ de la taxe d'aménagement. En cas de cession par l'aménageur, les travaux d'aménagement de la ZAC seront financés par les cessions de charges foncières aux constructeurs. En cas de terrains vendus par un tiers, les travaux seront financés par la participation des constructeurs, en application de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme.

Le bilan prévisionnel de l'opération (annexe n°1) est à l'équilibre avec un poste de 12 millions d'euros HT en recettes et en dépenses. Ce plan de financement prévoit que Nantes Métropole participe au coût de l'opération pour un montant évalué à 1,2 million d'euros à échelonner jusqu'en 2030.

5- Modalités de participation financière des constructeurs

Un travail d'accompagnement de projets développés par des opérateurs ou propriétaires privés sur des fonciers privés, non acquis auprès de l'aménageur, est engagé. Ces derniers seront redevables de la participation constructeur.

Il s'agit d'une convention tripartite conclue entre le constructeur, l'aménageur (LOMA) et Nantes Métropole (concedant).

Le montant versé au concessionnaire (LOMA) est affecté aux recettes du bilan de la concession d'aménagement, comme le prévoit le traité de concession d'aménagement, notifié au concessionnaire le 11 mars 2014.

L'objet précis de cette taxe est la participation aux coûts des équipements publics dont la réalisation est à la charge de l'aménageur. Le calcul de cette participation est en phase avec le volume des travaux d'espaces publics et d'équipements publics nécessaires.

Au vu de la vocation industrielle, productive et artisanale de cette opération, un seul mode de calcul est requis et s'applique à l'ensemble du périmètre de la ZAC.

Eu égard au coût global des équipements publics de la ZAC, établi à 4 108 098€ HT, la participation des constructeurs est établie à 110 € HT par m² de surface plancher pour les activités économiques industrielles, productives et artisanales.

Il est proposé au Conseil métropolitain, conformément à l'article L.311-4 du code de l'urbanisme, d'approuver les modalités de participation financière des constructeurs de la ZAC de la Métairie Rouge.

**Le Conseil délibère et,
par 70 voix pour et 18 voix contre**

- 1 - approuve le dossier de réalisation de la ZAC de la Métairie Rouge à La Chapelle-sur-Erdre, en annexe n°1,
- 2 - approuve le programme des équipements publics de la ZAC de la Métairie Rouge, en annexe n°1,
- 3 - approuve les modalités de participation financière des constructeurs exposées dans la présente délibération, en conformité avec l'article L.311-4 du code de l'urbanisme, dans le périmètre de la ZAC de la Métairie Rouge,
- 4 - autorise Mme la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Déléguée Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département des Mobilités
Direction des Services de Mobilité

43 – NANTES – Exploitation de parcs publics de stationnement de Gare – Délégation de service public – Approbation du contrat

Exposé

Le contrat de délégation de service public Gare pour l'exploitation de 5 parcs de stationnement en ouvrage et 2 parcs en enclos situés à Nantes arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Par une délibération du 23 juin 2023, le conseil métropolitain a approuvé le principe du renouvellement de cette délégation de service public pour l'exploitation desdits parcs publics de stationnement.

Le périmètre comprend les parcs de stationnement suivants : Gare Château, Gare Sud 2, Gare Sud 3, Gare Sud 4, Gare Sud 2 courte durée (parc en enclos), Parc autocar et Fresche Blanc. En complément de ces parkings, deux nouveaux équipements viendront intégrer le périmètre de la DSP, en cours de contrat : le Pôle d'Échanges Multimodal pour son exploitation technique et le parking « courte durée » en ouvrage en qui remplacera le parking Gare Sud 2 courte durée en enclos.

Les prestations attendues du futur délégataire dans le cadre de ce contrat reposent sur les orientations stratégiques suivantes :

- gérer de manière optimale le niveau d'occupation des parcs de stationnement en favorisant la mixité des usages (résidents, clients horaires, pendulaires le cas échéant),
- intégrer l'offre de stationnement dans le bouquet de service et développer des services en cohérence avec les objectifs de la métropole en matière de mobilité, de responsabilité sociale des entreprises , ... ,
- adapter de manière permanente les services de stationnement et plus généralement de mobilité aux besoins des usagers identifiés par le délégataire et validés par le délégant,
- optimiser le coût du service pour Nantes Métropole et faire face aux enjeux sociaux et climatiques.

La consultation, conduite selon une procédure ouverte, a été menée en application des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et de la troisième partie du Code de la commande publique.

Suite à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence, les sociétés EFFIA Stationnement, Facility Park et Indigo Park ont présenté leur candidature.

La commission de délégation de service public, lors de sa séance du 20 septembre 2023, a examiné les trois candidatures et a admis les candidats (EFFIA Stationnement, Facility Park, Indigo Park) à présenter leur offre.

En application de l'article L.1411-5 du CGCT, la commission de délégation de service public, réunie le 20 mars 2024, a procédé à l'analyse de l'unique offre transmise par la société EFFIA Stationnement et a émis un avis favorable à l'engagement de négociations avec le candidat.

Ainsi, conformément aux articles L.3124-1 et R.3124-1 du code de la commande publique, et au règlement de la consultation, des négociations (4 séances) ont été menées avec EFFIA Stationnement, dont l'offre répond aux objectifs de Nantes Métropole, et présente toutes les garanties techniques, professionnelles et financières attendues.

Il est donc proposé d'attribuer le contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement Gare à la société EFFIA Stationnement.

L'économie générale du contrat de délégation de service public, en particulier les missions confiées au délégataire, ainsi que les motifs de choix du candidat, sont présentés et détaillés dans un rapport annexé à la présente délibération.

Les principales caractéristiques de la convention, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de cinq ans, sont les suivantes :

- Le délégataire se rémunère exclusivement par les recettes perçues auprès des usagers du service, sans aucune contribution de Nantes Métropole.
- Les tarifs de stationnement sont fixés par Nantes Métropole dans le respect du cadre général de la politique tarifaire de stationnement et en concertation avec Effia Stationnement.
- La présence humaine est optimisée et garantie dans tous les parcs gérés dans le cadre de la convention de délégation de service public pour permettre un délai d'intervention sur site en moins de 5 minutes en cas d'alarme sécurité conformément aux exigences de la sous-commission départementale de sécurité.
- Effia Stationnement réalise les investissements et la gestion pérenne du patrimoine pour un montant ferme de 2 263 577 € HT, en euros courants, sur la durée de la convention avec une reprise à la Valeur nette comptable de 663 009€ HT. S'y ajoutent des provisions établies pour un montant de 1 075 830€ HT (€ courants) qui seront amorties pour un montant de 80 648 €, conformément au compte d'exploitation prévisionnel. Il en résulterait ainsi une reprise à la valeur nette comptable en euros courants de 995 182 € HT, à la fin du contrat..

- Une redevance est versée à Nantes Métropole, dont le montant total sur la durée de la convention s'élève à 14 730 000 € hors taxe :
 - 2025 : 2 946 000 € HT
 - 2026 : 2 946 000 € HT
 - 2027 : 2 946 000 € HT
 - 2028 : 2 946 000 € HT
 - 2029 : 2 946 000 € HT

Cette redevance sera complétée, le cas échéant, par des versements de retour à meilleure fortune :

- un versement par Effia Stationnement de 75 % de l'excédent de recettes constaté par rapport au chiffre d'affaires prévisionnel (hors Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques - IRVE) ;
 - un versement de 80% des économies de charges réalisées par Effia Stationnement par rapport aux charges prévisionnelles.
- A la fin du contrat, si le montant cumulé des prévisions de dépenses de gros entretien, grosses réparations, renouvellement, investissements et frais financiers liés aux emprunts, excède celui cumulé des dépenses correspondantes effectivement réalisées et des éventuelles dotations aux provisions (nettes de reprises) associées, Effia versera 100% de cette somme à Nantes Métropole.
 - Nantes Métropole effectue un contrôle strict sur les comptes du délégataire et la qualité du service.

Le rapport, les procès verbaux de la commission de DSP, ainsi que la convention de délégation de service public et ses annexes, ont été adressés aux élus membres de l'assemblée délibérante 15 jours avant le conseil métropolitain, en application de l'article L.1411-7 du CGCT.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le choix du candidat EFFIA Stationnement comme délégataire de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement Gare (Gare Château, Gare Sud 2, Gare Sud 3, Gare Sud 4, Gare Sud 2 courte durée parc en enclos, Parc autocar et Fresche Blanc, puis, en cours de contrat, le Pôle d'Echanges Mutlimodal pour son exploitation technique et le parking « courte durée » en ouvrage en remplacement du parking Gare Sud 2 courte durée en enclos),
2. approuve la convention de délégation de service public et ses annexes, ci-joint, à conclure avec la société EFFIA Stationnement pour l'exploitation de parcs de stationnement Gare, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2025,
3. autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions et à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention de délégation de service public.

Direction Générale Déléguée Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département des Mobilités
 Direction des Services de Mobilité

44 – Stationnement dans les parcs publics de Nantes Métropole – Tarifs 2025

Exposé

Le stationnement est un levier majeur de l'orientation des pratiques de déplacements. Ainsi, la politique tarifaire du stationnement accompagne les mutations urbaines et environnementales du cœur métropolitain. Elle répond aux enjeux d'apaisement du cœur de ville, à l'émergence des projets urbains d'envergure et aux enjeux de transition écologique de notre territoire.

Les grands principes de la tarification métropolitaine contribuent au report modal et au renforcement de l'attractivité du centre ville. Ainsi, le stationnement payant dans les parcs publics a pour objet d'assurer une offre pour les visiteurs en favorisant la rotation des véhicules, et de faciliter le stationnement des résidents et des professionnels mobiles par une tarification adaptée. Les usagers pendulaires (déplacements domicile-travail) sont invités à utiliser le bouquet de services de mobilité alternative et à stationner hors du cœur de ville, au sein des parcs relais.

L'organisation du stationnement vise à répondre à des besoins variés, tels que l'accès aux commerces et aux services, l'habitat en centre-ville et le partage de l'espace public, notamment en faveur des piétons et des modes actifs.

Les mesures proposées ci-dessous s'inscrivent en pleine cohérence avec les tarifs de voirie et les actions prises en matière de mobilité (mise en œuvre d'un plan modes actifs ambitieux, offres tarifaires pour les usagers des transports collectifs, extension du stationnement payant).

Il est ainsi proposé l'adoption des différentes mesures suivantes :

- la revalorisation des tarifs des parkings en ouvrage, en enclos et parcs relais de centralité et de périphérie, de 2,5 % pour les horaires et pour les abonnements hors résidents conformément à la grille tarifaire jointe (annexe 1),
- le maintien du dispositif « tarifs de soirée 19h – 8h » répondant aux activités urbaines de soirée (2,70€/nuit pour les parcs en enclos, 3,70€/nuit pour les parkings en ouvrage),
- la reconduction d'une tarification spécifique sur les parcs en enclos CHU 1 et CHU 2, Hôtel Dieu, Gloriette 1 et Gloriette 2 (gratuité pour les deux premières heures) facilitant l'accès au CHU de certains patients en médecine ambulatoire et de leurs accompagnants,
- le maintien du tarif des flottes d'entreprise,
- l'application de la grille tarifaire pour les professionnels en euros HT en cohérence avec les modalités de paiement des entreprises,
- le maintien des tarifs pour le parking Fresche Blanc et les immobilisations de places dans les parkings lors de travaux et d'événements,
- la création d'abonnements spécifiques nuits pour les salariés CHR et covoiturage (salarié pack entreprise),
- la création d'un abonnement loueurs spécifique pour le Pôle d'Échanges Multimodal de la Gare,
- le maintien de la gratuité de l'usage des P+R pour les abonnés multimodaux Aléop-Naolib,
- la création d'une gratuité de l'usage des P+R pour les automobilistes en intermodalité Voiture + Vélo,
- la revalorisation de 2,5 % des tarifs abonnements longue durée,
- la mise à jour des périmètres résidents dans les parcs relais (annexe 2) et les parcs en enclos (annexe 3) et le maintien des périmètres résidents dans les parkings en ouvrage (annexe 4),
- le maintien des quotas d'abonnement dans les parkings (annexe 5).

**Le Conseil délibère et,
par 80 voix pour et 8 abstentions,**

1 - approuve la grille tarifaire, proposée en annexe 1, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 sur l'ensemble des parcs de stationnement de Nantes Métropole,

2 - approuve les périmètres résidents des parcs relais (annexe 2), des parcs en enclos (annexe 3), et des parkings en ouvrage (annexe 4), ainsi que les quotas d'abonnement (annexe 5),

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

45 - NANTES – Gare fluviale de l’Erdre – Comptes définitifs 2023 – Redevance 2023 – Approbation

Exposé

La convention de concession du 17 décembre 1991, conclue avec la Société Anonyme d’Économie Mixte (SAEM) Nantes Métropole Gestion Équipements (NGE) pour la réalisation et l’exploitation de la Gare Fluviale de l’Erdre à Nantes, a été modifiée et complétée notamment par un avenant n° 3 approuvé par le Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2010.

Cet avenant a permis d’approuver d’une part, un compte d’exploitation qui couvre la durée résiduelle du contrat du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2023 et d’autre part, de verser la redevance a posteriori sur la base des comptes arrêtés.

Les parties ont également approuvé l’intégration d’une clause de retour financier annuel au délégant, en cas d’excédent budgétaire, à hauteur de 100 % des excédents constatés.

La convention de concession a pris fin le 31 mars 2023. Aussi, pour le 1^{er} trimestre 2023, les comptes définitifs de la délégation de service public annexés à la présente délibération font apparaître les équilibres financiers suivants :

	Réalisé 2023 (en HT)
Total Charges	50 851,37 €
Total Produits	69 389,92 €
Résultats brut d’exploitation	18 538,55 €
Redevance Nantes Métropole	18 538,55 €

Ce compte d’exploitation permet d’arrêter un résultat positif, pour l’exercice 2023, à 18 538,55 € .

Le Conseil délibère et, par 80 voix pour et 8 abstentions,

- 1 - approuve le compte d’exploitation définitif de la convention de concession de la Gare Fluviale de l’Erdre pour l’exercice 2023 (1^{er} trimestre 2023) joint en annexe,
- 2 - approuve le versement par Nantes Métropole Gestion Equipements (NGE) d’une redevance de 18 538,55€ à Nantes Métropole, au titre de l’exercice 2023 (1^{er} trimestre 2023),
- 3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

46 – Exploitation des ports de l’Erdre à Nantes et de la Loire à Couëron, Nantes et Rezé - Délégation de service public - Tarifs 2025

Exposé

Par délibération du conseil métropolitain du 22 juin 2018, Nantes Métropole a confié la gestion des ports de l’Erdre à Nantes et de la Loire à Couëron, Nantes et Rezé à la Société Publique Locale (SPL) Nantes Métropole Gestion Services (NMGS), par contrat de Délégation de Service Public (DSP), pour une durée de 5 ans, du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2023. Par avenant n° 5 du 10 mars 2023, le contrat DSP Ports a été prolongé jusqu’au 31 décembre 2025.

Conformément à l’article 21 du contrat, Nantes Métropole décide des tarifs applicables dans les ports. Il est proposé l’adoption des différentes mesures suivantes :

- l’évolution des tarifs d’environ 2,5 % à compter du 1^{er} janvier 2025, selon l’annexe jointe ;
- l’évolution des tarifs annexes ;
- l’harmonisation des grilles tarifaires « ponton » du port de Trentemoult et « ponton » en Erdre compte tenu des nombreux aménagements réalisés dans le port de Trentemoult qui lui confèrent aujourd’hui un service comparable aux ports situés dans le cœur de Nantes, quai St-Félix ;
- la création d’un dispositif d’accompagnement pour les porteurs de projets en lancement d’activité sur des activités de croisière de découverte touristique sur la Loire.

Le Conseil délibère et, par 80 voix pour et 8 abstentions,

1 - approuve la grille tarifaire applicable dans les ports, présentée en annexe, pour une mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2025,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

47 – Exploitation des services publics d’eau potable et d’assainissement – Lancement d’un appel d’offres ouvert

Exposé

La politique publique de l’eau se décline au quotidien pour les usagers des services d’assainissement et d’eau potable métropolitains grâce à un ensemble conséquent d’infrastructures, avec notamment plus de 3200 kms de réseaux d’eau potable, 4200 kms de réseaux d’eaux usées et pluviales, une usine de production d’eau potable, 25 stations d’épuration des eaux usées ou encore 400 postes de refoulement d’eaux usées.

Nantes Métropole assure la performance de l’exploitation de ces installations en s’appuyant sur un modèle de mixité d’opérateurs à la fois public et privés, attachés à délivrer un haut niveau de qualité de service aux usagers. La Métropole en définit la teneur, contrôle les performances des exploitants, et fait corriger au besoin les écarts constatés. Cette approche vertueuse permet l’émulation entre opérateurs, et dynamise les échanges opérationnels et stratégiques.

En tant qu'autorité organisatrice, la Direction du cycle de l'Eau a ainsi partagé la gestion et l'exploitation des services publics par domaine de compétence.

Pour l'eau potable :

- l'exploitation des infrastructures d'eau potable de Nantes (dont l'usine de production d'eau potable de la Roche), Saint-Herblain, Saint Sébastien sur Loire, Orvault, La Chapelle sur Erdre, Carquefou, Sainte Luce sur Loire, Thouaré sur Loire et Mauves sur Loire est assurée par l'opérateur public.
- l'exploitation des infrastructures d'eau potable des autres communes de la métropole est confiée à des opérateurs privés, par le biais de deux marchés, avec d'une part le périmètre Est (communes de Basse-Goulaine, Les Sorinières, Rezé et Vertou) et d'autre part le périmètre Ouest (communes de Bouaye, Bouguenais, Brains, La Montagne, Le Pellerin, Saint-Aignan-de-Grandlieu, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes, Couëron, Indre et Sautron).

Pour l'assainissement des eaux usées :

- l'exploitation des infrastructures d'assainissement de Nantes, Orvault, Bouguenais, Rezé, Les Sorinières, Vertou, Saint Sébastien-sur-Loire et Basse-Goulaine est assurée par l'opérateur public d'assainissement, comprenant également l'exploitation des stations de traitement des eaux usées de Basse-Goulaine et de Vertou.
- l'exploitation des infrastructures d'assainissement des 16 autres communes de la métropole est réalisée par un opérateur privé dans le cadre d'un marché, de même que l'exploitation des stations d'épuration, comprenant les deux stations de traitement les plus importantes de Tougas à Saint-Herblain et de la Petite Californie à Rezé, et le traitement de l'ensemble des boues du process épuratoire.

La répartition du territoire entre l'opérateur public et les opérateurs privés représente, selon les indicateurs technique retenus, autour de 2/3 pour la gestion publique et 1/3 pour la gestion privée. Cet équilibre est préservé dans la future organisation.

Initiés en 2018 pour l'eau potable et 2019 pour l'assainissement, les marchés de prestation de service arrivent à leur terme le 31 décembre 2025. Il convient donc de préparer dès à présent l'organisation du service public de l'eau et de l'assainissement sur ces périmètres à l'issue de cette échéance.

Un examen attentif des scénarii possibles a conclu à la pertinence du maintien de cette forme de contractualisation. Le renouvellement de ces marchés permettra à la métropole de conserver la maîtrise des tarifs, l'exploitant étant rémunéré directement par la collectivité.

La répartition de l'organisation territoriale entre l'opérateur public et les opérateurs privés restera inchangée tant pour l'eau potable que pour l'assainissement. L'étude de préfiguration menée par un assistant à maîtrise d'ouvrage a permis d'optimiser la répartition technique des lots. Dans une volonté d'amélioration de la qualité du service et de maîtrise des coûts, il est proposé d'ajuster la structuration technique de la manière suivante : un lot unique portant sur l'exploitation du réseau d'eau potable, un lot relatif à l'exploitation du réseau d'assainissement et des petites stations, et enfin un lot spécifique dédié à l'exploitation des grandes stations d'épuration (Tougas et Petite Californie).

Un important travail a été entrepris pour ajuster les conditions d'exécution des contrats, afin d'améliorer leur suivi par les équipes de Nantes Métropole. A titre d'illustration, le nombre d'indicateurs de performance assortis de pénalités contractuelles passera d'une quarantaine dans les contrats actuels à plus de 300 dans les contrats futurs. Dans le même temps, les exigences sur les performances environnementales seront rehaussées, et les titulaires des marchés y seront financièrement intéressés. Une vigilance relative aux conditions de travail des agents des opérateurs privés sera par ailleurs observée, notamment lors d'éventuels transferts de personnel en cas de changement d'opérateur. Une clause d'insertion sociale conforme aux engagements de la métropole sera déclinée dans la consultation. Enfin, la promotion de l'innovation sera poursuivie par le maintien d'une enveloppe spécifique d'investissement favorisant le lien entre recherche appliquée et amélioration de l'exploitation des patrimoines métropolitains.

Dans une volonté d'amélioration de la qualité du service et d'optimisation des coûts, il est proposé de lancer une consultation comportant 3 lots distincts pour une durée de 6 ans, renouvelable 2 fois pour un an, soit 8 ans au maximum :

Lot 1 - Service public de distribution d'eau potable

sur les communes de Sautron, Couëron, Le Pellerin, Saint-Jean-de-Boiseau, Indre, La Montagne, Brains, Bouguenais, Saint-Léger-les-Vignes, Bouaye, Saint-Aignan-de-Grandlieu, Rezé, Les Sorinières, Vertou et Basse-Goulaine soit 15 communes au total représentant environ 82 764 abonnés.

Lot 2 - Service public d'assainissement collectif – collecte et traitement des eaux usées hors stations d'épuration principales

sur les communes de Sautron, Couëron, Saint-Herblain, Le Pellerin, Saint-Jean-de-Boiseau, Indre, La Montagne, Brains, Saint-Léger-les-Vignes, Bouaye, Saint-Aignan-de-Grandlieu, La-Chapelle-sur-Erdre, Carquefou, Mauves-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire et Sainte-Luce-sur-Loire soit 16 communes au total représentant environ 73 821 abonnés.

Lot 3 - Service public d'assainissement collectif – Exploitation des stations d'épuration principales (Tougas et Petite Californie) et gestion des boues sur l'intégralité du territoire métropolitain

Conformément aux articles R2161-2 à 2161-5 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations.

Le montant de cette consultation est estimé à 204 700 000 € HT pour l'ensemble des lots et comporte une part importante de quantités variables. Cette estimation conduit à une moyenne de 25 587 500 € HT par an pour la durée totale du marché reconductions comprises se répartissant par lot de la manière suivante :

Lot 1 - Service public de distribution d'eau potable : estimation de 41 000 000 € HT, (soit 5 125 000 € HT par an en moyenne)

Pour les dépenses de fonctionnement :

- Les crédits correspondants, pour la gestion du service d'eau potable, seront prévus au budget annexe de l'eau (budget 01) de 2026 à 2033 chapitre 011, actuellement sur l'opération n° 2993 libellée « Frais et recettes de distribution opérateurs privés ».
- Les crédits correspondants, pour la maintenance et la réparation des hydrants, seront prévus au budget principal (budget 00) de 2026 à 2033 chapitre 011 actuellement sur l'opération n° 3589 et libellée « Défense incendie et prévention des risques ».

Pour les dépenses d'investissement :

- Les crédits correspondants, pour les travaux de branchements d'eau potable, d'innovation, de renouvellement des équipements (PPR), de gros entretien (GER) et de travaux urgents seront prévus au budget 01 sur l'AP n° 044 et libellée « eau potable », actuellement sur l'opération n° 2026 à 2033 – 10117, libellée « Eau potable - travaux de branchements et équipements ».
- Les crédits correspondants, pour les travaux de renouvellement et création d'hydrants, seront prévus au budget 00 sur l'AP n° 014 et libellée « risques, nuisances et pollution », actuellement sur l'opération 2026 à 2033 , libellée « Défense incendie et prévention des risques ».

Lot 2 - Service public d'assainissement collectif – collecte et traitement des eaux usées hors stations d'épuration principales : montant prévisionnel de 41 700 000 € HT (soit 5 212 700 € HT par an en moyenne)

Pour les dépenses de fonctionnement :

- Les crédits correspondants, pour la gestion du service d'assainissement, seront prévus au budget annexe de l'assainissement (budget 02) de 2026 à 2033 chapitre 011, actuellement sur les opérations 3904 et 3905.
- Les crédits correspondants, pour la gestion du service des réseaux d'eau pluviale, des pluviomètres et des bassin d'orage, seront prévus au budget principal (budget 00) de 2026 à 2033 chapitre 011, actuellement sur l'opération 3917.

Pour les dépenses d'investissement :

- Les crédits correspondants, pour les travaux d'innovation, de renouvellement des équipements (PPR), de gros entretien (GER) et de travaux urgents seront prévus au budget 02 sur l'AP n° 043 libellée «Eaux usées», actuellement sur les opérations n° 2026 à 2033 – 10129 et 10130.
- Les crédits correspondants, pour les réseaux d'eau pluviale, les pluviomètres et les bassins d'orage, seront prévus au budget principal (budget 00) sur l'AP 016 libellée « réseaux et traitement eaux pluviales », de 2026 à 2033 chapitre 23, actuellement sur l'opération 10072

Lot 3 - Service public d'assainissement collectif – Exploitation des stations d'épuration principales (Tougas et Petite Californie) et gestion des boues sur l'intégralité du territoire métropolitain : montant estimé de de 122 000 000 € HT, (soit 15 250 000 € HT par an en moyenne)

Pour les dépenses de fonctionnement :

- Les crédits correspondants, pour la gestion du service d'assainissement, seront prévus au budget annexe de l'assainissement (budget 02) de 2026 à 2033 chapitre 011, actuellement sur les opérations 3904 et 3905.

Pour les dépenses d'investissement :

- Les crédits correspondants, pour les travaux d'innovation, de renouvellement des équipements (PPR), de gros entretien (GER) et de travaux urgents seront prévus au budget 02 sur sur l'AP n° 043 libellée «Eaux usées», actuellement sur les opérations n° 2026 à 2033 – 10129 et 10130.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement.

2 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le (s) marché(s) et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Déléguée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Direction des Opérateurs Publics Eau et Assainissement

48 - Nantes – Modernisation des installations de production d'eau potable - Rénovation du traitement des boues de l'usine de production d'eau potable de Nantes Métropole - Modification de l'enveloppe financière prévisionnelle et lancement d'une procédure adaptée

Exposé

Par délibération du 10 juin 2022, le Bureau Métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière de l'opération « Rénovation du traitement des boues de l'usine de production d'eau potable de Nantes Métropole » située sur la commune de Nantes pour un montant de 1 510 400,00 € HT soit 1 812 480,00 € TTC.

La modernisation de l'usine d'eau potable permet de produire de l'eau grâce à un nouveau procédé de traitement. L'usine produit des boues aux caractéristiques et aux quantités différentes qui ne permettent plus aux installations actuelles d'assurer un traitement suffisant.

Ce constat demande donc d'adapter l'ensemble des équipements du traitement des boues en rééquipant à neuf le procédé de traitement et en ajoutant une étape de traitement indispensable à son bon fonctionnement.

Cette opération permettra enfin de mettre à niveau le système de sûreté des bâtiments concerné par les travaux. Tous ces éléments entraînent par conséquent une modification à la hausse de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, qu'il convient désormais de fixer à 4 720 000,00€ HT soit 5 664 000,00€ TTC.

Par ailleurs, le maître d'œuvre de l'opération, la société SCE Aménagement et Environnement, ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux. Le montant total des travaux est estimé en octobre 2024 à 3 780 000,00 € HT soit 4 536 000,00€ TTC.

Le caractère homogène des prestations ne permet pas d'allotir cette consultation.

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est fixée à novembre 2025 pour une période de 12 mois.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°44 et libellée Eau potable, opération 2021 - N° 10118, libellée « travaux gros entretien et renouvellement production ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – fixe à 4 720 000,00€ HT soit 5 664 000,00€ TTC la nouvelle enveloppe prévisionnelle de l'opération « Rénovation du traitement des boues de l'usine de production d'eau potable de Nantes Métropole »,

2 – autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux,

3 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées à l'entité adjudicatrice notamment attribuer, signer le marché et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Déléguée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Direction de l'Espace Public

49 - Services publics de distribution d'électricité, de distribution de gaz et service public de réseaux de chaleur - Rapports annuels des délégataires

Exposé

Les rapports annuels des délégataires de services publics dans le domaine de l'énergie concernent la distribution d'électricité, de gaz ainsi que les réseaux de chaleur.

1 - Délégataires du service public de distribution d'électricité

Depuis sa prise d'effet début 2022, un nouveau contrat de concession régit pour 30 ans (jusque fin 2051) la distribution publique d'électricité (mission dévolue à Enedis) et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés (mission dévolue à EDF) pour l'ensemble du territoire de Nantes Métropole.

2 - Délégataire du service public de distribution de gaz

Pour la distribution publique de gaz naturel, un contrat de concession a été conclu avec GRDF et a pris effet le 18 janvier 2008. Ce contrat d'une durée 30 ans concerne toutes les communes de Nantes Métropole à l'exclusion de Saint-Léger-les-Vignes, non desservie par le gaz.

3 - Déléataires de service public de réseaux de chaleur

La gestion des quatre réseaux de chaleur est assurée via des conventions de délégation de service public, conclues avec les opérateurs suivants :

- réseau de chaleur de Bellevue Nantes – Saint-Herblain, renommé Bellevue – Chantenay :
 - contrat de DSP : société NADIC du 20 janvier 1999 au 31 mai 2023 ;
 - nouveau contrat de DSP : société CLEA depuis le 1^{er} juin 2023 jusqu'au 31 mai 2043 ;
- réseau de chaleur de la ZAC de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire : société IBEM, depuis le 1^{er} avril 2011 jusqu'au 30 juin 2040 ;
- réseau de chaleur Centre Loire : société ERENA, depuis le 12 octobre 2012, jusqu'au 11 octobre 2037 ;
- réseau de chaleur Nord Chézine : société NOVAE, depuis le 12 janvier 2017, jusqu'au 30 septembre 2039.

4 – Rapports remis à Nantes Métropole

Conformément aux articles L.1411-13 et L.1411-14 du code général des collectivités territoriales, les rapports des délégataires sont tenus à la disposition du public à la Direction de l'Espace Public, dans les 15 jours qui suivent leur réception. Ils sont également accessibles via le site internet de Nantes Métropole. Pour l'ensemble de ces rapports, des synthèses jointes à la présente délibération exposent les principaux sujets d'attention de Nantes Métropole et indicateurs sur les considérations techniques, financières et de clientèle présentés par les concessionnaires.

S'agissant particulièrement de la concession de distribution publique d'électricité, il convient de préciser que, comme pour l'exercice précédent, le délégataire rapporte sur le plan financier des éléments dont la conformité avec les stipulations contractuelles doit être démontrée. Ces éléments concernent plus particulièrement la constitution et l'évaluation des droits de l'autorité concédante sur les biens à renouveler. Ces droits incluent les provisions pour le renouvellement des biens et les amortissements de la part des biens financée par l'autorité concédante. Leur total fin 2023 à l'échelle de Nantes Métropole est évalué selon le délégataire à près de 209 M€. En l'état des informations mises à disposition de Nantes Métropole et pour la préservation de ses intérêts, des réserves sont exprimées sur le sujet.

En application de l'article L.1411-3 du CGCT, les rapports susmentionnés sont soumis à l'examen du conseil métropolitain, qui en prend acte. C'est l'objet de la présente délibération.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

- 1 - prend acte de la présentation au Conseil des rapports annuels pour l'exercice 2023 relatifs aux services publics délégués de distribution publique d'électricité et de distribution publique de gaz naturel,
- 2 - s'agissant de la concession de distribution publique d'électricité, émet des réserves sur la constitution des droits de l'autorité concédante sur les biens à renouveler tels que présentée par le concessionnaire dans son rapport annuel,
- 3 - prend acte de la présentation au Conseil des rapports annuels pour l'exercice 2023 relatifs au service public délégué des réseaux de chaleur de Bellevue-Chantenay, de la ZAC de la Minais, de Centre Loire et de Nord Chézine,
- 4 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

50 – Communication du rapport d’observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Nantes Métropole au titre des années 2012 et suivantes et au contrôle des comptes et de la gestion de LOMA et de la SEMMINN pour les années 2016 et suivantes, portant sur le transfert du MIN de Nantes à Rezé - Information

Exposé

A l’issue de la procédure d’instruction, la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire a transmis à Madame la Présidente son rapport d’observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Nantes Métropole pour les années 2012 et suivantes.

Ce rapport porte exclusivement sur l’opération du transfert du MIN de Nantes à Rezé.

A ce même titre, le rapport est également relatif au contrôle opéré pour les années 2016 et suivantes sur les comptes et la gestion de la Société Publique Locale Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA), maître d’ouvrage délégué de la construction du MIN et de la Société d’Economie Mixte du Marché d’Intérêt National de Nantes (SEMMINN), délégataire de la gestion du service public du MIN.

En vertu du code des juridictions financières, le rapport d’observations définitives doit être communiqué à l’assemblée délibérante, faire l’objet d’une inscription à son ordre du jour et donner lieu à un débat.

Le Conseil délibère et,

1 – prend acte de la communication aux membres du Conseil du rapport d’observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif d’une part, au contrôle des comptes et de la gestion de Nantes Métropole pour les années 2012 et suivantes et d’autre part, au contrôle des comptes et de la gestion de LOMA et de la SEMMINN pour les années 2016 et suivantes et portant sur l’opération de transfert du MIN de Nantes à Rezé,

2 – prend également acte du débat dont ce rapport a fait l’objet au cours de la présente séance,

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

51 - Nantes – Rue de la Laïcité, square Mathurin Méheut : acquisition auprès de Nantes Métropole Aménagement de l’ensemble immobilier dit « Petites Écuries » cadastré CD 457 pour 2 151 m²

Exposé

Dans le cadre du programme d’équipements prévu au sein de la zone d’aménagement concerté (ZAC) Mellinet, le site dit des Petites Écuries, inscrit au patrimoine nantais, fait actuellement l’objet d’une réhabilitation/restructuration par Nantes Métropole Aménagement, propriétaire, les travaux prenant fin en novembre prochain. Il accueillera au cours du 1^{er} trimestre 2025 un pôle d’excellence sur l’art et l’artisanat.

Le site comprend 5 bâtiments totalisant environ 600 m² de surface utile autour d'un jardin qui aura vocation à être ouvert au public en journée et lors d'évènements. Quatre ateliers seront dédiés à l'accueil d'artisans reconnus dans le domaine des arts du feu (maître verrier, émailleuse, céramiste). Le 5ème sera mis à disposition de la Ville de Nantes, à titre onéreux, qui y installera un pôle culturel de proximité accueillant des ateliers d'artistes en résidence, une salle de pratiques collectives et une galerie d'exposition, des actions participatives et des évènements seront proposés aux habitants.

Il est proposé l'acquisition par Nantes Métropole du site dit des Petites Écuries auprès de Nantes Métropole Aménagement, au prix de 2 913 600 € TTC hors frais de notaire, correspondant au coût d'opération de la réhabilitation du site. La Direction de l'Immobilier de l'État a été régulièrement consultée sur ces conditions en date du 13 août 2024. La régularisation interviendra par acte notarié aux frais de Nantes Métropole.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP103 libellée « Économie, emploi, développement équilibré et alliances des territoires, opération 2023-10278, libellée « Ateliers d'artistes Mellinet – Ecuries ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve l'acquisition, auprès de Nantes Métropole Aménagement, de l'ensemble immobilier dit « Petites Écuries » rue de la Laïcité, square Mathurin Méheut à Nantes, cadastré CD 457 pour 2 151 m² au prix de 2 913 600 € TTC auquel il convient d'ajouter les frais de notaire,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département Urbanisme et Habitat

52 - Opérations d'aménagement d'habitat et à vocation économique - Compte rendu d'activité 2023 de Loire Atlantique Développement - SELA - Avenants aux concessions d'aménagement – Approbation

Exposé

Il revient au Conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes-rendus annuels d'activités au titre de l'année 2023 relatifs aux différentes opérations d'aménagement créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2024.

Il est donc proposé d'approuver le compte-rendu annuel d'activités tel que présenté en annexes n°1 et n°2 pour l'opération Montagne Plus à La Montagne, ainsi que l'avenant n°12 au traité de concession, afin de proroger la concession de 2 ans, modifier l'échéancier de rémunération du concessionnaire et apporter une participation complémentaire de 1 406 553 € HT.

Par ailleurs, s'agissant de l'opération La Minais à Sainte-Luce-sur-Loire, il est proposé de rectifier le projet d'avenant n°7 au traité de concession qui avait été approuvé par le conseil métropolitain des 27 et 28 juin 2024, mais qui n'avait pas été signé. Il convient en effet de corriger une erreur matérielle dans l'échéancier de perception de la rémunération de l'aménageur.

Il s'agit également de prévoir dans ce projet d'avenant une avance de trésorerie d'un montant de 946 850€, et d'approuver la convention d'avance de trésorerie correspondante.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve le compte-rendu annuel d'activité (annexes n°1 et 2) qui lui a été soumis au titre de l'année 2023, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la SEM Loire Atlantique Développement SELA, concessionnaire de l'opération d'aménagement Montagne Plus à La Montagne ;

2 – approuve le projet d'avenant n°12 au traité de concession d'aménagement de l'opération Montagne Plus à La Montagne portée par la SEM Loire Atlantique Développement SELA (annexe n°3) ;

3 – approuve le projet d'avenant n°7 rectifié au traité de concession d'aménagement de l'opération La Minais à Sainte-Luce-sur-Loire portée par la SEM Loire Atlantique Développement SELA (annexe 3) ;

4 - approuve la convention d'avance de trésorerie à l'opération La Minais à Sainte-Luce-sur-Loire portée par la SEM Loire Atlantique Développement SELA (annexe n°3) ;

5 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer lesdits avenants et la convention.

M. Richard THIRIET ne prend pas part au vote.

Direction Générale Déléguée à la Fabrique de la ville écologique et solidaire
Département Urbanisme et Habitat

53 - Couëron – Zone d'aménagement concerté Hauts de Couëron 3 – Avenant à la concession d'aménagement – Approbation

Exposé

La ZAC des Hauts de Couëron 3 à Couëron a été créée par une délibération du conseil communautaire le 21 avril 2006.

Son aménagement a été confié à la SEM Loire Océan Développement par une concession d'aménagement approuvée le 15 avril 2005. L'échéance de la concession avait été fixée au 31 décembre 2024 par avenant n°9.

Le compte rendu financier annuel de l'opération a été soumis à l'examen du conseil métropolitain lors de sa séance des 27 et 28 juin 2024.

Lors de cette réunion, le conseil a également procédé à l'approbation d'un avenant n°10 à la concession d'aménagement, dont l'objet porte sur la prorogation de la durée de la concession de deux ans, soit jusqu'au 31/12/2026, et l'octroi d'une rémunération complémentaire à l'aménageur.

Il est proposé de rectifier ce projet d'avenant n°10, qui n'avait pas été signé, afin de corriger une erreur matérielle dans l'échéancier de perception de la rémunération de l'aménageur : il convient d'indiquer 2024 et 2025 au lieu de 2025 et 2026.

Le projet d'avenant 10 rectifié est joint à la présente délibération.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve l'avenant n°10 rectifié, ci-annexé, à la concession d'aménagement de l'opération Hauts de Couëron 3 à Couëron, à conclure avec la SEM Loire Océan Développement ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant.

Madame Marie-Annick BENATRE ne prend pas part au vote.

Direction Générale Déléguée à la Fabrique de la ville écologique et solidaire
Département Urbanisme et Habitat

54 - Opérations d'aménagement d'habitat et à vocation économique - Compte rendus d'activités 2023 de Loire Océan Métropole Aménagement - Avenants aux concessions d'aménagement - Approbation

Exposé

Il revient au Conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes-rendus annuels d'activités au titre de l'année 2023 relatifs aux différentes opérations d'aménagement créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2024.

Dans le cadre de la poursuite des opérations, il convient de modifier certaines concessions d'aménagement tel que précisé dans le tableau ci-joint (annexe n°1).

Il est proposé d'approuver les compte-rendus annuels d'activités tels que présentés en annexes n°1 et n°2.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve les comptes-rendus annuels d'activité (annexes n°1 et 2) qui lui ont été soumis au titre de l'année 2023, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la Société Publique Locale (SPL) Loire Océan Métropole Aménagement, concessionnaire des opérations d'aménagement suivantes :

- Château à Rezé ;
- Vert Praud à Rezé ;

2 - approuve les avenants ci-annexés (annexe n°3), aux concessions ou conventions publiques d'aménagement des opérations suivantes portées par la SPL Loire Océan Métropole Aménagement :

- Château – Avenant n°3 ;
- Vert Praud – Avenant n°3 ;

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer les dits avenants.

IV – Débats

APPEL NOMINAL

M. Affilé : « Je vous remercie de gagner vos places, si vous le voulez bien. Je vais procéder à l'appel. »

L'appel est effectué.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M^{me} la Présidente : « Bonjour à chacune et à chacun. Je suis ravie de vous retrouver, chers collègues, pour cette nouvelle séance de Conseil métropolitain. Nous avons d'abord à désigner une secrétaire de séance, je propose Madame Liliane Ngendahayo. Merci. Nous avons ensuite à désigner un premier suppléant, je propose Jean-Sébastien Guitton. Merci. Nous avons à désigner un second suppléant, je propose André Salaun. Merci. »

1 – COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS

M^{me} la Présidente : « Nous avons ensuite à examiner le compte rendu des différentes délégations. Merci. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DES 27 ET 28 JUIN 2024

M^{me} la Présidente : « Nous avons ensuite à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil métropolitain des 27 et 28 juin dernier. Monsieur Annereau. »

M. Annereau : « Bonjour à toutes et à tous. Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Je souhaite évoquer dès ce début de Conseil métropolitain un sujet important, sérieux, préoccupant que vous avez été souhaité reléguer en fin de Conseil, certainement afin de le mettre sous le tapis : je veux parler du transfert du MIN de Nantes sur Rezé. En effet, le 16 septembre dernier... »

M^{me} la Présidente : « Pardon, Monsieur Annereau, je suis désolée, mais je vais vous interrompre. Vous le savez pertinemment, je le dis pour celles et ceux qui suivent cette séance, la délibération que nous sommes en train de regarder est le procès-verbal de la dernière séance. Je suis désolée de vous le dire, mais je ne vois pas du tout ce qui, dans le contenu du procès-verbal de la dernière séance, vous amène à faire cette intervention. Nous n'avons aucunement l'intention de reléguer quelque sujet que ce soit. Je vous propose de voter ce procès-verbal, de procéder à l'élection du premier Vice-président et du deuxième Vice-président, et ensuite, si dès la première délibération de ce Conseil vous souhaitez vous en saisir de la manière dont vous le voulez pour évoquer le sujet que vous évoquez, vous le ferez, naturellement. D'ici 40 petites minutes au maximum, on pourra l'évoquer. Ne vous inquiétez pas, l'ensemble des éléments que vous souhaitez voir abordés pourront naturellement l'être, mais je pense qu'il est important de respecter le déroulé et le bon fonctionnement de nos instances.

S'il n'y a pas de demande d'intervention sur le procès-verbal de la dernière séance, je le mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Le procès-verbal est donc adopté. »

2 – ÉLECTIONS D'UN NOUVEAU PREMIER VICE-PRÉSIDENT ET D'UN MEMBRE DU BUREAU ET DE CELLES QUI POURRAIENT EN DÉCOULER

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, nous allons donc passer à la deuxième délibération de notre séance qui concerne l'élection d'un nouveau premier Vice-président, d'un nouveau deuxième Vice-président et d'un membre du bureau, ainsi que l'ensemble des conséquences qui peuvent en découler. Mesdames et Messieurs, chers collègues, vous le savez, suite aux élections législatives de juin dernier, Fabrice Roussel, qui a été élu député, est donc amené à démissionner de ses fonctions exécutives. Vous me permettez, chers collègues, devant toutes et tous, de saluer chaleureusement Fabrice Roussel. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je le félicite de son élection, naturellement, mais au-delà, dans cette assemblée surtout, de son action comme maire de La Chapelle pendant de nombreuses années, et comme premier Vice-président à mes côtés. Cher Fabrice, je veux devant tous te remercier de ton engagement constant, précieux au service des habitants des 24 communes de notre Métropole.

Je dis quelques mots sur la manière dont vont se dérouler les différentes opérations. Nous avons d'abord à constituer un bureau. Comme cela en est la règle, le secrétaire de séance fait fonction de secrétaire pour ce bureau. Comme cela en est la règle, les plus jeunes élus présents dans notre assemblée sont proposés comme assesseurs. Je propose donc Alain Vey et Martine Oger. Je plaisante ! »

Rires.

M^{me} la Présidente : « Je voyais Alain qui me regardait avec des yeux inquiets. C'est pour vous mettre en forme, Alain, dès ce début de journée. Je propose Mahaut Bertu et Tristan Riom comme assesseurs de ces modalités. Je rappelle que chaque élection a lieu au scrutin électronique secret à la majorité absolue. Je rappelle enfin qu'en cas d'égalité du suffrage, le plus âgé est déclaré élu. Vous avez toutes et tous récupéré votre boîtier électronique qui va vous permettre de voter à bulletin secret. Avant de procéder à l'élection pour la première vice-présidence, je donne la parole un instant à Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Madame la Présidente, mes chers collègues, quelques mots pour vous dire que c'était un grand plaisir d'être Vice-président de Nantes Métropole pendant 16 ans. Je tiens évidemment à remercier très chaleureusement Johanna de la confiance que tu as pu m'accorder, comme Jean-Marc Ayrault l'avait fait dès 2008. Je veux évidemment vous remercier, mes chers collègues, remercier les maires avec qui j'ai essayé de bien travailler, de faire en sorte que nous puissions porter un projet collectif de proximité, au service des habitantes et des habitants de Nantes Métropole. Un grand merci chaleureux à l'ensemble des services, des collaborateurs avec qui j'ai pu travailler. Nous avons une très belle administration à Nantes Métropole, des agents dévoués pour le service public avec qui c'est un grand plaisir de travailler. Je suis aussi heureux de voir que de nouveaux élus vont prendre mes délégations. Ce sont de belles délégations, avec une grande diversité d'interventions, donc je leur souhaite évidemment toute la réussite qu'ils méritent. Un grand merci à vous toutes et à vous tous, et au plaisir de continuer de travailler ensemble pour la Métropole. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Nous allons donc, chers collègues, passer à l'élection du premier Vice-président. Je propose Bertrand Affilé. Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autres candidatures déclarées, nous allons pouvoir passer au vote. Je rappelle que pour voter favorablement à la candidature de Bertrand Affilé, vous pouvez taper sur le numéro 1, et pour le vote blanc sur le numéro 99, comme c'est indiqué sur votre écran. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « L'avantage de ce nouveau système, c'est que l'on peut suivre seconde après seconde la manière dont les choses se passent. Très bien, nous pouvons donc considérer que les opérations de vote sont closes. Bertrand Affilé, 69 voix. Rodolphe Amailland, que je n'avais pas entendu déclarer sa candidature, une voix. Marie-Annick Benâtre, que je n'avais pas non plus entendu déclarer sa candidature, une voix. Bertrand Affilé est élu premier Vice-président de notre assemblée. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Merci, Madame la Présidente, tout d'abord de votre confiance en m'ayant fait cette proposition. Merci à celles et ceux qui me font aussi confiance, et merci également à ceux qui ne me font pas confiance, mais qui apprendront quand même à apprécier le travail que je pourrai faire en tant que premier Vice-président. Merci à tous. Je salue Fabrice, avec qui j'ai pas mal appris. Il est mon voisin de palier dans les bureaux, on a longuement échangé, et je pense que c'est un peu par compagnonnage, Fabrice, que j'ai pu apprendre un certain nombre de choses. Je remercie également l'équipe du cabinet et les services pour avoir facilité un certain nombre de choses, notamment cette période de transition qui n'est pas toujours simple. Les choses vont être plus claires maintenant, et je pense que cela va permettre de continuer à travailler dans le même esprit que celui qui avait animé Fabrice dans ses fonctions, c'est-à-dire travailler pour nos 24 communes et travailler pour l'intérêt général de la Métropole et de ses habitants. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nous allons maintenant, chers collègues, passer à l'élection du deuxième Vice-président. Je propose la candidature d'Anthony Descloziers. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je donne la parole à Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « J'ai déjà été candidat sur le premier poste de Vice-président, donc je ne vais pas l'être là. Je voulais d'abord dire à Anthony Descloziers, avant d'engager cette élection, que je sais sa qualité de travail. Souvent, dans cette assemblée, on nous parle, on nous annonce beaucoup de choses sur la parité femmes-hommes. D'ailleurs, Madame Leblanc, tout à l'heure, nous donnera rapport et présentation de cette égalité femmes-hommes dans notre collectivité. Je suis assez étonné, je vous le dis, Madame la Présidente, que vous n'ayez pas choisi une femme pour cette parité qui aurait été sans doute salutaire pour notre collectivité, non pas en termes de compétences – je le rappelle, j'ai le plaisir de travailler au sein du comité directeur de l'AMF avec Anthony –, mais pour l'exemplarité de notre collectivité. C'est pourquoi, forts de ce constat, nous vous proposons un maire qui a de l'expérience, un maire qui sait être consensuel, un maire qui est maire depuis longtemps et toujours brillamment réélu dans sa collectivité : je vous propose la candidature de Marie-Cécile Gessant au poste de deuxième Vice-présidente de notre belle Métropole nantaise. »

M^{me} la Présidente : « Merci, Monsieur Amailland. Monsieur Arrouet. »

M. Arrouet : « Madame la Présidente, chers collègues, je me permets de bifurquer quelques secondes sur la délibération n° 4, qui a un lien direct avec ce vote. La délibération n° 4, c'est la fabrique de la ville, pour laquelle vous souhaitez installer une gouvernance ouverte. Vous y parlez d'une métropole qui agit et investit pour aménager le territoire avec ses 24 communes, dans une dynamique d'alliance des territoires, avec comme feuille de route le pari de l'intelligence collective, de la coopération, de la confiance. Il est même précisé qu'il faut continuer à échanger et à traverser nos désaccords, à négocier et à s'ouvrir. Alors, quel décalage avec la gouvernance fermée du Conseil métropolitain que vous souhaitez prolonger aujourd'hui ! Vous dénoncez le déni de la démocratie au niveau national, mais que dire du déni de démocratie appliqué ici, à la Métropole ? Considérez-vous les maires de la droite et du centre comme des sous-maires ?

Quelle contradiction également avec votre ambition de faire de Nantes la première ville non sexiste de France ! Pas en politique, *a priori*, la preuve en image : premier Vice-président, un homme, un socialiste ; deuxième Vice-président, un homme, un socialiste ; troisième Vice-président, un homme, un socialiste ; quatrième Vice-président, un homme, un écologiste ; cinquième Vice-président, un homme, un socialiste. Vous avez aujourd'hui l'occasion rêvée d'appliquer en local, dans la Métropole que vous dirigez, ce que vous avez demandé tout l'été, surtout que 70 % des métropoles – elles sont 22 en France – disposent aujourd'hui d'une gouvernance transpartisane.

Vous aviez également l'occasion rêvée aujourd'hui d'appliquer en local, dans la Métropole que vous dirigez, l'ambition que vous martelez – à juste titre, d'ailleurs – d'une ville qui appartient autant aux femmes qu'aux hommes. Nantes est la seule métropole française, avec Toulon, à compter cinq hommes aux cinq premières vice-présidences. Plus globalement, Nantes a beaucoup de retard derrière Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Montpellier, Rouen, Dijon dans la parité de son exécutif global, avec quasiment autant de femmes que d'hommes, alors qu'ici, à Nantes Métropole, nous comptons 4 femmes pour 16 hommes. Cette absence d'équité et de parité ne gêne-t-elle personne ?

Pour toutes ces raisons, nous voterons pour Marie-Cécile Gessant, un acte concret pour la parité, un acte concret pour l'alliance des territoires. »

Applaudissements.

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je demanderai peut-être à Monsieur Arrouet de s'inspirer de l'élégance et de l'habileté de Rodolphe Amailland, ce n'est jamais désagréable dans le débat démocratique. On peut dire les mêmes choses avec une autre approche. En revanche, il y a un mot que vous avez prononcé et que je ne laisserai pas passer, et les maires ici présents pourront en témoigner : jamais vous ne pouvez dire dans cette assemblée que je considérerais qu'un maire est "un sous-maire". Cette phrase est inacceptable ! Cette phrase est inadmissible ! Cette phrase est incorrecte ! Chaque maire, ici, est légitime, pleinement légitime comme maire de sa commune. Si un jour vous devenez maire, vous en ferez peut-être l'expérience personnelle.

Je voudrais maintenant revenir sur les propos de Rodolphe Amailland. Je voudrais d'abord dire le respect le plus profond, et elle le sait, que j'ai à l'égard de Marie-Cécile Gessant, et dire que oui, il y a des maires de toutes sensibilités dans cette assemblée, qui savent travailler ensemble au nom de l'intérêt général et dans le respect des divergences des uns et des autres.

Je voudrais ensuite tout simplement formuler le vœu que dans les prochaines échéances municipales, nous soyons dans une situation où il y ait plus de femmes maires issues de toutes sensibilités, ce qui, évidemment, peut permettre de faire des choix différents, je le dis de manière très simple. Je voudrais évidemment assurer Anthony Descloziers de ma confiance la plus totale dans la capacité qui sera la sienne à exercer ses belles missions.

Ensuite, je voudrais dire une chose assez simple. J'aime bien les choses claires : quand on gagne, on gouverne. Ici, nous avons gagné, nous allons continuer à gouverner. »

Applaudissements.

Mme la Présidente : « Merci. Nous allons donc pouvoir procéder aux opérations de vote. Pour voter pour la candidature d'Anthony Descloziers, je vous invite à taper le 31. Pour voter pour la candidature de Marie-Cécile Gessant, je vous invite à voter le 38, et pour voter blanc, le 99. »

Il est procédé au vote.

Mme la Présidente : « Merci. Je crois que nous pouvons considérer que les opérations de vote sont achevées. Anthony Descloziers : 67 voix. Marie-Cécile Gessant : 24 voix. Bertrand Affilé : 3 voix. Anthony Descloziers est donc élu deuxième Vice-président de cette assemblée. »

Applaudissements.

Mme la Présidente : « Merci. Avant de donner la parole à Anthony Descloziers pour un petit mot, je donne bien volontiers la parole à Marie-Cécile Gessant. »

Mme Gessant : « Merci, Madame la Présidente. Je ne vais pas prendre la parole très longtemps. Je félicite, bien entendu, Anthony Descloziers, contre lequel je n'ai absolument aucune animosité, bien entendu. J'étais quasiment certaine que vous ne prendriez pas ma candidature au sérieux, mais c'est vrai qu'il serait quand même important qu'il y ait un peu plus de parité dans nos commissions, dans nos instances, parce qu'effectivement, 16 vice-présidents hommes, 4 vice-présidentes femmes, ce n'est quand même pas la parité. Parmi vos vice-présidentes et parmi les femmes de ce Conseil métropolitain, vous avez des femmes de grande valeur, et c'est vrai qu'il faudrait en prendre compte. Je vais citer une petite citation de Montaigne, qui disait que "C'est une belle harmonie quand le faire et le dire vont ensemble". Là, je trouve qu'il y a un peu dissonance. En tout cas, félicitations, Anthony. Je travaillerai avec grand plaisir avec toi. »

Applaudissements.

Mme la Présidente : « Merci, Marie-Cécile, pour votre intervention. Je vous invite vraiment à ce que nous puissions unir nos forces, l'ensemble des femmes, et notamment des femmes maires de cette assemblée, pour continuer à convaincre des femmes d'être candidates aux élections municipales pour pouvoir, dans les différents bancs de notre assemblée, devenir maires dans nos 24 communes. Je donne la parole à Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents et conseillers métropolitains, d'abord, mes premiers mots à Johanna Rolland, chère Johanna, pour te remercier de ta confiance pour cette belle fonction que je vais avoir le plaisir d'exercer dans les pas de Fabrice Roussel, que je salue et remercie aussi pour son accompagnement ces dernières semaines. Je salue aussi Marie-Cécile Gessant, en te remerciant pour tes mots chaleureux. J'ai aimé ce combat un peu furtif que nous venons d'avoir pour cette deuxième Vice-présidence. Je suis très heureux de mener ces politiques qui, je trouve, sont à la fois à cheval entre les coopérations entre les communes – et vous pouvez compter sur ce que je fais au quotidien dans ma commune, c'est-à-dire le dialogue et l'écoute, pour pouvoir faire avancer les projets –, et aussi, évidemment, tous ces enjeux de bifurcation qui sont essentiels, notamment quand on parle d'économie et de grands équipements culturels. Ce sont des délégations tout à fait passionnantes. Merci à vous pour ceux qui ont voté pour moi. Je serai très heureux, et je vais faire en sorte d'être à la hauteur des enjeux. Merci. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Chers collègues, nous avons encore à procéder à l'élection de deux membres du bureau suite, pour le deuxième membre, à la démission d'Élisabeth Lefranc. Je propose, comme membre du bureau, la candidature de Fabrice Roussel. Je vais demander s'il y a d'autres candidats. S'il n'y en a pas, je vous invite à vous munir de vos boîtiers. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Merci. Je crois que nous pouvons considérer que les opérations de vote sont achevées. Fabrice Roussel : 69 voix. Votes blancs : 24 voix. Fabrice Roussel est élu membre du bureau métropolitain. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Nous allons passer à la deuxième élection de membre du bureau. Je propose la candidature de Thomas Quéro. S'il n'y a pas d'autres demandes de candidature, je vous propose de passer au vote. Pour voter pour Thomas Quéro, vous pouvez taper le 76, et pour voter blanc, vous pouvez taper le 99. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Merci. Nous pouvons considérer que les opérations de vote sont achevées. Thomas Quéro : 70 voix. Votes blancs : 25 voix. Thomas Quéro est élu membre du bureau métropolitain. »

Applaudissements.

3.1 – DÉSIGNATIONS – ORGANISMES PUBLICS ET INSTANCES INTERNES – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, je vous propose que nous puissions poursuivre l'examen de nos délibérations. Logiquement, la délibération qui suit concerne la désignation d'un certain nombre d'élus en remplacement de Fabrice Roussel. J'en fais donc la lecture. Sont désignés :

- Pour le Pôle Métropolitain Nantes-Saint-Nazaire : Anthony Berthelot.
- Pour le Pôle Métropolitain Loire Bretagne : Bertrand Affilé.
- Pour le Comité régional du tourisme Pays de la Loire : Anthony Descloziers.
- Pour l'Aéroport de Nantes Atlantique : Anthony Descloziers.
- Pour le Comité portuaire du bien-être des gens de la mer du grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire : Anthony Descloziers.
- Pour le groupe de travail sur le Pacte de gouvernance : Bertrand Affilé.
- Pour le groupe de travail sur la Charte locale de déontologie : Anthony Descloziers.
- Pour la Commission éthique et transparence : Bertrand Affilé.
- Pour le Pacte de citoyenneté métropolitaine : Bertrand Affilé.

Sont désignés :

- Au collège Le Grand Beauregard de La Chapelle-sur-Erdre : Nathalie Leblanc.
- Au collège Le Grand Beauregard de La Chapelle-sur-Erdre : Fabrice Roussel comme suppléant.
- Au collège de La Coutancière : Nathalie Leblanc comme titulaire et Fabrice Roussel comme suppléant.

Sont désignés ensuite au sein des organismes, en remplacement d'Élisabeth Lefranc :

- Florian Le Teuff au collège de La Colinière à Nantes.
- Cécile Bir au lycée professionnel François Arago à Nantes.

Sont désignés :

- Au sein du Comité syndical du Syndicat mixte Entente pour le développement de l'Erdre navigable : Anthony Descloziers, en remplacement de Fabrice Roussel.
- Au Syndicat mixte de l'Orchestre national des Pays de la Loire : Anthony Descloziers, en remplacement de Fabrice Roussel.
- Au comité syndical du Syndicat mixte Angers - Nantes Opéra : Anthony Descloziers en titulaire et Nathalie Leblanc en suppléante.
- Au conseil d'administration du nouveau collège du centre-ville de Nantes : Cécile Bir en titulaire et Tristan Riom en suppléant.
- À la commission de suivi de site de la société ALVA : Martine Métayer et Isabelle Leray en titulaires, Anas Kabbaj et Jacques Pineau en suppléants.
- Au sein de la commission métropolitaine Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville et proximité : Catherine Piau.
- Au sein de la commission métropolitaine Économie emploi, développement équilibré et alliance des territoires : Anthony Descloziers.

Chers collègues, y a-t-il unanimité dans notre assemblée pour que nous procédions à un vote global à main levée ? Sinon, nous devons procéder à un vote secret. Il n'y a pas d'opposition à un vote global. Madame Van Goethem. »

Mme Van Goethem : « Ce n'est pas une opposition, c'est juste une intervention, si c'est possible. »

Mme la Présidente : « Allez-y, je vous en prie. »

Mme Van Goethem : « C'est au sujet de la commission Éthique et transparence de Nantes Métropole. Je voulais rappeler que celle-ci n'était plus réunie depuis près d'un an. J'espère que le fait de changer de président ne va pas faire qu'elle va rester "morte". Ce serait bien qu'elle fonctionne, je pense que c'est important. J'aimerais que l'on s'engage à la faire fonctionner aujourd'hui. Merci. »

Mme la Présidente : « Merci. Je sais que le premier Vice-président a d'ores et déjà ce sujet en attention importante. Oui, naturellement, les choses seront faites. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

3.2 – DÉSIGNATIONS – SPL – SEM – SAEM – ATLANPÔLE – UNIVERSITÉ DE NANTES – ESBANSN – APPROBATION

Mme la Présidente : « Merci. Nous allons passer la délibération n° 3.2. Avant de vous en faire mention, je dois demander Anthony Berthelot, Martine Oger, Anthony Descloziers, Nathalie Leblanc, Aymeric Seassau, Aziliz Gouez, Aïcha Bassal, Abbassia Hakem et Catherine Piau de sortir de la salle. Il s'agit là de désignations au sein des organismes qui sont listés dans la délibération qui s'affiche à votre écran. Je vais peut-être vous en épargner la lecture orale, sauf si on me dit que d'un point de vue réglementaire, je dois procéder à la lecture orale. Ce n'est pas le cas. S'il n'y a pas de questions sur cette délibération, je vous propose donc de mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

3.3 – DÉSIGNATIONS – ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – APPROBATION

Mme la Présidente : « Je vous propose, chers collègues, de passer à la délibération n° 3.3. Je dois demander à Bertrand Affilé, Rodolphe Amailland, Bassem Asseh assez, Aïcha Bassal, Anthony Berthelot, Laure Beslier, Cécile Bir, Pascal Bolo, Delphine Bonamy, Marlène Collineau, Mahel Coppey, Anthony Descloziers, Véronique Dubettier-Grenier, Hervé Fournier, Aziliz Gouez, Abbassia Hakem, Anne-Sophie Guerra, Pauline Langlois, Nathalie Leblanc, Juliette Le Coulm, Jean-Claude Lemasson, Florian Le Teuff, Martine Oger, Valérie Oppelt, Yves Pascouau, Catherine Piau, François Prochasson, Pierre Quénéa, Guillaume Richard, Tristan Riom, Fabrice Roussel, Robin Salecroix, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Louise Vialard, Marie Vitoux et moi-même de sortir de la salle. Je cède donc la parole et la présidence de séance à Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « En attendant que l'ensemble des gens soit sorti, de la même manière que pour les délibérations suivantes, y a-t-il unanimité pour que l'on puisse voter à main levée sur ces désignations ? Il n'y a pas d'opposition, merci beaucoup. Nous remplaçons Fabrice Roussel et Élisabeth Lefranc dans différents associations et organismes qui vont, j'imagine, être sur l'écran, et qui étaient dans le dossier que vous devez avoir. Anthony Descloziers est proposé pour remplacer Fabrice Roussel dans différents associations et organismes. J'en cite quelques-uns : Fonds de compensation Nantes Atlantique, l'association Saint Seb Entreprises, Les Ecosolies ou France active, par exemple. Je ne les cite pas tous, on va pouvoir les avoir à l'écran, et ils sont sur table pour tout le monde. Aziliz Gouez est proposé pour remplacer Fabrice Roussel à la Maison de l'Europe, par exemple, ou à la Maison des chercheurs étrangers de Nantes, et Anthony Berthelot à la Société du Parc des Expositions de la Beaujoire. Pour ce qui concerne Élisabeth Lefranc, Nathalie Leblanc est proposée pour la remplacer au sein de Villes amies des aînés, ou au sein du Gérontopole autonomie longévité des Pays de la Loire. Voilà pour quelques exemples des associations ou organismes où nous devons remplacer Fabrice Roussel et Élisabeth Lefranc. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions à ces désignations ? Il y a une abstention. S'il n'y a pas d'opposition, cette délibération est adoptée. Je vous remercie. »

4 – FABRIQUE DE NOS VILLES – CRÉATION D'UNE GOUVERNANCE OUVERTE « FORUM DES ACTEURS DE LA FABRIQUE DE LA VILLE »

M. Affilé : « Nous sommes rendus à la délibération n° 4 qui, en principe, est rapportée conjointement par Pascal Pras et Tristan Riom. »

M. Pras : « Bonjour à vous toutes et à vous tous. Effectivement, c'est une délibération que nous allons présenter à deux voix, Tristan et moi-même, sur l'installation de la gouvernance ouverte du forum des acteurs de la fabrique de la ville. Suite au Grand débat "Fabrique de nos villes. Ensemble, inventons la vie de demain", nous avons adopté en avril dernier une feuille de route en réponse au rapport de ce Grand débat.

Pour rappel, celui-ci a rassemblé 30 000 participants. On a eu 152 cahiers d'acteurs, et plus de 400 acteurs de l'écosystème nantais de la fabrique de la ville qui ont pu s'investir dans ce Grand débat. Notre feuille de route, en réponse au rapport du Grand débat, s'organise, pour mémoire, autour de cinq balises : de la nature et du vivant, sobre et circulaire, mode de vie du quart d'heure, une métropole pour tous qui loge et qui protège, une métropole impliquante et conviviale. Ces cinq balises se déclinent en 97 actions concrètes qui ont été posées dans le rapport du Grand débat. Je rappelle que nous l'avions à l'époque conduit à quatre rapporteurs : Tristan, Marie-Cécile Gessant, Christelle Scuotto et moi-même. Nous avons conduit ensemble les travaux de ce Grand débat.

Cette feuille de route fait ainsi le pari de l'intelligence, de l'intelligence collective, de la coopération, comme cela a été dit ce matin, et de la confiance. Il nous faut ainsi continuer à permettre le développement de ce dialogue, à échanger, à négocier ensemble avec nos partenaires, et à accepter de prendre des risques, éventuellement de se tromper et de réinventer. Ainsi, conformément à l'engagement 82 de ces 97 actions, il est proposé aujourd'hui l'installation d'une gouvernance ouverte des acteurs de la fabrique de la ville, qui doit permettre une hybridation entre ces différents acteurs, entre ces différents types de recherche, et un approfondissement, tant sur les connaissances que dans les pratiques entre acteurs. Il est important de travailler sur ces deux volets qui sont à la fois les modes de faire et les modes de vie sur notre territoire.

Nous avons proposé de l'appeler "forum des acteurs de la fabrique de la ville". Cette instance de dialogue

permettra de pérenniser les espaces d'échange entre acteurs, en mobilisant et en nourrissant notre écosystème élargi, diversifié, renouvelé, avec différents acteurs qui rendent compte de leur action sur le territoire en faisant dialoguer – ce que j'évoquais tout de suite – ce que sont à la fois les modes de vie et les modes de faire. On conçoit d'entrée, vous l'avez compris, qu'il s'agit de faire dialoguer à la fois les spécialistes qui sont les fabricants de la ville, les constructeurs, les producteurs, les techniciens, les spécialistes de la fabrique, et à la fois ceux qui, en tant qu'experts, ont une approche plutôt sociologique, une approche sociétale de nos manières de vivre dans nos territoires.

Dans cette perspective, les missions principales du forum seront d'assurer un suivi de l'avancement de la feuille de route, avec un regard évaluatif sur ce que nous mettrons en œuvre. En fait, il s'agira dans ce domaine d'avoir une forme d'exercice de droit de suite sur la mise en œuvre des actions du Grand débat et de la feuille de route. Dans le deuxième volet, il s'agit bien de nourrir la réflexion, de formuler des propositions sur des actions transversales, novatrices, en fait des actions qui seront développées et mises en œuvre à forte teneur partenariale entre ces différents acteurs. Bien sûr, le choix de ces acteurs doit s'opérer sur la base des 400 qui ont pu être intervenants dans ce Grand débat, mais il s'agit aujourd'hui de dégager un certain nombre de caractéristiques qui feront que ces acteurs pourront s'engager à nos côtés et permettre la composition de ce forum du Grand débat. Je m'en arrête là, et je laisse à Tristan le soin de continuer sur cette délibération. »

M. Riom : « Bonjour à toutes et à tous. Je voulais déjà rappeler que ce format de gouvernance ouverte existe déjà dans la Métropole. Vous avez sur le site de la Métropole cette petite plaquette très bien faite qui vous rappelle que nous avons à jour, de mémoire, 23 gouvernances ouvertes, et chaque Grand débat a donné lieu à une gouvernance ouverte. Cette gouvernance ouverte sur la fabrique de la ville fait donc partie de cette galaxie. Nous visons de réunir une cinquantaine d'acteurs d'actrices dans cette gouvernance ouverte. C'est à peu près ce que l'on fait sur les autres, donc on pense que c'est un bon dimensionnement. À savoir, on vous l'a dit, qu'il y avait 400 organisations qui ont contribué, donc on ne va évidemment pas faire une gouvernance ouverte à 400 organisations, sinon, on refait le Grand débat. C'est pour cela que l'on propose de viser une cinquantaine.

Comment allons-nous travailler ce choix des acteurs et des actrices ? On va d'abord viser une diversité en termes de sujets, d'enjeux, d'expertises, de typologie d'acteurs. On ne va pas prendre que des réseaux professionnels, on va essayer d'aller vers des acteurs et des actrices assez variés. Nous allons viser un équilibre entre les gros et les petits, entre ceux que l'on connaît bien et ceux que l'on connaît moins bien. On a aussi un enjeu déontologique, il faut que cette gouvernance ouverte évite les conflits d'intérêts qu'il pourrait y avoir à travailler sur ces sujets de fabrique de la ville.

Il est à noter que nous votons aujourd'hui le fait de lancer la gouvernance ouverte, mais la liste des acteurs et des actrices n'est pas arrêtée. Je vous encourage à revenir vers nous sur des idées de personnes que l'on pourrait contacter, voire surtout des thématiques que l'on pourrait mettre en avant. À titre d'illustration, on sait que la question de la place de l'enfant dans la Métropole est un sujet important qui est remonté assez régulièrement, et certains ont souligné que dans la feuille de route, on avait des engagements là-dessus qu'il faudrait particulièrement travailler. C'est, par exemple, un sujet que l'on a souvent soulevé avec Pascal comme étant quelque chose qu'il va nous falloir travailler. Il y en aura sans doute d'autres, et c'est pour cela qu'on lance ce travail d'identification.

Ce que je peux vous dire en plus, c'est que dans la phase qui s'ouvre, on a identifié certains acteurs et actrices que l'on va contacter. On va aussi leur demander s'il y a d'autres personnes avec qui ils aimeraient se retrouver. C'est un processus qui se lance, et on reviendra vers vous quand nous aurons arrêté la liste précise et que l'on aura un mandat de participation précis pour cette gouvernance ouverte. Le travail commence à l'automne 2024. L'idée est vraiment de mettre en place cette gouvernance ouverte avec les sous-groupes à partir de début 2025. Je vous remercie de votre écoute, et nous pouvons répondre à toutes les questions que vous auriez. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marie-Cécile Gessant. »

M^{me} Gessant : « Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, Madame la Présidente, vous aviez sollicité il y a quelques mois le groupe minoritaire de notre assemblée pour intégrer le groupe de pilotage de ce Grand débat sur la fabrique de nos villes. J'avais donc été désignée par notre groupe pour participer à ce groupe de pilotage, et j'avais eu l'occasion à plusieurs reprises de saluer votre volonté d'une ouverture dans la gouvernance de certains grands projets métropolitains, ou tout du moins, je le pensais.

Vous me savez très intéressée par le sujet, je me suis énormément investie dans cette mission aux côtés de

nos collègues Christelle, Pascal et Tristan. Je ne crois pas avoir manqué une seule rencontre, parfois même étant seule présente auprès de vos services.

La feuille de route issue du Grand débat n'est pas, à mes yeux, une conclusion de ce travail engagé, mais le début de la mise en œuvre ambitieuse de nouvelles actions. Or, dès la toute première d'entre elles, ce groupe de pilotage vole en éclats : non seulement je ne suis pas conviée à la création du forum des acteurs, mais je n'en suis pas informée non plus au préalable. Cet état de fait, je ne vous le cache pas, me mets en colère. Cela pourrait laisser croire que votre volonté d'associer la minorité à ce groupe de pilotage du Grand débat était seulement un faire-valoir d'une pseudo-ouverture d'esprit, une parodie d'élargissement. Au vu des actes posés, vous comprendrez aisément que j'ai toutes raisons de le craindre.

Au-delà de mes considérations personnelles, mes collègues et moi-même sommes également surpris de constater que la désignation des membres de ce forum des acteurs soit exclusivement réservée à votre groupe majoritaire. Pourquoi ne pas solliciter les groupes minoritaires pour qu'ils proposent également des personnalités susceptibles d'y siéger ? Est-ce à croire que vous ne souhaitez que vous entourer d'amis et de relations personnelles pour dessiner le contour de la métropole de demain, ou est-ce aussi les prémices d'un futur programme pour les élections 2026 ? Je me pose vraiment la question. Pour toutes ces raisons, nous n'approuverons pas cette délibération et nous nous abstenons. Je le fais avec regret, parce que j'ai vraiment aimé le travail que nous avons fait, tous les quatre ensemble, pour ce Grand débat. »

Applaudissements.

Mme la Présidente : « Merci pour cette intervention. Je vais répondre d'emblée, parce que je prends cette intervention très au sérieux. D'abord, je vous le dis, si vous n'avez été à aucun moment donnée associée aux noms qui sont proposés dans cette gouvernance ouverte, je le dis sans détour, je considère que c'est une erreur. Au nom de mes équipes, je vous adresse nos excuses, au vu de l'implication qui a été la vôtre dans l'ensemble de la gouvernance du Grand débat. Premier élément.

Deuxième élément, je suis tout à fait favorable à la proposition que vous venez d'évoquer, que vous puissiez faire des propositions de membres pour intégrer le forum. Il n'y a absolument aucune espèce de difficulté sur ce sujet. L'objectif, c'est que les choses fonctionnent, qu'elles fonctionnent dans l'esprit coopératif qui a été celui du Grand débat. Quand il y a eu des erreurs commises, je n'ai aucune difficulté à le dire de manière tout à fait humble. Je vous propose qu'à midi vous puissiez avoir un échange avec les services concernés pour faire un premier tour du périmètre tel qu'il a été proposé, et que nous puissions convenir d'un délai complémentaire pour pouvoir ajouter, dans le respect des règles que nous avons fixées et que Pascal Pras et Tristan Riom ont rappelées ici, des propositions que vous pourriez faire. Je sais qu'elles seront dans un esprit constructif, pour faire avancer le travail, pour faire avancer le débat, donc je m'y engage publiquement. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente. Si vous le permettez, j'aurais une intervention en deux temps : je reviendrai sur nos propos initiaux sur le transfert du MIN, avant d'en venir à cette délibération sur la fabrique de nos villes à proprement parler.

Sur le transfert du MIN de Nantes à Rezé, comme je le disais tout à l'heure, un rapport de la Chambre régionale des comptes paru le 16 septembre dernier a attiré notre attention sur des surcoûts financiers importants, sur un manque de transparence, et sur des indemnités inéquitables vis-à-vis des anciens occupants. Ce sujet est important, nous sommes très préoccupés par la santé financière de la société d'économie mixte qui gère le MIN. On vous demande donc des éclaircissements, de clarifier votre position sur un budget qui s'est accru de manière exponentielle. De 70 millions d'euros hors-taxes prévus en 2016, nous sommes aujourd'hui à presque 256 millions d'euros, donc trois fois plus. Il ne s'agit pas d'une petite augmentation, mais comme je le disais, d'une augmentation exponentielle. Qui, dans le secteur privé ou dans le secteur associatif, pourrait voir un budget multiplié par trois ? Cela mettrait la structure, le projet en grande difficulté.

Il y a également un manque de transparence, selon ce qu'évoque ce rapport, dans la transmission des éléments liés aux coûts à nous, élus. On vous demande des éclaircissements, des chiffres précis, aujourd'hui, bien entendu, à l'oral, mais demain, si possible, également par écrit. Indemnités inéquitables et insuffisamment justifiées vis-à-vis des occupants. Pour un budget de 16 millions d'euros, 70 des 170 occupants de l'ancien MIN ont été indemnisés, sur des critères qui manquent de clarté. Vous avez dit tout à l'heure bien aimer les choses claires : là encore, on vous attend de manière scrupuleuse.

De manière générale – et c'est plutôt un conseil que l'on pourrait vous donner sur les projets que vous

menez, les projets structurants –, associez davantage, concertez davantage les acteurs de terrain, les personnes directement concernées. Cela, dans la programmation technique et financière des projets, vous rendra un grand service. C'est ce que met en exergue ce rapport de la Chambre régionale des comptes, et c'est une anticipation du fait de pouvoir travailler avec les acteurs. Cela évite des coûts d'adaptation associés qui arrivent derrière. On sait par expérience que les bureaux d'études vont privilégier l'aspect esthétique, l'aspect design sur des projets, et moins l'aspect des besoins finaux réels des utilisateurs. En les associant dès le départ, on évite des adaptations très coûteuses par la suite. Sur tous ces sujets, on vous demande des éclaircissements. »

Mme la Présidente : « Merci. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Je voudrais revenir sur la délibération initiale. Marie-Cécile Gessant a pratiquement tout dit. Encore une fois, il y a un décalage profond entre les belles paroles et les actes. L'introduction – je l'ai lue tout à l'heure – était tellement belle ! Je vous remercie, Madame la Présidente, de prendre note du coup de gueule de Madame Gessant, mais comment peut-on écrire cela dans une délibération, faire tout le contraire, et ne réagir qu'après ? Cela reste quand même une grande interrogation pour moi et pour le groupe Avenir métropolitain. »

Mme la Présidente : « Merci. Je ne veux mettre en difficulté personne, et vous aurez noté que j'ai d'emblée donné suite à la proposition de Marie-Cécile Gessant. Je le dis, puisque suite à l'intervention de Marie-Cécile Gessant, les services m'ont amené quelques éléments complémentaires. Je vais néanmoins les donner, et je renvoie à l'échange que j'ai proposé ce midi entre Marie-Cécile Gessant et les équipes. Je ne voudrais pas non plus qu'il y ait une information inexacte. Le retour que j'ai des services, je préfère le dire en transparence, c'est qu'il y a bien eu, pour être précise, un mail, un message vocal et un SMS qui ont été adressés à Madame Gessant. Visiblement, il y a une difficulté d'information de part et d'autre. Quoi qu'il en soit, je maintiens les propos qui sont les miens : Marie-Cécile Gessant doit être informée du processus, et je maintiens que je suis tout à fait favorable à la proposition que Marie-Cécile Gessant a faite de pouvoir amener des éléments complémentaires. Je voulais néanmoins donner ces informations, par justesse et justice à l'égard des services et des éléments qu'ils m'ont transmis à la suite de cette intervention. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. Vous avez répondu à la demande de Marie-Cécile Gessant, et je pense que c'est effectivement extrêmement important, parce que vous avez tenté de faire valoir, au début de votre intervention, votre ouverture d'esprit, votre capacité à rassembler, blablabli blablabla. La réalité, c'est que l'on voit bien, dans les choix que vous faites, que ce sont des choix partisans. J'imagine que cette liste, même si vous faites signe d'ouverture à l'instant, est une savante composition et un savant dosage des différentes formations politiques qui composent votre majorité. Si vous acceptez la proposition de Marie-Cécile Gessant, je constate que les autres groupes membres de cette assemblée n'ont pas été sollicités non plus pour participer à ce travail, alors que vous parlez d'une "gouvernance ouverte, partagée", etc. Je crois, malheureusement, que les propos qui ont été tenus par Marie-Cécile Gessant sont extrêmement vrais et extrêmement poussés au coin du bon sens sur votre manière de gouverner, sur votre manière de donner des leçons à droite et à gauche en permanence, à tenir des discours différents au niveau local et au niveau national, et en réalité, à donner des leçons, mais à agir assez bien peu en cohérence avec vos propos. Pour ce qui nous concerne, nous ne voterons pas cette délibération, et je vous invite à faire preuve d'exemplarité dans vos choix, vos actes et vos postures. »

Applaudissements.

Mme la Présidente : « Merci. Marie-Cécile Gessant. »

Mme Gessant : « Madame la Présidente, je ne veux absolument pas rentrer dans une polémique qui, à mon avis, serait complètement stérile. Je n'ai pas reçu ce dont vous me parlez, je vous le certifie, parce qu'avec les services, j'aurais répondu. Par contre, j'ai pris acte de ce que vous proposez, et de ce fait, nous voterons cette délibération, parce que vous avez fait acte de contrition, si je puis dire, en disant qu'il y avait eu une petite erreur. C'est vrai que l'on aurait pu peut-être avoir une réunion tous les quatre, le groupe de pilotage, ce qui n'a pas été le cas, et je le regrette simplement. Aujourd'hui, compte tenu de vos propos, nous voterons cette délibération. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci, Marie-Cécile. C'est vrai que si "contrition" n'est pas tout à fait dans mon

vocabulaire habituel, en revanche, je vous donne tout à fait acte de l'état d'esprit qui est le mien. Je vous confirme que je considère – je le dis de manière très simple, pour que le message soit passé sur ce sujet comme sur d'autres – que oui, une réunion des quatre élus concernés, en amont, aurait dû avoir lieu, d'où le sens de ma proposition. Christelle Scuotto. »

M^{me} Scuotto : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. J'interviens en tant que Vice-présidente en charge du dialogue. J'étais, comme Marie-Cécile, effectivement au départ des quatre qui ont pu suivre avec plaisir ce Grand débat. Évidemment, je laisse la place avec joie à Tristan et Pascal pour suivre la suite, avec cette première action que l'on met en place avec cet engagement 82, qui était la création d'une gouvernance ouverte. Cela va être le cas aujourd'hui. Je vous laisse la place, mais je surveille de près, bien sûr, puisque le but est une gouvernance ouverte avec des professionnels. Je le redis ici, parce que c'est important, il me semble – vous l'avez certainement dit, mais je le reprécise –, que ce sont des acteurs qui ont déjà participé au Grand débat, donc on va solliciter ceux qui ont déjà contribué.

J'aurai une vigilance particulière pour que l'on n'oublie pas le citoyen lambda, puisqu'il a participé à ce Grand débat et qu'il est question ici d'une gouvernance ouverte qui soit plutôt professionnelle, spécialiste. Il était très clair aussi dans ce Grand débat que la place du citoyen au quotidien sur le mode de faire, le mode d'habiter, le mode de pouvoir participer et approfondir sa participation au sein de la cité était très importante. Je ne doute pas que ce sera soufflé, dit et redit à cette gouvernance ouverte, de ne pas oublier nos citoyens.

Je tiens à nous féliciter, car ce Grand débat a été une réussite. La feuille de route, on le voit, est désormais enclenchée avec la création de cette gouvernance. Nous prouvons que la Métropole nantaise et ses 24 communes sont pleinement engagées dans la bifurcation écologique de notre territoire, dans nos modes de vie et dans notre manière de concevoir la ville. Merci à vous de suivre cela de près. Merci, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Thibaut Guiné. »

M. Guiné : « Merci, Madame la Présidente. Merci pour la présentation. La création de cette gouvernance ouverte marque une étape importante dans le prolongement du Grand débat. Comme de coutume, la richesse de nos échanges se prolonge en préservant la grande diversité des participants. Elle dit notre volonté d'intégrer nos réflexions collectives au sein de nos politiques publiques, afin d'ouvrir une nouvelle phase du fait métropolitain. Les attentes sont là, exprimées par nos concitoyens : celles d'un territoire en transition qui engage la bifurcation écologique et construit une métropole de la proximité. Je pense notamment au panier de services et à l'ambition de la ville du quart d'heure. Je pense aussi à un urbanisme repensé qui offre des espaces non mercantiles de respiration, d'évasion. Je pense enfin, et c'est une urgence à notre mobilisation, au fait de proposer des logements abordables et de bonne qualité à toutes et tous, nous aurons l'occasion d'y revenir lors de ce Conseil.

L'objectif est ambitieux : traduire ces attentes et les préoccupations exprimées à travers nos orientations, nos projets, notre conception de l'urbanisme. Ce pari ne sera tenu qu'à la condition d'établir entre les acteurs investis des échanges exigeants, pour maintenir nos objectifs et éviter que le naturel des habitudes ne reprenne le dessus. Cet outil doit aussi contribuer à faire évoluer notre Métropole, à penser sa conception comme une entité cohérente, mais qui sait prendre en compte les spécificités du territoire. Le dialogue doit dépasser les limites mêmes de notre collectivité : en intégrant la question de l'alliance des territoires à cette délibération, nous montrons que la fabrique de nos villes est un sujet qui dépasse les frontières administratives, que son impact va bien au-delà et doit nourrir nos échanges avec les intercommunalités voisines. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente. Spécifiquement sur cette délibération pour vous informer que nous voterons contre sur plusieurs aspects, notamment sur le manque d'ouverture de la gouvernance et le manque d'association des minorités, comme cela a été dit. Comme trop souvent également sur ces process, il y a de belles annonces, de belles intentions, mais depuis 10 ans, j'ai pu en juger ici même, malheureusement, qui ne sont pas suivies d'effet. On pourrait rappeler encore il y a peu de temps la participation citoyenne des habitants de Sautron contre le projet de déchetterie industrielle. C'est une participation qui n'a pas été écoutée, qui n'a pas été entendue, comme sur tant d'autres projets. En effet, "oui" à ce qui est énoncé, mais "non" à ce que vous faites dans les actes. Et encore ici, il y a une différence entre la parole et les actes.

Je rejoins également le fait qu'il semblerait que ce soit un dispositif préparant votre prochain programme

électoral, donc ne comptez pas sur nous pour nous associer à cela. »

M^{me} la Présidente : « Merci. J'hésitais, mais je vais quand même répondre à la dernière remarque, juste pour dire que je ne peux pas laisser passer cette remarque. Pourquoi ? Nous sommes dans la méthodologie que nous suivons depuis le début sur les grands débats. Je vais prendre un exemple : le premier Grand débat citoyen que j'ai initié, c'est un Grand débat sur la Loire. C'est là qu'est née la question du droit de suite et de la manière dont on pense la gouvernance post-Grand débat. C'est là que l'on a inventé, pour la première fois, la conférence permanente sur la Loire qui était présidée par Anthony Descloziers. Je vous invite à regarder la diversité des acteurs qui composaient cette conférence. Il n'y a aucun enjeu de composition, au sens partisan du terme, tel que vous l'insinuez de manière totalement injustifiée. Ce qui nous intéresse, c'est la manière dont on fait vivre les politiques publiques. Ce qui nous intéresse, c'est la manière dont nous travaillons avec les acteurs. C'est la raison pour laquelle j'ai répondu favorablement à la proposition de Marie-Cécile Gessant, qui a fait partie des élus pilotes de ce débat, de pouvoir amener des noms complémentaires à la liste. Je crois que c'est inutile d'essayer de faire circuler de fausses informations.

Quant à ce qui est de la préparation des échéances électorales, ne vous inquiétez pas, nous allons nous en occuper sérieusement, rigoureusement, pour continuer à gouverner, à un autre endroit, dans un autre espace. Je crois qu'il est extrêmement important d'être très clair sur ces sujets. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Pascal Pras et Tristan Riom. »

M. Pras : « Merci, Madame la Présidente. Dans votre réponse, beaucoup a été dit. Effectivement, il ne s'agit pas d'assimiler la maladresse ou l'oubli en direction de Marie-Cécile – comme de Christelle, d'ailleurs, puisque nous étions quatre au pilotage – avec celui d'une composition qui n'est pas arrêtée. Je rappelle qu'il s'agit aujourd'hui de prendre acte de la création de cette gouvernance ouverte appelée "forum des acteurs de la fabrique de la ville". Bien sûr, comme cela a été dit, il s'agit de remobiliser des acteurs qui se sont déjà engagés à nos côtés et qui ont pu participer au Grand débat. Je ne pense pas que l'on puisse aller chercher des assimilations partisans aux sollicitations ou aux engagements qu'ont eus un certain nombre de groupes, que ce soient des professionnels ou que ce soit des associations qui s'étaient engagées dans le Grand débat, mais au contraire des acteurs de la ville, de la vie sur notre Métropole, et qui seront à nouveau sollicités. Je le rappelle, cela a été dit, c'est une instance que l'on souhaite élargie, renouvelée. Les sièges ou les engagements dans ce groupe de travail ne seront pas obligatoirement des choses continues, mais qui devront permettre le renouvellement, pour permettre le renouvellement des idées, le foisonnement de celles-ci à l'intérieur de ce groupe.

Un certain nombre de ces acteurs ont déjà été engagés et touchés par le Grand débat, je pense à la FPI, à OLOMA, à des professionnels, mais aussi à des géographes, à des historiens, à des sociologues qui ont pu participer au Grand débat et qui continueront à amener leurs compétences à côté de structure que l'on pourra solliciter, comme Emmaüs, comme le SOLIHA, qui sont des acteurs sur la ville et sur le territoire – je vois quelqu'un qui représente l'ADIL – qui pourront participer à cette gouvernance ouverte. Bien sûr, il en reste d'autres à trouver, et c'est tout le sens du travail que l'on va conduire, en lien et à nouveau avec Marie-Cécile Gessant, Christelle Scuotto et nous deux. Comme on le rappelait, les gouvernances ouvertes qui ont été mises en œuvre ont toujours été confiées au pilotage des élus référents du domaine sur lequel s'exerce cette gouvernance ouverte. En l'occurrence, ici, c'est la fabrique de la ville écologique et solidaire, où tous les deux, Tristan et moi-même, pilotons le groupe de suivi et de réflexion sur cette thématique. Voilà ce que je peux répondre. »

M. Riom : « Je vais juste ajouter qu'en effet, je suis bien désolé par rapport à Marie-Cécile, qui a ce sentiment de ne pas être assez associée. On va rectifier cela. Pour vous dire, la délibération que l'on vous présente est très proche de l'engagement de la feuille de route. Le travail important, c'est : qui mettons-nous dans la gouvernance ? On le lance à partir d'aujourd'hui. Heureusement que l'on n'arrive pas avec la liste arrêtée, sinon, pour le coup, vous pourriez me dire : "On n'a pas du tout discuté du sujet". Je rappelle que ce ne sont pas des membres de cette assemblée qui vont siéger à la gouvernance, puisqu'il y a eu une ambiguïté dans certains propos, ce sont bien des associations, des représentants de locataires, des organismes, des chercheurs et des chercheuses. On lance ce travail, j'ai l'impression qu'il y a une motivation pour proposer des noms d'acteurs et des sujets, donc c'est très bien, travaillons ensemble là-dessus. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vais donc mettre aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est donc adoptée.

Il y a eu une intervention à laquelle nous n'avons pas répondu à ce stade, parce que comme chacun pourra

le constater, elle n'a strictement aucun rapport avec la délibération qui vient d'être présentée, qui était intervention de Monsieur Annereau sur la situation du MIN. Néanmoins, comme Monsieur Annereau avait déjà tenté d'utiliser le procès-verbal de la dernière séance, qui n'avait aucun rapport non plus avec la situation du MIN, et que j'avais refusé que l'on examine ce point à cet endroit, eu égard au sérieux que nous devons à la tenue de nos débats, et nonobstant le fait que je trouve cavalier d'utiliser cette délibération pour poser ce sujet, je propose que Bertrand Affilé puisse vous répondre. Non, il n'y a aucun élément qui nous amènerait à vouloir passer cette délibération à la fin de la journée. Allons-y, les choses sont claires, posées, mais je demande à tout le monde d'essayer d'être respectueux de l'ordre du jour de cette assemblée, je pense que cela fait partie du bon fonctionnement de notre démocratie collective. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Madame la Présidente, j'avoue que j'ai été un peu surpris, puisque Matthieu Annereau, dans son intervention, ne reprend pas le rapport de la CRC, les trois recommandations et les huit observations que l'on peut trouver dans ce rapport, mais il est parti bille en tête sur un dérapage budgétaire, des indemnités discutables qui figurent effectivement en recommandation n° 6, et le manque de transparence. Je vais essayer de répondre factuellement, sans faire de procès d'intention à qui que ce soit, pour faire en sorte que les choses soient rétablies comme elles doivent l'être.

Vous le savez tous, nous avons démarré institutionnellement ce projet par un vote au Conseil métropolitain du 27 juin 2014, avec effectivement une approbation d'un montant de 70 millions d'euros hors-taxes pour le clos et le couvert, sans les aménagements, et pour 48 000 m² sur la ZAC de la Brosse à Rezé. Nous avons, dans cette même délibération, sollicité des partenaires pour le financement : l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental et des fonds européens. Nous avons également lancé une procédure de concours de maîtrise d'œuvre restreinte, avec trois équipes au maximum qui pouvaient être sélectionnées. Je le répète, c'est le 27 juin 2014, juste après notre élection.

Le 28 novembre 2014, en bureau, nous avons voté une convention de maîtrise d'ouvrage avec Loire Océan Métropole Aménagement, avec une rémunération incluse dans les 70 millions d'euros de 1 390 000 euros hors-taxes. Au 15 décembre, en Conseil métropolitain, nous avons voté une délégation de service public avec un avenant à la modification de service public de la SEMMINN, en précisant les conditions – c'était dedans précisément, cela faisait l'objet de l'avenant – de négociation avec les opérateurs par Nantes Métropole. J'ai omis de vous dire que la première délibération du Conseil métropolitain a été votée à l'unanimité. J'ai omis de vous dire que cette délibération de modification de la DSP de la SEMMINN et des conditions de négociation avec les opérateurs a aussi été votée à l'unanimité. En Conseil métropolitain du 10 avril 2015, nous avons attribué le concours de maîtrise d'œuvre au cabinet Erik Giudice Architecture pour un montant de 4 260 300 euros hors-taxes.

Nous avons ensuite, au mois de février 2016, fait évoluer le projet, après que le cabinet d'architecture ait travaillé, notamment avec les opérateurs. Là, la modification est substantielle, je ne le nie pas, puisque nous avons rajouté 14 000 m² de surface utile et le photovoltaïque, avec l'exploitation des surfaces en toiture, ces deux parties faisant 22 508 000 euros hors-taxes. Nous avons également incorporé des travaux d'aménagement intérieur permettant l'accueil des opérateurs qui, je le rappelle, ne figuraient pas – et c'était bien précisé – dans les 70 millions hors-taxes du départ, pour un montant d'un peu plus de 29 millions d'euros. Cette délibération du 26 février 2016 a également été votée à l'unanimité. Je continue.

Nous avons également voté les marchés d'aménagement intérieur à l'unanimité – je ne vous décris pas tout point par point, je suis prêt à reprendre une note et à la communiquer à tout le monde bien sûr – l'acquisition de terrains votée à l'unanimité en 2017, puisque les terrains ont été acquis auprès de LOD. Puis, en 2017, nous avons effectivement cette fois-ci eu une délibération qui n'a pas été votée à l'unanimité, il y a eu 9 abstentions. C'est la délibération qui précisément fixait le montant des indemnités relatives au déménagement du MIN et leur étalement sur 2 ans, où il y a eu – je le répète – 79 pour et 9 abstentions.

À la fin du mois de juin 2017, nous avons décidé d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères le périmètre du MIN, cela a été voté à l'unanimité également. À la fin, nous avons adapté l'ensemble – et c'était juste un an avant l'ouverture, le 5 octobre 2018 – du programme à 130 347 190 euros hors-taxes, avec le rajout de 4 804 130 euros pour l'évolution du clos, du couvert et des aménagements intérieurs, avec les photovoltaïques. Je rappelle qu'ici, ce sont notamment des prestations qui avaient été demandées par les opérateurs pour des prestations complémentaires de péage, et des besoins qui étaient apparus postérieurement à la signature des marchés. Nous avons également signé les relations contractuelles avec les entreprises, incluant la finalisation des installations photovoltaïques. Enfin, nous avons élevé les honoraires des différents intervenants pour 413 000 euros.

Vous le voyez, dans ces délibérations, ce qui est annoncé comme "un dérapage budgétaire" résulte en fait

plutôt d'un manque de lecture progressive de l'ensemble des éléments. Cela me permet également de dire qu'en termes de transparence, tout le monde ici, j'imagine, lit les dossiers avant de voter, donc je ne comprends pas pourquoi il n'y aurait pas eu de transparence, puisque tous les éléments chiffrés figuraient bien dans les dossiers qui ont été votés pour la plupart d'entre eux – pas tous, effectivement – à l'unanimité de cette assemblée.

Enfin, dernier élément, si vous me le permettez, Madame la Présidente, sur le montant des indemnités. Nous avons budgété 20 à 50 millions d'euros, et grâce au travail qui a été accompli par la direction générale de Nantes Métropole, assistée d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, et sous l'œil vigilant du Vice-président en charge des finances – j'ai bien dit "œil vigilant", cela ne veut pas dire qu'il a participé lui-même, on est bien d'accord –, nous avons payé 16 millions d'euros. On provisionne 20 à 50 millions, on paie 16 millions. Franchement, on devrait féliciter tout ce petit monde, plutôt que de venir leur chercher des petites précisions supplémentaires. Je pense que là-dessus, nous avons des indemnités qui ont été versées différemment, avec des disparités. On a eu une petite discussion avec certains sur la différence entre disparités et inégalités. Quand on dit qu'il y a des inégalités dans les indemnités, cela veut dire que l'on renvoie à une place dans une hiérarchie. Là, je ne vois pas trop bien où l'on est. Des disparités, oui, mais qui correspondent aussi à la disparité des différents opérateurs. Certains étaient installés depuis très longtemps, certains avaient fait des opérations de renouvellement, d'investissement qui nécessitaient le fait qu'on les indemnise davantage, puisque les investissements étaient très récents. D'autres avaient des machines ou des investissements qui étaient déjà bien amortis, et certains avaient des niveaux de loyer qui n'étaient pas forcément les mêmes, résultant de l'histoire. Le chiffre d'affaires lui-même n'étant pas le même, on arrive à des indemnités différentes. C'est relativement compréhensible, je pense. On a la même chose à chaque fois, par exemple, que l'on a des opérations d'éviction dans des commerces qui doivent déménager, on a des différences, des disparités qui tiennent lieu à la fois au statut, à l'ancienneté d'activité et à l'ancienneté d'investissement de chacun.

Voilà, Madame la Présidente, ce que je pouvais indiquer. Vous le voyez, j'ai essayé d'être le plus factuel possible, pour répondre à des jugements de valeur par des faits. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Madame Garnier, avant de vous donner la parole, je vous adresse comme il se doit, au-delà de nos divergences respectives, mes félicitations républicaines pour votre nouvelle mission. Je vous donne la parole. »

M^{me} Garnier : « Merci, Madame la Présidente, merci pour vos propos. Je voulais rebondir sur les explications détaillées de votre premier Vice-président, auquel j'adresse également mes félicitations républicaines, ainsi qu'à Anthony Descloziers. Vous avez effectivement été factuel, Monsieur Affilé, je ne vous le conteste pas. Reste que factuellement, le coût du MIN a doublé, puisqu'il est passé de 130 à 260 millions d'euros. C'est un doublement pour faire de la place à un futur CHU, dont le coût, lui, a quadruplé, puisque l'on est passé à l'époque, dans les années 2010-2012, de 300 millions d'euros à 1,4 milliard d'euros aujourd'hui, d'après derniers chiffres. Tout cela avec, entre-temps, un abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame des Landes, alors même que l'on nous disait au sein de cette assemblée – rappelez-vous-en, mes chers collègues – que l'on ne pourrait pas mener à bien ces projets, notamment le CHU et la ZAC de Pirmil-les Isles à Rezé, si l'aéroport restait sur le site de Nantes Atlantique. On a maintenant un sujet de trajectoires des avions, qui pourraient peut-être rester dans l'axe dérogatoire, dont on attend la chute de la dérogation depuis des années et des années, et qui, peut-être, passeraient toujours plus nombreux au-dessus de ces équipements urbains, et notamment du futur hôpital. Nous verrons bien, Madame la Présidente, mes chers collègues, et nous aurons l'occasion de reparler de ces sujets, les décisions qui seront prises à ce niveau, mais on a quand même manifestement, au sein de Nantes Métropole, sur tous ces dossiers, un vrai sujet de bonne utilisation des deniers publics et d'aménagement du territoire. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Je suis un peu navré que l'on n'ait pas précisé préalablement que l'on avançait la délibération n° 50 à cet ordre du jour. Je sais que vous n'y êtes pour rien, vous avez souhaité répondre favorablement à une intervention de Monsieur Annereau – je vous en remercie, au demeurant –, mais il y avait des questions à poser préalablement avant que Monsieur le premier Vice-président, que je félicite également, puisse intervenir. Le sujet présenté en point 50 est un sujet en effet très antérieur, parce que cela date, comme vous l'avez souligné, de 2014, donc certains d'entre nous dans cette assemblée ne doivent pas être très sensibles à cette affaire.

Comme l'ont précisé à la fois Laurence Garnier et Bertrand Affilé, c'est une opération que l'on a soutenue à

l'unanimité pendant plusieurs phases, jusqu'en octobre 2018. En octobre 2018, nous avons cessé de soutenir ce projet, au regard de l'augmentation de l'enveloppe financière qui était prévue. C'est à ce point-là que nous nous sommes désolidarisés de cet investissement, compte tenu des plus-values qui étaient apportées.

Aujourd'hui, je ne vais pas reprendre ce que vous avez dit dans les faits, je voudrais simplement m'interroger sur le futur, car ce SEMMINN a vu passer trois présidents en peu de temps – Monsieur Bolo, Madame Laernoës, et maintenant Madame Coppey –, ce qui n'est pas un esprit de stabilité sur une structure aussi importante. J'espère que l'on va maintenant prendre en compte les remarques de la Chambre régionale des comptes, car c'est en effet le deuxième MIN de France. Le rapporteur, dans sa synthèse d'introduction, souligne l'intérêt de cet aménagement, et il ne faudrait pas que ce soit dénaturé par rapport à des soucis judiciaires. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention – et je ne peux que vous rejoindre, Alain, je l'ai dit, sur le respect de notre ordre du jour, nous voterons sur ce sujet conformément au moment où l'ordre du jour l'avait prévu pour cette assemblée –, je donne néanmoins la parole à Bertrand Affilé pour pouvoir ramener à cette étape quelques éléments d'information complémentaires. »

M. Affilé : « Je remercie Alain d'avoir recentré sur le contrôle de la CRC qui fera l'objet de la présentation, et non pas d'un vote, puisqu'il n'y aura pas de vote à la délibération n° 50, vous le savez tous. Vous avez remarqué que je n'ai pas répondu, et je répondrai à la délibération n° 50, sur les trois recommandations et les huit observations. Je reprendrai les éléments. Néanmoins, c'est vrai que quand on compte en hors taxes, cela fait moins, mais quand on rajoute la TVA et toutes les taxes, cela fait beaucoup plus. Évidemment, je n'ai pas évoqué les 156 millions de travaux, plus, évidemment, un certain nombre de dépenses, notamment l'achat du terrain, notamment le fait d'avoir les indemnités à rajouter, notamment le fait d'avoir aussi, sur l'Île de Nantes, un certain nombre de dépenses que la CRC attribue au projet, alors qu'en fait, c'est plutôt le projet de CHU et le projet global de l'Île de Nantes. C'est vrai que quand on met tout, on passe de 156 millions à 256 millions. Je n'ai pas parlé des participations que nous avons obtenues, car nous avons aussi obtenu des participations. En fait, on n'a pas payé ce montant qui est évoqué par Laurence Garnier et par la presse.

Je voulais juste rajouter, Alain, que la question n'est pas judiciaire – ce serait le cas si quelqu'un était traduit devant les tribunaux –, c'est juste réglementaire, à un moment, et juridique. Je pense que c'est plus ce que tu voulais dire. Effectivement, on est sur quelque chose où il y a des questionnements juridiques, et j'apporterai des réponses sur les questionnements juridiques quand on abordera la délibération n° 50. »

<p>5 – FABRIQUE DE NOS VILLES – VERTOU – SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE – BASSE-GOULAIN – NANTES – ENTRÉES D'AGGLOMÉRATION – ROUTE DE CLISSON – DÉFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À L'AMÉNAGEMENT ET AU RENOUVELLEMENT URBAINS DU SECTEUR</p>

M^{me} la Présidente : « Merci. Chers collègues, nous allons pouvoir passer à la délibération n° 5. Je donne la parole à Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération nous amène à approuver les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable à l'aménagement et au renouvellement urbain de la route de Clisson. Dans la délibération, on rappelle qu'en décembre 2022, nous avons pris ici une délibération d'engagement sur les sept entrées d'agglomération qui sont déclarées d'intérêt métropolitain. Ces projets ont pour vocation d'intégrer une requalification des espaces publics, de retravailler des offres de mobilité, de programmer des équipements publics nécessaires au développement de ces axes, et d'accompagner les opérateurs qui se sont mobilisés dans le renouvellement de ces voies.

Afin de donner corps au projet de la route de Clisson, il a été décidé en Conseil métropolitain de concevoir un

plan guide et d'attribuer un marché d'études d'assistance à maîtrise d'ouvrage au groupement Ville Ouverte, ce qui a été mis en œuvre. Les travaux ont eu lieu en concertation avec les quatre communes de Nantes, de Saint-Sébastien, de Vertou et de Basse-Goulaine. Aujourd'hui, les objectifs retenus sur l'évolution de la route de Clisson sont les suivants :

- la transformation de l'axe à forte dominante routière en un boulevard urbain renaturé ;
- le traitement, en relation avec les tissus urbains hérités du passé et de l'identité des quartiers qui sont traversés par cette voie, de 7,5 km ;
- la ponctuation de l'axe par des lieux de vie offrant une réelle mixité fonctionnelle, ce sont les différents quartiers et les points importants qui irriguent cette voie ;
- le développement ou le comportement des polarités, notamment en travaillant dans l'épaisseur, et pas uniquement sur l'aspect du linéaire de la voie ;
- l'organisation d'une offre de mobilité renouvelée, notamment à partir des polarités et des centralités existant sur cette voie ; la prise en compte des héritages patrimoniaux qui irriguent aussi cette voie ;
- et l'inscription de tout cela dans la feuille de route de la transition écologique, avec un travail sur la ressource foncière et une attention à la ressource foncière, une mutualisation des services urbains, et le développement de mobilités alternatives à la voiture individuelle.

Le comité de pilotage du 24 mai 2024 a été plus loin dans la fixation d'un certain nombre d'objectifs :

- un projet pilote en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, donc réduire l'impact carbone
- renaturer à différentes échelles cette voie ;
- rompre avec un urbanisme générique et favoriser l'adaptation au contexte (c'est ce qui revient à dire qu'autour de certains quartiers qui irriguent cette voie, il s'agit de travailler différentes séquences et prendre en compte l'existant, le "déjà là") ;
- permettre l'accueil de nouveaux habitants, c'est-à-dire développer l'accueil de logements et développer l'emploi pour permettre le maintien et le développement de l'activité économique le long de cet axe, qui connaît la présence d'entreprises économiques sur différents secteurs (je pense en particulier au Frêne Rond, mais pas que) ;
- proposer un projet soutenable dans sa mise en œuvre, et travailler notamment avec nos citoyens, en lien avec le développement de ce projet.

En application du code de l'urbanisme, ce travail doit faire l'objet d'une concertation préalable réglementaire, qui aura pour finalité d'informer sur le projet, et notamment sur l'état d'avancement et de recueillir l'avis de l'ensemble des personnes qui souhaiteraient s'exprimer sur ce projet. Il est donc proposé de définir les modalités de concertation préalable sous la forme d'une mise à disposition de panneaux de présentation des éléments qui sont préfigurés dans le cadre du travail qui a été conduit, et sous la forme d'un forum public, en lien avec l'AMO, de concertation avec les citoyens, et sous la forme de la mise à disposition d'un registre dématérialisé qui sera accessible pour tous et par tous, et de la mise à disposition de documents sur les différents quartiers et les différentes villes concernés par ce projet.

Enfin, à l'issue de cette concertation préalable, comme on le fait habituellement, un bilan sera arrêté en Conseil métropolitain. Il pourra être éventuellement prolongé sous des formes différentes à définir avec les collectivités et avec l'AMO. Je tiens à dire que ce travail, qui est engagé déjà depuis plusieurs années et qui fait maintenant suite à la délibération de l'intérêt métropolitain, permet un travail collectif à l'échelle des quatre communes, et qu'il est engagé sous le pilotage de la Métropole avec ces quatre communes concernées par cet axe majeur d'entrée de ville. »

Mme la Présidente : « Merci. Laurent Turquois. »

M. Turquois : « Merci, Madame la Présidente. Au travers de cette délibération, je veux d'abord simplement rappeler ce que tout le monde sait, pour celles et ceux qui ont la chance, parmi les quatre collectivités, de border cet axe, que c'est un axe stratégique pour le développement de nos quatre collectivités. On peut regretter que cet axe n'ait pas évolué, n'ait pas changé depuis de très nombreuses années.

Une fois encore, on y est, donc nous ne pouvons que nous féliciter du travail qui est entrepris et de son caractère collaboratif. J'en profite, sous la forme d'un petit clin d'œil auprès de notre premier Vice-président qui, je le vois, sourit déjà, pour rappeler l'ambition, au moins celle de la ville de Saint-Sébastien-sur-Loire,

mais dont je suis convaincu qu'elle est partagée par les trois autres collectivités, de la mise en place d'un transport structurant sur cet axe, qui viendra compléter l'offre de transport dont nous avons éminemment besoin. Merci beaucoup. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anne-Sophie Guerra. »

M^{me} Guerra : « Merci, Madame la Présidente. Pour aller effectivement dans le sens des propos de Laurent Turquois à l'instant, c'est un gros projet pour les quatre communes qui sont concernées. À ce stade, vous nous demandez d'approuver les modalités de concertation. C'est une concertation effectivement primordiale pour plusieurs raisons : la première, c'est effectivement la dimension. Sept kilomètres, évidemment, c'est une dimension assez exceptionnelle, qui doit nous permettre d'améliorer considérablement les accès et les usages. La deuxième raison, c'est parce qu'il est impératif d'optimiser les déplacements, Laurent vient de le préciser, sur l'ensemble de cet axe suffisamment large pour que vélos, voitures, camions, sans oublier les pompiers qui empruntent cette voie dans l'urgence, puissent se partager la chaussée en toute sécurité. De nombreuses entreprises et commerces sont également positionnés dans cette zone, ce qui génère naturellement un trafic non négligeable de poids lourds qui doivent continuer de circuler aisément. Enfin, il faut prévoir un transport collectif avec un haut niveau de service pour rejoindre le C9 et le busway. La ligne 42 actuelle n'est évidemment pas suffisamment incitative, avec une cadence trop faible et une plage horaire limitée. N'oublions pas que deux gares sont présentes. Notre devoir est de faciliter l'accès aux différentes entreprises du secteur, mais aussi de faciliter les déplacements des habitants de la première et seconde couronnes. Si on veut inciter le plus grand nombre à poser la voiture, soyons efficaces dans notre offre, et ce n'est pas un bus en moyenne toutes les 20 minutes qui peut y répondre.

Nous aurions également aimé, Madame la Présidente, que dans cette délibération vous nous présentiez un calendrier prévisionnel par tranche. Ce projet, cela a été dit, est dans les cartons depuis de nombreuses années et a engendré un manque criant d'entretien de la chaussée et des trottoirs, devenus accidentogènes sur certaines parties. Merci pour vos réponses. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Martine Métayer. »

M^{me} Métayer : « Merci, Madame la Présidente. Au-delà de cette délibération, nous souhaitons rappeler tout l'intérêt du projet entrée d'agglomération, qui constitue un des leviers importants de la fabrique de nos villes. Les zones commerciales d'hier, posées souvent, comme on vient de le voir, au milieu de nulle part à l'origine, et puis le long des anciennes RN, sont rattrapées par l'urbanisation et constituent des anachronismes sur des territoires urbains en renouvellement. Construites, là aussi à l'origine, sans orientation d'aménagement, dans des logiques d'étalement, ces zones doivent aujourd'hui faire leur mutation et intégrer toutes les balises de la fabrique de nos villes. Dans ce cadre, et pour éviter peut-être certaines stratégies foncières, il est important, comme cela nous est présenté aujourd'hui, que la puissance publique soit garante de la construction de ces nouveaux écosystèmes qui dessineront la ville de demain. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je veux juste réaffirmer ici que nous avons bien travaillé pour prévoir un transport en commun en site propre, dont les modalités et la nature précises... Laurent, on a fait des comités de pilotage, on a travaillé sur le sujet, et je sais très bien que c'est attendu et qu'il faudra le faire. Je ne peux pas vous dire à quel moment. Sur le calendrier, on aura peut-être quelques divergences ou des perceptions un peu différentes. Madame Guerra, juste une chose : il y a quelques endroits, quand on se rapproche du centre-ville, où l'on sait que ce sera plus compliqué de trouver de la place pour tous les modes, donc on privilégiera, je l'indique ici, les transports en commun et les modes actifs là où l'on aura la partie la plus étroite sur cette route de Clisson. Là où l'on a le plus de place, on aura plus de diversité, avec les véhicules légers ou poids lourds qui doivent continuer à pouvoir rentrer, ou des véhicules moins lourds si on arrive à trouver – et je pense que Thibaut Guiné d'accord pour travailler sur le sujet – de la livraison au dernier kilomètre à chaque fois qu'on le pourra, avec des véhicules plus légers (ce qui, bien sûr, ne recouvrira pas l'ensemble des déplacements). En tout cas, il s'agit de permettre aux entreprises de continuer à travailler également, et de ne pas les chasser vers l'extérieur. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci. Vous l'avez compris, pour ceux qui participent au comité de pilotage de suivi de cette voie, et je pense en particulier aux quatre maires ou adjoints concernés, la mobilité est un des éléments majeurs

du réaménagement de cette voie, avec l'accompagnement du développement urbain de cette voie, comme cela a été dit, que ce soit pour le maintien de l'activité économique, voire de son développement. Cela concerne nos commerces, mais aussi les activités économiques, industrielles ou artisanales présentes sur le linéaire. Je rappelle qu'il y a des activités nombreuses sur ces 7,5 km.

Je rappelle enfin que nous sommes dans une délibération sur la concertation préalable. Madame Guerra, le calendrier arrivera quand on aura une connaissance plus précise et plus fine du plan guide que nous aurons arrêté globalement, qui intégrera les dimensions de mobilité et d'aménagement de l'espace public pour permettre la mobilité, comme Bertrand Affilé l'a rappelé, et aussi les différents éléments quartier majeur qui irriguent ces 7,5 km qui devront trouver de l'épaisseur. Il y a déjà des choses engagées, les maires le savent. Je pense à tout ce qui se déroule actuellement sur Frêne Rond et le secteur d'Auchan, à tout ce qui se déroule autour de la gare de Vertou et du projet de la gare de Vertou et des Landelettes à Saint-Sébastien. Il y a déjà des éléments qui sont saillants dans le développement de cet axe. Le moment venu, nous aurons des éléments plus précis sur le calendrier de l'opération, mais pour l'instant, on est dans un temps où, à la suite de l'affirmation des orientations retenues par les élus, on va à la rencontre des citoyens dans cette concertation préalable. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

<p style="text-align: center;">6 – FABRIQUE DE NOS VILLES – ENGAGEMENT LOIRE – NANTES – AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS QUAI DE LA FOSSE – OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE</p>

M^{me} la Présidente : « Je donne la parole à Thomas Quéro, pour la délibération n° 6. »

M. Quéro : « Merci, Madame la Présidente. Bonjour, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Je vais vous présenter par cette délibération le lancement du beau programme de transformation du quai de la Fosse, qui se situe dans le prolongement du projet urbain Loire au Cœur. Je rappelle qu'il s'agit d'un projet qui a été sélectionné à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif en 2017, par laquelle nous avons retenu l'agence Ter pour son projet. L'idée est de relier la gare à la Loire depuis le Bas-Chantenay jusqu'au canal Saint-Félix, en travaillant un enjeu très important de qualité des espaces publics et de cohérence de cet ensemble. Cohérence, parce que l'on est évidemment au cœur de plusieurs projets majeurs aujourd'hui : le projet des nouvelles lignes de tramway, le projet du pont Anne-de-Bretagne, le projet d'évolution de la place de la Petite Hollande. Évidemment, il se situe dans la conclusion du Grand débat métropolitain "la Loire et nous", qui posait cet enjeu et les actions dans sa feuille de route de retrouver un contact plus important avec la Loire. Puisqu'il se situe en connexion avec l'ensemble de ces projets, il doit apporter une réponse aux enjeux d'intermodalités dans les déplacements métropolitains, que ce soit par le biais des transports en commun, mais aussi piétons et modes actifs sur ce secteur.

On est évidemment aujourd'hui sur une nouvelle étape de ce projet Loire au Cœur, qui doit être actée de manière très opérationnelle. J'ai oublié de citer aussi la rénovation de la ligne 1 et la rénovation des quais, qui sont aussi des projets déjà engagés. Le projet vise à faire de ce quai une transformation profonde, au profit d'un espace beaucoup plus agréable, piétonnier, qui permet de circuler par les modes actifs, avec des plantations et un objectif de mise en place d'un quasi-jardin sur ce secteur. C'est un projet sur une emprise d'à peu près 4 ha, du quai de la Fosse jusqu'au quai Ernest-Renaud et la Maison de la mer. De l'ouest vers l'est, il prévoit de travailler sur le double giratoire Jacksonville, le trottoir nord le long des façades du quai de la Fosse, l'actuel quai des Plantes, la place du Commandant l'Herminier et l'amorce de l'ensemble des rues adjacentes, l'amorce du boulevard Allende jusqu'à la station de tramway Gare maritime, la voirie et les trottoirs du quai Ernest-Renaud jusque à la rue Bisson, et la voirie et la piste cyclable du quai de la Fosse située entre la plateforme de tramway et le Mémorial de l'abolition de l'esclavage. Cependant, le périmètre projet n'intègre pas le Mémorial pour l'abolition de l'esclavage en tant que tel, l'accroche du pont Anne de Bretagne qui est traitée dans le cadre du projet nouveau, la plateforme, les stations de tramway et leurs voiries adjacentes, qui eux sont traités par la SEMITAN dans le cadre des projets de développement des nouvelles lignes de transport et la rénovation de l'arrêt Gare Maritime-Médiathèque.

Le programme s'inscrit aussi dans la feuille de route du Grand débat sur la fabrique de la ville. Il y a le grand objectif d'aménager la ville nature :
mettre en place de jardins maritimes ;

- donner une place à la nature le long des promenades en bord de Loire ;
- participer à la création d'un chapelet de parcs en centralité métropolitaine ;
- viser un objectif de 30 % de surface de canopée par les plantations d'arbres, en conservant le patrimoine arboré existant, conformément à la Charte de l'Arbre ;
- désimperméabiliser les sols et infiltrer les eaux pluviales pour lutter contre les îlots de chaleur ;
- prévoir des espaces verts sobres en arrosage.

Les usages sont évidemment au cœur de ces futurs nouveaux espaces publics :

- les nouveaux usages nautiques de Loire, touristiques, notamment avec la question d'une place plus importante à des bateaux de plaisance au bas des quais ;
 - les usages événementiels, comme par exemple Débord de Loire ;
 - jalonner les promenades de salons urbains et d'accroches en lien entre la ville et le fleuve (un pavillon Chézine et un pavillon autour du Maillé-Brézé)
 - créer des itinéraires ombragés par la nature, un mail animé en bord de Loire ;
 - déployer une offre de services de première nécessité, parmi lesquels – et c'est beaucoup demandé par les habitants – des assises, des toilettes et des points d'eau ;
 - assurer évidemment les conditions du maintien de la tranquillité et de la sécurité publique ;
 - les usages de la vie nocturne seront aussi pris en compte dans ce cadre-là ;
 - renforcer la vocation commerciale des pieds de façade sur le long du quai de la Fosse ;
 - fabriquer une ville non sexiste à hauteur d'enfants et amie des aînés ;
 - mettre en valeur notre patrimoine fluvial, architectural et paysager ;
 - mettre en valeur l'histoire et le patrimoine portuaire de la ville haute et des façades du quai de la Fosse, et le paysage fluvial également, y compris la question de la révélation de la confluence de la Chézine, qui est aujourd'hui enterrée sous les quais ;
 - réaménager la place du Commandant l'Herminier pour l'ouvrir vers l'espace public environnant et y installer, ce qui est une nécessité absolue à cet endroit, un espace paysager ombragé qui accompagne de futurs usages ;
 - pacifier et intégrer de nouvelles mobilités, c'est la poursuite de la nouvelle promenade nantaise de la gare à la Loire
 - redonner plus de place aux piétons et aux mobilités actives ;
 - assurer l'accessibilité universelle pour toutes et tous dans la chaîne des déplacements ;
 - et favoriser l'intermodalité entre l'ensemble des modes de transport,
- toutes ces actions s'inscrivant en référence à un certain nombre d'actions de la feuille de route, je l'ai dit, de la fabrique de la ville.

Compte tenu de l'ensemble de ces caractéristiques, il est nécessaire d'organiser une concertation réglementaire préalable, qui se tiendra fin 2024/début 2025. Naturellement, le dialogue citoyen, qui existait déjà depuis 2017 autour du projet Loire au Cœur, se poursuivra sur le secteur quai de la Fosse, avec des ateliers spécifiques du projet, notamment sur la place du Commandant l'Herminier et le quai des Plantes, au-delà, bien évidemment, de la concertation réglementaire. Dans ce cadre, il faut définir ces modalités de concertation préalable qui porteront sur les objectifs que j'ai évoqués tout de suite. Il est donc proposé d'organiser cette concertation sous la forme d'une exposition et de la mise à disposition d'un registre papier au siège de Nantes Métropole et d'un registre dématérialisé accessible depuis le site internet de Nantes Métropole.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est fixée à 32 805 833 euros hors-taxes, soit 39 367 000 euros TTC. Il sera évidemment nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe. Puisque nous avons déjà un accord-cadre de maîtrise d'œuvre conclu avec l'agence Ter, une consultation a été lancée auprès du titulaire pour la passation d'un marché subséquent afin de réaliser cette maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de ces espaces publics du quai de la Fosse. Le marché a été attribué pour un montant de 3 019 779,60 euros TTC. Il vous sera donc demandé d'approuver cette délibération. »

Mme la Présidente : « Merci. Cécile Bir. »

Mme Bir : « Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, depuis 2014, notre Métropole est engagée dans une transformation ambitieuse de ses espaces publics à travers le projet Loire au Cœur, Thomas l'a rappelé, qui est issu du premier Grand débat "Nantes, la Loire et nous". Aujourd'hui, c'est une nouvelle étape décisive dans la réappropriation des bords de Loire avec la transformation du quai de la Fosse, symbole de notre volonté de redonner ce fleuve à ses habitants. Ce projet, vous le savez, est un pilier de la transformation urbaine que nous menons depuis maintenant 10 ans. Il vise à recréer une cohérence durable entre l'aménagement de nos espaces publics et la préservation de l'environnement, dans des lieux

emblématiques de la Métropole, du canal Saint-Félix jusqu'au Bas-Chantenay. En effet, c'est aussi la première branche de l'Étoile verte, ces coulées vertes qui relient les espaces naturels, les parcs et les jardins de la Métropole, et qui visent à faire de Nantes une métropole dans la nature.

Les premières réalisations parlent d'elles-mêmes. Qui, parmi nous, n'a pas admiré la transformation des abords de la gare, ou encore le miroir d'eau, qui est devenu un lieu de vie pour toutes les générations ? Ces aménagements s'inscrivent, en effet, dans une dynamique de transformation qui se poursuit aujourd'hui, qui redéfinit nos espaces publics en véritables lieux de rencontre, de détente et d'abri contre le réchauffement climatique. Demain, c'est la place de la Petite Hollande qui changera de visage, qui se transformera en un grand parc arboré ouvert sur la Loire. Plus loin, sur le long du quai de la Fosse, lieu patrimonial de notre Métropole, les travaux préparatoires de deux nouvelles lignes de tramway ont déjà commencé aux abords du pont Anne-de-Bretagne. Ces aménagements permettront de favoriser les mobilités douces en offrant des espaces piétonniers et cyclables, tout en pérennisant le lien fort des habitants à leur fleuve, au cœur même de la ville.

Au cœur de ce projet, il y a avant tout la volonté de créer une métropole qui s'adapte aux besoins de ses habitants. Tout en respectant nos engagements en faveur de l'environnement, nous voulons redonner à chacune et à chacun des espaces urbains propices à de nouveaux usages, là où la circulation automobile partage l'espace avec des lieux de promenade, avec des lieux de détente, avec des lieux de rencontre, dans un environnement verdoyant le long des bords de Loire.

Cette initiative du quai des Plantes, que nous avons été nombreux à connaître, nous a montré ce que pouvait être l'avenir de ces espaces. Aujourd'hui, avec cette nouvelle phase de concertation citoyenne, nous invitons tous les habitantes et les habitants de la Métropole activement à la vision de ces lieux. La vision collective qui en émergera sera déterminante pour façonner des espaces publics alliant respect de notre patrimoine historique et intégration de la nature en ville. Le réaménagement des quais de la Fosse participe d'une démarche de long cours qui vise à relier durablement les espaces publics et naturels de la Métropole, tout en accompagnant une urbanisation respectueuse de l'environnement. D'ici 2025, nous poursuivrons cette dynamique avec la deuxième phase du jardin extraordinaire qui viendra compléter un parcours continu de la gare au Bas-Chantenay. Ce projet contribue à la réinvention de notre cité, tout en la rendant plus verte, en la rendant plus ouverte à la culture, et en renforçant son lien avec la Loire. Ce projet marque aussi une nouvelle étape dans notre ambition de créer une Métropole où la nature et la culture s'intègrent pleinement à l'aménagement urbain.

Aussi, Madame la Présidente, mes chers collègues, pour toutes ces raisons, et à l'instar de mes collègues du groupe SERDA, j'espère que ce projet de délibération sera largement approuvé par notre assemblée. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. Je crois que collectivement, on pourrait se dire que l'on est d'accord sur les intentions : retrouver le lien avec la Loire, apaiser les mobilités et les déplacements, renforcer la place du commerce de proximité, offrir des espaces de convivialité dans ce que vous appelez "la centralité". Je pense que globalement, c'est un sujet qui pourrait faire l'unanimité. Ce sont les principes, les objectifs, les orientations que vous fixez. Après, il y a la réalité de ce qu'il se passe. La réalité, pour ce qui nous concerne, c'est un manque de vision globale, donc vous saucissonnez les différents projets, avec d'un côté la place de la Petite Hollande, de l'autre côté le pont Anne-de-Bretagne, et par conséquent, on n'a pas cette vision d'ensemble, avec un vrai risque de manquer de cohérence sur les aménagements.

Ensuite, contrairement à ce que dit Cécile Bir, on constate qu'il y a un certain nombre d'échecs assez monumentaux sur cette capacité que vous avez à continuer à faire des aménagements ultra-minéraux, la place du Commerce étant quand même un magnifique exemple de votre incapacité à rentrer dans le XX^e siècle et à prendre en compte les questions de nature en ville. On a donc ces échecs. On a un certain nombre de mensonges de votre part, d'engagements que vous avez pris et qui sont trahis, je pense évidemment à la fermeture du pont Anne-de-Bretagne.

Et puis il y a une réalité, qui fait le lien avec les échanges que l'on a eus précédemment sur le MIN, c'est votre incapacité à tenir les budgets. Vous nous présentez aujourd'hui un projet à 40 millions d'euros, dont on peut tous, dans cette assemblée, parier que le budget va exploser, puisque sur l'ensemble des projets que vous nous présentez depuis que vous êtes présidente, il n'y en a pas un sur lequel vous tenez le budget. Il y a toujours une excuse : "Ce n'est pas de votre faute, c'est le contexte, c'est l'inflation, c'est parce que l'on est victimes de notre succès, il faut ajouter tel ou tel truc". La réalité, c'est que les budgets ne sont jamais tenus. Pour ce qui nous concerne, on ne vous fait pas confiance sur votre capacité à mener un projet ambitieux sur

ce secteur et sur d'autres, et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jocelyn Bureau. »

M. Bureau : « Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Thomas, merci pour cette présentation de ce très beau projet, parce qu'il est le trait d'union entre le projet de ville jardin, mais également le projet de Loire au Cœur. Il est parfaitement en phase avec nos orientations, puisqu'il apportera une qualité de vie, bien évidemment aux riverains, mais aussi à tous celles et ceux qui emprunteront cet espace, que ce soit en tramway, à pied, à vélo, ou même en voiture.

À ce propos, comme j'avais déjà pu le faire, je voudrais insister – je crois qu'on l'a évoqué dans la commission – sur le caractère métropolitain de cet aménagement, parce qu'il engage notre collectivité pour près de 40 millions d'euros, et que souvent, sur ces dossiers, on a parfois le sentiment – cela a été dit en commission – que c'est perçu de façon un peu trop nanto-nantaise. D'ailleurs, je constate qu'il n'y a que des Nantais qui sont intervenus pour l'instant sur ce beau dossier. Nous sommes sur un axe de mobilité que de nombreux non Nantais, justement, empruntent quotidiennement, ne serait-ce qu'avec l'actuelle ligne de tramway. Le quai de la Fosse, c'est aussi l'accès vers les lieux de travail, vers les lieux de loisirs, culturels, sportifs, commerciaux, dont le rayonnement dépasse très largement Nantes, dépasse très largement la Métropole, puisque ce rayonnement est pratiquement au niveau régional. Il est très important que la qualité soit au rendez-vous. Cela a été rappelé, tous les éléments qui composent ce dossier amènent vraisemblablement à une qualité qui sera au rendez-vous.

Je voulais également insister sur le caractère métropolitain de ce dossier qui fait que, comme je l'avais déjà évoqué, me semble-t-il, sur le dossier de l'Hôtel-Dieu, ces sujets puissent être peut-être portés plus collectivement au sein de notre Métropole en termes de pilotage. Je tenais à le rappeler à cette occasion, et j'aurai sans doute l'occasion de le rappeler d'autrefois, mais notre groupe voulait absolument intervenir pour vous dire tout l'intérêt métropolitain que nous portons à ce magnifique dossier. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Quéro : « Merci. Je remercie Cécile Bir pour son intervention, qui rappelle aussi le cadre plus global sur ces questions de nature en ville et de végétalisation.

Cher Julien Bainvel, comment dire... La délibération commence précisément par le projet Loire au Cœur. Le projet Loire au Cœur, c'est la vision globale de cette centralité métropolitaine. Justement, s'il se situe sur ce secteur du Bas-Chantenay jusqu'au canal Saint-Félix, c'est bien parce qu'il y a cette vision globale d'un aménagement, qui justement vise à traduire cette cohérence dans l'aménagement des différents projets qui sont aujourd'hui portés par l'agence Ter – en laquelle on vient de renouveler notre confiance, puisqu'on lui confie ce marché de maîtrise d'œuvre sur le quai de la Fosse –, que nous avons cette agence qui est en charge de réfléchir à ces projets. Nous pouvons donc dire qu'il y a bien cette vision globale. On n'est pas dans des projets un par un, puisque c'est eux qui sont en charge de ces questions.

Je veux juste vous rappeler quelques éléments externes. Ce n'est pas de l'autopromotion, mais des choses qui nous ont été décernées en 2024. En 2024, nous avons été lauréats du concours Capitales françaises de la Biodiversité. Nous avons reçu le Prix national de l'Arbre, décerné par le label Villes et villages fleuris. Depuis 1980, la continuité fait que nous avons toujours été sur le label Quatre fleurs sur l'aménagement des espaces publics de la ville. Je pourrais citer les projets des 50 oasis de biodiversité qui sont travaillés, les 14 ha débitumés qui sont faits ici, l'appréciation globale de l'ensemble de l'aménagement autour de la gare, gare nord et gare sud, qui sont des réalités sur les espaces publics que nous livrons. Cette cohérence, cette vision globale, depuis... Peut-être pourriez-vous avoir un échange avec les équipes des directions Espaces publics ou Nature et jardins qui, en effet, travaillent avec imagination et motivation sur cette production et l'entretien de ces nombreux espaces que nous avons à Nantes et sur la Métropole, et sur lesquels, en effet, l'orientation n'est pas contestable. Je citais des événements extérieurs qui répondent et qui soulignent ce qu'est notre action.

Ce n'est pas une action récente, c'est une action ancienne. Je citais le label Quatre fleurs qui date de 1980, ce sont des temps où un certain nombre d'entre nous ici étaient peut-être nés, mais certainement pas encore élus, ni même dans la vie professionnelle. Ce sont des réalités.

Cette cohérence, je vous assure qu'elle est bien présente : elle est présente dans le projet du pont Anne-de-Bretagne, elle est présente, naturellement, sur la nouvelle version que nous avons présentée ici, il y a quelques conseils métropolitains, sur la place Gloriette - Petite Hollande. Vous ne pouvez donc pas dire que

les choses ne seraient pas au niveau ou au rendez-vous, c'est bien le cas de l'ensemble des projets que nous actons aujourd'hui. En effet, c'est un programme qui est tout à fait cohérent, parce que, je le répète, on est là sur le programme du quai de la Fosse, et évidemment, il est pensé en concertation et en coordination avec l'ensemble des autres projets d'espaces publics qui sont présents ici et sur lesquels nous avons cette véritable ambition de prendre en compte les nouveaux usages des riverains, des piétons, de l'ensemble des usagers qui passeront à cet endroit, et de travailler, naturellement, dans cet esprit de projection. J'ai parlé d'îlots de chaleur, de cette question de la canopée, de l'ombre. Naturellement, on pense des espaces publics à l'aulne, non pas seulement de la situation d'aujourd'hui, mais de ce qui est nécessaire pour la qualité de vie des habitants, des métropolitains et des visiteurs d'ici les 50 prochaines années, et au-delà. Je ne l'ai pas situé, mais ce projet est évidemment le point d'arrivée et de départ pour tout un tas d'événements qui ont lieu sur l'Île de Nantes pour les familles qui viennent se promener le week-end sur les festivals, sur les événements sur l'espace public, dans différents lieux, ou simplement pour aller voir l'Éléphant. C'est un point de passage majeur, sur lequel il faut évidemment avoir un projet à la hauteur de ces attentes et de ce qui nous attend en termes de changement climatique.

Je pense que nous avons aujourd'hui toutes les réponses qui sont nécessaires. Je peux vous rassurer, je vous donne rendez-vous dans les prochaines étapes, nous aurons en effet ici, comme sur le projet de Gloriette - Petite Hollande, une réponse à la hauteur de l'ensemble de ces enjeux et de ces attentes des habitants. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

<p style="text-align: center;">7 – FABRIQUE DE NOS VILLES – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – ENGAGEMENT LOIRE – NANTES – SAINT-HERBLAIN – REZÉ – BOUGUENAI – DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES LIGNES DE TRANSPORTS ET TRANSFORMATION DU PONT ANNE DE BRETAGNE – DÉCLARATION DE PROJET AU TITRE DE L'ARTICLE L.126-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT – DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE – APPROBATIONS</p>
--

Mme la Présidente : « Délibération n° 7, je donne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « C'est une délibération extrêmement importante qui concerne le développement de nouvelles lignes de transports et la transformation du pont Anne-de-Bretagne. Vous voyez que par rapport à la délibération que Thomas vient de nous présenter, on est aussi dans le lien entre le cœur d'agglomération et l'ensemble des communes qui sont riveraines de Nantes. Cela arrive en logique et en continuité. Vous le savez, c'est un projet de développement de nouvelles lignes de transports et de transformation du pont Anne-de-Bretagne.

Je rappelle brièvement les éléments du projet, c'est important de le dire :

- de nouvelles infrastructures tramway à Nantes et à Rezé sur un axe nord-sud ;
 - des infrastructures sur la voie qui va au terminus Mitterrand, et notamment sur la partie Jamet-Romanet ;
 - la transformation du pont Anne-de-Bretagne, pour lui permettre d'accueillir des tramways (c'est le principal motif de sa transformation) ;
 - l'aménagement du pont des Trois-Continents sur l'ensemble de l'assiette, et la création d'un encorbellement dédié aux modes actifs ;
 - la création d'un pôle de correspondance rue du Seil à Rezé ;
 - la création des aménagements pour la circulation des e-busway électriques et des chronobus C9 sur l'axe est-ouest sur les communes de Nantes, Rezé et Bouguenais ;
 - la création également d'une voie de retournement entre les communes de Nantes et de Saint-Herblain, avant le terminus Mitterrand ;
 - l'adaptation du terminus de tramway Mitterrand ;
 - et la création d'un parking relais au niveau de l'échangeur routier de la Ville au Denis à Bouguenais.
- Vous le voyez, c'est extrêmement important, et cela impacte sensiblement plusieurs communes, et même de nombreuses communes de la Métropole, à un titre ou à un autre, si l'on prend les différents éléments.

Concernant la concertation, nous avons eu une concertation préalable fin 2020/début 2021 qui nous a déjà fait faire évoluer le projet initial. Nous avons voté le principe, le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle, et également pour le pont Anne-de-Bretagne. Nous devons maintenant nous prononcer sur

l'intérêt général de l'opération de développement de nouvelles lignes de tramway et de transformation du pont Anne-de-Bretagne par une déclaration de projet. Vous le savez, cette déclaration de projet est extrêmement importante, parce qu'il y a un certain nombre d'autres décisions qui en découleront.

Sur cette opération, nous avons obtenu un avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale. Nous avons également eu une enquête publique au printemps de cette année qui portait sur la mise en compatibilité du PLUm et sur les permis d'aménager sur Nantes et sur Rezé. Je vais reprendre les différents éléments. Nous avons eu, pour la procédure d'autorisation environnementale, un avis favorable sans réserve – je dis bien "sans réserve" –, en précisant bien que c'était sur les lignes 6 et 7, et pas sur la ligne 8, parce que nous allons avoir une enquête publique et un travail pour obtenir une autorisation environnementale à partir du printemps 2025. Il a toujours été prévu qu'il y ait un tout petit décalage, puisque vous savez tous que les infrastructures du busway sont un peu plus rapides à réaliser que celles de tramway. Nous demandons l'ouverture d'une enquête publique unique, valant enquête publique préalable à l'autorisation environnementale pour cette ligne 8.

Nous avons, sur la déclaration d'utilité publique, un avis favorable avec une réserve et une recommandation. La réserve vient de la DIRO et du Conseil départemental, qui s'inquiètent tout simplement d'une difficulté liée à la mise en voie unique de la route de Pornic qui pourrait, si on n'y prend garde, produire des remontées de file qui viendraient entraver la bonne circulation sur la route départementale qui est juste à l'extérieur du périphérique, et qui, par ailleurs, viendraient perturber également le fonctionnement du périphérique sur la porte de Bouguenais. Nous avons pris langue, avec la DIRO et le Conseil départemental, et convenu que nous allions ensemble mener des études pour savoir à quels endroits faire commencer – ou arrêter, selon le regard que l'on porte – cette voie unique pour les voitures, ce qui permettrait effectivement de conserver une capacité de stockage des véhicules qui viendraient ne pas perturber le fonctionnement de l'échangeur de la porte de Bouguenais. Évidemment, on voit bien que c'est extrêmement important, parce qu'autrement, c'est tout le périphérique qui pourrait être bloqué. C'est donc à prendre avec une grande prudence.

Nous avons également une recommandation détaillée ci-dessous. La recommandation est assez simple, c'est le fait de mieux jalonner les parkings relais, de mieux les indiquer, et notamment de le faire à partir du périphérique. C'est juste cocasse, parce que dans les comités de pilotage d'aménagement du périphérique, je pense que cela doit faire deux ou trois ans que je demande le jalonnement des parkings relais. Maintenant, voilà que la DIRO et le Conseil départemental nous suggèrent de faire un jalonnement qui doit être fait par la DIRO. La bonne nouvelle, c'est que cela avance, puisque maintenant, ils en ont conscience.

Sur la mise en compatibilité du PLUm de Nantes Métropole sur les communes de Nantes et de Bouguenais, il y a un avis favorable avec une réserve et une recommandation. La réserve, c'est tout simplement prolonger la concertation avec les riverains touchés par le projet sur la place Mangin à Nantes, tout simplement parce qu'il y a potentiellement un ou deux arbres, quelques arbres en tout cas, qui pourraient être touchés. Ils sont aussi inquiets à propos du stationnement, donc il faut que l'on arrive à bien prévoir les choses, à la fois pour respecter, éviter autant que faire se peut, réduire, compenser et recomposer du stationnement.

Il y a une recommandation sur le secteur de la Ville au Denis, puisqu'ici, la commune nous demande que le village soit protégé des incursions de voitures, ce que bien sûr nous ferons dans les aménagements, puisque le parking relais ne permettra pas de communiquer en voiture avec le village de la Ville au Denis. Peut-être même que l'on pourra essayer de trouver – je pense que c'est prévu – un jalonnement spécifique, y compris pour les piétons, pour qu'ils ne se retrouvent pas non plus dans le village, mais qu'ils arrivent à l'arrêt de la ligne 8.

Sur les permis d'aménager, nous avons à Nantes un avis favorable, assorti d'une recommandation détaillée : veiller à la sécurisation des déplacements piétons et cyclistes sur le boulevard Léon-Bureau et sur la jonction entre le quai de la Fosse et le pont Anne-de-Bretagne.

Cela a été bien initié dès le départ, on a tenu compte, quand on a imaginé l'aménagement et les accroches du pont Ann - de-Bretagne sur les quais, de la possibilité de stocker à la fois des vélos en quantité et des piétons en quantité à chaque fois que les tramways doivent passer. Nous aurons également des revêtements différents pour les piétons et les cycles. Je dois préciser que depuis 2019, nous travaillons avec plusieurs associations sur le sujet, pour être sûrs que les experts usagers peuvent nous apporter des éléments de précision, pour éviter de faire des impairs.

Sur Rezé, nous avons un avis favorable avec une recommandation. Là aussi, il faut veiller à la sécurisation des traversées piétonnes au droit du pôle d'échange multimodal du Seil, et l'accès piéton aux stations sur le

boulevard Schœlcher. C'est la correspondance entre les deux pôles : le boulevard Schœlcher, la station et le pôle d'échange du Seil. Bien entendu, nous sommes ici sur des choses extrêmement proches. Nous aurons six quais de bus de la rue du Seil qui accueilleront uniquement les bus de la Métropole et les cars régionaux, avec un grand plateau à niveau qui permettra de communiquer avec l'arrêt sur le boulevard Schœlcher.

Nous avons également à préciser un certain nombre de modifications qui, évidemment, ont été apportées suite à toutes ces concertations, c'est assez logique :

- La première, c'est peut-être tout simplement de dire que nous avons imaginé la réalisation de l'ensemble de la ligne 8, de Bouguenais jusqu'au boulevard de Doulon, en deux temps, en deux phases. En fait, nous proposons de le faire en une seule phase unique, pour que l'on arrive à assurer le maximum de capacité et de nouvelles destinations et origines avec nos usagers.
- Deuxième évolution, nous prévoyions au départ une station tramway dans le secteur de Marion à Rezé. La commune de Rezé nous a indiqué qu'il n'était pas souhaitable de maintenir cet arrêt. Il n'y a pas lieu de le faire, donc on ne le fera pas, ce qui nous fera faire à la fois faire des économies, et permettra en même temps de fluidifier le fonctionnement des deux lignes 6 et 7 qui devaient passer sur cet arrêt.
- Sur le pont des Trois-Continents, nous avons prévu un encoffrement d'une largeur de 4 m. Il apparaît avec les études que 2,50 m devraient suffire, donc là encore, pour éviter l'inflation dans les budgets, nous faisons le nécessaire et pas plus.
- Sur la Ville au Denis, à la demande de la commune de Bouguenais, nous allons créer un cheminement piéton entre le parking relais et l'arrêt de bus, pour que les habitants du village de la Ville au Denis puissent se rendre sur l'arrêt de transport en commun.
- Je dois vous préciser également que nous avons au départ imaginé prolonger provisoirement la ligne C9 jusqu'au centre de Bouguenais, Basse-Goulaine et de Saint-Sébastien. Les études que nous avons réalisées sur le fonctionnement de la ligne montrent qu'avec les travaux, il pourrait y avoir des perturbations et une dégradation du service pour ceux qui utilisent déjà cette ligne aujourd'hui. Nous vous proposons, pendant le temps des travaux, de ne pas procéder ainsi, mais de créer une liaison nouvelle entre Rezé et Bouguenais, de façon à pouvoir jouer ce rôle de rentrée directe et préfigurer la ligne 8 quand elle sera à terme. On va regarder pour avoir une vraie proposition intéressante pour les habitants.
- Je précise bien que lorsque nous aurons terminé, à la livraison du projet global, c'est bien la ligne C9 qui viendra jusqu'au pôle d'échange de Basse Île, et c'est seulement sur la période transitoire des travaux que nous avons cette disposition.
- Je dois vous dire également que lorsque nous aurons fini ce projet, nous amènerons la ligne chronobus C7 jusqu'au boulevard de Doulon, pour permettre une connexion avec la ligne 8, mais aussi avec les autres lignes qui passent par le boulevard de Doulon.

Voilà pour l'ensemble des éléments qui résultent à la fois de l'enquête publique et des échanges avec les communes et l'ensemble des personnes publiques. Il vous est confirmé que le projet global doit être livré à la fin de 2027.

Nous avons également à expliquer – mais je ne veux pas faire tout systématiquement, cela fait deux pages – le bien-fondé, les arguments qui permettent de dire que la balance du projet est positive, que les avantages l'emportent sur les inconvénients du projet, et que du coup, l'opération est bien d'utilité publique. Nous affirmons que l'opération de développement des nouvelles lignes de transports et de transformation du pont Anne-de-Bretagne est d'intérêt général et répond à une raison impérieuse d'intérêt majeur. Je pense que là-dessus, tout le monde est à peu près d'accord.

Dernier élément, nous demandons – il y aura un certain nombre de mesures, je l'ai dit, d'évitement, de réduction et de compensation – l'ouverture d'une enquête parcellaire, parce que même si on a essayé d'être le plus économe possible et d'utiliser essentiellement du foncier public, notamment métropolitain, SAMOA ou tout acteur public, on aura quand même la nécessité de faire quelques acquisitions foncières. Nous avons déjà déterminé, mais pas encore complètement, les biens qui devraient être concernés. Il va quand même s'agir d'informer les propriétaires institutionnels des conditions du projet et leur proposer des acquisitions, voire des échanges de terrains lorsqu'ils y trouvent aussi leur compte. Nous souhaitons donc ouvrir une enquête parcellaire qui nous permettra de faire ces acquisitions. Le dossier est consultable à la direction

stratégie foncière de Nantes Métropole.

Je crois que je n'ai rien oublié et je m'excuse d'avoir été un peu long, mais vous le voyez, le projet est complexe et nécessitait quand même quelques explications. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sandra Impériale. »

M^{me} Impériale : « Merci pour ces explications, et surtout pour l'écoute que vous avez eue envers les habitants de Bouguenais et de la Ville au Denis qui ont été choisis pour le P+R, mais qui ne souhaitent pas voir leur qualité de vie se dégrader. Certes, ils auront accès à la ville centre plus facilement pour d'autres activités, mais ils souhaitent être préservés d'une nuisance supplémentaire, et que ce soit évidemment quelque chose de positif et qui le reste.

Par ailleurs, concernant les autres aménagements qui concernent aussi la commune de Bouguenais, même si le dialogue et votre présentation sur la commune en tant que vice-président ont été appréciés, je dois vous remonter quand même les inquiétudes, et peut-être aussi à l'autre président nouvellement nommé, à propos du Grand port. Certains membres que vous connaissez s'inquiètent de la suppression d'une voie sur la route de Pornic aux véhicules, vous avez peut-être déjà eu l'information, ainsi que les inquiétudes d'autres entrepreneurs qui sont situés le long de la route de Pornic. Par ailleurs, elles concernent aussi la jonction et le commencement ou pas de cette décision, qui aura effectivement un impact fort sur tous les habitants de la Métropole, eu égard à sa situation vis-à-vis du périphérique.

Voilà ce que je pouvais en dire. Après, je dois vraiment dire que le dialogue et la présence sur ce dossier sur la commune que je représente ont été de grande qualité. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci. Rapidement, pour vous dire que l'on se réjouit de l'ouverture de ces nouvelles lignes de transports et de la volonté de sortir du réseau en étoile pour aller vers un réseau en toile d'araignée, c'est une demande que l'on porte de longue date. Spécifiquement sur la ligne 7 Saint-Herblain - Rezé, nous souhaiterions avoir des précisions sur l'adaptation du terminus François Mitterrand sur la partie technique. On souhaite également vous interroger, dans cet esprit de prospective d'amélioration des réseaux de transport, sur l'éventualité de lancer une étude sur le tramway qui pourrait rejoindre le bourg de Saint-Herblain, ou plus spécifiquement, peut-être, lieu de la gare d'Indre, assez stratégique, à la jointure de Saint-Herblain, d'Indre et de Couëron.

Enfin, un dernier point, pour faire le lien avec la délibération précédente, sur la fermeture qui a été évoquée à nouveau du pont Anne-de-Bretagne et les travaux quai de la Fosse, pour dire tout de même un mot d'une préoccupation majeure de nos concitoyens actuellement sur les problèmes de circulation. Tout cela a été mal anticipé, on l'a dit, dû à la fermeture du pont. Maintenant que nos concitoyens sont dedans chaque jour, avez-vous réfléchi – j'en doute, mais je pose quand même la question – à améliorer le dispositif ? On constate, on nous remonte l'absence d'agents sur place. Pourrait-on mobiliser des SVP, la police métropolitaine des transports, pour essayer d'aider à la circulation sur place ? Peut-on améliorer la signalisation, qui est visuellement très manquante vis-à-vis des travaux et peut-être des itinéraires parallèles qui pourraient être pris ? La fermeture de voies actuelles pourrait être levée de manière exceptionnelle, temporaire, pour fluidifier également les passages dans le centre-ville, ou alors des passerelles piétonnes cyclables pourraient être installées sur des endroits stratégiques.

Voilà quelques réflexions qui nous sont remontées et que l'on souhaitait partager avec vous, pour savoir si dans votre scope vous aviez réfléchi un peu à l'amélioration d'une situation proprement catastrophique actuellement. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anas Kabbaj, puis Aurélien Boulé, notamment pour répondre à la dernière partie de l'intervention de Monsieur Annereau. »

M. Kabbaj : « Merci, Madame la Présidente. Cher Bertrand, je vais faire une courte intervention pour dire que cette délibération marque une étape supplémentaire dans le projet d'amélioration en faveur des mobilités alternatives à la voiture. C'est un pilier de la fabrique de la ville durable : réduire les moyens de transport dépendant du pétrole, diversifier l'offre de transports doux et réduire l'utilisation des moyens de transport individuels contribuera largement, non seulement au plan du climat de notre Métropole, mais également au plan santé. Il s'agit de mieux desservir la Métropole, mais aussi de le faire autrement, sans passer par la centralité. Nous exprimons notre satisfaction quant à la prise en compte des observations de la commission

d'enquête issue de la concertation, notamment pour ce qui concerne l'accessibilité des quais des tramways et du pôle multimodal de Basse Île. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Aurélien Boulé. »

M. Boulé : « Merci, Madame la Présidente. Je voulais rebondir sur les propos de Monsieur Annereau, pour tenter si possible d'apporter quelques éclaircissements. Tout d'abord, le pont Anne-de-Bretagne n'est pas fermé. Il est certes fermé pour les véhicules motorisés, mais il est toujours ouvert pour les piétons et les cyclistes. C'est surtout sur "la situation catastrophique" que je voulais réagir, puisque je pense que dans ce genre de débat, les chiffres, les faits sont absolument centraux et extrêmement importants.

Quels sont les effets réels des travaux sur le secteur Anne-de-Bretagne, quai de la Fosse et sur la circulation ? Il a fallu entre une et cinq minutes supplémentaires, semaine 38 à 8 heures 30, pour parcourir les tronçons sur lesquels la circulation s'est le plus dégradée dans notre Métropole, par rapport à une situation de référence avant travaux. Entre une et cinq minutes. On est très loin, je pense, de la situation catastrophique que vous citez, très loin de la carapocalypse. Toujours semaine 38, comme les deux semaines passées, le niveau de trafic routier reste même encore un peu en deçà de celui de la période de référence avant travaux. En termes circulatoires, on revient plutôt à une situation d'avant les vacances, sans constater pour l'instant de forte dégradation. Le secteur Anne-de-Bretagne, contrairement à ce qui peut être dit, ne semble donc pas subir de forte dégradation de ses conditions de circulation en cette rentrée. Les comptages font ressortir des reports de trafic vers d'autres ponts, notamment vers les ponts Haudaudine et Audibert, mais avec un niveau de trafic qui est globalement légèrement inférieur à celui de la période de référence.

Nous ne minimisons pas les difficultés, nous accompagnons très activement. Je tiens notamment à rappeler la présence forte de la police municipale, notamment sur les secteurs Cadeniers et Heronnières. Je tiens aussi à rappeler la présence très forte des médiatrices et des médiateurs dans tout le secteur, tout le travail très important qui est fait sur le terrain. Monsieur Annereau, il y a une présence forte de la part de la police et de nos agents de médiation.

Que veulent dire ces chiffres ? Que le report multimodal, combiné à l'évaporation du trafic, ont fait leur travail. Oui, tout d'abord, l'évaporation du trafic, nous la quantifions, nous l'observons dans notre Métropole depuis des années, et l'une des baisses les plus flagrantes a justement concerné le pont Anne-de-Bretagne. Juste avant le début des travaux, en 4 ans, près de 9 000 véhicules se sont volatilisés. En 2018, ils étaient 23 454, et en 2022, moins de 15 000. Hormis le pont Tabarly à l'est, avec un millier de voitures en plus par jour, il n'y a pas eu de report de fréquentation sur les autres franchissements de la Loire plus globalement, qui ont tous enregistré cette tendance baissière sur cette même période. Cette évaporation peut probablement s'expliquer par la prise de conscience chez de nombreuses personnes de notre addiction à la voiture. Aujourd'hui, les déplacements en voiture se font seuls à 74 % sur notre Métropole, et 40 % font moins de 3 km. Tout ceci est absurde, et c'est en inadéquation totale avec les défis climatiques. Enfin, oui, le report modal, l'accélération des changements de comportement, c'est une réalité dans notre Métropole. Je ne vais pas énumérer tous les chiffres, mais par exemple, pour le vélo, on est à +18 % par an de pratique cyclable depuis 2015, et on assiste à une baisse forte de l'usage de la voiture individuelle de l'ordre de 15 % depuis 2015.

Pour conclure, et pour répondre toujours à Monsieur Annereau, nous nous sommes mis en ordre de marche pour accompagner le quotidien des habitantes et des habitants, mais aussi des usagers et de l'ensemble des acteurs, y compris professionnels, de façon à minimiser, autant que faire se peut, les perturbations occasionnées par ces grandes transformations nécessaires. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nicolas Martin. »

M. Martin : « Pour compléter – Aurélien Boulé a déjà dit l'essentiel de ce que je voulais rapporter dans ce conseil –, je voulais saluer le travail des agents et des médiateurs. Quand on parle d'absence d'anticipation, c'est complètement faux, un travail énorme a été fait bien en amont de ce projet. Je peux témoigner du nombre de comités de pilotage, de suivi, de travaux que l'on a fait avec les services, avec les collègues élus dans cette pièce, qui ont beaucoup anticipé sur le lien stationnement, sur le lien commerçant, sur le lien circulatoire, sur le lien riverain, pour travailler ce projet, pour anticiper toutes les questions que les riverains et les habitants pouvaient se poser. Il y a aussi eu tout le travail en amont sur la partie ouest – je me tourne vers les élus de Couëron, de Saint-Herblain – pour construire les déviations, pour permettre de rabattre, à la fois via le pont de Cheviré et via l'axe nord-sud, en passant par les boulevards du 19^e. Ce travail a vraiment été fait au cordeau, sur-mesure, donc je ne peux pas laisser passer sur le fait que l'on n'aurait pas été dans

cette capacité d'anticipation et de préparation avec les riverains et les professionnels concernés. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Merci pour les interventions des uns et des autres, merci à Madame la Présidente de me redonner la parole. Je tiens à rassurer Sandra Impériale, nous avons rencontré le Grand port, et nous avons échangé sur un certain nombre de choses, comme l'accessibilité par la voie que nous proposons de mettre en voie unique voiture pour une partie. C'est vrai que personnellement, je pense que si nous aurions pu profiter de l'opération pour créer une voie dédiée pour le covoiturage, une nouvelle voie supplémentaire, sauf que l'on ne peut pas le faire. Il faut que l'on travaille, puisque la voie unique pour les voitures solos, c'est aussi pour avoir une voie pour les covoitureurs et les transports en commun, c'est quand même bien de le préciser. »

Nous avons rencontré le Grand port, nous avons échangé avec eux sur un certain nombre de nécessités, notamment sur le fait de disposer de suffisamment de place sur les ronds-points, pour permettre à la fois l'entrée et la sortie des poids lourds, ce qui n'est pas toujours le cas, d'autant qu'il y a parfois des virages en épingle à cheveux et que c'est un peu compliqué. On va jusqu'à ce niveau d'échanges techniques. Je sais que les services vont évidemment travailler avec ceux du Grand port pour pouvoir assurer le bon fonctionnement de cet équipement, qui est extrêmement important pour notre agglomération, bien entendu.

Sur le terminus François Mitterrand, il a subi une première phase de mutation il y a déjà quelques mois – un an et demi, je crois –, avec l'adaptation de la voie tramway qui contourne le parking relais en bleu que vous connaissez, tout simplement pour pouvoir permettre aux tramways longs de pouvoir se retourner à cet endroit et revenir se placer ensuite afin de repartir dans le bon sens. Pourquoi ? Parce qu'il n'y avait pas la place des 48 m pour les tramways, donc on a été obligés d'agrandir un peu. J'en profite pour dire que c'est ce qui justifie le fait qu'il y ait maintenant un feu tricolore là où il n'y en avait pas avant, puisque l'on a été obligés de manger sur le rond-point pour pouvoir faire cet aménagement. Par ailleurs, nous allons évidemment avoir un allongement des quais, puisque les quais ne sont pas forcément compatibles avec les tramways longs. Comme nous avons la ligne 1, mais également la ligne 7 qui va arriver, cela veut dire qu'il nous faut potentiellement deux quais, là où un seul suffisait avant. Nous allons doubler les quais, et cela nous oblige aussi à mettre des quais tramway là où il y avait des quais bus, donc il va falloir augmenter la surface destinée aux quais bus. Voilà les aménagements du terminus Mitterrand qui vont se produire entre l'année prochaine et la période d'ouverture de ces lignes.

Après, beaucoup de choses ont été dites par les uns et les autres sur les travaux. Évidemment, des travaux hors-normes – et je pèse mes mots, "hors-normes" – entraînent des ennuis pour nos habitants. C'est vrai, personne ne dira le contraire. Dire que c'est catastrophique ou pas, je laisse chacun porter une appréciation sur le sujet. Je pense que l'on peut dire, en constatant, qu'un certain nombre de personnes se sont effectivement adaptées, prennent moins leur voiture, font du covoiturage, utilisent les transports en commun. On finit des parkings relais supplémentaires, notamment les usagers de l'ouest de l'agglomération. Dire que ce n'est pas anticipé... Croyez-vous que ce n'est pas anticipé que de vouloir construire des parkings relais ? Ce qui n'avait pas été anticipé, c'est que l'on allait trouver sur un ancien terrain stabilisé de football un cadavre de vipère, voire une cisticole des joncs voler au-dessus, ce qui allait nous imposer, parce que c'est la loi, une étude environnementale très précise, et d'ailleurs une réduction du parking relais, avant de pouvoir faire ce que l'on souhaitait faire. Cela induit quelques mois de retard, mais ce n'est pas grave, on va l'ouvrir dans les semaines qui vont venir. Ce nouveau parking relais supplémentaire aura bien lieu.

Je rappelle aussi que l'on a amélioré les circulations et les traversées avec le navibus, on les a renforcées. Dire que l'on n'a pas anticipé ne me semble pas très honnête, à tout vous dire, et je pense en plus que c'est un peu insultant, non pas pour les élus, parce que l'on est habitués à s'en prendre, mais pour les services, à la fois de la Métropole, à la fois des aménageurs, et à la fois de la SEMITAN qui ont travaillé sur tous ces projets. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération qui vous a été présentée. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

8 – PLAN DE RELANCE DU LOGEMENT SOCIAL : AMPLIFICATION DU DISPOSITIF EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN EN FAVEUR DE LA CONSTRUCTION NEUVE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION EN FAVEUR DE LA PRODUCTION DU LOGEMENT SOCIAL, DU LOGEMENT ABORDABLE ET DU LOGEMENT EN ACCESSION INTERMÉDIAIRE – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Je donne la parole à François Prochasson, pour la délibération n° 8. »

M. Prochasson : « Bonjour à toutes et à tous. On va parler logement, pour continuer ces discussions sur des sujets essentiels pour notre Métropole. Je vais vous présenter une délibération qui consiste à adapter le règlement d'intervention pour la production et la rénovation des logements dans le cadre de l'amplification de notre plan de relance du logement social. Je ne vous rappelle pas les objectifs du plan local de l'habitat pour la période 2019-2025 – il y a une petite coquille dans la délibération telle qu'elle vous a été présentée –, mais vous savez aussi que nous avons beaucoup de difficultés pour atteindre effectivement ces objectifs quantitatifs, même si le bilan à mi-PLH a montré que sur le plan qualitatif les résultats étaient conformes aux objectifs.

Il y a plusieurs volets dans ce règlement d'intervention, qui avait été présenté et approuvé en juin 2023, en même temps que le plan de relance. Il y a des adaptations, notamment pour les aides à la rénovation thermique. Vous savez que l'État a modifié ses dispositifs en matière de DPE. Il s'agit pour nous de modifier nos aides à la rénovation pour les bailleurs sociaux, de manière à ce que ces aides soient les plus incitatives possibles, dans des règles mouvantes régulièrement, chaque ministre du Logement apportant ses modifications dans ce domaine. Avec la nouvelle ministre du Logement, nous risquons d'avoir à nouveau des dispositifs évolutifs. Il s'agit aujourd'hui de coller le plus possible par des incitations qui permettent aux bailleurs de boucler leurs opérations dans les meilleures conditions financières, mais qui nous permettent aussi d'adapter régulièrement et rapidement les dispositions d'aides à ces fluctuations nationales.

Je passe sur les barèmes qui sont proposés aujourd'hui. Je vais simplement insister sur le fait que dans ce barème, il y a une disposition qui apporte une aide complémentaire de 3 000 euros par logement pour les travaux d'adaptation aux personnes à mobilité réduite. Je précise aussi que l'État a engagé pour 2024 une enveloppe en complément de celle que nous ouvrons aujourd'hui, qui est de 5 millions d'euros, de 945 000 euros en délégation de crédits. Enveloppes qui, hélas – nous attendons confirmation – risque d'être rabaissée dans le cadre des réductions budgétaires, avec cette difficulté que l'objectif que nous nous fixons – et c'est bien le but ultime de ces opérations – à 1 500 logements rénovés par an sera d'autant plus difficile que l'État risque de ne pas abonder les aides initialement prévues.

Il y a aussi une adaptation de nos dispositifs d'aides et d'encadrement en faveur de la production de logements abordables et de logements en accession intermédiaire. Il s'agit, là aussi, de travailler en fonction de la conjoncture. Vous connaissez tout le travail qui a été mené depuis la décision de ce plan de relance pour une enveloppe de 10 millions d'euros. Les services font un travail considérable avec les bailleurs, mais aussi avec la promotion immobilière, de manière à ce qu'un minimum d'opérations soient bloquées ou ne sortent pour des considérations autour de la conjoncture actuelle sur le logement. Ce travail nécessite une adaptation de ce règlement d'intervention, et c'est l'objet de cette délibération, sur tous les pans de production de logements, des logements sociaux PLAI/PLUS, jusqu'à un nouveau produit qui émerge, à savoir le logement locatif intermédiaire. Ce dernier outil doit nous permettre, dans certaines situations négociées avec les promoteurs, de débloquer des opérations qui ont des difficultés à sortir.

Ce travail est fait en partenariat avec les bailleurs, avec l'Union sociale de l'habitat, de manière à coller au maximum avec ces évolutions et cette réalité de difficulté de production du logement. Il est aussi fait en concertation avec la Fédération des promoteurs immobiliers, parce que vous savez qu'à chaque fois qu'un promoteur renonce à une opération, qui comprend le plus souvent des logements locatifs sociaux, c'est une pénalisation pour la production de logements libres et pour la production de logements sociaux.

Cette délibération doit nous permettre d'autoriser notre Présidente à signer ce règlement d'intervention, mais il vous est proposé aussi de lui déléguer la capacité d'évolution de ce règlement. Vous avez compris que les choses bougent de mois en mois sur ces sujets, notamment avec l'arrivée d'une nouvelle ministre du Logement.

Il y a des interrogations sur le financement de la rénovation thermique, des interrogations sur les aides à la pierre de l'État, des interrogations multiples sur le rôle de l'État et sa politique pour favoriser la production du logement, donc il vous est aussi demandé d'autoriser la Présidente à faire évoluer ce règlement, sans qu'il ne soit nécessaire de vous présenter ces modifications d'un conseil métropolitain à l'autre. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marie-Annick Benâtre. »

M^{me} Benâtre : « Madame la Présidente, chers collègues, nous connaissons depuis de trop nombreuses années, du national au local, une véritable crise du logement, crise qui ne fait que s'amplifier, tant par l'évolution démographique du pays que par le sous-investissement manifeste concernant l'ensemble des secteurs de la construction et de la réhabilitation de l'habitat. Cette crise, comme toute crise, touche tous les acteurs du bâtiment, et donc l'emploi. Elle frappe d'autant plus fort les populations populaires, et il nous revient donc de considérer plus particulièrement le logement social.

Avec une économie de 15 milliards d'euros depuis 2017 sur les acteurs de la construction de logements, l'État est en grande partie responsable de l'aggravation de la crise du logement et ne semble pas en prendre la mesure. La nouvelle ministre du Logement, Valérie Létard, est venue les mains vides au dernier congrès de l'USH. Quant aux déclarations de Michel Barnier lors de son discours de politique générale, elles nous laissent craindre le pire, et pas seulement sur ce sujet, avec un certain nombre de renoncements, notamment environnementaux, sous couvert de simplification et d'adaptation, et différentes mesures visant à relancer rapidement, c'est-à-dire sous contrainte, un investissement local au rabais.

Face à cette situation dégradée et pénalisante d'une grande partie de la population, seule une volonté politique forte est à même de prendre le sujet à bras-le-corps. C'est pourquoi nous, élus communistes, saluons l'engagement de la Métropole pour combler ce déficit d'engagement de l'État, et appuyons le plan de relance du logement social ici présenté de réhabilitation de logements anciens pour de meilleures performances énergétiques et répondant aux besoins nouveaux, ainsi que de construction de logements neufs, notamment HLM. Ces mesures sont un début de réponse aux engagements pris en juin permettant de débloquer des opérations prévues au programme local de l'habitat.

Cependant, face au retard pris par rapport à nos objectifs et aux plus de 38 000 demandes de logements sociaux, nous devons être encore plus offensifs sur les PLUS et les PLAI. En effet, commencer un parcours résidentiel passe souvent par le logement social ou très social. Nous constatons que pour permettre la sortie des opérations des promoteurs, les bailleurs sont sollicités pour participer à l'achat de logements auprès de ces promoteurs. Deux constats : ces logements sont des PLS à des coûts variant de 6 000 euros le mètre carré à 3 000 euros le mètre carré. Or, nous constatons que les PLS sont loin de répondre aux attentes des primo-demandeurs. Il serait utile de prendre des mesures pour les transformer en PLU et PLAI. De plus, les coûts indiqués ci-dessus doivent nous amener à réguler ceux-ci, comme nous l'avons fait pour les VEFA et PSLA.

Enfin, nous approuvons la reconduction de 3 000 euros d'aide au logement ayant fait l'objet de travaux d'adaptation aux PMR face au manque criant de ces logements adaptés, en regrettant une fois de plus le désengagement de l'État. Cependant, nous vérifions trop souvent que dans de très nombreuses constructions neuves, aucun logement n'est adapté. La Métropole devrait, là aussi, être offensive en la matière et porter l'exigence d'un certain nombre de logements adaptés PMR par construction neuve. La Métropole doit avoir cette vision d'avenir et un rôle moteur en la matière. Il reste que la lutte pour le logement doit être une priorité nationale, elle nécessite des engagements politiques clairs, des moyens conséquents et une mobilisation collective de tous les acteurs pour la construction d'une politique de logement au service de l'intérêt général. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Catherine Bassani. »

M^{me} Bassani : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, l'écologie sans justice sociale, c'est du jardinage. L'auteur de cette phrase s'appelait Chico Mendes, c'était un syndicaliste brésilien défenseur de l'Amazonie, il a été assassiné en 1988. Nous ne le dirons jamais assez : être écologiste, c'est prendre soin de l'environnement autant que prendre soin des personnes, les deux piliers sont indissociables. La lutte pour le droit et l'accès au logement a toujours fait partie de nos priorités absolues. Voilà pourquoi le groupe Écologiste et Citoyen est fier de ce plan de relance pour le logement social que François Prochasson vient de présenter et qu'il copilote avec brio, fier de pouvoir dire que oui, la Métropole nantaise fait sa part, fier d'être toujours force de proposition pour faire face à la crise du logement qui touche tous les territoires, fier d'être un rempart face au gouvernement qui détruit notre modèle de logement social, pourtant unique et envié dans le monde entier.

Ce ne sont pas moins de 1,6 milliard d'euros qui ont été ponctionnés sur le livret A pour financer le réarmement de la France, un véritable hold-up dans l'épargne populaire, au détriment de la production de logements sociaux. L'écologie n'existe pas sans justice sociale, et inversement, il est impossible d'agir pour une meilleure justice sociale sans prendre en compte l'écologie, pour la bonne et simple raison que ce sont

les plus pauvres et les plus précaires qui souffrent déjà et qui souffriront encore plus de l'inaction climatique. Ne pas se soucier de l'environnement aujourd'hui, c'est multiplier les inégalités demain, et c'est criminel pour les générations à venir, c'est-à-dire nos enfants, nos petits-enfants.

Nous sommes indignés en lisant dans *Le Monde* cette semaine : Michel Barnier veut agir pour le logement au prix d'une moindre ambition écologique. Pourtant, nous le savons, il est possible de produire du logement social sans sacrifier nos objectifs environnementaux, et c'est urgent. Sur la Métropole nantaise, nous rénovons nos logements sociaux et nous trouvons des solutions pour produire du logement sans tout bétonner, en lien étroit avec nos bailleurs, et notamment avec notre office public Nantes Métropole Habitat, la preuve aujourd'hui avec cette délibération. Monsieur Barnier et son équipe doivent se mettre au travail avec nous, les collectivités locales, et non pas contre nous. Ayons des ambitions à la hauteur des urgences sociales, écologiques, et désormais démocratiques. Il ne s'agit pas de bricoler un joli plan sur le papier, il s'agit d'assurer le droit au logement à chacune et à chacun, sans compromettre l'avenir. La bataille du logement digne pour toutes et tous, c'est tous ensemble que nous la gagnerons. Merci de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sandra Impériale, puis Bassem Asseh. »

M^{me} Impériale : « Ce sera juste une remarque. Sur la Métropole nantaise, certaines communes ont travaillé des terrains d'insertion temporaires, des TIT, concernant les migrants de l'Est. Un étonnement quand même, je pense que tout le monde ne le sait pas : on ne peut pas rentrer ce type de terrains et de logements, même précaires, en logement social. J'en appelle aux ministres qui maintenant sont présents au sein de notre hémicycle et que je félicite, aux parlementaires qui sont déjà dans cet hémicycle, de même qu'à la Métropole, à relayer cette demande sur les TIT, afin que ce soit intégré dans le logement social. On fait un effort qui est conséquent, comment ne peut-on pas dire que cela rentre dans un logement social ?

Par ailleurs, petite remarque : je ne vois pas comment, en deux semaines, on peut jeter le bébé avec l'eau du bain, comme le dirait mon collègue Rodolphe Amailland, avec ce nouveau gouvernement. Attendons de voir ce qui va être fait. De même, sachez juste que le sous-préfet qui était sur la Loire-Atlantique, avec qui beaucoup de maires ont eu cœur à travailler, est au cabinet du nouveau ministre du Logement. Nous verrons bien ce qu'il en est. J'ai confiance, et j'avoue que j'ai apprécié la déclaration qui fait que le maire pourra avoir un peu plus le droit d'orienter, ou ne serait-ce qu'un droit de regard sur le logement social dans sa commune. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bassem Asseh. »

M. Asseh : « Madame la Présidente, chers collègues, la crise du logement que nous traversons est sans précédent. Vous étiez plusieurs à le souligner, elle touche l'ensemble du pays. À l'échelle nationale, d'après les chiffres du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, sur les 12 derniers mois, -19,9 % de chantiers nouveaux qu'entre septembre 2022 et août 2023. Notre Métropole nantaise n'échappe évidemment pas à cette réalité, et les dernières annonces du nouveau Premier ministre, cela a été souligné tout à l'heure, malheureusement, ne sont pas à la hauteur des enjeux que cette situation impose. Si, sur un malentendu, il y avait des amis présents dans cette salle, peut-être pourraient-ils le lui signaler, je pense que cela pourrait tous nous aider.

Face à cette crise, ici, à la Métropole de Nantes, nous avons choisi d'agir. Nous agissons résolument et sans relâche pour que chacun dans cette Métropole puisse accéder à un logement digne, à un logement correspondant à ses besoins et à ses moyens. Nous nous étions engagés l'année dernière, avec le plan de relance métropolitain du logement, à débloquer des opérations jusque-là en difficulté. Ce plan a été approuvé à l'unanimité de ce Conseil. Ce plan avait pour ambition de relancer la production de logements en mobilisant tous les leviers disponibles. Ce plan a pour objectif de répondre concrètement et efficacement à la crise du logement. Un an après, les résultats sont là. Ce plan a permis plus de 1 600 logements, dont 542 logements sociaux. Cela montre que notre engagement porte ses fruits, mais nous le savons tous, la crise est loin d'être derrière nous.

La délibération qui vient de nous être présentée par notre collègue François Prochasson et que nous nous apprêtons à voter vient concrétiser et rendre opérationnels les engagements annoncés au Conseil de juin dernier. Tout d'abord, nous allons élargir le bail réel solidaire, ce dispositif qui a permis à de nombreux ménages économiquement défavorisés de devenir propriétaires. Il s'ouvre désormais aux classes moyennes, avec la création à venir d'un BRS intermédiaire. En effet, de plus en plus, les classes moyennes rencontrent

elles aussi des difficultés à accéder à la propriété. Avec ce bail, elles pourront acheter leur logement à un moindre coût en acquérant uniquement les murs, tandis que la Métropole conservera la propriété du terrain. Ce modèle anti-spéculatif par nature protège le logement des fluctuations du marché, car nous croyons fermement que l'habitat n'est pas un bien comme un autre.

De plus, nous renforçons notre soutien à l'accession abordable dans les quartiers populaires de nos communes, en accompagnant l'achat d'un logement bail réel solidaire par une subvention supplémentaire de la Métropole de 200 euros par mètre carré. Cette mesure, qui pourrait être mobilisée pour plus de 500 logements, permettra de devenir propriétaire à moindre coût et permettra à davantage de ménages de s'inscrire dans un parcours résidentiel souhaité, adapté à leurs besoins et correspondant à leurs aspirations. Ces actions concrètes et ambitieuses s'inscrivent dans la continuité de ce que nous avons annoncé en juin dernier, lors du premier bilan annuel du plan de relance. Elles démontrent une fois encore notre attachement à offrir aux habitants de la Métropole un logement digne, un logement qui protège, un habitat choisi et non subi, loin de toute assignation.

Cependant, notre action ne s'arrête pas là : l'habitat est aussi au cœur de la transition écologique de notre territoire. En amplifiant nos dispositifs, nous veillons à ce que ces logements soient à la fois accessibles, mais aussi respectueux des normes environnementales, car nous le savons, la transition énergétique passe également par des bâtiments moins énergivores et respectueux de l'environnement. Ce projet de délibération est la traduction opérationnelle et concrète des nouvelles annonces faites en juin. Ce plan s'inscrit dans notre démarche de construction d'une ville durable pour un maximum des habitants de la Métropole, actuels et futurs. Ce plan permet le renforcement de la qualité de vie au quotidien. Enfin, ce plan répond aux enjeux de transition qu'exige notre époque, et participe à faire de Nantes une métropole d'un contrat social et écologique nouveau. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anas Kabbaj. »

M. Kabbaj : « Merci, Madame la Présidente. Chacun ici a conscience, comme l'ont déjà dit Madame Benâtre, M. Asseh, et d'autres élus, de la gravité de la crise du logement que nous connaissons. Cette délibération est l'occasion de rappeler cette situation alarmante au travers des difficultés que connaît le secteur du logement social. Au niveau national, le premier semestre de l'année a été marqué par un record : le pays compte désormais 2 700 000 demandes de logements sociaux. C'est 100 000 de plus en un an. Derrière ce chiffre, ce sont des familles aux revenus modestes, des jeunes qui démarrent dans la vie, des actifs qui occupent des emplois dont nous avons collectivement besoin, des personnes âgées. Bref, ce sont plusieurs millions de personnes qui attendent, qui espèrent un logement adapté à leurs besoins, avec un loyer adapté à leurs moyens. C'est une conséquence des crises sanitaires et économiques que nous avons connues, et c'est aussi le bilan d'une action gouvernementale marquée par le déni, l'erreur et l'injustice.

Depuis 2017 et l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, ce sont près de 14 milliards d'euros qui ont été retirés au financement du logement social. Les effets délétères ne se sont pas fait attendre et ont entraîné la chute que nous constatons. Plus grave, au début de cette année, le gouvernement de Gabriel Attal se proposait, en guise de solution, d'affaiblir l'article 55 de la loi SRU, d'organiser la concurrence entre logements sociaux et logements intermédiaires, avec l'avantage prévisible de ces derniers. Enfin, les acteurs du logement social ont dû faire avec une douche froide après les effets d'annonce du gel des crédits. Il y a un an, le gouvernement promettait 1,2 milliard d'euros pour financer la rénovation énergétique du parc social. Un an plus tard, les promesses ont fondu, moins de la moitié des 400 millions d'euros prévus pour cette année ont effectivement été versés.

C'est dans ce contexte que notre collectivité poursuit son effort dans la relance de la construction de logements sociaux. Notre groupe soutient cette politique volontariste, dont chacun doit avoir conscience de l'importance et des limites. Pour répondre aux besoins des métropolitains, nous avons besoin d'un véritable plan de relance nationale du logement social, doté de moyens conséquents qui s'inscriraient dans la durée. Il s'agit, pour nos territoires et nos communes, d'une nécessité sociale, politique, mais aussi environnementale. À ce titre, les annonces du Premier ministre lors de sa déclaration de politique n'ont rien de rassurantes, et nous renvoyaient un petit peu aux propos d'Henri Queuille, pour lequel *"il n'est pas de problème qu'une absence de solution ne finisse par résoudre"*. Nous préfererions ne pas avoir à payer collectivement le prix politique de cet aveuglement. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Puisqu'on élargit le débat, évidemment que nous serons favorables à cette délibération, mais il ne faudrait pas faire croire à l'ensemble de nos collègues, mais surtout à l'ensemble de ceux qui nous écoutent, que parce que l'on va abonder de manière temporaire on va résoudre la problématique de la crise

du logement, et du logement social en particulier. Je le dis, c'est un dispositif temporaire. C'est très bien, nous l'avons fait parfois collectivement, nous avons encore voté la dernière fois en bureau métropolitain, me semble-t-il, des subsides pour pouvoir débloquer des sujets, et c'est tant mieux dans la période dans laquelle nous vivons. Cependant, je crois quand même qu'il ne faut pas oublier que la crise du logement social, c'est d'abord la crise du logement en général. On sait que le logement social est financé par la construction du logement privé, et que si l'on n'arrive pas à relancer globalement la question du logement et de la construction du logement en France, on n'arrivera pas à structurellement financer le logement social.

J'ai une deuxième question, mais qui reste en suspens : celle de s'exonérer de penser ou de réfléchir à ce que 75 % de la population française soit éligible au logement social. Peut-on continuer de manière quasiment irréfléchie à produire, sans se poser la question d'améliorer les conditions de ressources de nos concitoyens pour pouvoir accéder au logement sans passer par la case du logement social ? Je crois vraiment que cette question doit irriguer les travaux futurs d'un gouvernement qui vient d'être nommé et qui part, je le disais l'autre jour, sans doute avec une feuille de route difficile, mais qui devrait travailler sur ces questions prégnantes pour les mois à venir. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Madame Garnier. »

M^{me} Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Je crois que l'on est tous d'accord dans cette assemblée pour constater que l'on a une vraie difficulté dans les frontières de la Métropole nantaise pour relancer le logement, et en particulier la production de logement social. Nous avons souvent eu l'occasion d'alerter au sein de cette assemblée, on a déjà eu des débats. On sait, bien sûr, qu'il y a eu la question du Covid qui a été un facteur qui a compliqué les choses, on sait qu'il y a eu l'inflation du coût des matières premières. Pour autant, je crois que nos voisines régionales, que ce soit Angers, que ce soit La Roche-sur-Yon ou les autres capitales régionales, ont les mêmes problèmes que nous, ont aussi subi la crise du Covid et de l'inflation des matières premières, mais en termes de construction de logements sociaux, elles étaient à des taux de réalisation par rapport à leurs engagements qui avoisinaient les 80 %, lorsque nous dépassions péniblement les 55-57 %. Je pense qu'il faut rappeler ce point-là. Vous avez pris la mesure de ce retard et de ces blocages au travers du plan de relance du logement social que nous avons tous voté l'année dernière, en juin, au sein de cette assemblée, avec un certain nombre d'améliorations que vous avez rappelées, Monsieur Prochasson, et c'est tant mieux pour les habitants de notre Métropole.

Je vous ai entendus, Monsieur Prochasson, ainsi que les uns et les autres dans vos différentes interventions, faire état d'un certain nombre d'interrogations. C'est votre droit le plus absolu. Je vous ai moins entendus faire état des engagements du gouvernement en termes de logement, et sur un certain nombre de sujets. Je vous ai écouté attentivement, parce que j'entends les enjeux écologiques, vous avez évidemment raison de les souligner, mais la réalité aujourd'hui sur le logement, c'est que dans quelques semaines, on ne pourra plus accéder aux logements classés G, et que l'on a une vraie difficulté pour mettre à l'abri nos populations, et en particulier les plus fragiles. Bien sûr, les enjeux écologiques sont réels, mais souvenez-vous qu'il n'y a pas si longtemps, sur la question des ZFE, des zones à faibles émissions, on s'est aperçu tardivement que l'on allait exclure de nos métropoles nos concitoyens les plus fragiles qui n'ont pas les moyens d'avoir une voiture qui répond à tous les critères écologiques et environnementaux qui se dessinent aujourd'hui. Qu'est-ce que l'on a fait collectivement, avec la gauche également ? On a reculé sur un certain nombre de critères, tout simplement pour permettre à nos concitoyens les plus modestes de continuer à accéder à nos métropoles. Je crois que c'était la bonne solution. Ce choix, nous l'avons fait ensemble. On peut faire les mêmes choix, sans renoncer à nos ambitions écologiques et environnementales, sur la question du logement.

Cette parenthèse étant faite, et pour revenir à Nantes, vous avez effectivement débloqué – et encore une fois, tout le monde s'en réjouit ici – la construction d'un certain nombre de logements. J'ai entendu, je crois, Madame Bassani nous dire que c'était une question de volonté politique. Comme je vous rejoins, Madame Bassani, vous avez entièrement raison : c'est une question de volonté politique ! Là encore, puisque nous sommes dans l'enceinte de la Métropole nantaise, et que ce sont les Nantais et les habitants de nos 24 communes qui nous attendent sur ce sujet, je voudrais rappeler un chiffre que je ne vous impute pas, mais qui doit tous nous interpeller : je voudrais rappeler qu'à Nantes – je n'ai pas les chiffres au niveau de la Métropole, peut-être que vous les avez –, c'est plus de la moitié des ménages qui vivent sous le seuil de pauvreté qui doivent se loger dans le logement libre, qui n'ont pas accès au logement social. Pourtant, ce sont eux les plus modestes et les plus fragiles, ce sont ces ménages, ces personnes, ces habitants de Nantes et de la Métropole qui vivent sous le seuil de pauvreté. On a donc un vrai sujet, collectivement, de construction de logement social, mais aussi de mobilité dans le parc social. Je crois que c'est important de se le redire et de le mesurer, parce que le combat pour le logement, en particulier à Nantes et en Loire-Atlantique, dans nos territoires qui sont si attractifs, c'est d'abord un combat pour les plus fragiles. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Renan Dantec. »

M. Dantec : « À entendre Madame la Ministre, finalement, ce sont les ménages les plus modestes qui sont les victimes de la transition écologique et qui n'ont plus l'extrême chance de pouvoir être dans des logements classés G. Mais enfin, dans les logements classés G, ils vont payer des factures d'énergie absolument délirantes, ou ils ne vont pas se chauffer, ou ce seront des logements de grand inconfort l'été. On ne peut pas laisser dire une chose pareille ! Justement, il faut sortir les pires logements de la location. On attend de l'État, maintenant que Madame Garnier est au gouvernement, un plan rapide, justement pour ne plus avoir de logements G et accélérer sur les réhabilitations. Parce que ce que vient de dire Madame Garnier, c'est : "On ne touche plus à rien, et on laisse les gens dans des logements de classe G", ce qui est absolument inacceptable. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Ne vous inquiétez pas, j'ai Matthieu Annereau comme inscrit, Guillaume Richard comme inscrit, et je ne doute pas que la pluralité des paroles va pouvoir s'exprimer. Je donne donc la parole à Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente. Sur ce sujet de la politique du logement, on ne va pas se mentir, le sujet est tendu sur l'ensemble du territoire national. Une politique a été menée, des actions ont été réalisées, sans doute insuffisamment, il faut pouvoir se le dire, mais il faut également pouvoir se dire les choses localement et se comparer. On a une région qui reste en dynamique sur le front des ventes de logements, tirées par le littoral et le secteur angevin, mais on a un problème spécifique à notre Métropole, il faut quand même pouvoir se le dire. Quand on se le dit, quel levier est-on en mesure d'actionner localement pour pouvoir rétablir les choses ? C'est une question que l'on vous pose. On peut également s'interroger sur ce qui nous est remonté de la part de professionnels du secteur à propos de délais souvent très longs de délivrance des permis de construire. Comment peut-on fluidifier les choses, accélérer les process ? La simplification, on en parle beaucoup au niveau national, mais au niveau local également, sur nos process, il nous faut nous améliorer. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard, puis Tristan Riom. »

M. Richard : « Merci, Madame la Présidente. J'aimerais juste revenir sur les chiffres, justement pour mettre vos interventions en perspective. 295 logements ont été vendus à Nantes sur le premier semestre 2024, c'est-à-dire -10 % par rapport au semestre de 2023. Si on se compare avec des villes de notre taille, on est loin derrière. On est d'ailleurs loin derrière Angers, loin derrière Rennes, loin derrière Bordeaux. On a évidemment, au-delà de la crise nationale que tout le monde comprend bien, une responsabilité locale, une responsabilité qui est que ces dernières années, la collectivité n'a pas suffisamment aidé les opérateurs privés qui sont à l'origine d'une très grande partie des constructions de logements sociaux, et Rodolphe Amailland l'a parfaitement redit. Maintenant, je crois que l'on doit collectivement réfléchir à un nouveau modèle, parce que le modèle ne fonctionne plus. Le modèle sur lequel on travaille encore, que l'on aide et que l'on doit encore accompagner – parce que l'on n'a pas le choix, il faut que les programmes sortent –, va devoir changer. Il va falloir penser à construire autrement. Je pense qu'il va falloir que tout le monde se mette autour de la table, et il va falloir aussi espérer que le gouvernement propose quelque chose. Dans ce sens, il faudra l'accompagner au lieu de lui tirer dessus avant qu'il ne soit sorti. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Tristan Riom. »

M. Riom : « Heureusement que l'on est assis quand Madame Garnier prend la parole, sinon, il y aurait un risque de se faire mal. Vous avez quand même dit, Madame Garnier, qu'il faut mettre à l'abri les citoyens les plus modestes en les laissant dans des logements classés G. C'est quand même hallucinant, cela a été dit par le sénateur Dantec, on a un problème de gens qui ont froid dans notre pays l'hiver, parce que leur logement est inadapté. Je rappelle les chiffres de l'INSEE : 10 millions de personnes dans notre pays, tous les hivers, ont froid. On a une étude sur la Ville de Nantes qui montre qu'un tiers des habitants estime que leur logement est inadapté au réchauffement climatique lorsqu'il y a une vague de chaleur, et vous nous dites que pour protéger les gens, il faut les laisser dans des passoires thermiques. C'est absolument inacceptable.

La solution par rapport à cette situation, c'est de rénover massivement les logements. Je rappelle juste que dans les grands plans d'économie de finances publiques qui ont été annoncés et qui sont déjà à l'œuvre, il y a la baisse du budget de l'ADEME, la baisse des budgets MaPrimeRénov', la baisse du fonds vert. Avec la baisse du fonds vert, on empêche notamment d'accompagner les collectivités. Avec la baisse du budget de l'ADEME, on empêche d'aller vers des énergies renouvelables. Avec la baisse de MaPrimeRénov', vous allez

moins aider les ménages pour faire de la rénovation. Face à cela, nous, c'est assez simple, on estime à la Métropole qu'il faut prendre nos responsabilités. C'est pour cela que l'on est la collectivité – je le dis comme ça – en France qui accompagne le plus la rénovation thermique. C'est pour cela que nous avons des chiffres qui sont en hausse constante sur la rénovation thermique, malgré les tergiversations des différents gouvernements. Prenez vos responsabilités. Avec le plan climat que vous avez voté, on a dit que l'on devait passer de 5 000 à 10 000 rénovations par an sur la Métropole, accompagnez-nous plutôt que de proposer de laisser les gens dans l'inconfort climatique et financier. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé, et je redonne la parole à Guillaume Richard qui souhaite la reprendre. »

M. Affilé : « Vous avez parfaitement raison de dire que depuis de nombreuses années, la construction privée permet d'alimenter le parc de logement social. Ce qui a parfois quand même quelques effets positifs, c'est le fait d'avoir de la mixité sociale dans les programmes. Je suis aussi pour la mixité sociale dans le logement social. Je sais, y compris par expérience personnelle, combien cela peut être utile d'avoir une population socialement diversifiée sur un même site, parce que cela permet tout un ensemble d'interactions, d'entraides, et on va dire parfois de "régulations sociales" qui sont plutôt positives et qui produisent des effets positifs pour une collectivité. À l'inverse, transformer le logement social en ghetto, je suis convaincu que c'est le pire que l'on puisse faire en termes de lien social. Ça, c'est une réalité.

La réalité que l'on a aussi, c'est que beaucoup de promoteurs dans notre agglomération dynamique ont fait ce que j'appelle "la course à l'échalote" en faisant de la surenchère sur des fonciers. Aujourd'hui, soit ils ont acquis au prix de 2022, voire de 2021, soit ils sont sous compromis, avec des pénalités en cas de sortie du compromis qui font qu'ils arrivent avec des exigences extrêmement fortes et inacceptables en l'état. On était quelques collègues à travailler sur des projets hier. Je vais vous donner des exemples : trop dense, trop haut, baisse d'exigence qualitative architecturale, économie sur les matériaux où l'on rogne sur la qualité, économie sur les surfaces. On a même vu des promoteurs nous proposer de ne pas faire de sortie sur l'extérieur, pas de balcon pour de petits appartements. À partir de ce moment-là, c'est clair, on ne peut pas produire autant de logements qu'on le souhaiterait, pour plein de raisons. Effectivement, la construction de logement social arrivée à la promotion privée est en berne.

En parallèle, on a observé aussi un deuxième élément chez les bailleurs sociaux qui, faute de moyens, et parfois faute de capacité à recruter des équipes adéquates, n'ont plus de maîtrise d'œuvre interne. Je crois que sur notre Métropole, il y a un ou deux bailleurs qui ont cette capacité à avoir une maîtrise d'œuvre interne et à conduire des projets quasiment de A à Z (cinq, me dit Pascal). C'est aussi ce modèle-là qui est aujourd'hui questionné. Si nos bailleurs sociaux n'arrivent pas à trouver du foncier à prix maîtrisé, et en plus doivent se payer tous les intermédiaires que l'on peut imaginer dans la construction de logements, on voit bien que cela réduit leur capacité à faire. C'est vrai qu'il va falloir imaginer autre chose. Ce fonds est un fonds d'urgence, c'est comme cela que nous l'avons conçu, ce n'est pas forcément un fonds qui a vocation à régler structurellement les problèmes. Je suis d'accord avec la conclusion, il va falloir trouver d'autres façons de procéder. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard, puis Julien Bainvel. »

M. Richard : « En réponse à Tristan Riom, vous avez sous-entendu que nous ne soutenions pas la rénovation de notre parc social, c'est absolument faux. Le travail engagé par les métropoles et par les bailleurs sociaux a été un travail extraordinaire, qui se poursuit bien évidemment encore aujourd'hui. C'est un travail qui fait figure d'exemple en France et en cela, nous soutenons évidemment ce qui a été fait. C'est pour la construction, je le répète, que nous appelons à un grenelle local sur le logement, pour redéfinir un nouveau modèle, parce que c'est ce qu'il y a de plus important aujourd'hui.

Pour terminer, vous me permettrez d'avoir un mot pour les acteurs de l'immobilier qui, aujourd'hui, souffrent après avoir servi notre Métropole et nous avoir permis de nous développer très activement ces 10-15 dernières années. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. Je trouve que le débat que l'on a est très intéressant. Je voulais juste rappeler deux ou trois réalités qui me semblent importantes à avoir en tête. L'une des réalités, c'est qu'aujourd'hui, le parcours résident est complètement bloqué. L'évolution des compositions des familles,

l'évolution des revenus d'un certain nombre de locataires du logement social n'est pas prise en compte dans ce parcours résidentiel. On se retrouve du coup avec des gens qui, soit sont assignés à résidence, soit sont locataires à vie du parc social.

Si je partage ce qu'a dit Bertrand Affilé sur la nécessité d'avoir de la mixité sociale dans le parc social, il ne faut pas oublier une réalité, c'est qu'aujourd'hui, nous avons des femmes, des hommes, des enfants qui dorment à la rue, quand d'autres sont dans des situations où ils ne répondent plus aux critères d'entrée dans le logement social. C'est quand même assez aberrant de se dire que des familles dont les enfants ont quitté le logement familial, parce qu'ils ont grandi, parce qu'ils font des études, parce qu'ils ont eux-mêmes construit leur vie, continuent à être dans leur logement social, et que certaines personnes dont les revenus ont progressé au cours de leur vie continuent à bénéficier de logement social, dont certaines personnes bénéficiant de loyers modérés ont utilisé de l'argent pour acheter une résidence secondaire.

On est dans un système qui ne fonctionne pas. Je crois que le vrai enjeu que le gouvernement, que l'État doit avoir, toutes tendances politiques confondues, c'est de revoir profondément le modèle de financement, pas que du logement social, mais du logement en général, pour donner une priorité – cela fera sans doute réagir un certain nombre de nos collègues – et pour que nos citoyens aient davantage et plus facilement accès à la propriété. À la fois en termes de pouvoir d'achat, en termes de constitution de patrimoine, et en termes de parcours résidentiel et de justice sociale, c'est ce qu'il faut viser. Aujourd'hui, malheureusement, on a un système qui est complètement bloqué, qui est le même depuis des décennies et des décennies, et dont on peut tous constater l'échec. Je crois que le vrai enjeu est de revoir foncièrement et définitivement le modèle de financement du logement en général. »

M^{me} la Présidente : « Je sens que vous m'avez agacé Robin Salecroix ! »

M. Salecroix : « Merci, Madame la Présidente. Quelques mots de réaction. On a sûrement mal compris du côté de cette assemblée quand Monsieur Bainvel évoquait des investissements dans des résidences secondaires de locataires du logement social. On ne doit côtoyer les mêmes locataires, on ne doit pas côtoyer les mêmes habitants du logement social dans nos territoires respectifs. La réalité, c'est qu'aujourd'hui, beaucoup de ces locataires du logement social, mais également du logement libre, sont en grande difficulté pour payer leur loyer et pour avoir un parcours résidentiel choisi. La réalité, et je partage le propos de Monsieur Bainvel, c'est que la situation de nos locataires et cette question du parcours résidentiel est bloquée, et c'est relié à la question du pouvoir d'achat des salariés et des familles populaires. Peut-être pourriez-vous d'ailleurs discuter avec Madame Garnier, ministre de la Consommation, qui viendra sûrement nous expliquer comment elle va redonner du pouvoir d'achat à ces salariés, à ces familles populaires, pour leur permettre justement d'avoir un parcours résidentiel choisi. Force est de constater que les dernières annonces dans le domaine, notamment la désindexation des pensions des retraités de l'inflation, sont encore de mauvaises nouvelles pour le pouvoir d'achat des Français, et donc y compris des Nantaises et des Nantais.

Ensuite, il y a une espèce de petit refrain que je ne peux plus entendre, qui dirait que la situation et cette crise nous la subissons, que c'est la résultante de plein de facteurs. Oui, certes, mais c'est aussi la résultante de choix politiques mis en œuvre par le pouvoir en place – quelle que soit sa configuration, d'ailleurs –, c'est la résultante de la hausse des taux d'intérêt, c'est la résultante de la hausse des factures d'énergie, c'est la résultante de la ponction de l'État sur les bailleurs sociaux qui culmine, en fonction des années, entre 800 millions et 1,3 milliard sur les trésoreries des bailleurs sociaux, c'est la criminalisation des mal-logés avec la loi Kasbarian. Oui, il y a des choix politiques qui sont faits dans ce pays et qui mettent en difficulté le secteur du logement, qui mettent en difficulté les Françaises et les Français. Et oui, nous sommes de ceux à gauche qui disons que nous ne voulons pas d'un modèle du logement social qui serait le modèle du logement social du ghetto. Effectivement, le fait que 70 % des Français puissent prétendre au logement social est une bonne chose, permettant ainsi aux aides-soignantes, aux infirmières, aux employés, aux ouvriers de bénéficier d'un logement social. La véritable problématique, c'est qu'aujourd'hui, ils n'ont pas les moyens d'en sortir. Et là, on attend des réponses de la part de ceux qui gouvernent depuis trop d'années. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Thomas Quéro. »

M. Quéro : « Merci, Madame la Présidente. Vous me permettrez de dire que je suis autant agacé que Robin Salecroix, en tant que Président de Nantes Métropole Habitat, par ce qui vient d'être dit. Il faut arrêter de raconter des âneries sur les locataires du logement social. Continuer à faire croire cette lubie qu'il y aurait des personnes trop riches qui resteraient dans les logements sociaux, que l'on ne le saurait pas et qu'on les y laisserait à vie, c'est faux. Nous avons déjà regardé. Cela fait partie des obligations des bailleurs que de

réexaminer tous les ans la situation de leurs locataires. On le fait régulièrement à Nantes Métropole Habitat sur nos 25 000 logements. À grosse louche, il y a peut-être quelques dizaines de personnes qui sont en limite des plafonds de logement social. Même ces personnes-là, qui ont peut-être un petit peu plus que les plafonds du logement social, n'ont malgré tout pas les moyens d'accéder au logement privé, que ce soit le logement locatif ou l'accession libre aujourd'hui, compte tenu des prix qui sont ceux du marché et des problématiques de pouvoir d'achat qu'a expliquées Robin Salecroix. Arrêtons de faire croire, comme l'a fait le Premier ministre encore récemment – puisque c'est finalement sa seule annonce concrète – que ce serait la solution pour fluidifier le parcours résidentiel. C'est faux ! C'est faux à Nantes, c'est faux à Nantes Métropole Habitat, et c'est faux dans l'ensemble du parc social, y compris – vous pouvez regarder – chez les SA HLM, qui ont les mêmes situations de logement. Il n'y a pas de marge là-dessus.

Si on veut parler rapidement des questions de financement du logement social, ce n'est pas compliqué. Au congrès de l'USH, il y a quelques jours à Montpellier, il a été dit très clairement par l'ensemble des acteurs – l'alliance pour le logement, c'est l'USH, les bailleurs sociaux, c'est la FFB, c'est la FPI, c'est tout le monde, c'est même plus large que le Conseil national de la rénovation sur le logement – : « Ce n'est pas compliqué, on est prêts à faire les choses. L'argent qui manque vient d'une chose aujourd'hui, c'est le prélèvement qui s'appelle la RLS, qui a coûté 1,8 milliard d'euros à l'ensemble du monde du logement social. À Nantes Métropole Habitat, c'est quasiment 50 millions d'euros qui nous manquent depuis 2018 et qui sont prélevés par l'État. Ces 50 millions d'euros localement, c'est un levier de fois cinq, cela correspond quasiment à 200 millions d'euros d'investissement pour de l'acquisition de foncier et de la construction de logements. Si le gouvernement veut faire quelque chose, cela a été proposé par tous les acteurs de l'USH il y a 8 jours, il supprime la RLS, il rend l'argent aux acteurs sociaux, aux bailleurs sociaux qui sauront quoi en faire, qui s'engagent à le dépenser dans de la construction – qui viendra nourrir le secteur du bâtiment qui est en grave crise, avec beaucoup plus de conséquences encore, économiques et sociales, à venir –, et qui sauront l'utiliser utilement pour construire du logement social et répondre à la demande de l'ensemble des Nantais, en l'occurrence, et des Français qui attendent ce logement social. Le problème vient essentiellement d'une question économique et de pouvoir d'achat, et d'une absence totale – je le dis, totale – de politique logement portée par Emmanuel Macron depuis 2017. C'est cela qui fait que l'on est aujourd'hui dans une crise nationale, et pas seulement nantaise. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je n'avais pas forcément prévu de reprendre la parole, mais j'avoue que je suis extrêmement gêné quand on en arrive à faire des généralités à propos de comportements qui sont, somme toute, très minoritaires. Je dis à la Présidente que je connais des gens qui habitent en logement social et qui peuvent effectivement avoir une résidence personnelle, mais sur tous les locataires que je connais, c'est une toute petite minorité. Il ne faut pas en faire une généralité. Je trouve que cela donne quand même l'impression d'accuser les locataires de logement social d'être des profiteurs, et ce n'est pas forcément comme cela qu'ils méritent d'être considérés.

Par ailleurs, quand on parle de manque de mobilité résidentielle, effectivement, là aussi, à Saint-Herblain, il existe des endroits où il y a de nombreux qui sont occupés – T4, T5 – par une ou deux personnes, et encore. Sauf qu'en réalité, ces personnes, souvent des dames âgées, veulent bien quitter le logement où elles ont élevé leurs enfants, mais elles demandent juste à rester dans leur quartier, à proximité de leurs voisins, de leurs voisins et de leurs amis, là où elles ont leurs habitudes. Or, on n'est pas toujours en mesure de leur proposer un logement plus petit et adapté à leurs besoins réels. Effectivement, tant que l'on est dans cette insuffisance de logements, on n'a pas de capacité à agir là-dessus. Derrière, des T4, des T5, on pourrait en sortir. Je pourrais même vous donner d'autres exemples de T6 qui sont aujourd'hui vides, parce que les bailleurs n'ont pas les moyens de les rénover, et parce que quand ils sont proposés à la location, de toute façon, par rapport à ceux qui peuvent y accéder, le reste à charge est trop élevé en termes de loyer. Cela veut dire que l'on est dans une situation extrêmement délicate. Les bailleurs ne peuvent pas vendre, par exemple, des logements qui pourraient leur permettre de reconstituer des fonds propres, mais qui ne sont pas vendables en l'état. Cela reste quelques logements qui sont inoccupés, qui sont peut-être classés G ou F, mais qui, en tout cas, ne sont pas en situation sanitaire d'accueillir aujourd'hui des habitants.

C'est cela aussi qu'il faut réussir à trouver, et je partage complètement l'avis de Thomas sur le fait que la première des actions est de redonner au logement social les moyens d'agir. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « C'est bien, parce que je vais vous inviter à des perspectives. Je ne sais pas si l'on a

répondu à toutes les questions. Je partage en tout cas avec Bertrand cette idée que l'on ne peut pas être dans une forme de sectarisme de solutions, je pense qu'il va falloir pouvoir développer des choses que l'on ne connaît pas forcément encore et sur lesquelles il va falloir, peut-être par touche pour les niches dont on a parlé, mais peut-être plus globalement sur de grands sujets, travailler la politique du logement. Avec les membres du conseil d'administration de l'AMF 44, je suis ravi, parce que l'on a choisi le thème de la crise du logement face aux défis d'accueil du développement local, et aussi de la sobriété foncière dont on n'a pas parlé et qui va sans doute, dans certaines de nos communes, avoir un impact dans la construction du logement, et du logement social en particulier. C'est bien, parce que l'on aura des perspectives pour pouvoir discuter encore de ce sujet du logement et essayer de trouver des solutions ensemble. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Quelques mots, avant de redonner la parole à François Prochasson. D'abord, je pense que l'on peut aisément tous tomber d'accord sur le fait que nous vivons une crise nationale du logement sans précédent. On peut tous tomber d'accord, puisque tous les chiffres de tous les rapports le montrent et le démontrent. La situation est malheureusement aussi simple que dramatique : on construit moins en France aujourd'hui, rapporté au nombre d'habitants, qu'on ne le faisait dans les années 50. Dans les années 50 ! Il faut quand même prendre la mesure historique de la crise nationale que nous traversons.

Deuxième chose, j'ai un point d'accord avec Rodolphe Amailland quand il rappelle que nous sommes dans une crise du logement transversale, parce que les choses sont liées. Parce qu'en effet, quand le logement libre est en panne, à partir du moment où aujourd'hui le modèle français repose en partie sur la VEFA, cela a des impacts sur le logement abordable, cela a des impacts sur le logement social, et quand il n'y a pas suffisamment de place dans le logement social, les hommes et les femmes qui sont sur des situations d'hébergement d'urgence ne peuvent pas intégrer le logement social. C'est donc l'ensemble du parcours, dans le pays, qui est aujourd'hui grippé.

C'est la raison pour laquelle, quand le Président de la République a lancé le Conseil national de la refondation, et notamment l'espace dédié au logement, et qu'il avait confié cet espace à deux personnes, avec des parcours et des sensibilités différentes, Véronique Bédague et Christophe Robert, les propositions qui ont été faites dans le CNR... Parce que je veux bien que l'on fasse des réflexions, des diagnostics, que l'on réfléchisse, mais franchement, sur le champ du logement, cela fait 18 mois que tous les acteurs du pays ont bossé, ont fait des propositions de manière consensuelle. Ils avaient fait des propositions sur l'ensemble du parcours : sur le logement libre, sur l'abordable, sur le social et sur l'urgence. La déception, ils l'ont dit de manière très nette, a été sur tous les champs : le libre, l'abordable, le social et l'hébergement d'urgence.

Dans la situation dans laquelle on est maintenant, notre responsabilité est de regarder l'avenir et de se dire ce que l'on peut faire. On verra ce que fera le gouvernement de Monsieur Barnier. S'il y a des choses qui sont posées, naturellement, on s'en saisira, dans l'état d'esprit constructif et exigeant qui est le nôtre, mais permettez-moi de vous dire quand même que je n'ai pas été particulièrement rassurée par ses premiers énoncés lors du discours de politique générale, parce que la vérité, c'est que pour celles et ceux qui suivent avec précision ces sujets... Alors c'était dit de manière discrète, pour ne pas trop effrayer quand même – de toute façon, c'était quand même l'idée générale : après avoir effrayé tout le monde, on essayait de ne faire peur à personne –, mais en vérité, ce n'était ni plus ni moins que la reprise de la loi Kasbarian. Regardez les propos de Michel Barnier, c'est toute la reprise de la loi Kasbarian, dont l'ensemble des acteurs, et en particulier les acteurs du logement sociaux, alertent sur les conséquences dramatiques que cela aurait si c'était confirmé. Je n'oublie pas non plus que son prédécesseur, Gabriel Attal, a été celui qui a osé remettre en cause une loi socle du pacte républicain, la loi SRU. J'ai trouvé Michel Barnier bien discret sur le sujet, j'espère qu'il aura l'occasion de nous rassurer très bientôt.

Notre boulot à nous, quoi qu'il en soit, c'est de trouver des solutions concrètes pour avancer, et c'est ce que nous faisons. Je veux juste prendre trois dimensions qui me semblent essentielles. Il y a une dimension qui a été un peu évoquée par Bertrand, je crois, qui est la question du foncier. On le sait tous, cette question est déterminante, c'est celle qui se pose en amont (je le dis devant Laure Beslier, qui pilote pour nous ces questions éminemment stratégiques).

Je rappelle que nous avons acté ici, en Conseil, à l'issue du Grand débat sur la fabrique de la ville – parce que quand même, avec les acteurs de la promotion immobilière, de la FPI à l'ensemble de celles et ceux avec qui on bosse quotidiennement, Pascal Pras, François Prochasson, Thomas Quéro et moi-même, c'est toutes les semaines que l'on a ce sujet –, à l'issue de ces discussions, la décision – la première que l'on a prise – d'augmenter l'investissement de la Métropole dans ce que nous allons consacrer au foncier. Si on ne fait pas cela, à la fin, on a des coûts de sortie qui se retrouvent absolument inatteignables, aussi bien pour les

professionnels que pour les habitants.

Deuxième chose. Oui, on cherche des réponses nouvelles, il en faut. C'est l'idée, par exemple, du bail réel solidaire. Cela commence à porter ses fruits, on le voit, et on améliore nos dispositifs. Un des éléments qui est proposé, c'est que là où le bail réel solidaire était ouvert – je le fais rapidement – aux plus modestes, il va désormais être ouvert à une partie des classes moyennes. Je rappelle, pour ceux qui nous écoutent, que le bail réel solidaire est cette idée de dire que l'on peut ne pas être propriétaire du foncier, mais être propriétaire des murs. On continue aussi à chercher d'autres réponses, en lien avec les acteurs, des améliorations continues, y compris de nos propres processus d'instruction. C'est vrai qu'il y a eu un sujet, je ne le balaie pas d'un revers de la main, cela a été pris en compte il y a maintenant 32 mois. Nous aurons la semaine prochaine à nouveau cette soirée qui s'appelle "la Soirée des Pyramides", organisée par les acteurs de l'immobilier sur Nantes. Je ne doute pas qu'à nouveau, la salle sera pleine. Je ne doute pas qu'à nouveau, nous aurons l'occasion de nous exprimer sur ces sujets.

On peut être d'accord ou pas avec les actes concrets que pose la Métropole sur ces questions, mais en tout cas, il y a des moyens financiers et des actes concrets. Je ne reproche pas à Monsieur Barnier de ne pas avoir encore mis d'actes concrets sur ce sujet, c'est trop tôt, mais j'espère que cela va arriver. J'espère que tous celles et ceux qui sont ici exigeants sur ces questions, à raison, le seront autant avec un gouvernement qui a failli totalement et gravement, depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir, sur ces questions. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « François Prochasson. »

M. Prochasson : « Je vais essayer de recentrer sur le contenu de cette délibération, évidemment, pour répondre à quelques questions qui sont venues. Cependant, en un mot, je voudrais quand même préciser que depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à la tête de notre pays, les gouvernements successifs, sans interruption, ont cherché à faire des économies sur le logement. C'est bien ce que l'on vit aujourd'hui, et c'est bien ce qui continue à m'inquiéter pour les années futures.

Quelques éléments, malgré tout, par rapport à notre délibération. "Construire autrement", oui, bien sûr. N'oublions pas, et Pascal Pras est là pour le rappeler, que ce plan de relance ne porte pas que sur le soutien à des opérations qui ont du mal à sortir, c'est tout un tas de mesures qui vont permettre de produire autrement, de densifier, de surélever, d'imaginer des solutions plus rapides de production du logement. Nous sommes présents – Pascal pourra en témoigner comme moi – sur tous les champs de ce plan de relance, y compris sur la question de la rapidité d'octroi des permis de construire, parce qu'un travail permanent se fait entre les services, les promoteurs et les bailleurs : d'une part, pour que les opérations puissent être traitées le plus rapidement possible en termes de permis de construire, et d'autre part, pour nous permettre, s'il y a des économies à faire sur le projet tel qu'il nous est présenté, de faire ces économies, l'aide exceptionnelle du plan de relance venant en dernier ressort pour sortir des équilibres financiers permettant le lancement des chantiers.

Sur la question des logements libres qui ont beaucoup de peine à se vendre, le chiffre que j'ai de 2023, c'est 621 logements vendus pour un parc mis à la vente de 2 000. C'est effectivement catastrophique, mais évidemment, nous sommes aussi présents sur ce sujet, pour que les promoteurs puissent continuer à lancer leurs opérations. Cela va être de la conversion de logements libres en logements locatifs – PLS, PLAI, etc. –, dans une négociation permanente. Cela va être probablement – et c'est déjà le cas avec notre Office public HLM – l'acquisition de logements qui sont sur le marché et qui n'arrivent pas à être vendus par les promoteurs immobiliers. Nous sommes en soutien sur tous les pans de la production de logements sociaux, et c'est bien la richesse de ce plan de relance.

Je voudrais préciser aussi que si les promoteurs ont des difficultés à mettre sur le marché, donc à construire des logements, c'est aussi parce que le système, pour l'instant, a été interrompu, notamment pour encourager l'investissement privé. Les promoteurs nous disent aujourd'hui que s'il n'y a pas de solution pour encourager cet investissement en vue de faire des locations – c'était le système Pinel qui s'arrête à la fin de l'année, ainsi que d'autres systèmes –, c'est la moitié de leur production qui disparaît. Vous voyez l'enjeu, et nous ne sommes absolument pas indifférents par rapport à cet enjeu.

Pour terminer sur la dimension sociale, évidemment, puisque c'est l'objet de ma délégation, je voudrais rassurer à la fois Marie-Annick Benâtre et tous mes collègues ici présents : nous sanctuarisons, dans ces politiques d'accompagnement de la production du logement, tout ce qui est PLUS/PLAI, de manière à ce que les classes les plus défavorisées puissent accéder au logement social. Je voudrais juste vous citer un chiffre. On n'en parle pas très souvent, mais nous avons dans notre dispositif un système de locatif à loyer accessible

qui produit des logements avec des loyers en dessous des plafonds PLA, ce qui doit permettre aux populations les plus en difficulté d'accéder à un logement. Nous nous sommes fixé comme seuil minimum 25 % des logements sociaux produits sur notre territoire. Le bilan le plus récent m'amène à vous dire que ce n'est pas 25 que nous assurons, mais 29 %. C'est-à-dire qu'avec cette attention pour les publics les plus défavorisés dans le parc social, qui nous est extrêmement cher, nous atteignons nos objectifs. Voilà ce que je voulais préciser. J'émetts aussi le vœu que tout ce qui est terrains d'insertion, tout ce qui est habitats et logements adaptés à certaines populations, puisse rentrer dans le quota SRU, cela me paraît effectivement être une ambition à négocier avec la ministre du Logement nouvellement choisie. »

Mme la Présidente : « Merci. Je voudrais juste donner une dernière information, puisque des chiffres, y compris régionaux, ont été évoqués. Si on regarde dans la période de mars 2023 à mars 2024, et si, comme on l'a tous dit, on se projette vers la suite et l'avenir, on voit que sur les permis de construire qui ont été accordés sur cette période, on est à -20 % dans le département de Loire-Atlantique. On est – et je ne leur en fais aucun grief, c'est simplement pour rétablir quelques réalités de chiffres – à -42 %, par exemple, en Sarthe. La moyenne régionale est exactement à -20 %. Je crois que c'est important de pouvoir l'avoir. On aura à nouveau des chiffres qui seront communiqués dans 15 jours, lors des instances avec l'État qui se tiennent sur le sujet, et je propose que l'on puisse ensuite continuer à partager ces éléments. »

Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

9 – ORGANISME DE FONCIER SOLIDAIRE – APPORT EN CAPITAL POUR LES OPÉRATIONS EN BAIL RÉEL SOLIDAIRE AVEC LES PROMOTEURS IMMOBILIERS PRIVÉS – APPROBATION

Mme la Présidente : « Avant de donner la parole à Bertrand Affilé pour la délibération n° 9, je dois demander à Rodolphe Amailland, Pascal Pras et François Prochasson de sortir de la salle. »

M. Affilé : « On continue sur le logement avec un dossier qui concerne l'organisme de foncier solidaire, avec un apport en capital pour les opérations en bail réel solidaire avec les promoteurs immobiliers privés. Là, vous avez quasiment toute la délibération qui est résumée, d'une certaine façon, parce que jusqu'à présent, vous le savez, l'office foncier solidaire, qui s'appelle Atlantique Accession Solidaire, passait par des coopératives de logement social pour pouvoir réaliser les opérations, acquérir les murs, l'office foncier solidaire restant propriétaire du foncier et les murs étant vendus aux personnes qui accèdent ainsi à la propriété. Pour aller un peu plus loin, et pouvoir bénéficier à davantage de personnes de classe moyenne, il est proposé que ce dispositif soit élargi aux promoteurs privés. C'est-à-dire que du coup, l'office foncier solidaire pourrait acheter en VEFA, comme on peut l'imaginer avec les bailleurs sociaux, auprès de promoteurs privés. »

Cela dit, le conseil d'administration d'Atlantique Accession Solidaire a estimé que les risques étaient trop importants, et nous demande donc de bien vouloir, en gros, faire la même démarche, donner toujours 5 500 euros par logement, mais en modifiant le montage juridique, cette fois-ci sous la forme d'une participation de Nantes Métropole, en tant que membre fondateur, au capital de la société Coopérative Atlantique Accession Solidaire à hauteur de 5 500 euros par logement agréé en montage BRS/promoteurs. Cela correspond à l'achat de 550 parts sociales au prix unitaire de 10 euros. Il vous est proposé, une fois cette délibération prise, pour éviter d'avoir à attendre des séances de bureau, par exemple, de déléguer à la présidence ou au Vice-président l'octroi de cet apport en capital par la signature d'une décision pour chacune des nouvelles opérations. Il s'agit, là aussi, de ne pas perdre de temps et d'aller le plus rapidement possible pour pouvoir bénéficier de ce nouveau montage. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

10 – RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ADAPTATION DES BIENS AUX RISQUES D'INONDATION – EXTENSION DU FINANCEMENT DES DIAGNOSTICS D'ADAPTATION AUX INONDATIONS AUX 24 COMMUNES DE NANTES MÉTROPOLE – ENGAGEMENT FINANCIER DE NANTES MÉTROPOLE DANS LE CADRE DU PAPI LOIRE AVAL 2023 – 2029

Mme la Présidente : « Tristan Riom, pour la délibération n° 10. »

M. Riom : « La délibération n° 10 est donc le règlement d'attribution de subvention pour l'adaptation des biens aux risques d'inondation. Vous le savez, nous avons ce que nous appelons un "PAPI", un plan d'action pour la prévention des inondations. J'étais venu en février dernier, me semble-t-il, pour vous en parler. Nous avons approuvé la mise en œuvre d'un programme opérationnel de 43 actions pour le PAPI Loire aval 2023-2029. C'est un programme qui est cofinancé entre l'État et nous-mêmes. Dans ce PAPI, nous avons l'axe 5, celui de la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens. Parmi ces actions, nous avons le fait que la Métropole, avec l'État, finance la réalisation de diagnostics d'adaptation et d'inondation chez les particuliers et chez les entreprises de moins de 20 salariés qui sont en zone inondable.

En plus de ce qui est financé par l'État, nous avons pris la décision de compléter l'accompagnement par un dispositif spécifique, à savoir un fonds métropolitain qui vient, en quelque sorte, combler ce que l'on estime être des manques dans le dispositif de l'État. Nous avons identifié trois manques dans les dispositifs d'État sur ces questions inondation qui n'étaient pas financés :

- D'abord, il y a la réalisation de travaux qui sont jugés comme nécessaires dans le diagnostic, mais qui ne sont pas subventionnés d'après l'arrêté de l'État. Par exemple, les clapets anti-retour pour éviter que l'eau ne remonte par la douche lorsqu'il y a une inondation, c'est bien financé par l'État. Par contre, les cuves de rétention, c'est-à-dire avoir la capacité de stocker de l'eau sur un terrain, lorsque les canalisations sont bouchées à cause de l'inondation et qu'il faut garder un peu d'eau sur le terrain pendant quelque temps, ne sont pas financées. En point 1, on accompagne des ouvrages qui sont diagnostiqués comme nécessaires, mais qui ne sont pas aidés par l'État.
- Un autre cas, ce sont des travaux qui ont été réalisés sur des biens ayant été inondés, mais dont le diagnostic de vulnérabilité n'avait pas été fait. Parfois, on a besoin de vite faire les travaux, on sait lesquels il faut faire, mais le diagnostic n'a pas été fait. Dans ce cas-là, l'État ne finance pas, et on propose de venir financer ces travaux.
- Enfin, le dernier sujet, c'est lorsqu'il y a un diagnostic qui a été fait, des travaux qui doivent être effectués, mais que les personnes sont hors zonage. Il peut arriver que dans nos zonages, on n'ait pas pris en compte certains facteurs, ou qu'il y ait des inondations dans un endroit qui n'était pas prévu.

Le fonds métropolitain que je vous propose de reconduire nous permet de bien couvrir tous les cas d'inondation sur la Métropole et d'accompagner tous les ménages. Je vais vous rassurer, parce que dans la délibération, il n'y a pas de montant qui est associé, et on parle de la reconduction d'un fonds métropolitain. Nous estimons que pour les 4 ans à venir, ce fonds devrait dépenser autour de 150 000 euros, donc cela fait à peu près 30 opérations à 4 500 euros l'opération. Voilà ce que l'on pourrait faire sur les 4 ans. Je peux répondre à toutes les questions.

On a aussi un travail, au jour le jour, pour expertiser et regarder les gens qui sortent un peu des cases, pour s'assurer que l'on puisse bien accompagner tout le monde sur ces questions d'inondation. Je terminer par dire que : oui, les gens qui sont dans des zones inondables, vous pouvez agir. C'est important de faire un diagnostic inondation pour limiter l'impact des inondations sur les biens. Il y a plein de choses à faire, il faut s'y atteler et ne pas se résigner face à ces situations. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

11 – FONDS MÉTROPOLITAIN D'APPUI AUX INNOVATIONS DE RÉEMPLOI – CONVENTION ENTRE LA RÉGION ET NANTES MÉTROPOLITAIN SUR LA PÉRIODE 2024/2026 – APPROBATION

Mme la Présidente : « Chers collègues, je propose que l'on passe deux délibérations avant le déjeuner, parce qu'elles vont ensemble. Elles vont être présentées successivement par Franckie Trichet, puis Mahel Coppey. Avant de donner la parole à Franckie Trichet et de demander à quelques élus de sortir de la salle, je vais dire un léger propos introductif, simplement pour vous dire pourquoi ces deux délibérations sont liées.

Nous avons souhaité avec Franckie Trichet, avec Mahel Coppey, en décembre dernier, lancer une ambition que nous avons nommée “Nantes Métropole, terre de réemploi”. L’idée est bien de se dire que ces sujets sont devenus une réalité dans la vie quotidienne des habitants nos communes. De plus en plus, dans nos 24 communes, il y a des habitants qui – prenons un exemple de la vie de tous les jours – décident d’acheter plutôt un vêtement de seconde main, soit parce que c’est cohérent avec leurs convictions citoyennes, soit parce que c’est un enjeu de pouvoir d’achat, soit parce qu’il y a un lien de confiance qui s’est fait avec une association de proximité qui travaille sur tous ces sujets. Le deuxième enjeu de fond qui est le nôtre, c’est que la mutation du modèle économique vers le monde post-carbone doit se faire aussi en allant chercher la dimension industrielle du réemploi, pour donner de la puissance à ce que nous faisons ici. Associer la puissance et la proximité, associer des jeunes générations qui ont décidé – on a quelques très belles pépites sur la Métropole – de se lancer dans des parcours entrepreneuriaux sur ce sujet, mais aussi de grands groupes qui sont en train d’entamer leur mutation, certains par choix et convictions, d’autres un peu confrontés au principe de réalité. Il y a des acteurs de la l’économie sociale et solidaire qui, depuis longtemps, se battent sur ce sujet et attendent que nous soyons en appui.

Nous avons alors annoncé deux choses en décembre. La première, c’était le doublement du soutien en fonctionnement aux ressourceries de proximité – pour nous, c’est un élément essentiel, parce que c’est le maillage territorial –, mais aussi le lancement d’une ressourcerie métropolitaine, c’est la délibération qui sera présentée tout à l’heure par Mahel Coppey. Aujourd’hui, nous passons à un acte supplémentaire, en disant que sur ces sujets, là aussi, parler, c’est bien, mais agir, c’est mieux, donc nous proposons concrètement un soutien financier à des initiatives qui s’inscrivent dans cette perspective.

Je vais donc donner la parole à Franckie Trichet pour présenter la délibération n° 11, mais avant, je dois demander à Julien Bainvel, Mahaut Bertu, Sandra Impériale, Anne-Sophie Guerra et Richard Thiriet de sortir de la salle. Franckie Trichet. »

M. Trichet : « Merci, Madame la Présidente. Effectivement, “Nantes, terre de réemploi”, dix mois après. Deux piliers sont indissociables : le pilier réemploi solidaire, qui sera présenté par Mahel lors de la prochaine délibération, et le pilier réemploi industriel. Depuis dix mois, il s’est passé des choses sur le territoire, et merci à la presse de relayer les belles initiatives entrepreneuriales sur le sujet, mais j’aimerais quand même revenir sur les grands axes structurants de ce qu’il s’est passé en dix mois. Le premier, en lien avec la recherche : Nantes Université, suite à l’étude que l’on avait commandée sur le gisement de réemploi lié aux composites carbone, une étude que l’on avait faite avec le pôle MC2, a lancé un collectif d’innovation ouvert, cela veut dire qu’il va lancer une dynamique très concrète, avec des postdoctorants, avec des financements, donc ceux de grands groupes, et on va faire de la recherche sur ces sujets en lien avec ces composites carbonés. Je rappelle un chiffre : 100 t, c’est aujourd’hui le gisement carbone qui est présent sur notre territoire. Ce n’est pas rien, et aujourd’hui, ces 100 t ne sont pas assez valorisées à notre sens, donc une première étude de recherche sera adossée à ce sujet.

Deuxième élément, en lien avec la mode responsable, on a lancé avec la SAMOA un dispositif, une première promotion qui s’appelle “la mode responsable évolution”, et qui vise à accompagner des entrepreneurs, petits en particulier, mais aussi des gens qui sont déjà à un niveau de maturité un peu plus avancé, justement pour faire émerger et créer des synergies sur cette mode éthique que l’on revendique et qui est portée aujourd’hui par l’entrepreneuriat. Quelques exemples, certains que l’on connaît bien : il y a Second Sew, qui maintenant a été renommé Hedj, ou encore La Virgule. Pour la petite histoire, La Virgule est venue sur Nantes parce qu’il y avait ce territoire d’économie sociale et solidaire. C’est un Lillois qui est vice-champion du monde de planche à voile et qui s’est rendu compte qu’il y avait beaucoup de rejets suite à des canoës, à tout le matériel nautique qui était complètement jeté. Il s’est dit : “Ce n’est pas possible, il faut que l’on réinvente des modèles”. En particulier, il fabrique des sacs que je vous recommande tous d’aller voir. Il est venu à Nantes parce qu’il y avait cette dynamique, parce qu’il y avait cette sensibilité et cette envie d’avoir une approche systémique sur le réemploi. J’aurais pu aussi parler d’Hakino, avec des lunettes qui sont en bois et acétate.

Il y a aussi Valone, que j’aime beaucoup, qui sont des chaussures de trail pensées très en amont pour remplacer et réparer la semelle avant qu’elle ne s’use et qu’il faille changer toute la chaussure. Il y a Underdog, Bout’ à Bout’, La Virgule, ce sont ces pionniers qui ont aujourd’hui ce rôle d’ambassadeurs, et qui nous montrent dans différentes filières ce qu’est le réemploi. Ils ont cette dynamique de cœur et montent des modèles économiques adossés.

Troisième élément, et non le moindre, sur l’industrie. Airbus a, d’un point de vue stratégique, lancé un laboratoire d’innovation qui s’appelle Repurpose. Que met-on dans ce réemploi ? On y met la réutilisation, la réparation, la réduction. L’idée de ce laboratoire, qui est ici à Nantes et qui est poussé à l’échelle stratégique

d'Airbus, c'est de pouvoir innover et imaginer de nouveaux usages sur ces rebuts de composites carbone. Trois exemples ont été faits : avec Decathlon, des raquettes de tennis, le deuxième avec Salomon sur des skis, et le troisième avec Hopper et ses lames pour les personnes en situation de handicap, pour faire du sport de haut niveau. On voit bien ici que l'on a ce gisement nantais, et on a la chance d'avoir ces entreprises – ce ne sont pas encore des entreprises, Hopper commence à se lever – qui sont issues de l'innovation ouverte d'un grand groupe, et on peut en être très fiers. Il y a le projet emblématique Arnel Tripon, notre skipper nantais, qui a quand même fabriqué et cuit son bateau, 2 t, avec du composite carbone d'Airbus. Il a cuit ici, sur la Métropole, et maintenant, il est en train d'être préparé pour les courses de 2025 à la Trinité.

Sur le BTP, mais je pense que Mahel en parlera bien plus que moi, un projet qui nous tient à cœur, c'est une plateforme qui fait l'objet aujourd'hui d'un projet européen, qui est soumis à la Commission européenne, un projet LIFE avec différents partenaires. Je les cite, parce que c'est important pour voir la diversité et pourquoi ce projet a de l'ampleur et de l'ambition : on a Novabuild, Echobat, l'ICAM, Nantes Université, Articonnex, Néolith, la Maison de l'Europe et Ixsane. On voit bien aujourd'hui que l'on a tous les acteurs qui se posent ces questions, à la fois en R&D, mais aussi pour passer sur des projets pragmatiques et passer à l'échelle de ce réemploi du BTP. Bien évidemment, tous les aménageurs, les industriels et l'économie du BTP sont fortement intéressés par ce sujet, qui serait aussi un élément singulier et différenciant notre territoire.

Pour terminer sur le numérique, on a bien évidemment des entreprises leaders sur le sujet, nationales : Largo, que vous connaissez tous, et la Maison du livre, qui sont en proximité des gens qui vont chercher ces gisements que l'on a tous et sur lesquels on veut développer cette filière 4R, avec Louise Vialard, autour du réemploi, du reconditionnement et de la réparation. Un petit bémol sur ce sujet. Nous aussi, à la Métropole, on est en responsabilité et en exemplarité, puisque dans le cadre de notre commande publique responsable, on est assez pionniers sur les clauses marché que l'on adosse sur cette logique de réparation. En effet, on a des clauses marché sur le reconditionnement, la réparabilité des matériels, ce qui fait un peu peur aux fournisseurs, mais on a quand même, encore une fois grâce à Hervé Fournier, passé des caps sur ce sujet d'exemplarité.

Tout cela pour vous dire que cette dynamique est collective, elle va de la recherche, à la petite entreprise, aux grands groupes. Elle est mature, un an après, je pense qu'on peut le dire. Encore une fois, je regarde Mahel, parce que ce travail n'est pas facile, on a différentes filières qui ne se connaissent pas. Elle a pour vocation de créer du commun. Ces communs sont divers et variés, on le voit aujourd'hui quand on travaille avec les entreprises, il y a des problématiques réglementaires. Aujourd'hui, Daher a fabriqué la première pédale d'avion dans l'aéronautique avec du matériel de rebut composite. La problématique qu'ils ont aujourd'hui, c'est de faire certifier à l'échelle européenne, dans la réglementation de l'aéronautique, l'utilisation de cette pédale dans la chaîne de l'aviation. Ce n'est pas simple, et ces problématiques de réglementation nous sont rapportées régulièrement, à la fois par des gens comme Bout' à Bout' ou Underdog. On doit aussi les accompagner sur ce sujet.

Il y a une problématique de formation, qui n'est pas une problématique mais plutôt une opportunité, puisque le réemploi fait émerger de nouveaux métiers sur le management, sur la conception en amont, en prenant, comme Daher, le réemploi à cœur. Cela modifie les chaînes de production, et on a la chance d'avoir des pionniers qui l'ont fait à l'échelle industrielle. Cela donne envie, effectivement, parce que le réemploi est aussi une quête de sens pour les jeunes : "Je vais justement aller dans cette filière". On peut considérer que ce n'est pas une filière, mais c'est presque une transfilière, puisqu'elle impacte aujourd'hui plusieurs filières économiques de notre territoire.

Le dernier, c'est le volet recherche et développement, parce qu'il y a tout à faire. On a de la chance, puisque Nantes Université, dans sa grande diversité, plonge avec nous dans cette aventure collective sur le réemploi à l'échelle métropolitaine.

Bref, tout cela pour vous dire que ce fonds a été aujourd'hui travaillé avec la Région. Il vise à accompagner des initiatives innovantes sur le sujet, qui sont portées par un collectif d'entreprises ou des associations, des académiques, un mixte de tout cela. On veut vraiment aller défricher, accompagner en émergence de nouveaux systèmes productifs, des prototypes comme celui d'Arnel Tripon, par exemple, et en tout cas des dispositifs qui vont s'ancrer sur le territoire (on a quand même cette balance de localisation sur le territoire). Il s'agit d'aller innover sur des processus qui vont, encore une fois, valoriser, accélérer, passer des caps sur ce réemploi industriel. Je vous propose de mettre un million d'euros dans le cadre de ce dispositif d'amorçage, et d'approuver la convention en lien avec la Région des Pays de la Loire. »

Mme la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci, Madame la Présidente. Je m'exprime au nom de mes collègues qui sont élus régionaux et qui ont dû sortir. La Région, bien évidemment, salue la création de ce fonds d'un million d'euros à destination du secteur économique du réemploi. La Région des Pays de la Loire est donc heureuse de participer à cette action, qui est en lien avec ses ambitions écologiques, elles aussi associées à la Métropole. La Région souhaite noter l'importance et l'intérêt de ce fonds, puisqu'il permet d'intervenir dans des domaines très variés : travaux de recherche, développement, innovation, réalisation de preuves, de concepts, de prototypes, de démonstrateurs, donc une expérience vraiment intéressante, en lien direct avec les industriels. L'idée est aussi de pouvoir expérimenter au plus près des réalités de terrain. Il est donc important de saluer, et vous l'avez déjà fait, les succès d'initiative locale. On pense, par exemple, à Underdog, Fairmat, Bout' à Bout', qui sont des expériences qui méritent d'être développées. Le lien entre la Région et la Métropole permettra sûrement d'accompagner ces beaux projets. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

<p align="center">12 – RESSOURCERIE MÉTROPOLITAINE PROVISOIRE – REZÉ – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE – APPROBATION DU MANDAT CONFIE À LOIRE OCÉAN MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT</p>

Mme la Présidente : « Pour la délibération n° 12, je dois demander à Catherine Bassani, Jocelyn Bureau, Anthony Descloziers, Martine Métayer, Pascal Pras et François Vouzellaud de sortir de la salle, et je donne la parole à Mahel Coppey. »

Mme Coppey : « Merci, Madame la Présidente. Effectivement, cette délibération est à mettre en perspective avec les propos de Frankie Trichet et les vôtres, Madame la Présidente, sur la stratégie "Nantes, terre de réemploi". C'est une étape supplémentaire, complémentaire, qui vient accroître notre soutien à la dynamique locale du réemploi. Avant d'aller plus en détail sur la création de cette ressourcerie métropolitaine, je tiens d'abord à vous féliciter, mes chers collègues, du vote que nous venons d'avoir, qui vient apporter notre soutien au développement de projets d'une nouvelle ampleur sur ces questions de réemploi, sur des secteurs qui ont besoin d'investir ces sujets : le BTP particulièrement, la mode, le numérique, mais aussi les secteurs industriels, comme l'a appelé Frankie.

Ce fonds d'investissement va permettre de soutenir concrètement des changements de modèle et d'intégrer le réemploi dans ces process, avec une démarche de recherche qui va nous permettre de dupliquer et de répliquer ces avancées dans les mutations de ces modèles d'entreprise. Je le dis, elle s'inscrit aussi dans une démarche collective stimulante, elle s'adresse à tous les acteurs de l'économie dans leur diversité, et probablement – on le verra – qu'elle va positionner Nantes, son territoire et ses acteurs, comme précurseurs et contributeurs à faire évoluer la législation nationale et européenne sur ces différents sujets. Je le dis là, parce que nous avons aussi un calendrier assez rythmé, grâce à la dynamique stimulante des acteurs du territoire, et on vise déjà à créer – comme il y a, et on les a déjà accueillis depuis de nombreuses années sur notre territoire, les assises nationales des déchets, qui viennent de se clore hier – les assises nationales du réemploi. Là encore, on pourrait travailler à appuyer, booster du plaidoyer réglementaire au niveau national et européen, ce qui pourrait permettre aux acteurs économiques, dans leur diversité, de pousser le plafond de verre sur lequel ils peuvent de temps en temps être contraints. C'est prometteur pour les enjeux de réduction de déchets, de préservation de ressources.

Nous travaillons du côté des entreprises, mais aussi, de manière simultanée, du côté des consommateurs. Le réemploi, c'est une réalité dans le quotidien des habitants et des habitantes de notre Métropole, notamment grâce au travail que portent avec conviction et depuis de nombreuses années les acteurs du réemploi solidaire. On l'a vu aussi lors du Grand débat et des recommandations citoyennes qui ont été formulées lors de notre Grand débat, on a pris l'engagement de continuer à travailler à l'essaimage de ressourceries de proximité dans les quartiers, dans nos communes, parce que nous le savons, vous le savez, quand on pousse la porte d'une ressourcerie, on vient bien sûr faire un acte d'achat, mais pas seulement, on vient faire le choix d'une consommation différente, de consommer autrement, de contribuer à lutter contre le gaspillage des matières. On vient aussi soutenir de l'emploi local, souvent des parcours

d'insertion d'hommes et de femmes qui se reconstruisent aussi grâce à l'activité économique. On vient aussi soutenir des structures de proximité qui se mobilisent pour offrir des solutions aux fins de mois difficiles de nombreuses familles et de personnes fragilisées par la vie. Cette double utilité, à la fois environnementale et sociale, des ressourceries de proximité, nous l'accompagnons doublement plus fort avec, dès cette année, le doublement du soutien direct aux ressourceries de proximité. Ce sont 360 000 euros qui viennent soutenir le fonctionnement du quotidien de ces acteurs de la solidarité.

On a également travaillé avec ces structures pour intégrer le réemploi dans les sujets d'accès aux gisements, tout à fait nécessaires pour venir alimenter les boutiques de ces acteurs de proximité. On a évidemment intégré le réemploi dans notre plan de réhabilitation et de modernisation des équipements des déchetteries et des écopoints. On a également travaillé à la création de 15 postes d'agents valoristes, qui sont d'ailleurs formés par les Ecosolies et les acteurs du réemploi solidaire, pour orienter les usagers des déchetteries et des écopoints en priorité vers le geste de réemploi, afin que l'ensemble de ce réseau de 29 lieux ou boutiques puisse être alimenté directement par nos équipements métropolitains.

La délibération que je vous présente aujourd'hui vient compléter ce réseau de proximité. Nous allons créer ensemble la trentième ressourcerie du territoire. Celle-ci est un peu particulière, puisque c'est la première en son genre. C'est un équipement métropolitain dédié entièrement au réemploi solidaire, c'est-à-dire que l'on va créer la capacité de réception, de tri, de valorisation et de vente d'un équipement d'ampleur de 300 t d'objets, qui seront ensuite valorisés de manière complémentaire sur l'ensemble du territoire. Vous trouverez le détail de la programmation dans la délibération. Nous donnons mandat à LOMA pour conduire cela, et l'enveloppe que nous allons investir est de 2,9 millions d'euros. Pour être tout à fait complète, parce que je crois ne pas l'avoir dit, cette ressourcerie métropolitaine va être sur la commune de Rezé. C'est important pour nous de venir alimenter le maillage du réseau des ressourceries de proximité vers le Sud Loire. Nous aurons l'occasion, mes chers collègues, de suivre ce projet de près dans notre assemblée, puisque nous aurons un certain nombre de délibérations, et notamment celle qui concernera le contrat d'exploitation qui arrivera bientôt, parce que nous souhaitons flécher cet équipement sur une activité d'insertion par l'activité économique. Là aussi, nous assumons de faire de cette ressourcerie métropolitaine un totem de l'économie sociale et solidaire, et venir appuyer aussi les parcours d'insertion par l'emploi. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pierre Quénéa. »

M. Quénéa : « Merci, Madame la Présidente, et merci à Mahel pour sa présentation et pour son investissement plein et entier sur cet écosystème, sur cette logique territoriale qui vise à faire en sorte que l'économie du réemploi soit répartie de façon cohérente et structurée, notamment pour ceux qui ont des fins de mois difficiles, comme tu as su si bien le dire, Mahel.

Je voudrais rappeler, à travers cette délibération, que nous sommes fidèles à nos engagements. Je me souviens d'un jour où vous, Madame la Présidente, Mahel, nous étions à la ressourcerie de l'Île, constatant les problématiques liées au chauffage, liées à la vie de cette structure associative qui méritait, une fois les portes fermées, que nous puissions y répondre autrement, avec un modèle plus structuré, sans doute, plus professionnel. Je ne dis pas qu'il ne l'était pas, mais les problématiques économiques qui étaient liées méritaient que nous nous interroguions sur le comment faire, comment une métropole comme la nôtre pouvait venir en soutien à un modèle économique fragile, difficile, qui mérite d'être porté. C'était la première chose, c'est que nous sommes fidèles à nos engagements.

Nous nous étions engagés à mettre tout en œuvre pour que ce nouveau projet puisse aussi voir le jour sur la troisième ville de l'agglomération, afin que ce que vient de dire Mahel sur l'atterrissage de cette future ressourcerie, qui sera le totem, qui sera la figure de proue, puisse l'être sur un territoire qui connaît, qui sait, et qui a une expertise, avec des habitants, et surtout des consommateurs qui venaient déjà consommer sur cette économie du réemploi, qui avaient une forte habitude.

Ce projet pose un acte politique structurant, parce qu'en effet, nous souhaitons que cette locomotive métropolitaine de l'économie solidaire et de la consommation responsable puisse également se développer autour des petites ressourceries – Mahel, tu l'as dit de manière extrêmement complète –, notamment au sein des quartiers politique de la ville. Sur ce sujet, sans aide, j'allais dire que c'est presque le double engagement, c'est-à-dire que le modèle économique est fragile, mais quand on est sur un QPV – et on a des exemples très précis –, cela mérite d'être encore plus soutenu. C'est pour cela que cette locomotive a sans doute un rôle d'entraînement et fédérateur. Et puis, c'est un engagement fort dans un domaine où nous savons que le modèle économique reste fragile pour les exploitants au sens large, puisqu'il y a notamment la charge foncière. C'est ce que l'on nous dit à chaque fois, c'est le foncier qui pose problème, c'est-à-dire faire

face à l'activité. Je rappelle, par exemple, que l'activité de Petit Lieu, qui est une petite ressourcerie sur Nantes Nord, ce sont deux femmes qui la portent à bout de bras, qui répondent à des besoins de la population, et elles ne se versent presque pas de salaire. Est-il normal que nous puissions continuer à regarder cela, en se disant : "Le jour où cela fermera, on n'y pourra rien" ? Nous y pouvons quelque chose, et c'est la raison de cette délibération, me semble-t-il.

Tu l'as dit, Mahel, c'est aussi une réalisation qui favorise la formation professionnelle et un nouveau métier, celui de valoriste, parce que ce sont les métiers de demain. C'est un technicien qui, par son action, favorise la préservation de l'environnement, mais aussi le développement de l'économie sociale et solidaire. En s'installant à Rezé, la ressourcerie ouvre une nouvelle étape, en structurant un peu plus encore ce territoire métropolitain, mais aussi celui du Sud Loire, dans son soutien à l'économie sociale et solidaire et à la responsabilité sociale des entreprises. Conscient de toutes ces ambitions que nous partageons, notre groupe Gauche citoyenne sociale et écologiste votera cette délibération des deux mains, et nous vous invitons à la soutenir de la même façon. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anne-Sophie Judalet. »

M^{me} Judalet : « Madame la Présidente, chers collègues, pour beaucoup de Nantaises et de Nantais, le réemploi est une réalité bien ancrée dans leur quotidien, que ce soit dans la mode, l'électroménager, ou encore le numérique. Dans un contexte économique tendu, il nous apparaît essentiel d'amplifier à l'échelle métropolitaine ces pratiques qui allient économie et écologie. Le réemploi, c'est bien plus qu'un geste économique : c'est la conviction partagée que nous devons soutenir de nouveaux modèles de production et de consommation plus vertueux, plus respectueux de notre planète et de notre société. Nous avons tous conscience que le développement de filières de réemploi est crucial, afin de réduire nos déchets et favoriser une consommation plus durable et locale. Cette dynamique englobe l'ensemble de la chaîne de réemploi, du solidaire à l'industriel, en passant par les ressourceries de quartier, sans oublier l'innovation. Le travail conjoint avec les acteurs économiques renforce notre capacité à innover et à répondre aux enjeux écologiques de notre époque.

L'initiative "Nantes, terre de réemploi" que nous portons collectivement témoigne de notre engagement à faire du réemploi un pilier de notre action pour la transition écologique. La création d'une ressourcerie métropolitaine à Rezé, proposée aujourd'hui, est une étape clé de cette ambition. Cet équipement, en lien direct avec nos déchetteries et les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire, permettra de valoriser près de 300 t d'objets chaque année. C'est une solution concrète, qui répond à un besoin évident : rendre le réemploi accessible à tous, et soutenir l'économie locale tout en réduisant notre empreinte écologique.

Enfin, pour prolonger cette dynamique et ancrer durablement le réemploi dans nos pratiques quotidiennes, il est essentiel que cette ressourcerie devienne à terme un espace de sensibilisation aux bonnes pratiques, dans lequel chacun, quel que soit son âge, pourra apprendre à donner une seconde vie aux objets. Aujourd'hui, nous avons l'opportunité d'affirmer une nouvelle fois notre ambition : faire de notre Métropole nantaise un territoire d'excellence en matière de réemploi et d'économie circulaire. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci, Madame la Présidente. Il faut saluer le soutien de la Métropole aux structures du réemploi et aux acteurs de l'économie sociale et solidaire depuis plusieurs années dans les différentes communes, dont, par exemple, La Chapelle-sur-Erdre, avec un accompagnement précieux de la ressourcerie du TransiStore. La proposition de la création d'une ressourcerie métropolitaine, capable de faire face à des volumes de valorisation en provenance des déchetteries estimées à 300 t, semble intéressante, mais je souhaite formuler deux remarques.

La première remarque – j'en ai déjà parlé en commission, et je ne suis pas tout à fait rassuré par ce qui a déjà été dit –, c'est qu'il ne faut pas que cette ressourcerie métropolitaine se fasse au détriment des petites structures de réemploi associatives, qui donnent de bons résultats dans l'accompagnement des salariés vers le retour à l'emploi, et qui sont surtout ancrées dans un territoire.

La deuxième remarque, c'est qu'au regard des volumes à traiter et à valoriser, il serait peut-être pertinent, dans une logique de proximité, de créer, non pas une ressourcerie métropolitaine, mais deux : une en Sud Loire, et peut-être une autre en Nord Loire.

Par contre, si je reviens vraiment au sens de cette délibération, cette dernière présente la création d'une structure provisoire avant la réalisation du projet définitif, tout cela pour un montant de près de 3 millions d'euros. À l'heure où l'on parle de sobriété et que plusieurs structures de réemploi sont en difficulté, nous souhaitons que l'on mûrisse encore un peu plus le projet de ressourcerie métropolitaine, et que pendant cette période de transition, la Métropole s'appuie sur les structures existantes : c'est-à-dire, pour faire simple, d'utiliser les ressources de nos ressourceries. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je ne suis pas sûre d'avoir compris si au final vous votez la délibération ou pas, nous aurons donc la surprise tout à l'heure. J'entends à la fois que vous en voulez une nouvelle – et j'ai une petite idée du territoire dans lequel vous l'imaginez –, mais qu'en même temps, cela ne va pas tout à fait. François Nicolas. »

M. Nicolas : « Merci à toutes et tous pour cette délibération fort attendue en tant que Rezéen. J'avais juste une petite interrogation : comment, dans cette période où il y aura cette ressourcerie, va se passer la collaboration avec Emmaüs 44, qui est situé non loin de là ? Je voudrais juste avoir l'information, pour savoir quelles négociations ont été faites avec eux. Cela va-t-il permettre d'avoir une collaboration, et non pas une concurrence ? »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. Je vais essayer de mettre fin au suspense : avec mes collègues, on va voter contre cette délibération. Pourquoi va-t-on voter contre ? Pour plusieurs raisons. D'abord, la première, c'est que depuis ces derniers mois, il y a un certain nombre de ressourceries qui ont disparu : évidemment, il y a la Ressourcerie de l'Île à Rezé, les Virevoltantes en centre-ville, le Supermarché du réemploi dans le quartier de la Bottière. Ces fermetures de ressourceries sont liées à un premier élément, qui est évidemment la question de l'écosystème et de l'environnement économique qui est toujours un peu compliqué pour ces structures, mais aussi – et ce n'est pas moi qui le dis, ce sont ces structures qui ont fermé – au manque de soutien de la Métropole.

En novembre dernier, Madame la Présidente, vous avez annoncé la création d'une ressourcerie métropolitaine. Vous avez annoncé cette création en disant que la Métropole consacrerait une enveloppe de 860 000 euros à cette création, à la fois en prenant en charge le bail et la réalisation des travaux. 860 000 euros. Ce que vous nous proposez aujourd'hui, c'est la création pour 3 millions d'euros, c'est-à-dire 3,5 fois plus que les annonces que vous avez faites en novembre 2023, d'une ressourcerie provisoire, sans que nous n'ayons aucune information sur le coût de la ressourcerie pérenne que vous entendez créer à Rezé et pour laquelle, si j'ai tout compris, il faudra non seulement construire cette ressourcerie, mais aussi acquérir le foncier dont la Métropole n'est pas propriétaire à ce stade.

Je souscris donc totalement aux propos de notre collègue Erwan Bouvais, en disant "oui" pour que la Métropole s'engage sur la création d'une ressourcerie pérenne, je suis à 100 % d'accord. Qu'elle soit positionnée à Rezé ne nous pose pas de difficultés particulières. Cependant, refuser de s'appuyer sur les acteurs existants... Mahel Coppey citait 29 ressourceries présentes sur le territoire métropolitain. Je rappelle que vous avez fait de l'alliance des territoires un engagement de ce mandat, et que partout dans notre territoire, il existe des ressourceries – à Valette, à Sainte-Pazanne, à Chateaubriand, à Ancenis, à Ligné – qui pourraient totalement accueillir, dans ce temps provisoire en attendant la création de cette ressourcerie pérenne, cette activité économique, et avoir ainsi une vraie alliance avec les territoires. Si nous sommes dans cette situation aujourd'hui, c'est parce que vous avez, d'une certaine manière, refusé d'accompagner des acteurs – la Ressourcerie de l'Île, c'était 30 emplois, je le rappelle – lorsqu'ils étaient dans de grandes difficultés. On se retrouve dans une situation où vous nous proposez pour 3 millions d'euros une ressourcerie provisoire. Nous soutenons une ressourcerie pérenne, mais nous nous opposons à cette période de transition pour 3 millions d'euros, cela ne nous paraît pas être une bonne utilisation des deniers publics. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mahel Coppey vous répondra juste à l'issue. Je veux juste revenir sur un point, parce qu'il est important pour celles et ceux qui nous écoutent. Alors que nous avons annoncé, confirmé, mis en œuvre – je l'ai rappelé au début de mes propos, Frankie Trichet l'a fait également, et Mahel Coppey – le doublement du soutien en fonctionnement des ressourceries de proximité, convenez que c'est pour le moins incongru de vous entendre tenir les propos que vous tenez sur ce sujet. Je donne la parole à Marie-Cécile Gessant. »

M^{me} Gessant : « Merci, Madame la Présidente. Je ne vais pas revenir sur des points qu'ont soulevés Monsieur Bainvel et Monsieur Bouvais, parce que c'était un des points sur lesquels nous nous interrogeons.

Même si le dossier, dans le fond, emporte notre adhésion totale, sur la forme, cela nous crée effectivement une petite interpellation quant au calendrier de mise en œuvre par rapport à la ressource qui serait provisoire et celle qui deviendrait définitive. En fait, vous avez sur le site de la Brosse aujourd'hui une parcelle qui n'est pas clôturée, sur laquelle vous allez amener des structures préfabriquées pour les déconstruire quelque temps après, à moins qu'elles ne servent à autre chose. Sur le site de la rue Sauvestre, toujours à Rezé, vous avez un terrain que vous êtes en train d'acquérir – peut-être faudrait-il activer et accélérer l'acquisition – qui est déjà clôturé et qui a déjà un bâtiment. Ne serait-il pas bien, effectivement, d'accélérer la rue Sauvestre, pour ne pas avoir à démolir ? Surtout que je trouve que ce ne sont pas de très bons signaux quand on parle de ressourcerie, la sobriété, aujourd'hui, est prônée par le recours aux ressourceries, justement, et doit, à notre avis, s'appliquer d'abord à l'argent public. Sur cette opération, cela ne paraît pas être le cas, et ce serait peut-être bien de réfléchir à nouveau pour ne pas engager de doubles travaux et des sommes qui sont quand même importantes, comme le disait Madame Coppey, puisque l'on avoisine les 3 millions d'euros. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente. De notre côté, nous sommes surpris du manque de cohérence de cette délibération, de cette proposition, puisque le site évoqué est le même sur Rezé où l'ancienne ressourcerie a connu un échec. C'est assez surprenant. Bien que nous soyons en soutien d'un projet de ressourcerie métropolitaine, il me semble que d'autres sites pourraient être mis à l'étude. On pourrait, par exemple, citer la zone Atlantis à Saint-Herblain qui est très passante. On pourrait aller bien au-delà des 200 000 visites par an qu'a connu l'ancienne ressourcerie de Rezé. On pourrait s'atteler en cela à regarder le modèle de la Ville de Barcelone sur le sujet, en ayant des points de collecte au lieu de transport multimodaux – Commerce, Haluchère, Pirmil, Bellevue –, et avoir également du réemploi ciblé sur certains types de déchets (ampoules, petit électroménager, huile de friture, etc.). Bien entendu, derrière, cela a été dit, continuer les actions de sensibilisation et le travail global avec les acteurs locaux, associatifs et professionnels. En tout cas, notre forte interrogation reste sur le lieu choisi, et également sur la temporalité du projet. Pour cette raison, nous nous abstenons. Merci. »

Mme la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Cela ne va pas être très long. J'ai une nouvelle qui va peut-être faire plaisir à Matthieu Annereau : la galerie Sillon Shopping va faire l'objet d'une occupation par les activités de l'ESS, dont certaines liées au réemploi. Ce n'est pas Atlantis, mais c'est à Saint-Herblain quand même. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Mahel Coppey. »

Mme Coppey : « Merci pour ces interventions, le débat nourri et les positionnements clairs. Je pense que la clarification est assez intéressante, et intéressera les acteurs du réemploi solidaire. Il y a eu effectivement un électrochoc suite à la fermeture de la Ressourcerie de l'Île, et nous avons pris nos responsabilités, avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, dès le départ, pour accompagner la naissance, et aussi la fin et les moments moins simples de la Ressourcerie de l'Île. Nous l'avons fait collectivement avec l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire, et je tiens à souligner particulièrement l'implication des Ecosolies pour nous accompagner dans ces sujets si difficiles et compliqués.

Nous avons posé des constats. D'abord, que le marché du réemploi, de la seconde main, est devenu un marché concurrentiel. Le constat est clair : les acteurs de l'économie sociale et solidaire de notre territoire ont été pionniers, ont essuyé les plâtres, et ont gagné la bataille des idées. On a aussi diagnostiqué là où l'on pouvait être au rendez-vous à leurs côtés pour les accompagner dans ce moment compliqué.

Comment agir ? Comment les soutenir de manière déterminée, comme on l'a toujours fait depuis plus de 10 ans dans cette Métropole ? Parce que le réemploi solidaire, on l'a dit, a une double utilité. Je vais insister sur l'utilité sociale de ces ressourceries de proximité. Ces ressourceries de proximité nous disent quoi ? "Vous pouvez agir, vous pouvez nous aider à agir sur l'accès au foncier". C'est ce que l'on fait, Bertrand Affilé vient de le rappeler, du côté de Saint-Herblain. On a aussi des équipes qui sont mobilisées sur l'ensemble des communes de la Métropole pour trouver du foncier accessible et permettre le développement de ressourceries en proximité.

On a aussi travaillé sur la question de l'alliance et de la coopération entre acteurs économiques, notamment avec Emmaüs, et notamment, puisqu'elle a été citée, avec la ressourcerie culturelle qui travaille déjà sur

Nantes, et avec des partenariats très forts que l'on met en place via le musée, notamment, du Château des ducs de Bretagne, ou d'autres partenariats publics comme le Grand T. On a travaillé aussi sur l'information et l'accès, je le redis, du gisement de déchetterie. On a agi tout de suite, c'est-à-dire que dès octobre, on a 15 agents valoristes sur nos déchetteries qui viennent accueillir les usagers et qui sont formés par les acteurs du réemploi pour détourner un maximum d'objets, un maximum de possibles vers des boutiques de quartier ou dans les communes de notre Métropole.

Aujourd'hui, on agit aussi avec la création de cette ressourcerie, en lui permettant d'abord d'atterrir rapidement sur la commune de Rezé – et je salue, là encore, la mobilisation des acteurs du réemploi, mais aussi des agents de la Métropole qui ont su faire preuve de créativité pour trouver à la fois les montages juridiques les plus judicieux et les plus rapides possibles pour cette ressourcerie ouvre au plus vite –, et en intégrant aussi, avec les discussions que l'on a avec la commune de Rezé, les travaux prospectifs liés aux enjeux d'entrée de ville sur la route de La Rochelle. La ressourcerie va donc s'ouvrir rapidement, elle va se développer et se consolider dans les années futures sur Rezé.

Les acteurs de l'économie sociale nous disent aussi autre chose : "On a besoin d'une collectivité engagée, volontaire comme Nantes Métropole". Ils nous disent aussi que l'on a besoin d'appui au niveau national et européen. On a besoin d'appui, et nous les apportons, via le réseau France urbaine ou le RTES, pour faire flécher des budgets sur des éco-organismes, en direct vers leurs activités de réemploi solidaire. J'aimerais aussi relayer une alerte des acteurs de l'insertion et de l'activité économique, qui nous disent : "On aimerait bien développer de nouveaux postes, on aimerait bien continuer à travailler et à former des métiers sur l'économie circulaire, seulement, les budgets de l'État sont coupés sur l'insertion, et notamment sur les chantiers d'insertion".

Bref, je pense que l'on a besoin d'appuyer le réemploi solidaire. C'est ce que l'on fait, on a décidé de ne pas subir : on agit, on prend nos responsabilités, et l'État doit aussi être au rendez-vous pour appuyer les acteurs du réemploi solidaire et les doter de moyens suffisants pour être au rendez-vous d'un changement de consommation nécessaire dans notre pays.

Je retiens aussi – c'était peut-être un peu brouillon – les doigts levés, parce que ce que l'on est en train de faire, c'est nouveau, c'est une première. La création d'un équipement métropolitain dédié au réemploi solidaire, c'est une première, et j'espère qu'elle en appellera d'autres. Soyez sûrs que l'on sera attentifs à coconstruire ces nouveaux équipements avec, vous l'avez dit et souligné à plusieurs reprises, des acteurs dynamiques sur le territoire, qui ont fait leurs preuves, qui ont leurs expertises, et avec qui on travaille au quotidien. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci pour ces propos, et plus globalement, chère Mahel, pour ton implication constante et sans faille sur ce dossier difficile. Je ne redonne par la parole après le rapporteur, Monsieur Bainvel. Je vous ai déjà donné la parole, vous avez dit que vous votiez contre. Je sais que vous votez contre, toute l'assemblée le sait. Je vous redonne la parole 30 secondes. »

M. Bainvel : « Je repose la question que j'ai posée et à laquelle je n'ai pas eu de réponse : quel sera le coût de la ressourcerie pérenne – le coût des travaux, plus l'acquisition du foncier – qui verra le jour après cette ressourcerie provisoire ? Je vous remercie de votre réponse. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mahel Coppey. »

M^{me} Coppey : « Comme je vous ai répondu, Monsieur Bainvel, la ressourcerie pérenne est en cours d'instruction et liée aux travaux prospectifs sur les enjeux d'entrée de ville, route de La Rochelle. Il faut que l'on mène ces investigations, ces travaux, pour pouvoir ensuite travailler sur la préprogrammation, puis la programmation. Effectivement, c'est un chantier qui est devant nous. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je veux juste terminer d'un mot sur ce dossier pour dire que l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire que nous rencontrons souvent les uns et les autres, on sait tous qu'ils sont précieux sur notre territoire. Ce n'est pas toutes les métropoles du pays dans lesquelles 16 % des emplois sont des emplois liés à l'économie sociale et solidaire. C'est une force historique sur notre territoire, les acteurs sont pionniers, et à mon tour, je veux saluer notamment les Ecossolies qui nous accompagnent

sur ce sujet. Ils nous disent tous aujourd'hui : "Notre question majeure, c'est le foncier dans le modèle économique". Je le dis, c'est ce message que nous avons entendu. On l'a entendu 5 sur 5. On prend nos responsabilités, on agit. Moi aussi, comme Mahel, j'apprécie à sa juste mesure la clarification des votes qui s'annoncent sur le sujet.

Je mets aux voix la délibération. Qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est favorable à cette délibération ? Cette délibération est donc adoptée.

Chers collègues, deux informations avant que nous ne passions à la pause déjeuner. Pour la deuxième, je donnerai la parole à Rodolphe Amailland. Auparavant, je veux saluer devant vous, à l'issue de cette délibération, quelqu'un dont les équipes ont beaucoup œuvré à la réalisation de cet engagement de projet, j'ai nommé Didier Fillon-Nicolet. Si je le fais, c'est parce que Didier Fillon-Nicolet va faire tout prochainement valoir ses droits à la retraite, et c'est donc son dernier Conseil métropolitain. »

Applaudissements.

Mme la Présidente : « Beaucoup ici le savent, Didier Fillon-Nicolet, après avoir servi l'État dans des missions que je ne détaillerai pas ici – il vous les racontera, si vous le voulez, au café. Je vous conseille d'y aller, franchement, c'est passionnant –, a depuis de nombreuses années servi la Ville de Nantes, la Métropole dans ce mandat, en dirigeant notamment les pôles, et donc en étant pour beaucoup de maires, je le sais, un interlocuteur dont les uns et les autres lui reconnaissent le pragmatisme, l'efficacité. Je l'ai dit l'autre jour en conférence des maires, alors j'hésite, mais je vais le redire ici : Didier, c'est l'animateur du système D, et dans nos grandes boutiques, parfois, le système D, c'est tout à fait utile.

Didier Fillon-Nicolet, c'est aussi l'homme de nos engagements en matière de sécurité. On lui doit la mise en œuvre opérationnelle du centre de supervision urbaine. On lui doit la mise en place effective, et maintenant pleine et entière, de la police métropolitaine des transports. On lui doit, avec Reynaldo Fortun, puisqu'ils formaient ce binôme à la demande du directeur général des services, un binôme de sang-froid, d'efficacité et de réactivité pendant la période du Covid, que personne n'a oubliée ici. Didier, c'est le gars qui, en réunion, quand on entend le gouvernement qui fait des déclarations sur les masques, dit : "Il n'y a pas, il faut envoyer deux gars dans un camion chercher des masques quelque part, sinon, on n'en aura jamais". Je ne dis pas que Didier Fillon-Nicolet n'est pas celui qui, comme tout le monde, met en œuvre la politique publique, vise les notes, les valide, mais parfois, quand ces circuits-là ne suffisent pas, il sait aller chercher la réponse efficace, pratique, celle qui change en vrai la vie des habitantes et des habitants.

Pour tout cela, et pour plein d'autres choses que je ne détaillerai pas à cette tribune ce matin, je vous dis en mon nom personnel, mais je le sais, au nom de très nombreuses et très nombreux élus de cette assemblée, mes remerciements les plus profonds, les plus sincères et les plus chaleureux. »

Applaudissements.

Mme la Présidente : « Ne faites pas la grimace comme cela, Didier ! Il adore ces moments-là ! Je donne la parole à Rodolphe Amailland pour un petit mot avant le déjeuner. »

M. Amailland : « Merci beaucoup, Madame la Présidente. Nous sommes, dans le contexte habituel de notre Conseil métropolitain, temporellement adossés à la fin des vendanges et à la vinification. Je voudrais avec vous partager une fierté de Vertou, mais aussi, finalement, une fierté du territoire. Vertou est lauréate de la Bouteille d'Or du muscadet. Pour certains, cela parlera, et pour d'autres, très peu. C'est le Championnat du monde des villes qui produisent du muscadet, et Nantes Métropole, par la voix de Vertou, est championne du monde du muscadet ! »

Applaudissements.

M. Amailland : « De Brains à Basse-Goulaine, en passant par toutes nos communes métropolitaines viticoles, je peux vous inciter, dans ce contexte d'écosystème local, dans ce contexte où l'on fête les pots de départ, de convivialité, à évidemment consommer local, à aller voir vos viticulteurs, vos vigneronnes, ceux qui consomment et qui produisent le muscadet, ceux qui travaillent la terre et façonnent nos paysages. Je rassure mes collègues, Delphine Bonamy et Aziliz Gouez qui était à Vertou hier, je ferai beaucoup plus court. Tout cela pour vous dire que le contexte viticole est extrêmement difficile en ce moment, notamment sur les producteurs et les productrices de vin bio. En levant notre verre, nous participons à sauver une partie de l'activité économique viticole. Je le dis avec un petit clin d'œil, mais je le dis aussi sérieusement, parce qu'en sauvant ces activités viticoles, on préserve aussi un peu l'âme de notre territoire. Vraiment, la Ville de Vertou est très heureuse de vous offrir l'apéritif ce midi, qui permettra de fêter cette fierté et de remercier Didier

Fillon-Nicolet pour tout son engagement au sein de nos collectivités. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. On se retrouve dans une heure. »

La séance est suspendue.

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, je vous propose de vous asseoir pour que nous puissions redémarrer. Merci. Je donne la parole à Emmanuel Terrien, pour la délibération n° 13. »

<p style="text-align: center;">13 – PACTE MÉTROPOLITAIN – TOURISME DE PROXIMITÉ – FONDS DE CONCOURS EN FONCTIONNEMENT – FONDS DE CONCOURS EN INVESTISSEMENT</p>
--

M. Terrien : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Comme tous les ans à la même époque et à la même heure – c'est toujours sur le premier créneau de l'après-midi, celui où vous êtes tous les plus attentifs –, je vais vous parler tourisme de proximité, et plus précisément fonds de concours. Le tourisme de proximité, rapidement, c'est cette frange du tourisme alternatif du tourisme national et international, avec cette dimension, comme son nom l'indique, de proximité, dans laquelle on va retrouver à la fois les itinéraires vélo, la mise en tourisme du lac de Grand-Lieu, le développement d'hébergements de type campings et aires d'accueil camping-car, le tourisme participatif, et le développement et la valorisation des sites de tourisme de proximité dans les communes, justement à travers ces fonds de concours en fonctionnement et en investissement.

Le dispositif des fonds de concours en fonctionnement, investissement et valorisation – via la communication par le Voyage à Nantes –, est reconductible annuellement, le montant du fonds de concours étant revu chaque année sur la base d'une transmission par les communes des indicateurs et des relevés sur la base de l'année n-1 (donc là, on va passer pour l'année dernière). Ce renouvellement donne lieu à l'établissement d'une convention annuelle entre la commune bénéficiaire et Nantes Métropole. Ce qui est important, ce sont les conditions d'éligibilité au fonds de concours, l'équipement à vocation touristique et le rayonnement métropolitain, la gestion en régie par la commune, l'ouverture au public, l'existence d'un budget de fonctionnement, et la connexion à une branche touristique et/ou à un patrimoine remarquable.

Pour ce qui est des fonds de concours en fonctionnement, ils sont calculés en appliquant un taux d'aide aux dépenses TTC éligibles de 40 %, avec un plafond maximum de 20 000 euros. Vous avez dans la délibération l'ensemble des fonds de concours attribués pour 17 des 23 communes, puisque l'on sort Nantes du dispositif. À noter que l'on a Orvault qui vient se joindre aux 16 fonds de concours déjà existant avec le parc de la Gobinière. On a Saint-Aignan de Grand Lieu, avec le Grand Lieu du Conte qui est, cette année, de manière complète, alors que c'était de manière incomplète sur l'année précédente. Ça, c'est pour la partie fonctionnement.

Pour la partie investissement, on avait vu en 2021 une évolution du fonds de concours en investissement, avec l'idée de pouvoir soutenir deux projets par an, à hauteur de 25 000 euros maximum, et qui ne peuvent excéder 50 % des dépenses éligibles. Pour 2024, on a reçu un projet, celui des quais de Basse-Indre, qui est déjà suivi en termes de fonctionnement depuis 2021. Cette année, Basse-Indre, évidemment avec le marché, s'est engagée dans une phase de rénovation des barrières sur les quais de la Loire.

C'est un investissement pour la commune à hauteur de 20 460 euros, et il est proposé d'accorder une subvention d'investissement de 50 %, donc de 10 230 euros. Cette délibération consiste à approuver les fonds de concours en fonctionnement pour un montant global, sur les 17 communes, de 205 360 euros, et le fonds de concours en investissement pour Basse-Indre à hauteur de 10 230 euros. »

M^{me} la Présidente : « Merci beaucoup. S'il n'y a pas de questions ou de demandes d'intervention, je vais mettre aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

Chers collègues, avant de passer à la délibération suivante et de donner la parole à Martine Oger, je veux profiter de cette séance pour vous rappeler et vous inviter à nouveau à vous mobiliser, dans le cadre du pôle

métropolitain Nantes Saint-Nazaire, pour ce que l'on a appelé "l'acte II" du travail mené sur Trajectoire 2050. C'est la page de publicité de l'après-midi, donc je vous invite vraiment à en prendre note. Cela aura lieu le vendredi 8 novembre en matinée, à la Maison de l'entrepreneuriat et des transitions. Plus sérieusement, vous le savez, puisque vous avez reçu les informations, il s'agit de travailler sur les questions de métropolisation et de justice sociale. "Quel nouveau cycle ?", c'est la question qui nous est proposée.

J'attire votre attention sur trois particularités de ce qui est proposé :

- Un vrai temps d'espace, de dialogue et de réflexion. Celles et ceux qui ont pu participer au dernier, et dans la diversité de nos sensibilités, m'ont dit à quel point cela avait été un espace de "ressourcement", pour reprendre le terme que j'avais utilisé. Je pense que dans nos engagements d'élus, c'est bien de prendre ce temps-là.
- La deuxième, c'est que l'on aura deux intervenant et intervenante de grande qualité : Patrick Le Galès, qui est spécialiste en sociologie urbaine et en économie politique urbaine des grandes villes, et Magali Talandier, que certains d'entre vous connaissent, qui est économiste et qui va présenter une étude très intéressante sur l'économie métropolitaine ordinaire – "Comment fonctionne l'économie de notre territoire ?" – et sur les questions des travailleurs et des travailleuses de cette économie.
- Dernier élément important pour ce deuxième acte du dialogue, on va organiser un débat entre les 7 responsables de réseaux économiques engagés sur notre territoire et les élus de nos intercommunalités. C'est assez intéressant, de ce point de vue, de croiser les regards des acteurs économiques mobilisés sur ces sujets et des élus que nous sommes.

Je vous invite vraiment à venir, à vous inscrire et à être nombreux. »

14 – RAPPORT ANNUEL 2023 D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE – PRÉSENTATION

M^{me} la Présidente : « Martine Oger, pour la délibération n° 14. »

M^{me} Oger : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, il s'agit, comme tous les ans, de prendre acte du rapport annuel sur l'accessibilité universelle. Il s'agit là du rapport 2023. Vous le savez, la Métropole s'appuie, pour développer cette politique publique, sur des expertises d'usage, et notamment l'expertise d'usage qui rassemble, à travers la commission métropolitaine de l'accessibilité universelle, des usagers, des associations, des élus, des services et des personnes qualifiées, et ce sur plusieurs sujets, comme améliorer l'accessibilité des transports en commun et la mobilité de ces usages, notamment. Je vais vous présenter une synthèse de certaines des actions que vous avez dans le rapport qui a été joint à la délibération.

Sur les infrastructures de mobilité, il s'agit déjà de la participation de la CMAU, depuis plusieurs années, au projet d'amélioration du service Proxibus et de l'expérimentation Mon Copilote, qui a été ouvert avec un parcours découverte pour les seniors sur cette dernière année. Il s'agit aussi d'un travail sur les prototypes des futurs tramways qui ont été testés en 2023, sur l'accessibilité des pictogrammes Naolib, et également, à travers le Centre de ressources et d'expertise en aides techniques, sur la formation destinée à des chauffeurs bénévoles des transports solidaires de l'association Rezé Seniors, atelier Liens croisés.

Quant à la mobilité par la continuité de la chaîne des déplacements, il y a le travail qui a été fait par la CMAU, notamment dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité à l'espace public, dont le diagnostic a démarré en 2023, et également le travail de la CMAU sur de grands projets urbains, que ce soit à travers le groupe de suivi du futur pont Anne-de-Bretagne, ou du Grand débat sur la fabrique de la ville.

Sur l'accessibilité au logement dans le territoire, il s'agit, là encore, du travail du Centre de ressources et d'expertise en aides techniques, qui est une ressource experte et qui voit sa fréquentation se développer grandement. Tous les ans, c'est une vraie satisfaction de voir que l'habitat inclusif se développe sur le territoire métropolitain. En 2023, on peut citer la maison partagée du Petit-Chantilly à Orvault, et la résidence intergénérationnelle Saint-Rogatien à Nantes, avec 42 logements destinés notamment aux seniors et aux personnes vulnérables qui ont été créés.

Évidemment, il s'agit aussi de travailler à l'accessibilité des établissements recevant du public, ce que l'on a tous dans nos communes, avec l'obligation réglementaire de 2025 qu'il est parfois difficile, au niveau communal, d'atteindre. En tout cas, au niveau de la Métropole, on peut se satisfaire du degré d'accessibilité des équipements métropolitains. Le musée du Chronographe a réalisé un audit sur la conformité en 2023, avec la création de nouveaux supports adaptés et l'organisation de visites pour des publics spécifiques. La

Métropole s'engage également pour un sport accessible à tous, avec, vous le savez tous et vous vous en rappelez, le village de rugby accessible destiné aux supporters, la zone apaisée qui permettait une meilleure visibilité de l'écran, et deux matchs qui avaient été retransmis en audiodescription, ce qui était quand même une première. Il y a également le soutien de la Métropole aux athlètes paraspportifs de haut niveau. On peut se féliciter d'avoir soutenu Charles Noakes, c'est un grand athlète du territoire. Également, la Métropole sensibilise et forme ses personnels pour intégrer cette notion d'accessibilité universelle dans le cadre de leur posture professionnelle, avec des actions de sensibilisation par des mises en situation. Enfin, il y a la mission handicap de la direction des Ressources humaines qui a, par ailleurs, eu de nombreux rendez-vous d'accueil et de suivi, avec des accompagnements individuels qui ont été effectués. »

Mme la Présidente : « Merci. Allez-y. »

Mme Leray : « Merci, Madame la Présidente. Les Jeux paralympiques de Paris 2024 ont donné un éclairage médiatique inédit sur les sportifs en situation de handicap, mais pas assez, certainement, pour que le Premier ministre songe d'un premier coup à attribuer un ministère sur cette question. Nous saluons la réaction des associations qui ont permis de corriger cette omission. Bref, nous souhaitons souligner ici l'importance de notre action locale au niveau de la Métropole et de nos villes, mais aussi engagés que nous puissions l'être, cela ne rattrape pas le désintérêt des gouvernements successifs.

L'actualité de la rentrée scolaire nous en fournit, hélas, un exemple, avec la question du financement des AESH. Selon la loi, l'inclusion doit être garantie, et notamment à l'école. Or, encore trop d'enfants se retrouvent écartés du système scolaire, faute de moyens mis en place par l'Éducation nationale. Il était établi que les AESH pouvaient intervenir sur les temps périscolaires, et qu'ils étaient alors rémunérés par l'État (en l'occurrence, par l'Éducation nationale). Cependant, un décret du Conseil d'État a remis cette disposition en question et a renvoyé la charge du financement aux collectivités locales. L'impact d'un tel décret est important, il impose à nos communes des dépenses supplémentaires pour que les enfants en situation de handicap puissent aller à l'école de la même manière que les autres enfants et qu'ils puissent déjeuner avec leurs camarades. Il est de notre responsabilité de prendre le relais financier de l'État sur la pause méridienne et le périscolaire. Cette décision impacte la qualité de l'accompagnement. Une mutualisation aurait pu permettre de mieux former et d'accompagner les AESH, de leur proposer des temps pleins, afin de mieux accompagner l'élève dans sa vie scolaire. L'occasion se présentait de sécuriser ces emplois, de les rendre plus attractifs pour répondre aux nombreux besoins non pourvus. C'est raté.

Autre sujet sur lequel l'État tarde à prendre ses responsabilités, l'individualisation du calcul de l'AAH, condition essentielle à l'autonomie des personnes. Nous espérons donc que la parenthèse paralympique ne se referme pas, et continuons à travailler ensemble pour une métropole inclusive. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Chaque année, ce rapport sur l'accessibilité universelle est un temps important de notre collectivité, et peut-être encore plus cette année, cela a été dit au sortir des Jeux paralympiques de Paris 2024, qui ont été une grande réussite. On tient également, encore une fois, à saluer la belle performance du sautironnais Charles Noakes, licencié au club de Saint-Herblain.

Dans quelques mois, le 11 février 2025, nous serons au 20e anniversaire de la loi de 2005, la grande loi handicap, qui programmait à l'échéance 2015 une France accessible : accessible pour les déplacements des personnes handicapées à l'extérieur, sur les chemins piétons, dans les transports, mais aussi dans les bâtiments, surtout ceux recevant du public, afin qu'ils soient accessibles à toutes et tous.

L'État n'était pas au rendez-vous. Jean-Marc Ayrault, alors Premier ministre, a lancé en 2014, par ordonnance, les agendas d'accessibilité programmée, avec l'objectif de mettre en accessibilité ces établissements selon trois catégories : sur 3, 6 et 9 ans à compter de 2015. Si on compte bien, la fin de ces agendas d'accessibilité programmée, pour la dernière tranche, était en septembre 2024, le mois dernier. Encore une fois, l'État n'est pas au rendez-vous, les collectivités ne sont pas au rendez-vous. On ne peut plus entendre en 2024 que c'est compliqué pour les collectivités. La loi a été votée en 2005, il y a bientôt 20 ans.

On demande une planification sérieuse, concrète de la mise en accessibilité des établissements sur les collectivités, et que davantage de moyens soient fléchés sur la mise en accessibilité des cheminements piétons. J'ai lu dans le rapport que 2 millions d'euros avaient été fléchés par la Métropole en 2023, dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité universelle, spécifiquement pour la mise en accessibilité des

cheminements piétons, et qu'un diagnostic, débuté en 2023, se poursuit en 2024. On aimerait avoir des éléments factuels de ce diagnostic, et surtout, une planification financière budgétaire sérieuse et prioritaire de la mise en accessibilité de ces cheminements.

Deux autres points sur lesquels je me suis déjà exprimé ici, mais comme souvent sur les enjeux d'accessibilité universelle, il faut rabâcher. Qu'en est-il de l'accessibilité des nouveaux tramways qui avaient fait polémique, à raison conspués par nombre d'associations de personnes handicapées locales car inaccessibles aux fauteuils roulants ? Qu'en est-il de la réadaptation que vous aviez évoquée de la place du Commerce, suite aux travaux initiaux qui l'avaient rendue inaccessible pour nombre de personnes à mobilité réduite ? Je vous remercie pour vos réponses. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je donne la parole à Bertrand Affilé, puis à Martine Oger. »

M. Affilé : « Je ne peux pas vous répondre sur tout, Monsieur Annereau, mais les nouveaux tramways qui sont livrés ont intégré ces éléments de correction, puisqu'il s'agissait de correctifs, notamment parce que lorsque les essais ont été faits pour assurer la jonction entre le plancher du tramway et les quais, les tramways étaient à vide. Lorsque l'on met nombre de passagers sur le tramway, la plateforme du tramway descend, et ce qui passait quand le tramway était vide ne passe plus. Cela a été corrigé. J'ai pris un tramway ce matin pour venir, et une palette a été faite, comme pour les busway, qui permet d'accéder plus facilement. Je dois dire que cela avait peut-être fait polémique, mais c'est surtout parce que le moment où cela a été constaté pour un certain nombre d'usagers n'était pas le bon, puisque c'est le moment où ils ont été mis en service, je pense que vous vous en rappelez tous. Depuis, des améliorations ont été apportées, et je serai vigilant, ainsi que le Président de la SEMITAN, à veiller à ce que les tramways soient vraiment en état d'accueillir tout le monde. En tout cas, par rapport aux plus anciens, il est très clair qu'il n'y a pas de marche à monter pour accéder à la plateforme supérieure, ils sont nettement plus accessibles. »

Mme la Présidente : « Merci. Martine Oger. »

Mme Oger : « Sur l'accessibilité des ERP métropolitains, on peut se féliciter, en octobre 2024, que 84 sur 99 ERP métropolitains soient accessibles. Il en reste quelques-uns, notamment des équipements qui sont en travaux et dont l'accessibilité sera travaillée prochainement. C'est plutôt un bon point, tout en sachant – je suis bien placée, comme tous les autres maires, pour le savoir – qu'au titre d'une commune où l'on a de nombreux équipements, c'est beaucoup plus difficile d'atteindre l'objectif que nous a fixé la loi. Je pense qu'il y a peu de communes, aujourd'hui, qui sont à 100 % de leurs équipements accessibles, malgré toute la bonne volonté des uns et des autres pour rendre nos équipements municipaux accessibles.

Sur l'espace public, il ne vous a pas échappé que le diagnostic était en cours sur le schéma directeur d'accessibilité de l'espace public, et qu'en début de mandat, lorsque nous avons adopté notre PPI, il avait été acté, suite à ce diagnostic du SDA, que les crédits territorialisés dans chacun des pôles dédiés au SDA seraient multipliés par deux en fin de mandat. »

Mme la Présidente : « Merci. Très bien, je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur cette présentation du rapport. »

15 – RAPPORT ANNUEL 2023 ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES – PRÉSENTATION

Mme la Présidente : « Je vous propose de passer à la délibération n° 15. Là aussi, c'est un rapport sans vote, et je donne la parole avec grand plaisir à Nathalie Leblanc. »

Mme Leblanc : « Merci, Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, chers collègues, c'est une chance pour moi de commencer dans ces nouvelles délégations en vous présentant ce rapport 2023. Il y aura une petite présentation à l'appui, pour celles et ceux qui nous suivent à distance. Si l'égalité fait partie de notre devise républicaine, comme la liberté et la fraternité, elle fait parfois défaut dans la vie réelle. Aussi est-il de notre responsabilité individuelle et collective de passer du principe à la réalité. C'est un engagement au

quotidien pour notre Métropole d'y veiller dans l'espace public, les cours d'école, le sport, la culture, les entreprises, et jusque dans la sphère privée où le pire peut parfois arriver. Cet engagement, notre Métropole a choisi de le prendre auprès des habitantes et des habitants de ses 24 communes, avec l'appui précieux des associations du territoire et de toutes les actrices et tous les acteurs investis et volontaires qui font avancer notre société sur ce sujet.

Lutter contre le fléau des violences sexistes et sexuelles, c'est d'abord protéger en offrant un refuge à ses victimes, femmes et enfants, avec un outil majeur : Citad'elles, ouvert il y a 5 ans, le 25 novembre 2019, au cœur de l'Île de Nantes (pour mémoire, au boulevard Vincent Gâche). En 2023, ce sont près de 1 200 femmes qui ont poussé pour la première fois la porte de Citad'elles, soit 30 % de plus qu'en 2022. 8 femmes sur 10 sont originaires du territoire métropolitain. Pour ces femmes, et pour les 450 qui sont suivies chaque mois par une équipe experte, pluridisciplinaire et agile de 16 professionnels, Nantes Métropole a accentué son soutien en attribuant une subvention de 230 000 euros pour le fonctionnement et de 195 000 euros pour les locaux. C'est aussi l'expérimentation d'un accueil de proximité par la mise à disposition d'une maison à Couëron, depuis mai 2023, permettant d'accueillir trois femmes et leurs enfants de moins de 2 ans en cohabitation sur une année maximum. C'est enfin un nouveau podcast sur les cyberviolences, après avoir abordé le thème de l'inceste et des violences conjugales, que je vous invite à retrouver sur le podcast Citad'elles.

Tout seul, on va plus vite, ensemble, on va plus loin. On fait métropole sur ce sujet, comme sur bien d'autres. Avec la diffusion des actions et animations menées sur les territoires autour du 25 novembre 2023, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, c'est toute une programmation, du 2 novembre au 12 décembre 2023, de rencontres, de débats, d'ateliers pratiques, de projections, ou encore de spectacles, à Nantes, évidemment, mais aussi à Sainte-Luce, Orvault, Saint-Herblain, Rezé ou Saint-Sébastien. Si vous n'avez pas pu totalement ou partiellement assister aux Assises nationales de lutte contre les violences sexistes qui se sont déroulées les 25 et 26 novembre 2023 à la Cité des Congrès, les actes et les replays des conférences sont désormais accessibles en ligne.

Depuis fin 2023, vous pouvez ajouter un nouveau service baptisé "Sécurité" sur votre application Nantes métropole dans ma poche, que chacun d'entre nous ici doit évidemment avoir sur son téléphone portable. Il donne accès à des numéros d'urgence et à des fiches pratiques, avec la possibilité de mise en relation rapide, mais aussi, cela paraît important, d'effacement de la navigation et de sortie rapide de son téléphone portable en cas de danger. Enfin, Nantes Métropole a versé 54 000 euros à cinq associations mobilisées sur l'ensemble de notre territoire.

Offrir de la visibilité aux femmes dans l'art, c'est les faire passer du statut de modèles à celui d'artistes en exposant leurs œuvres, comme celle de la peintre Suzanne Valadon, maire d'Utrillo, qui a accueilli plus de 60 000 personnes à partir d'octobre. C'est aussi l'engagement du Musée d'arts d'une acquisition sur deux d'œuvres de femmes artistes contemporaines, et d'une exposition sur deux d'art contemporain dédié à une femme, comme ce fut le cas pour l'artiste nantaise Julie Maquet. C'est enfin, mi-septembre, une promenade matrimoniale dans le quartier de la Bottière, où un concert de découverte de compositrices inconnues du XXe siècle dans le cadre de la 4e édition des Journées du Matrimoine et du Patrimoine.

Participer à la réussite du sport féminin, c'est permettre aux femmes de concilier études, vie professionnelle et sport de haut niveau. C'est soutenir leur préparation pour les Jeux olympiques et paralympiques, avec un soutien de 3 000 euros, identique à celui des hommes. C'est aussi, au sein du village rugby, expérimenter un éga-événement, avec des messages de prévention mentionnant Citad'elles, des sensibilisations sur le consentement, des sensibilisations de bénévoles, du personnel de sécurité et d'accueil, ou encore, la distribution gratuite de protections hygiéniques.

Accéder à l'emploi, c'est d'abord une question de mobilité, et 12 femmes en recherche d'emploi ont pu bénéficier d'un accompagnement, piloté par l'association Team Elles, pour utiliser le vélo au quotidien dans leurs déplacements.

D'autres inégalités persistent en 2023. Les femmes gagnent toujours 24 % de moins que leurs collègues masculins à temps de travail équivalent. Savoir négocier son salaire, obtenir une augmentation, voilà l'objet des sessions de formation NégoTraining dans le cadre d'un programme dirigé par la chaire RSE d'Audencia.

Des violences sexistes et sexuelles peuvent enfin survenir dans les entreprises. Une première session de sensibilisation, de partage et de recueil de besoins, avec les entreprises et associations du territoire, permettra de proposer des outils sur la plateforme Nantes Métropole RSE.

Pour occuper les équipements et les espaces publics, il faut s'y tenir à sa place et en toute sécurité. Ce questionnement est apparu dans le Grand débat fabrique de nos villes, dont nous avons parlé ce matin. Nantes Métropole s'est donc engagée en 2023 dans une démarche baptisée "genre et espace public" avec l'École de design, faisant émerger des projets de messages non sexistes sur des verres réutilisables, de création d'aires de jeux non genrées, ou d'appropriation des skateparks par les femmes.

Notre collectivité s'engage évidemment aussi en tant qu'employeur, pour incarner concrètement cette volonté d'égalité. Informer, sensibiliser les équipes, questionner ses pratiques professionnelles et s'outiller, même face au harcèlement de rue, tels étaient les objectifs des expositions et ateliers qui se sont déroulés pendant 3 jours lors de la deuxième édition du Forum de l'Égalité en septembre dernier. Se questionner et innover à l'échelle des 24 communes, c'est l'opportunité de partager en G24 Égalité femmes-hommes ces projets, ces expériences, ces réussites, ces difficultés aussi, pour monter en compétence collectivement et faire avancer l'égalité entre toutes et tous. En février, aux côtés de la Ville de Nantes et de son CCAS, l'AFNOR a renouvelé notre labellisation "diversité" obtenue en 2015, et "égalité" en 2019.

Enfin, comme il nous semble important de lutter contre toutes les discriminations, notamment dans le milieu professionnel, nous soutenons l'Autre Cercle, membre de NOSIG et acteur de référence pour l'inclusion des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queers, intersexes, asexuelles, et toutes les autres identités. Merci de votre attention, je suis disponible pour vos questions. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Isabelle Leray. »

M^{me} Leray : « Merci, Madame la Présidente. Depuis plusieurs semaines, des faits divers sordides, insupportables, sont venus rappeler ce que nous savons toutes et tous : les femmes sont les victimes au quotidien de mépris, de harcèlement, d'agression. Si le caractère massif et spécifique de ces faits nous indignent, ils sont parfois, par-delà le dégoût qu'ils inspirent, révélateurs de la situation. Ainsi, au cœur de l'été, l'Angleterre connaissait un cycle d'émeutes consécutives aux meurtres de trois fillettes. Ces affrontements ont été le fruit d'une instrumentalisation par l'extrême droite, peu suspecte de féminisme, mais toujours prompte à attiser la haine contre les étrangers. L'ouverture du procès des viols de Mazan est venue rappeler la réalité de ces agressions perpétrées envers les femmes : elles sont, dans la grande majorité des cas, le fait de proches, amis, parents, conjoints. Nous savons aussi qu'elles n'épargnent aucun milieu social, le profil des accusés le démontre. D'ailleurs, d'autres affaires nous ont prouvé que les agressions contre les femmes sont perpétrées y compris par des hommes siégeant sur les bancs de nos institutions les plus respectées. Je n'oublie pas le meurtre de Philippine et la vague d'émotion qu'il a légitimement suscitée.

Je rappelle enfin que la France compte aujourd'hui 77 féminicides pour l'année en cours, 77 femmes qui ont perdu la vie par un compagnon ou un ex-compagnon. Face à cela, les femmes ont besoin d'une mobilisation sans faille, sans récupération politique. Chacun doit se montrer à la hauteur de l'enjeu, car il s'agit de nos mères, de nos femmes, de nos filles, de nous. L'égalité demeure un combat, et cela partout, vous l'avez dit : à l'école, au travail, au sport, dans la rue, dans les transports, aux spectacles. Ce combat pour l'égalité et pour les droits des femmes, nous avons parfois le sentiment qu'il n'est pas considéré partout avec le même sentiment d'urgence. On nous avait annoncé l'égalité femmes-hommes comme grande cause du quinquennat. Résultat, le gouvernement compte des ministres connus pour leur opposition à la constitutionnalisation du droit de l'IVG ou pour l'extension de la PMA à toutes les femmes. Le budget de cette grande cause se retrouve amputé aujourd'hui de 10 %. L'idée de prévoir 7 millions d'économie, alors même que nous manquons de moyens pour aider des femmes à fuir des situations de violence, nous indignent.

Merci, car ce rapport confirme notre mobilisation au niveau de la Métropole, qu'elle soit durable en faveur de l'égalité et de l'émancipation des femmes. Notre détermination ne faiblit pas. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anthony Berthelot. »

M. Berthelot : « On parle d'égalité femmes-hommes, ce serait dommage qu'il n'y ait que des femmes qui s'expriment sur le sujet, donc je vais prendre la parole, pour peut-être représenter une grande majorité des hommes de cette salle, car c'est un combat, bien sûr, à mener ensemble. Je dis bien "un combat", puisqu'Isabelle a évoqué à l'instant les violences qui sont subies, encore aujourd'hui, dans une ère que l'on dit "moderne", alors que l'on voit qu'il se passe des choses d'un autre siècle, d'un autre âge, d'une bestialité incroyable. Sur cette question égalité femmes-hommes, j'ai l'occasion, à travers ma délégation, de pouvoir voyager et rencontrer d'autres territoires où l'on travaille, où l'on parle de ces questions-là. On a l'impression qu'en Europe, nous à Nantes, nous en France, on est en avance sur beaucoup de sujets, or, on voit bien que dans des territoires en développement, ils sont bien plus avancés sur des sujets parfois aussi sensibles qu'on ne pourrait le croire.

Oui, je partage la question de l'éducation. C'est important, dès le plus jeune âge, d'apprendre aux enfants que l'on partage une cour, notamment, et dans les projets que l'on investit chacun sur le territoire, de dire qu'il n'y a pas de déterminisme dans l'usage des équipements qui nous sont donnés, de déterminisme dans les apprentissages qui nous sont faits. Cela me semble essentiel de rappeler qu'il n'y a pas des métiers d'hommes ou des métiers de femmes, qu'il n'y a pas des activités d'hommes et des activités de femmes, il y a bien seulement une conscience plus globale que l'on doit chacun avoir sur ces sujets. Je ne veux pas être beaucoup plus long, mais cela me semblait important aussi que ce ne soit pas seulement une parole de femmes qui soit portée aujourd'hui sur cette question de l'égalité femmes-hommes. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Je ne voudrais pas que mon propos soit mal interprété, je voudrais simplement d'abord souligner le soutien à Citad'elles. Je pense que c'est une opération très bénéfique, dont j'ai eu l'occasion d'être présent à l'inauguration, et qui m'a d'ailleurs donné l'opportunité à l'époque de monter dans l'ascenseur avec le Président Hollande, donc c'est un souvenir que je garde. Au-delà de cela, je voudrais revenir un petit instant sur les propos de Madame Leray, par rapport à une phrase qu'elle a mentionnée, pour rappeler à toutes et chacun, bien évidemment, la présomption d'innocence sur certains individus. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Nathalie Leblanc. »

M^{me} Leblanc : « D'un mot, merci pour vos interventions, et comptez sur moi pour incarner au mieux cette nouvelle délégation. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. »

<p align="center">16 – PROTOCOLE D'INDEMNISATION AVEC NANTES MÉTROPOLE HABITAT DANS LE CADRE DE LA RÉSILIATION DES BAUX COMMERCIAUX DES COMMERÇANTS DE LA PLACE DE LA BOTTIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET GLOBAL BOTTIÈRE PIN SEC</p>

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, je vous propose de passer à la délibération n° 16. Avant de donner la parole à Pierre Quénéa, je vais demander à Bassem Asseh, Catherine Bassani, Marie-Annick Benâtre, Abbassia Hakem, Catherine Piau, Pascal Pras et Thomas Quéro de sortir de la salle. »

M. Quénéa : « Avec cette délibération, mes chers collègues, nous nous déplaçons au cœur du projet de renouvellement urbain à Bottière Pin Sec et de l'offre commerciale à destination des habitants. En complément du futur pôle d'équipement public qui sera réalisé en 2028, et qui regroupera la mairie de quartier, l'équipe de quartiers, l'agence de Nantes Métropole Habitat, il y aura lieu de développer une dynamique commerciale. Actuellement, trois commerces, dont une boulangerie, une boucherie et un salon de coiffure, sont en activité. La future polarité commerciale oblige les commerces cités à intégrer l'une des six nouvelles cellules du futur programme ou à cesser leur activité sur site, au risque d'être placés derrière les bâtiments en construction. Les trois commerçants sont informés de l'évolution architecturale depuis de nombreuses années, et des entretiens réguliers et suivis ont permis de connaître leurs projets respectifs. Il a été proposé, soit un transfert dans les nouvelles cellules Agora au sein du futur cœur du quartier, soit un transfert sur un autre site, soit, enfin, une résiliation amiable du bail avec NMH sans relogement.

En sa qualité de bailleur, il appartient à Nantes Métropole Habitat de négocier la résiliation des baux commerciaux et de verser les indemnités. Dans ce contexte particulier de projet global de Bottière Pin Sec, il convient de ne pas faire supporter à NMH les coûts causés par cette transformation du quartier. Aussi, Nantes Métropole reversera à Nantes Métropole Habitat le montant des indemnités versées aux commerçants concernés. Une convention précisera les conditions et les modalités de négociation avec les commerçants, ainsi que le reversement par notre métropole aménage du montant des indemnités versées aux commerçants, ainsi que le reversement par Nantes Métropole à NMH du montant des indemnités versées aux commerçants concernés sur un rythme annuel, à hauteur des sommes versées dans l'année civile. Il nous est proposé, chers collègues, d'approuver les termes de ladite convention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des

abstentions ? La délibération est adoptée. »

17 – CITÉ ÉDUCATIVE DU GRAND BELLEVUE NANTES/SAINT-HERBLAIN – APPROBATION DE LA NOUVELLE CONVENTION-CADRE 2024 – 2026

M^{me} la Présidente : « Pour la délibération n° 17, je dois demander à Rodolphe Amailland, Cécile Bir, Pascal Bolo, Erwan Bouvais, Véronique Dubettier-Grenier, Carole Grelaud, Ali Rebouh et Laurent Turquois de sortir de la salle, et je redonne la parole à Pierre Quénéa. »

M. Quénéa : « Merci, Madame la Présidente. À travers cette délibération, on évoque le renouvellement du cadre partenarial précisé dans la nouvelle convention de 2024-2026 de la Cité éducative du Grand Bellevue Nantes/Saint-Herblain. C'est en 2020 que ladite Cité éducative a été mise en place sur proposition de l'État, en s'appuyant sur la communauté des acteurs de l'éducation. C'est un dispositif qui vise à renforcer l'accompagnement des enfants et des jeunes jusqu'à 25 ans. Le bilan de cette séquence a notamment permis d'améliorer la complémentarité au sein de la chaîne éducative et de soutenir plus de 40 projets par an, de renforcer les dispositifs existants sur le champ de l'apprentissage du français, mais aussi de la lecture, de la lutte contre le décrochage scolaire, ou encore la parentalité, avec notamment la tenue de cafés de parents ou d'actions culturelles. Cela a permis également d'expérimenter des accompagnements, telle que la mise à disposition d'ordinateurs pour les enfants de CM2 non équipés, et de mettre en place aussi un référent de parcours santé.

Fort de ce bilan d'actions pertinentes qui ont, pour nombre d'entre elles, été pérennisées, voire développées sur d'autres quartiers prioritaires, le renouvellement de la Cité éducative du Grand Bellevue a été acté pour les trois prochaines années. Elle concerne les écoles maternelles et élémentaires Lucie Aubrac, Jean Zay, Alain Fournier, Plessis Cellier pour Nantes, La Bernardière, La Rabotière et La Sensive pour Saint-Herblain, ainsi que les trois collèges de La Durantière et Debussy pour Nantes, et Ernest Renan pour Saint-Herblain, qui prendra le futur nom d'Anne Frank en 2025.

Les partenaires pilotes de la démarche – les villes de Nantes, Saint-Herblain, la Métropole, le Département, la Préfecture de Loire-Atlantique et le ministère de l'Éducation nationale – ont retenu deux axes d'actions prioritaires pour cette prochaine séquence. D'une part, améliorer les trajectoires scolaires et éducatives jusqu'à 25 ans, dans la perspective émancipatrice, et ensuite, accompagner les familles dans la réussite éducative de leurs enfants. L'ambition est d'élaborer collectivement une démarche qui a pour vocation de favoriser la réussite et l'émancipation des enfants et des jeunes, autant que de combattre le sentiment de relégation, le plafond de verre et les freins invisibles. Le renouvellement de la Cité éducative ouvre droit à l'attribution de financements. Cette enveloppe budgétaire pluriannuelle prévisionnelle du budget politique de la ville de l'État s'élève à 1 050 000 euros pour 3 ans, dont 350 000 euros par an. En complément du financement de l'État, il est demandé un cofinancement par les collectivités à hauteur de 30 % minimum du budget alloué par l'État. Pour Nantes Métropole, le cofinancement s'établit à 20 000 euros par an. Ce nouveau chapitre de la Cité éducative du Grand Bellevue nécessite la signature d'une convention-cadre triennale qu'il vous est ici demandé d'approuver, mes chers collègues. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Ghislaine Rodriguez. »

M^{me} Rodriguez : « Madame la Présidente, chers collègues, Monsieur le Vice-président, bravo pour cette nouvelle convention, cela va dans le bon sens. Faire vivre une Cité éducative, cela demande une coopération active de l'ensemble des acteurs éducatifs, une coopération institutionnelle de terrain resserrée entre l'État politique de la ville, l'État Éducation nationale, et l'ensemble des collectivités concernées par cette convention. Une coopération parfois rugueuse, mais souvent fertile et toujours nécessaire. Une coopération renouvelée, grâce à cette nouvelle convention 2024-2027, une convention recentrée et animée par un objectif partagé : donner aux enfants et aux jeunes de ce quartier les mêmes chances que tous les enfants et les jeunes de notre territoire, de choisir leur orientation, de rêver leur orientation, de leur donner les moyens de l'accomplir, de lever les freins pour l'accès aux grandes études, de faire un métier qui leur plaît, à forte plus-value sociale ou économique, encourager, accompagner, leur donner l'idée et le goût d'autres possibles. Casser les déterminismes sociaux, c'est un de nos combats en tant qu'élus écologistes.

Pour autant, dans le contexte national actuel, je nous invite à rester extrêmement vigilants. Sur 41 membres du nouveau gouvernement, la politique de la ville n'apparaît nulle part. Pas même un mot du Premier ministre pour les habitants et les habitantes des quartiers populaires lors de son discours de politique générale. Pas un mot sur la jeunesse, si ce n'est pour parler de délinquance, et trois fois rien sur l'école. Alors j'en appelle à la vigilance des parlementaires et des membres du gouvernement qui partagent notre instance et s'appêtent à voter le renouvellement de ces conventions, je l'espère, afin que nos belles intentions collectives ne restent pas sans suite, faute d'inscription à la hauteur des promesses dans les crédits annuels des différentes lois de finances qui vont venir les prochaines années. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je voudrais juste partager une chose dans la suite de ce que Ghislaine Rodriguez vient d'évoquer. Je le dis d'autant plus que l'on est dans un territoire où objectivement, si l'on regarde les dernières années, l'État local et la Métropole ont fait beaucoup ensemble sur la politique de la ville. Nous étions un certain nombre à Bellevue samedi, il y a 10 jours. Après une période où les habitants nous disaient : "Vous nous parlez du projet global, mais concrètement, que se passe-t-il ?", là, on a tous vu, toutes sensibilités politiques confondues, des habitants nous dire : "On voit. On voit la nouvelle médiathèque, on voit le nouvel équipement sportif, on voit Lucie Aubrac rénovée, on voit Alain Fournier rénovée, on voit, pour la première fois dans l'histoire de Nantes Métropole, une antenne de conservatoire au cœur d'une école d'un grand quartier populaire, on voit de nouveaux cheminements, on voit la dalle des Lauriers transformée en prairie fleurie, on voit les rénovations énergétiques dans les logements sociaux".

Quand je vois ce que nous sommes capables de faire ici, dans une coopération partagée, je dis en effet que c'est une faute lourde, une faute grave de ne pas avoir, au moment où l'on parle, non seulement de ministère de plein exercice en matière de politique de la ville, mais pas non plus de présidence d'ANRU depuis le départ de Catherine Vautrin, et cela commence à faire un moment. C'est très grave à l'égard des habitants des quartiers populaires, qui ont le sentiment d'être parfois invisibles aux yeux de la République, mais c'est très grave aussi à l'égard du pacte républicain, parce qu'un des grands défis d'aujourd'hui, c'est de se dire comment les fractures territoriales, que ce soit dans nos quartiers populaires ou dans nos villages, ne viennent pas décomposer petit à petit ce qui fait que l'on fait nation. Je le dis sans aucun esprit de polémique, parce que je crois que la situation est trop grave : il y a urgence à rétablir cette faute lourde du gouvernement. Je veux encore croire pour quelques jours que le fait que le mot "politique de la ville" ait totalement disparu de la déclaration de politique générale de Michel Barnier sera corrigé. Je le dis, c'est impératif, ce qui se joue derrière est extrêmement important.

Chers collègues, je mets aux voix la délibération que Pierre Quénéa nous a présentée. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

18 – VŒU DU CONSEIL DE NANTES MÉTROPOLE : OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE EN 2025
--

Mme la Présidente : « Je donne la parole à Anthony Descloziers pour la délibération n° 18. »

M. Descloziers : « Merci, Madame la Présidente. Vous avez, je pense, l'habitude de cette délibération, qui est en fait un vœu du Conseil métropolitain au sujet de l'ouverture des commerces le dimanche en 2025. Je rappelle que cela a fait l'objet de discussions, de négociations entre les organisations patronales et les organisations syndicales, afin de se mettre d'accord sur un nombre de dimanches ouverts.

Les organisations patronales et les organisations syndicales se sont mis d'accord le 23 septembre dernier pour rendre possible l'ouverture des commerces de centre-ville et de centre-bourg, ainsi que les magasins de proximité : le dimanche 7 décembre pour les commerces de centre-ville et de centre-bourg, le dimanche 14 décembre pour l'ensemble des commerces, excepté les commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m², et le dimanche 21 décembre 2025 pour l'ensemble des commerces, sauf les commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m². Il vous est proposé d'adopter ce vœu. »

Mme la Présidente : « Merci. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Traditionnelle délibération, traditionnelle intervention des communistes. Madame la Présidente, chers collègues, vous connaissez la position des communistes, justement, sur le sujet du temps

de travail en général, et sur celui de l'ouverture dominicale en particulier. Au risque de nous répéter, je réaffirme ici toute l'importance que nous accordons à la nécessité de maintenir le jour du dimanche comme un jour à part, un jour de pause et de ressourcement, un temps dédié aux loisirs sportifs et culturels, aux relations amicales et familiales. Contrairement à ce que la doxa libérale aimerait nous faire admettre, les travailleurs et les travailleuses ne sont pas des machines aptes à produire à volonté de la richesse, mais des êtres de chair et de sang dont l'horizon dépasse, fort heureusement, celui de leur seule activité économique. Personne ne nous fera en effet croire que l'allongement du temps de travail, même encadré et temporaire, puisse représenter un progrès en soi.

Par ailleurs, nous refusons cette formule qui voudrait qu'il faille travailler plus pour gagner plus, pour enfin consommer plus. Alors que notre société de consommation montre ses limites, notamment en termes de bilan énergétique et carbone, et que nous cherchons à limiter les gaspillages et les déchets, nous pointons la contradiction qu'il y a à augmenter les temps d'ouverture des commerces, et l'illusion de croire qu'un élargissement des horaires des magasins verrait une augmentation des capacités d'achat de nos concitoyens. Certes, le vœu énoncé marque bien la volonté de la Métropole d'encadrer et de limiter les ouvertures dominicales, mais cette banalisation du dimanche travaillé, entre autres entailles faites aux droits des salariés, nous entraîne dans une direction que nous jugeons néfaste. Nous nous opposons donc à ce vœu. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jacques Pineau. »

M. Pineau : « Merci, Madame la Présidente. Concernant cette délibération, c'est toujours un petit peu la même chose. À l'instar de ce qu'a dit Robin d'une année sur l'autre, nous aussi, nous serons brefs. S'agissant de ce vœu relatif à l'ouverture des commerces le dimanche, et qui reprend la même procédure que par le passé, les élus de notre groupe sont divisés, comme à l'accoutumée. Là où certains estiment que la proposition respecte le dialogue social et participe à réguler, encadrer et limiter le travail dominical sur l'ensemble du territoire de la Métropole, d'autres considèrent que cette autorisation exceptionnelle attaque un acquis social important, et ne peut donc recueillir leur assentiment. Nous assumons cette diversité d'opinions qui repose sur des conceptions et des expériences différentes. Elle ne remet en rien en cause nos valeurs communes, nous demeurons toutes et tous fermement opposés à la généralisation du travail le dimanche, attachés au dialogue entre les partenaires sociaux, et attentifs au devenir des commerces de détail et de proximité. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Primaël Petit. »

M. Petit : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, notre groupe partage collectivement un postulat et un engagement politique : nous sommes contre le travail le dimanche. Le dimanche doit rester le temps du sport, des repas partagés, des rencontres, des propositions culturelles et artistiques, ou encore des balades. Le dimanche ne doit pas être un jour supplémentaire tourné autour de la consommation. Ouvrir les commerces le dimanche, c'est bien précisément cela. C'est encourager, une fois de plus, la consommation. La consommation que nous, groupe Écologiste et Citoyen, défendons, c'est l'émergence de nouvelles formes économiques plus circulaires, solidaires et respectueuses de l'environnement, mais également des salariés.

Notre groupe salue également collectivement le dialogue social engagé, et nous reconnaissons son intérêt pour faire se rencontrer toutes les positions autour d'une table. Nous pensons qu'il peut contribuer à agir contre le développement sauvage de logiques libérales sur notre territoire, les signataires de l'accord ayant inscrit en préambule qu'ils sont, je cite "opposés à l'ouverture généralisée des commerces le dimanche, et qu'il convient de respecter le repos dominical des employés du commerce". Notre groupe Écologiste et Citoyen partage collectivement ces valeurs. Il a cependant, comme les années précédentes, sur cette délibération une analyse différenciée, et aura donc un vote dissocié. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. Pour commencer, avec mes collègues, nous sommes également opposés à l'ouverture généralisée à l'ensemble des dimanches. Pour autant, les représentants des commerçants, les organisations patronales demandaient cette année un quatrième dimanche. L'accord qui est proposé ici consiste en une ouverture les 7, 14 et 21 décembre, et les représentants des commerçants et des organisations syndicales demandaient un quatrième dimanche, le 1^{er} décembre. Celui-ci a une particularité, c'est à la fois le week-end du Black Friday et également le week-end d'ouverture du Marché de Noël. Cette demande d'un quatrième dimanche qui, je le rappelle quand même, reste largement inférieure aux dispositions légales qui permettent l'ouverture jusqu'à 12 dimanches par an, nous semblait légitime.

Vous n'ignorez pas, je l'espère, les difficultés des commerçants, le doublement du taux de vacance des locaux commerciaux sur le centre-ville de Nantes, la forte hausse du nombre de procédures de redressement judiciaire, la forte baisse des chiffres d'affaires des cafés, bars, hôtels, restaurants. J'ai participé comme vous, Madame la Présidente, aux journées du GHR il y a quelques jours, et leurs représentants, et notamment leur nouvelle présidente nationale, ont été très clairs sur la situation générale de nos commerçants, et la concurrence du e-commerce est chaque jour renforcée. Cette demande nous semblait aussi équitable quand des commerces, ceux qui seront présents sur le Marché de Noël, auront la possibilité d'ouvrir dès le 1^{er} décembre et jusqu'au 31 décembre, c'est-à-dire cinq dimanches cette année.

Je rappelle quand même que ces ouvertures ne se font pas sans condition : c'est sur la base du volontariat des salariés, avec des heures payées doubles. Comme nous soutenions cette demande d'ouverture d'un quatrième dimanche, nous voterons contre cette délibération. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, j'ajouterai un mot. Sur ce sujet, ma position est constante. Je crois profondément, d'abord que l'on ne peut pas laisser aller la généralisation du travail le dimanche – c'est une évidence, mais il est toujours mieux de le dire, de le rappeler clairement –, et je crois profondément au dialogue social territorial, donc je ne me permettrai pas de commenter ce qui a été la position des organisations patronales ou ce qui a été la position des organisations syndicales. Je saluerai l'ensemble de celles et ceux, organisations patronales et organisations syndicales, qui se sont mises une nouvelle fois autour de la table, dans le respect, dans la discussion, dans la recherche d'un compromis. Par les temps qui courent, il me semblait que nous étions nombreux à dire qu'il fallait aller chercher des compromis et les respecter. Pas de commentaires sur les positions des uns et des autres, mais des remerciements pour celles et ceux qui nous proposent un compromis issu d'un dialogue social territorial.

Je mets aux voix le vœu qui vous a été rappelé par cette délibération.

Il est procédé au vote.

Merci. Les opérations de vote sont achevées, et la délibération est adoptée. »

<p style="text-align: center;">19 – PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUM) – PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 5 - DÉCISION RELATIVE À L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE – RECOURS À L'AUTO-ÉVALUATION ET À L'EXAMEN AU CAS PAR CAS – APPROBATION</p>

Mme la Présidente : « Délibération n° 19, Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci, Madame la Présidente. Dans cette délibération, il s'agit d'engager une procédure d'évaluation environnementale dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n° 5. On vous rappelle que la Métropole avait engagé le développement de terrains d'insertion temporaires, en particulier sur la commune de Saint-Herblain. Le Conseil d'État a bloqué ce projet pour une problématique de zonage qu'il avait jugé inadapté, ce qui nous amène aujourd'hui à engager une procédure modifiée n° 5, qui consiste à procéder à des ajustements locaux pour permettre la réalisation de deux projets destinés à l'accueil et à l'habitation de ménages en sortie de bidonville : l'un à Saint-Herblain sur le site de l'Ormelière, ce qui était initialement prévu, et l'autre à Orvault sur le site du Haut Cormier.

Cette procédure de modification n'a pas pour effet d'autoriser des travaux ou des aménagements susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000. Elle relève de l'application de l'évaluation environnementale au cas par cas, et plus particulièrement de l'examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable, au sens des dispositions du code précité, c'est-à-dire la Métropole. Nantes Métropole, en sa qualité de personne responsable, a procédé à cette analyse et conclu à l'absence d'incidence notable de la procédure sur l'environnement. L'avis de la MRAe a été sollicité, nous l'avons saisie officiellement en juillet 2024. Elle disposait de deux mois pour nous donner son avis conforme. N'ayant obtenu de réponse dans ce délai de deux mois, l'avis est réputé favorable, donc le dossier de modification simplifiée sera notifié au PPA, aux communes autour de l'automne 2024, puis mis à disposition du public dans la période 2024-2025, durant la période hivernale, et soumis au vote du Conseil métropolitain en vue d'une approbation au printemps 2025. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, le sujet de la résorption des bidonvilles sur notre Métropole est un sujet grave, important, qui doit être pris à bras le corps. Je l'ai déjà dit ici à plusieurs reprises, on doit trouver un véritable équilibre entre humanité et fermeté. On doit aussi trouver une voie qui fait qu'un mouvement métropolitain s'enclenche dans cette dynamique, et pas uniquement certaines communes de la Métropole.

Pour traduire la délibération que vous nous présentez aujourd'hui, vous nous demandez de voter, de nous donner l'autorisation de ne pas lancer d'études environnementales sur les sites. Vous en déduisez : "On a interrogé l'instance compétente, ils nous disent "vous n'êtes pas obligés de le faire", donc si on n'est pas obligés de le faire, on ne va pas le faire". C'est bien pour des personnes qui se disent écolos et qui prônent la ville verte... Sur Saint-Herblain, précisément, rappel des faits : le terrain d'insertion temporaire, prévu au mépris complet de toute consultation, de toute concertation des habitants – et on parlait de la consultation citoyenne ce matin... –, et même en méprisant la participation citoyenne locale, a été retoqué par le tribunal administratif et le Conseil d'État, puisque ce terrain s'implantait sur une zone agricole. La Ville de Saint-Herblain, sans doute déçue d'avoir été déjugée par la Justice, décide d'engager une modification du PLUm pour rentrer dans le droit chemin, et par là même en faisant en sorte de ne pas passer par des études environnementales. Comment le dire ? C'est complètement inacceptable.

En plus, ce dispositif de terrain d'insertion de Roms, si c'était l'alpha et l'oméga, si l'on était sûrs que cela fonctionnait, d'accord, peut-être, pourquoi pas. On a quand même l'histoire d'Indre, ce fut un véritable échec. On a l'interview du maire de Sainte-Luce, Anthony Descloziers, nouveau deuxième Vice-président de la Métropole depuis ce matin, au mois de juillet dans Ouest-France, qui dit : "Cela ne marche pas vraiment". Ce n'est pas moi qui le dis, c'est lui. Au vu de tous ces éléments, au vu des éléments environnementaux sur lesquels on s'assoit complètement, de la consultation citoyenne complètement bafouée, nous voterons contre cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « La seule chose de vraie dans ce que Matthieu Annereau a dit, c'est le fait qu'il n'y ait pas eu de consultation préalable, parce que la consultation préalable pour ce terrain, qui est un terrain municipal, concerne des voisins qui ont été vus – je dis bien "qui ont été vus" –, mais on n'a pas été jusqu'à remonter à ceux qui sont à 1,5 ou 2 km du site. Il n'y a pas eu de concertation, au sens où on ne leur a pas demandé leur avis. J'invite chacun à se dire que quand on a trois ou quatre riverains à proximité, si on leur demande leur avis pour l'installation d'un TIT, je connais déjà la réponse. D'ailleurs, la plupart ont dit : "Sur le principe, pourquoi pas, mais pas à cet endroit". C'est un petit refrain que l'on entend de plus en plus, et pas simplement à propos des TIT.

Monsieur Annereau, je suis désolé, mais c'est faux de dire que c'est pour des raisons environnementales que le dossier a été retoqué. Nous nous sommes appuyés sur un zonage PLUm qui est un STECAL, c'est un zonage particulier pour des équipements, mais ce n'était pas le bon STECAL. Je crois que l'on était en STECAL 4, et qu'il fallait aller sur un STECAL 3 ou 2. En tout cas, il n'y a absolument aucune raison environnementale, puisque ce terrain était, je le rappelle, en bordure d'une intersection de voies. Il est coincé entre deux voies et des terrains bâtis avec quelques maisons, dont des maisons qui appartiennent à la Ville. Le retoquage n'a donc pas été fait sur le fait qu'il y aurait eu besoin d'une enquête environnementale ou que l'on artificialisait un terrain naturel. Terrain naturel sur lequel certains envisageaient – et nous avaient sollicités – de faire paître leurs chevaux. On est sur un mauvais zonage, c'est un mauvais classement, donc on va rétablir tout simplement le bon classement, en suivant l'avis du Conseil d'État. Je remercie d'ailleurs le Conseil d'État, du coup, de nous avoir guidés dans les bonnes directions, puisqu'à ce que je sache, le zonage n'existe pas pour un TIT pour les migrants européens non sédentaires.

Cela n'existe pas, il n'y en a pas de bon, donc on était sur quelque chose d'un peu inconnu. On a maintenant, grâce au Conseil d'État, la possibilité d'avoir une doctrine qui fera jurisprudence, je n'en doute pas, et qui permettra la réalisation de plusieurs terrains d'insertion temporaires, dont on ne peut pas forcément dire qu'ils ne marchent pas avant même qu'ils aient ouvert. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Vincent Boileau. »

M. Boileau : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, cette délibération démontre qu'il est possible, avec une volonté politique déterminée et en s'en donnant les moyens adaptés, de proposer des lieux de vie

dignes aux personnes vivant en bidonvilles. Je remercie les services de la Ville d'Orvault et de la Métropole pour leur travail, et je salue la solidarité métropolitaine qui va permettre cette réalisation. Il s'agit de rompre avec la stratégie dite "de la patate chaude" qui, d'expulsion en expulsion, aggrave les situations de précarité et exaspère les riverains. Il s'agit de permettre à des enfants de grandir et de s'épanouir dans un cadre sécurisé, à des adultes de trouver un répit pour construire leur avenir en étant reconnus comme des citoyennes et des citoyens à part entière. Les élus Écologiste et Citoyen sont pleinement mobilisés pour porter, en responsabilité avec la majorité métropolitaine, ces politiques de solidarité et d'humanité. Je vous remercie. »

M. Affilé : « Merci. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Abracadabra ! Pas besoin de réaliser d'évaluation environnementale, parce que la mission régionale d'autorité environnementale, saisie en plein été, le 4 juillet 2024, disposait de deux mois pour rendre son avis, c'est-à-dire jusqu'au 4 septembre, et n'a pas rendu de réponse. C'est un peu léger pour la bifurcation écologique de la majorité métropolitaine. Je rappelle, concernant Orvault, qu'en 2020, sur la même zone, pour un autre projet depuis ajourné, le contournement – on était d'accord pour une fois, tous les deux –, Jean-Sébastien Guittou avait dénoncé les impacts environnementaux importants avec l'artificialisation d'espaces verts en surplomb de la vallée du Cens. Cette annonce ne va faire qu'amplifier l'incompréhension des habitants autour de ce projet d'insertion à l'entrée du bourg d'Orvault. Et je ne parle pas, chers collègues, de vos combats écologiques à la carte. »

M. Affilé : « Merci. Vincent Boileau et Anthony Berthelot. »

M. Boileau : « Je veux rassurer mon collègue, le terrain d'insertion ne va pas se situer en surplomb de la vallée du Cens, et ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'étude extérieure qu'il n'y a pas eu un soin particulier apporté au traitement paysager. J'en veux pour preuve le fait que les haies, les arbres, le traitement des eaux usées ont bien été pris en compte. Vous pourrez constater tout cela quand la réalisation sera faite. »

M. Affilé : « Merci. Anthony Berthelot. »

M. Berthelot : « Puisque la commune d'Indre a été interpellée par Monsieur Annereau, j'aimerais apporter des vérités à ce qui a été dit, parce que cela n'a pas été un échec, au contraire. En 2009, ce sont 50 familles qui sont arrivées à Indre, 50 familles qui se sont installées, et 10 % des effectifs des écoles indraises étaient Roms. Parce qu'à l'époque on n'avait pas non plus l'habitude de traiter ces sujets-là au sein de la Métropole, on a géré cela à l'échelle communale. Indre, je le rappelle, c'est 4 000 habitants, et on a géré 50 familles. Ils étaient sur un terrain privé. Une expulsion a été ordonnée en 2012. Cette expulsion s'est passée de la meilleure façon possible, car à l'époque, le maire, Jean-Luc Le Drenn, a discuté avec tous ses collègues des communes alentour qui voulaient bien participer à l'effort. Il y a des communes de gauche, je tiens à le préciser. Chacun a accueilli sur son territoire des familles Roms qui étaient présentes sur ce camp. Je me souviens que l'on avait cherché à l'époque des caravanes pour pouvoir les loger sur des terrains que la commune pouvait trouver à disposition à proximité de chez eux. On a gardé à Indre six familles, sur un terrain comme il est proposé ici, et ce terrain était face à la mairie. Contrairement à ce que vous dites, cela fonctionnait. Cela a fonctionné avec le soutien de citoyens, et d'une association ROMSI que je tiens à saluer ici. Cela a fonctionné, parce qu'il y a eu une mobilisation de la Ville, il y a eu humanité et fermeté, comme il est précisé ici, et cela a marché. »

En 2014, il y a eu des élections, et le maire qui a été élu était contre ce projet, il tenait les mêmes propos que vous tenez aujourd'hui. Derrière, il y a donc eu démantèlement de ce camp. Après, des personnes ont été évacuées de la commune. Pour certaines, elles ont trouvé un logement sans accompagnement. Bien sûr, cela n'a pas fonctionné à partir de ce moment-là, mais ce n'est pas le terrain qui a été un échec, c'est la politique qui a été conduite à côté qui a été un échec. Je tiens donc à rectifier les choses. Maintenant, vous êtes en campagne, c'est très bien ; en revanche, j'aimerais ne pas être cité dans vos débats internes à la Ville de Saint-Herblain. Merci. »

Applaudissements.

M. Affilé : « Bien noté, Monsieur Berthelot. Sébastien Arrouet, deuxième et dernière. »

M. Arrouet : « Pas de souci. Pour répondre premièrement à Monsieur Boileau, votre majorité a modifié la modification du PLUm en cours. Un mot par rapport au site d'Alcatel : vous avez fait changer le nom, vous avez marqué "en surplomb de la vallée du Cens". Si Alcatel est en surplomb de la vallée du Cens, le terrain prévu pour le terrain d'insertion est également en surplomb de la vallée du Cens. Pour répondre au maire de Basse-Inde, le fait qu'un terrain d'insertion ne marche pas... Pardon, Indre, c'est à cause du club de football

qui s'appelle US Basse-Indre, j'ai gardé cela en mémoire. Pour répondre au maire d'Indre, par rapport au terrain d'insertion qui ne marche pas, je suis désolé, Monsieur le troisième Vice-président, maire de Sainte-Luce, mais on a tous lu la même chose dans le journal cet été. Effectivement, vous avez clairement dit... »

Rires.

M. Arrouet : « Il y a tellement d'hommes, c'est compliqué de s'y retrouver... ! »

M. Affilé : « La géopolitique de la Métropole n'a plus de secret pour vous, Monsieur Arrouet ! »

Rires.

M. Arrouet : « Puis-je terminer ? Pour conclure sur le sujet, c'est le maire de Sainte-Luce qui a dit que les terrains d'insertion ne marchaient pas, on ne l'a pas inventé. La précision est quand même importante. Merci. »

M. Affilé : « Merci de votre précision. Je crois que bien relancé, le maire de Sainte-Luce, également deuxième Vice-président, a fortement envie de vous répondre. »

M. Descloziers : « Merci. Je trouve que le sujet des Roms est un sujet qui mérite un peu plus de sérieux, et surtout moins d'instrumentalisation, parce qu'en réalité, pour celles et ceux qui le vivent au quotidien – n'est-ce pas, chers collègues –, c'est un sujet grave qui mérite d'être traité à la fois avec humanité et dignité, mais aussi, bien sûr, dans le respect des règles qui sont communes. Sainte-Luce est une commune qui connaît parfaitement le sujet, comme d'autres communes ici, sur la Métropole, mais c'est une petite commune en superficie, et il faut bien reconnaître que le terrain d'insertion n'en était pas un en 2008, lorsque Bernard Aunette a décidé de le mettre à disposition. Il faut saluer aussi le travail de l'association Soleil Rom à l'époque, un peu comme ROMSI, comme le disait mon collègue d'Indre. Soleil Rom a réalisé un vrai travail d'accompagnement social. On sait que quand il y a un accompagnement social à l'alphabétisation, cela génère derrière la problématique de la santé, mais aussi de la scolarisation, et que cela fait des familles – et j'en connais quelques-unes – qui désormais sont insérées, et c'est souvent grâce aux enfants qui accompagnent les parents dans cette démarche.

Si je dis et si j'écris que le terrain d'insertion de Sainte-Luce – je ne me permettrai évidemment pas de juger les autres, et d'ailleurs je n'en sais rien – qui se situe rue de la Loire – et pas celui face à Metro, parce que vous avez l'air d'avoir des difficultés avec la géographie métropolitaine : celui qui est face à Metro est sur la commune de Nantes ; j'aimerais bien que ce secteur soit sur la commune de Sainte-Luce, mais ce n'est pas le cas –, c'est qu'en réalité, lorsqu'on transforme un terrain qui existe déjà depuis presque 10 ans, avec des familles historiques en terrain d'insertion temporaire, et quand on vient imposer des contrats sans aucun échange et sans accompagnement social, de fait, je le dis, cela ne fonctionne pas. Aujourd'hui, on a donc des situations avec des familles qui sont là depuis le départ. On est en train de retravailler un autre modèle. Finalement, on est sur le temps d'après, celui de travailler un autre modèle d'accompagnement et d'habitat pour ces familles, en essayant d'aller au bout de l'accompagnement social. »

M. Affilé : « Merci, Anthony. Si je peux me permettre de te rassurer, ce n'est pas le même modèle qui a été choisi pour Saint-Herblain, donc il n'y a pas de raison que d'autres causes produisent les mêmes effets (ni Orvault, me souffle également Jean-Sébastien). Je vais mettre aux voix la délibération, si vous en êtes d'accord. Pascal Pras. »

M. Pras : « Oui, quelques éléments. Je l'ai redit en introduction de cette délibération, elle faisait suite à un rejet par le Conseil d'État lié, comme l'a rappelé le premier Vice-président, non pas à un problème d'environnement ou de non-respect d'une démarche d'étude environnementale, mais bien à un problème de zonage, je l'ai dit et je le répète.

Je voudrais revenir au fond du dossier, et rappeler qu'un TIT n'est pas un terrain qui a une vocation à l'urbanisation, comme pourrait l'être un terrain qui va accepter du bâti et des constructions. Rassurez-vous, on est sûr de l'aménagement léger, de type TIT. Le projet de Saint-Herblain, mais aussi celui d'Orvault, a fait l'objet de nombreux travaux et échanges avec les communes. François Prochasson s'est beaucoup investi dans l'élaboration de ces projets, en lien avec les deux communes. Il s'agit bien, effectivement, de TIT. Il n'y a pas d'abracadabra là-dedans ni de baguette magique, mais il y a, à un moment donné, un process qui relève du code de l'urbanisme et qui permet une appréciation au cas par cas. Cela ne nous a pas exemptés d'une prise de connaissance de l'état environnemental de ces deux fonciers. Bien au contraire, c'est parce qu'on les connaît que l'on peut se permettre de donner un avis sur le fait qu'ils n'impacteront pas la problématique environnementale et qu'ils permettent donc un aménagement. Si la MRAe n'a pas donné de

réponse, ce n'est pas parce qu'elle était en vacances, c'est parce qu'effectivement, elle a considéré qu'il n'y avait pas d'enjeu environnemental sur ces deux fonciers. »

M. Affilé : « Merci, Pascal, pour cette précision salutaire. Je vais donc mettre aux voix cette délibération. Qui donne un avis défavorable ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? »

**20 – NANTES – REZÉ – ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) PIRMIL-LES ISLES –
MODIFICATION DU DOSSIER DE RÉALISATION ET DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS
– AVENANT N° 4 À LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT – APPROBATION**

M. Affilé : « Je crois que la délibération suivante relève de mon champ de compétences. Il s'agit, sur la zone d'aménagement concerté Pirmil-les Isles, d'une modification... Pardon, Bassem Asseh, Marie-Annick Benâtre, Laure Beslier, Vincent Boileau, Delphine Bonamy, François Brillaud de Laujardière, Jocelyn Bureau, Mahel Coppey, Anthony Descloziers, Marie-Cécile Gessant, Christine Guerriau, Sandra Impériale, Philippe Le Corre, Jean-Claude Lemasson, Michel Lucas, Martine Métayer, Pascal Pras, Pierre Quénéa, Thomas Quéro, Christelle Scuotto, Sophie Van Goethem et François Vouzellaud doivent sortir de la salle, ce qui nous fait des rangs extrêmement clairsemés, mais c'est la règle.

Il s'agit, sur la ZAC de Pirmil-les Isles, d'une modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics, avec la nécessité d'avoir un avenant à la concession d'aménagement. Vous le savez, la ZAC Pirmil-les Isles a été créée en 2018, et c'est un des laboratoires de la transition écologique sur le territoire métropolitain, donc elle nous incite à faire preuve d'innovation. Nous avons prévu 3 300 logements libres, abordables et sociaux, 80 000 m² de structure de plancher tertiaire, et l'accueil de nouvelles infrastructures de tramway et de busway, dont nous avons déjà parlé ce matin.

Il vous est aujourd'hui proposé de réaliser un nouvel équipement, qui a un fonctionnement nouveau également : un pôle mobilités et services comprenant un parc de stationnement mutualisé en ouvrage d'environ 620 places, combiné à un ensemble d'espaces serviciels pour le quartier – de l'autopartage, du vélopartage, du covoiturage, de la colivraison et peut-être d'autres activités – et à un parc de stationnement en surface d'environ 230 places. Ici, c'est intéressant, puisque ce projet, cet équipement permettra de desservir, à la fois les visiteurs de la ZAC, les gens qui viennent y travailler, mais aussi les habitants, puisque les temps sont symétriques et que la même place de stationnement pourra servir à plusieurs usagers, non pas en même temps, mais successivement sur le temps de la journée. Le gros avantage, c'est que cela libère du sol de la ville pour développer davantage de nature en ville en pleine terre. Les immeubles sont délivrés des contraintes spatiales et constructives des parkings, ce qui permet évidemment davantage de confort d'habiter, mais permet aussi de diminuer le volume global de béton nécessaire au stationnement, et *in fine*, peut-être aussi de réduire le coût de chacun des logements produits.

Comme tous les immeubles de la ZAC, l'équipement sera construit avec des objectifs élevés de recours aux matériaux biosourcés, géosourcés et recyclés. Son coût prévisionnel de construction est de 15,3 millions d'euros hors-taxes, financé à hauteur de 7,5 millions d'euros hors-taxes par Nantes Métropole via une participation aux équipements publics de la ZAC, et à hauteur de 7,8 millions d'euros hors-taxes par la ZAC et l'aménageur. Il vous est proposé d'approuver la modification du dossier de réalisation de la ZAC et de son programme d'équipements publics, ainsi que de valider l'avenant n° 4 au traité de concession. Monsieur Richard. »

M. Richard : « Merci, Monsieur le Président. Je n'ai pas bien compris cette délibération. Vous annoncez l'ajout d'un pôle Mobilités services au projet de la ZAC Pirmil-les Isles, en insistant sur la coconstruction, la mutualisation, le multimodal, et vous terminez par dire : "Moins de béton, plus de nature en ville". À la fin de la délibération, vous annoncez un avenant au traité de concession d'aménagement de la ZAC pour 15 millions d'euros, un parking provisoire en 2027, qui deviendra un parking en silo en 2028.

Or, un avenant, contractuellement, c'est pour corriger une erreur ou faire face à un imprévu. Comment se fait-il que nous soyons obligés d'abonder 15 millions d'euros pour un parking s'il avait été prévu dès le début ? Ou peut-être n'avait-il pas été prévu ? Je me demande si ce n'est pas lié à un rattrapage du PLUm, qui impose la construction d'un certain nombre de stationnements face à la création de nouvelles surfaces de plancher. »

M. Affilé : « Merci. Anas Kabbaj. »

M. Kabbaj : « Merci, Monsieur le Vice-président. Voilà des décennies que nous aménageons le territoire avec pour préalable d'y favoriser l'usage de la voiture. Cela a entraîné des conséquences fortes en termes

de consommation d'espace, avec une perte de biodiversité, ou encore un façonnage des paysages ou de l'urbanisme où le bitume domine. Sans parler des conséquences sur la santé des habitants, le programme que porte cette délibération accompagne une rupture avec ce modèle. Il nous oriente vers la construction d'un urbanisme durable qui, sans bannir la voiture, réduit sa place dans nos villes et nos vies. Ce gain d'espace ouvre la voie au développement des mobilités actives, à la transformation des usages de l'espace public, et à la réduction de la circulation. Il encourage aussi l'usage des transports collectifs et le recours aux mobilités partagées – covoiturage, autopartage –, que nous souhaitons porter par des véhicules plus sobres, décarbonés. Ce projet innovant permet par ailleurs de sortir le stationnement du coût de l'immobilier grâce à des mutualisations. Cela participe à une maîtrise des prix de sortie de logement, ainsi qu'à une plus grande sobriété foncière des équipements publics. Je vous remercie. »

M. Affilé : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « C'était connexe. Ce n'est pas vraiment à propos de la délibération, mais comme ici on a l'habitude de le faire, je me permets cette incursion rapide. »

M. Affilé : « Rapidement, je vous rappelle qu'il nous reste 30 délibérations. »

M. Amailland : « Oui, mais tu prends déjà trente secondes sur mon intervention... C'est une intervention rapide, d'abord pour remercier les pompiers qui sont intervenus le dimanche 1^{er} septembre, et qui ont évité l'embrasement du remorqueur sur ce site. Je le dis, remerciements aux pompiers, parce qu'on l'a tous à l'esprit, évidemment, mais on ne le fait pas assez souvent de manière claire et concrète. Merci à eux. Ce remorqueur, c'était bien sûr, comme tout le monde le sait, le projet Transfert qui était porté par Pick Up Production. Depuis plusieurs mois désormais, le remorqueur trône seul sur cet espace, qui est d'ailleurs abandonné par tous, et où désormais il commence à y avoir des travaux, des pelleteuses, des engins pour les futurs équipements de la ZAC. Avant même cet incendie, Pick Up Production avait déjà rencontré des difficultés à vendre ce paquebot, ce navire. On a même essayé de le céder gratuitement, ce qui n'a pas réussi. Nous avons même, dans une délibération du bureau métropolitain, donné une subvention de 95 600 euros à Pick Up pour procéder au démantèlement des infrastructures du projet Transfert. Je me dis que maintenant qu'il n'y a plus de remorqueur parce qu'il a cramé, peut-être que l'on peut récupérer notre subvention. Je souhaite que l'on puisse solliciter, dans le dialogue compétitif que nous avons avec Pick Up Production, que cette subvention soit restituée à la collectivité, puisque l'objet pour lequel elle a été allouée ne s'est pas réalisé. Je vous remercie. »

M. Affilé : « Merci, Rodolphe. Je n'ai pas la mémoire pour savoir si c'est seulement le remorqueur qui devait être démantelé ou l'ensemble des équipements. Aymeric. »

M. Seassau : « J'ai bien compris qu'à chaque fois que l'opposition entendait parler de Pick Up, elle sortait les flingues. Je veux donc rappeler à Rodolphe Amailland, qui vient de bonne foi, je n'en doute pas, et après lecture attentive des dossiers, mélanger un peu tout et se livrer, à son corps défendant – je n'en doute pas non plus –, à quelques contrevérités.

D'une part, je veux rappeler que l'expérimentation Transfert a été malmenée par l'épisode Covid. Je veux rappeler ici qu'heureusement qu'elle était là, heureusement qu'il y avait cette expérimentation pour faire tourner en plein air des centaines d'artistes. Je n'ai plus les chiffres sous les yeux, il ne faut jamais me croire quand je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais je les ai déjà donnés dans cette instance, ce sont des centaines et des centaines d'heures de travail. On a tenu le monde artistique la tête hors de l'eau grâce à Transfert, grâce à Pick Up Production. Qu'ils en soient remerciés. Nous avons, par la même occasion, permis la possibilité d'activités culturelles en cœur de Métropole pendant cette période si difficile. C'est un premier élément, parce qu'en entendant Rodolphe Amailland, on a l'impression que c'était une catastrophe industrielle, qu'il faudrait payer quatre fois, etc.

Deuxièmement, le démantèlement des installations. Il n'aura échappé à personne – il suffit d'ouvrir et de mettre "Transfert" sur Google (ou d'autres, vous allez m'accuser de faire campagne pour les GAFAM) – qu'il y avait quelques autres installations qu'un remorqueur. Au milieu d'un désert, il y avait de quoi déménager et désinstaller. Je me prononce, puisque Rodolphe Amailland pose une question : je crois qu'il est inapproprié de demander la restitution d'une subvention. Il reste la question du remorqueur et des regrettables incidents. Nous sommes en train de chercher une solution. Nous l'avons peut-être trouvée, elle sera soumise à l'approbation du Conseil, après approbation de la Maire Présidente. Il y a des gens qui sont intéressés par ce remorqueur. Il est, par ailleurs, un patrimoine qui nous semble devoir pouvoir être conservé au centre de la Métropole, quelque part. Cela reste à arbitrer, mais c'est un remorqueur témoin, parmi d'autres, de la grande aventure portuaire nantaise dont parlait si bien Jules Verne, puisque c'est cette aventure portuaire qui est au

cœur de son inspiration : « *Je suis né à Nantes [...] dans le mouvement maritime d'une grande ville portuaire* ». C'est à tout cela que nous travaillons, et de mon point de vue, ce remorqueur a toute sa place dans notre belle et grande Métropole. »

M. Affilé : « Merci, Aymeric. Y a-t-il d'autres interventions ? Rodolphe, si c'est pour commenter le sujet connexe, on finit par s'écarter tangentiellement. »

M. Amailland : « Je ne crois pas avoir abusé de mon temps de parole aujourd'hui, mon cher premier Vice-président. Juste pour rappeler à Aymeric Seassau – je n'ai pas voulu le faire, puisque ce n'était pas le sujet – que quand même, on a mis des millions d'euros dans Pick Up. J'entends bien la vocation, je ne reviens pas sur le passé, mais quand même, un peu de sobriété. On n'arrête pas de nous parler de sobriété ici et de bonne utilisation des deniers publics. Je crois que les 95 000 euros ne sont effectivement plus nécessaires, surtout si en plus, comme le dit Aymeric Seassau, ce sont les services de la Métropole qui s'occupent de trouver un point de chute à ce fameux remorqueur. Un peu de sobriété, un peu d'honnêteté intellectuelle sur ce sujet. Cela ne coûte rien d'aller demander à Pick Up Production, comme on le ferait avec n'importe quel partenaire avec lequel on travaille habituellement. »

M. Affilé : « Merci. Il n'y a pas d'autres interventions. Je vais juste apporter quelques éléments. Il s'agit bien, Monsieur Richard, d'un nouveau projet, d'un équipement qui n'était pas prévu au départ de la ZAC. Pour une raison assez simple, c'est que la doctrine de foisonnement et de mutualisation a émergé progressivement, notamment parce qu'il est prévu d'accueillir aussi des visiteurs de la piscine olympique métropolitaine, qui n'est pas très loin, sur le même site. Vous le voyez, parking public en ouvrage, avec un parking en ouvrage qui servira également aux habitants et aux gens qui viennent travailler dans les futurs bâtiments. Cela nous évite tout simplement, comme l'a dit Anas Kabbaj, de construire et d'ajouter systématiquement à chacune des parcelles, chacun des projets, obligatoirement le nombre de places de stationnement. En fait, on se retrouvera avec les places de stationnement nécessaires, mais mutualisées. Je ne l'ai pas précisé, c'est un peu de ma faute. L'équipement sera remis à Nantes Métropole à la fin, donc c'est nous qui serons propriétaires de l'équipement et qui en assurerons l'exploitation.

Pour le parc de stationnement, nous aurons une étude d'exploitation pour savoir qui l'exploitera : est-ce un de nos exploitants publics, ou y aura-t-il une concession, une DSP auprès d'un autre opérateur ? Pour les espaces serviciels, il s'agira ici, dans le cadre de la programmation du lieu, d'avoir un espace de services qui auraient pu être disséminés, mais que l'on a intérêt à rassembler à l'intérieur de ce qui fera une sorte de pôle d'échange multimodal, même si les transports en commun ne feront que desservir et ne viendront pas à l'intérieur du site. Cela vous donne quelques arguments. Je comprends parfaitement que vous soyez surpris si vous n'êtes pas l'aménageur, puisqu'il me semble que cela a été travaillé aussi par l'aménageur, et que précisément, ils ne sont plus là. Je vous en prie. »

M. Richard : « J'ai bien compris votre réponse, à laquelle je réagis. En 2018, on aurait pu prévoir les choses. Si vous me dites que c'est la piscine, pourquoi cela n'a-t-il pas été prévu en 2021 ? On est en 2024, et on signe un avenant de 15 millions d'euros. La piscine a été votée en 2021, donc si on l'a votée en 2021, pourquoi n'a-t-on pas fait cet avenant à ce moment-là, en prétextant évidemment que c'était la piscine qui était la raison de ce parking ? Deuxième question liée : pourquoi provisoire, puis définitif ? Pourquoi en deux temps, si cela avait été prévu de longue date ? »

M. Affilé : « Pourquoi pas en 2021 ? Je pense qu'en 2021, nous avions en tête que les parkings de la piscine seraient dédiés à la piscine. Autrement dit, que l'équipement générerait son propre stationnement. Ici, on est dans une logique d'optimisation et de foisonnement, donc c'est ce qui a fait le rapprochement des besoins. Par rapport à ce que vous évoquiez, c'est pour ceci que l'on n'a pas voté en 2021 et que ce n'est venu qu'ultérieurement. Cela veut dire qu'ici, un habitant ou une entreprise qui souhaiterait que ses travailleurs soient accueillis dans ce parking devra louer des emplacements, plutôt que d'acheter un emplacement. Je rappelle qu'un emplacement de stationnement, si c'est en ouvrage, c'est au moins 15 000 euros, voire beaucoup plus selon les endroits.

Je vais mettre aux voix cette délibération. Qui donne un avis défavorable ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Il y a quelques abstentions. Qui vote pour ? Merci. »

**21 – NANTES – REZÉ – ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) PIRMIL-LES ISLES –
DÉLÉGATION DE LA GESTION DE LA SUBVENTION FRANCE 2030 À NANTES MÉTROPOLE
AMÉNAGEMENT – APPROBATION**

M. Affilé : « Dossier n° 21, normalement c'est Pascal Pras qui revient au triple galop et qui va pouvoir nous faire la présentation. »

M. Pras : « Merci, Bertrand. Je vous propose de rester à Rezé, sur la ZAC Pirmil-les Isles. La délibération consiste à donner une délégation de gestion de la subvention France 2030 à Nantes Métropole Aménagement. On vous rappelle que Pirmil-les Isles a été créée par délibération du Conseil métropolitain, cette belle ZAC. Elle est aujourd'hui un laboratoire de la transition écologique sur le territoire métropolitain, en développant à une grande échelle de nouveaux modes de fabrique de la ville, notamment :

- mieux associer en amont les acteurs, ce qui a été fait à travers toutes les consultations et tous les travaux qui ont pu être conduits depuis quelques années avec ces acteurs de la construction, mais aussi les différentes filières du bois et des techniques de construction renouvelées ;
- laisser davantage de place à l'eau, à la biodiversité, à l'arbre, régulateur climatique, ce qui a notamment amené à travailler sur les plantations futures de cette zone ;
- mener un travail élargi, dès la phase de conception, avec les filières de l'économie circulaire et des matériaux alternatifs – ce que j'évoquais tout à l'heure –, en concevant des aménagements sur le béton en particulier ; concevoir des aménagements et des constructions plus économes en énergie et en bas carbone, en travaillant avec les différentes filières.

Cette ZAC répond également à la dynamique de développement de l'agglomération, en renforçant le cœur métropolitain et en permettant d'accueillir davantage d'habitants, des activités et des services qui bénéficieront des opportunités de la centralité et de la qualité des vies en lien avec les berges de Loire. Elle se développera sur une vingtaine d'années, et permettra :

- d'aménager des espaces publics, en accompagnement des nouvelles infrastructures de tramway et de busway qui arriveront jusqu'à Rezé (pour aller éventuellement un peu plus loin pour le busway) ;
- la construction de 3 300 logements libres, abordables et sociaux ;
- 80 000 m² de surface de plancher d'activité ;
- et de retravailler sur un parc fluvial le long des berges.

Sa première phase est consacrée au secteur de Basse-Île, coordonnée avec l'arrivée du tramway par le pont des Trois-Continents, avec un programme d'environ 950 logements, de 30 000 m² d'activité économique, et un groupe scolaire pour la Ville de Rezé, pour des travaux qui sont prévus sur une période de 2024 à 2028. Je l'ai entendu tout à l'heure – parce qu'à côté, on entend –, il y a aussi l'équipement, vous l'avez noté, de la future piscine olympique. Cette première phase est la réponse de la Métropole nantaise à l'appel à manifestation d'intérêt programme 2030, démonstrateur de la ville durable, qui a été lancé en 2021 par la Banque des territoires et l'État. Le démonstrateur Basse-Île proposé par Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement, en accord avec la Ville de Rezé, a été remarqué, et a donc fait l'objet d'un soutien affirmé de l'État et de la Banque des territoires pour ses ambitions dans les domaines des mobilités, de l'écoconstruction, de la fabrique des paysages et de la conduite de projet. Il vise à faire preuve d'une conception destinée à limiter radicalement l'impact carbone des quartiers urbains, permet de fabriquer des villes à la fois désirables, responsables et résilientes, et de générer des cobénéfices en matière de santé, de bien-être et de biodiversité. L'objectif était de diviser par 1,3 l'impact carbone de la construction, de diviser par deux l'impact carbone de la production énergétique, et de diviser par 3,5 l'impact carbone de la mobilité, ce qui renvoie à ce que vous avez évoqué tout à l'heure, le parking commun en silo pour les premiers logements.

Après la phase d'incubation qui nous avait permis d'obtenir 500 000 euros de subventions du programme France 2030, c'est la phase de réalisation du programme qui est retenu, avec une subvention d'investissement de 8 223 000 euros, répartis sur 15 actions et avec 12 bénéficiaires maîtres d'ouvrage de ce qui va s'engager.

Les bénéficiaires seront les bailleurs sociaux Nantes Métropole Habitat et Atlantique Habitations, les opérateurs du logement abordable qui porteront les logements, en particulier en BRS – le CIF, le CISN, MFLA-GHT –, les opérateurs immobiliers, Aethica, Quartus, Galeo, bien sûr, la Ville de Rezé, Nantes Métropole, Nantes Métropole Aménagement, et Nantes Université en tant qu'évaluateur qui intervient sur le côté démonstrateur ville durable porté par ce projet. Cette subvention France 2030 favorise l'ambition du démonstrateur, tout en garantissant – et c'est un élément important – des prix de sortie des logements abordables et conformes aux attentes de la collectivité. En fait, ces subventions vont permettre aux opérateurs de la production des logements de bénéficier d'une aide financière qui va venir contribuer à l'équilibre des opérations qui vont sortir et qui vont venir compenser les efforts que nous avons demandés à l'ensemble de ces opérateurs sur une manière de construire la ville différemment, avec des matériaux différents et des processus de construction qui soient différents.

Il vous est donc proposé dans la délibération de déléguer à Nantes Métropole Aménagement la gestion de la subvention des 8 223 000 euros qui nous a été versée par France 2030, d'approuver l'accord de consortium qui est joint à la délibération, de désigner le vice-président délégué à l'urbanisme durable comme membre du comité de suivi de cet accord de consortium, et d'autoriser la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération. Merci. »

M. Affilé : « Merci, Pascal. Martine Métayer, la plus brève possible. »

M^{me} Métayer : « Bien sûr, mais d'autres ont été beaucoup plus longs que moi, je pense. Merci, Monsieur le Vice-président. Quelques mots pour dire combien cette subvention, qui a été présentée également hier soir en conseil municipal de Rezé, est importante. En effet, elle va largement contribuer, comme l'a dit Pascal, à la réussite du renouvellement urbain du quartier de Basse-Île à Rezé, lequel repose sur des orientations de la ville durable. Ces orientations nous engagent à repenser notre quotidien, à appréhender de nouvelles façons de vivre, de nous déplacer, de consommer et d'habiter, dans un objectif de neutralité carbone et de ville nature accessible – et nous sommes très attentifs à cela à Rezé – à tous les ménages. Cette subvention constitue une aide financière, bien sûr toujours bienvenue, mais elle est surtout porteuse d'exigences et nous engage à une obligation de résultat d'ici 2031 sur cette première phase, comme cela a été rappelé, de mille logements, d'équipements sportifs, une école, une crèche, des commerces et des activités. Soyons donc à la hauteur des enjeux et sans attendre, pour accueillir les premiers habitants, finalisant le parc fluvial sur lequel repose en grande partie la réussite du projet de ville durable, puisqu'il s'inscrit comme un élément structurant du projet urbain. Je vous remercie. »

M. Affilé : « Merci, Martine. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix la délibération. Qui donne un avis défavorable ? Il n'y en a pas. Qui s'abstient ? Merci. »

22 – BOUAYE – EXTENSION DE LA ZONE DE PRÉEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES – AVIS

M. Affilé : « Délibération suivante, Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Oui, sur l'extension d'une zone de préemption sur la commune de Bouaye et aux abords du lac de Grand-Lieu, de la Maison du Lac et de la Maison Guerlain. Depuis 2009, une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles existe au bénéfice du Département, qui a ensuite délégué ce droit de préemption conservatoire du littoral depuis ces années. Sur les 110 ha que comprend cette zone de préemption, 36 ont déjà été acquis par le Conservatoire du littoral, qui en fait des espaces de préservation. Le long du cheminement pédagogique de la Maison du Lac est utilisé comme support pédagogique. Le Département, avec l'appui, et même, je crois le savoir, à l'initiative de la vie commune de Bouaye, propose d'élargir cette zone de préemption, puisqu'il y a tout un espace au cœur de cette zone qui n'était pas intégré. Il s'agit de 15 ha qui sont classés en zone naturelle remarquable. Il s'agit d'acter, de valider, de donner notre accord pour que ces 15 ha supplémentaires rejoignent les 110 ha actuels, avec l'objectif de compléter les acquisitions foncières à venir, de protéger le patrimoine naturel de cet espace et de poursuivre le travail de mise en place de points de découverte et de supports pédagogiques. Il est à noter aussi que cela devrait permettre de contribuer à atteindre un objectif que nous nous sommes fixé lors de la fabrique de nos villes, c'est-à-dire d'augmenter de façon très sensible nos aires de protection forte de biodiversité. Ces espaces auront vocation à rejoindre cette catégorie d'espaces protégés. »

M. Affilé : « Merci, Jean-Sébastien. Jacques Garreau. »

M. Garreau : « Une intervention rapide, en tant que représentant de la commune de Bouaye, pour vous apporter le point de vue de notre conseil municipal, parce que comme notre Métropole, nous avons été invités par le Département à donner notre avis la semaine dernière au conseil municipal. Celui-ci, après avoir rencontré les quelques propriétaires – puisqu'il y a très peu de propriétaires concernés, mais ils ont été consultés – a rendu son avis positif à l'unanimité. C'est pourquoi je vous invite, à notre tour, à donner un avis métropolitain favorable à cette extension d'un périmètre qui existe déjà depuis 2019. C'est un périmètre des espaces sensibles à proximité immédiate du lac de Grand-Lieu, et cela permettra au Conservatoire du littoral de maîtriser au fil du temps, puisque cela se fait à l'amiable, le foncier concerné pour en assurer une protection environnementale durable. »

M. Affilé : « Merci, Jacques. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Monsieur le Président. L'extension de la zone de préemption de 15 ha supplémentaires aux abords du lac de Grand-Lieu nous satisfait pleinement, évidemment, tant elle concourt à la préservation des espaces naturels sensibles. Nous nous réjouissons que notre collectivité, et la Ville de Bouaye en particulier, porte une attention si précieuse à la qualité de ces paysages et à leur protection. Cette formulation nous amène tout naturellement à nous interroger sur le devenir d'un autre site à l'empreinte environnementale fortement marquée qu'est le terrain boisé qui nous a été présenté en février 2023 comme pouvant devenir le terrain d'assiette de la future piscine métropolitaine à Bouaye, au cœur du magnifique domaine de la Mevellière. Depuis bientôt 2 ans que le principe a été acté par cette assemblée, aucune information ne nous a été faite en commission, en bureau, en conférence des maires ou en Conseil métropolitain, laissant ainsi la voie ouverte aux plus folles rumeurs. »

Du projet initial qui nous a été présenté comme la réalisation de bassins strictement destinés à l'apprentissage de la natation pour les scolaires, il semblerait aujourd'hui, selon des rumeurs, que finalement s'y adjoindraient des SPA, des espaces bien-être, et d'autres formes de loisirs aquatiques. Qu'en est-il de cette réflexion initiée en février 2023, premièrement, sur la localisation de l'équipement ? Deuxièmement, l'implantation initiale, qui conduirait inéluctablement à la destruction de certaines d'arbres sur près de 3 ha, a-t-elle été reconsidérée ? Quand le programme de l'équipement, son enveloppe financière et son mode de gestion nous seront-ils enfin présentés pour pouvoir ainsi rapidement faire taire ces rumeurs ? Je vous remercie pour vos réponses. »

M. Garreau : « On est, bien sûr, hors sujet par rapport à la délibération, mais je peux apporter des éléments. Les études environnementales sont toujours en cours, et la question des arbres y est traitée. Elles devraient être rendues en fin d'année ou en début d'année prochaine, et un COPIL des sept communes concernées doit être calé, je crois, avec notre premier Vice-président, avant la fin de l'année. Tout ceci sera, je pense, éclairci pour l'ensemble des collègues. »

M. Vey : « Ce sont donc de fausses rumeurs. »

M. Affilé : « Merci, Jacques. »

M. Garreau : « Il faut se méfier des rumeurs. »

M. Affilé : « Alain, je n'avais pas lu la petite ligne, mais j'hérite bien du sujet de la piscine métropolitaine de Bouaye, donc je m'engage à réactiver un Comité de pilotage, même s'il est bref, et même si c'est pour partager ensemble un certain nombre, non pas de rumeurs, mais d'éléments factuels. À partir de ce moment-là, je pense que l'on pourra ensemble reprendre le fil normal du projet avec l'étude de tous les impacts qui ont été cités, notamment sur les arbres. Il n'empêche que ce n'est pas notre sujet, donc je vais mettre aux voix la délibération n° 22. Qui donne un avis défavorable à cette délibération ? Personne. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous remercie. »

<p style="text-align: center;">23 – NANTES – OPÉRATION DE RÉNOVATION DU PONT ARISTIDE BRIAND – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX</p>
--

M. Affilé : « La parole est à Michel Lucas, pour la délibération n° 23. »

M. Lucas : « Il s'agit pour Nantes de l'opération de rénovation du pont Aristide Briand, avec l'approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle. Le pont Aristide Briand est un ouvrage de franchissement de Loire qui date de 1967.

C'est un pont à poutres métalliques, surmonté d'une dalle de béton, qui est prolongé de part et d'autre, sur chaque rive, de deux ouvrages en béton surplombant les berges. L'ouvrage a aujourd'hui 57 ans, et des travaux d'entretien spécialisé sont nécessaires pour le maintenir dans un bon état de service. Les travaux portent principalement sur la rénovation et la protection anticorrosion des structures métalliques. La dernière date de 1992 par les services de l'État. Je rappelle que cela fait partie des délégations que l'on a depuis 2005 au titre de la Métropole et que l'État nous a transférées. En complément de ceci, des travaux connexes de remise en état ou de remplacement d'équipements de l'ouvrage – passerelle de visite, drainage des eaux pluviales, garde-corps et béton – sont prévus. La réalisation est prévue à partir de mi-2025. La réalisation de la maîtrise d'ouvrage est assurée par Nantes Métropole. L'enveloppe financière prévisionnelle est de 5 830 000 euros TTC. Du fait de la nature homogène des travaux, la consultation ne prévoit pas d'allotissement, donc le montant des travaux est estimé à 5 430 000 euros TTC. Voilà pour cette délibération. »

M. Affilé : « Merci, Michel. Y a-t-il des questions ? Madame Van Goethem. »

M^{me} Van Goethem : « Tout d'abord, je souhaitais vous préciser que notre groupe Avenir métropolitain votera, bien entendu, cette délibération, parce que l'on est toujours d'accord pour entretenir les infrastructures de notre Métropole. Par contre, j'ai une question qui anticipe peut-être un petit peu, puisque ce n'est pas avant 2025, mais comme nous avons quand même des problèmes de franchissement de la Loire avec le pont Anne-de-Bretagne et que cela risque de s'accroître, avec le fait d'avoir un autre pont qui va être en travaux, ou en tous les cas en rénovation, est-ce que vous pouvez nous garantir qu'il restera ouvert pendant les travaux ? Quand je dis "ouvert", cela veut dire aussi, bien entendu, "ouvert à la circulation automobile". Merci. »

M. Lucas : « Je vais rassurer Madame Van Goethem, puisque l'on est sûr du travail d'anticorrosion, et surtout dessous. On peut fermer de temps en temps le pont, mais vraiment de façon ponctuelle, et pas de la même nature que ce que l'on a sur le pont Anne-de-Bretagne. C'est pour des raisons, par exemple, de service ou d'installation de matériel que l'on peut se retrouver à avoir besoin de fermer le pont, mais c'est ponctuel. J'espère répondre à la situation. »

M. Affilé : « Notamment parce que pour ce qui permet de travailler sous le pont, il faut effectivement passer par-dessus à certains moments. Cela peut parfois être installé de nuit, mais pas toujours. Dans la majeure partie des cas, Michel a raison, le pont sera évidemment ouvert. Je vais mettre aux voix. Qui donne un avis défavorable ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Je vous remercie de cette délibération votée à l'unanimité. »

<p style="text-align: center;">24 – CARQUEFOU – AMÉNAGEMENT DE L'ALLÉE DES SAPINS ET SÉCURISATION DU CARREFOUR VM37 – MODIFICATION DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE</p>
--

M. Affilé : « Délibération n° 24, Michel. »

M. Lucas : « Elle concerne Carquefou, avec l'aménagement de l'allée des Sapins et la sécurisation du carrefour VM37. Nous avons délibéré en bureau métropolitain le 1^{er} juillet 2022, nous avons approuvé l'enveloppe financière prévisionnelle pour ces travaux à hauteur de 1,5 million d'euros TTC. Les études préliminaires, puis avant-projet, qui ont été menées par le maître d'œuvre Céramide ont permis de confirmer les principes d'aménagement pour le carrefour de la VM37 et l'allée des Sapins. L'estimation des travaux a aussi été confirmée et est cohérente avec le budget des travaux initialement prévu lors des faisabilités par l'aménageur en 2022, pour un montant de 2 435 000 euros TTC, la valeur étant de février 2022. Par ailleurs, l'opération doit également prendre en charge les extensions des réseaux électriques et télécoms sur le domaine public pour les futurs besoins de desserte. Au vu de ces éléments et au vu de ce que l'on a voté en bureau métropolitain, il convient d'abonder l'enveloppe financière et de la porter à 3 millions d'euros TTC. Le maître d'œuvre ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux. La consultation comprend trois lots distincts, pour un montant de 2,7 millions d'euros TTC. »

M. Affilé : « Merci, Michel. Delphine Bonamy. »

M^{me} Bonamy : « Merci, chers collègues. À travers cette délibération, finalement, on nous demande d'acter la première pierre d'un projet, le projet Belle-Étoile. Qu'est-ce que le projet Belle-Étoile ? C'est un projet vieux de 2007, qui va détruire 30 ha de terres nourricières aujourd'hui utilisées en maraîchage, en grande culture et en foin, pour créer une zone d'activité économique. Finalement, on souhaite chasser une économie pour en mettre une autre. C'est vrai, celle que l'on souhaite mettre est dite dans les documents "filiale d'excellence". Cela en dit long sur la perception de l'activité agricole. En tout cas, ce n'est pas celle que je partage. Collectivement, nous nous sommes engagés, au travers du projet alimentaire de territoire, à préserver 100 % de nos surfaces agricoles utiles. Aujourd'hui, je me bats avec les services de la Métropole, la DATE, le foncier, les partenaires agricoles, pour ne pas perdre les exploitations qui sont sur notre territoire. La Métropole s'est engagée à préserver et reconquérir le foncier agricole dans la déclaration de Nantes, qu'elle a fait avec de nombreuses autres communes et les chambres d'agriculture qui sont nos partenaires. J'aimerais savoir qui peut lever la main parmi vous pour nous dire où nous allons pouvoir remettre en culture

30 ha de terres agricoles. Clairement, ce n'est pas un projet que nous allons pouvoir compenser, en tout cas clairement pas à court terme.

Ensuite, nous nous sommes également engagés, dans la feuille de route du Grand débat "fabrique de nos villes", à densifier nos zones d'activité économique, c'était une demande des habitants. Par ailleurs, sur la question du logement, nous demandons aux habitants d'accepter de la densification pour l'habitat. Comment peut-on continuer à laisser des entreprises s'étaler et proposer un projet comme celui-là ? Il y a du potentiel dans nos zones d'activités économiques, c'est possible de faire autrement. On l'a vu dans le cadre des ateliers du SCoT, par exemple, ou le groupe Écologiste et Citoyen est investi pour réfléchir avec les autres élus du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à la manière de rééquilibrer les emplois à l'intérieur et hors de notre territoire. Il y a aujourd'hui une concentration des emplois sur le territoire de la Métropole et dans la partie nord de celle-ci, et le projet Belle-Étoile va renforcer ce déséquilibre. Il est nécessaire d'en débattre aujourd'hui entre nous. J'espère donc qu'avec l'arrivée de notre nouveau vice-président, nous aurons l'occasion de débattre de cette question.

Je voulais également vous rappeler que plusieurs instances ont émis des réserves, voire des avis négatifs par rapport à ce projet, que ce soit la Mission régionale d'autorité environnementale, le Conseil national pour la nature ou la CDPENAF, la Commission départementale de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers. Quel signal envoie-t-on quand on ne tient pas compte, finalement, de ces instances ? Nos partenaires et les citoyens attendent que nous soyons à la hauteur de nos engagements et des défis qui nous attendent, c'est pourquoi le groupe Écologiste et Citoyen votera contre cette délibération, et j'espère que d'autres groupes, également en cohérence avec notre PAT, en cohérence avec la lutte contre l'artificialisation, en cohérence avec les engagements du Grand débat, et en cohérence avec l'avis des instances de protection des espaces naturels et agricoles. Je vous remercie pour votre attention. »

Applaudissements.

M. Affilé : « Merci pour cette intervention. Renan Dantec. »

M. Dantec : « Merci, Monsieur le Président. Il s'agit de voter l'enveloppe pour le rond-point d'entrée dans ce projet de la Belle-Étoile. Un rond-point, cela peut servir à aller tout droit, cela peut servir à la bifurcation, un mot que nous avons rendu populaire au niveau national, ou cela peut même servir à faire demi-tour. En fait, on est dans un moment extrêmement important avec ce projet, Delphine Bonamy a insisté sur les difficultés qu'il posait. Cela a été dit, c'est un projet très ancien. C'est un projet qui date d'une vision de la Métropole qui est aujourd'hui une vision dépassée. Je crois que ce que présentera Laure Beslier lors du prochain Conseil montrera que notre rapport au foncier – et cela fait écho aussi écho au débat sur le logement – a changé. Ce projet vivait sa vie, on connaît l'inertie de cette grande maison. Néanmoins, on ne peut pas envisager ce projet tel qu'il avait été vu dans les années 2000, à un moment où l'on était encore sur l'extension de nos zones d'activité, en prenant un peu tout ce qu'il était possible d'accueillir. D'ailleurs, au départ, c'était une zone plutôt prévue pour la logistique. Déjà, le projet a évolué là-dessus. À partir du moment où c'est quasiment le dernier projet de ce type datant d'un temps ancien, cela devient aussi un foncier qui prend une importance beaucoup plus importante, puisque l'on n'aura plus beaucoup de foncier de ce type d'utilisable. À partir de là, en cohérence avec ce que l'on dit sur ce que nous souhaitons aujourd'hui avoir comme activités économiques dans l'agglomération, on ne peut pas, je crois, se permettre sur ce terrain d'avoir des activités économiques qui ne porteraient pas notre vision globale du développement économique.

Pour être très clair, je vais prendre un exemple. Ce n'est pas pareil d'accueillir sur ce terrain une activité qui serait déjà dans Nantes, soit à l'étroit, soit mal conçue dans les locaux tels qu'ils sont, qui aurait donc besoin de rationalisation, qui bougerait et qui libérerait dans l'agglomération d'autres fonciers, y compris peut-être sur des opportunités de logement. Ou alors, on pourrait faire venir une entreprise qui serait ailleurs dans l'ouest ou plus loin, et dans ce cas-là, on ne participerait qu'au désaménagement du territoire, et on créerait en plus un besoin supplémentaire de logement dans l'agglomération, alors que l'on a vu dans le débat précédent que l'on était en difficulté sur ce point. Je pense donc qu'il faut absolument que l'on ait, à la maille de chaque entreprise qui sera accueillie sur la zone, une analyse politique par rapport à ce que sont aujourd'hui nos priorités et qui font consensus entre nous, pour savoir si ce sont des activités qui répondent au fait de reconstruire l'agglomération sur elle-même, ou des activités qui sont des activités du temps ancien où l'on se contente finalement d'augmenter nos besoins de surface. Certes, il faut créer des emplois, il n'y a pas de débat entre nous, mais on créerait aussi d'autres besoins en infrastructures et en logements. Je

pense qu'il faut vraiment que l'on ait un groupe de suivi politique, respectant la diversité politique et géographique de notre agglomération, sur : quelles sont les activités que l'on va accueillir sur ce site ? C'est un peu un test grandeur nature de notre volonté, à la maille très fine de chaque entreprise, de respecter ce que sont nos grands principes et que l'on met aujourd'hui en avant. Cela me semble être un point extrêmement important, et en tant que président de la Commission du développement économique de la Métropole, je serais extrêmement intéressé pour que ce groupe de suivi – le COPIL, appelez-le comme vous le voulez – nous fasse un retour en Commission économique de cette analyse fine des activités qui pourront être accueillies sur ce site. C'est le premier point.

Le deuxième point, pour faire écho à ce qu'a dit Delphine et pour avoir lu l'avis de la CDPENAF, il me semble aussi que l'on a aujourd'hui une difficulté, y compris sur l'agriculture, celle de raisonner – c'est vraiment dans l'avis de la CDPENAF – toujours à l'échelle de l'agglomération. Or, pour une grande partie de nos questions, y compris sur le plan alimentaire territorial – et je salue tout le travail qui est fait par les élus sur ce point –, on est sur des mailles plus importantes. Je pense que cela veut dire aussi, quand on est sur des projets de ce type, qu'il faut raisonner sur des mailles géographiques plus larges que la Métropole. Cela fait évidemment écho à tout ce que l'on dit sur l'alliance de territoires. Pour ne pas être plus long, car il est déjà tard dans l'après-midi, je souhaite que Laure Beslier, qui présentera le rapport sur notre consommation du foncier au prochain Conseil, nous fasse aussi un rapport sur l'évolution du foncier à l'échelle de ce grand pays nantais, pour voir comment ce que l'on gagne se répartit, et que l'on ait aussi une meilleure idée – et je crois que Laurent peut nous aider là-dessus – des potentiels sur d'autres territoires, pour être vraiment sur un équilibre activité économique/logement à l'échelle de notre grand territoire d'influence, qui est aujourd'hui plus large que l'agglomération. Merci. »

M. Affilé : « Merci. Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci pour ces interventions utiles pour alimenter notre débat. Je voudrais d'abord dire une chose, cette délibération est un rond-point. C'est vrai qu'à Nantes, on les aime bien, mais j'aimerais quand même rappeler que l'objectif de départ, c'est un rond-point qui n'a pas que vocation à desservir la future zone d'activité Belle-Étoile, mais qui desservira aussi d'autres choses. Je voudrais dire que notre Métropole a beaucoup d'atouts en termes d'emplois économiques, en termes culturels et autres, et que parmi les atouts, on peut dire que la Métropole a déjà engagé sa mutation : davantage de sobriété foncière, c'est-à-dire plus d'emplois au mètre carré, davantage de densification. J'ai entendu le mot prononcé plusieurs fois aujourd'hui, et c'est en effet une réalité. Je vais vous donner quelques chiffres, sans vous abasourdir. Quand nous avons mis en œuvre le plan local d'urbanisme métropolitain, cher Pascal, nous avons renoncé à près de 175 ha qui étaient prévus pour être en zone d'activité économique, et que nous avons passés en zone agricole ou naturelle. Depuis la décennie 2011-2021, nous avons réduit de 50 % la consommation annuelle des espaces naturels. L'objectif était de 83 ha, on est autour de 55 ha, si ma mémoire est bonne, donc on est même allé beaucoup plus loin que ces objectifs qui avaient été préalablement fixés. Je rappelle que sur les 20 dernières années, on a un ratio : la consommation d'espaces naturels et agricoles, c'est 2/3 pour l'habitat et un 1/3 pour les activités et l'économie.

Ces chiffres sont là pour éclairer nos débats et nos échanges, parce que finalement, sur le fond de ce qu'est Belle-Étoile, je voudrais dire plusieurs choses. D'abord, c'est une des dernières zones pour accueillir des entreprises. Ensuite, c'est une zone d'activité qui est dédiée à l'industrie et qui cherche à cibler les entreprises locales, justement pour régler ces problématiques d'emploi local au plus proche des habitats, en lien avec les mobilités. Elle accueillera des entreprises productives, et écarte totalement la question de la logistique. C'est important, cela a été souligné tout à l'heure par Renan. Dans cette zone, il y aura aussi des villages d'artisans, des villages industriels, et il n'y aura pas d'entreprises qui sont consommatrices de grand foncier. Vous les connaissez ces grandes entreprises qui utilisent beaucoup d'espace et qui créent finalement peu d'emploi. L'objectif, c'est justement cette logique de densifier davantage et de créer des entreprises qui s'installent avec le plus d'emplois possible.

L'objectif de Belle-Étoile est de rechercher l'optimisation foncière, une gestion optimale du foncier, chercher à mutualiser les espaces, faire en sorte de construire davantage en vertical.

Je voudrais aussi rappeler que Belle-Étoile, actuellement, cela a été dit, c'est 30 ha. C'est une zone qui est classée, pour ceux qui sont les plus experts en urbanisme, en zone 1AUE depuis 2017, et avant, c'était en zone NX, c'est-à-dire agricole non durable. Sur les 30 ha, 6 ha sont actuellement exploités, les autres ne le sont plus depuis 2017. Je précise aussi qu'il y aura des mesures qui seront prises, à savoir une prairie de 2 ha qui est évitée, des zones humides – cela représente à peu près 4 000 m² qui sont ainsi évitées –, des créations de corridors écologiques, la création d'une prairie de 7,5 ha et d'une haie de 2,5 km de long qui est prévue. Il y a aussi des compensations – je n'y reviens pas, cela a été abordé – financières de l'ordre d'un peu moins de 600 000 euros, qui permettront notamment de faciliter la remise en culture, des aides à l'acquisition de matériel, à la diminution de la perte de ressources en eau, etc. Il y a aussi le soutien à la

vache nantaise. Ce sont des compensations économiques, j'entends bien que ce ne sont pas des compensations, à ce stade, spatiales, même si j'ai donné quelques illustrations d'évitements qui sont envisagés.

Ce qui m'intéresse, c'est la trajectoire : comment fait-on pour aller plus loin demain ? Je l'ai dit, il y a déjà un gros travail fait par la Métropole, les développeurs économiques sont très attentifs à cette logique de densification. On doit aller plus loin, et je m'engage à faire en sorte de le faire. Je propose qu'il puisse y avoir un échange prochain. Cela tombe bien, puisqu'il est prévu la semaine prochaine qu'il y ait un échange avec certains d'entre vous. C'est même, pour l'anecdote, le premier rendez-vous que j'ai calé dans mon agenda lorsque je suis devenu délégué à l'économie, c'est dire l'importance que je revêts à ces questions. Et puis, je vous propose d'accéder à la proposition faite par Renan Dantec d'élargir un peu cette gouvernance pour pouvoir étudier l'ensemble des situations des entreprises qui souhaitent s'installer pour faire en sorte de coller au mieux avec le besoin et avec la recherche d'un emploi qui soit le plus proche possible du territoire, conformément à ce que j'ai dit tout à l'heure. Voilà, Madame la Présidente, ce que je voulais apporter comme précisions. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Petite remarque très bienveillante à Renan Dantec : si on doit créer des comités de pilotage transpartisans à chaque fois que les socialistes et les écologistes ne sont pas d'accord, nous allons passer beaucoup de temps en réunion. »

M^{me} la Présidente : « Merci pour cette intervention extrêmement constructive à 17 heures 11 et pour la délibération n° 24 de notre ordre du jour. Je sens que tous les collègues vous en sont tout à fait grès. Véronique Dubettier-Grenier. »

M^{me} Dubettier-Grenier : « Merci, Madame la Présidente. Je ne vais pas m'immiscer dans la gestion de l'équipe de la majorité, mais il est fait état de Carquefou et de cette dernière zone économique. Je voudrais dire en préambule qu'il faut de la mesure en toutes choses. Bien évidemment qu'il faut préserver les terrains agricoles, et Carquefou en est l'exemple : première commune de l'agglomération nantaise en termes d'emploi, et également troisième pôle économique. Nous arrivons, à l'instar de la Métropole, à marcher de concert sur ces deux pieds. Sur ces deux pieds : un pied agricole, je vous le disais, pour faire en sorte que ce sujet soit vraiment dans l'état d'esprit de tout un chacun, mais aussi un pied économique. C'est l'histoire de Carquefou, mais cela s'explique également par le fait que l'on doit se poser une question de fond. Notre Métropole est attractive par son cadre de vie, par son environnement, par les politiques qui sont déployées dans nos communes ou par la Métropole, mais elle est aussi attractive parce qu'il y a de l'emploi. Doit-on justement, sous prétexte d'avoir une vision restrictive de l'activité économique, priver certains de nos concitoyens d'un travail, d'un boulot qui soit en accord avec leurs formations et leurs qualifications ? C'est aussi un sujet de fond : donner du travail à tout le monde.

Parlons chiffres. J'invite celles et ceux qui se sont prononcés sur ce sujet d'aller faire un tour sur ces 35 ha : ces terres ne sont plus cultivées depuis des années. On parlait justement compensation, et cela a été dit par les uns et par les autres : cette zone mixte était, avant le PLUm, de 176 ha, et elle est maintenant de 35 ha. Je pense que la Ville de Carquefou, mais aussi la Métropole, a pris toute sa part, justement, dans la préservation des terres agricoles. Il y aura sûrement des entreprises endogènes et exogènes qui arriveront sur cette ZAC, et on ne peut que s'en féliciter, bien évidemment, pour l'emploi des métropolitains. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Delphine Bonamy. »

M^{me} Bonamy : « Je veux bien juste apporter une rectification. C'est vrai qu'à chaque fois, on dit : "Il n'y a plus rien sur ces terres, etc.". Si aujourd'hui il y a une compensation financière – j'ai la lettre du préfet sous les yeux – de 600 000 euros qui est demandée à la Métropole pour compenser la perte d'activité économique agricole, c'est bien qu'il y a une activité économique agricole sur ces terres. Par ailleurs, nous ne sommes pas contre les emplois, on vous indique juste que les emplois, on peut les mettre sur des zones d'activités déjà existantes. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Peut-être juste deux ou trois mots, pour revenir sur le débat qui a eu lieu.

Anthony Descloziers, en charge de ces sujets, a fait une proposition de méthode pour continuer à avancer et sortir par le haut, je crois, des questions qui sont légitimement posées de part et d'autre. Je pense que cet exemple est intéressant pour nous, puisqu'il est au cœur des enjeux dont nous avons à traiter collectivement. Je nous ai invités tout à l'heure à participer à la prochaine réunion du pôle métropolitain autour des questions économiques, et quand Magali Talandier planche sur l'économie ordinaire de notre Métropole, c'est aussi de ces sujets dont il est question. Quand on parle de la question de comment les zones d'activité économique de demain ne peuvent pas rester dans une dialectique qui oppose les enjeux emplois et les enjeux de préservation des terres, mais que c'est sans doute par la nature même des activités et des entreprises retenues, et par les modalités mêmes d'aménagement que nous avons à inventer l'étape de demain, je crois que nous pouvons collectivement, sur la base du travail qui a été réalisé à partir des éléments de réalité qui ont été rappelés, construire l'étape qui viendra, parce que ce qui se passe ici va se reposer dans un certain nombre d'autres endroits. Je nous invite donc à nous saisir collectivement de cette expérience, pour essayer de sortir de la dualité dans laquelle nous avons été traditionnellement, en France, sur l'aménagement des zones d'activité économique, pour continuer à penser nos communes de demain, la Métropole de demain, dans laquelle notre sujet, c'est : comment accueille-t-on pour vivre mieux ? Nous sommes une terre d'ouverture, et c'est un élément auquel nous sommes collectivement attachés.

Je mets aux voix la délibération qui vous a été présentée. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

25 – REZÉ – SECTEUR HÔTEL DE VILLE – AMÉNAGEMENT DE VOIRIE – MODIFICATION DU PROGRAMME – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, je vous propose de passer à la délibération n° 25. Je vous propose d'observer que nous sommes à la 25, et que nous avons 54 délibérations. J'invite donc cette belle assemblée à faire preuve de tout l'esprit de synthèse dont je la sais capable. Michel Lucas, pour relever le premier ce défi de l'esprit de synthèse et d'efficacité. »

M. Lucas : « Je vais essayer d'être efficace, alors. Il s'agit de Rezé, sur le secteur hôtel de ville, avec l'aménagement de voirie, une modification de programme et le lancement d'une procédure adaptée. Le Conseil avait délibéré le 10 février 2023 sur un montant sur une opération d'aménagement, sur les phases 1 et 2, puisque c'est ce qu'il faut préciser, pour un montant de 2 009 000 euros TTC sur cette opération. L'équipe de maîtrise d'œuvre de l'opération, constituée de l'agence ID-Up et de la société Egis, propose de faire une modification du programme pour un souci de cohérence et de coordination des différents chantiers, et de faire les travaux de la phase 1 sur le parking Saint-Lupien, menés avec ceux de la phase 3, rue Morandau Monnier, et de la phase 6, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, au lieu de ceux de la phase 2 qui concernaient la place Daviais, le parvis de l'Hôtel de Ville et le parvis de l'Église, prévus initialement. Cela constitue une modification du programme, sans qu'il ne soit nécessaire de modifier l'enveloppe financière. Il convient, d'une part de modifier le programme de l'opération, et d'autre part, de lancer la consultation pour la réalisation des travaux des phases 1, 3 et 6 sur le secteur de l'Hôtel de Ville de Rezé, comme on l'avait prévu. Il s'agit d'une consultation avec trois lots, pour un montant de 1 520 000 euros TTC. J'espère avoir fait une synthèse. »

M^{me} la Présidente : « Parfait, merci. Martine Métayer. »

M^{me} Métayer : « Rapidement, Madame la Présidente, pour deux choses. D'abord, remercier la Métropole d'avoir mis en place un accompagnement spécifique de l'ensemble des acteurs économiques du territoire de Rezé nord, ce qui nous permet de travailler avec eux et d'anticiper, justement, sur les sens de circulation et de travaux, c'est une première chose, et aussi d'avoir proposé ce changement de programmation sur l'Hôtel de Ville. Cela permettra, avec la conjonction des travaux de la route du Général De Gaulle, dite "route de Pornic", et de tout l'environnement de l'Hôtel de Ville et de la rue de Lattre de Tassigny, d'éviter de bloquer complètement la circulation, et de favoriser quand même une accessibilité relative, certes, mais une accessibilité au commerce. Toutefois, je voulais juste attirer l'attention sur le fait que si on ne ferme pas complètement la circulation, les habitudes de consommation des consommateurs changent, quand l'accessibilité est moindre. Je pense qu'il serait intéressant que l'on ait une attention particulière à la situation économique des commerçants du secteur Hôtel de Ville. Merci. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

26 – CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2021/2027 – VOLET IMMOBILIER – CONVENTIONS FINANCIÈRES PAR PROJET – APPROBATION

Mme la Présidente : « Je vais donner la parole à Pascal Bolo, pour la délibération n° 26. Avant, je dois demander à Delphine Bonamy, Séverine Figuls, Bertrand Affilé, Mahaut Bertu, Aziliz Gouez, Christophe Jouin, Pauline Langlois, Nicolas Martin, Yves Pascouau, Fabrice Roussel, Richard Thiriet, Franckie Trichet et Ghislaine Rodriguez de sortir de la salle. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Merci, Madame la Présidente. Il s'agit de la mise en œuvre du volet immobilier du contrat de plan État-Région 2021-2027. Je vous propose d'approuver les conventions financières portant sur le financement des opérations immobilières suivantes : Oniris pour la réhabilitation et l'extension du laboratoire Laberca, Nantes Université pour un projet de construction de data center pour les trois universités régionales, l'université Gustave Eiffel pour la rénovation et la réhabilitation de deux bâtiments de recherche et du restaurant sur le campus de Bouguenais, l'Institut Mines-Télécom Atlantique pour son projet de campus du futur à la Chantrerie, et enfin, l'Ifremer pour son projet de réhabilitation et de restructuration de son bâtiment S, dénommé "SISMER". »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

27 – CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2021/2027 – AVENANT RELATIF AU VOLET « MOBILITÉS » – CONVENTIONS DE FINANCEMENT

Mme la Présidente : « Pour la délibération n° 27, je vais cette fois donner la parole à Bertrand Affilé. Je dois demander à Rodolphe Amailland, Cécile Bir, Pascal Bolo, Erwan Bouvais, Véronique Dubettier-Grenier, Carole Grelaud, Ali Rebouh, Laurent Turquois, Julien Bainvel, Mahaut Bertu, Sandra Impériale, Anne-Sophie Guerra et Richard Thiriet de sortir de la salle. Je donne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il s'agit du volet mobilité du contrat de plan État-Région qui repose sur trois projets. En l'occurrence, le premier projet est le nœud ferroviaire de Nantes où il s'agit – et je pense que cela ne suggérera pas vraiment de gros débats – de moderniser les postes de signalisation du secteur Loire, afin de pouvoir préparer la mise en œuvre des ERTMS, qui eux-mêmes nous permettront ultérieurement de faire circuler davantage de trains sur les voies de l'étoile ferroviaire nantaise, et donc de pouvoir augmenter l'offre de façon substantielle, ce qui est déjà prévu par la Région.

Deuxième sujet, c'est le périphérique de Nantes, et notamment l'aménagement du complexe de Bellevue, sur lequel mon petit doigt me dit qu'il n'y aura pas que des avis positifs. Néanmoins, j'insiste sur trois choses. D'abord, il y a eu pas mal de travail de concertation sur ce projet, qui est nécessaire aux yeux de l'État, mais je pense également aux yeux de beaucoup d'usagers de ce secteur – et je pense en particulier aux Lucéens et aux habitants de Basse-Goulaine, mais aussi aux Sébastienais qui doivent passer par ce secteur pour rejoindre le nord de l'agglomération.

Ici, le projet a été amendé, je tiens à le dire, suite aux concertations et aux efforts qui ont été demandés à l'État. Il a été amendé avec parfois la possibilité de continuer à pouvoir faire passer des transports en commun et des voies de covoiturage. Un certain nombre d'éléments qui avaient été mis en plus ont été proposés à l'abandon par le comité de pilotage du périphérique pour réduire l'impact environnemental, je pense en particulier à quelques ronds-points qui étaient prévus jusqu'à 20 m et qui vont être réduits quasiment de moitié. Je pense à des doubléments de voies qui ne se feront pas, parce que la voie existante permettra d'absorber la circulation. La facture évolue de façon extrêmement importante, puisque nous étions au départ à 138 millions d'euros, et nous sommes aujourd'hui à 115 millions d'euros. Vous me direz que c'est toujours beaucoup, mais c'est quand même beaucoup moins qu'avant. Ici, nous avons sur ce point, pour les études préalables et les dossiers réglementaires, 12,25 % des études à financer.

Nous avons un troisième dossier, qui risque aussi de faire un peu débat entre nous, qui est la mise à deux fois trois voies de la RN165, entre Sautron et Savenay, pour faire simple (je ne veux pas trop caricaturer,

mais c'est à peu près de cela qu'il s'agit). Ici, c'est un vieux projet que le Département et l'État ont depuis longtemps, avec 16 km à aménager, pour lequel nous avons demandé avec force, je dois dire, le fait que la troisième voie créée soit réservée aux transports en commun et aux covoitureurs, de façon à ce que si on prend de l'espace supplémentaire, ce soit de l'espace utilisé de façon efficiente collectivement, et que ce ne soit pas juste de l'espace pour avoir une troisième voie de circulation à apporter. Ici, c'est un dossier qui est quand même assez conséquent, de l'ordre de 60 millions d'euros, de mémoire. Sur ces 60 millions d'euros, nous avons une petite portion à payer, qui est de l'ordre de 600 000 euros, si je me rappelle bien, tout comme Saint-Nazaire Agglomération et la Communauté de communes d'Estuaire et Sillon. En fait, c'est en fonction du passage sur ces différents éléments. On s'est partagé la facture.

Vous le voyez, trois dossiers : un qui ne pose guère de problème, un qui est assez classique – je pense à la Porte de Gesvres qui avait fait beaucoup débat, mais dont on voit qu'elle rend service aujourd'hui –, et ce troisième dossier qui vient d'arriver, qui est extérieur à notre Métropole, pour lequel notre contribution est dans le cadre de l'alliance des territoires, puisqu'il n'y a évidemment pas que des habitants de notre Métropole qui roule sur cette N165, c'est la voie majeure d'accès à la Bretagne Sud, et c'est bien de s'en rappeler aussi. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, chers collègues, l'avenant mobilité du contrat de plan État-Région est peut-être sous-dimensionné par rapport aux attentes immenses de nos concitoyens, notamment sur le volet ferroviaire. Mais qu'il n'en déplaise à certains, la fluidité des déplacements qu'il va amener, dans les parties notamment les plus problématiques du périurbain nantais, va soulager un grand nombre d'utilisateurs du quotidien.

Rappelons-le si besoin, personne ne prend sa voiture tous les matins à 7 heures pour se faire plaisir, et oui, les dimensionnements des axes les plus convergents doivent être revus, justement pour fluidifier le trafic et sécuriser les déplacements sur le périurbain nantais. Si la circulation automobile va en être facilitée, la prise en compte des modes de déplacement type de transport en commun à terme, et actifs, à l'image des pistes cyclables dans le projet, va également ouvrir de nouvelles possibilités pour ceux qui aujourd'hui souhaiteraient justement changer de mode de transport, mais sont empêchés par la complexité ou la durée actuelle du trajet.

Je le disais en préambule, les opérations ferroviaires sont, en revanche, bien plus modestes, et le prochain contrat de plan État-Région devra mieux prendre en compte, selon nous, les besoins en la matière. Le développement du service express métropolitain doit aller plus loin que la modernisation, bien évidemment, des postes de signalisation et la numérisation de la gestion du trafic ferroviaire, si nous voulons justement développer une mobilité décarbonée et sûre, pour répondre aux enjeux de croissance démographique et de transition écologique. Dans le cadre de notre attention renouvelée quant au développement du transport ferré, nous soutenons et relayons les revendications portées par les collectifs d'utilisateurs et les organisations syndicales qui souhaitent :

- voir le déploiement de trains toutes les 15 minutes en heures de pointe dans l'aire urbaine, et toutes les 30 minutes en heures creuses ;
- l'accès à des transports collectifs de haute fréquence à moins de 5 km pour les communes hors zone urbaine ;
- la création de nouvelles liaisons nord-sud et est-ouest ;
- la création de nouvelles gares multimodales sur le territoire métropolitain ;

- la création de nouvelles haltes, notamment sur l'Île de Nantes.

Vous l'aurez compris, les élus communistes et républicains voteront donc favorablement cet avenant, et continueront de porter une attention particulière quant à l'engagement de toutes les autorités compétentes, avec une boussole : celle du développement des mobilités décarbonées, comme du maillage de l'infrastructure ferroviaire de notre territoire et au-delà. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mahel Coppey. »

M^{me} Coppey : « Merci, Madame la Présidente. Une intervention rapide, qui ne surprendra personne, ici, dans cette assemblée. Pour le groupe Écologiste et Citoyen, le projet du triplement du pont de Bellevue est une absurdité. Nous ne comprenons pas qu'en 2024, on puisse encore croire qu'agrandir les routes est une solution pour fluidifier la circulation. Les faits sont là, les faits sont têtus, les exemples sont malheureusement

nombreux. Quand on agrandit une route, une infrastructure routière, non seulement on ne supprime pas les bouchons, mais en plus, on augmente le trafic à long terme, le tout au détriment de l'environnement et des enjeux de santé publique. Le Cerema lui-même, une expertise publique de confiance pour l'État, les collectivités, héritier de plus de 50 ans d'histoire et d'expertise dans l'aménagement du territoire, appuie ce que nous disons avec des études. Étude après étude, il montre qu'à chaque fois qu'un projet routier est réalisé pour désengorger un secteur, il y a, à terme, 20 % de trafic en plus que ce qui était initialement prévu.

En résumé, c'est simple et basique : plus il y a de routes, plus il y a de voitures, plus il y a de bouchons, et plus il y a de pollution. Veut-on réellement mettre des millions d'euros pour tripler le pont de Bellevue, pour que dans 10 ans, le problème, non seulement ne soit pas réglé, mais que la situation soit encore pire ? C'est bien cette question qu'il faut avoir en tête, mes chers collègues : est-ce qu'aujourd'hui, en 2024, on veut encore, encore et encore alimenter le cercle vicieux du tout véhicule, du tout voiture, et est-ce que l'on est prêts à assumer toutes les conséquences sociales, environnementales et sanitaires que cela implique ?

Le groupe Écologiste et Citoyen, ainsi qu'une soixantaine d'élus locaux, nous avons déjà interpellé il y a quelques mois le ministre des Transports pour solliciter l'abandon de ce projet, et surtout, faire en sorte que l'on redirige le financement initialement prévu vers des déplacements soutenables pour l'avenir, à la fois des habitants et des habitantes de notre Métropole, mais aussi pour offrir des solutions soutenables pour ceux qui vivent en dehors de notre Métropole. Je suis convaincue que de nombreux élus de cette Métropole, mais aussi des territoires voisins, soutiennent cette démarche. Qui dit "nouveau ministre", dit "nouveau courrier" – on a l'habitude –, et ce courrier est ouvert à la signature de tous ceux et de toutes celles qui souhaiteraient, parce qu'il n'est pas trop tard, s'inscrire contre ce projet absurde. Au regard des enjeux autour du pont de Bellevue, mais aussi autour des autres sujets, Madame la Présidente, je vais vous demander que l'on puisse avoir une dissociation de vote pour aborder les trois axes de cette délibération. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nicolas Martin. »

M. Martin : « Je rebondis évidemment sur ce que vient de dire Mahel Coppey. Tout n'est pas négatif, et Bertrand l'a déjà un peu glissé en filigrane, dans cette délibération. Bien sûr, nous sommes plutôt enthousiastes à l'idée de soutenir ce contrat État-Région sur les modes ferroviaires. Il y a 220 ans, on a créé le train, et pourtant, il n'a jamais été autant d'actualité et autant un mode du transport du futur, ce qui est assez dingue. 220 ans, et aujourd'hui, on a besoin de ce train, on se projette encore avec ce moyen de déplacement. Ce train, aujourd'hui, on le souhaite tous – Région, Département, Métropole –, et on en a une exigence et une demande très forte, notamment de la part des usagers qui ne cessent de croître. On a du mal à faire face à cette demande croissante de nombre d'usagers. Pour cela, il nous faut un nouveau système de signalisation, et ce qui est proposé là va dans le bon sens. Je rappelle aussi, pour le petit clin d'œil, que dans les années 80, on a aussi été les pionniers sur le tram. J'étais hier à Strasbourg pour une grande rencontre sur les mobilités, et on rappelait que Nantes avait été la première ville de France à relancer le tramway, et aujourd'hui, le tramway sert à des millions d'utilisateurs tous les jours. On pourrait faire le corollaire avec ce que l'on souhaite faire avec le train aujourd'hui, pas simplement le train loisirs, mais aussi le train du quotidien, le train de nuit, le fret. On a toutes ces possibilités à développer. Malheureusement, ce train-là ne sera pas vraiment effectif ou en plein régime avant les années 2035-2040. On sait que c'est du temps long, on en a longuement discuté avec Bertrand, et qu'il faudra aussi travailler sur d'autres modes de déplacements alternatifs. Je pense bien sûr aux systèmes de rabattement, aux systèmes de mobilités douces, aux cars, pour pouvoir à un moment rabattre les usagers vers les lignes ferroviaires et pouvoir aussi permettre aux habitants de la première, deuxième, troisième couronnes de se déplacer vers la centralité. Oui, bien sûr, on soutiendra ce projet, tout en souhaitant aussi compléter ce projet de train express métropolitain par des réseaux de maillage de mobilités plus douces qui l'accompagnent. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jocelyn Bureau. »

M. Bureau : « Chers collègues, je vais essayer de faire très court. Autant nous croyons en la fin des mobilités carbonées, autant nous ne croyons pas à la fin des mobilités. La ville du quart d'heure est un objectif partagé, mais qui n'a pas la même réalité dans l'ensemble de nos territoires. Il nous faut donc renforcer les transports en commun et les alternatives dans les modes de déplacement partout où les conditions le permettent, mais également prendre en compte le fait que tous les Ligériens ne sont pas des métropolitains, et que tous les métropolitains ne sont pas des centropolitains. Cela semble une évidence, mais on n'a pas les mêmes modes d'habiter, on n'a pas les mêmes raisons d'habiter dans différents endroits, et tout le monde n'habitera pas dans le cœur des villes, ni même à proximité de son emploi. C'est un fait pour différentes raisons : sociales, économiques, familiales, etc. Conscients de cette réalité, nous conservons nos objectifs, afin d'améliorer nos équipements et répondre aux besoins des populations d'aujourd'hui, mais également aux populations de demain. Ce projet de complexe au niveau du pont de Bellevue y contribue largement. C'est pourquoi, comme nous l'avons déjà fait lors d'un précédent vote, nous accompagnerons ce

projet, bien évidemment, que nous voterons sur l'ensemble des avenants de ce contrat de plan État-Région. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Je vais juste évoquer le dernier projet de cette délibération, l'élargissement de la deux fois deux voies, Nantes - Vannes en deux fois trois voies, qui va manifestement à l'encontre d'objectifs que nous nous sommes nous-mêmes fixés : la réduction de la part de la voiture individuelle dans nos mobilités, pour contribuer à notre neutralité carbone, et celui de réduire notre consommation d'espaces naturels et agricoles, en particulier les zones humides les plus stratégiques. Ce projet est identifié par l'État comme un projet qui va détruire des zones humides de sources, de celles qui alimentent nos cours d'eau, et c'est en contradiction avec les ambitions qui sont portées par la commission locale de l'eau de l'estuaire de la Loire, qui est le parlement local de l'eau qui réunit la diversité des acteurs concernés. Cela oblige l'État à demander un statut dérogatoire pour ce projet, dont l'utilité peut pourtant être questionnée. Mahel a déjà beaucoup évoqué ce sujet, je vais résumer mon intervention pour vous dire qu'en effet, plus personne ne l'ignore, quand on élargit une route pour la fluidifier, elle devient plus attractive, le trafic augmente et la congestion redevient rapidement la même.

Je veux le redire aussi, c'est vrai, plusieurs l'ont évoqué, beaucoup d'habitants hors de la Métropole, mais aussi dans la Métropole, n'ont pas d'autres solutions que la voiture individuelle pour se déplacer, et ils et elles sont aux premières loges des conséquences du changement climatique. Nous avons eu l'occasion d'en parler, Madame la Présidente, vous parliez tout à l'heure du pôle métropolitain de Nantes Saint-Nazaire, nous en parlons avec les EPCI de ce territoire. Je veux vous dire que nous n'oublions pas ces habitants et ces habitantes, et c'est en réalité en pensant d'abord à eux que nous estimons que les 60 millions d'euros d'argent public qui sont prévus pour ce projet seraient mieux utilisés en se concentrant sur des solutions qui leur permettraient et les inciteraient au report vers le covoiturage, le ferroviaire ou les lignes de car.

Anthony Descloziers l'a dit tout à l'heure, c'est vrai et nous en sommes fiers, nous avons déjà infléchi notre trajectoire concernant la consommation d'espace, concernant les mobilités, mais face à un changement climatique qui accélère, nous devons encore accélérer notre capacité à changer nos réflexes du passé, à rompre avec une ancienne logique d'aménagement du territoire. Je pense ici que personne ne croit vraiment que face aux enjeux des décennies qui viennent, l'urgence et la priorité seraient d'élargir des deux fois deux voies existantes. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Aurélien Boulé. »

M. Boulé : « L'heure tourne, je retire ma demande, d'autant plus que je suis en plein accord avec les camarades écologistes, donc je ne serai pas redondant. »

M^{me} la Présidente : « Merci. L'assemblée vous en sait gré, je crois. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Je n'avais pas prévu spécialement d'intervenir là-dessus, mais j'ai entendu des interventions. Je partage entièrement l'intervention de Monsieur Salecroix. J'invite Madame Mahel Coppey à venir le matin, à partir de 7 heures jusqu'à 9 heures 30, sur l'axe qui sert de bypass à la Nantes - Cholet à Basse-Goulaine, sur la rue du Grignon, et vous verrez ce qu'il en est.

Vous pouvez être rassurée, Madame Coppey, avec le temps qui est annoncé aujourd'hui à l'horizon 2030, avant le démarrage des travaux, vous avez encore pas mal d'interventions pour nous convaincre de l'absence de nécessité d'agrandir ce pont de Bellevue. Depuis presque 15 ans, chaque fois que la DREAL vient le voir tous les ans, on décale de deux ans la réalisation de cet ouvrage. J'ai entendu vos doléances et vos interventions auprès des ministères. J'espère que d'ici là, vous serez convaincue de la nécessité. Comme l'a dit tout à l'heure un des intervenants, il n'y a pas que les gens de la Métropole qui utilisent ce périphérique. Toute la partie vignoble Sud Loire vient se greffer sur la Nantes-Cholet, et encore une fois, je vous invite, vous me direz quand vous viendrez, et nous irons ensemble dans les bouchons pendant des heures entières sur l'échangeur du pont de Bellevue. Merci. Je pense également aux Sébastienais. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Affilé : « Je vais essayer d'être rapide. J'ai bien vu la technique de séparation : trois dossiers, trois interventions. La prochaine fois, je vais demander à la Présidente que l'on fasse clairement trois délibérations, ce sera plus net. Sur le pont de Bellevue, je l'ai déjà dit à plein de reprises, notre doctrine est de faire en sorte que le périphérique joue le plus possible son rôle pour éviter que les voitures qui doivent juste traverser notre Métropole ne rentrent en intra-périphérique. Pour ce faire, que fait-on ? On a une politique, et on a vu tout à l'heure que cela pouvait parfois questionner, de réduction du nombre de voies sur les pénétrantes. On rend les pénétrantes moins routières, donc ce n'est pas de l'ajout de capacités supplémentaires, chers collègues, c'est de la restitution de capacité que nous opérons sur le périphérique. Sauf qu'au lieu d'avoir, par exemple, trois doubles voies de pénétrantes, on n'a plus que trois voies simples, et on rajoute juste une voie et demie sur le périphérique. Ici, on n'est pas sur la création de tout un tas de grandes infrastructures supplémentaires, on va optimiser l'existant. En optimisant l'existant, on fait en sorte qu'il y ait moins de voitures – et d'ailleurs, on le prépare – en cœur d'agglomération. Vous le savez bien, c'est un des éléments importants de notre plan de déplacements urbains.

Après, sur le train, je pense que les choses ont été dites. Il ne faut pas croire qu'avec 60 millions d'euros, on va pouvoir développer un maximum de train. Je pense qu'à partir de Savenay, on doit peut-être pouvoir remonter 3 km. Et encore, je n'en suis pas sûr, il ne faut pas qu'il y ait de pont sur le parcours. On n'est pas sur les mêmes montants et les mêmes enjeux. En revanche, ce que je sais pour la prendre assez souvent, c'est que cette RN165 peut parfois devenir accidentogène, et même parfois avec de petits accidents, et cela bloque tout pendant des kilomètres et des kilomètres. Que font donc les gens ? Ils sortent et ils vont sur les communes à côté. Ils peuvent, par exemple, passer par Orvault, cher Jean-Sébastien, ils peuvent passer par Sautron, ils peuvent passer plutôt par le sud, par Couëron, et je ne suis pas sûr que rester en deux fois deux voies soit si optimal que ça. Je m'interroge sur le fait que cette 3 voies serve pour des covoiturages de deux personnes ou plus, donc ce ne sont pas des gens qui viennent au boulot, ils sont à deux dans une voiture, et en faisant cela, avec quelques covoitureurs en plus, on fait baisser le nombre de voitures qui circulent. Pour l'environnement, c'est plutôt bon. C'est pour cela que je vous disais tout à l'heure qu'il est important que cette troisième voie soit bien fléchée, pour permettre des solutions qui vont viser à la réduction du nombre de voitures qui circulent et des pollutions qui sont émises. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération, en accédant à la demande de dissociation de vote. Nous allons donc voter sur le nœud ferroviaire, puis sur le complexe de Bellevue, puis sur la mise en deux fois trois voies de la RN165.

Je mets au vote le nœud ferroviaire. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Ce point est donc adopté.

Je mets maintenant au vote le complexe de Bellevue. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Ce point est donc adopté.

Je mets maintenant au vote la mise à deux fois trois voies de la RN165. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Ce point est donc adopté. »

28 – CONVENTION MULTIPARTENARIALE RELATIVE À LA PARTICIPATION DE NANTES MÉTROPOLE AU SYSTÈME D'INFORMATION MULTIMODALE RÉGIONAL DESTINEO – APPROBATION

Mme la Présidente : « Chers collègues, je vous propose de passer la délibération n° 28. Avant de redonner la parole à Bertrand Affilé, je dois demander à Julien Bainvel, Mahaut Bertu, Sandra Impériale, Anne-Sophie Guerra et Richard Thiriet de sortir de la salle. »

M. Affilé : « Bien, on va essayer de faire rapide. Vous connaissez tous le dispositif d'information multimodale régional Destineo, qui est repris par les dispositifs de communication de Naolib qui vont piocher leurs informations dedans. En fait, on est passé de Destineo 4 à Destineo 5, un nouveau système, en élargissant le nombre de réseaux qui sont accueillis dans le dispositif, et notamment de petits réseaux urbains de la région. Du coup, on sera en mesure d'offrir davantage de services si vous adoptez cette convention multipartenariale pour Destineo 5. Il y avait une question sur le respect de la charte métropolitaine de la donnée. Je réprécise ici – je l'avais dit en commission, mais je le réprécise ici – qu'aucun enregistrement des requêtes et des réponses des usagers n'est réalisé ou n'est stocké, parce que de toute façon, Destineo est le dispositif qui va nous permettre d'avoir les bases d'information. L'application qui sert après, c'est Naolib, et on sait que celle-ci ne stocke pas. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est adoptée. »

29 – GESTION ET ANIMATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAIN – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION DU PRINCIPE

M^{me} la Présidente : « Je vais donner la parole à Pascal Bolo, mais avant, je dois demander à Bassem Asseh, Marie-Annick Benâtre, Laure Beslier, Vincent Boileau, Delphine Bonamy, François Brillaud de Laujardière, Jocelyn Bureau, Mahel Coppey, Anthony Descloziers, Marie-Cécile Gessant, Christine Guerriau, Sandra impériale, Philippe Le Corre, Jean-Claude Lemasson, Michel Lucas, Martine Métayer, Pascal Pras, Pierre Quénéa, Thomas Quéro, Christelle Scuotto, Sophie Van Goethem et François Vouzellaud de sortir de la salle. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Ils ne savent pas ce qu'ils perdent ! Il s'agit de la délégation de service public de notre patrimoine immobilier économique métropolitain confié, vous n'êtes pas sans le savoir, à Nantes Métropole Aménagement, selon une délégation de service public qui prendra fin le 31 décembre 2025. Il convient donc de délibérer sur le principe de refaire une délégation de service public pour gérer ce patrimoine immobilier économique. Deuxièmement, de dire que nous allons la confier sans mise en concurrence à Nantes Métropole Aménagement, et que tout cela fera l'objet d'une négociation. Voilà pour l'essentiel. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Vous nous invitez à adopter une nouvelle délégation de service public pour la gestion du patrimoine immobilier économique de la Métropole. Le contour de cette DSP n'est pas mineur, elle concerne en effet plus de 200 entreprises installées dans 7 bâtiments différents, sur une superficie de plancher d'environ 16 000 m², et qui représente à peu près 700 emplois. La gestion et l'animation de ce patrimoine sont dévolues à la SPL Nantes Métropole Aménagement par une délégation de service public qui arrive à échéance fin 2025. Une nouvelle fois, la relation entre la Métropole et ses satellites nous interpellent. Il s'agit, en effet, de renouveler cette DSP, sans publicité ni mise en concurrence. Ce dispositif est certes prévu par le Code de la commande publique, mais nous espérons que cette disposition juridique est bien appropriée au contexte. Vous expliquez dans la délibération que la Métropole exerce sur la SPL Nantes Métropole Aménagement un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services. Pourriez-vous nous préciser, s'il vous plaît, en quoi consistent ces points de contrôle ?

Par ailleurs, il est à craindre que le renouvellement de cette DSP sans consultation conduise à une situation de quasi-monopole qui pourrait être préjudiciable aux entreprises accueillies dans ces locaux. La phase de négociation conduite entre les deux institutions fixe-t-elle au délégataire des objectifs de dynamique commerciale et d'animation, afin que ce patrimoine métropolitain reste compétitif sur ce secteur au bénéfice des entreprises qui y sont accueillies ? Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « La raison principale de la création d'une société publique locale, c'est justement pour éviter les mises en concurrence et les procédures les plus lourdes. Quand on parle de contrôle analogue, cela veut dire que notre service, notamment du contrôle de gestion, et la direction générale des finances en général, et les directions thématiques concernées, exercent sur la SPL Nantes Métropole Aménagement exactement le même contrôle et les mêmes rapports qu'ils ont vis-à-vis des propres services de Nantes Métropole. C'est-à-dire que si Nantes Métropole gérait cela en régie directement, on aurait exactement le même type de contrôle sur l'activité, le même contrôle sur l'activité au regard des tarifs pratiqués, et si nous nous mêlons de patrimoine immobilier économique, c'est justement là où le marché a du mal à intervenir efficacement, c'est justement – et c'est l'objectif – que l'actionnaire que nous sommes unique de Nantes Métropole Aménagement donne des directives très claires, des orientations très claires à la société, mais la SPL étant une société anonyme de droit privé, elle bénéficie de toute la souplesse et de toute la capacité qui convient pour gérer les affaires commerciales pour lesquelles le droit public en général, et le statut de la fonction publique territoriale en particulier, ne sont pas particulièrement pertinents. Nous avons là à la fois la simplicité, l'efficacité, la bonne conduite et la bonne maîtrise de la politique publique. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**30 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU PARC DES EXPOSITIONS DE LA
BEAUJOIRE ET DE LA CITÉ DES CONGRÈS – APPROBATION DU PRINCIPE - AVENANT N° 17 AU
CONTRAT DE DSP CITÉ DES CONGRÈS DE NANTES – PROMESSE DE CESSIION ET D'ACQUISITION
DES SALONS D'EXPONANTES – APPROBATION**

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 30. Là aussi, avant de redonner la parole à Pascal Bolo, je dois demander à Bassem Asseh, Elhadi Azzi, Anthony Berthelot, Laure Beslier, Véronique Dubettier-Grenier, Anne-Sophie Guerra, Martine Oger, Guillaume Richard, Jeanne Sotter, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Alain Vey, Louise Vialard, Anthony Berthelot, Laure Beslier et Fabrice Roussel de sortir de la salle. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Nous sommes là dans le cadre de la procédure fort complexe de rapprochement entre Exponantes et la Cité des Congrès, avec une délibération en trois volets.

Premièrement, la décision d'approuver le principe d'une nouvelle délégation de service public qui réunira la Cité des Congrès et le Parc des Expositions de La Beaujoire. Ce sera au bénéfice de la SPL Cité des Congrès, donc nous sommes dans le même cas que précédemment, sans publicité ni mise en concurrence.

Le deuxième volet est de veiller à ce que les actuels contrats d'Exponantes vis-à-vis de la Chambre de commerce et de la Cité des Congrès vis-à-vis de Nantes Métropole se terminent de manière anticipée au même moment, c'est-à-dire au 31 décembre 2026. Il faut donc faire un avenant au contrat de la DSP de la Cité des Congrès pour raccourcir la durée de cette délégation de service public.

Enfin, il s'agit d'approuver la cession et la promesse de cession et d'acquisition des huit salons qui sont propriétés d'Exponantes : Serbotel, Industrie Grand Ouest, la Foire Internationale, Art to Play, le Forum des Seniors, la Pêche en Mer, l'Habitat-Déco et Creativa. Une longue négociation a eu lieu avec la Chambre de commerce. Nous sommes tombés d'accord sur un prix de 4,7 millions. Tout cela sera mis ensuite dans la corbeille du mariage entre la Cité des Congrès et Exponantes, sous l'égide de la SPL lorsque tout cela aura abouti. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

**31 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES MACHINES DE L'ÎLE –
PROLONGATION DE LA DURÉE DU CONTRAT – AVENANT N° 17**

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 31, Pascal Bolo à nouveau. Je dois demander à Elhadi Azzi, Anthony Berthelot, Anthony Descloziers, Sandra Impériale, Anas Kabbaj, Anne-Sophie Guerra, Nathalie Leblanc, Florian Le Teuff, Fabrice Roussel, Aymeric Seassau, Emmanuel Terrien et Laurent Turquois de sortir de la salle. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Il faut quand même souligner à quel point l'actuel garde des Sceaux, Monsieur Didier Migaud, est l'inspirateur de ce jeu de chaises musicales que nous pratiquons avec grand plaisir. Qu'il ait été premier président de la Cour des comptes ou président de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, nous lui devons quand même beaucoup en la matière. Il s'agissait de le saluer et de rendre à César Migaud ce qui appartient à César Migaud.

Avenant n° 17 à la DSP pour l'exploitation des Machines de l'Île. Il s'agit de proroger la date de fin du contrat qui est prévue actuellement au 31 décembre 2026, pour faire coïncider les dates d'échéance de la DSP des Machines de l'Île avec celle des DSP Châteaux et Tourisme. Il faut que la DSP Machines soit prorogée d'un an, pour un calendrier plus cohérent et une négociation optimisée du prochain contrat. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Rapidement pour vous dire qu'avec nos collègues, nous voterons contre cette prolongation. On est dans un moment qui est extrêmement compliqué sur le plan culturel. Au vu de l'heure avancée, je ne reviendrai pas sur les multiples affaires. Pour autant, on voit bien que la tension est réelle. L'un des autres éléments qui n'a pas été cité par Pascal Bolo et qui figure dans la délibération, c'est le prétexte du changement de direction. Je crois que tout était clair, tout est anticipé, et j'ai déjà vu dans la presse les annonces qui ont été faites par la Présidente, et ce sont donc des arguments qui ne nous convoquent pas. Au regard du contexte, nous voterons contre cette prolongation d'un an. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

**32 – CENTRALE NANTES – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DU
PROJET LIGEROB AU SEIN DU LABORATOIRE DES SCIENCES DU NUMÉRIQUE DE NANTES –
SUBVENTION – APPROBATION**

Mme la Présidente : « Pour la délibération n° 32, je demande à Aziliz Gouez et Fabrice Roussel de sortir de la salle, et je donne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Merci, Madame la Présidente. Pour la délibération n° 32, il s'agit d'une convention de partenariat pour le développement du projet LIGEROB au sein du Laboratoire des sciences du numérique de Nantes à l'École centrale. C'est assez simple, c'est le versement d'une subvention à l'École centrale de 210 000 euros pour l'exercice 2024 pour l'accueil d'Andrea Cherubini au sein de ce laboratoire et la convention correspondante, sachant que la Région finance aussi de son côté. Il s'agit ici, tout simplement, d'un projet qui vise à améliorer les conditions de travail des opérateurs de l'industrie manufacturière et de la construction, en réduisant la pénibilité des tâches manuelles, tout en gardant et en respectant les qualifications des personnels. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. »

**33 – FONDATION DE NANTES UNIVERSITÉ – PROTOCOLE D'ACCORD SUR LA PÉRIODE 2024/2026
– CONTRIBUTION ANNUELLE – APPROBATION**

Mme la Présidente : « Pour la délibération n° 33, je redonne la parole à Bertrand Affilé, avec les mêmes personnes qui doivent sortir de la salle, Aziliz Gouez et Fabrice Roussel. »

M. Affilé : « C'est peut-être encore plus simple. C'est le protocole d'accord sur la période 2024-2026, avec la fondation de l'Université de Nantes qui, vous le savez, est une structure d'intérêt général qui a été créée en 2011. Nous sommes rentrés au cours du mandat dernier dans cette fondation, et il vous est proposé d'adopter le principe de versement de 100 000 euros chaque année, sachant que cela permet d'aider un certain nombre de projets spécifiques, notamment de nouvelles chaires à hauteur de 25 000 euros maximum annuels pendant 3 ans. Nous aurons aussi le protocole qui va avec. La fondation de l'Université de Nantes est aussi financée par des entreprises et d'autres institutions que sont la CARENE et la Région. »

Mme la Présidente : « Merci. Marlène Collineau. »

Mme Collineau : « Madame la Présidente, quelques mots simplement pour rappeler que les fondations d'université ont été autorisées il y a presque 20 ans maintenant par la loi libertés et responsabilités des universités, la loi LRU. J'étais alors étudiante, je me souviens très bien de la mobilisation dans la rue contre ce projet. Ces fondations ont été créées pour diversifier les sources de financement des universités. 20 ans après, elles fonctionnent en réalité assez mal, parce qu'elles souffrent de la concurrence des fondations des écoles privées qui, elles, reçoivent beaucoup plus. Preuve, s'il en fallait, qu'à courir après le fonctionnement privé, le service public ne gagne jamais.

Il ne s'agit aujourd'hui pour nous de remettre en cause le partenariat entre collectivités et l'Université de Nantes via cette fondation, partenariat dirigé sur des projets qui nous intéressent. Nous voulions simplement profiter de cette délibération pour rappeler que ces dispositifs n'ont pas vocation à se substituer au

financement de l'État, autrement dit à la responsabilité du gouvernement. Or, nous le savons tous, les crédits manquent dans les universités : la CPU, la Conférence des présidents d'universités, alerte régulièrement sur les conséquences des choix politiques qui affectent la population étudiante, les conditions d'enseignement et de formation, et *in fine*, la recherche française. Le nouveau gouvernement, de ce point de vue-là, ne nous rassure pas, et le nouveau ministre de l'Enseignement supérieur, au passé de conseiller d'éducation du Premier ministre Fillon, plume de la loi dite "LRU", nous laisse bien peu d'espoir. Nous sommes néanmoins déterminés à défendre une université publique, démocratique et à la pointe de la recherche, dotée des moyens nécessaires pour remplir ses missions. Bien sûr, nous voterons cette délibération. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

34 – PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE-BRETAGNE – MODIFICATIONS DES STATUTS

M. Bolo : « Nous allons passer à la délibération n° 34. Je vais donner la parole à Aziliz Gouez, qui revient en séance, puisqu'elle était empêchée dans la dernière délibération, et qui vient nous parler de la modification des statuts du pôle métropolitain Loire-Bretagne. »

Mme Gouez : « Nous savons combien l'artificialisation de nos villes est un facteur d'aggravation des effets du réchauffement climatique pour les vies quotidiennes de nos habitants. L'enjeu, aujourd'hui, de désimperméabilisation, de végétalisation, de ce que l'on appelle "les techniques de gestion intégrée des eaux pluviales" est un enjeu partagé entre de nombreuses collectivités. Cet enjeu est partagé entre trois des métropoles membres du pôle métropolitain Loire-Bretagne, à savoir Nantes, Rennes et Brest, qui font toutes trois partie d'un réseau aujourd'hui porté par Agro Sup Rennes-Angers. Ce réseau s'appelle Rédagieo. Il est donc proposé, dans un souci de mutualisation des fonctions support, dans un souci aussi d'échanges, de savoir-faire, de bonnes pratiques entre aménageurs, architectes et bureaux d'études, que ce réseau, demain, soit porté par le pôle métropolitain Loire-Bretagne. Pour ce faire, il vous est proposé d'approuver la modification des statuts du pôle métropolitain Loire-Bretagne, afin que ce pôle puisse porter le réseau Rédagieo. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

35 – ADHÉSION À LA CONVENTION DES ENTREPRISES POUR LE CLIMAT – APPROBATION

Mme la Présidente : « Louise Vialard, pour la délibération n° 35. »

Mme Vialard : « Merci. Après quelques années de travail acharné sur le sujet des mutations économiques, je suis aujourd'hui fière de vous proposer de voter pour notre premier pas concret vers l'économie régénérative que nous appelons de nos vœux. Vous le savez, l'urgence sociale et climatique nous incombe d'inventer de nouveaux modes de faire, de travailler et de produire. Elle nous incombe aussi, dans notre compétence et dans notre rôle d'agents économiques, d'accompagner les entreprises vers un modèle économique radicalement différent, cette fois résilient et à la hauteur des enjeux qui s'annoncent, et dans le respect des limites planétaires et du bien commun.

Elle nous incombe aussi d'assurer aux habitantes et aux habitants de la Métropole d'accéder à des emplois durables et à des entreprises qui font sens. À travers cette délibération, Nantes Métropole s'engage à suivre le parcours Ouest de la CEC pour la session 2024-2025, au titre de sa politique publique "économie et emplois responsables", et je remercie infiniment les services, en particulier Michel Nicolas pour son accompagnement, et également en tant qu'employeur au titre de la démarche de la responsabilité sociale interne. C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous propose aujourd'hui d'approuver l'adhésion de la Métropole à la Convention des entreprises pour le climat Ouest, ainsi que le paiement de la cotisation d'un montant de 20 000 euros pour la participation au parcours CEC Ouest 2024-2025. »

Mme la Présidente : « Merci. Tristan Riom. »

M. Riom : « Entendre le patron d'une entreprise de travaux publics nous dire qu'il faut sortir de l'économie extractiviste, écouter la directrice d'un grand groupe industriel mettre les pieds dans le plat en parlant de

“décroissance”, ou du “besoin d’apprendre à renoncer pour sauvegarder une planète vivable”, cela vous étonne, et pourtant, c’est le genre de choses que l’on entend à la Convention des entreprises pour le climat. Ici s’invente une économie radicalement engagée, en quelque sorte – et c’est du moins les mots qui sont utilisés par les membres –, l’étape d’après la responsabilité sociétale des entreprises. En rejoignant la CEC, Nantes Métropole assume son rôle d’agent économique pleinement engagé pour transformer radicalement l’économie, et donc pour participer à la transformation de celle-ci. Il est fini le temps du greenwashing, des solutions mi-figue mi-raisin. Dans son rapport du 20 mars 2023, le groupement international des experts du climat nous dit : “Il existe une fenêtre d’opportunité pour garantir un avenir vivable et durable pour tous, mais celle-ci se referme rapidement”. Engouffrons-nous dans cette fenêtre. Merci à Louise Vialard de porter ce sujet et de nous y représenter à la CEC. Tu arriveras, chère Louise, au premier séminaire de la CEC à Saint-Malo avec dans tes bagages la question complexe des zones d’activité économique régénérative que nous voulons travailler, notamment suite au Grand débat. Nous aurons besoin de toute ta détermination, ainsi que de celle des services économiques, pour remonter ce défi. Je vous remercie de votre écoute. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S’il n’y a pas d’autres demandes d’intervention, je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

36 – PERSONNEL MÉTROPOLITAIN – ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – DISPOSITIONS DIVERSES – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 36, Aïcha Bassal. »

M^{me} Bassal : « Merci, Madame la Présidente. Je vais vous présenter la délibération qui concerne les ressources humaines, avec le premier point qui concerne le tableau des effectifs. On a, pour le budget principal, huit créations de postes, deux pérennisations et une prolongation de poste. Je ne vais pas rentrer dans le détail, vous avez tous ces éléments dans l’annexe jointe. Nous avons, pour le budget annexe de l’eau, une suppression de poste et deux transformations de postes, dans le budget annexe de l’assainissement, deux transformations de postes, et dans le budget annexe des déchets, deux transformations de postes également.

Le deuxième point va concerner une modification dans le cadre référentiel emploi pour les emplois d’électricien et de métallier. Ces deux métiers étaient jusqu’à présent classés au niveau 2, en raison de la technicité et de la pénibilité, et ils se voient dorénavant classés au niveau 3, avec le critère “dangerosité”.

Le troisième point va concerner l’accueil d’un doctorant dans le cadre du dispositif CIFRE à la direction Nature et Jardins. Le thème et l’objet de l’étude seront l’ajustement spatial et temporel de l’activité de la faune sauvage au sein de la Ville et de la Métropole de Nantes, et cet accueil est formalisé dans le cadre d’une convention que vous avez reçue en annexe, pour une durée de 3 ans.

Le quatrième point va concerner une actualisation de la convention de service commun entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole pour trois éléments. Le premier, c’est l’évolution de l’organisation et des missions du secteur “contrôle de l’espace public” du service “réglementation des usages de l’espace public”. Le deuxième est la création du service commun du service “stationnement et ports fluviaux”. Le troisième est l’évolution de la clé de refacturation du département Ressources numériques entre la Ville de Nantes et la Métropole.

Enfin, le dernier point va concerner la mise à disposition pour la Métropole de cinq agents du CCAS de Nantes qui travaillent sur le fonds d’aide aux jeunes. Le FAJ est un accompagnement temporaire pour les jeunes âgés de 16 à 24 ans en difficulté. L’objectif de ce dispositif est de favoriser leur insertion sociale et professionnelle, et d’éviter leur exclusion en leur octroyant notamment des aides financières ponctuelles. C’est une mise à disposition de cinq professionnels pour une durée de 3 ans, et vous avez le détail des modalités dans la convention qui vous a été remise. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Tout à fait gentiment, je redemande à Madame Bassal de me fournir l’équivalent temps plein des 4 600 agents qui apparaissent sur les effectifs. Je lui ai demandé en commission, je n’ai pas eu de retour. Vous savez que lorsque l’on présente le rapport annuel de la Métropole, il apparaît sur les éléments que ce sont des équivalents temps pleins. Dans les effectifs

aujourd'hui, ce sont des postes physiques. 4 600 postes, en équivalent temps plein, cela fait peut-être 4 000. Je ne sais pas, c'est cet élément que je voudrais avoir pour comparer les personnes et les créations de postes que l'on fait année sur année, puisqu'entre 2022 et 2023, il y a eu 150 postes de créés. Je voudrais avoir la comparaison par rapport à 2024, puisqu'il y a eu un état à septembre 2024 qui nous a été donné en commission. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Aïcha Bassal. »

M^{me} Bassal : « Merci, cher Alain Vey. Je vais reprendre les éléments qui vous ont été apportés par les services. Je vais juste préciser qu'effectivement, on compare deux natures différentes et deux dates différentes. On va comparer à la fois, dans un premier temps, les postes, et de l'autre côté, on va comparer les équivalents temps pleins. Ce ne sont pas les mêmes chiffres, il y a des tailles différentes. Je propose que vous puissiez avoir les chiffres à la date que vous souhaitez, et que les services puissent vous donner ces éléments. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

37 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

M^{me} la Présidente : « Pour la délibération suivante, je dois demander à Bertrand Affilé, Bassem Asseh, Elhadi Azzi, Anthony Berthelot, Mahaut Bertu, Laure Beslier, Michel Bonnet, Mahel Coppey, Anthony Descloziers, Véronique Dubettier-Grenier, Hervé Fournier, Aziliz Gouez, Christophe Jouin, Anne-Sophie Guerra, Pauline Langlois, Nathalie Leblanc, Nicolas Martin, Martine Métayer, Martine Oger, Yves Pascouau, Catherine Piau, François Prochasson, Pierre Quénéa, Guillaume Richard, Tristan Riom, Fabrice Roussel, Jeanne Sotter, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Alain Vey, Louise Vialard, Marie Vitoux, François Vouzellaud et moi-même de sortir de la salle. Je donne la présidence de séance à Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Merci, Madame la Présidente. C'est donc une délibération qui est présentée par Pascal Bono. »

M. Bolo : « Ne partez pas trop loin, ce sera vite fait. Il s'agit de notre traditionnelle délibération de subventions aux tiers. Vous en avez eu le montant total et le détail en annexe. Je voudrais juste souligner qu'il y a dans cette délibération notre soutien au sport féminin qui a été affecté par le retrait extrêmement brutal de Réalités, qui a conduit notamment à la liquidation judiciaire du club de basket féminin Les Neptunes. Par ces subventions, nous permettons à nos clubs de sport féminin de haut niveau de continuer à pouvoir exercer au meilleur niveau possible, et notamment à nos volleyeuses, qui est un club ancien qui a réussi, notamment grâce au dynamisme de sa présidente, à surmonter ce retrait brutal de Réalités, mais qui nécessitait quand même un effort de notre part, que nous consentons bien volontiers, sous la houlette bienveillante de mon ami Ali Rebouh. »

M. Guitton : « Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté. Madame la Présidente, je vous laisse reprendre votre place. »

39 – PACTE FINANCIER DE SOLIDARITÉ : FIXATION DU MONTANT D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024 DE LA VILLE DE NANTES

M. Guitton : « Tant qu'elle n'est pas là, on peut embrayer. Je vais faire l'intérim. »

M. Bolo : « On passe la délibération 39 avant la 38, parce que la 38 est la décision modificative, et qu'il fallait juridiquement passer la 39, qui concerne l'allocation de compensation à la Ville de Nantes affectée par le transfert de l'ONPL Graslin, avant que nous ne l'actions dans la décision modificative. C'était juste une petite erreur de programmation. Vous avez dans la délibération la synthèse des montants des charges transférées. Je vous demande d'approuver l'attribution de compensation allouée à la Ville de Nantes à 27 512 689,29 euros, conformément au rapport de la CLECT du 17 avril 2024. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière. Je dois vous demander de vous munir de vos boîtiers pour voter. »

Il est procédé au vote.

M^{me} la Présidente : « Très bien, je crois que nous pouvons considérer que les opérations de vote sont achevées et que cette délibération est adoptée. »

38 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

M^{me} la Présidente : « Comme évoqué précédemment, on passe donc à la délibération n° 38. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Il s'agit de notre décision modificative n° 3, qui enregistre moins de dépenses et les rectifications que nous venons d'opérer sur l'allocation de compensation de la Ville de Nantes. Nous avons donc des ajustements de crédits qui sont assez modiques, pour un total et pour une balance en dépense de plus 461 000,20 euros, donc pas grand-chose à signaler. Les dépenses du bâti augmentent pour les loyers, les charges locatives et le coût des fluides. Il y a également des dépenses d'inclusion sociale en augmentation significative, pour répondre à un volume plus important que prévu de demandes de forfait énergie et eau dans le cadre du fonds de solidarité logement, et au titre du 1 % mise à l'abri sur les dossiers déposés par les communes depuis le début de l'année. En recettes, 662 700 euros supplémentaires, avec des mobilités sur la mise en œuvre du plan de déplacements urbains, mais on a une série de petits ajustements avec des annulations de mandats sur l'exercice antérieur au niveau des finances, rien de significatif. Pour la section d'investissement, des applications du plan pluriannuel d'investissement pour les autorisations de programme – je ne rentre pas dans le détail –, autorisation de programme qui enregistre 10 millions de recettes non prévues jusqu'ici. L'ensemble des budgets annexes sont là aussi sur des ajustements, et notamment de crédits de paiement qui sont ajustés, conformément aux prévisions de mandatement d'ici la fin de l'exercice. Voilà pour l'essentiel. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Une intervention rapide. Pour être tout à fait honnête – et nous le sommes tout le temps, vous le savez bien –, la lecture minutieuse de la DM n° 3 n'a pas soulevé chez nous la moindre remarque particulière, on l'avait d'ailleurs souligné en commission finance. Il faut l'avouer, le budget général et les budgets annexes de la collectivité, qui sont en équilibre – il faut le souligner, parce que ceux de l'État ne le sont pas –, révèlent une situation financière plutôt saine, en dépit des difficultés conjoncturelles que nous connaissons tous, y compris les ménages. Justement, ne serait-ce donc pas le moment choisi, Madame la Présidente, pour atténuer la fiscalité de ces derniers et minorer les taux locaux d'imposition ? La revalorisation des bases fiscales qui dépendent de l'État, conjuguée à la dynamique de croissance de la Métropole, favoriserait une telle mesure, sans impacter l'équilibre budgétaire général. Vous n'allez pas me redire : "Si les communes veulent réduire leur crédit...". C'est ce que vous dites à chaque fois. Si vous acceptez cette démarche, nous voterons à l'unanimité cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci, Alain. Je vois que cette fin de Conseil vous inspire ! Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je redonne la parole à Pascal Bolo qui, *a priori*, n'a rien de plus à dire que la réponse qui est la nôtre. En effet, nous sommes attachés ici à une certaine constance, à une certaine cohérence. Je vous remercie d'avoir souligné deux choses, Alain. D'abord, le fait que oui, dans le droit français, le budget des collectivités se doit d'être en équilibre, contrairement au budget de l'État. Je crois que haut et fort, nous pouvons le redire collectivement, dans une période nationale où j'entends des inepties particulièrement problématiques sur le sujet. Il y aurait tant à dire, mais comme il est 18 heures 16, je vais m'abstenir sur la question. Je vous remercie d'avoir souligné aussi la bonne situation financière de la Métropole, je crois que c'est un point d'acquis pour nous tous, pour les communes, et surtout pour les habitants. Oui, nous allons continuer, conformément à la stratégie financière qui est la nôtre, qui est que le choix politique et stratégique de nos ressources nous permet de proposer aux habitants de nos 24 communes des politiques publiques de qualité. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

40 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES DIVERSES – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Ne rêvez pas, Alain, ne rêvez pas. Délibération n° 40, je dois demander à Michèle Bonnet, Hervé Fournier, Nathalie Leblanc, Pierre Quénéa, Tristan Riom et François Vouzellaud de sortir de la salle. Je redonne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Je voudrais juste donner un conseil à Alain Vey : oubliez que vous n'avez aucune chance, allez-y, foncez ! On ne sait jamais, sur un malentendu, cela peut marcher ! Dispositions financières diverses, avec d'abord des mesures de soutien à nos commerçants pour les travaux sur les chantiers de centralité. Bertrand Affilé se marre, parce que j'ai gagné le pari. Deux, engagement Loire, ce sont des travaux de reconstruction et de réhabilitation du réseau fluvial d'aménagement, vous connaissez cela par cœur. Il s'agit de la mise en place d'une procédure d'indemnisation des professionnels, avec la saisine de la commission de règlement amiable. Enfin, dernier élément, un ajustement de la subvention à l'ATDEC pour 2024. L'ATDEC a constaté qu'elle avait une trésorerie somme toute assez confortable, et nous avons négocié le fait que nous puissions réduire cette subvention de 500 000 euros pour l'année 2024. Comme nous avons déjà voté le montant initial, il nous faut délibérer pour récupérer ces 500 000 euros de la part de l'ATDEC, que nous remercions au passage. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

41 – ÉQUIPEMENTS CULTURELS MÉTROPOLITAINS – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

M^{me} la Présidente : « Anthony Descloziers, pour la délibération n° 41. »

M. Descloziers : « Merci, Madame la Présidente. Il s'agit de dispositions financières pour les équipements culturels métropolitains. Il y a trois dispositions particulières. Premièrement, pour le Chronographe situé sur la Ville de Rezé, puisqu'il va être en travaux pendant un an. Il propose des interventions hors les murs, avec des prêts d'outils pédagogiques, etc. Il est proposé la gratuité pour ces nouvelles animations hors les murs. Deuxièmement, le Musée d'arts de Nantes a un partenariat avec la société des Amis du Louvre, qui diffuse les informations auprès de ses adhérents. En contrepartie, les adhérents de la société des Amis du Louvre bénéficient d'un droit d'entrée à tarif réduit, c'est-à-dire à 4 euros par personne. Le Musée d'arts s'engage à accorder une à deux journées gratuites par an. Troisièmement, Planétarium et Musée Jules Verne : il s'agit d'accorder une gratuité d'accès au Planétarium pour les 12 et 13 octobre, dans le cadre du festival de la bande dessinée La Butte en Bulles. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. »

42 – LA CHAPELLE-SUR-ERDRE – ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE LA MÉTAIRIE ROUGE – DOSSIER DE RÉALISATION – PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS – PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS – MODALITÉS D'APPLICATION – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Pascal Pras, délibération n° 42. »

M. Pras : « Merci, Madame la Présidente. Il s'agit d'approuver le dossier de réalisation, le programme des équipements publics et la participation des constructeurs à la zone d'aménagement concerté de la Métairie Rouge sur la commune de La Chapelle. La délibération rappelle toutes les procédures que nous avons conduites à la Métropole vers la création de cette ZAC en 2013. Celle-ci, située à La Chapelle-sur-Erdre, a une vocation à activité économique, permettant la création d'environ 700 emplois à l'horizon 2030 sur 13 ha cessibles. Elle bénéficie d'une desserte optimale liée à son positionnement dans la vallée de l'Erdre et à proximité du périphérique. Elle a une vocation artisanale, industrielle et productive. Elle exclut les activités de logistique, sauf pour l'entreprise, il y en a une qui est déjà présente historiquement sur le site. Elle prévoit la création d'un village d'entreprises sur un terrain de 1,6 ha, avec des cellules de 500 à 2 000 m², et un village artisanal sur une surface de 1,2 ha, extensible à 1,9 ha, avec des cellules de 100 à 500 m². Elle s'intégrera dans le site naturel où elle se développera. Elle va donc permettre de contribuer au développement économique de la Métropole, de proposer une offre complémentaire aux PMI et PME présentes sur notre

territoire. Elle prendra en compte les enjeux paysagers, et elle a vocation à conforter le développement économique du territoire chapelain.

Nous avons approuvé un certain nombre d'éléments lors des bureaux métropolitains et les différentes réunions sur la composition de ce projet. Le dossier de réalisation prévoit le programme des équipements publics, le programme global des constructions à réaliser, les modalités prévisionnelles de financement et les compléments d'études d'impact sur ce secteur. La liste des équipements publics à réaliser est la suivante, vous l'avez dans la délibération : les voiries, les cheminements piétons, les aménagements paysagers, les aménagements du carrefour à feu sur le boulevard Becquerel, les ouvrages d'assainissement d'eaux pluviales, d'eaux usées, les systèmes d'éclairage public, la régulation de trafic le long des voiries internes, le réseau de gaz, les éléments relatifs au génie civil, et en particulier au réseau de télécommunications et à la fibre, la pose de câbles pour l'exploitation des réseaux de télécoms et les réseaux d'eau potable. Cette liste comprend un certain nombre d'équipements qui incombent normalement à la commune, et le conseil municipal de La Chapelle, en séance du 5 février 2024, a approuvé le principe de réalisation desdits équipements et leur incorporation future dans le patrimoine communal.

Le programme global des constructions à réaliser dans la zone prévoit la constitution d'environ 70 000 m² de surface plancher à destination d'activités économiques, telles que les activités artisanales, industrielles et productives que j'ai évoquées. Conformément au dossier de création de la ZAC qui a été approuvé en 2013, les travaux d'aménagement de la ZAC seront financés par les cessions et les charges foncières aux constructeurs qui seront déléguées à notre aménageur. Le bilan prévisionnel est à l'équilibre, avec un poste à 12 millions d'euros hors-taxes. Le plan de financement prévoit une participation de la Métropole de 1,2 million. Enfin, il est prévu un travail d'accompagnement des projets développés par les opérateurs, avec une participation financière des constructeurs lors de la création de surfaces planchers. Il s'agit donc de la mise en place d'une convention tripartite. On rappelle dans la délibération que les montants versés le seront au concessionnaire, LOMA, qui est concessionnaire de cet aménagement. L'objet de la taxe, et donc la participation au coût des équipements publics et à leur réalisation, sera à la charge de l'aménageur. Enfin, eu égard au coût global des équipements publics, la contribution est établie à 4 108 098 euros hors-taxes, et générera une participation des constructeurs au mètre carré réalisé de 110 euros hors-taxes par mètre carré réalisé. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Louise Vialard. »

M^{me} Vialard : « Madame la Présidente, mes chers collègues, sans surprise, une courte intervention qui va faire écho à l'intervention de Delphine Bonamy tout à l'heure. Après Belle-Étoile, c'est encore la même question que nous nous posons et qui justifiera notre vote contre cette délibération. Alors que nos ressources se raréfient, et en particulier les sols, comment pouvons-nous continuer à porter des projets d'artificialisation pour des zones d'activité économique ? Faire un projet urbain sur des espaces naturels et agricoles, cela doit être une solution d'ultime recours, et répondre à une nécessité indiscutable. Cette exigence est d'autant plus importante que Michel Barnier, notre Premier ministre, dans son discours de politique générale, a clairement exprimé une remise en cause du zéro artificialisation nette, et laisser planer cette menace de suppression d'une mesure aussi importante que le ZAN, c'est un vrai risque face à l'urgence climatique et environnementale.

Les mutations économiques, comme vous le savez maintenant, me tiennent vraiment à cœur, et passent également par une réflexion sur l'artificialisation causée par des espaces économiques et sur la répartition des pôles économiques sur le territoire. Parce que ce projet ne va pas dans le sens de la bifurcation écologique que nous souhaitons toutes et tous de nos vœux et des défis économiques de demain, nous voterons donc contre cette délibération. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. »

M^{me} Robert : « Madame la Présidente, chers collègues, l'équilibre de notre Métropole nécessite une utilisation des espaces disponibles de façon pertinente et efficiente, conformément au PLUm et à notre stratégie foncière qui, nous le savons, doit répondre aux réalités démographiques, sociales, économiques et environnementales du territoire. Aussi, les 13 ha consacrés à la zone d'activité de la Métairie Rouge participent à cet équilibre territorial. Notre Métropole et les villes qui la composent sont un écosystème en évolution permanente qui doit conjuguer habitat, activités économiques et humaines, services publics et qualité environnementale, accessibilité et mobilité. La rareté du foncier, la législation, comme les étapes à respecter dans la mise en place du zéro artificialisation nette en 2050 nécessitent que nous soyons en capacité de tenir tous les bouts de ces grands enjeux. Nous devons construire plus de logements pour faire face à la crise de l'offre que nous traversons, et permettre à celles et ceux qui travaillent ou étudient de se loger. Avec ce projet, nous permettons de maintenir nos entreprises et nos emplois sur la Métropole, d'en

attirer d'autres, de permettre à leurs salariés de pouvoir vivre à proximité raisonnable en distance ou en temps de trajet de leur lieu de vie. Au-delà de l'objectif d'un aménagement du territoire équilibré, nous contribuons à améliorer la qualité de vie des salariés.

Enfin, pour rester fidèles à nos engagements sur la transition écologique, nous redonnons de la place à la nature même dans les zones d'activité, nous renforçons l'identité verte de la vallée de l'Erdre, et avec l'ordre de modes de mobilités diversifiées proposées, à celles et ceux qui y travaillent – ligne 5, tram-train, voies vertes –, nous facilitons les déplacements en transport en commun ou via les liaisons douces. Nous laissons également la possibilité à celles et ceux qui n'ont pas d'autre choix de s'y rendre. Pour toutes ces raisons, les élus communistes pensent que le projet de la Métairie Rouge coche toutes les cases d'un aménagement utile, et nous voterons cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nathalie Leblanc. »

M^{me} Leblanc : « Peut-être quelques mots sur cette ZAC de la Métairie Rouge. Ces 13 ha ne sont aujourd'hui plus exploités, alors que sur La Chapelle, on a une association d'exploitants agricoles très organisée, qui est notamment aussi essentiellement sur de la production d'agriculture biologique. Ces terres-là ne sont effectivement plus exploitées, mais simplement entretenues et fauchées depuis 2021, sauf erreur de ma part. Cette ZAC est également destinée à des entreprises qui sont intéressées pour pouvoir s'y déplacer. Cela nous permet, sur les espaces qui vont être libérés, de faire de la densification sur les zones d'activité. Sur cette ZAC, il est prévu un village d'artisans. Il est prévu d'avoir des activités pour des entreprises qui sont aujourd'hui amenées à se déplacer loin de la Métropole. Vous le citiez tout à l'heure – je m'excuse, je n'ai pas fait attention à la personne qui l'a cité –, on a une ligne expresse, un tram-train, une proximité avec les grands axes, et c'est vrai que quelque part, c'est un endroit où on a la capacité de faire de l'économie de proximité, de préserver les emplois. C'est un projet qui est très attendu sur La Chapelle, et il y a eu tout un travail fait en amont de compensation. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Je serai attentif au vote des uns et des autres, pour que vous puissiez nous exprimer la cohérence avec laquelle l'exécutif... Vous avez beaucoup parlé de cohérence, Madame la Présidente, sur la gouvernance, donc je vais regarder qui vote quoi. Ce serait quand même dommage que des membres de l'exécutif ne votent pas une délibération qui a été prévue par ce même exécutif. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Ce que je vous propose, c'est que l'on va s'occuper de l'exécutif, et que vous allez vous occuper de la minorité. Comme ça, cela va bien se passer. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

43 – NANTES – EXPLOITATION DE PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT DE GARE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION DU CONTRAT

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 43, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « La délibération n° 43 concerne l'exploitation de parc public du secteur gare, et notamment la délégation de service public. Il s'agit d'approuver le contrat. Lorsque nous avons lancé le renouvellement de cette délégation de service public, nous avons trois candidats qui se sont manifestés : Facility Park, Indigo et EFFIA. Je pense que certains ont dû se dire : "On ne peut pas tout miser sur notre physique", donc ils ont abandonné, il ne restait plus à la fin qu'EFFIA, qui a remis une offre. Nous avons travaillé avec EFFIA stationnement pour cette DSP, dans laquelle le délégataire se rémunère exclusivement par les recettes perçues auprès des usagers, sans contribution de Nantes Métropole. C'est nous qui fixons les tarifs, en concertation avec EFFIA. Ils nous assurent une présence humaine et optimisent les garanties dans tous les parcs gérés dans le cadre de la convention de délégation de service public, avec un délai d'intervention sur site en moins de cinq minutes en cas d'alarme sécurité. Ils réalisent les investissements et la gestion pérenne du patrimoine, pour un montant ferme de 2 263 577 euros hors-taxes sur la durée de la convention, avec une reprise à la valeur nette comptable de 663 090 euros. Il s'y ajoute les prévisions établies pour un montant de 1 075 830 euros, qui seront amorties pour un montant de 80 648 euros. Bref, à la fin de l'exploitation de la DSP, nous aurons donc une reprise à la valeur nette comptable en euro courant de 995 182 euros. Nous allons néanmoins percevoir une rémunération. Cette rémunération est de 14 000 730 euros hors-taxes pour les cinq années, et elle sera complétée, le cas échéant, par des versements de retour à meilleure fortune en cas d'excédent de recettes ou d'économie de charges réalisée par EFFIA. Si, à la fin du

contrat, le montant cumulé des prévisions de dépenses, etc., excède celui des dépenses correspondantes effectivement réalisées, EFFIA nous reversera 100 % de cette somme. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

44 – STATIONNEMENT DANS LES PARCS PUBLICS DE NANTES MÉTROPOLE – TARIFS 2025

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 44, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Ici, il s'agit de la fixation des tarifs 2025 pour le stationnement dans les parcs publics de Nantes Métropole. Vous avez la grille tarifaire qui vous a été fournie. Je vais faire assez simple. Je ne peux même pas vous dire que 2,5 %, cela ramène les poumons, mais juste vous dire que c'est un tout petit peu supérieur à l'inflation et que cela nous permettra de pouvoir alimenter notre budget annexe stationnement, qui ne s'en portera que mieux. 2,5 % d'augmentation en moyenne. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière ? Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. »

45 – NANTES – GARE FLUVIALE DE L'ERDRE – COMPTES DÉFINITIFS 2023 – REDEVANCE 2023 – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Anthony Descloziers, délibération n° 45. »

M. Descloziers : « Merci. Il s'agit de la gare fluviale de l'Erdre, comme chaque année. Nous avons une convention de concession avec NGE depuis fort longtemps. Dans cette convention de concession est prévue l'intégration d'une clause de retour financier annuel au délégant lorsqu'il y a un excédentaire, et ce à hauteur de 100 %. Comme nous avons eu plus de 69 000 euros de produit, et en charge 50 000, 69 000 moins 50 000 est égal, à peu près, à 18 538,55 euros, soit le montant de la redevance qui va nous être reversée. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. »

46 – EXPLOITATION DES PORTS DE L'ERDRE À NANTES ET DE LA LOIRE À COUËRON, NANTES ET REZÉ – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – TARIFS 2025

M^{me} la Présidente : « Anthony Descloziers, pour la n° 46. »

M. Descloziers : « Il s'agit cette fois-ci de l'exploitation des ports de l'Erdre à Nantes et de la Loire à Couëron, Nantes et Rezé. C'est la fixation des tarifs 2025, avec plusieurs règles fixées. Premièrement, l'évolution des tarifs à hauteur de 2,5 %, c'est-à-dire ce qui est prévu dans le contrat. Différentes évolutions des tarifs, notamment le fait que l'on enlève l'eau des tarifs initiaux. Troisièmement, l'harmonisation des grilles tarifaires pontons du port de Trentemoult et pontons en Erdre. Il s'agit de poursuivre l'harmonisation déjà engagée l'année dernière, on fait la deuxième étape. Troisièmement, on crée un dispositif d'accompagnement pour les porteurs de projets qui lancent leur activité et à qui on propose une réduction de 30 %, pour les professionnels, pour les pontons Chantiers et Belém, les deux premières années de leur exploitation, dans le cadre de la découverte touristique. C'est une des réponses aux problématiques que l'on a pu voir de difficultés financières. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. »

47 – EXPLOITATION DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

M^{me} la Présidente : « Robin Salecroix, pour la délibération n° 47. »

M. Salecroix : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, cette délibération est relative aux politiques de l'eau et de l'assainissement et au renouvellement de ces marchés d'exploitation. Vous le savez, la politique publique dans le domaine est éminemment stratégique, comme d'autres, évidemment. Les enjeux sont nombreux, qu'il s'agisse de l'approvisionnement en eau potable de notre territoire, voire au-delà, du traitement des eaux usées et de leur collecte, avec des impacts concernant la salubrité ou la protection de l'environnement.

Cette délibération rappelle le modèle métropolitain dans le domaine, avec notamment :

- Un contrôle politique assumé et affirmé.
- Un rôle d'autorité organisatrice de Nantes Métropole, délégué à une direction pilote, en l'occurrence la direction du cycle de l'eau, en charge notamment du contrôle et du suivi des exploitants.
- La place également de la régie et de la gestion publique majoritaire sur notre territoire, et c'est une fierté.
- Le recours à des opérateurs privés sur une fraction minoritaire du territoire et du nombre d'abonnés, permettant notamment l'émulation entre les acteurs, la comparabilité du service rendu, et un appui en termes de recherche et de développement.

Les marchés actuels arrivent à leur terme le 31 décembre 2025, il convient donc, mes chers collègues, si vous en êtes d'accord, de relancer les appels d'offres. Dans ce cadre, bien évidemment, nous avons travaillé à évaluer les marchés précédents, pour garantir un service rendu toujours de plus haute qualité, avec à la fois les services et un tiers externe. La boussole de ces renouvellements qui est détaillée dans la délibération est évidemment de plusieurs ordres : le maintien de la haute qualité du service rendu à nos concitoyens, le maintien des grands équilibres entre le public et le privé, et assumant aussi de lancer des réflexions quant à l'extension du domaine d'intervention de la régie. Je peux penser notamment à de futurs ouvrages amenant à être livrés – on peut penser, par exemple, à la station d'épuration de l'est –, qui ne sont pas forcément intégrés dans ce marché, car à l'horizon plus lointain, 2030-2032. Il y a également la montée des exigences en termes de qualité du service rendu. La confiance n'excluant pas le contrôle, nous passons de 40 à 300 lignes de pénalités pour les futurs opérateurs, permettant ainsi leur meilleur suivi. Il y a des enjeux aussi concernant les performances environnementales que nous avons souhaité rehausser, pour viser à terme la neutralité en termes d'émissions de carbone de cette politique publique. Une attention est aussi réaffirmée sur les conditions de travail des salariés, avec également des clauses d'insertion sociale que nous assumons, et un renouvellement en termes de recherche et développement des exigences portées en la matière.

Les trois lots vous sont détaillés dans la délibération : un concernant l'eau potable et 15 communes, pour 5 millions d'euros par an environ, le deuxième pour le service public d'assainissement collectif, là aussi pour 16 communes qui sont détaillées dans la délibération, le troisième lot concernant l'exploitation des stations d'épuration de Tougas à Saint-Herblain et de Petite-Californie à Rezé, ainsi que la gestion des boues d'assainissement et d'eau potable sur l'intégralité du territoire métropolitain. Voici, mes chers collègues, il vous est demandé d'autoriser le lancement de l'appel d'offres ouvert pour l'exploitation des services que je viens de vous expliciter. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Rapidement, pour remercier pour l'intervention qui est actuellement en cours sur la commune de Basse-Goulaine. Pendant six mois, des travaux d'assainissement eaux usées ont pu être effectués, c'était attendu depuis des années et des années. Comme je le dis souvent, il faut dire quand ça ne va pas bien, et il faut dire quand cela va bien. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci à vous. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. »

**48 – NANTES – MODERNISATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE –
RÉNOVATION DU TRAITEMENT DES BOUES DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE
NANTES MÉTROPOLE – MODIFICATION DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE ET
LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE**

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 48, Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Cette délibération concerne la modernisation des installations de production d'eau potable, et notamment la rénovation du traitement des boues de l'usine de production. Nous avons approuvé le programme, justement, de rénovation du traitement des boues de l'usine de production d'eau potable de Nantes Métropole en juin 2022. Vous le savez, l'usine produit des boues caractéristiques et aux quantités différentes, qui ne permettent plus aux installations actuelles d'assurer un traitement suffisant, notamment dans le cadre de la modernisation de cet ouvrage, dont on a eu l'occasion, bien évidemment, de parler dans cette même enceinte. Ce constat demande donc d'adapter l'ensemble du traitement et des équipements de traitement de ces mêmes boues en rééquipant à neuf le procédé de traitement, et en ajoutant une étape à celui-ci. On en profite aussi pour travailler sur la sécurisation physique et numérique de ces équipements d'intérêts vitaux pour notre territoire, ce qui nous amène à augmenter l'enveloppe de ce projet de modernisation, toujours si vous en êtes d'accord, lié à la fois à la réactualisation des tarifs, à l'enrichissement du programme lui-même, les enjeux de sécurisation que je viens de vous évoquer à l'instant, pour atteindre la somme de 4 720 000 euros hors-taxes. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. »

49 – SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE DISTRIBUTION DE GAZ ET SERVICE PUBLIC DE RÉSEAUX DE CHALEUR – RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATAIRES

M^{me} la Présidente : « Tristan Riom, pour la délibération n° 49. »

M. Riom : « Cette délibération est là pour prendre acte du fait que nous avons eu les rapports de la gestion des différents réseaux d'énergie que nous avons sur la Métropole, qui sont au nombre de trois. Nous avons des réseaux de gaz, des réseaux d'électricité et des réseaux de chaleur. Comme c'est un petit peu long et technique, et au vu de l'heure qu'il est, je vais juste vous donner quelques éléments très simples sur les différents réseaux que nous avons discutés dans les différentes réunions avec les délégataires. Sur le réseau électrique, globalement, nous avons eu une certaine augmentation du nombre de coupures d'électricité dues aux différentes tempêtes, notamment la tempête Ciarán. Nous avons discuté de comment notre délégataire se préparait pour faire face à l'augmentation des tempêtes due au réchauffement climatique, cela a été au cœur des discussions. J'ai également interpellé les délégataires sur les durées de raccordement, puisque l'on a beaucoup de retours sur l'injection.

Quand on développe des panneaux photovoltaïques, notamment, on a besoin de pouvoir injecter sur le réseau, donc que cela a été au cœur des discussions.

Sur le réseau de gaz, nous sommes en discussion intense pour la question de la mise à jour de notre contrat de concession. J'y reviendrai sans doute prochainement, peut-être l'année prochaine, pour vous parler de cela. Ce qui est notable sur les réseaux de gaz, c'est la très forte baisse des consommations. Entre 2021 et 2022, on a baissé de 17 % les consommations d'énergie, donc de gaz. C'est énorme, c'est aussi dû à la sobriété que l'on a mise en place. Cette année, on voit encore une baisse de 3,7 %, ce qui veut dire que les actions de sobriété se voient dans la durée. On voit qu'en fait, on arrive vraiment à baisser les consommations d'énergie, et notamment de gaz, ce qui est une bonne nouvelle.

Sur les réseaux de chaleur, globalement, tout roule, on continue à avoir un prix des réseaux de chaleur inférieur au gaz individuel, ce qui est quand même notre objectif, et l'électricité, puisque le chauffage à l'électricité est plus cher. On continue à avoir un haut taux d'énergies renouvelables, c'est pour cela que nous allons continuer à développer les réseaux de chaleur. En tout cas, je vous demande de prendre acte de la réception de ces différents rapports. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Éric Couvez. »

M. Couvez : « Madame la Présidente, chers collègues, les rapports annuels des délégataires qui nous ont été fournis avec cette délibération sont éminemment stratégiques, ils nous permettent de mieux connaître et comprendre les processus d'approvisionnement énergétique de notre Métropole. Le groupe des élus communistes prend acte de ces rapports.

Permettez-moi cependant de faire une parenthèse sur l'actualité locale et de condamner l'annonce faite par la direction d'EDF de l'abandon, après de nombreux attermoissements, du projet Ecocombust 2 à la centrale de

Cordemais qui, comme vous le savez, consistait à convertir les deux tranches charbon de la centrale à la biomasse. Ce projet de transition énergétique, pourtant reconnu comme un modèle de conversion écologique, breveté grâce à la réflexion et du savoir-faire des agents EDF de Cordemais, aurait permis à d'autres centrales, en Allemagne et dans le monde, de mettre en œuvre ce processus vertueux pour les ressources de la planète et bon pour le climat. La décision d'EDF, comme je l'ai dit au nom du groupe communiste, est condamnable, et je crois que beaucoup dans cette assemblée ont eu des déclarations fortes à l'encontre de ce choix incompréhensible qui, nous l'espérons, sera revu par le nouveau gouvernement Barnier. C'est pourquoi je voudrais dire aux élus de la droite, désormais tous réunis derrière Emmanuel Macron, que nous attendons que Madame Garnier, qui sans doute nous suit depuis là où elle est, défende le projet au plus haut niveau de l'État. Nous serons vigilants sur ce point, et appelons à la mobilisation de tous les élus locaux, de manière transpartisane, à se trouver aux côtés des 1 000 salariés directs et indirects de la centrale pour contribuer à gagner cette bataille décisive pour notre Département. Pour ce faire, je vous invite tous à la réunion publique ce jeudi 10 octobre prochain à 18 heures, salle de l'hippodrome de Cordemais, pour y débattre et apporter notre soutien.

D'autre part, malheureusement, vous en conviendrez, notre Département est sous le feu des mauvaises nouvelles industrielles et énergétiques. En effet, nous condamnons également la décision d'Enedis à l'issue du CSE de vouloir fermer le centre de formation Enedis à Saint-Étienne-de-Montluc d'ici fin 2027, au regard des besoins en formation et à l'aberration écologique consistant à envoyer des stagiaires de l'autre côté de la façade de notre hexagone. Tout comme le plan social annoncé chez General Electric avec 220 emplois en jeu sur Saint-Herblain, alors que l'énergie éolienne a vocation à se développer afin de renforcer le mix énergétique. Ces annonces, avec l'abandon de la conversion de Cordemais, sont un coup porté à l'innovation technique, à la production industrielle et à l'emploi ligérien. De plus, Paprec, le producteur de pellets, partenaire du projet Ecocombust 2, pourrait par ricochet, lui aussi, jeter l'éponge, alors que 200 emplois locaux sont à pourvoir. Pour rappel, ces pellets faits à partir de bois de classe B sont un combustible de biomasse qui, non seulement permet de produire de l'énergie avec un bilan carbone neutre, mais aussi de valoriser des déchets bois issus des centres de tri des collectivités, afin d'être utilisés localement dans les chaudières bois actuelles ou futures nécessaires pour garantir l'efficacité de nos chauffages urbains. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jocelyn Bureau. »

M. Bureau : « Je vais faire assez rapidement, parce que Éric a déjà dit beaucoup de choses que j'aurais voulu dire, donc je ne vais pas revenir sur ce qu'il a dit. Je rajouterai quand même que nous avons également connu en avril la fermeture de Systovi, qui était le dernier fabricant de panneaux photovoltaïques français, et que tout cela se fait dans un silence assez important de la part de l'État. Tu as rappelé sur Ecocombust la décision qui a été prise par EDF, mais je ne l'oublie pas que l'État est actionnaire majoritaire d'EDF, et que les récents propos de la ministre de la Transition écologique, hier et ce matin également dans la presse, ne sont pas là pour me rassurer, loin s'en faut, notamment quand elle ne ferme pas la porte à un projet de mini centrale nucléaire sur le site de Cordemais, dans la lignée de la Présidente de Région, il y a quelque temps, qui avait également fléchi ce site pour une mini centrale nucléaire. J'appelle vraiment notre Métropole à la vigilance, parce que toutes ces entreprises qui sont innovantes dans un secteur majeur, un secteur foncièrement stratégique pour la souveraineté énergétique de notre pays, sont en grande difficulté. Manifestement, l'État, malgré les belles paroles, n'en prend pas suffisamment conscience. J'invite donc tous les élus de notre Métropole à avoir un regard vigilant sur ces activités économiques majeures pour notre industrie locale et nationale. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je redonne la parole au rapporteur. »

M. Riom : « Je n'ai pas entendu de remarque sur les réseaux, donc cela veut dire que cela se passe bien à ce niveau-là, et je remercie Éric Couvez pour son soutien sur ce sujet. Je veux juste dire que les enjeux industriels autour de l'énergie nous préoccupent évidemment. Ce que je peux dire, c'est que la Métropole cherche à avoir une politique constante sur les questions énergétiques, essaie de regarder loin. C'est pour cela que le travail sur le plan climat ou sur le 100 % ENR nous permet d'avoir une visibilité à long terme qui, je l'espère, peut accompagner les industries du territoire »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je ne veux pas rallonger le débat, mais il est parfaitement juste que les trois sujets qui ont été évoqués, Cordemais, l'école de Saint-Étienne-de-Montluc, et General Electric sont des sujets majeurs pour notre territoire. Je pense que l'on peut tous se retrouver au moins sur un sujet, c'est que tant qu'il n'y a pas des règles de protectionnisme européen, ce qu'il s'est passé sur Systovi se reproduira demain sur d'autres filières absolument déterminantes dans la transition industrielle et énergétique. Je pense que de ce point de vue, on doit pouvoir avancer dans notre pays, mais plus encore à l'échelle européenne, si on ne veut pas se retrouver en situation de subir. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. Merci. »

50 – COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES RELATIF AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE NANTES MÉTROPOLE AU TITRE DES ANNÉES 2012 ET SUIVANTES ET AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LOMA ET DE LA SEMMINN POUR LES ANNÉES 2016 ET SUIVANTES, PORTANT SUR LE TRANSFERT DU MIN DE NANTES À REZÉ – INFORMATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 50, Bertrand Affilé, à qui je laisse aussi la présidence de la séance. »

M. Affilé : « La fameuse délibération n° 50 sur la communication du rapport d'observation définitif de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle des comptes et à la gestion de Nantes Métropole au titre des années 2012 et suivantes, et au contrôle des comptes et de la gestion de LOMA et de la SEMMINN pour les années 2016 suivantes. Ici, j'imagine que tout le monde a bien pris connaissance, à la fois du rapport de la CRC, et de la réponse apportée par Nantes Métropole, puisque les deux étaient annexés à l'ordre du jour. Je pourrais m'en tenir là et attendre que les questions arrivent, mais comme j'ai déjà répondu à quelques questions ce matin, je me suis aperçu que j'avais oublié de dire une chose, c'est que la CRC n'a pas manqué de souligner quand même le succès du transfert du MIN de Nantes à Rezé. Cela a fonctionné. Le MIN, depuis 5 ans maintenant, fonctionne. C'est bien aussi de le rappeler.

La première recommandation de la CRC portait sur la création d'un budget annexe pour l'affermage du MIN, conformément à l'instruction budgétaire de la comptabilité M4. Le problème, c'est que nous ne pouvons pas pratiquement faire ce budget annexe, tout simplement parce qu'un budget annexe industriel et commercial a l'obligation d'être équilibré par lui-même. Cela veut dire que si nous le faisons, nous devrions demander 200 % d'augmentation des tarifs, ce qui est évidemment en déconnexion totale avec les prix de marché et qui pourrait impacter défavorablement l'activité du MIN, bien entendu. Ce que nous allons faire de façon assez pragmatique, c'est que nous allons isoler, individualiser les dépenses et les recettes relatives au MIN, ce qui nous permettra de faire une sorte de comptabilité analytique, en disant : "Voilà les comptes liés au MIN". Ce ne sera pas un budget annexe, mais ce sera un budget qui permettra d'isoler les recettes et les dépenses du MIN.

La recommandation n° 2 porte sur l'établissement sans délai d'une nouvelle grille tarifaire respectant le principe d'égalité, et tenant compte des principes de libre et d'égale concurrence. Ici, là aussi, cette recommandation omet la possibilité de moduler les tarifs pour certaines catégories spécifiques d'usagers entre les opérateurs du MIN : ceux qui étaient présents avant, ceux qui avaient investi – j'en ai parlé ce matin – beaucoup, et ceux qui sont de nouveaux occupants. On peut très bien se dire assez logiquement qu'il n'est pas anormal que les deux, dans les cinq premières années d'activité, bénéficient de tarifs différents. Cela dit, nous pouvons demander à la SEMMINN de travailler sur une action de convergence des tarifs qui soit un peu plus rapide que ce qui était prévu initialement, donc cela passera aussi par de la négociation avec les opérateurs.

La troisième recommandation porte sur la recapitalisation de la SEMMINN pour assurer la cohérence des capitaux propres avec la valeur du capital social figurant au passif du bilan. Cela correspondait peut-être à ce que la CRC a vu en 2021 et en 2022, mais pour 2023, ce n'est plus pertinent, ce n'est plus vraiment l'objet, puisque nous avons observé que la SEMMINN a dégagé un résultat net de 625 000 euros, ce qui lui a permis de revenir à quatre fois et demie le niveau du capital social de la société d'économie mixte. La chose pourra

éventuellement s'envisager, tout simplement parce que la SEMMINN aura peut-être de nouveaux investissements à porter, et il pourra être nécessaire de la recapitaliser pour élargir sa capacité d'emprunt.

Nous avons aussi des observations. J'ai répondu à certaines ce matin, notamment sur le coût, je n'y reviens pas. La gestion déléguée du MIN de Nantes – c'est dans la partie 2 – est considérée comme fragile par la CRC. En fait, nous maintenons notre argumentaire, qui n'avait pas été pris en considération par la CRC : le contrat est de 1975, par avenant. Aujourd'hui, on va travailler vers un nouveau contrat. On a une DSP provisoire qui est un peu bancal, on va se le dire, mais cette DSP provisoire nous permettra d'aller vers une DSP durable pour l'avenir.

Il y a prise en compte perfectible des exigences de prévention des conflits d'intérêts. Pascal Bolo l'a dit tout à l'heure, lorsqu'il y a des délibérations, nous sortons, c'est maintenant systématisé, et cela a pu être le cas avant 2020 pour un certain nombre de décisions.

Sur le reste, une petite cerise sur le gâteau pour terminer : la construction du nouveau MIN de Nantes Métropole aurait coûté cher en rémunération de maîtrise d'œuvre. Le taux de rémunération, c'est 10,6 %. Sachez que la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques calcule et trouve comme juste et parfaitement admissible un taux de rémunération de 10,51 %. Je pense que sur ce point comme sur d'autres, il est peut-être bon que les différents services de l'État se parlent aussi entre eux pour voir ce qui relève de la logique, de la cohérence, et ce qui relève parfois un peu du pinaillage, si vous me permettez l'expression.

Je m'arrêterai là. Vous voyez que c'est toujours un peu inspirant de regarder la façon dont les choses sont évaluées. En tout cas, cela nous permet de poser clairement le fait que s'il n'y a pas de budget annexe, il y aura quand même un budget spécifique pour le MIN et les relations avec la DSP de la SEMMINN dans le cadre de nos comptes annuels classiques. Je suis prêt à entendre et à répondre à d'éventuelles nouvelles questions, s'il y en a. »

M. Vey : « On ne va pas refaire le débat d'une partie de ce matin, puisque l'on est intervenus, les uns et les autres – à mauvais escient, parce que ce n'était pas l'ordre du jour –, on a déjà donné des arguments. Vous avez précisé, Monsieur le Président, certains éléments. Il faut souligner quand même, vous êtes passé rapidement dessus, qu'entre 1975 et 2020, il y a 45 ans où la SEMMINN n'a pas été en concurrence. Cela fait quand même un peu long. 2020, ce n'était pas le siècle précédent, mais presque.

Dans les recommandations qui ont été données, il faut quand même dire que certaines sont fondées, on ne peut pas le nier. Vous avez répondu, aussi bien au niveau de la Métropole qu'au niveau de la SEMMINN sur ce sujet, mais il y a quand même des choses qui restent en suspens. Je ne sais pas le retour que sera fait par la Chambre régionale des comptes par rapport aux réponses fournies, mais on peut quand même s'en préoccuper. Comme je l'ai dit ce matin, il y a une stabilité à retrouver au niveau de la SEMMINN. Il est évident, et vous l'avez souligné, Monsieur Affilé, que dans son introduction de la synthèse, la Cour des comptes, à juste titre – et nous l'avons souligné au niveau des élus qui étaient en place à l'époque – c'était quelque chose d'intéressant et de novateur au niveau de ce MIN, qui est le deuxième MIN de France. Cependant, apparemment, ce n'est pas nous qui le disons, il y a 57 pages de rapport qui indiquent qu'il y a eu quand même des lacunes dans ce système. On verra maintenant la suite qui en sera donnée, mais je redis ce que j'ai dit ce matin, en espérant qu'il n'y ait pas de suites judiciaires par rapport à cela. Merci. »

M. Affilé : « Je crois l'avoir indiqué, au titre de la Métropole, parce qu'il y avait des élus empêchés, j'avais reçu le magistrat de la CRC pour répondre aux questions, et très honnêtement, plusieurs fois, j'ai répondu à la même question, en apportant les mêmes éléments de réponse, qui sans doute ne satisfaisaient pas ce monsieur, mais c'était ce que je pouvais apporter. Ce sont des observations. Sur les recommandations, on doit faire un effort pour répondre et expliquer pourquoi on les suit et pourquoi on ne les suit pas, en l'occurrence. Il y en a un certain nombre, notamment sur la prochaine DSP, qui seront évidemment beaucoup plus courtes que celles qui opéraient précédemment. Est-ce bon pour tout le monde ? Peut-on passer à la délibération suivante ? »

51 – NANTES – RUE DE LA LAÏCITÉ, SQUARE MATHURIN MÉHEUT : ACQUISITION AUPRÈS DE NANTES MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DIT « PETITES ÉCURIES » CADASTRÉ CD 457 POUR 2 151 M²

M. Affilé : « Délibération n° 51, je crois qu'il s'agit, pour Pascal Bolo, d'intervenir maintenant. »

M. Bolo : « Je vous propose d'acquérir auprès de Nantes Métropole Aménagement, dans le cadre de la ZAC Mellinet, le site des Petites Écuries, qui accueillera un pôle d'excellence sur l'art et l'artisanat. Il y a cinq bâtiments, 600 m² de surface utile, pour un prix correspondant au coût de l'opération de réhabilitation du site de 2 213 600 euros TTC, hors frais de notaire qui seront à notre charge. Ce n'est rien d'autre que le déroulement du projet de ZAC. »

M. Affilé : « Merci, Pascal. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui donne un avis défavorable à cette acquisition ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. »

52 – OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT D'HABITAT ET À VOCATION ÉCONOMIQUE – COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2023 DE LOIRE ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT – SELA – AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT – APPROBATION

M. Affilé : « Délibération n° 52, Aziliz Gouez, Martine Métayer, Richard Thiriet et François Vouzellaud doivent nous abandonner. Pascal. »

M. Bolo : « Il s'agit des traditionnelles délibérations de compte rendu d'activité 2023 sur des opérations d'aménagement d'habitat à vocation économique. Là, c'est Loire Atlantique Développement SELA, avec des avenants aux concessions d'aménagement, avec des corrections notamment de coquilles, d'erreurs matérielles dans l'échéancier adopté au projet d'avenant n° 7, et une avance de trésorerie de 946 850 euros. »

M. Affilé : « Merci, Pascal. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui vote contre ? Pas de vote contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstention, délibération adoptée à l'unanimité. »

53 – COUËRON – ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ HAUTS DE COUËRON 3 – AVENANT À LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT – APPROBATION

M. Affilé : « La délibération suivante concerne Couëron. Je demande à Bassem Asseh, Catherine Bassani, Marie-Annick Benâtre, Jocelyn Bureau, Anthony Descloziers, Pascal Pras et François Vouzellaud de bien vouloir quitter la salle. »

M. Bolo : « Il s'agit quasiment de la même chose, mais avec Loire Océan Développement, pour une concession d'aménagement datant de 2005, c'est la ZAC des Hauts de Couëron. Là encore, il y a une erreur matérielle dans l'échéancier de perception de la rémunération de l'aménageur qui nécessite une délibération de notre part, sous forme d'un avenant n° 10 rectifié. »

M. Affilé : « Merci, Pascal. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui donne un avis défavorable ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. La délibération est votée à l'unanimité. »

54 – OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT D'HABITAT ET À VOCATION ÉCONOMIQUE – COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS 2023 DE LOIRE OCÉAN MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT – AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT – APPROBATION

M. Affilé : « Délibération n° 54, la dernière. Catherine Bassani, Jocelyn Bureau, Anthony Descloziers,

Martine Métayer, Pascal Pras et François Vouzellaud doivent sortir de la salle. »

M. Bolo : « Là, c'est Loire Océan Métropole Aménagement, avec des avenants aux concessions d'aménagement. Il s'agit d'avoir l'approbation des comptes rendus sur le Château à Rezet et Vert Praud, avec des avenants qui sont à adopter de la même manière. »

M. Affilé : « Merci, Pascal. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui donne un avis défavorable ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. Merci et bonne soirée, bon week-end, et à la prochaine fois. »

V – Déports en séance

Délégations		Organismes	Elus pour lesquels il est préconisé de ne pas prendre part au vote et de sortir de la salle
3.2	Désignations – SPL – SEM – SAEM – Atlanpôle – Université de Nantes – ESBANSN – Approbation	CITÉ DES CONGRÈS	BERTHELOT Anthony, OGER Martine
		SAEM SEMMINN	DESCLOZIERS Anthony
		SPL RÉGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE	DESCLOZIERS Anthony
		LE VOYAGE À NANTES (VAN)	BERTHELOT Anthony, LEBLANC Nathalie, SEASSAU Aymeric
		NANTES SAINT-NAZAIRE AGGLOMÉRATION TOURISME	DESCLOZIERS Anthony
		ATLANPOLE	DESCLOZIERS Anthony
		NANTES UNIVERSITÉ	GOUEZ Aziliz
		ÉCOLE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS DE NANTES-SAINT-NAZAIRE (ESBANSN)	DESCLOZIERS Anthony
		SEMITAN	BASSAL Aïcha
		NANTES MÉTROPOLE HABITAT (NMH)	HAKEM Abbassia, PIAU Catherine
3.3	Désignations - Associations et autres organismes – Approbation	FONDS DE COMPENSATION NANTES ATLANTIQUE	AFFILE Bertrand, DESCLOZIERS Anthony, ROUSSEL Fabrice
		ASSOCIATION CLUB CROISIÈRES	DESCLOZIERS Anthony, ROUSSEL Fabrice
		ASSOCIATION SAINT SEB ENTREPRISES	DESCLOZIERS Anthony, ROUSSEL Fabrice
		ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE DE L'ESTUAIRE (E2C)	ASSEH Bassem, BIR Cécile, DESCLOZIERS Anthony, FOURNIER Hervé, QUENEA Pierre, ROUSSEL Fabrice
		ASSOCIATION LES ECOSSOLIES	COPPEY Mahel, DESCLOZIERS Anthony, ROUSSEL Fabrice, VITOUX Marie
		FRANCE ACTIVE	COPPEY Mahel, DESCLOZIERS Anthony, ROUSSEL Fabrice, TRICHET Franckie, VITOUX Marie
		MAISON DES CHERCHEURS ÉTRANGERS À NANTES	GOUEZ Aziliz, LANGLOIS Pauline, ROUSSEL Fabrice

Délibérations		Organismes	Elus pour lesquels il est préconisé de ne pas prendre part au vote et de sortir de la salle
		MAISON DE L'EUROPE	BERTHELOT Anthony, GOUEZ Aziliz, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, LE TEUFF Florian, PASCOUAT Yves, RIOM Tristan, ROUSSEL Fabrice
		FRANCE URBAINE	AFFILE Bertrand, AMAILLAND Rodolphe, ASSEH Bassem, BOLO Pascal, DESCLOZIERS Anthony, PROCHASSON François, ROLLAND Johanna, ROUSSEL Fabrice
		SOCIÉTÉ DU PARC DES EXPOSITIONS DE LA BEAUJOIRE (EXPONANTES)	BESLIER Laure, BERTHELOT Anthony, ROUSSEL Fabrice
		FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES	GOUEZ Aziliz, ROUSSEL Fabrice
		ÉCOLE CENTRALE DE NANTES	GOUEZ Aziliz, ROUSSEL Fabrice
		ÉCOLE DE L'IMT-A (ÉCOLE DES MINES)	GOUEZ Aziliz, LANGLOIS Pauline, ROUSSEL Fabrice
		ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CONSULAIRE (EESC) AUDENCIA	GOUEZ Aziliz, ROUSSEL Fabrice
		ÉCOLE SUPÉRIEURE DU BOIS	BONAMY Delphine, GOUEZ Aziliz, ROUSSEL Fabrice
		NANTES – SAINT-NAZAIRE DÉVELOPPEMENT	BOLO Pascal, DESCLOZIERS Anthony, DUBETTIER-GRENIER Véronique, FOURNIER Hervé, GOUEZ Aziliz, LE COULM Juliette, LEMASSON Jean-Claude, OPPELT Valérie, RICHARD Guillaume, RIOM Tristan, ROLLAND Johanna, ROUSSEL Fabrice, SALECROIX Robin, THIRIET Richard, TRICHET Franckie, VIALARD Louise
		VILLES AMIES DES AÎNÉS	LEBLANC Nathalie, OGER Martine, PIAU Catherine
		GROUPEMENT DE COORDINATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE « MÉTROPOLE NANTAISE : TERRITOIRE DE LONGÉVITÉ »	LEBLANC Nathalie, COLLINEAU Marlène, HAKEM Abbassia, OGER Martine
		GÉRONTOPOLE AUTONOMIE LONGÉVITÉ DES PAYS DE LA LOIRE	BASSAL Aïcha, COLLINEAU Marlène, LEBLANC Nathalie, OGER Martine
9	Organisme de Foncier Solidaire – Apport en capital pour les opérations en Bail Réel Solidaire avec les promoteurs immobiliers privés - Approbation	ATLANTIQUE ACCESSION SOLIDAIRE	AMAILLAND Rodolphe, PRAS Pascal, PROCHASSON François
11	Fonds métropolitain d'appui aux innovations de réemploi – Convention entre la Région et Nantes Métropole sur la période 2024 / 2026 – Approbation	RÉGION PAYS DE LA LOIRE	BAINVEL Julien, BERTU Mahaut, IMPERIALE Sandra, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, THIRIET Richard

Délégations		Organismes	Elus pour lesquels il est préconisé de ne pas prendre part au vote et de sortir de la salle
12	Ressourcerie métropolitaine provisoire - Rezé - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Approbation du mandat confié à Loire Océan Métropole Aménagement	LOIRE OCÉAN MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT (LOMA)	BASSANI Catherine, BUREAU Jocelyn, DESCLOZIERS Anthony, METAYER Martine, PRAS Pascal, VOUZELLAUD François
16	Protocole d'indemnisation avec Nantes Métropole Habitat dans le cadre de la résiliation des baux commerciaux des commerçants de la Place de la Bottière dans le cadre du Projet Global Bottière Pin Sec	NANTES MÉTROPOLE HABITAT (NMH)	ASSEH Bassem, BASSANI Catherine, BENATRE Marie-Annick, HAKEM Abbassia, PIAU Catherine, PRAS Pascal, QUERO Thomas
17	Cité éducative du Grand Bellevue Nantes / Saint-Herblain - Approbation de la nouvelle convention-cadre 2024 - 2026	DÉPARTEMENT DE LOIRE- ATLANTIQUE	AMAILLAND Rodolphe, BIR Cécile, BOLO Pascal, BOUVAIS Erwan, DUBETTIER-GRENIER Véronique, GRELAUD Carole, REBOUH Ali, TURQUOIS Laurent
20	Nantes - Rezé - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Pirmil - Les Isles - Modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics - Avenant n°4 à la concession d'aménagement - Approbation	NANTES MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT (NMA)	ASSEH Bassem, BENATRE Marie-Annick, BESLIER Laure, BOILEAU Vincent, BONAMY Delphine, BRILAUD DE LAUJARDIERE François, BUREAU Jocelyn, COPPEY Mahel, DESCLOZIERS Anthony, GESSANT Marie-Cécile, GUERRIAU Christine, IMPERIALE Sandra, LE CORRE Philippe, LEMASSON Jean-Claude, LUCAS Michel, METAYER Martine, PRAS Pascal, QUENEA Pierre, QUERO Thomas, SCUOTTO Christelle, VAN GOETHEM Sophie, VOUZELLAUD François
26	Contrat de Plan Etat-Région 2021/2027 - Volet Immobilier - Conventions financières par projet - Approbation	ONIRIS - ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE, AGROALIMENTAIRE ET D'ALIMENTATION	BONAMY Delphine, FIGULS Séverine
		NANTES UNIVERSITÉ	AFFILE Bertrand, BERTU Mahaut, GOUEZ Aziliz, JOUIN Christophe, LANGLOIS Pauline, MARTIN Nicolas, PASCOUAU Yves, ROUSSEL Fabrice, THIRIET Richard, TRICHET Franckie
		UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL	RODRIGUEZ Ghislaine
		INSTITUT MINES TÉLÉCOM ATLANTIQUES (IMT-A)	GOUEZ Aziliz, LANGLOIS Pauline, ROUSSEL Fabrice
27	Contrat de plan Etat-Région 2021/2027 - Avenant relatif au volet « Mobilités » - Conventions de financement	DÉPARTEMENT DE LOIRE- ATLANTIQUE	AMAILLAND Rodolphe, BIR Cécile, BOLO Pascal, BOUVAIS Erwan, DUBETTIER-GRENIER Véronique, GRELAUD Carole, REBOUH Ali, TURQUOIS Laurent

Délibérations		Organismes	Elus pour lesquels il est préconisé de ne pas prendre part au vote et de sortir de la salle
		RÉGION PAYS DE LA LOIRE	BAINVEL Julien, BERTU Mahaut, IMPERIALE Sandra, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, THIRIET Richard
28	Convention multipartenariale relative à la participation de Nantes Métropole au système d'information Multimodale Régional Destineo – Approbation	RÉGION PAYS DE LA LOIRE	BAINVEL Julien, BERTU Mahaut, IMPERIALE Sandra, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, THIRIET Richard
29	Gestion et animation du patrimoine immobilier économique métropolitain – Délégation de service public – Approbation du principe	NANTES MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT (NMA)	ASSEH Bassem, BENATRE Marie-Annick, BESLIER Laure, BOILEAU Vincent, BONAMY Delphine, BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, BUREAU Jocelyn, COPPEY Mahel, DESCLOZIERS Anthony, GESSANT Marie-Cécile, GUERRIAU Christine, IMPERIALE Sandra, LE CORRE Philippe, LEMASSON Jean-Claude, LUCAS Michel, METAYER Martine, PRAS Pascal, QUENEA Pierre, QUERO Thomas, SCUOTTO Christelle, VAN GOETHEM Sophie, VOUZELLAUD François
30	Délégation de service public pour l'exploitation du Parc des expositions de La Beaujoire et de la Cité des Congrès - Approbation du principe - Avenant n°17 au contrat de DSP Cité des Congrès de Nantes – Promesse de cession et d'acquisition des salons par Exponantes - Approbation	CITÉ DES CONGRÈS	ASSEH Bassem, AZZI Elhadi, BERTHELOT Anthony, BESLIER Laure, DUBETTIER-GRENIER Véronique, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, OGER Martine, RICHARD Guillaume, ROUSSEL Fabrice, SOTTER Jeanne, THIRIET Richard, TRICHET Franckie, VEY Alain, VIALARD Louise
		EXPONANTES	BERTHELOT Anthony, BESLIER Laure, ROUSSEL Fabrice
31	Délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'île – Prolongation de la durée du contrat - Avenant n°17	LE VOYAGE À NANTES (VAN)	AZZI Elhadi, BERTHELOT Anthony, DESCLOZIERS Anthony, IMPERIALE Sandra, KABBAJ Anas, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, LEBLANC Nathalie, LE TEUFF Florian, ROUSSEL Fabrice, SEASSAU Aymeric, TERRIEN Emmanuel, TURQUOIS Laurent
32	CENTRALE NANTES – Convention de partenariat pour le développement du projet LIGEROB au sein du Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes – Subvention – Approbation	ÉCOLE CENTRALE DE NANTES	GOUEZ Aziliz, ROUSSEL Fabrice

Délibérations		Organismes	Elus pour lesquels il est préconisé de ne pas prendre part au vote et de sortir de la salle
33	Fondation de Nantes Université - Protocole d'accord sur la période 2024/2026 – Contribution annuelle – Approbation	FONDATION DE L'UNIVERSITE DE NANTES	GOUEZ Aziliz, ROUSSEL Fabrice
37	Attribution de subventions aux tiers	CITÉ DES CONGRÈS	ASSEH Bassem, AZZI Elhadi, BERTHELOT Anthony, BESLIER Laure, DUBETTIER-GRENIER Véronique, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, OGER Martine, RICHARD Guillaume, ROUSSEL Fabrice, SOTTER Jeanne, THIRIET Richard, TRICHET Franckie, VEY Alain, VIALARD Louise
		NANTES UNIVERSITÉ	AFFILE Bertrand, BERTU Mahaut, GOUEZ Aziliz, JOUIN Christophe, LANGLOIS Pauline, MARTIN Nicolas, PASCOUAT Yves, ROUSSEL Fabrice, THIRIET Richard, TRICHET Franckie
		INSTITUT D'ÉTUDES AVANCÉES (IEA) DE NANTES	ROLLAND Johanna
		ALISEE	COPPEY Mahel
		ÉCOLE CENTRALE DE NANTES	GOUEZ Aziliz, ROUSSEL Fabrice
		LES ÉCOSSOLIES	COPPEY Mahel, DESCLOZIERS Anthony, ROUSSEL Fabrice, VITOUX Marie
		ASSOCIATION TERRITORIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES (ATDEC)	BONNET Michèle, FOURNIER Hervé, LEBLANC Nathalie, QUENEA Pierre, RIOM Tristan, VOUZELLAUD François
		ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE (ADIL)	METAYER Martine, PIAU Catherine, PROCHASSON François
40	Dispositions financières diverses - Approbation	ASSOCIATION TERRITORIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES (ATDEC)	BONNET Michèle, FOURNIER Hervé, LEBLANC Nathalie, QUENEA Pierre, RIOM Tristan, VOUZELLAUD François

La Secrétaire de séance,



Liliane NGENDAHAYO

La Présidente,



Johanna ROLLAND

SUBVENTIONS 2024 - Conseil métropolitain du 4 octobre 2024

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20241004-2024_172DC-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2024 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2024 (total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)	Rappel Montant 2023	Rappel Montant 2022	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
SOUTIEN AUX GRANDS EVENEMENTS METROPOLITAINS	CITE DES CONGRES	356 235 €	75 000,00 €	75 000,00 €	431 235,00 €	370 000,00 €	382 000,00 €	La Société publique locale La Cité des Congrès organise l'édition 2024 du festival Les Utopiales du 31 octobre au 3 novembre 2024. L'événement, au rayonnement national et international, ambitionne chaque année de rendre accessible à tous l'univers de la science fiction, la littérature, le débat d'idées, la culture scientifique et les nouvelles technologies qui la composent. Les Utopiales, par sa programmation transdisciplinaire, fait découvrir et nourrit les mondes de la prospective, de l'imaginaire et des technologies nouvelles. Le festival, produit par la Cité des Congrès avec de nombreux partenariats sur le territoire, participe au rayonnement artistique, culturel et scientifique de la métropole. Il conforte aussi l'action métropolitaine pour la vulgarisation scientifique et l'innovation et s'inscrit ainsi dans les orientations de la feuille de route métropolitaine de la culture scientifique technique et industrielle. A ce titre, il est proposé, par convention, l'attribution par Nantes Métropole d'une subvention de 75 000 € au titre de l'année 2024.	1_Convention	3554
SOUTIEN AUX GRANDS EVENEMENTS METROPOLITAINS	NANTES UNIVERSITE	1 999 500 €	10 000,00 €	10 000,00 €	2 000 900,00 € (tous projets confondus)	925 009,00 €	750 000,00 €	L'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel Nantes Université propose en 2024-2025 une résidence d'artistes sur le thème des nouvelles représentations de la relation au vivant et déploie une offre de pratique culturelle annuelle. Elle souhaite compléter le dispositif de médiation culturelle en œuvre à l'université, en collaboration avec les structures culturelles du territoire partenaires de l'établissement autour d'axes permettant le montage d'actions en croisant les enjeux art/sciences et de mixité - accessibilité des publics. Il est proposé, par avenant à la convention pluriannuelle, l'attribution d'une subvention de 10 000 € au titre de l'année 2024, en soutien au projet « Education artistique et culturelle : art/sciences/citoyens et médiations ».	2_Avenant à la Convention	3554
SOUTIEN AUX GRANDS EVENEMENTS METROPOLITAINS	INSTITUT D'ETUDES AVANCEES	455 000 €	10 000,00 €	10 000,00 €	465 000,00 €	455 000,00 €	458 000,00 €	L'association Institut d'études avancées porte depuis 2023 le projet « Internationale des rivières et autres éléments de la nature » dont l'objectif est de contribuer à une recherche-action autour de la personnalité juridique des entités naturelles, aux frontières des dispositifs art-science et science et société. Pour cette deuxième année, un temps fort se déroulera les 14, 15 et 16 novembre 2024 à l'IEA et au Lieu Unique, à destination du grand public. Cette démarche s'inscrit dans une des orientations déclinées dans la feuille de route métropolitaine de la culture scientifique technique et industrielle. A ce titre, il est proposé l'attribution par Nantes Métropole d'une subvention de 10 000 € au titre de l'année 2024.	non	3554
ENERGIE CLIMAT	ALISEE	591 575 €	30 000,00 €	30 000,00 €	621 575,00 €	611 925,00 €	520 857,00 €	Créée en 1991, l'Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et l'Environnement (Alisée) appuie tout un chacun sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Elle est est co-fondatrice et membre de la SAS CoWatt, structure juridique porteuse de projets solaires citoyens. Elle est aussi co-fondatrice et co-présidente de RÉCIT - Le Réseau des énergies citoyennes en Pays de la Loire. L'association Alisée est un acteur historique dans le Maine et Loire et la Loire Atlantique dans les énergies renouvelables citoyennes (EnRc). Ces actions répondent à l'objectif de Nantes Métropole d'appuyer 20 projets d'EnR citoyens d'ici 2026.	3_Oui 2023-2025	Op 3030
Rayonnement et ouverture au monde	École Centrale Nantes	127500 + 210 000 € de subvention sur une délibération dédiée au CM du 04/10 pour Connect Talent -> 337 500 €	2 000,00 €	2 000,00 €	399 500,00 €	547 000,00 €	1 067 250,00 €	L'École Centrale - ECN , organise du 26 au 28 novembre 2024, à l'École Centrale Nantes, les « 19èmes Journées de l'Hydrodynamique ». Une centaine de participants sont attendus sur cette manifestation, qui réunit tous les 2 ans depuis 1987, les chercheurs et ingénieurs, principalement francophones, en hydrodynamique marine et navale, dans les domaines civile et militaire, pour présenter et discuter les travaux de recherche les plus récents. En soutenant ce congrès scientifique national qui participe au rayonnement de Nantes Métropole, la collectivité vient renforcer son soutien à la recherche et à la filière stratégique maritime, filière d'excellence de la métropole. Il est proposé d'attribuer pour cette manifestation une subvention de 2 000€ à l'ECN (cf. convention en annexe).	4_convention 2024	2802
Économie et Emploi Responsable	LES ECOSSOLIES	450 000 €	45 000,00 €	45 000,00 €	495 000,00 €	525 000,00 €	455 000,00 €	« L'Autre marché » est une action phare portée par l'association les Ecosolies pour valoriser et mettre en visibilité les acteurs de l'ESS. Afin de faire face aux augmentations de charges qui s'imposent aux Ecosolies (sécurité, aménagements, inflation, taxe d'occupation, ...), il est proposé d'accorder une aide complémentaire d'un montant de 40 000 € pour permettre aux Ecosolies de réaliser l'édition 2024 en phase avec l'ambition de rayonnement attendu. Il est également proposé d'accorder un soutien de 5000 € au titre du soutien à la création d'une filière culture portée par les Ecosolies et animée par un « référent filière » dans le cadre de la feuille de route ESS pour un accompagnement renforcé des acteurs de ce secteur grâce aux outils de l'économie sociale et solidaire.	5_Avenant 6 à la convention 2022-2024	2223

SUBVENTIONS 2024 - Conseil métropolitain du 4 octobre 2024

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20241004-2024_172DC-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2024 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2024 (total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)	Rappel Montant 2023	Rappel Montant 2022	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
Économie et Emploi Responsable	ATDEC	3 315 300 €	47 500,00 €	47 500,00 €	3 362 800,00 €	3 971 760,00 €	4 412 232,00 €	Soutien à l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC), engagée dans l'accompagnement des publics jeunes sous main de justice via l'organisation de permanences dans différents établissements pénitentiaires (une permanence hebdomadaire à la Maison d'arrêt de Nantes) et la mise en place de parcours personnalisés d'insertion sociale et professionnelle afin de lutter contre la récidive (prise en charge globale : logement, accès aux droits, santé, ... et proposition d'actions permettant un retour progressif aux dispositifs de droit commun afin d'éviter les risques de rupture dans les procédures d'accompagnement). Au regard de l'activité croissante (surpopulation en milieu carcéral) cette subvention complémentaire vise à : -financer aux côtés de l'État la mise en place d'une permanence hebdomadaire au sein de la « Structure d'Accompagnement vers la Sortie » à son ouverture en septembre 2024 ; - assurer une permanence hebdomadaire au Centre de Détention (actuellement, deux permanences sont organisées mensuellement) ; - permettre aux jeunes détenus de construire un parcours d'accès à l'emploi et/ou à la formation soit en fin de peine, soit dans le cadre de l'obtention d'un aménagement de peine. Cette action renforcée a vocation à accompagner 350 jeunes annuellement. Afin de permettre à l'ATDEC de développer ce plan d'action spécifique, il est proposé de lui accorder une subvention de 47 500 €.	6 Convention 2024-2025 + avenant 1	3053
Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme	Ville de REZE Maison d'accueil Vivier INVESTISSEMENT	517 052 €	440 166,00 €	440 166,00 €	957 218,00 €	87 551,00 €	190 050,00 €	La Ville de Rezé porte le projet « Maison d'accueil Vivier » de mise à l'abri de mères seules avec enfants à la rue ou en rupture d'hébergement. Ce projet s'inscrivant dans le cadre du Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention d'investissement de 440 166 € avec pour objectif de soutenir la ville dans le financement de l'acquisition et la réhabilitation d'une maison communale.	7_oui	LK- 204 – 428 – 2324 – 10280 – 2021-AP1051
Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme	CCAS de REZE Maison d'accueil Vivier FONCTIONNEMENT	287 492 €	30 551,00 €	30 551,00 €	318 043,00 €	92 248,00 €	70 931,00 €	Le projet « Maison d'accueil Vivier » de mise à l'abri de mères seules avec enfants du CCAS de Rezé s'inscrivant dans le cadre la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement avec pour objectif de soutenir le CCAS dans le financement du fonctionnement du dispositif (pilotage, accompagnement social, gestion locative, fluides...).	8_oui	LK- 65 – 428 – 657341– 5063
Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme	Ville de BOUGUENAIS Terrain d'insertion temporaire - La Neustrie INVESTISSEMENT		172 918,00 €	172 918,00 €	172 918,00 €			Le projet de mise à l'abri de migrants d'Europe de l'Est de la ville de Bouguenais s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention d'investissement de 172 918 € avec pour objectif de soutenir la ville dans le financement de travaux supplémentaires du terrain et le remplacement de 2 mobil-homes.	9_oui	LK- 204 – 428 – 2324 – 10280 – 2021-AP1051
Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme	Ville de BOUGUENAIS Terrain d'insertion temporaire - La Neustrie FONCTIONNEMENT		238 666,00 €	238 666,00 €	238 666,00 €	670 102,00 €	231 381,00 €	Le projet de mise à l'abri de migrants d'Europe de l'Est de la ville de Bouguenais s'inscrivant dans le cadre la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 238 666 € avec pour objectif de soutenir la ville dans le financement de l'accompagnement social, la gestion locative et la coordination globale du dispositif.	9_oui	LK- 65 – 428 – 657341– 5063

SUBVENTIONS 2024 - Conseil métropolitain du 4 octobre 2024

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20241004-2024_172DC-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2024 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2024 (total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)	Rappel Montant 2023	Rappel Montant 2022	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme	CCAS de NANTES Dalby- Beau Rivage INVESTISSEMENT	1 033 635 €	153 734,00 €	153 734,00 €	1 187 369,00 €	1 600 585,00 €	263 110,00 €	Le projet de mise à l'abri de jeunes femmes vulnérables accompagnées par le CCAS de Nantes s'inscrivant dans le cadre la politique publique mis en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'apporter une subvention d'investissement de 153 734 € avec pour objectif de soutenir le CCAS dans le financement de travaux de rénovation de la maison Beau Rivage. Le dispositif de mise à l'abri s'appuie sur deux sites dont l'usage se succède : cette maison Beau-Rivage s'inscrit dans la continuité du site "Dalby" dont l'immeuble a été libéré dans le cadre d'un projet de construction de logements sociaux d'insertion.	10_oui	LK- 204 – 428 – 2324 – 10280 – 2021-AP1051
Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme	CCAS de NANTES Dalby- Beau Rivage FONCTIONNEMENT		51 000,00 €	51 000,00 €	1 238 369,00 €			Le projet de mise à l'abri de jeunes femmes vulnérables accompagnées par le CCAS de Nantes s'inscrivant dans le cadre la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'apporter une subvention de fonctionnement de 51 000 € avec pour objectif de soutenir le CCAS dans le financement de l'accompagnement social et la gestion globale du dispositif.	10_oui	LK- 65 – 428 – 657363 – 5063
Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme	CCAS de NANTES Foyer St Martin INVESTISSEMENT		26 868,00 €	26 868,00 €	1 265 237,00 €			Le projet de mise à l'abri de femmes à la rue accompagnées par le CCAS de Nantes s'inscrivant dans le cadre la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'apporter une subvention d'investissement de 26 868 € avec pour objectif de soutenir le CCAS dans le financement des travaux d'amélioration des conditions d'accueil du foyer d'urgence.	11_oui	LK- 204 – 428 – 2324 – 10280 – 2021-AP1051
Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme	CCAS de NANTES Foyer St Martin FONCTIONNEMENT		272 530,00 €	272 530,00 €	1 537 767,00 €			Le projet de mise à l'abri de femmes à la rue accompagnées par le CCAS de Nantes s'inscrivant dans le cadre la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'apporter une subvention de fonctionnement de 272 530 € avec pour objectif de soutenir le CCAS dans le financement de l'accompagnement social et la gestion globale du dispositif.	11_oui	LK- 65 – 428 – 657363 – 5063
Mission Territoire de Longévité	CCAS de Nantes – Maison des Aidants	1 537 767 €	90 000,00 €	90 000,00 €	1 627 767,00 €			<p>La Maison des Aidants est un service géré par le CCAS de la Ville de Nantes, destiné à l'accompagnement et au répit des proches aidants de personnes fragilisées par l'âge (+60 ans) ou atteints d'une maladie neurodégénérative. Pour 2024, la Maison des Aidants s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'accessibilité des services proposés par la Maison des Aidants aux aidants métropolitains, - renforcer les actions de communication du service pour sensibiliser les aidants sur leur rôle et l'accompagnement possible par la Maison des Aidants au niveau de la métropole nantaise, - répondre aux besoins d'information, d'écoute, de conseils et de relais des aidants, - proposer un accompagnement aux aidants métropolitains, - élargir l'offre de soutien psychologique en : <ul style="list-style-type: none"> > déployant les visites à domicile par une psychologue pour les aidants des 24 communes de Nantes Métropole en binôme avec un assistant de soin en gérontologie si besoin d'un accompagnement du proche aidé > et en favorisant la mise en place de groupes d'échanges entre aidants et des formations aidants en partenariat avec les CLIC de l'agglomération nantaise et les acteurs locaux. <p>L'évolution du montant de la subvention 2024 permettra de participer au coût de la halte répit nantaise et de proposer un accompagnement auprès des communes en termes de conseils et d'accompagnement sur leur stratégie de proximité et d'accompagnement des aidants.</p>	12_Convention 2024	3749
Solidarités Métropolitaines	ADIL	372 934 €	48 000,00 €	48 000,00 €	420 934,00 €	396 934,00 €	351 934,00 €	Il est proposé de verser 48 000€ correspondant à la demande de subvention de l'ADIL 44 pour sa contribution à la mise en œuvre du programme Slime (lutte contre la précarité énergétique) par la tenue du guichet unique en 2023 et 2024. Dans le cadre de ce guichet unique, l'ADIL 44 réceptionne les appels téléphoniques des particuliers et des professionnels se questionnant sur le programme. Elle assure le suivi des demandes de visites eau-énergie, enregistrant ces demandes dans le logiciel dédié puis les transmettant aux différents opérateurs de visite en fonction de quotas définis. Enfin elle réalise une évaluation annuel des visites eau-énergie.	13_oui	LF-65-428-4041-65748
Egalité	Ville de Nantes (sur le projet Citad'elles)		340 000,00 €	340 000,00 €	340 000,00 €	230 000,00 €	444 500,00 €	En partenariat avec le département de la Loire-Atlantique, le CHU de Nantes et l'Agence Régionale de Santé, la Ville de Nantes a inauguré en 2019 Citad'elles, centre de ressources pour les femmes victimes de violences et leurs enfants. En		

SUBVENTIONS 2024 - Conseil métropolitain du 4 octobre 2024

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20241004-2024_172DC-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2024 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2024 (total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)	Rappel Montant 2023	Rappel Montant 2022	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
Egalité	Ville de Nantes (valorisation subvention en nature)	340 000 €	207 262,00 €	207 262,00 €	547 262,00 €	-	-	complément des contributions d'autres partenaires , il est proposé que Nantes Métropole verse une subvention au titre de sa participation au fonctionnement du centre, d'un montant de 340 000€. Par ailleurs, Nantes Métropole participe également au fonctionnement de Citad'elles par la prise en charge du loyer des locaux dont le montant est de 207 262 € pour l'année 2024.	14 oui	3632
Mobilités	SNCF Réseau		1 505 000,00 €	1 505 000,00 €	1 505 000,00 €	-	-	Nantes Métropole est partenaire du projet Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL). Après un débat public et une concertation complémentaire, une première phase d'études préliminaires, le grand projet ferroviaire de Liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL) entre dans une nouvelle phase de son élaboration. La présente convention a pour objet de contractualiser entre les Parties le financement, le délai de réalisation de la seconde phase de ces études préliminaires (2025-2029) et de définir les comités mis en place pour leur pilotage. Cette nouvelle phase d'études permettra de proposer un scénario préférentiel des aménagements à réaliser pour atteindre les objectifs fixés. Il est proposé d'accorder une participation financière de 1 505 000 € à SNCF Réseau pour ce projet (cf. convention en annexe).	15 oui	2021-3041
Sports	Association Nantes Handball Féminin		556 500,00 €	417 375,00 €	417 375,00 €	0	0	Suite à la liquidation judiciaire de la SAS Neptunes de Nantes Handball, l'équipe féminine évolue en Ligue 2 cette saison 2024-2025 sous l'entité « Association Nantes Handball Féminin ». Cette subvention est affectée à la première partie de saison et représente 75 % du montant prévu pour la saison 2024/2025.	16 Convention en annexe X	3336
Sports	Société par Actions Simplifiée Les Neptunes de Nantes Volley	609 500 €	594 500,00 €	297 250,00 €	906 750,00 €	594 500,00 €	297 250,00 €	Les Neptunes de Nantes Volleyball évoluent en Ligue A féminine et en Ligue des Champions pour cette saison 2024/2025. Le Conseil Métropolitain a voté les 27 et 28 juin 2024 une subvention de 297 250 € correspondant à la première partie de saison. Suite au retrait de l'actionnaire principal, il est proposé de voter, sur le budget 2024, la seconde partie de subvention (297 250 €) initialement prévue sur 2025.	17 Avenant 1 à la convention MIG 2024-2025 en annexe X	3336
TOTAL				4 510 820,00 €						

Nantes Métropole

Séance du 4 octobre 2024
Assemblée : Séance Nantes Metropole - 04/10/2024

2.1 - Election – 1er/1ère Vice-président(e) - 1er tour

Date du vote : 04/10/2024 - 09h17	Mode de scrutin : Secret
Votants : 98	Abstentions :
Voix totales : 98	Blancs : 23
Voix exprimées : 71	Non votés : 4
Majorité absolue des voix exprimées : 36	Sièges : 1

AFFILE Bertrand	69 voix	Élu(e)
AMAILLAND Rodolphe	1 voix	Non élu(e)
BENÂTRE Marie-Annick	1 voix	Non élu(e)

Votants 94

Bertrand Affile, Rodolphe Amailland, Matthieu Annereau, Sébastien Arrouet, Bassem Asseh, Elhadi Azzi, Julien Bainvel, Aïcha Bassal, Catherine Bassani, Mounir Belhamiti, Marie-Annick Benâtre, Anthony Berthelot, Mahaut Bertu, Laure Beslier, Cécile Bir, Nathalie Blin, Vincent Boileau, Pascal Bolo, Delphine Bonamy, Michèle Bonnet, Aurélien Boulé Fournier, Erwan Bouvais, François Brillaud De Laujardiere, Jocelyn Bureau, Véronique Cadieu, Marlène Collineau, Mahel Coppey, Eric Couvez, Ronan Dantec, Françoise Delaby, Anthony Descloziers, Véronique Dubettier-Grenier, Séverine Figuls, Hervé Fournier, Laurence Garnier, Jacques Garreau, Marie-Cécile Gessant, Aziliz Gouez, Fabien Gracia, Carole Grelaud, Patrick Grolier, Stéphanie Guillon, Thibaut Guiné, Jean-Sébastien Guitton, Abbassia Hakem, Sandra Imperiale, Christophe Jouin, Anne-Sophie Judalet, Anas Kabbaj, Anne-Sophie Lamberthon Guerra, Pauline Langlois, Philippe Le Corre, Juliette Le Coulm, Florian Le Teuff, Nathalie Leblanc, Jean-Claude Lemasson, Isabelle Leray, Dolores Lobo, Michel Lucas, Nicolas Martin, Martine Metayer, Liliane Ngendahayo, François Nicolas, Martine Oger, Stéphane Paragot, Yves Pascouau, Primaël Petit, Catherine Piau, Jacques Pineau, Pascal Pras, François Prochasson, Pierre Quenea, Thomas Quero, Ali Rebouh, Guillaume Richard, Tristan Riom, Pascale Robert, Ghislaine Rodriguez, Johanna Rolland, Fabrice Roussel, André Salaun, Robin Salecroix, Christelle Scuotto, Aymeric Seassau, Jeanne Sotter, Denis Talledec, Emmanuel Terrien, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Laurent Turquois, Sophie Van Goethem, Alain Vey, Marie Vitoux, François Vouzellaud.

Absents ou non votants 4

Sarah El Haïry, Christine Guerriau, Valérie Oppelt, Louise Vialard.

2.2 - Election – 2ème Vice-président(e) - 1er tour

Date du vote : 04/10/2024 - 09h26	Mode de scrutin : Secret
Votants : 98	Abstentions :
Voix totales : 98	Blancs : 1
Voix exprimées : 94	Non votés : 3
Majorité absolue des voix exprimées : 48	Sièges : 1

DESCLOZIERS Anthony	67 voix	Élu(e)
GESSANT Marie-Cécile	24 voix	Non élu(e)
AFFILE Bertrand	3 voix	Non élu(e)

Votants 95

Bertrand Affile, Rodolphe Amailland, Matthieu Annereau, Sébastien Arrouet, Bassem Asseh, Elhadi Azzi, Julien Bainvel, Aïcha Bassal, Catherine Bassani, Mounir Belhamiti, Marie-Annick Benâtre, Anthony Berthelot, Mahaut Bertu, Laure Beslier, Cécile Bir, Nathalie Blin, Vincent Boileau, Pascal Bolo, Delphine Bonamy, Michèle Bonnet, Aurélien Boulé Fournier, Erwan Bouvais, François Brillaud De Laujardiere, Jocelyn Bureau, Véronique Cadieu, Marlène Collineau, Mahel Coppey, Eric Couvez, Ronan Dantec, Françoise Delaby, Anthony Descloziers, Véronique Dubettier-Grenier, Séverine Figuls, Hervé Fournier, Laurence Garnier, Jacques Garreau, Marie-Cécile Gessant, Aziliz Gouez, Fabien Gracia, Carole Grelaud, Patrick Grolier, Stéphanie Guillon, Thibaut Guiné, Jean-Sébastien Guitton, Abbassia Hakem, Sandra Imperiale, Christophe Jouin, Anne-Sophie Judalet, Anas Kabbaj, Anne-Sophie Lamberthon Guerra, Pauline Langlois, Philippe Le Corre, Juliette Le Coulm, Florian Le Teuff, Nathalie Leblanc, Jean-Claude Lemasson, Isabelle Leray, Dolores Lobo, Michel Lucas, Nicolas Martin, Martine Metayer, Liliane Ngendahayo, François Nicolas, Martine Oger, Stéphane Paragot, Yves Pascouau, Primaël Petit, Catherine Piau, Jacques Pineau, Pascal Pras, François Prochasson, Pierre Quenea, Thomas Quero, Ali Rebouh, Guillaume Richard, Tristan Riom, Pascale Robert, Ghislaine Rodriguez, Johanna Rolland, Fabrice Roussel, André Salaun, Robin Salecroix, Christelle Scuotto, Aymeric Seassau, Jeanne Sotter, Denis Talledec, Emmanuel Terrien, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Laurent Turquois, Sophie Van Goethem, Alain Vey, Louise Vialard, Marie Vitoux, François Vouzellaud.

Absents ou non votants 3

Sarah El Haïry, Christine Guerriau, Valérie Oppelt.

2.3 - Election – Membre du bureau (1) - 1er tour

Date du vote : **04/10/2024 - 09h32**

Votants : **98**

Voix totales : **98**

Voix exprimées : **69**

Majorité absolue des voix exprimées : 35

Mode de scrutin : **Secret**

Abstentions :

Blancs : **24**

Non votés : **5**

Sièges : **1**

ROUSSEL Fabrice

69 voix

Unanimité

Votants

93

Bertrand Affile, Rodolphe Amailland, Matthieu Annereau, Sébastien Arrouet, Bassem Asseh, Elhadi Azzi, Julien Bainvel, Aïcha Bassal, Catherine Bassani, Mounir Belhamiti, Marie-Annick Benâtre, Anthony Berthelot, Mahaut Bertu, Laure Beslier, Cécile Bir, Nathalie Blin, Vincent Boileau, Pascal Bolo, Michèle Bonnet, Aurélien Boulé Fournier, Erwan Bouvais, François Brillaud De Laujardiere, Jocelyn Bureau, Véronique Cadieu, Marlène Collineau, Mahel Coppey, Eric Couvez, Ronan Dantec, Françoise Delaby, Anthony Descloziers, Véronique Dubettier-Grenier, Séverine Figuls, Hervé Fournier, Laurence Garnier, Jacques Garreau, Marie-Cécile Gessant, Aziliz Gouez, Carole Grelaud, Patrick Grolier, Stéphanie Guillon, Thibaut Guiné, Jean-Sébastien Guitton, Abbassia Hakem, Sandra Imperiale, Christophe Jouin, Anne-Sophie Judalet, Anas Kabbaj, Anne-Sophie Lamberthon Guerra, Pauline Langlois, Philippe Le Corre, Juliette Le Coulm, Florian Le Teuff, Nathalie Leblanc, Jean-Claude Lemasson, Isabelle Leray, Dolores Lobo, Michel Lucas, Nicolas Martin, Martine Metayer, Liliane Ngendahayo, François Nicolas, Martine Oger, Stéphane Paragot, Yves Pascouau, Primaël Petit, Catherine Piau, Jacques Pineau, Pascal Pras, François Prochasson, Pierre Quenea, Thomas Quero, Ali Rebouh, Guillaume Richard, Tristan Riom, Pascale Robert, Ghislaine Rodriguez, Johanna Rolland, Fabrice Roussel, André Salaun, Robin Salecroix, Christelle Scuotto, Aymeric Seassau, Jeanne Sotter, Denis Talledec, Emmanuel Terrien, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Laurent Turquois, Sophie Van Goethem, Alain Vey, Louise Vialard, Marie Vitoux, François Vouzellaud.

Absents ou non votants

5

Delphine Bonamy, Sarah El Haïry, Fabien Gracia, Christine Guerriau, Valérie Oppelt.

2.4 - Election – Membre du bureau (2) - 1er tour

Date du vote : **04/10/2024 - 09h33**

Votants : **98**

Voix totales : **98**

Voix exprimées : **70**

Majorité absolue des voix exprimées : 36

Mode de scrutin : **Secret**

Abstentions :

Blancs : **25**

Non votés : **3**

Sièges : **1**

QUERO Thomas

70 voix

Unanimité

Votants

95

Bertrand Affile, Rodolphe Amailland, Matthieu Annereau, Sébastien Arrouet, Bassem Asseh, Elhadi Azzi, Julien Bainvel, Aïcha Bassal, Catherine Bassani, Mounir Belhamiti, Marie-Annick Benâtre, Anthony Berthelot, Mahaut Bertu, Laure Beslier, Cécile Bir, Nathalie Blin, Vincent Boileau, Pascal Bolo, Delphine Bonamy, Michèle Bonnet, Aurélien Boulé Fournier, Erwan Bouvais, François Brillaud De Laujardiere, Jocelyn Bureau, Véronique Cadieu, Marlène Collineau, Mahel Coppey, Eric Couvez, Ronan Dantec, Françoise Delaby, Anthony Descloziers, Véronique Dubettier-Grenier, Séverine Figuls, Hervé Fournier, Laurence Garnier, Jacques Garreau, Marie-Cécile Gessant, Aziliz Gouez, Fabien Gracia, Carole Grelaud, Patrick Grolier, Stéphanie Guillon, Thibaut Guiné, Jean-Sébastien Guitton, Abbassia Hakem, Sandra Imperiale, Christophe Jouin, Anne-Sophie Judalet, Anas Kabbaj, Anne-Sophie Lamberthon Guerra, Pauline Langlois, Philippe Le Corre, Juliette Le Coulm, Florian Le Teuff, Nathalie Leblanc, Jean-Claude Lemasson, Isabelle Leray, Dolores Lobo, Michel Lucas, Nicolas Martin, Martine Metayer, Liliane Ngendahayo, François Nicolas, Martine Oger, Stéphane Paragot, Yves Pascouau, Primaël Petit, Catherine Piau, Jacques Pineau, Pascal Pras, François Prochasson, Pierre Quenea, Thomas Quero, Ali Rebouh, Guillaume Richard, Tristan Riom, Pascale Robert, Ghislaine Rodriguez, Johanna Rolland, Fabrice Roussel, André Salaun, Robin Salecroix, Christelle Scuotto, Aymeric Seassau, Jeanne Sotter, Denis Talledec, Emmanuel Terrien, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Laurent Turquois, Sophie Van Goethem, Alain Vey, Louise Vialard, Marie Vitoux, François Vouzellaud.

Absents ou non votants

3

Sarah El Haïry, Christine Guerriau, Valérie Oppelt.

Date du vote : **04/10/2024 15:56:56**Mode de scrutin : **Public**Votants : **98**Non votés : **4**Voix Exprimées : **92**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	60 Voix
Affile Bertrand	1 voix
Amailland Rodolphe	1 voix
Annereau Matthieu	1 voix
Asseh Bassem	1 voix
Bassal Aïcha	1 voix
Belhamiti Mounir	1 voix
Berthelot Anthony	1 voix
Bertu Mahaut	1 voix
Beslier Laure	1 voix
Bir Cécile	1 voix
Boileau Vincent	1 voix
Bolo Pascal	1 voix
Bonnet Michèle	1 voix
Boulé Fournier Aurélien	1 voix
Bouvais Erwan	1 voix
Brillaud De Laujardiere François	1 voix
Bureau Jocelyn	1 voix
Cadieu Véronique	1 voix
Dantec Ronan	1 voix
Delaby Françoise	1 voix
Descloziers Anthony	1 voix
Dubettier-Grenier Véronique	1 voix
El Haïry Sarah	1 voix
Fournier Hervé	1 voix
Garreau Jacques	1 voix
Gessant Marie-Cécile	1 voix
Grelaud Carole	1 voix
Grolier Patrick	1 voix
Guillon Stéphanie	1 voix
Guitton Jean-Sébastien	1 voix
Hakem Abbassia	1 voix
Imperiale Sandra	1 voix
Judalet Anne-Sophie	1 voix
Kabbaj Anas	1 voix
Le Corre Philippe	1 voix
Le Coulm Juliette	1 voix
Leblanc Nathalie	1 voix
Lemasson Jean-Claude	1 voix
Lucas Michel	1 voix
Ngendahayo Liliane	1 voix
Oger Martine	1 voix
Oppelt Valérie	1 voix
Paragot Stéphane	1 voix
Pascouau Yves	1 voix
Piau Catherine	1 voix
Pras Pascal	1 voix
Quenea Pierre	1 voix
Quero Thomas	1 voix
Rebouh Ali	1 voix
Rolland Johanna	1 voix
Roussel Fabrice	1 voix
Salaun André	1 voix
Scuotto Christelle	1 voix
Sotter Jeanne	1 voix
Taldec Denis	1 voix
Terrien Emmanuel	1 voix
Trichet Frankie	1 voix
Turquois Laurent	1 voix
Vey Alain	1 voix
Vouzellaud François	1 voix

Contre**33 Voix**

Arrouet Sébastien	1 voix
Azzi Elhadi	1 voix
Bainvel Julien	1 voix
Bassani Catherine	1 voix
Benâtre Marie-Annick	1 voix
Blin Nathalie	1 voix
Bonamy Delphine	1 voix
Collineau Marlène	1 voix
Coppey Mahel	1 voix
Couvez Eric	1 voix
Figuls Séverine	1 voix
Garnier Laurence	1 voix
Gracia Fabien	1 voix
Jouin Christophe	1 voix
Lamberthon Guerra Anne-Sophie	1 voix
Le Teuff Florian	1 voix
Leray Isabelle	1 voix
Lobo Dolores	1 voix
Martin Nicolas	1 voix
Metayer Martine	1 voix
Nicolas François	1 voix
Petit Primaël	1 voix
Pineau Jacques	1 voix
Prochasson François	1 voix
Richard Guillaume	1 voix
Riom Tristan	1 voix
Rodriguez Ghislaine	1 voix
Salecroix Robin	1 voix
Seassau Aymeric	1 voix
Thiriet Richard	1 voix
Van Goethem Sophie	1 voix
Vialard Louise	1 voix
Vitoux Marie	1 voix

Abstentions**1 Voix**

Gouez Aziliz	1 voix
--------------	--------

Non votants**4 Voix**

Guerriau Christine	1 voix
Guiné Thibaut	1 voix
Langlois Pauline	1 voix
Robert Pascale	1 voix

En rouge = correction en séance

39 - Pacte financier de solidarité : fixation du montant d'attribution de compensation 2024 de la ville de Nantes**Unanimité**Date du vote : **04/10/2024 18:11:46**Mode de scrutin : **Public**Votants : **98**Non votés : **10**Voix Exprimées : **88**

Majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées : 60

Pour	88 Voix	
Affile Bertrand		1 voix
Amailland Rodolphe		1 voix
Arrouet Sébastien		1 voix
Asseh Bassem		1 voix
Azzi Elhadi		1 voix
Bainvel Julien		1 voix
Bassal Aïcha		1 voix
Bassani Catherine		1 voix
Benâtre Marie-Annick		1 voix
Berthelot Anthony		1 voix
Bertu Mahaut		1 voix
Beslier Laure		1 voix
Bir Cécile		1 voix
Blin Nathalie		1 voix
Boileau Vincent		1 voix
Bolo Pascal		1 voix
Bonamy Delphine		1 voix
Bonnet Michèle		1 voix
Boulé Fournier Aurélien		1 voix
Bouvais Erwan		1 voix
Brillaud De Laujardiere François		1 voix
Bureau Jocelyn		1 voix
Cadieu Véronique		1 voix
Collineau Marlène		1 voix
Couvez Eric		1 voix
Dantec Ronan		1 voix
Delaby Françoise		1 voix
Descloziers Anthony		1 voix
Dubettier-Grenier Véronique		1 voix
Figuls Séverine		1 voix
Garnier Laurence		1 voix
Garreau Jacques		1 voix
Gouez Aziliz		1 voix
Gracia Fabien		1 voix
Grelaud Carole		1 voix
Grolier Patrick		1 voix
Guillon Stéphanie		1 voix
Guiné Thibaut		1 voix
Guitton Jean-Sébastien		1 voix
Hakem Abbassia		1 voix
Imperiale Sandra		1 voix
Jouin Christophe		1 voix
Judalet Anne-Sophie		1 voix
Kabbaj Anas		1 voix
Lamberthon Guerra Anne-Sophie		1 voix
Langlois Pauline		1 voix
Le Corre Philippe		1 voix
Le Coulm Juliette		1 voix
Le Teuff Florian		1 voix
Leblanc Nathalie		1 voix
Lemasson Jean-Claude		1 voix
Leray Isabelle		1 voix
Lobo Dolores		1 voix
Lucas Michel		1 voix
Martin Nicolas		1 voix

Metayer Martine	1 voix
Ngendahayo Liliane	1 voix
Oger Martine	1 voix
Paragot Stéphane	1 voix
Pascouau Yves	1 voix
Petit Primaël	1 voix
Piau Catherine	1 voix
Pineau Jacques	1 voix
Pras Pascal	1 voix
Prochasson François	1 voix
Quenea Pierre	1 voix
Quero Thomas	1 voix
Rebouh Ali	1 voix
Richard Guillaume	1 voix
Riom Tristan	1 voix
Robert Pascale	1 voix
Rodriguez Ghislaine	1 voix
Rolland Johanna	1 voix
Roussel Fabrice	1 voix
Salaun André	1 voix
Salecroix Robin	1 voix
Scuotto Christelle	1 voix
Seassau Aymeric	1 voix
Sotter Jeanne	1 voix
Talledec Denis	1 voix
Terrien Emmanuel	1 voix
Thiriet Richard	1 voix
Trichet Frankie	1 voix
Van Goethem Sophie	1 voix
Vey Alain	1 voix
Vialard Louise	1 voix
Vitoux Marie	1 voix
Vouzellaud François	1 voix

Non votants

10 Voix

Annereau Matthieu	1 voix
Belhamiti Mounir	1 voix
Copey Mahel	1 voix
El Haïry Sarah	1 voix
Fournier Hervé	1 voix
Gessant Marie-Cécile	1 voix
Guerriau Christine	1 voix
Nicolas François	1 voix
Oppelt Valérie	1 voix
Turquois Laurent	1 voix

En rouge = correction en séance